This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600053694X

41.
877.

600053694X

41.
877.

600053694X

41.

877

RAPPORT

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR

LES ARCHIVES DE LILLE.

RAPPORT

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR

DIFFÉRENTES SÉRIES DE DOCUMENTS

CONCERNANT

L'HISTOIRE DE LA BELGIQUE,

QUI SONT CONSERVÉES DANS LES

ARCHIVES DE L'ANCIENNE CHAMBRE DES COMPTES DE FLANDRE,

A LILLE;

PAR M. GACHARD,

Archiviste général du Royaume, membre de la Commission royale d'histoire, correspondant de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de l'Académie royale d'histoire de Madrid, etc., etc.

BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE

ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1841.

877.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA

RAPPORT

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

SUR LES ARCHIVES DE LILLE.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis que les études historiques ont pris chez nous un essor qui a si heureusement coïncidé avec notre régénération politique, les regards de ceux qui les cultivent se sont souvent tournés vers les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Flandre, conservées à Lille. Ces archives, en effet, sont le dépôt le plus riche en documents sur l'histoire de la Belgique, qui existe à l'étranger; on pourrait même dire qu'elles sont plus belges que françaises, quoiqu'elles soient devenues, par droit de conquête, une propriété de la France. Aussi, pendant près d'un siècle, depuis la paix de Nimègue en 1678 jusqu'au traité des limites du 16 mai 1769, le gouvernement des Pays-Bas ne cessa-t-il

d'en réclamer la restitution; et, lorsqu'un arrangement, tout à l'avantage de nos voisins, eut enfin été conclu pour le partage des documents qui y étaient renfermés, le commissaire belge eut-il soin de faire consigner, dans le procès-verbal de cette opération, la promesse, par les commissaires français, « que si, par la suite des temps, l'on découvrait » dans ces mêmes archives quelques titres ou documents » appartenants à la Belgique, ils seraient communiqués » au commissaire des Pays-Bas amiablement et de bonne » foi, les inventaires qui en seraient dressés devant être » censés faire partie dudit procès-verbal [1]. »

Le Gouvernement, jaloux de favoriser des études qui ne peuvent que fortifier l'amour de la patrie, de la liberté aussi ancienne sur le sol belge que ses habitants, et de la nationalité que nous avons glorieusement reconquise, n'a cessé d'envisager l'exploration des archives de Lille comme un objet digne de sa sollicitude.

[1] Un des originaux de ce procès-verbal existe dans nos archives.

On lit, dans un mémoire adressé au garde-des-sceaux de France, le 24 août 1790, par Denis-Joseph Godefroy, garde du dépôt de la Chambre des Comptes à Lille : « Je fus nommé commissaire par le Roi, pour l'exécution de la con- » vention de 1769; j'ai remis en conséquence à un commissaire autrichien » les titres dont la garde m'était confiée, et qui intéressaient absolument les » provinces autrichiennes. J'ai gardé les titres communs, dont j'ai donné des » copies authentiques, et ceux qui concernaient les possessions françaises » sont restés dans mon dépôt. J'ai fait un pareil travail dans plusieurs greffes » de Flandre : le procès-verbal qui contient l'extrait des titres originaux remis » et celui des copies, et qui consiste en neuf volumes in-folio, a été signé le » 14 novembre 1771 par les commissaires des deux souverains. La France *est* » *devenue, par ce moyen, responsable envers les Pays-Bas autrichiens des* » *titres, registres et papiers communs aux propriétaires des provinces de* » *Flandre et de Hainaut, qui faisaient partie du ressort de l'ancienne* » *Chambre des Comptes à Lille.*

Ce mémoire est au cabinet des chartes et diplômes, à la Bibliothèque du Roi à Paris, carton intitulé : *Archives de la Chambre des Comptes de Lille.*

Avant qu'il pût prendre une détermination quelconque à cet égard, il avait besoin d'être éclairé sur la situation actuelle de ce dépôt, que l'on savait avoir été dévasté par le vandalisme révolutionnaire, sur la fin du XVIIIe siècle : je fus chargé, il y a quatre ans, par M. le Ministre votre prédécesseur, de l'examiner.

Dans le rapport que je présentai à M. de Theux, sous la date du 20 décembre 1836, je traçai un historique succinct de la formation des archives de la Chambre des Comptes de Flandre : j'étais naturellement amené à parler du triage qui y fut exécuté, dans les années 1770 et 1771, conformément aux stipulations du traité du 16 mai 1769 ; je donnai un précis des opérations des commissaires belge et français. J'indiquai ensuite, d'une manière sommaire, les diverses collections de titres qui s'y étaient conservées : je terminai, en émettant quelques idées sur ce qu'il y avait à y faire, relativement à l'histoire de la Belgique [1].

Le vif intérêt que vous inspirent les travaux dont l'objet est de répandre des lumières sur nos anciennes annales, vous ayant fait concevoir le dessein de réaliser le plan conçu depuis plusieurs années, et les notions contenues dans mon rapport de 1836 ne vous ayant point paru suffisantes pour servir de bases à la décision qu'il fallait prendre, vous avez jugé à propos, Monsieur le Ministre, de m'inviter à me rendre de nouveau à Lille, à examiner de plus près les archives de l'ancienne Chambre des Comptes de Flandre, et à vous signaler les séries de documents qui, à mon avis, devraient être, en premier lieu, copiées ou simplement extraites.

[1] *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur les archives de la Chambre des Comptes de Flandre à Lille, et sur les travaux à y exécuter dans l'intérêt de l'histoire de la Belgique.* In-8° de 34 pages.

J'ai appliqué tous mes efforts et tout mon zèle à remplir, à votre satisfaction, la mission que vous m'aviez fait l'honneur de me confier. Quoique le dépôt de Lille ne soit point public, il m'a été ouvert à ma première demande, et, comme en 1836, M. le docteur Le Glay, à qui la garde en est commise, a bien voulu me faire donner communication des pièces que j'ai témoigné le désir de consulter : si des difficultés avaient pu se présenter à cet égard, le bienveillant accueil que j'ai trouvé auprès de M. le vicomte de St-Aignan, préfet du département du Nord, et dont il est de mon devoir d'exprimer hautement ici ma reconnaissance, m'autorise à croire qu'elles auraient été promptement levées.

Dans la correspondance que j'ai entretenue avec vous pendant mon séjour à Lille, je vous ai brièvement rendu compte, Monsieur le Ministre, des investigations successives auxquelles je m'y suis livré. Vous me demandez aujourd'hui des indications plus détaillées, un rapport qui retrace, avec tous les développements dont la matière est susceptible, l'ensemble de mes travaux. Je vais tâcher de satisfaire à vos intentions.

Les documents intéressants pour l'histoire de la Belgique qui sont conservés aux archives de Lille, peuvent être divisés en deux classes principales.

La première se compose des chartes, traités, lettres-patentes et missives, instructions diplomatiques, mémoires.

Les comptes forment la seconde.

Cette division sera celle que je suivrai dans ce rapport.

CHARTES, TRAITÉS, LETTRES-PATENTES ET MISSIVES, INSTRUCTIONS, MÉMOIRES.

Le dernier garde des archives de la Chambre des Comptes de Lille, Denis-Joseph Godefroy, entreprit, en 1782, de dresser l'inventaire chronologique des chartes existantes dans ce dépôt. Il en avait rédigé cinq volumes, qui embrassent les années 746 à 1307 [1], et préparé en partie les notes qui devaient servir à la rédaction des volumes suivants, lorsque la révolution vint interrompre cet utile travail.

M. Le Glay a repris l'œuvre de son prédécesseur, et déjà, par ses soins, quatre nouveaux volumes de l'inventaire chronologique, qui s'étendent des années 1308 à 1365, ont été complétés.

Il faudra bien du temps encore pour que cette grande entreprise littéraire, qui a excité tant de sympathie parmi les savants, soit conduite à sa perfection, car le nombre des pièces dont se composent les archives de Lille est immense.

Outre les titres originaux, les vidimus, les copies anciennes et authentiques, renfermés dans les layettes, et que

[1] Le comte de Saint-Genois de Grandbreucq, qui s'était procuré une copie de cette partie de l'inventaire, la publia, au commencement de ce siècle, dans le recueil qu'il faisait paraître sous le titre de *Monuments anciens;* mais son édition n'est pas toujours exacte, et il en retrancha d'ailleurs une foule d'indications utiles qu'on trouve dans l'inventaire original. Un reproche plus grave qu'on peut lui faire, est de n'avoir pas nommé l'auteur de ce travail, de manière à laisser supposer qu'il l'était lui-même, opinion qui a été répandue pendant assez longtemps.

M. Le Glay évalue à quinze mille[1], il y a les cartulaires de Flandre formant huit volumes in-folio, le cartulaire de Louis de Male, le cartulaire oblong, le cartulaire rouge, le cartulaire de Namur, cinq cartulaires de Hainaut, le cartulaire de Malines, le cartulaire des empereurs, et plusieurs cartulaires d'Artois, de Valenciennes et de Cambrai[2].

Il y a, de plus, une série d'environ cent trente cartulaires, dans lesquels furent transcrites, depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au commencement du XVIe, la plupart des lettres-patentes émanées des souverains; ces registres étaient tenus à la chancellerie même du prince.

Il y a enfin la magnifique collection des registres aux chartes, au nombre de soixante-dix-neuf volumes grand in-folio, qui fut commencée par la Chambre des Comptes dès son institution en 1386, et qui ne s'arrête qu'à l'année 1667, époque où la prise de Lille par Louis XIV détermina le gouvernement des Pays-Bas à transférer cette Chambre à Bruges.

A ces diverses séries de documents il faut ajouter la collection des lettres missives des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Jusque dans ces derniers temps, ces lettres étaient restées éparses et fort confuses: M. Le Glay les a rassemblées; il les a classées dans l'ordre chronolo-

[1] *Notice sur les archives du département du Nord.* Lille, 1839. In-8o de 73 pages.

[2] Tous ces cartulaires sont décrits par M. Le Glay dans sa *Notice* déjà citée. M. Warnkœnig en avait donné précédemment une description moins complète. Voyez l'*Histoire de la Flandre et de ses institutions civiles et politiques jusqu'à l'année* 1305, traduite de l'allemand, avec des corrections et additions, par A. E. Gheldolf. Bruxelles, 1835-1836. Deux vol. in-8o.

Disons, en passant, que M. Gheldolf a bien mérité de l'histoire nationale, par cette traduction, qu'il a enrichie de remarques et de pièces fort curieuses.

gique : par-là il a rendu un notable service à ceux qui voudront y recourir. Les lettres missives remplissent soixante-quinze portefeuilles ; je crois qu'on ne peut en évaluer le nombre à moins de vingt mille.

Je passe sous silence quantité de recueils de Mélanges, dont plusieurs renferment pourtant des pièces de beaucoup d'intérêt.

Au milieu de tant de richesses, forcé de faire un choix, puisque je ne pouvais pas songer à les parcourir toutes, et que vos instructions, Monsieur le Ministre, avaient d'ailleurs limité mes travaux, personne ne sera étonné, je l'imagine, que j'aie éprouvé quelque embarras.

Voici, après de mûres réflexions, le plan auquel je me suis arrêté.

J'ai pensé que nous devions, pour le moment, exclure de nos investigations dans les archives de Lille les documents concernant les rapports que les comtes de Flandre eurent avec leurs sujets, et cela afin d'éviter qu'on ne copie à l'étranger des actes que nous possèderions dans nos propres archives. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que les dépôts des villes de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Courtrai, d'Audenaerde, d'Alost, de Nieuport, de Furnes et de plusieurs autres localités des deux Flandres, renferment une multitude de chartes et de lettres patentes émanées des anciens souverains du pays; vous savez aussi qu'un des deux grands chartriers des comtes de Flandre, celui qui, jusqu'au XVIe siècle, fut conservé dans le château de Rupelmonde [1], n'a cessé d'être la propriété de la Belgique, et qu'il fait partie aujourd'hui des archives de la Flandre

[1] M. de Saint-Genois, conservateur des archives de la Flandre orientale, s'est occupé de la rédaction de l'inventaire de ce précieux chartrier. Son travail pourra prochainement être livré à l'impression.

orientale. Il est hors de doute que, dans ces diverses collections, il se trouve des doubles de la plupart des titres, existant à Lille, relativement au régime intérieur de la Flandre. Nous avons, en outre, aux Archives du Royaume[1], une copie, faite en 1770, des cartulaires de Flandre, de Hainaut et de Namur, cinquante-cinq volumes d'extraits des registres aux chartes, et une copie entière de deux de ces registres qui comprennent les années 1393 à 1399.

La même exclusion m'a paru devoir envelopper les pièces ayant trait aux rapports qui existèrent entre les comtes et le pays de Flandre, d'une part, et les rois de France, de l'autre; rapports que l'histoire nous montre avoir été si suivis, si importants, à raison du lien de vassalité qui rattachait la Flandre à la France, et qui ne fut brisé que par le traité de Madrid, conclu entre Charles-Quint et François Ier. J'ai tout lieu de croire que les archives du royaume à Paris sont plus complètes sur cette matière que celles de Lille : or, vous voudrez bien vous rappeler, Monsieur le Ministre, que, en vertu d'une autorisation qui me fut donnée par monsieur votre prédécesseur, on est occupé à faire, aux archives de Paris, le relevé des actes relatifs à la Belgique, qui existent, soit dans le trésor des chartes originales des rois de France, soit dans les registres du même trésor, soit enfin dans ceux du parlement et de la Chambre des Comptes. D'après les informations que j'ai reçues, ce dépouillement pourra être achevé dans le courant de la présente année. Les listes qui en offriront le résultat seront soumises, ici, à une vérification qui aura pour objet d'en retrancher les documents déjà connus, ou d'un intérêt médiocre, ou dont il y aurait des

[1] Voyez le premier volume de l'Inventaire, publié en 1837.

doubles dans nos archives : on pourra ensuite faire copier les autres. Il vaudra toujours mieux, en pareil cas, s'adresser à Paris qu'ailleurs. J'ai acquis l'expérience qu'on obtient plus de facilités de tout genre dans les grands dépôts littéraires de cette capitale, que dans ceux des départements.

Ayant ainsi écarté deux des principales catégories d'actes dont est formé le dépôt de Lille, celles entre lesquelles il me restait à choisir étaient encore assez nombreuses : j'ai donné, de prime abord, la préférence aux documents qui concernent les relations de la Flandre avec l'Angleterre au moyen âge ; je vais dire pourquoi.

Nos historiens ont accordé peu d'attention à ces rapports, qui exercèrent une si puissante influence sur la prospérité industrielle et commerciale de la Belgique, qui furent si souvent le mobile de la politique de ses souverains, non-seulement alors que la Flandre était gouvernée par ses comtes, mais sous la dynastie même des princes de Bourgogne et de leurs successeurs; aussi n'en savons-nous que fort peu de chose. Aujourd'hui encore, sans le secours des archives de Lille, je ne vois pas comment l'on parviendrait à éclairer cette face importante de notre histoire; car, et les Archives du Royaume, et les dépôts provinciaux des deux Flandres, et ceux des villes de Bruges, d'Ypres et de Gand, sont tous également pauvres en documents qui puissent y répandre de la lumière.

M. Le Glay avait déjà, à la demande de la Commission des Records de Londres, rassemblé un grand nombre de pièces relatives aux négociations qui eurent lieu, du XIIIe au XVIe siècle, entre l'Angleterre et la Flandre; il a eu la complaisance de m'en communiquer l'inventaire : j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de le mettre sous vos yeux[1].

[1] Voyez, à la suite de ce rapport, l'Annexe *A*.

Cette liste ne saurait être regardée comme complète; des recherches ultérieures auront certainement pour résultat de la grossir. L'examen des documents mêmes donnera lieu aussi, je le suppose, d'en élaguer quelques articles.

C'est donc par la série des actes concernant les relations politiques et commerciales de la Flandre avec l'Angleterre dans les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, que je crois devoir vous proposer de faire commencer les travaux de copie aux archives de Lille. Vous venez de le voir, cette série a un double caractère qui la recommande éminemment à notre choix : elle est d'une grande valeur historique ; elle est composée de pièces qui n'existent pas dans nos archives.

J'ai parlé d'une collection de lettres missives qui appartiennent aux cinq derniers siècles; l'état sommaire ci-joint[1] vous fera connaître, Monsieur le Ministre, comment ces lettres sont distribuées dans les soixante-quinze portefeuilles qui les renferment. Vous remarquerez que les années 1507—1530 remplissent à elles seules près de cinquante portefeuilles : il n'y en a qu'un pour les XIVe et XVe siècles, un aussi pour les XVIIe et XVIIIe.

Les années 1507-1530 sont celles pendant lesquelles Marguerite d'Autriche, fille de Marie de Bourgogne et de Maximilien, exerça, d'abord au nom de l'Empereur son père, comme tuteur de Charles-Quint, et ensuite au nom de Charles lui-même, la régence des Pays-Bas. La collection de Lille comprend la plus grande partie des actes de cette administration de près d'un quart de siècle[2] : je dis la plus grande partie et non tous, car bien des documents de cette époque furent déposés aux archives d'État à Bruxel-

[1] Annexe *B*.

[2] On y trouve aussi les actes relatifs au gouvernement de la comté de Bourgogne, dont la souveraineté avait été cédée à Marguerite.

les; je citerai, entre autres, une assez volumineuse correspondance de Marguerite avec Charles-Quint, quantité de lettres des ambassadeurs en Angleterre et en France; des pièces relatives aux affaires de Gueldre, qui, durant la première moitié du XVIe siècle, et jusqu'au traité de Venlo, donnèrent tant d'embarras et de soucis au gouvernement des Pays-Bas, etc., etc., etc.

Cette série de lettres écrites à et par Marguerite d'Autriche est, à tous égards, la plus précieuse de la collection. Il y a longtemps, du reste, qu'elle a fixé, pour la première fois, l'attention des savants. Jean Godefroy, qui la déterra dans un grenier de la Chambre des Comptes, où elle gisait ensevelie sous d'insignifiantes paperasses, y puisa une partie des matériaux qu'il fit entrer dans son recueil des lettres de Louis XII et du cardinal d'Amboise [1]. Depuis, il semble qu'elle fut un peu négligée; les deux derniers Godefroy se contentèrent d'en prendre des extraits, pour la collection manuscrite qu'ils formaient à leur usage. Dans ces dernières années, nulle section des archives de Lille n'a été l'objet d'explorations plus fréquentes, plus étendues. M. Möne, archiviste du grand duc de Bade, en a tiré des lettres de Maximilien à Marguerite, et des documents sur l'élection de Charles-Quint à l'Empire, dont il a enrichi un recueil littéraire publié sous son nom [2]. M. Le Glay a fait paraître lui-même, tout récemment, la corres-

[1] *Lettres du roi Louis XII et du cardinal George d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires et instructions écrites depuis* 1504 *jusques et compris* 1514. Bruxelles, François Foppens, MDCCXII, 4 vol. in-12.

[2] *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit.*

Les lettres de Maximilien sont insérées dans le volume de 1835, pag. 288-297, 396-405, et dans le volume de 1838, pag. 25; elles sont au nombre de trente-cinq.

Les documents sur l'élection de Charles-Quint, au nombre de cinquante-sept, sont insérés dans le volume de 1836.

pondance complète de Marguerite avec Maximilien [1] : il prépare, en ce moment, une édition des lettres de Mercurin de Gattinaire, ce chancelier de Charles-Quint qui eut le courage, au rapport de Nény [2], de se refuser à sceller la ratification du traité de Madrid, « prévoyant bien que François Ier ne le tiendrait pas; » il y joindra des lettres de Philibert Naturel, prévôt d'Utrecht, ambassadeur en France dans les années 1518, 1519, 1520. M. Edward Le Glay, fils du conservateur, a rassemblé, dans l'intention de la publier aussi, la correspondance de Marguerite avec Henri VIII, roi d'Angleterre.

Ces différentes publications, si elles s'exécutent comme elles sont projetées, diminueront, on le conçoit, l'intérêt qu'offre la série des lettres de 1507 à 1530, mais elles ne l'épuiseront pas. Il y restera encore bien des pièces qui mériteront d'être consultées; telles sont, entre autres, celles qui concernent un des plus grands événements de la vie de Charles-Quint : je veux dire son élection à la dignité impériale. Je ne crois pas qu'aucun dépôt public, ni en Allemagne, ni en Espagne, ni ailleurs, renferme, sur cet événement qui eut des suites si graves, une série de documents plus complète et plus importante.

Les lettres relatives à l'élection de Charles-Quint étaient réparties dans six portefeuilles, et mêlées avec toute sorte d'autres actes, selon l'ordre chronologique adopté aux archives de Lille. Je les ai réunies, après en avoir obtenu l'agrément du conservateur du dépôt, et les ai parcourues en détail : c'est cet examen qui m'autorise à émettre l'opi-

[1] *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, de* 1507 *à* 1519, etc. Paris, Jules Renouard, 1839. Deux vol. in-8°.

[2] *Mémoires historiques et politiques*, chap. Ier, art. 5.

nion que je viens d'énoncer. On ne la trouvera pas mal fondée, je pense, lorsqu'on saura que cette série de pièces comprend les instructions données non-seulement par Marguerite et par le conseil des Pays-Bas, mais aussi par Charles lui-même, qui était alors dans ses royaumes de Castille, aux ambassadeurs envoyés en Allemagne pour l'affaire de l'élection; les lettres de ceux-ci, tant à la régente qu'au roi; la correspondance de Charles avec sa tante et le conseil privé des Pays-Bas : en un mot, tout ce qui put être écrit, ou à peu près, sur cette matière, par les ministres et les agents du futur Empereur.

S'il n'était bien démontré, par une foule d'exemples, que l'histoire, telle qu'elle a été composée jusqu'à nos jours, est presque entièrement à refaire, il suffirait, pour demeurer convaincu de cette vérité, de jeter les yeux sur la série de documents qui m'occupe ici. Les historiens français, dont l'impartialité n'est pas le principal mérite, les historiens belges, qui ont eu trop souvent le tort de les copier, ne sont pas les seuls auxquels on puisse reprocher des inexactitudes et l'omission de particularités très-essentielles, relativement à l'élection de Charles-Quint : les historiens allemands, qui étaient mieux placés pour connaître les faits, semblent les avoir ignorés pour la plupart, et il leur arrive plus d'une fois de ne pas présenter sous leur vrai jour ceux qu'ils ont recueillis. Il y a dans leurs récits quelque chose qui doit être particulièrement relevé : c'est qu'ils y mentionnent à peine un Belge qui fut le négociateur le plus actif et le plus habile de Charles-Quint dans cette importante occasion : son nom est Maximilien de Berghes; il était seigneur de Zevenberghe, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan du roi. Envoyé en Allemagne dès le mois d'octobre 1518, à la de-

mande de l'empereur Maximilien, il n'en partit qu'après que l'élection eut été consommée, et, dans cet intervalle, il fut encore chargé en Suisse d'une mission épineuse, dont il s'acquitta avec succès. Il rendit à son souverain de signalés services.

Tous les secrets des négociations de Charles, pour s'assurer une dignité à laquelle il voulait parvenir, *quoi qu'il en coûtât,* nous sont révélés par les documents qui existent aux archives de Lille. Nous y voyons ce prince, dès le mois d'avril 1518 (il venait donc à peine d'atteindre sa dix-huitième année), envoyer le sir Jean de Courtewille à l'empereur Maximilien, afin que son aïeul travaille de tout son pouvoir à le faire élire roi des Romains : nous y voyons ensuite les pratiques de Maximilien auprès des électeurs ; la promesse que, au mois de septembre, à Augsbourg, il obtient de cinq d'entre eux, savoir : les archevêques de Mayence et de Cologne, le roi de Bohême, le comte palatin, le marquis de Brandebourg, de donner leurs voix à Charles ; les conditions auxquelles ces promesses lui sont faites.

C'est là la première phase de l'affaire. Maximilien, qui se proposait de convoquer une diète impériale à Francfort, dans les premiers mois de 1519, pour faire procéder à l'élection d'un roi des Romains, meurt à Wels, en Autriche, le 12 janvier. Les choses prennent alors une nouvelle face. François Ier se porte ouvertement le concurrent de Charles à l'Empire, et une lutte opiniâtre s'établit entre les deux monarques. Les électeurs dont Maximilien avait gagné ou, pour parler plus exactement, acheté la voix, se prétendent dégagés, par la mort de l'Empereur, des obligations qu'ils avaient contractées : Charles est obligé de recommencer les négociations avec eux, mais cette fois ils se

montrent encore plus difficiles : il n'est pas de demandes qu'ils ne forment, pas de sacrifices qu'ils ne se croient en droit d'exiger du candidat qui sollicite leur suffrage, sous couleur des offres que, de son côté, leur fait le roi de France. Charles n'obtient la dignité impériale, objet de ses convoitises, qu'après avoir consenti à tout.

Les rapports des envoyés en Allemagne, et ceux surtout du seigneur de Zevenberghe, contiennent les plus curieux détails sur leurs pourparlers avec les électeurs, avec les princes et les seigneurs que des liens de parenté unissaient à ceux-ci, avec leurs ministres, en un mot avec tous les personnages qui pouvaient influer sur leurs déterminations. En présence de ces témoignages irrécusables, on ne peut se défendre d'un sentiment de dégoût, lorsque l'on considère à quel point la corruption s'était répandue dans le corps germanique : les électeurs, comme le seigneur de Zevenberghe l'écrivait au Roi [1], n'avaient nul souci du bien de la chrétienté et de l'Empire; ils ne songeaient qu'à leur profit particulier. Entre eux tous se distinguait, par son âpreté à l'argent, le marquis Joachim de Brandebourg, *ce père de toute avarice*, selon l'expression du même négociateur [2] : après avoir engagé sa voix à Charles, du vivant de Maximilien, à la condition de recevoir 30,000 florins comptant, d'avoir une pension de 8,000 florins, et d'obtenir en mariage pour son fils madame Catherine, sœur du Roi, avec une dot considérable, il ne craignit pas de demander que la dot, la pension annuelle et la gratification fussent doublées. Les électeurs ecclésiastiques ne se montraient guère plus scrupuleux : l'archevêque de Mayence, tenant peu de compte de ses engagements anté-

[1] Lettre du 8 mars 1519.

[2] Lettre du seigneur de Zevenberghe à Marguerite, du 4 février 1519.

rieurs, refusa de s'employer dans l'intérêt de Charles, à moins que la finance qu'il avait acceptée à Augsbourg ne fût notablement augmentée. Il en coûta au petit-fils de Maximilien, pour parvenir à son but, au delà d'un million de florins, somme énorme en ce temps : jamais il n'eût pu réunir d'aussi grands moyens pécuniaires sans les trésors du Mexique, car ses pays héréditaires allemands étaient trop pauvres pour lui en fournir, et les Pays-Bas n'étaient point, à cette époque, dans une situation qui leur permît de le secourir efficacement.

La série des lettres relatives à l'élection de Charles-Quint se compose de plus de cent cinquante pièces. J'ai déjà dit que M. Möne en avait publié une soixantaine ; mais celles-ci sont précisément les moins intéressantes : ce savant n'aura sans doute pas eu connaissance des autres, lorsqu'il explora le dépôt de Lille, et la chose s'explique aisément par l'observation que j'ai faite, que, jusque dans ces derniers temps, la collection à laquelle elles appartiennent n'avait pas été soumise à un classement régulier.

Vous trouverez annexée à ce rapport [1], Monsieur le Ministre, une liste indicative des documents de cette série qui m'ont passé sous les yeux : il en est vraisemblablement qui m'auront échappé, pressé, comme je l'étais, par le temps, et ayant à faire un triage de plus de deux mille pièces, mais ils ne peuvent être qu'en petit nombre.

Je suis persuadé que vous ne jugerez pas moins important de faire copier, pour nos Archives, les lettres et instructions qui concernent l'élection de Charles-Quint, que les actes relatifs aux négociations de la Flandre avec l'An-

[1] Annexe *C*.

gleterre dans le moyen âge : il conviendra d'en excepter toutefois les pièces qui ont été insérées dans l'*Anzeiger* de M. Möne, quoique l'éditeur n'en ait pas toujours reproduit le texte avec une exactitude rigoureuse. Charles-Quint a été la gloire de la Belgique; à aucune époque, le nom belge ne brilla d'un plus vif éclat que sous son règne : c'étaient des Belges qui étaient à la tête de ses conseils et de ses armées, qui secondaient sa politique dans la plupart des cours étrangères. L'histoire du grand empereur que Gand s'enorgueillira toujours d'avoir vu naître dans ses murs, est pourtant bien mal connue, même chez ses compatriotes, si intéressés à la connaître : aussi, comme le proclamait une voix éloquente dans une occasion récente et solennelle[1], comme je m'étais permis moi-même de l'énoncer précédemment[2], n'est-elle parvenue jusqu'à nous que défigurée par l'ignorance et l'esprit de parti. Rétablir, compléter les faits de ce règne glorieux, est une tâche qui semble dévolue aux écrivains dont la Belgique s'honore : le gouvernement concourra à cette œuvre patriotique, en faisant rechercher et rassembler les documents propres à en faciliter l'exécution.

J'ai parcouru toutes les lettres missives, depuis l'année 1531 jusqu'à l'époque où la collection s'arrête. Celles qui ont trait aux événements de notre histoire sont en assez petit nombre, mais il en est de fort curieuses; je placerai notamment dans cette catégorie la correspondance que le gouvernement général des Pays-Bas entretint avec le duc de Mayenne, ce célèbre chef de la ligue catholique française, dans les années 1589 à 1595. Ces pièces jettent

[1] Discours de M. de Gerlache, lu dans la séance publique de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, le 16 décembre dernier.

[2] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, tom. II, pag. 307.

quelque jour sur la politique de Philippe II à l'égard de la France; elles montrent aussi que ses hésitations, sa lenteur à prendre un parti décisif dans les circonstances difficiles, lui furent non moins fatales vis-à-vis de Henri IV, qu'elles le lui avaient été en face de l'insurrection hollandaise.

Il y a, dans la même partie de la collection, une série de documents qui est d'un intérêt majeur pour l'histoire des troubles de religion en France : elle se compose de lettres *originales* adressées à Charles IX, à Henri III, à Catherine de Médicis et à plusieurs de leurs ministres, par toute sorte de personnages et de villes du royaume, et par des princes étrangers. On ignore par qui ce recueil de lettres a été fait; on ne sait pas davantage comment ni à quelle époque il a été apporté aux archives de Lille. S'il m'était permis de hasarder mes conjectures, je dirais que les pièces dont il est formé furent probablement rassemblées par quelque secrétaire d'état du temps de Charles IX et de Henri III, et qu'elles auront plus tard été délivrées à l'un des Godefroy, pour les placer dans le dépôt dont il avait la garde.

Je joins à ce rapport [1] un sommaire du contenu des portefeuilles de 1531 à 1600. J'y donne l'analyse des pièces qui se rapportent aux affaires de la Belgique; je me borne à y indiquer très-rapidement les autres.

Il n'est pas, vous le savez, Monsieur le Ministre, d'époque plus mémorable, dans l'histoire de la Belgique, que celle de la révolution du XVIe siècle. On a beaucoup écrit sur ce grand événement de nos annales, et cependant il est généralement reconnu aujourd'hui que les récits qui

[1] Annexe *D*.

nous en sont parvenus ne laissent pas moins à désirer en ce qui concerne l'exactitude des faits, que relativement à l'appréciation des hommes et des choses. Pénétré de cette vérité, chaque fois que je me suis livré à l'examen d'une collection d'archives, soit dans le royaume, soit à l'étranger, j'ai toujours consacré une attention particulière à la recherche des documents qui étaient de nature à fournir des renseignements nouveaux sur le règne de Philippe II.

Je ne m'étais flatté d'en trouver, dans les archives de Lille, ni de bien nombreux, ni de bien intéressants, car, depuis la fin de la régence de Marguerite d'Autriche, les papiers d'État n'y avaient plus été déposés; c'était à Bruxelles qu'ils se conservaient, sous la garde de l'audiencier, qualification dont était revêtu le premier secrétaire d'état du souverain aux Pays-Bas. Aussi le résultat a-t-il surpassé mon attente.

Déjà, Monsieur le Ministre, dans une de mes lettres écrites de Lille, je vous ai entretenu de deux pièces autographes du cardinal de Granvelle : la Commission royale d'histoire, ayant eu communication de ces documents lors de sa dernière assemblée, les a jugés assez remarquables pour les faire insérer textuellement au bulletin de la séance [1].

Les pièces en question font partie d'un recueil en deux volumes, intitulé : *Troubles de Pays-Bas*. Le même recueil contient, sous le titre de *Moyens par où semble que S. M. pourroit mieux regaigner le cœur des vassaux et subjectz de par deça*, un mémoire étendu, présenté par le secrétaire Courtewille au duc d'Albe, en 1571 : c'est du moins

[1] Voyez le tome IV des *Bulletins* de cette Commission, pag. 79-80, et 112-123.

ce qu'indique une note marginale qui est de la main de Granvelle.

Josse de Courtewille, seigneur de Polinchove, greffier de l'ordre de la Toison d'or, avait suivi Philippe II en Espagne; il avait rempli, à sa cour, les fonctions de secrétaire d'état pour les affaires des Pays-Bas. Il était revenu de Madrid avec le duc d'Albe, et il exerçait la même charge près de lui. L'attachement de Courtewille aux intérêts du roi égalait celui qu'il portait à sa patrie : il n'en déplorait pas moins les mesures acerbes qui avaient été employées; il gémissait sur la situation désastreuse où le pays se trouvait; il ne voyait de remède aux maux qui affligeaient des provinces naguère si heureuses et si riches, que dans un système de gouvernement doux, modéré, équitable, dans l'oubli du passé, dans des actes qui fissent cesser les inquiétudes sur l'avenir. Ce fut sous l'inspiration de ces nobles sentiments, qu'il adressa au duc d'Albe le mémoire dont je viens de parler.

J'ai compulsé, dans le même Recueil, différentes lettres écrites au conseil de Flandre, et une correspondance volumineuse du grand conseil de Malines. Ces pièces sont *originales* : je n'ai pu découvrir à quelle époque elles ont été extraites des archives des corps auxquels elles appartenaient, ni comment elles sont parvenues dans celles de Lille.

Les lettres adressées au conseil de Flandre sont des années 1561 et 1562 : il y en a une de Philippe II; les autres sont de la duchesse Marguerite de Parme, sa sœur, régente des Pays-Bas. Elles renferment des détails, qui ne sont pas à négliger, sur les progrès que, déjà à cette époque, la réforme religieuse faisait en Flandre. C'est ainsi qu'on y lit que, à Menin, un hérétique, ayant été mis en prison

par ordre du magistrat, fut délivré par le peuple; que, à Bruges, à Gand, la secte des anabaptistes s'était propagée d'une manière effrayante, au point que, au mois de janvier 1562, dans cette dernière ville, on en avait arrêté jusqu'à douze, hommes et femmes; que, dans la châtellenie d'Ypres, un homme du peuple s'étant mis à prêcher sur le cimetière d'un village, la foule accourut à sa voix de tous les environs. En présence de cette invasion des nouvelles doctrines religieuses, le roi et la gouvernante ne peuvent assez prescrire au conseil de Flandre la vigilance et l'énergie : par la lettre qu'elle lui écrit le 22 novembre 1561, Marguerite de Parme lui enjoint d'admonester les officiers des lieux, pour qu'ils procèdent contre les sectaires avec *vivacité, sérieuseté* et *rigueur*.

La correspondance du grand conseil, à laquelle sont joints des mémoires, des rapports et d'autres pièces, embrasse les années 1565 à 1578; elle est infiniment précieuse pour l'histoire de cet illustre corps judiciaire, et pour celle même de la ville de Malines, pendant cette orageuse époque.

En 1565, on voit la duchesse de Parme [1] recommander au grand conseil, d'après les ordres exprès du roi, l'étroite observation des placards, des décrets du concile de Trente et des synodes, *afin*, entre autres, *que l'inquisition se fasse, comme elle s'est faite jusqu'alors, et comme il appartient aux inquisiteurs par droit divin et humain*. Surviennent le compromis, la présentation de la requête des confédérés et les promesses que Marguerite est obligée de leur faire : elle écrit alors au grand conseil [2], pour qu'il ordonne à l'écou-

[1] Lettre du 18 décembre.
[2] Lettre du 9 avril 1566.

tête de Malines *de procéder, avec toute modestie, discrétion et prudence, dans l'exercice de sa charge, sur le fait de la religion.*

Au mois d'août 1566, Malines, comme presque toutes les villes de la Belgique, fut le théâtre d'excès scandaleux, causés par les iconoclastes; l'ordre n'y fut rétabli que grâce à la présence d'Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, qui y fut envoyé par la duchesse de Parme, en qualité de gouverneur et superintendant. Sur cet événement et les circonstances qui le suivirent, la série de pièces qui m'occupe contient des éclaircissements nombreux : en y ajoutant la *Justification* que le comte de Hooghstraeten publia en 1568, la correspondance de Marguerite avec ce seigneur, que j'ai moi-même mise en lumière[1], et le mémoire apologétique du magistrat de Malines que nous avons aux Archives du Royaume, on aurait un ensemble de matériaux aussi complet qu'on pût le désirer pour l'histoire des faits auxquels ils se rapportent.

Deux pièces, savoir : un procès-verbal et une représentation adressée au duc d'Albe, fournissent quelques détails sur la surprise de Malines, exécutée, dans la matinée du 30 août 1572, par le seigneur de Waroux, lieutenant du prince d'Orange. Les membres du grand conseil, aussitôt que le seigneur de Waroux fut en possession de la ville, lui demandèrent de pouvoir s'en retirer; il ne voulut pas le leur permettre. Peu de jours après, le bruit courut qu'ils seraient sommés de prêter serment au prince d'Orange : « ils s'assemblèrent tous au palais, et, d'un commun ac- » cord, ils résolurent de plutôt endurer la mort, que de

[1] Voyez la *Défense de messire Antoine de Lalaing*, etc., *augmentée de sa correspondance inédite avec Marguerite de Parme, et d'une Notice historique et biographique sur ce seigneur*. Mons, Leroux. In-8°, 1838.

» faire ledit serment, ou autre chose contre le devoir qu'ils
» avaient à leur roi [1]. »

Malines, en 1576, se trouva dans une situation difficile. Le 4 septembre, une troupe de gens armés avait envahi le palais du roi à Bruxelles, et y avait arrêté, dans le lieu même de leurs délibérations, les membres du conseil d'état auquel Philippe II avait confié par intérim le gouvernement des Pays-Bas; à la suite de cette insurrection contre les dépositaires de l'autorité souveraine, les états de Brabant avaient convoqué les états-généraux, pour délibérer sur les mesures que réclamait le salut du pays. Cependant Jérôme de Roda, espagnol, qui faisait partie du conseil d'état, avait pu s'échapper, et il s'était établi au château d'Anvers, d'où il prétendait exercer, à lui seul, vu la détention de ses collègues, le gouvernement des Pays-Bas. D'autre part, Julien Romero, mestre-de-camp du régiment de Sicile, occupait Lierre avec des forces imposantes. Ainsi placés entre les Espagnols et les états, et se souvenant du sac de 1572, les Malinois voulurent garder la neutralité; le grand conseil, le magistrat, les doyens des métiers, les bourgeois, les chefs de deux compagnies de gens de pied wallons qui formaient la garnison de la ville, étaient unanimes dans ces dispositions. Ils négocièrent avec Roda, avec Julien Romero, avec les états-généraux assemblés à Bruxelles, et avec le nouveau conseil d'état que ceux-ci avaient composé, afin qu'on n'exigeât rien de plus d'eux, prenant l'engagement formel de ne favoriser ni l'un ni l'autre des deux partis qui étaient en présence. Ces ouvertures furent accueillies avec satisfaction des chefs espagnols; mais, à Bruxelles, on ne voulut pas

[1] Représentation au duc d'Albe, du 19 novembre 1572.

y entendre; on y sentait trop combien il importait d'avoir Malines, pour couvrir le Brabant. En vain, le grand conseil et le magistrat firent contre cette prétention les remontrances les plus fortes; en vain, ils envoyèrent au conseil d'état des députés habiles et éloquents, pour lui persuader que la ville serait si bien gardée, qu'on n'avait pas à craindre que les Espagnols s'en emparassent. On leur déclara finalement, après beaucoup de pourparlers, que les troupes des états entreraient à Malines de gré ou de force. Alors ils se soumirent. Cette négociation, commencée dans les premiers jours de septembre, se termina le 15 octobre 1576.

L'épisode que je viens de retracer avait échappé aux investigations des historiens : il est relaté, de la manière la plus circonstanciée, dans une quarantaine de pièces qui font partie de la correspondance dont j'ai parlé ci-dessus, et qui consistent en des lettres de Roda, de Romero, des états de Brabant, du conseil d'état, du grand conseil, en des rapports des députés que ce dernier corps avait envoyés à Bruxelles, etc., etc.

Une série assez considérable de documents, qui provient originairement des archives du Franc de Bruges, existe encore dans le *Recueil sur les troubles des Pays-Bas*. Elle concerne l'arrestation violente que les Gantois, sous la conduite du fougueux Jean Hembyze, firent, le 28 octobre 1577, des personnes de Philippe de Croy, duc d'Arschot, de Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, des évêques de Bruges et d'Ypres, et des autres députés que les états-généraux, réunis à Bruxelles, avaient chargés d'une négociation auprès des états de Flandre : on sait que cette violence excita dans le pays des réclamations universelles, et qu'elle ne contribua pas peu à détacher les provinces

wallonnes de l'union qui avait été si solennellement jurée quelques mois auparavant.

Je passe sous silence ici différentes pièces du recueil susmentionné, qui ne sont pas sans importance : vous les trouverez indiquées, Monsieur le Ministre, dans l'inventaire analytique ci-joint[1] des deux volumes dont ce recueil se compose.

Dans un registre qui doit avoir appartenu à la chancellerie du prince de Parme, Alexandre Farnèse, et dont je vous remets également l'analyse[2], sont transcrits les traités de réconciliation que ce prince conclut avec les provinces et les villes de la Belgique, pour les faire rentrer sous l'obéissance du roi, et les lettres de pardon qu'il accorda à celles qu'il se vit obligé de réduire par la force. Les lettres qu'obtint la ville de Dunkerque, en date du mois de mai 1584, contiennent une clause qui intéressera ceux qui se sont livrés à des recherches sur nos anciennes chambres de rhétorique; elle porte que, « attendu qu'il s'est » reconnu, par expérience, les chambres de rhétorique » estans en plusieurs villes de par-deça, non-seulement » estre inutiles, mais aussi occasion d'oisiveté à plusieurs » esprits legiers, adonnez à nouvelles et pernicieuses opi- » nions, dont sont procedez plusieurs scandales, mauvaises » édifications et erronées doctrines, celles qui existeraient » à Dunkerque sont abolies, et leurs biens appliqués au fisc. »

Pour en finir avec l'époque des troubles, je vous citerai deux documents qui m'ont paru dignes d'une attention spéciale; ils sont rangés, on ne voit pas trop pourquoi, dans la collection des *Lettres missives*.

Le premier est un cahier d'une quarantaine de pages,

[1] Annexe *E*.
[2] Annexe *F*.

contenant une relation, écrite par un contemporain, des événements qui arrivèrent en l'année 1577 et dans les premiers mois de 1578. L'auteur devait être un personnage marquant du parti des états, car il dit, page 5, à propos d'un complot que don Juan d'Autriche prétendit, au mois de mars 1577, avoir été tramé contre lui, entre des agents du duc d'Anjou et des Écossais au service des états : *Ceux-ci, ni autres, ne pouvaient sortir du camp sans mon consentement,* et ailleurs, qu'il alla saluer don Juan à Louvain, avec le sénéchal de Hainaut, le vicomte de Gand, le seigneur de Fresin et d'autres gentilshommes principaux.

Les faits paraissent être racontés, dans ce mémoire, avec impartialité, et le récit qu'en présente l'auteur est semé de particularités neuves et curieuses. Ainsi il nous apprend que le projet de la célèbre Union de Bruxelles, du 9 janvier 1577, fut conçu par les comtes de Boussu et de Lalaing, le marquis de Havré, le sénéchal de Hainaut, le vicomte de Gand, les seigneurs de Champagny et de Hèze; il nous dévoile encore les véritables motifs qui déterminèrent les chefs de la noblesse belge à appeler de Vienne l'archiduc Mathias, pour lui confier le gouvernement général des Pays-Bas, après la rupture des états avec don Juan d'Autriche, et les circonstances qui accompagnèrent la nomination du prince d'Orange en qualité de *ruward* ou gouverneur de Brabant. Cette dernière partie de sa relation est trop intéressante, pour que je n'en transcrive pas ici un extrait : « L'occasion » de la venue de l'archiduc, dit-il, fut que, congnoissant » la plupart de la noblesse le peuple de soi estre muable, » et que *le crédit qu'en son endroit avoit le prince d'Orange* » *estoit si grand,* mesme le voliont, contre le gré de tous, » faire gouverneur des Pays-Bas,..... fut advisé requérir » S. A. de prendre le gouvernement desdits pays..... De

» son arrivée se troubla fort le prince d'Orange, d'autant » plus qu'il vit les estatz déterminez à le recepvoir, et de » fait se retira incontinent en Anvers, *ayant toutesfois* » *préalablement trouvé moyen se faire constituer gouverneur* » *de Brabant*, lequel estat n'avoit néanmoins jamais esté » donné à personne, ains (mais) l'estoit de toute ancien- » neté le gouverneur général des Pays-Bas. La chose se » passa en ceste sorte. Ayant esté mis, par main interpo- » site, en teste du peuple que les foulles du pays de Bra- » bant ne cesseriont, s'il n'y avoit un gouverneur parti- » culier pour les garder, comme estiont (ce disiont-ils) les » aultres provinces, fut présenté requeste aux états, pour » avoir ledit prince. Sur quoi, comme le clergé ni la no- » blesse n'y vouliont consentir, mesme que le comte d'Eg- » mont et seigneur de Hèze protestarent ne vouloir obéir » à celui qui seroit de contraire religion que la catholique, » *entra soubdain en la chambre telle multitude de peuple,* » *que les estats furent constrains s'accommoder à son voloir.* » Sur quoi, le lendemain, après quelques excuses, ledit » prince accepta l'estat... » Les causes de la dissidence qui éclata entre don Juan d'Autriche et les états-généraux, celles de la déroute de Gembloux, sont rapportées aussi par le narrateur anonyme d'une manière détaillée.

L'autre document exige quelques explications préliminaires.

Lors de l'emprisonnement des membres du conseil d'état à Bruxelles, au mois de septembre 1576, le conseiller Louis del Rio, quoiqu'il ne siégeât qu'au conseil privé, corps qui n'avait point part à la haute administration du pays, avait été également arrêté. Del Rio était venu d'Espagne avec le duc d'Albe; il avait été fait par lui membre du conseil des troubles; on savait qu'il avait été fort

avant dans la confiance de l'odieux proconsul ; c'était lui enfin qui, avec le sanguinaire Vargas, avait instruit le procès des comtes d'Egmont et de Hornes. L'animadversion dont il se voyait l'objet était donc bien naturelle.

Le prince d'Orange, après qu'il eut été institué gouverneur de Brabant, ordonna que del Rio, qui peut-être était encore en prison, fût interrogé sur douze points qu'il fit coucher par écrit [1], et qu'on le prévînt que, s'il voulait dire la vérité, « on lui feroit tout bon traitement, » mais que, s'il la célait au contraire, « il y auroit bon moyen de » le ranger à la raison » : le prince voulait savoir, entre autres, à l'instigation de qui le roi avait envoyé le duc d'Albe aux Pays-Bas; de quels moyens l'on s'était servi pour l'y déterminer; qui avait provoqué l'emprisonnement des comtes d'Egmont et de Hornes; quels étaient ceux qui avaient instruit leur procès, etc., etc.

C'est cette espèce d'enquête que contient le document mentionné ci-dessus.

La réponse de del Rio est déjà connue; M. de Saint-Genois l'a publiée en 1838, dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique* (p. 458-474), d'après une copie existante aux archives provinciales à Gand; mais on ne savait dans quelles circonstances ni à quelle époque elle avait été faite; on n'était même pas parfaitement sûr de son authenticité. Aujourd'hui, plus de doute relativement à aucun de ces points : la pièce conservée dans les archives de Lille est *originale;* elle porte la signature de del Rio et la date de 1577. Ceci était important à constater, car la pièce en question offre les révélations les plus curieuses que l'histoire ait encore pu recueillir sur ce qui se passa

[1] Voyez l'annexe *G*.

dans le conseil de Philippe II, lorsqu'on y résolut l'envoi du duc d'Albe aux Pays-Bas, sur les projets du duc à l'égard de ces provinces, sur l'institution du conseil des troubles, sur la forme de ses délibérations, sur le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, qui, « lu au conseil, sans » que l'on eût demandé aux conseillers leur opinion, ni » autre chose quelconque, fut décidé quelques jours après » par le duc seul, conformément, on le présumait du » moins, à la résolution venue d'Espagne. »

Je ne vous proposerai pas, Monsieur le Ministre, de faire copier la série de documents sur la révolution du XVIe siècle dont je viens de vous donner un aperçu; ce serait, je crois, une dépense peu utile. Je me suis attaché à en faire une analyse substantielle; elle pourra suffire, si je ne me trompe, aux personnes qui désireraient connaître le contenu des pièces. D'ailleurs, une partie de celles-ci, telles que les lettres du gouvernement au conseil de Flandre et au grand conseil de Malines, doivent exister, en minute ou en copie, aux Archives du Royaume; déjà je me suis assuré que les registres du grand conseil, que nous possédons, en contiennent plusieurs.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les résultats des travaux auxquels je me suis livré dans la section des archives de Lille qui se compose de lettres, d'instructions, de mémoires, de pièces diverses : j'ai maintenant à vous entretenir des comptes, qui ont été de ma part l'objet d'investigations plus étendues.

COMPTES.

L'importance des comptes, envisagés comme documents historiques, n'a pas été suffisamment appréciée jusqu'ici. Les anciens écrivains, qui firent un usage fréquent des chartes, des diplômes, des chroniques, eurent rarement recours aux comptes, quoique les Bénédictins eussent montré, dans plusieurs de leurs grands ouvrages [1], l'excellent parti que l'on en pouvait tirer. De nos jours, quelques hommes laborieux se sont appliqués à exploiter cette mine féconde : les Soirées historiques et littéraires *(Historische en letterkundige Avondstonden)* de Van Wynn, l'*Histoire des Français des divers états aux cinq derniers siècles*, par M. Monteil, la *Notice sur Colard Mansion* de feu Van Praet, etc., sont le produit de travaux pour lesquels les comptes ont été particulièrement mis à contribution ; mais ces savants ont trouvé peu d'imitateurs, et les comptes sont encore négligés, sinon dédaignés par la plupart des écrivains qui s'occupent à débrouiller le chaos de nos vieilles annales.

Les comptes, pris dans leur généralité, sont pourtant les monuments les plus certains et on pourrait dire les plus complets de l'histoire.

Ils sont les monuments les plus certains. En effet, les médailles, les actes officiels, peuvent quelquefois induire en erreur. Une médaille peut avoir été frappée, dans la

[1] Voyez, entre autres, *l'Histoire de Bourgogne* et *l'Histoire de Languedoc*.

prévision, presque infaillible, d'un événement qu'une circonstance fortuite aura empêché de se réaliser; un acte officiel peut contenir une promesse, transmettre un ordre, prescrire des mesures, qui n'auront pas été suivis d'exécution. Les comptes ne relatent que des faits accomplis.

Ils sont les plus complets des monuments historiques qui soient parvenus jusqu'à nous, dans ce sens qu'il n'en est point, parmi ceux-ci, qui fournissent des notions et des faits aussi multipliés, aussi variés. N'est-il pas vrai que presque tous les actes de la vie publique et privée se résolvent, en définitive, en un article de dépense?

Ils offrent d'ailleurs quantité de renseignements que l'on chercherait en vain dans les autres séries de documents officiels. Pour citer quelques exemples : où trouver, si ce n'est dans les comptes des princes et des seigneurs, dans ceux des chapitres et des monastères, l'indication des objets qui servaient à l'ameublement, au vêtement, à la nourriture de nos ancêtres? Où puiser, avec la même garantie d'authenticité, des données sur les arts mécaniques qui étaient en usage, sur la valeur des produits industriels et des denrées, sur le prix des matériaux et de la main-d'œuvre, et sur une foule d'autres parties du régime social?

L'étude des diverses sources de revenus des princes, des villes, des communautés religieuses, est quelquefois aussi instructive que celle de leurs dépenses. Je citerai, notamment, les articles de recette dans les comptes des officiers de justice, articles qui se composent du produit des amendes et des compositions résultant des délits et des crimes commis. Tous les éléments d'une statistique morale et judiciaire des siècles qui nous ont précédés, ne sont-ils pas là?

Quels détails intéressants pour l'histoire du commerce ne renferment pas les comptes des tonlieux, ces péages qui ont existé le plus anciennement dans notre pays, et ceux des droits établis sur l'importation des marchandises étrangères, ainsi que sur l'exportation des produits du sol ou des fabriques nationales !

Les comptes des domaines eux-mêmes abondent en notions qui ne sont pas à mépriser, soit qu'elles se rattachent à l'économie agricole en général, soit qu'elles révèlent des usages particuliers à certaines localités.

En résumé, il est permis d'avancer, sans craindre d'être taxé d'exagération, que les comptes sont les matériaux à l'aide desquels on peut le mieux reconstruire le passé.

La haute utilité des comptes m'a frappé, dès les premiers temps que j'ai été appelé à la direction des Archives du Royaume : aussi le classement de cette partie de nos trésors diplomatiques a-t-il été l'un des objets auxquels j'ai consacré les soins les plus assidus, et, lorsqu'il a été décrété, en 1834, que les inventaires de nos archives seraient livrés à l'impression, c'est par celles de la Chambre des Comptes que j'ai commencé l'œuvre dont le Gouvernement venait de confier l'exécution à mon zèle.

J'ai été d'autant plus porté à en agir ainsi, qu'il n'existe peut-être, même dans les pays les plus considérables de l'Europe, aucun dépôt qui soit aussi riche en ce genre que celui de Bruxelles. Les comptes que nous possédons, selon l'évaluation qu'il a été possible de faire, en attendant que le catalogue soit achevé, doivent dépasser le chiffre de *cinquante mille*, et ils embrassent toutes les parties de l'administration de la Belgique depuis le XIVe siècle.

Je rappellerai ici un fait peu connu, et qui montrera que nous n'avons pas, sans quelque bonheur, conservé cette magnifique collection.

En vertu des lois du 7 messidor an II et du 5 brumaire an V, des préposés au triage des titres avaient été nommés à Bruxelles, ainsi que dans les autres chefs-lieux des départements de la Belgique.

Une instruction, arrêtée par le Ministre des Finances, dans les attributions duquel les archives avaient été placées, fut envoyée de Paris, pour servir de règle à leurs opérations. Elle contenait, entre autres, ce qui suit : « Les » comptes des régisseurs et administrateurs d'établisse- » ments particuliers devront être conservés, seulement » pour les trente dernières années, à l'effet d'être exami- » nés; *tous ceux antérieurs auxdites trente dernières an- » nées devront être mis au rebut.* Quant aux comptes de » grands établissements, tels que villes, provinces, etc., » il en doit être conservé cinq par chaque siècle, un de » vingt en vingt années. Ceux relatifs aux trente derniè- » res années, doivent être également conservés pour être » examinés : *tous les autres doivent être mis au rebut.* »

Si cette disposition eût été exécutée, que de regrets ne ressentirions-nous pas aujourd'hui !

Les préposés au triage s'y conformèrent d'abord. Dans le premier état des papiers inutiles et à mettre au rebut, qu'ils adressèrent à l'administration centrale du département de la Dyle[1], ils comprirent une masse énorme de comptes, dont n'étaient pas même exceptés ceux des receveurs généraux des souverains. Mais bientôt ils reconnurent le dommage qui serait résulté pour l'histoire de l'anéantissement de tous ces titres, et le préjudice même qu'il aurait causé à la régie des domaines, dont les intérêts semblaient être les seuls dont l'on se souciât à cette époque :

[1] Lettre du 16 fructidor an VI.

ils écrivirent donc à l'administration centrale, pour en réclamer la conservation :

« La réflexion et l'expérience, lui dirent-ils [1], nous ont » appris, depuis l'envoi de notre premier état, qu'il y » aurait de l'inconvénient à suivre l'instruction par rap- » port à cette partie précieuse des archives, et nous croyons » qu'il serait plus prudent de conserver généralement tous » les registres de comptes.

» En effet, nous avons remarqué que souvent tel de ces » comptes contient des éclaircissements sur tel ou tel ob- » jet, que l'on ne trouve pas dans les autres, et qu'en géné- » ral, lorsque les receveurs portaient un poste nouveau, soit » dans la recette, soit dans la dépense, ce nouveau poste » est ordinairement motivé, et contient sur la nature de » son objet des détails que l'on chercherait en vain dans » les comptes subséquents : de manière qu'il n'est que trop » souvent indispensable de remonter au premier compte, » pour trouver l'origine et se former une idée claire des » articles qu'il renferme.

» Nous avons considéré, au surplus, le peu de profit » que la République recueillera actuellement de la vente » de ces registres, et par contre le bon état dans lequel ils » se trouvent, ainsi que l'utilité dont ils sont susceptibles, » soit pour vérifier des faits historiques, soit pour décou- » vrir des parties domaniales engagées ou détournées de » leur véritable origine.

» D'après toutes ces considérations, nous avons cru qu'il » était de la prudence, autant que de notre devoir, d'en » conserver provisoirement la totalité..... »

La lettre des préposés au triage ayant été mise sous les

[1] Lettre du 5 prairial an VII.

yeux du Ministre des Finances, Robert Lindet, il eut la sagesse d'applaudir à leurs scrupules et d'approuver leur conduite. Il écrivit à l'administration départementale : « Les » comptes que les préposés avaient mis au rebut comme » inutiles, dans leur premier état analytique, leur parais- » sant devoir être conservés, soit parce qu'ils peuvent être » bons pour l'histoire, soit parce qu'ils peuvent donner » des renseignements utiles sur les propriétés domaniales » engagées ou détournées, l'intention visible de la loi est » que ces comptes soient conservés comme nécessaires. » Je ne peux que recommander la conservation de ces pa- » piers à la vigilance et à l'exactitude des préposés [1]. »

Il est juste de faire connaître les noms de ceux auxquels la Belgique dut alors de ne point voir périr tant de documents précieux : les signataires de la lettre du 5 prairial an VII étaient les sieurs Brion et Torfs.

Les archives de Lille ne traversèrent pas, aussi heureusement que les nôtres, les temps révolutionnaires.

Dans mon rapport du 20 décembre 1836, j'ai donné des détails à ce sujet, sur lesquels il serait inutile que je revinsse. J'y ajouterai seulement que, selon M. Le Glay, il ne fut pas envoyé à l'arsenal de Lille, dans les premières années de l'ère républicaine, moins de trois cents voitures de parchemins et de papiers, outre tout ce qui fut vendu à l'encan : le savant archiviste du département du Nord cite même un décret du comité de salut public, du 7 frimaire an III, par lequel tous les parchemins qu'il y avait dans les archives étaient mis à la disposition de la commission des armes et poudres [2] !.....

Les comptes et leurs acquits formèrent, selon toute ap-

[1] Lettre du 24 thermidor an VII.

[2] *Notice sur les archives du département du Nord*, 1839.

parence, l'une des premières catégories de documents vouées à la destruction. Comme l'on ne prit pas le soin de dresser de listes des titres qui furent anéantis, et qu'il n'existe pas non plus d'inventaire du dépôt rédigé avant 1790, à l'exception de celui des chartes dont j'ai parlé au commencement de ce rapport, on ne saurait aujourd'hui établir l'état exact des pertes que firent les archives de Lille, par suite du système de dilapidation auquel elles furent soumises. On peut seulement supposer que les acquits des comptes furent condamnés en masse à l'anéantissement, car il n'en est resté que des débris; quant aux comptes, il serait bien difficile, d'après la situation actuelle du dépôt, de juger si un principe, une règle quelconque, présida au triage qui en fut fait.

La Belgique a, plus encore que le département du Nord, des motifs de déplorer les dévastations dont les archives de Lille eurent à souffrir en ces jours néfastes.

Dans le cours de l'exécution du traité du 16 mai 1769, les commissaires français avaient bien délivré au commissaire belge les comptes des villes et des quartiers qui faisaient intégralement partie des Pays-Bas autrichiens ; mais ceux qui s'appliquaient à toutes les anciennes provinces soumises à la domination espagnole, ceux de la maison des souverains, ceux aussi qui regardaient la généralité de la Flandre ou du Hainaut, avaient été retenus à Lille; seulement, en ce qui concernait les comptes du Hainaut et de la Flandre, on en avait remis à la Belgique un par vingt années, et on avait fait une sorte de partage des acquits et pièces justificatives.

Vous allez voir, Monsieur le Ministre, que plusieurs de ces séries, si intéressantes pour nous, présentent aujourd'hui de fâcheuses lacunes.

I. COMPTES DE L'HÔTEL DES SOUVERAINS ET DES PRINCES DE LEUR FAMILLE.

En remontant jusqu'à une époque très-reculée, on trouve que nos souverains avaient, sous le titre de *maître de la chambre aux deniers*, un officier qui était chargé de payer la dépense de leur maison. J'ai vu, aux archives de Dijon, des comptes rendus par plusieurs de ces officiers, sous les règnes des ducs de Bourgogne Philippe-le-Hardi et Jean-Sans-Peur ; ils se rapportent à la période de 1395 à 1419. Les comptes de l'hôtel de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire furent vraisemblablement déposés aux archives de Lille : il dut en être de même de ceux de la duchesse Marie, de Philippe-le-Beau, de Charles-Quint, des archiducs Albert et Isabelle, les derniers souverains des Pays-Bas qui aient résidé dans ces provinces.

Les princes de la maison régnante, les gouverneurs généraux, surtout lorsque ceux-ci étaient du sang royal, comme le furent Marguerite d'Autriche, la reine Marie de Hongrie, Marguerite de Parme, don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, le cardinal-infant, l'archiduc Léopold, etc., avaient aussi, pour la dépense de leur maison, un trésorier dont la gestion était ordinairement vérifiée par la chambre des comptes de Lille.

Il était chaque jour dressé deux rôles de la dépense de l'hôtel des souverains, savoir : l'un, des officiers qui étaient *comptés par les écrous*, c'est-à-dire, qui étaient domestiques de la cour du prince, et recevaient, à ce titre, des gages journaliers; l'autre, de la dépense de bouche. Dans le compte que rendait le maître de la chambre aux deniers, il portait sommairement, en un article, le résultat de ces deux

rôles, lesquels il y joignait, comme documents à l'appui.

Il suit de là que les pièces justificatives du compte étaient plus intéressantes que le compte même. Cependant les comptes, pris isolément, avaient encore une grande utilité; ils faisaient connaître, journée par journée, les lieux où était demeuré le prince. On conçoit le secours que la chronologie, qui, comme on l'a dit depuis longtemps, est le flambeau de l'histoire, pouvait tirer de ces indications authentiques, surtout pour l'époque des ducs de Bourgogne et de Charles-Quint, princes les plus ambulants qui aient occupé le trône. Des détails curieux y étaient d'ailleurs quelquefois consignés par le comptable, tels que la mention des personnages que le souverain avait traités, des fêtes qu'il avait données, etc.

On doit peu s'étonner, si cette série de documents fut celle sur laquelle la stupide furie des barbares de 1793 s'exerça de préférence ; tout ce qui rappelait les rois, les nobles et les prêtres, n'était-il pas pour eux un objet d'exécration et d'horreur ?

La quantité des comptes et des rôles de l'hôtel, en y comprenant ceux des princes et princesses de la maison régnante et des gouverneurs généraux, devait être fort considérable : il n'en existe plus que quelques-uns aujourd'hui, et encore faut-il attribuer uniquement leur conservation au hasard, qui aura fait que les exécuteurs des hautes œuvres du vandalisme ne les aperçurent pas dans leurs recherches.

Il paraît, au reste, que ceux qui furent condamnés alors à l'anéantissement, ne furent pas tous transportés dans les arsenaux, mais qu'il en fut aussi vendu ou soustrait : je ne saurais m'expliquer d'une autre manière l'existence, dans la bibliothèque de feu M. Goethals-Vercruysse, à Courtrai,

des comptes du maître de la chambre aux deniers, pour les années 1441 et 1497 [1], et celle de plusieurs liasses de rôles à la bibliothèque du Roi, à Paris.

Les comptes de l'hôtel qui sont restés aux archives de Lille, sont :

Ceux qui furent rendus par Pierre Boisot et Henri Stercke, maîtres de la chambre aux deniers de Charles-Quint, depuis le 1er septembre 1506 jusqu'au dernier décembre 1531 ;

Ceux de Didier Boisot, maître de la chambre aux deniers de l'archiduc Ferdinand, frère de Charles, pour les années 1518 et 1519 ;

Ceux de Jean de Gyn, *penninckmaistre* de la reine Marie, pour les années 1531-1533 et 1535-1540.

Les comptes de la maison de l'archiduc Ferdinand sont d'un médiocre intérêt pour nous. J'en dirai autant de ceux de la maison de Charles-Quint pendant sa minorité ; mais, à partir de l'année 1515, époque de son émancipation, ils acquièrent de l'importance.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, Monsieur le Ministre [2], l'extrait que j'ai fait de ces comptes pour établir l'itinéraire de Charles pendant l'année 1515, les six premiers mois de 1516 et l'année 1531. Il conviendrait que les comptes des autres années fussent extraits de la même manière.

On pourrait objecter que l'on possède, dans plusieurs bibliothèques, et notamment dans notre bibliothèque royale, un *Journal des voyages de Charles-Quint*, par Vandenesse ; mais, outre que cette relation est encore inédite, elle ne saurait offrir la même authenticité que les comptes, qui sont

[1] Voyez ma Notice sur la bibliothèque de M. Goethals, *Bulletins de la Commission d'histoire*, tom. III, pag. 291-324.

[2] Annexe *H*.

véritablement des journaux officiels. Je me suis, de plus, assuré, en la comparant avec les extraits que j'ai pris à Lille, qu'elle n'est pas exempte de lacunes, et même d'erreurs.

Un pareil travail, exécuté sur les comptes du *penninckmaistre* de la reine Marie, serait encore des plus utiles; il faciliterait l'intelligence de bien des événements et des actes de cette époque. Je l'ai fait pour les années 1539 et et 1540[1], auxquelles se rapportent la révolte et la punition des Gantois : occupé à publier, comme membre de la Commission royale d'histoire, une relation de ce mémorable événement, je n'ai voulu négliger aucune des investigations qui pussent m'aider à l'éclaircir.

Les comptes du *penninckmaistre* de la reine Marie contiennent des détails qui ne se rencontrent pas dans ceux du maître de la chambre aux deniers de Charles-Quint. Ainsi, l'on y trouve, à la section des dépenses, les chapitres suivants :

Traitements des filles d'honneur, femmes de chambre, etc.;

Pensions et gages extraordinaires (des chevaliers d'honneur, conseillers, etc., de la reine);

Gages d'aucuns de l'hôtel;

Dons et récompenses; offrandes, aumônes;

Achat de draps de soie, de laine, et autres semblables parties;

Écurie;

Fauconnerie;

Vénerie;

Messageries et voyages;

Grosses et menues parties.

[1] Annexe *I*.

Indépendamment des renseignements qu'ils fournissent sur une foule de personnages plus ou moins marquants de la cour de la reine Marie, ces chapitres des comptes de son *penninckmaistre* méritent d'être consultés, à raison des particularités curieuses pour l'histoire des lettres, des arts et des mœurs, dont ils fourmillent.

Par exemple, on y voit que la reine avait, à Malines, une *librairie* et des cabinets de raretés. Aucun des écrivains qui se sont occupés de nos anciennes bibliothèques, n'avait signalé ce fait. En 1531 et jusqu'en 1535, Richard Contault était garde de ces collections; Étienne Lullier lui succéda le 1er janvier 1536 : ils jouissaient d'une pension de *quatre sols* par jour. L'extrait ci-joint[1] du compte de 1540, jettera quelque lumière sur la nature des fonctions qu'ils avaient à remplir, et sur les objets dont étaient formées les collections confiées à leurs soins.

Dans les mêmes chapitres sont désignés, comme maîtres successifs des enfants de la chapelle de la reine Marie, Me Jean Gossins et Me Benedictus Appezelders; comme organistes de sa chapelle, Me Jacques Bucquet, Me Sigismond Vyer et Me Roger Pathie; comme *raccoutreur* des orgues, Clais Vander Ryt; comme *notiste* et joueur de viole, Vincent Rigler, etc.

Le compte de 1532 mentionne un payement de 63 livres, fait à Me Sigismond Vyer, « pour la réfection du grand » positif instrument que S. M. (la reine Marie) fit amener » avec elle d'Allemagne. » Quel était ce *grand positif instrument?* C'est une question que je livre à l'érudition de l'habile directeur de notre conservatoire: je suis incompétent pour la résoudre.

[1] Annexe *I*.

Dans les comptes de 1538 et de 1540, j'ai vu des sommes payées pour des *verrières* (vitraux peints), des gratifications accordées à des jongleurs qui avaient joué devant la reine, *jetant à leur bouche, au plus loin, un grand fer*. Des jongleurs en 1540! il n'y a donc rien de nouveau sous le soleil.

On apprend encore, par cette série de comptes, que Bernard Van Orley et Guillaume Scrots étaient peintres en titre de la reine; celui de 1535 offre même, sur divers ouvrages confiés au pinceau de Van Orley, des indications qui m'ont paru trop piquantes, pour ne pas être recueillies [1].

Ces détails vous feront peut-être juger, Monsieur le Ministre, que les comptes de l'hôtel de la reine Marie ne devraient pas seulement être dépouillés pour la rédaction d'un itinéraire de cette princesse, mais qu'il faudrait les soumettre à une analyse complète, dans laquelle on s'attacherait toutefois, d'une manière plus spéciale, aux faits qui pourraient intéresser l'histoire littéraire et celle des arts.

II. COMPTES DE LA RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES.

Trois dépôts différents se partagent la collection des comptes de la recette générale des finances de nos anciens souverains.

A partir de l'année 1384 — où, par le décès de Louis de Male, la souveraineté des comtés de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Nevers, de Rethel et de la seigneurie de Malines passa à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne —, jusqu'à 1419, ces comptes existent aux archives de Dijon.

[1] Voyez l'annexe *I*.

Ils sont conservés aux archives de Lille depuis l'année 1405 [1] jusqu'à 1661, et aux archives de Bruxelles depuis 1663 jusqu'à 1783.

Les séries de Lille et de Dijon présentent des lacunes : celle de Bruxelles est complète.

La charge de receveur général fut parfois, sous les deux premiers ducs de Bourgogne, réunie avec celle de gouverneur et trésorier général des finances.

J'ai vainement recherché, tant à Dijon qu'à Lille, quelque règlement qui en aurait, dans les premiers temps de son existence, déterminé les attributions.

La pièce la plus ancienne qui m'ait fourni des lumières à cet égard est un mandement daté du 2 avril 1407, par lequel le duc Jean-sans-Peur commet Pierre de Montbertaut et Renaudin Doriac, conseillers de ses comptes à Lille, à l'effet d'ouïr les comptes du receveur général Jean Chousat : il leur enjoint d'y allouer « les dons qu'il a faits, en » plusieurs menues parties, tant à des chevaliers, écuyers » et à des serviteurs de son hôtel, qu'à plusieurs ambassa- » deurs, ainsi que les achats de chevaux, de drap d'or, de » soie, de laine, de pelleterie, de *harnais* et autres, faits » par son commandement [2]. » Cette spécification paraît embrasser toutes les dépenses auxquelles le receveur général avait à pourvoir.

Les lettres du même prince, du 17 avril 1411, qui nomment Robert de Bailleux receveur général des finances, lui donnent « pouvoir, autorité et mandement spécial

[1] Il y a, pour les années 1405 à 1419, des comptes dont l'original est à Dijon, et une copie à Lille ; il y en a d'autres dont les archives de Lille possèdent l'original, et qui n'existent qu'en copie dans celles de Dijon.

[2] Compte de Jean Chousat, du 5 novembre 1405 au 9 novembre 1406, aux archives de Lille.

» de icelles ses finances poursuivre, ou par ses commis » faire poursuivre, demander, cueillir et recevoir de tous » ceux et en tous lieux qu'il appartiendra, et qu'elles lui » sont ou seront dues, et de contraindre, par toutes voies » dues, tous receveurs, châtelains, grainetiers et autres » qui pour ce seront à contraindre; de prendre, recevoir » et bailler, dépenser et distribuer, par l'avis de son tréso- » rier et gouverneur général, et de l'acquitter des dettes » qui par lui sont et seront dues, etc. [1] » Les patentes de Pierre Macé, du 19 mars 1414 [2], et celles de Jean de Visen, du 5 novembre 1436, diffèrent quelque peu, dans leur contexte, de celles qui viennent d'être citées; Philippe-le-Bon, après avoir institué Jean de Visen, ajoute : « lui » donnant pouvoir de icelui office de recette générale de » toutes nosdites finances d'ores en avant tenir, exercer » et desservir ; de recevoir, tant de nos officiers de toutes » nos terres et seigneuries de notre domaine et autrement, » comme de ceux de monseigneur le roi ou d'autres quel- » conques, toutes et singulières sommes de finances qui » dues nous seront, et d'en bailler ses lettres de recette, » lesquelles voulons valoir et être de même effet et vertu » à ceux qui lui délivreront lesdites finances, comme les » nôtres ; de icelles nos finances payer et distribuer, tant » pour notre dépense ordinaire et extraordinaire, comme » pour toutes autres nos affaires, soit pour fait de guerre » ou autrement, et généralement, de faire bien, dûment » et loyalement tout ce qui à icelui office de recette géné- » rale compète et appartient, etc. »

[1] Compte de Robert de Bailleux, du 17 avril 1411 au 30 avril 1412, aux archives de Lille.

[2] Compte de Pierre Macé, du 19 mars 1414 au 18 avril 1415, aux archives de Lille.

Les règles qui dès lors servaient de bases à l'institution de la recette générale des finances ne subirent pas dans la suite des modifications considérables.

On s'abuserait étrangement, si l'on croyait trouver, dans les comptes de la recette générale, l'indication de toutes les sommes qui entraient dans les coffres du souverain, ou qui en sortaient. Les recettes n'y comprennent que les versements faits par les receveurs généraux des provinces, et par certains receveurs particuliers, après qu'ils avaient satisfait aux charges assignées sur leurs caisses : les mises se composent des dépenses extraordinaires, de celles qui avaient un caractère général, de celles enfin qui concernaient la personne ou la maison du souverain.

Quelques développements sont nécessaires pour rendre palpable cette définition.

J'ai parcouru et analysé avec soin six comptes de la recette générale des finances appartenant à des époques diverses, savoir : celui de Jean Abonnel, du 1er janvier au 31 décembre 1431 ; celui de Simon Longin, du 1er janvier au 31 décembre 1495; ceux de Jean Micault, du 14 juillet au 31 décembre 1507, et du 1er janvier au 31 décembre 1519; celui de Liévin Wouters, du 1er janvier au 31 décembre 1569; celui enfin d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1628. Voici comment sont subdivisées, par chapitre, dans chacun de ces comptes, les recettes et les dépenses.

Compte de 1431. La recette se compose du produit des domaines de Bourgogne, Flandre, Artois, Brabant, Namur, Douai et Orchies, Cassel, St.-Omer, Lille, Tournai (en vertu de l'appointement fait avec le magistrat), Aire, Paris (pension du roi de 3,000 fr. par mois); du produit des mortemains en Hainaut; des compositions et autres re-

cettes extraordinaires. Le total en est de 221,452 livres 0 sol 2 deniers, de 40 gros.

La dépense consiste en deniers fournis aux officiers qui en doivent compter; menues messageries; voyages et ambassades; offrandes et aumônes; achat de draps d'or, d'argent, de soie, de laine, toiles, pelleteries, etc.; achat de chevaux et autres choses touchant l'écurie de monseigneur; achat d'artillerie et autres parties payées à cause d'icelle; achat et façon de joyaux; dons et récompenses; gages par jour et pensions par mois, à vie ou à volonté. Le total en est de 257,655 liv. 17 s. 10 d., de 40 gros, 468 écus et demi d'or, et 4,370 salus d'or.

Compte de 1495. La recette est formée du produit des recettes générales des domaines de Bourgogne, Brabant, Luxembourg, Flandre, Artois, Hainaut, Hollande et Frise, Zélande, Namur; du produit des aides des mêmes provinces, le Luxembourg et la Frise exceptés; du produit des parties extraordinaires, telles que : exploits, monnaies, quints deniers, lombards, émoluments des sceaux, reliefs et droits seigneuriaux, tonlieux, dons gratuits accordés par différentes villes à l'archiduc Philippe-le-Beau, lors de sa joyeuse entrée. Elle s'élève à 363,600 livres 19 sols 3 deniers, de 40 gros, et 100 florins de Rhin d'or.

Les mises comprennent les deniers fournis aux officiers qui en doivent compter; les gages et pensions extraordinaires; les menus voyages et messageries; les ambassades et gros voyages; les dons et récompenses extraordinaires; les deniers payés pour l'écurie de l'archiduc, les menues et grosses parties; les deniers payés aux secrétaires; les deniers payés en l'acquit du roi des Romains et de l'archiduc; les défraiements; les aumônes et offrandes; les deniers payés ès mains du roi et de l'archiduc; les deniers pris à

frais et finance; les deniers rendus et non reçus; la dépense commune. Le total en est de 369,899 liv. 2 s. 8 d. et 462 florins de Rhin.

Comptes de 1507 *et* 1519. Ils ne diffèrent de celui qui précède qu'en des points de peu d'importance. Le compte de 1507 présente une recette de 378,664 l. 4 s., et une dépense de..... Dans le compte de 1519, la recette s'élève à 803,700 l. 13 s. 7 d., la dépense à 735,823 l. 16 s. 1 d.

Compte de 1569. Les recettes sont composées du produit des domaines de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre, de Flandre, de Tournai, de Malines, d'Artois, du comté de Bourgogne, de Hainaut, de la Hollande méridionale, de Kempmerlandt, d'Utrecht, de Zélande, de Namur, de Frise, de Groningue et Drenthe, d'Overyssel, de Linghen, s'élevant à 118,432 liv. 4 s. 6 d.; du produit des aides des mêmes pays, qui est de 838,879 liv. 2 s.; du produit des parties extraordinaires, telles que les exploits, les sceaux de l'audience, le nouvel impôt sur les vins, les monnaies, les confiscations, etc., qui est de 1,171,188 liv. 7 s., enfin du produit des rentes et des domaines aliénés, qui est de 50,094 liv. 9 s. 6 d. Somme totale des recettes, 2,178,594 liv. 3 s.

Les mises, qui s'élèvent à 2,094,199 liv. 2 s. 10 d., se répartissent comme suit : Aux officiers et autres qui en doivent compter; à divers gouverneurs des pays de par-deçà, chevaliers, officiers de la Toison d'or et à ceux du conseil d'état; gages et pensions de ceux du privé conseil; gages et pensions de ceux des finances; officiers de l'artillerie; gages et pensions à plusieurs seigneurs, dames, officiers et autres particuliers; messageries et postes; menus et gros voyages aux pays de par-deçà; dons et récompenses; menues et grosses parties; deniers payés en

l'acquit du roi ; frais et intérêts ; deniers payés en augmentation du domaine du roi ; deniers comptés et non reçus.

Compte de 1628. Il est conçu dans la même forme que le précédent ; seulement on n'y voit plus figurer les provinces qui s'étaient soustraites à l'autorité de Philippe II. La recette est de 4,440,954 liv. 13 s. 1 d., dans lesquels le produit des domaines entre pour 974,889 liv. 18 s., et celui des aides pour 929,810 liv. 12 s. 2 d. ; le surplus provient des parties extraordinaires, telles que les exploits des conseils de justice ; les sceaux de l'audience ; les impôts sur les chevaux et sur le vin ; le droit régalien sur le sel de Flandre; les aluns, les monnaies; les confiscations; les contributions de guerre; les droits de nouvel acquêt et de francs fiefs; les prêts et deniers levés à finances; les ventes et engagements des domaines (ce seul article s'élève à 1,125,145 liv.) ; les deniers venant des coffres du roi ; les licentes sur les houblons, sur les draps d'Angleterre et autres denrées. Le total de la dépense est de 4,325,763 liv. 0 s. 1 d.

Les explications dans lesquelles je viens d'entrer ne seraient pas suffisantes encore, pour que l'on eût une juste idée de la nature des faits et des renseignements que fournissent les comptes de la recette générale des finances ; c'est pourquoi je me suis déterminé à entreprendre l'analyse dont j'ai parlé tout à l'heure, et que j'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de mettre sous vos yeux [1]. Je ne vous la donne pas comme offrant la substance de tout ce qu'il peut y avoir d'intéressant dans les comptes auxquels elle se rapporte; je crois pourtant n'y avoir omis aucun fait po-

[1] Annexe *K*.

litique, aucune particularité relative à l'histoire des arts et des lettres, qui fussent dignes d'être recueillis. Il y a des parties très-étendues auxquelles j'ai dû ne consacrer que de courts extraits : telles sont celles qui s'appliquent aux achats de joyaux, de pelleteries, de draps, d'étoffes et autres choses propres à l'usage personnel des princes et des officiers de leurs maisons. Les écrivains qui s'occuperaient de l'histoire des mœurs et de tout ce qui constituait la vie privée de nos ancêtres, trouveraient là d'abondants matériaux : mais ce sont des spécialités sur lesquelles je ne pouvais pas m'appesantir.

Pour résumer, en peu de mots, l'utilité historique des comptes de la recette générale des finances, je dirai qu'on y trouve régulièrement :

Les noms et qualifications de la plupart des officiers attachés à la maison des princes, ou revêtus de fonctions importantes dans l'État : on sait combien souvent ces noms sont défigurés dans les chroniques et les mémoires;

Les noms de ceux qui furent envoyés en ambassade par nos souverains, avec indication de l'objet de leur mission, de la date de leur départ et de celle de leur retour (je dois observer qu'il ne s'agit ici que des missions spéciales et temporaires; les ministres résidents, lorsqu'il en fut établi, ne furent pas payés par la recette générale);

Les missions données, dans l'intérieur du pays, à des membres du gouvernement, ou à des personnes attachées à la maison ou aux conseils du prince, avec les mêmes détails;

Les noms de tous ceux qui firent partie du conseil d'état, du conseil privé et du conseil des finances, depuis l'institution de ces corps sous Charles-Quint, avec la date de leur nomination et de leur décès : on ne pourrait se

procurer nulle part ailleurs des renseignements aussi complets et aussi authentiques;

L'indication des diverses parties qui formaient l'habillement des princes et des seigneurs; celle des objets qui servaient à l'ameublement de leurs habitations, qui décoraient leurs tables, etc. (ce n'est toutefois que jusqu'au règne de Charles-Quint que les renseignements de cette nature existent dans les comptes de la recette générale);

Des détails du plus grand intérêt sur les chroniqueurs, les peintres, les sculpteurs, les musiciens attachés au service des princes et sur leurs ouvrages;

Enfin une foule d'autres choses dont la variété est trop grande pour en essayer l'énumération.

Il n'y a certainement pas de travail qui ferait entrer dans le domaine de l'histoire une masse plus considérable de faits nouveaux et curieux, que celui qui aurait pour objet le dépouillement systématique des comptes de la recette générale des finances : mais cet ouvrage n'exigerait pas seulement un temps fort long; il faudrait encore que celui qui en serait chargé fût versé dans la connaissance de nos annales, qu'il fût doué de beaucoup de discernement et de l'esprit d'analyse, afin de n'extraire que les faits qui en valussent la peine, et de leur donner une forme à la fois laconique et claire.

Sans renoncer à une aussi vaste entreprise, mon sentiment serait, Monsieur le Ministre, que les comptes de la recette générale fussent pour le moment soumis à un dépouillement partiel, en commençant par les chapitres qui ont le plus d'importance. On pourrait, par exemple, analyser d'abord le chapitre des ambassades : là tout est à recueillir; les missions diplomatiques se rattachent d'ordinaire à des circonstances marquantes. L'académie royale

des sciences et belles-lettres de Bruxelles a mis infructueusement au concours, pendant deux années, une question par laquelle elle demandait l'histoire de la diplomatie en Belgique avant le XVIe siècle : si le dépouillement que je propose ici eût été fait, il aurait offert un grand secours à ceux qui auraient voulu essayer de résoudre cette question.

Afin que vous puissiez mieux juger de la nature de ce travail et des résultats qu'il aurait, j'ai extrait le chapitre des ambassades dans les comptes des années 1562 à 1567, et 1599 à 1621 [1]. Ce n'est pas sans motif que j'ai choisi ces deux époques. Les années 1562-1567 précédèrent immédiatement la révolution du XVIe siècle. La période de 1599-1621 est celle qu'embrasse le règne des archiducs Albert et Isabelle. On ne sera pas fâché, je pense, de connaître les rapports diplomatiques que la Belgique entretint avec les autres états de l'Europe, dans un temps où, comme aujourd'hui, elle avait ses souverains propres.

Quelques autres matières spéciales pourraient être l'objet d'un dépouillement analogue; tels sont : l'itinéraire de Philippe-le-Bon, du 1er décembre 1462 au 30 septembre 1464, et du 1er octobre 1465 au 19 avril 1466, ainsi que celui de Maximilien d'Autriche, du 1er janvier au 31 décembre 1486, qui sont consignés, par exception, dans les comptes de la recette générale; les dépenses des obsèques de Philippe-le-Bon, qui figurent au compte de 1467; celles des obsèques de la duchesse Marie, qui sont au compte de 1482; les dépenses pour le fait de la guerre, etc., etc.

[1] Annexe *L*.

Nous avons, dans nos Archives, soixante et un volumes d'extraits que le commissaire belge fit tirer des comptes de la recette générale, lors des opérations qui eurent pour objet l'exécution du traité du 16 mai 1769. Mais ce travail, exécuté non dans un but historique, mais dans celui de procurer à l'administration financière d'alors des renseignements dont elle pût tirer parti, est devenu aujourd'hui à peu près inutile.

III. COMPTES DE LA TRÉSORERIE DES GUERRES.

Sous les ducs de Bourgogne, c'était le receveur général des finances, qui ordinairement payait les dépenses de la guerre. Cet ordre de choses fut changé par leurs successeurs : on trouve, à partir du règne de Maximilien d'Autriche, un officier spécialement chargé de ces dépenses, mesure que rendit sans doute nécessaire l'extension qu'elles avaient prise.

Les comptes du trésorier des guerres renfermaient de précieux matériaux pour l'histoire; tous les éléments de notre organisation militaire, depuis la fin du XVe siècle, y étaient rassemblés. Là on pouvait acquérir la connaissance du nombre et de la dénomination des gens de guerre dont se formèrent successivement nos armées, des instruments divers avec lesquels ils combattirent, de la solde qu'ils recevaient, des chefs qui avaient été appelés à les diriger : là étaient les renseignements les plus authentiques sur les moyens employés pour l'attaque et pour la défense des places, et une foule d'autres indications également curieuses.

Ces considérations touchèrent peu, à ce qu'il paraît, les vandales de 1793, car ils condamnèrent à l'anéantisse-

ment les comptes de la trésorerie des guerres : ils n'épargnèrent pas davantage ceux du receveur de l'artillerie, officier qui, depuis le règne de Philippe-le-Bon, était comptable de toute l'artillerie, ainsi que des munitions qui entraient dans les arsenaux du souverain, ou qui en sortaient. Que sait-on? peut-être trouvèrent-ils tout naturel de convertir ces comptes en cartouches et en gargousses, et de faire ainsi servir les monuments de nos anciennes guerres à alimenter celle qu'ils avaient à soutenir contre l'Europe. Quelque extravagante que la chose puisse paraître, il faut se souvenir que, en 1793, les extravagances étaient à l'ordre du jour.

La perte des deux séries de comptes dont je viens de faire mention est un événement des plus regrettables. L'histoire militaire de la Belgique est fort peu connue. L'académie de Bruxelles, qui a été frappée de l'importance de ce sujet, en avait fait l'objet d'une question pour le concours de 1841 : malheureusement il n'y a pas été répondu, et il est à craindre que même, si elle est continuée pour 1842, il ne se présente pas de concurrent qui la résolve d'une manière satisfaisante, vu l'étendue des recherches qu'elle exige.

J'ai dit que les comptes de la trésorerie des guerres avaient été anéantis. Il y en eut deux cependant qui échappèrent à cette œuvre de destruction [1].

Le premier est un compte rendu par Jean Abonnel, receveur général des finances de Philippe-le-Bon, « des paye- » mens des gens d'armes, artilleurs, et aultres frais de

[1] J'en ai vu un troisième, rendu en 1471 par Barthélemi Trotin ; mais il ne concerne que les gens de guerre levés dans les pays de Bourgogne, et employés dans ces pays.

» guerre par lui payés par l'ordonnance de monseigneur
» le duc de Bourgoingne, ès années mil cccc xxviii, xxix,
» xxx et xxxi, pour les voyaiges et armées que mondit
» seigneur a faiz pour le roy nostre sire, tant par l'ordon-
» nance de monseigneur le régent le royaume de France,
» duc de Bedford, et du conseil du roy nostredit seigneur
» en France, comme par vertu de certaine *endenture* (con-
» vention) faite entre très-révérend père en Dieu Henry,
» cardinal d'Angleterre, d'une part, et mondit seigneur
» de Bourgoigne, d'autre. »

Le second est un compte rendu par Charles Leclerc, trésorier des guerres de l'empereur Maximilien et de l'archiduc Charles, son petit-fils, « de la recette et dépense
» faite par lui, à cause et pour le fait de la guerre à l'en-
» contre de leurs rebelles et désobéissants sujets de leur
» duché de Gueldre et comté de Zutphen, et ce depuis le
» 22 juillet 1506 jusqu'au dernier février 1511. »

Dans le compte d'Abonnel sont indiqués les gens d'armes et de trait, ainsi que leurs chefs, que Philippe-le-Bon fit marcher au secours de Paris, assiégé par Charles VII et la Pucelle d'Orléans, aux mois de juillet et d'août 1429; ceux qui accompagnèrent le duc, lorsqu'il s'y rendit en personne au mois de septembre suivant; ceux qu'il y envoya de nouveau dans les mois de janvier et d'avril 1430; ceux qu'il mit en garnison, à la même époque, dans les places de Picardie; ceux enfin qu'il employa au siége de Compiègne depuis le 17 avril jusqu'au 12 septembre 1430. On trouve, à la suite du compte, l'énumération des gros canons et bombardes que le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg, sire de Beaurevoir, son lieutenant, perdirent lors de la levée de ce siége : les noms de ces machines, leur diamètre, et jusqu'à leur prix, selon l'estimation qui

en fut faite par le maître général de l'artillerie du roi, y sont mentionnés.

Le compte de Charles Leclerc est beaucoup plus volumineux que le précédent. Il comprend non-seulement la solde des troupes qui tinrent la campagne pendant la guerre que le duc Charles de Gueldre suscita aux Pays-Bas, après la mort de Philippe-le-Beau, et de celles qui furent mises en garnison dans les places de cette province, mais encore les revues et payements des gens de guerre qui furent chargés de défendre les frontières d'Artois, de Luxembourg et de Namur contre les attaques des Français. Une particularité bien intéressante qu'il nous révèle, c'est l'envoi fait en Italie, au mois de mai 1509, d'un corps belge de 433 combattants à cheval, sous les ordres du sire Ferry de Croy, pour y servir l'Empereur contre les Vénitiens; aucun historien, que je sache, n'a parlé de cette expédition.

J'ai cru devoir analyser avec quelque étendue les comptes d'Abonnel et de Leclerc, et surtout le dernier, à raison des détails tout à fait ignorés qu'il donne sur l'organisation des troupes belges au commencement du XVIe siècle. Vous trouverez, Monsieur le Ministre, ce travail ci-joint [1].

IV. COMPTES DE LA RECETTE GÉNÉRALE DES CONFISCATIONS, POUR CAUSE DES TROUBLES DU XVIe SIÈCLE.

Les poursuites dirigées, peu après l'arrivée du duc d'Albe aux Pays-Bas, non-seulement contre les gentilshommes qui avaient signé le compromis, ou qui y avaient adhéré, mais contre tous ceux qui avaient pris une part quelconque aux troubles de l'année 1566, eurent pour résultat, comme

[1] Annexe *M*.

l'on sait, la condamnation, soit à la peine capitale, soit au bannissement, d'un nombre considérable d'individus. Un plus grand nombre encore, prévoyant le système de terreur et d'arbitraire qui allait être mis en pratique, avaient jugé prudent de se réfugier dans les pays voisins. Les biens des uns et des autres furent confisqués ou séquestrés.

Dans la plupart des provinces, ce fut aux receveurs des domaines que le gouvernement confia la gestion de ces biens; ailleurs, il en chargea des officiers spécialement nommés à cet effet : il y eut, de plus, des receveurs particuliers pour les biens des *seigneurs* et *grands maîtres*, comme on les qualifiait, c'est-à-dire du prince d'Orange, des comtes d'Egmont, de Hornes, d'Hooghstraeten, de Culembourg, du marquis de Berghes, etc. Enfin on établit un receveur général, dans la caisse duquel devaient se concentrer les produits de toutes les recettes particulières; le duc d'Albe jeta les yeux, pour ces dernières fonctions, sur Martin Vanden Berghe, qui était déjà trésorier de l'épargne.

Nous avons, aux Archives du Royaume, les comptes particuliers des confiscations des villes et districts qui forment la Belgique actuelle, et ce serait une collection fort précieuse, alors même qu'on n'y rechercherait que les noms et la position sociale des condamnés ou fugitifs de chaque ville. Mais les comptes généraux, à l'exception de ceux des années 1573-1577, furent, en 1771, retenus à Lille; ils y sont encore.

Les plus intéressants des comptes généraux sont ceux de 1567 à 1573, époque qui coïncide avec l'existence du conseil des troubles, de ce redoutable tribunal que le peuple, avec l'énergie qui lui est propre, avait si bien caractérisé, en l'appelant le *conseil de sang*.

Je n'en parle pas sous le rapport de la *recette :* celle-ci ne peut offrir de particularité remarquable; on n'y trouve que l'indication des versements faits entre les mains du receveur général par les receveurs particuliers ; je me bornerai donc à constater ici les sommes auxquelles ils s'élèvent dans chacun de ces comptes.

Dans le premier compte de Martin Vanden Berghe, qui embrasse l'intervalle du 1er novembre 1567 au 31 décembre 1568, la recette est de 99,850 liv. 2 sols, de 40 gros.

Dans son deuxième compte, du 1er janvier au 31 décembre 1569, elle est de 309,335 l. 17 s. 7 d.

Dans son troisième compte, pour l'année 1570, elle est de 396,258 l. 17 s. 7 d.

Dans son quatrième compte, pour l'année 1571, elle est de 348,041 l. 11 deniers.

Dans son cinquième compte, pour l'année 1572, elle est de 244,299 l. 4 s. 8 d. et 45,000 francs.

Dans son sixième et dernier compte, du 1er janvier au 15 juin 1573, elle est de 166,523 l. 16 s. 10 d.

Il faut observer, pour que l'on puisse apprécier avec quelque exactitude la hauteur des confiscations adjugées au fisc, à cette époque, que les receveurs particuliers versaient à la recette générale non le produit *brut* de leur gestion, mais les sommes dont ils restaient nantis, après qu'ils avaient acquitté les charges dont étaient grevés les biens confisqués, payé les frais qu'entraînait l'administration de ces biens, et satisfait aux dispositions de diverse nature que le gouvernement jugeait à propos de faire sur leur caisse.

La section des *dépenses*, dans les comptes de Vanden Berghe, est d'une importance majeure pour l'histoire. Les noms des membres du conseil des troubles, depuis son ori-

gine jusqu'à sa suppression; ceux des commissaires que le duc d'Albe, et avant lui Marguerite de Parme, envoyèrent dans les différentes provinces, pour informer sur les désordres dont elles avaient été le théâtre; ceux des malheureux qui furent enfermés dans les prisons de Bruxelles et de Vilvorde, avec la date de leur entrée et celle de leur envoi à l'échafaud; les sommes que le duc d'Albe eut la *générosité* de faire payer à la comtesse douairière d'Egmont pour son *alimentation;* les récompenses accordées par le roi, sur le produit des confiscations, aux seigneurs et fonctionnaires qui s'étaient montrés dévoués à sa cause : on trouve tout dans cette partie des comptes du receveur général, tout, jusqu'aux noms des témoins qui déposèrent dans le procès des comtes d'Egmont et de Hornes, jusqu'au prix du drap noir dont fut tendu l'échafaud qui reçut le sang de ces nobles victimes de l'abitraire, jusqu'au salaire payé au charpentier qui dressa l'appareil de leur supplice !..

Je joins à ce rapport[1] un extrait analytique des comptes de 1567-1573. Ce ne sera pas sans un sentiment pénible, que l'on verra figurer, sur la liste de ceux qui furent l'objet des libéralités du duc d'Albe, des noms qui, à d'autres époques, répandent un vif éclat sur les fastes de la patrie. L'austère Viglius lui-même y est inscrit pour *douze mille florins;* il est vrai, et je me hâte de le dire, que cette somme lui fut comptée à titre de subvention, *pour advancer l'érection du collége par lui encommenché en la ville de Louvain.* De simples secrétaires reçurent des gratifications de 10 et 12,000 florins, tandis que la comtesse d'Egmont, elle qui était née princesse de Bavière, elle dont l'existence avait été jusque là environnée du luxe qui convenait

[1] Annexe *N*.

à son rang, pouvait à peine en toucher autant pour son entretien annuel et celui de sa nombreuse famille!!!

Indépendamment de l'extrait qui est mis sous vos yeux, je serais d'avis, Monsieur le Ministre, que nous fissions copier, dans le compte de 1567-1568, le chapitre intitulé : *Vacations faites par ceux qui sont venus déposer dans les causes des comtes d'Egmont et de Hornes et de Straelen,* lequel remplit les feuillets 64-74, et le chapitre intitulé : *Dépense pour l'entretien des prisonniers,* qui comprend les feuillets 99-118.

V. COMPTES DE LA RECETTE GÉNÉRALE DE FLANDRE.

Les comtes de Flandre, dans le temps que cette province formait une souveraineté distincte, avaient un receveur général de leurs domaines et autres revenus.

Après la réunion de la Flandre aux états de la maison de Bourgogne, cet officier continua d'exister, et même ses attributions furent étendues au comté d'Artois et à la seigneurie de Malines.

Charles-le-Téméraire, qui voulut tout réformer, supprima, en 1468, la recette générale de Flandre, ainsi que les recettes particulières du comté, et les remplaça par trois receveurs, établis respectivement pour les quartiers de Gand, de Bruges et d'Ypres.

La première recette comprenait Gand, Audenarde, les Quatre-Métiers, le terroir de Waes, le pays de Termonde, Grammont et les lieux y ressortissants;

La deuxième, la ville et le Franc de Bruges, les villes et châtellenies de Furnes, Bergues, Nieuport, l'Écluse, Oostbourg, Ursele, Eecloo, Caprycke, Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, avec leurs dépendances;

La troisième, les villes et châtellenies d'Ypres, Bailleul, Cassel, Lille, Douai, Orchies, Courtrai, Haerlebeke, Wervicq, Menin; les terres de Blaton et Feignies.

On en revint à l'ancien ordre de choses, après la mort du duc Charles.

L'archiduc Philippe-le-Beau, par des lettres patentes du 22 février 1503 (1504, n. st.), sépara de nouveau la recette générale de Flandre : à l'exemple de son aïeul, il établit des receveurs de quartiers à Gand, à Bruges et à Ypres.

Le motif de cette mesure était, comme en 1468, d'obtenir une meilleure gestion des intérêts confiés au receveur général. Il paraît que le résultat ne répondit pas à l'attente, car, dès l'année 1509, la recette générale fut rétablie. Remarquons que, depuis le règne de Philippe-le-Beau, elle ne comprenait plus le comté d'Artois, mais seulement la seigneurie de Malines.

En 1543, l'empereur Charles-Quint, « prenant en con-
» sidération la grandeur et importance de la recette gé-
» nérale de Flandre, afin mêmement que ses droits, hau-
» teurs, profits et domaines y fussent gardés et conservés
» comme il appartenait, » résolut de la diviser en deux, savoir : l'une, qui fut appelée *Recette générale d'Oost-Flandre,* et l'autre, *Recette générale de West-Flandre.*

Cette nouvelle forme subsista jusqu'à la fin du dernier siècle.

Les receveurs généraux de Flandre avaient des attributions aussi étendues qu'importantes; ils remplissaient même, avant l'institution du souverain bailliage, les fonctions qui furent attribuées à cette charge[1]. La commission

[1] L'Espinoy, *Recherche des antiquités et noblesse de Flandre,* in-fol., 1631, pag. 81.

de Jacques de Schreyhem[1], en date du 10 février 1385 (1386, n. st.), la plus ancienne que j'aie vue jusqu'ici, donne à ce receveur général « pouvoir et mandement de recevoir » toutes les rentes, forfaitures, exploits, revenus, tailles, » dons, courtoisies, compositions, amendes, confiscations, jets de mer, dettes, arrérages, profits des monnaies, de la watergravie, du *moer*, biens et obventions » quelconques; de demander, poursuivre et requérir iceux; » de prendre, arrêter, emprisonner, élargir et contraindre, faire prendre et contraindre ceux qui seront tenus » au duc, ainsi que les receveurs généraux ses prédécesseurs ont accoutumé de le faire; de donner à ferme, » pour trois ans, toutes censes appartenant à ladite recette; » de faire exploiter et recevoir les rentes, dettes et arrérages que les receveurs particuliers seraient en défaut » de recouvrer; d'aider et conseiller les baillis et officiers, » dans les compositions qu'ils feront; *d'arrêter et emprisonner tous bannis et malfaiteurs, de les livrer aux officiers de justice*, etc., etc. »

La série des comptes de la recette générale de Flandre était, après celle des comptes de la recette générale des finances, la plus précieuse que renfermât le dépôt de Lille. Il s'y trouve aujourd'hui de nombreuses lacunes, qui ne peuvent s'expliquer que par l'ignorance ou la précipitation qui présida, sous le régime républicain, au triage des documents destinés à être anéantis : car, tandis qu'on vouait à la destruction des monuments historiques d'une grande valeur, on conservait quantité de registres assez insigni-

[1] Il est à remarquer que c'est le premier qui ait porté le titre de *receveur général de Flandre;* Henri Lippin, son prédécesseur, se qualifiait seulement de *receveur de Flandre*.

fiants, tels que les comptes des domaines de Bapaume, de Bavai, de Béthune, de Bouchain, etc., etc.

Les comptes de la recette générale de Flandre qui se sont conservés à Lille, se rapportent aux vingt-deux dernières années du XIVe siècle, à trente et quelques années du XVe, et à un nombre d'années à peu près égal du XVIe.

J'ai dit ci-dessus que, lors de l'exécution du traité du 16 mai 1769, les commissaires français délivrèrent au commissaire belge quelques-uns des comptes qui regardaient la généralité des provinces de Flandre et de Hainaut. Nous possédons ainsi, dans nos Archives, ceux de la recette générale de Flandre des années 1374, 1413-14, 1444, 1473, 1478, 1506, 1541. A partir de 1543, nous avons presque tous ceux de la recette générale d'Oost-Flandre, et il en est de même pour les comptes de la recette générale de West-Flandre, depuis 1663.

Dans cette série de documents, les comptes de 1378 à 1384, époque où la Flandre avait encore ses souverains particuliers, époque marquée d'ailleurs par des événements d'une haute importance, méritent une attention toute spéciale. Je vais donner un aperçu des renseignements que l'on y trouve.

Les *recettes* se composent : des rentes du transport de Lille, Douai et Béthune; des cens et espiers; des rentes non comprises dans les rennenghes; de divers articles, tels que droit de pêche, droit sur le vin, etc.; des parties générales, et notamment du produit de l'octroi des laines exportées du pays; des droits de relief; des exploits des baillis; des forfaitures et calenges; des *assis* de Flandre; des subventions des Lombards, etc., etc.

Les articles suivants forment la subdivision des *dépenses :* payements faits au clerc des briefs d'hôtel; draps,

perles, pierres précieuses et autres choses achetées pour monseigneur et madame; deniers donnés à monseigneur; faucons et éperviers; achats de chevaux; ouvrages faits aux hôtels et châteaux du comte; *harnas* (armures) du comte; pensions, rentes à héritage et à vie; parties diverses.

Les articles *pensions, parties diverses,* dans la section des dépenses, ont besoin d'être expliqués. C'est au chapitre des *pensions* que sont nommés ceux qui siégeaient dans le conseil du comte, les officiers attachés à sa personne, ou qui exerçaient une portion quelconque de son autorité.

C'est au chapitre des *parties diverses*, que figurent les missions données par le comte dans l'intérieur du pays, ou à l'étranger, etc.

Ainsi (car des exemples en apprennent plus que toutes les définitions) on lit, dans le premier compte de Henri Lippin, commençant au pénultième de mars 1379 et finissant au 22 mai 1380 :

Que le doyen de St-Donat, Gérard de Rassenghien, le prévôt de Notre-Dame de Bruges, le sire Jean Vilain et Guillaume de Harnigh, clerc et secrétaire du comte, furent envoyés à Bruges, le premier mars 1379, pour traiter avec les Anglais;

Que le sire de la Gruthuse, le doyen de St-Donat, le prévôt de Notre-Dame et Guillaume de Harnigh tinrent une journée dans la même ville, et vraisemblablement pour le même objet, le 6 mai suivant;

Que Me Pierre de le Zype et Sohier de Lanemersch furent chargés de se rendre à Lubeke avec les commis de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc;

Que le sire Florent de Duffel et Jean Metteneye furent envoyés en Angleterre, etc.

J'ai encore recueilli dans ce compte les particularités suivantes, que je transcris textuellement :

« A maistre Jehan de Hasselt, *pointeur* (peintre), pour » sa pension, 20 livres de gros.

» A Me Jehan de Hasselt, pointeur, pour plusieurs es- » toffes qu'il avoit mis hors, du command monseigneur, » pour faire une image de Nostre-Dame à la maison mon- » seigneur à le Walle, 66 livres 6 sols 8 deniers.

» A Guillaume Parole, pour deux canons que monsei- » gneur fit mettre en son castel à Lille, 72 livres. »

Qui savait, jusqu'ici, que les comtes de Flandre eussent des peintres en titre? Qui avait entendu parler de Me Jean de Hasselt? Voilà de ces révélations, comme les comptes en fournissent presque à chaque page. L'indication relative aux canons achetés en 1379 pour le château de Lille, n'est pas moins intéressante; elle confirme ce que les curieuses recherches de mon savant confrère à l'Académie et à la Commission d'histoire, M. Dumortier, avaient établi, savoir : que l'usage des armes à feu était déjà, à cette époque, assez répandu en Belgique[1].

Quelques articles du troisième compte de Henri Lippin, qui s'étend du 8 juillet 1381 au 3 mai 1382, ont attiré mon attention; ils sont ainsi conçus :

« A messire Colard de le Clite, conseiller de monsei- » gneur, pour ses dépens et ceux des gens qui, avec lui, » convoyèrent de Bruges aux frontières de Flandre la » reine d'Angleterre, 466 livres 7 sols.

» Pour quinze gobelets d'argent doré, trois hanaps à » pied et une aiguière, pesant 64 marcs, qui furent achetés

[1] Voyez, dans les *Bulletins de l'académie*, tome VII, 2e partie, pages 98-102, la Notice de M. Dumortier sur l'introduction des armes à feu en Belgique.

» à Bruges, au mois de novembre 1381, et donnés, par
» ordre du comte, aux seigneurs, dames et demoiselles de
» la reine d'Angleterre, quand elle vint vers monseigneur
» à Bruges, dans ledit mois, 1,099 livres 12 sols.

» A messires de Heckelsbeke et de Piennes, pour les
» dépens d'eux et de leurs gens, en convoyant la reine
» d'Angleterre jusqu'à Gravelines, 234 livres.

» Au châtelain de Furnes, pour les dépens de lui et de
» ceux qui l'accompagnèrent, lorsque, au mois de mars
» 1382, il alla au devant de madame la duchesse de Bour-
» gogne, qui venait à Bruges.....

» A messire Colard de le Clite, lorsqu'il convoya ma-
» dame de Bourgogne, à son départ de Bruges, audit mois
» de mars, 28 livres 4 sols. »

Le quatrième compte de Henri Lippin, du 4 mai 1382 au 30 janvier 1384, constate que messire Colard de le Clite, messire Jean de Gryspère, maître Pierre de le Zype et le receveur lui-même furent envoyés de Lille à Eenaeme, pour traiter avec ceux de Gand, au mois de mars 1383. On y voit aussi que le châtelain de Furnes, le doyen de Saint-Donat et Jean d'Esperney, secrétaire de Louis de Male, intervinrent, au nom de ce dernier, dans les négociations qui eurent lieu à Boulogne, au mois de décembre 1383, entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Jean de Hasselt figure, dans le troisième compte de Lippin, ainsi que dans les deux précédents, en qualité de peintre du comte; mais j'ai vainement cherché son nom dans celui qui commence au 4 mai 1382 et finit au 30 janvier 1384.

Les comptes de la recette générale de Flandre, depuis la réunion de ce comté aux domaines du duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, diffèrent peu, quant aux *recettes*, des

comptes précédents; seulement ils renferment, par intervalle, certains chapitres que j'appellerai de circonstance; tels sont les suivants, que l'on trouve dans le compte de Henri Lippin, du 30 janvier 1384 au jour de la Saint-Jean-Baptiste 1385 :

1° *Arrérages de certaines compositions, accords et confiscations au pays du Franc, advenus à Noël* 1383 : ce sont des sommes reçues de divers particuliers.

2° *Dons faits à Mgr. le duc, à cause de son joyeux avénement et pour les frais de ses guerres.* Le pays de Waes avait donné 8,000 livres; la ville de Lille, 3,600 francs; Douai, 3,000 francs; Orchies, 200 livres; le plat pays de Douai et d'Orchies, 800 livres; le Franc de Bruges, 1,680 livres; la châtellenie de Lille, 2,000 livres; le pays de Termonde, 6,650 livres; la terre de Bornhem, 1,800 livres; le pays de Kempmerland et de Waterland, 1,000 francs. Tous ces dons étaient du mois d'octobre 1384.

3° *Aide imposée sur plusieurs villes et châtellenies du pays de Flandre, à cause de leurs émeutes et rébellions contre le feu comte.* Le duc Philippe, ayant égard aux requêtes et supplications des bonnes gens de son pays de Flandre, qui reconnaissaient avoir commis contre le feu comte Louis, leur prince, « de très-grandes et horribles rébellions et » désobéissances, par tant de fois et en tant de manières » que c'estoit grant merveille et horribleté à dire, » rébellions pour lesquelles ils avaient encouru la perte de leurs franchises et libertés, déclara, par des lettres données à Lille, le 10 mai 1384, qu'il leur rendait sa grâce, et leur restituait leurs priviléges. En même temps, il ordonna que, au lieu des amendes qu'il était en droit de leur imposer, ils payeraient une taxe qui serait employée à la défense du pays contre les traîtres et rebelles de ses villes de Gand et

d'Audenarde et leurs adhérents. Cette taxe fut fixée par lui, pour chaque mois, comme suit : Bruges, 3,000 francs; l'Écluse, 1,200 francs; Damme, 375 francs; le Franc de Bruges, 3,750 francs; la ville et châtellenie de Furnes, 1,500 francs; Nieuport, 50 francs; Poperinghe, 250 francs; Loo, 20 francs; Lombardie (Lombartzyde), 10 francs; la ville et châtellenie de Berghes, 450 francs; Ypres, 1,000 francs; la châtellenie d'Ypres, 300 francs; Dunkerque, 100 francs; la ville et châtellenie de Bourbourg, 100 francs; la ville et châtellenie de Cassel, 450 francs; la ville et châtellenie de Bailleul, 150 francs; la ville et châtellenie de Warneton, 60 francs; la ville et châtellenie de Courtrai, 1,200 francs. Cette imposition devait cesser aussitôt que les villes de Gand et d'Audenarde seraient rentrées sous l'obéissance du duc ; elle se leva pendant quatre mois, et produisit, suivant le compte, 51,559 livres et 135 francs.

Dans le compte de Jacques de Schreyhem, du 11 mars 1386 au 10 mars 1387, il y a un chapitre pour la taxation de 6,000 francs par mois, imposée par le duc et son conseil sur les villes et châtellenies de Flandre, à cause des gens d'armes envoyés au West-Land, sur les côtes, pour les garder contre les Anglais, du 15 avril au 15 juillet 1386.

Le compte du même, du 11 mars au 30 octobre 1388, renseigne une subvention de 100,000 francs, accordée au duc, au mois de janvier précédent, à cause de sa guerre contre le duc de Gueldre, par le commun pays de Flandre. Les villes de Malines, d'Anvers, de Lille et les châtellenies de Douai et d'Orchies n'étaient pas comprises dans cette subvention ; elles contribuèrent séparément. Les sommes qui furent payées par elles, réunies à l'aide du pays de Flandre, forment un total de 238,430 l. 10 s. 10 d.

Le quatrième compte de François de le Hofstède, du 31

janvier 1400 au 31 janvier 1401, contient un chapitre qui ne laisse pas d'être curieux; il est intitulé : *Recepte de plusieurs personnes prestans à usure en la ville de Bruges, soubz la seigneurie du prévost de Saint-Donat illec, par lettres d'octroy du receveur de Flandre, confermées par monseigneur, desquelles sommes ledit prévost, par vertu de certain traitié nagaires fait avec lui, doit avoir la moitié, si comme il peut apparoir par lettres de nostredit seigneur, et aussi d'autres usuriers où ledit prévost ne prent aucun droit.* L'usure était donc légitimée à la fois par le pouvoir séculier et par l'autorité ecclésiastique! Les personnes mentionnées dans ce chapitre sont au nombre de quatorze; leur ferme était de deux ou trois ans. Le montant de la recette est de 451 l. 10 s.

Je ne pousserais pas plus loin cette revue de la première partie des comptes généraux de la Flandre, si elle ne comprenait un article qui m'a paru digne d'une mention toute particulière. J'avais remarqué, dans le premier compte, celui de 1379, une somme de 3,209 livres 7 sols, inscrite comme formant le produit du *droit sur les laines exportées de Flandre par terre et par mer.* J'ai voulu suivre, dans ses vicissitudes, cette perception qui se rattachait à l'une des branches d'industrie et de commerce les plus florissantes de nos provinces au moyen âge. Voici ce qui est résulté de mes recherches.

Dans le compte de 1394, rendu par Pierre Adorne, on lit que Jean Beurse était receveur de l'octroi des laines menées hors du pays de Flandre par delà les monts, octroi qui rapporta, cette année, 2,076 livres 8 sols.

Au compte de Godefroy le Sauvage, de la St-Jean-Baptiste 1411 à la St-Jean-Baptiste 1412, Roger Hellin figure en qualité de receveur dudit droit, sans qu'il y soit exprimé à combien s'était élevée sa recette.

Par des lettres données à Lille, le 17 juillet 1416, le duc Jean-sans-Peur afferma l'octroi des laines, pour douze années, à Marc Guideron, marchand lucquois à Bruges, moyennant 200 écus d'or de 44 gros une fois, et 4 écus d'or à payer, chaque année, à la recette générale de Flandre. *(Premier compte de Barthélemi le Vooght, du 26 novembre 1416 à la St-Jean-Baptiste 1418.)*

Philippe-le-Bon, en 1422, prolongea cette ferme jusqu'au 14 novembre 1432. *(Neuvième compte de Gautier Poulain, dit l'Abbé, du 1er janvier au 31 décembre 1432.)*

A Marc Guideron succéda, le 14 novembre 1432, Dolin de Thielt, qui obtint aussi la ferme pour douze ans, moyennant 4 écus d'or. *(Quatorzième compte de Gautier Poulain, du 1er janvier 1443 au 1er janvier 1444.)*

Cette branche de recette cessa vers cette époque. Il est dit, dans les 5e et 6e comptes de Laurent le Maech, pour les années 1451, 1452 et 1453, que, depuis longtemps, « l'octroi des laines ne rapportait plus rien, *attendu que » l'on ne menait plus de laine du pays de Flandre outre les » monts, mais que les marchands de Florence et autres al- » laient les chercher en Angleterre et à Calais.* » Le droit qui avait été perçu était de 36 sols par sac de soixante clous, et de 18 sols par *pacque* de trente clous. *(Compte de 1496.)*

Le duc de Bourgogne se dédommagea du préjudice que lui causait la nouvelle direction donnée au commerce des laines, en établissant un tonlieu de cinq écus par *sarpelière* (balle) sur les laines achetées en Angleterre et à Calais, qui passaient par Gravelines.

Pendant les troubles de la minorité de l'archiduc Philippe-le-Beau, les membres de Flandre abolirent le tonlieu de Gravelines; mais, après les événements de 1485, Maxi-

milien le rétablit, et le donna en ferme à Thomas Portinari, marchand florentin demeurant à Bruges, pour six ans, à commencer le 1er octobre de ladite année. Portinari devait payer 12,000 livres de 40 gros par an, et une autre redevance annuelle de 1,200 francs de 32 gros.

Par des lettres du 26 juin 1498, Philippe-le-Beau accorda à Jérôme Friscobaldi, pour et au nom de Folque Portinari, marchand florentin comme lui et résidant à Bruges, la continuation de la ferme du tonlieu de Gravelines, pour quatre années commençant au 1er août, moyennant 10,000 livres par an, outre les gages du capitaine de Gravelines, qui étaient de 960 livres. (*Compte du 1er janvier au 31 décembre* 1502.)

A l'expiration de cet octroi, Jérôme Friscobaldi n'en obtint le renouvellement, qu'à condition de payer chaque année 16,000 livres. (*Compte du 1er janvier au 31 décembre* 1511.)

Philippe Gualteroti, marchand florentin, vint ensuite, qui s'obligea à payer une redevance annuelle de 25,000 livres pendant quatre années, commençant à la St-Jean-Baptiste 1511. (*Compte du 1er janvier au 31 décembre* 1514.)

A la St-Jean 1515, Jean de Vechtere obtint la ferme pour trois ans, moyennant 21,120 livres par année. (*Compte du 1er janvier au 31 décembre* 1518.)

En 1521, elle fut donnée à François Ridolfy et Zanoby Martini, marchands de drap de soie, pour cinq ans, moyennant 10,560 livres; mais, la guerre ayant éclaté peu après entre la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, le bail fut résilié; les fermiers ne furent plus tenus que de rendre compte des sommes qu'ils percevaient. (*Comptes de* 1522 *et de* 1527.)

En 1530, le tonlieu de Gravelines fut de nouveau af-

fermé, pour trois ans, au prix de 19,800 livres. Jean Nonne fut celui auquel le gouvernement accorda la ferme. (*Compte du 1er janvier au 31 décembre 1533.*)

Là s'arrêtent les renseignements que fournissent sur cette matière les comptes conservés à Lille. Il est probable qu'on trouverait beaucoup d'indications propres à les compléter, en compulsant les registres que renferment nos propres Archives.

Je passe à la seconde partie des comptes généraux de la Flandre, celle des *dépenses*, qui est la plus importante.

Le compte de 1384-1385, par lequel s'ouvre la série de la période bourguignonne, comprend les chapitres de dépenses qui suivent :

Rentes à héritage;
Pensions à vie;
Pensions et gages par an;
Achat de pelleterie, draps;
Achat de chevaux;
Gages des conseillers et autres gens et officiers de monseigneur;
Messageries;
Réfections et ouvrages;
Deniers baillés à monseigneur;
Deniers baillés aux officiers;
Deniers payés en l'acquit de monseigneur;
Dons faits pour une fois;
Rémissions faites;
Dépense commune.

Ces divers chapitres n'offrent pas tous un égal intérêt; il n'y a même, à moins qu'on ne se livre à des recherches tout à fait spéciales, que ceux des *pensions à vie*, des *pensions et gages par an*, des *gages des conseillers et autres*

gens et officiers, des *messageries* (pour les premiers temps), qu'il faille parcourir. Le chapitre de l'*achat de pelleterie et de draps* offre, à la vérité, des indications curieuses sur les costumes du temps; mais il y en a de plus complètes dans les comptes de la recette générale des finances, et les documents qui m'occupent ici ne les contiennent d'ailleurs que pendant quelques années, après lesquelles ce chapitre n'y figure plus que *pour mémoire*.

Dans les chapitres des *pensions viagères* ou *annuelles* sont mentionnés une foule de personnages plus ou moins marquants.

Celui des *gages des conseillers et officiers* contient, entre autres, les noms de tous les membres de la Chambre des Comptes et du conseil de Flandre, depuis l'institution de ces deux corps en 1386; ceux des membres du grand conseil de Malines, à partir du commencement du XVIe siècle; ceux des gouverneurs des forteresses et autres officiers du souverain en Flandre, à l'exception des baillis qui, ayant à rendre compte eux-mêmes en cette qualité, se payaient par leurs mains. Les missions données aux officiers de ces diverses catégories, soit dans l'intérieur du pays, soit au dehors, sont rappelées dans le même chapitre, à l'occasion des frais qu'elles avaient occasionnés.

Parmi les officiers de Flandre, le trésorier garde des chartres conservées aux châteaux de Rupelmonde et de Lille occupait un rang distingué : cette charge fut quelquefois remplie par les premiers personnages de l'État, tels que le chef et président Viglius, le chef et président Richardot, au XVIe siècle; le président Maes, le président Errembault, au XVIIe. Jusqu'ici on ne possédait pas de liste complète de ces fonctionnaires; celle que M. Le Glay a publiée dans sa *Notice sur les archives du département du Nord*, présente

plusieurs lacunes. J'ai eu recours, pour les combler et pour constater la date exacte de l'entrée en fonctions des gardes-chartres, aux comptes de la recette générale de Flandre, non-seulement à ceux qui existent à Lille, mais à la série que nous en possédons nous-mêmes. Par là je suis parvenu à former une liste authentique et assez complète des archivistes de la Flandre. J'ai l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous adresser ce travail [1], qui aura peut-être à vos yeux quelque à-propos, à la veille de la publication de l'inventaire des chartes de Rupelmonde.

L'examen très-rapide que j'ai fait de cette série de comptes, m'a fourni la matière de quelques notes qui me paraissent pouvoir trouver place ici.

J'ai fait mention ci-dessus de Jean de Hasselt comme ayant été peintre de Louis de Male. Les comptes rendus à Philippe-le-Hardi, jusqu'à l'année 1402 inclusivement, nous apprennent que Melchior Broederlain était attaché en la même qualité à ce prince, et qu'il touchait 300 francs de pension. L'extrait suivant, tiré du compte de Pierre Adorne, du 1er février 1396 au dernier janvier 1397, donne des indications sur les devoirs qui étaient attachés en ce temps aux fonctions de peintre des princes :

« A Melchior Broederlain, varlet de chambre et paintre » de monseigneur, pour faire deux estandars de satin de » *bateure* (bataille) de fin or, à *oille* (huile), de la devise » de mondit seigneur ; deux petits *pingnons* (pennons) de » satin d'icelle mesme devise, et C. *pingnons* pour lances » de la devise des grands de *bateure*, 143 l. 19 s. 3 d. » (Cette dépense comprend les déboursés pour le satin, l'or, l'argent, le *bougueran* (sorte d'étoffe), la toile, les franges,

[1] Annexe *O*.

le vermillon, la cire, et de plus la façon des étendards.)

Le compte de Henri Lippin, du 30 janvier 1384 à la St-Jean-Baptiste 1385, contient trois chapitres qu'il faudrait, me semble-t-il, faire copier en entier.

Le premier concerne les dépenses occasionnées par « le » fait du gage de la bataille qui eut lieu à Lille, au mois » de septembre 1384, entre messire Simon Rym et feu » Jean de le Fauchille. »

Le deuxième est intitulé : *Dépense pour le fait de la guerre, pour le payement des gens d'armes mis en garnison dans les différentes villes de Flandre, depuis la mort du comte Louis.* Ce chapitre ne remplit pas moins de vingt et un feuillets; il offre la liste complète et détaillée des chevaliers, écuyers et capitaines qui servaient le duc dans sa guerre contre les Gantois, avec le nombre de leurs gens.

Le dernier porte pour titre : *Autre dépense pour le fait de deux cents lances employées en Flandre, en la compagnie du maréchal de Bourgogne.*

Au compte de Henri Lippin, de la St-Jean-Baptiste 1385 au 11 mars 1386, il y a les sommes payées au sire Guy de Pontallier et au seigneur de Ghistelles, commis par le duc de Bourgogne au gouvernement de la Flandre, pour eux et leurs gens d'armes;

Les dépenses que le duc fit à Tournai, en poisson, viande, cire, vin, bois, lorsqu'il y alla négocier la paix avec les Gantois : elles s'élèvent à 14,516 liv. 8 s.; etc., etc.

Le compte de Jacques de Screyhem, du 11 mars 1386 au 10 mars 1387, renferme un chapitre intitulé : *Dépense pour la guerre, à cause des gens d'armes et archers qui furent placés au West-Land de Flandre, sur les frontières, pour résister aux Anglais et autres ennemis de monseigneur :* on y trouve la liste de tous les chevaliers, écuyers, capitaines,

qui furent chargés de la garde des côtes, et l'indication du nombre de gens d'armes, archers et piquiers qui servirent sous leurs ordres. Il serait utile de faire faire une copie de ce chapitre.

Le compte de François de le Hofstède, du 31 janvier au 31 juillet 1402, mentionne, au fol. 81 verso, un payement de 14 livres 16 sols, fait à Me Pierre Chouvin, *ouvrier de canons*, à raison de treize canons que le duc lui avait commandés pour la garnison de son châtel de Courtrai.

Dans celui de Jean Utenhove, de la St-Jean-Baptiste 1416 au 26 novembre suivant, figure, fol. 109, la dépense des joutes qui commencèrent à Lille le 27 juillet 1416, et auxquelles prirent part le duc de Bourgogne, le comte de Charolais son fils, le comte de St-Pol, le comte de Warwick, le haze de Bohême, etc.

Il est dit, dans le compte de Gautier Poulain, du 15 septembre au 31 décembre 1422, que, par des lettres du 12 décembre 1421, le duc avait commis Me Henri Goethals, doyen de Liége, prévôt de Saint-Pierre à Lille et chef de son conseil, messire Jacques de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp, et Me Jean de la Keythulle, à l'effet de résider continuellement auprès de la duchesse sa compagne, et d'y entendre à l'expédition des affaires concernant le pays de Flandre.

Il y est parlé aussi d'une bâtarde du comte Louis de Male, nommée Marguerite, qui était religieuse en l'église de Peteghem-lez-Audenarde, et à laquelle le duc Jean-sans-Peur avait accordé une pension annuelle de 100 livres.

Les deux comptes suivants de Gautier Poulain nous font connaître que le duc Philippe, partant pour la Bourgogne au mois d'août 1423, et voulant pourvoir au bon gouvernement de la Flandre pendant son absence, y insti-

tua Me Henri Goethals, le seigneur de Coolscamp, messire Roland d'Uutkerque, le seigneur de Commines, le seigneur de Masmines, Me Jean de la Keythulle et Godefroid le Sauvage, lesquels remplirent cette charge jusqu'au 10 mars 1424, qu'il fut de retour.

Le premier compte de Jean de le Scaghe, rendu pour l'année 1477, contient l'article suivant, lequel fixe l'époque où le chancelier Hugonet, qui fut mis à mort par les Gantois, cessa ses fonctions : « Aux veuve et enfants de feu messire Hugonet, pour ses gages, *jusqu'au dernier jour de février*..... »

Le compte de Roland Lefèvre, pour l'année 1487, fait foi que Catherine, fille bâtarde du duc Philippe, avait pour mère Célie Kickins, laquelle épousa messire Colard de Lahaye, et que Jean, autre bâtard de ce prince, était fils de Marguerite Scupelins (qui épousa, selon le compte de 1477, Jérôme Van Vive).

Les amours du bon duc étaient, on le voit, assez bourgeoises.

Le même compte renseigne une pension de 18 sols de 2 gros par jour, dont jouissait dame Isabeau de Machefoing, épouse de Messire Olivier de la Marche, chevalier, conseiller, chambellan et premier maître d'hôtel de l'archiduc Philippe, et une pension viagère de 240 livres de 40 gros, accordée à Pierre Coustain, valet de chambre et peintre de l'archiduc, en extinction des prétentions qu'il élevait *pour plusieurs parties de peintures faites par lui.*

Je regrette, Monsieur le Ministre, que le temps dont je pouvais disposer à Lille ne m'ait pas permis d'extraire, avec plus de détail, et d'une manière plus systématique, les comptes de la recette générale de Flandre, car les indications que je viens de mettre sous vos yeux ne vous don-

neront qu'une idée imparfaite de l'importance historique de ces documents. Peut-être seront-elles suffisantes, toutefois, pour vous faire juger que les comptes d'où elles ont été tirées mériteraient d'être analysés : cette opinion est la mienne. Je ne voudrais pas, cependant, que toute la série fût soumise à ce travail; on pourrait le restreindre aux comptes antérieurs au XVIe siècle, et le faire porter principalement sur les faits politiques et militaires, les missions diplomatiques, les particularités intéressantes pour l'histoire des mœurs et pour celle des arts, etc.

VI. COMPTES DE LA RECETTE GÉNÉRALE DE HAINAUT.

Cette série, en y comprenant les registres qui furent remis à la Belgique en 1771 [1], est à peu près complète, depuis l'année 1350 jusqu'à l'année 1684. Elle renferme même deux comptes plus anciens, savoir : l'un de l'année 1334, l'autre de 1340. C'est, parmi les catégories de documents du même genre, celle qui remonte le plus haut. Vous venez de voir, Monsieur le Ministre, que les comptes généraux de la Flandre ne datent que de 1374; ceux des ducs de Brabant commencent à l'année 1363 ; ceux des ducs de Luxembourg vingt années plus tard; ceux des comptes de Namur, en 1371.

Les comptes de la recette générale de Hainaut n'offrent pas un intérêt égal à ceux des recettes générales de Flandre et de Brabant, même pour les temps qui précédèrent la réunion de ce comté aux états de la maison de Bourgogne.

[1] Nous possédons dans nos Archives les comptes des années 1351-1352, 1381-1382, 1401-1402, 1423-1424, 1443, 1459-1460, 1481-1482, 1500-1501, 1521-1522, 1541-1542, 1561-1562, 1581-1582, 1601-1602, 1620-1621, 1641-1642, 1657-1658, 1660-1673, 1679-1684.

Bien des choses que l'on s'attendrait à y rencontrer ne s'y trouvent pas, et c'est dans les comptes du grand bailliage qu'il faut les chercher, comme vous l'observerez par les détails dans lesquels j'entrerai au sujet de ces derniers documents.

Les recettes, dans les comptes généraux du Hainaut, se composent du produit des domaines, des rentes foncières, des droits de tonlieu, de winage, d'étalage, de mesurage, dans les différentes villes de la province, du produit des concessions de pâturage dans les forêts du comte, de la vente des bois, de celle des taillis, de celle des juments et poulains entretenus dans les forêts du prince; du produit de la monnaie, des exploits des officiers de justice, des taxes sur les lombards, et de quelques autres articles.

Les dépenses embrassent les objets suivants : rentes perpétuelles et viagères dues par le comte; achat de vins et autres denrées pour son hôtel; ouvrages faits à ses châteaux, maisons et moulins; entretien de ses armures de joute et de guerre; nourriture de ses chevaux et de ses chiens; achat de draps et toiles pour lui, sa famille et ses gens; gages de plusieurs de ses serviteurs, tels que le maître maçon, le maître charpentier, le maître mesureur, le loutrier, etc.; *communes et foraines parties,* c'est-à-dire dépenses diverses, etc., etc.

Quelques-uns de ces chapitres, notamment ceux dont l'objet se rapporte à la personne même du prince, ne figurent plus dans les comptes postérieurs à l'époque où le Hainaut cessa d'avoir ses souverains particuliers.

Il n'en est aucun, au reste, sur lequel soient portées les dépenses journalières de l'hôtel du comte, dépenses dont l'indication avait surtout cela d'intéressant, qu'elle servait à établir l'itinéraire des princes. Les comtes de Hainaut

avaient, de même que les comtes de Flandre, un officier qui était spécialement chargé des soins de leur hôtel; il était qualifié de *maître du séjour*, et rendait ses comptes à part.

Je ne sais si les comptes du *maître du séjour*, dont il n'existe pas de vestiges à Mons, étaient conservés autrefois à Lille : ce qui pourrait le faire supposer, c'est que, tout récemment, M. Le Glay a découvert, dans un des greniers de l'hôtel des archives, parmi un tas de parchemins et de papiers mis au rebut sous ses prédécesseurs, un compte de cette espèce, d'autant plus précieux, qu'il est d'une date fort reculée. Voici le titre littéral de ce document, qui remplit trente-cinq feuillets in-8° sur vélin, écriture très-serrée : *Ce sont les contre-sommes des despens medame le contesse de Haynnau et de Hollande, de Guillame, de nos demizelles et de leur gens, du jour de le nativitet Saint Jehan-Baptiste l'an de grâce M. CCC. et XIX, en paiement le gros denier tornois pour wit deniers comptet, jusques à le vigille saint Biétremieu* (Barthélemi) *l'an M. CCC. XXI. Ce fu en deus ans et IX semaines.*

Le rédacteur mentionne d'abord les lieux où séjournaient le comte et la comtesse, les personnes qui étaient avec eux, celles qu'ils recevaient à leur table [1]. Dans un article séparé, il énumère les provisions de bouche qui ont été achetées, et indique leur prix.

Ce document, remarquable sous plus d'un rapport, mériterait d'être imprimé tout entier.

Je reviens aux comptes de la recette générale de Hainaut.

Quoiqu'ils n'aient pas l'importance de ceux dont j'ai parlé

[1] Le comte et la comtesse de Hainaut étaient en Hollande à l'époque où commence ce compte; ils revinrent dans le Hainaut au mois de janvier 1320.

précédemment, ces comptes ne doivent pourtant pas être négligés pour les recherches historiques. Je ne m'y suis guère arrêté, ne m'étant même proposé d'abord que d'en relever les titres, afin d'en insérer la liste à la suite du 2e volume des inventaires de nos Archives actuellement sous presse[1], et néanmoins cette revue, faite à la hâte, m'a mis en possession de renseignements et de particularités qui pourront faire juger du résultat qu'aurait un dépouillement attentif et suivi.

J'ai remarqué, par exemple, dans le compte du 1er septembre 1397 au 1er septembre 1398, rendu par Colard Haingne, l'état des frais que coûta l'expédition du duc Aubert de Bavière en Frise, aux mois de juillet et d'août 1398 : les noms de tous les chevaliers et capitaines du Hainaut qui y servirent, avec le nombre de gens sous leurs ordres, y sont inscrits, de même que les dépenses faites pour achat de munitions de guerre, d'effets de campement, etc. Ce chapitre, qui comprend six feuillets, devrait être copié pour nos Archives.

Les historiens du Hainaut et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* placent la mort du duc Aubert au 13 décembre 1404. Les deux passages suivants du compte de Robert Crohins, du 1er septembre 1404 au 1er septembre 1405, font naître plus que du doute à cet égard :

« A Denis Payen, détailleur de draps, demeurant à » Mons, pour plusieurs parties de drap noir, achetées pour » faire la livrée du deuil no très-redoubté seingneur mon- » seingneur le duc Aubert, lequel trespassa *environ le Noël* » *derrain passet.*

» A Gérard de Maire et ses compaignons caretons, de-

[1] J'ai fait le même travail, et dans le même but, sur les autres séries de comptes mentionnées dans ce rapport.

» morans à Malines, pour sen salaire de amener, par ses
» harnais, vallés et chevauls, de Malines à Mons, le *xviij*[e]
» *jour de décembre*, plusieurs pourvéances que *messire li*
» *dus envoyés y avoit de Hollande* pour madame. »

Des écrivains ont rapporté que Guillaume IV était en France, à la mort du duc Aubert son père. Différents articles du compte que je viens de citer démentent cette assertion, et prouvent au contraire que le comte d'Ostrevant résidait, depuis le mois de septembre 1404, à l'hôtel du Quesnoy, d'où il partit pour la Hollande le jour des Rois 1405.

Le même compte contient un chapitre de dépenses qu'il faudrait faire copier, comme celui du compte de 1397-98; il est intitulé : *Rendage d'argent fait pour les gages de plusieurs seigneurs, nobles et gens d'armes du pays de Hainaut qui, en la première semaine du mois d'août 1405, partirent de ce pays, pour aller en l'aide de monseigneur le duc, devant la ville et forteresse d'Hagestein en Hollande, contre le seigneur d'Ercles* (d'Arckel).

Enfin, pour montrer que, s'il est vrai qu'au moyen âge, la vigne fût cultivée dans presque toute la Belgique, le fruit qu'elle produisait n'était bon qu'à faire un vin détestable, je transcrirai ici deux articles qui sont portés encore sur le compte de 1404 à 1405 :

« Pour le *sollaire* (salaire) de iij hommes que femmes
» (de trois individus, hommes et femmes) qui, ou mois
» de septembre, par v jours, cueillierent le roisin de
» l'hostel de Nast à Mons, et de le bassecourt dessous le
» Castiel, venant des vingnes d'icelles maisons, douquel
» on fist vergus pour la provision doudit hostel, xxxvj s.

« A Jehan de Biaumetiel, pour le fachon de ij c. xx los
» de verjus qui vint dou roisin dessusdit, xviij s. iiij d. »

Le compte du 1er septembre 1416 au 1er septembre 1417, rendu par Jean Rasoir, confirme, dans les lignes suivantes, la date assignée par les historiens au décès de Guillaume IV : « Le dimence dou matin, xxxe jour de may (1417), ala li » recepveur à Bouchain, pour tant que monseigneur estoit » là endroit malades, et trespassa lendemain.... » Et le comptable ajoute ces particularités : « De là ala à Vallen- » chiennes parler *as* (aux) frères de Saint-Franchois, afin » que le corps on peuist mettre en leur église *une espasse* » (quelque temps), *pourvéir* (pourvoir) des torses, faire » faire j *sarcut* (cercueil) de ploncq pour le mettre de- » dens, pourvéir xvj *estaves* (cierges) de chire de v livres » cascun, pour lendemain dire messe devant le corps. »

Ce compte nous apprend, de plus, les dates de l'inauguration de Jacqueline de Bavière à Mons et à Valenciennes, et celle de son départ pour la Hollande. Voici ce que l'on y lit :

« Le dimenche dou matin, xiije jour de juing, ala li » recepveres à Mons, pour tant que nos deux dames (la » duchesse et sa mère) devoient y estre là endroit, pour » madame la comtesse faire relief.

» Le merquedi, xvje jour doudit mois, ala li recepveres » à Vallenchiennes, pour tant que madame la dauphine » fist serement en celi ville.

» Le joedi xvije jour doudit mois, dou matin, ala li » recepveres de Vallenchiennes à Mons, pour tant que nos » ij dames estoient là endroit, que ce jour apriés disner » se partirent pour aler en Hollande. »

Les comptes des années 1418-1425 renferment une foule de particularités intéressantes sur Jacqueline de Bavière, cette femme extraordinaire, dont la vie fut semée d'incidents si variés et si dramatiques. Je me suis contenté d'en

extraire deux articles. Le premier concerne la décoration de l'appartement de Jacqueline; il m'a paru qu'on serait curieux de connaître quelque chose de l'intérieur d'une princesse qui fit tant de bruit en son temps par sa beauté et par ses aventures; il est ainsi conçu :

« A Jehan de Florence, ouvrier de tapisserie et de haul-
» teliche, demorant à Vallenchiennes, pour sen sollaire
» de avoir renettyet et relavet le *blanke cambre* (chambre
» blanche) de ma très redoubtée dame la ducesse, icelle
» ouvrée de haulteliche, de pappegais semée et figurée
» de damoiselles juwans de le harpe; *restouppé* (bouché)
» plusieurs traux qui estoient en plusieurs lieux deslachiet
» et deskiret; puis icelle toute fourrée de neufve toile de
» Bourgoigne, pour tant que oncques ne l'avoit estet, et
» pour *otel* (semblablement) avoir fait et ouvret, nettyet
» et relavet une autre cambre et une salle verde, l'une
» semée et figurée de *cacheries* (chasses), et l'autre de la
» bataille de Jherusalem, xxviij l. viij s. vj d. » (*Compte de Willaume Estievenars, dit du Cambge, du* 8 *décembre* 1418 *au* 1er *septembre* 1419.)

L'autre extrait fixe la date précise de l'évasion de Jacqueline, après qu'elle eut été confinée à Gand, par ordre des ducs de Brabant et de Bourgogne, et il donne quelques détails sur les rapports qu'elle entretenait alors avec le duc de Glocester; en voici le texte :

« Le mardi xixe jour dou mois de juing, se party le re-
» cepveres de la ville de Gand, et en alla à Londres vers
» monseigneur le duc de Gloucestre, pour à lui remons-
» trer l'estat de madame, et *comment le avoit convenut*
» (comment elle avait été obligée de) partir de sa ville de
» Mons; ossi remonstra comment il estoit nécessité de en-
» voyer en court de Rome, et autres coses dont il estoit

» chergié, et raporta à madicte dame comment mondit
» seigneur avoit envoyet en ladicte court de Rome, etc. »
« Le dimanche ij^e jour de septembre ensuivant, se parti
» de ladicte ville de Gand Pieres, li clercs doudit recep-
» veres, et s'en alla en Engleterre viers mondit seigneur,
» pour à lui dire le partement de madicte dame de la ville
» de Gand, qui fut *le vendredi par nuit, darrain jour*
» *d'aoust;* et lui, venut *dalet* (auprès de) mondit signeur,
» *par son command* (par son ordre), retourna ou pays de
» Hollande, ouquel trouva madicte dame en la ville de le
» *Goede* (Gouda), à laquelle il rapporta lettres de mondit
» seigneur. » (*Compte de Jean de Frasne, du* 26 *novembre* 1424 *au* 13 *juin* 1425.)

Je crois, Monsieur le Ministre, que les comptes de la recette générale de Hainaut devraient être dépouillés, jusqu'à l'époque au moins où l'administration de cette province passa à la maison de Bourgogne, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1428, date du premier traité conclu entre Jacqueline et Philippe-le-Bon.

Quoique, depuis la fin du XIIIe siècle, les comtés de Hainaut et de Hollande fussent réunis sous le même souverain, chacun des deux pays avait toutefois conservé ses lois, ses coutumes et sa comptabilité particulières. Aussi, parmi les registres appartenant à la série qui m'occupe en ce moment, n'en ai-je trouvé qu'un seul qui les concerne collectivement : c'est un compte, rendu par Pierre de Sande, chapelain et secrétaire de monseigneur le comte d'Ostrevant, gouverneur du comté de Hainaut, de ce qu'il a reçu des officiers de Hainaut, Hollande et Zélande, et de ce qu'il a payé, depuis le 1er mars jusqu'au 30 novembre 1391.

Ce compte mériterait un examen particulier.

La section des dépenses comprend les chapitres qui sui-

vent : Délivrance faite en la main de monseigneur d'Ostrevant, ou *à son command* (par son ordre); à madame d'Ostrevant, par telle manière; dépenses d'hôtel faites en plusieurs lieux; panneterie; bouteillerie, cuisine; grosses foraines parties; chevaux et sellerie; harnas en écurie, joyaux et draps d'or; draps hors livrée; fourrures; ménestrels; messagers; petites parties foraines.

VII. COMPTES DE LA RECETTE GÉNÉRALE DE TOURNAI ET TOURNAISIS.

Après la réduction de Tournai sous l'autorité de l'empereur Charles-Quint, au mois de décembre 1521, réduction qui entraîna celle du Tournaisis, un receveur spécial fut établi pour la perception du produit des domaines et des aides de cette seigneurie. Jean de Halewin fut appelé le premier à l'exercice de cette charge.

L'Empereur plaça Tournai et le Tournaisis, en matière de comptabilité, sous la juridiction de la chambre des comptes de Lille, et sous celle du conseil en Flandre, pour ce qui concernait l'administration de la justice

De cet ordre de choses il était résulté que les comptes généraux des domaines de Tournai et Tournaisis se conservaient à Lille.

Lors des opérations de 1769, les commissaires français, se fondant sur ce qu'une partie du Tournaisis était passée à la France, retinrent tous les comptes antérieurs au XVIIIe siècle, à l'exception de dix, savoir : ceux des années 1523, 1540, 1560, 1581, 1597-1601, 1620, 1642, 1657-60, 1664-66, qu'ils délivrèrent au commissaire belge, et qui font encore aujourd'hui partie de nos Archives.

J'ai retrouvé à Lille la série presque tout entière de ces comptes, de 1521 à 1666.

L'indication des recettes et des dépenses qui y sont enregistrées fera apprécier l'utilité dont ils peuvent être pour l'histoire.

Les *recettes* se composent : des rentes, revenus et autres droits immeubles du souverain; du droit de pêche dans l'Escaut; des droits de meilleur catel et aubaine; des fermes de justice et autres; des reliefs et dixièmes deniers à la vente des fiefs; des défauts adjugés au souverain en la cour de Maire; des défauts criminels et civils, ainsi que des amendes adjugées par le bailli; des redevances payées par ceux tenant tables de prêts; des amendes adjugées par le bailli et les hommes de fief; du produit des biens confisqués par autorité de justice, etc., etc.

Les *dépenses* comprennent : les rentes foncières hypothéquées sur les héritages appartenants au souverain; les gages des officiers du bailliage royal; les voyages et mises de justice pour exécutions criminelles, bannissements, emprisonnements, etc.; les voyages et dépens communs; les ouvrages faits au château, en la maison et aux prisons du souverain; le payement des rentes.

Ainsi, sans parler de plusieurs points en rapport avec des usages dont l'étude ne serait pas indigne de son attention, l'historien peut recueillir, dans ces comptes, une liste complète des officiers qui ont composé le bailliage royal de Tournai-Tournaisis; il peut y puiser de nombreux matériaux pour une statistique morale et judiciaire du pays, des notions curieuses sur la jurisprudence civile et criminelle qui y était en vigueur. Et ces renseignements, je dois observer qu'on ne les trouverait pas ailleurs, car il ne reste presque plus rien aujourd'hui des archives du

bailliage, qui était, après le conseil de Hainaut, le tribunal supérieur le plus ancien des Pays-Bas, soit qu'elles aient été dilapidées, lors de la suppression de nos institutions judiciaires et politiques à la fin du dernier siècle, soit qu'elles aient été détruites dans un incendie qui, selon un document officiel [1], les atteignit en 1690.

Outre les indications générales que je viens de donner, on peut, en compulsant ces comptes avec soin, y rencontrer plus d'une particularité curieuse. Par exemple, dans le compte cinquième de Jean Gombault, rendu pour une année, commençant au 22 mars 1563 et finissant au 21 mars 1564, j'ai remarqué, à la section des recettes, fol. 40 v°-43, les *amendes adjugées au profit du roi par les commissaires envoyés à Tournai en* 1563 *pour le fait des sectaires*, lesquels commissaires étaient le président d'Artois, le procureur général de Malines et le conseiller au grand conseil Everard.

A la section des dépenses du même compte, fol. 113-124, sont renseignées les *mises de justice des exécutés et autres punis par la charge des commissaires de S. M. envoyés pour le fait des hérétiques*, *en* 1561, 1562 *et* 1563. Voici quelques extraits de ce chapitre, qui ne seront pas lus sans intérêt :

« A Me Jacques Barra, exécuteur des jugements crimi-
» nels, pour avoir torturé deux fois Jean de Lannoy, ta-
» pissier, 10 sols.

» Au même, pour l'exécution par le feu dudit de Lannoy,
» en vertu de sentence des commissaires, 60 s.

» Pour avoir porté les cendres en la rivière, 8 sols 6
» deniers.

[1] Lettre du grand bailli de Tournai et Tournaisis, du 28 octobre 1731, conservée aux Archives du Royaume.

» Au même, pour avoir battu de verges un nommé Mi-
» chel Petit, lequel avait chanté par les rues les psaumes
» de David en rhythme français, 8 sols 6 deniers.

» Au même, pour avoir mis à la torture un nommé
» Jacques des Wattines et Barbe Dannery, veuve de feu
» Rasse du Corron, pour aucuns propos scandaleux tenus
» contre la sainte foi catholique, 10 sols.

» Au même, pour avoir, en exécution de sentence des
» commissaires, brûlé grande quantité de livres d'hérésie
» trouvés en la maison de Nicolas de Poortere, *armoyeur*
» (armurier), 8 s. 6 d.

» A frère Jean Pottier, religieux de Saint-Augustin,
» pour avoir admonesté et convoyé à la justice Michel Ro-
» billard, Nicaise Deletombe et Rogier Dumont, exécutés
» par le feu, en vertu de sentence des commissaires, par
» trois divers jours en l'an 1563, 15 s.

» A Simon de Brabant, *escrignier* (faiseur de coffres),
» pour avoir fait un tableau de bois destiné à l'inscription
» des noms de plusieurs hérétiques bannis perpétuelle-
» ment par les commissaires de S. M., 3 s. 6 d.

» A certain clerc, pour avoir écrit en vélin les noms
» d'iceux sur ledit tableau, 3 sous 6 d.

» A un serrurier, pour avoir fait quatre clous à pattes,
» pour attacher icelui tableau à la muraille de la halle,
» 2 sols. »

VIII. COMPTES DU SOUVERAIN BAILLIAGE DE FLANDRE.

La série des comptes du souverain bailliage de Flandre a bien plus souffert encore des destructions de la fin du dernier siècle, que celle de la recette générale de la même province; elle ne comprend plus aujourd'hui que les re-

gistres des années 1400-1411. Les comptes qui furent remis au commissaire belge, en exécution du traité de 1769, se rapportaient aux années 1388, 1402, 1403, 1420, 1428-34, 1464-65, 1487, 1502-1504, 1522-23, 1541-42, 1562, 1579-80, 1602-1604, 1624-25; nous les avons encore.

On cherche vainement à comprendre les motifs qui, en 1793, firent sacrifier la plupart des registres de la Flandre, tandis que l'on conservait ceux du Hainaut; car la France, alors comme aujourd'hui, possédait une portion moins considérable de cette dernière province que de l'autre. Peut-être cela fut-il l'ouvrage du hasard; il semble au moins, ainsi que j'ai déjà observé, qu'aucune règle, aucun principe quelconque, ne dirigea ceux qui firent le triage des documents.

Quoi qu'il en soit, voici ce que contiennent les comptes du souverain bailliage de Flandre.

La *recette* se divise en deux chapitres : l'un, pour les *têtes rachetées et bannissements;* le second, pour les *compositions de calenges.*

Dans le premier, sont indiqués les individus qui ont été bannis par les lois de Flandre, avec les crimes et délits dont ils s'étaient rendus coupables; les motifs pour lesquels le pays leur est rendu, et les amendes à payer par eux à titre de rédemption.

Le second se compose des sommes moyennant lesquelles rémission a été accordée à des individus en état de prévention, comme suspects d'avoir commis des crimes ou des délits; ces crimes y sont spécifiés avec leurs circonstances.

La *dépense* se réduit aux seuls objets suivants : les gages du souverain bailli; les frais d'exécution des criminels

condamnés et justiciés par lui; ceux des missions qui lui étaient données.

Ces explications montrent que les comptes du souverain bailliage de Flandre ne sont pas dénués d'intérêt; mais il ne faut guère les consulter que pour l'histoire des mœurs et de la législation criminelle.

Indépendamment des lumières qu'on y aurait puisées sous ce rapport, il est un autre motif qui doit faire regretter la perte de ceux qui ont été détruits. A l'aide des indications qu'ils auraient fournies, on aurait pu établir la suite régulière des souverains baillis de Flandre, préciser la date de leur entrée en fonctions, celle de leur remplacement ou de leurs décès, et que d'erreurs n'aurait-on par redressées par là! Quelques exemples appuyés sur les seuls comptes de 1400-1411 donneront lieu d'en juger.

L'Espinoy, dans ses *Recherches sur les antiquités de Flandre*, qui font autorité en cette matière, fait mourir en 1402 Alexandre Spierinc, lequel avait été pourvu du souverain bailliage au mois de février de la même année. Les comptes constatent que Spierinc décéda le 29 mars 1403.

Il ne parle pas de la démission qui fut donnée, le 1er octobre de la même année, à messire Montfrand de Eessines, successeur de Spierinc, et de son remplacement par messire Jacques de Lichterveld, sire de Coolscamp, lequel fut remplacé, à son tour, le 11 août 1404.

Il fait de Félix, sire de Steenhuyze et d'Avelghem, nommé souverain bailli le 17 août 1405, un *prince* de Steenhuyze, etc.

Voilà bien des inexactitudes assurément dans une simple période de dix années, et n'est-il pas naturel de supposer que la possession des comptes qui manquent en aurait fait découvrir un grand nombre d'autres?

IX. COMPTES DU GRAND BAILLIAGE DE HAINAUT.

En 1771, les commissaires français délivrèrent au commissaire belge une vingtaine de comptes du grand bailliage de Hainaut, antérieurs à l'année 1659, époque où s'arrêtait la série conservée dans les archives de Lille; ces comptes appartenaient aux années 1350, 1364, 1386, 1401-1402, 1419-20, 1440, 1461-62, 1480-81, 1499-1500, 1521-22, 1539-40, 1559-60, 1579-80, 1599-1600, 1619-20, 1639-40, 1649-51, 1657-58.

Les registres qui étaient restés à Lille furent respectés durant la période révolutionnaire; du moins la série en est, à très-peu de chose près, complète, à partir de l'année 1349. Il faut s'en féliciter, car ces documents abondent en indications précieuses pour l'histoire.

Les *recettes*, dans les comptes du grand bailliage de Hainaut, sont formées du produit des droits de relief des fiefs tenus du comte, des exploits des sergents du bailliage, des compositions des bannis de la ville de Valenciennes que le bailli avait le droit de rappeler, des compositions faites pour homicides et pour des délits moins graves.

Les gages du bailli; certaines pensions et charges extraordinaires assignées sur sa caisse; les vacations faites par lui et par ceux du conseil de Hainaut pour le service du prince et du pays; le salaire des messagers à pied et à cheval employés au transport de leurs lettres; les frais d'exécution des criminels, sont les articles dont se composent les *dépenses*.

Un seul chapitre, dans la section des recettes, réclame les regards de l'historien : c'est celui des compositions faites avec les criminels.

Mais, dans la section des dépenses, tous ont de l'intérêt.

Il en est deux principalement qui doivent être parcourus avec attention.

Les payements faits au bailli et aux gens du conseil de Hainaut fournissent des indications authentiques, précises, quelquefois même détaillées, sur les actes dans lesquels intervinrent ces officiers du prince, sur les missions dont ils furent chargés dans le pays et au dehors, sur les délibérations auxquelles ils prirent part, sur les matières qui y furent traitées, etc. Il est peu d'événements de quelque gravité, relatifs, soit aux affaires de la province, soit aux négociations des comtes de Hainaut avec les princes voisins, qui n'y soient mentionnés, parce qu'il en est peu qui n'aient exigé le concours du bailli ou des membres du conseil. On conçoit dès lors toute l'importance de ce chapitre.

Celui des salaires payés aux messagers du bailliage, que pourraient dédaigner des personnes étrangères à la connaissance des anciens monuments de la comptabilité publique, mérite aussi d'être signalé aux investigations des historiens. Dans un temps où le service de la poste n'était pas encore institué, c'était à des chevaucheurs et des messagers piétons qu'était confié le transport des lettres : or, ces employés n'étaient point rétribués par année, ni par mois, ils l'étaient par voyage; et, sur les comptes, à côté de la somme payée pour chaque voyage, on portait, non-seulement la date de la lettre, le nom de la personne ou du corps à qui elle avait été adressée, mais aussi l'objet qu'elle concernait. Il faut donc (et c'est une observation que j'aurais dû faire déjà à propos des comptes de la recette générale des finances et de la recette générale de Flandre), il faut, dis-je, consacrer un examen spécial au chapitre qui

concerne le salaire des chevaucheurs et messagers, dans les comptes des princes et des grands officiers, du XIVe, du XVe et du commencement du XVIe siècle.

Un seul exemple fera ressortir toute l'utilité des indications que fournit ce chapitre de dépense dans les comptes du grand bailliage de Hainaut. Quoique les archives de cette province et celles de la ville de Mons renferment, sur les assemblées des anciens états, des documents plus nombreux et d'une date plus reculée, que nous n'en possédons pour les autres parties de la Belgique, ils ne remontent cependant pas au delà du commencement du XVe siècle, et les lacunes qu'ils présentent sont considérables. On ne pourrait, en y recourant, dresser de ces assemblées une liste chronologique, qui fût complète, même à partir de l'année 1404, date du premier registre aux résolutions du conseil de ville de Mons. Eh bien, tous les éléments de cette liste, les comptes du grand bailliage les offrent; chaque assemblée des états y est indiquée à sa date, ainsi que les individus et les corps appelés à y comparaître, par la mention des sommes payées aux messagers chargés de porter à ceux-ci les lettres de convocation émanées du bailli, en vertu des ordres du prince : assez souvent même, le sujet de l'assemblée y est précisé.

A l'appui des explications que je viens de vous soumettre, Monsieur le Ministre, je vous adresse [1] un extrait analytique de quelques-uns des comptes du grand bailliage, du XVe siècle. Vous jugerez, je pense, comme moi, que ce travail devrait être étendu à toute la série, au moins jusqu'à l'avénement de Charles-Quint.

La charge de grand bailli de Hainaut fut presque tou-

[1] Annexe *P*.

jours réunie dans les mêmes mains que celle de lieutenant, gouverneur et capitaine général de la province. C'était, à raison du pouvoir et des prérogatives qui y étaient attachés, l'un des postes les plus éminents des dix-sept provinces : aussi le voit-on, à toutes les époques, rempli par des seigneurs d'une naissance illustre; les Roisin, les Lalaing, les Senzeille, les Croy, etc., figurent sur la liste de ceux qui en furent revêtus. Pendant le XVIIIe siècle presque tout entier, elle resta dans la maison d'Arenberg, et c'était le célèbre feld-maréchal prince de Ligne qui l'exerçait, lorsque nos provinces furent envahies par la république française.

Au moyen de l'inventaire que j'ai dressé des comptes existants à Lille, et de celui des registres qu'il y a dans nos propres archives, on possèdera la liste des grands baillis de Hainaut, depuis le milieu du XIVe siècle jusqu'en 1794 : celles qu'ont publiées Vinchant, le P. Delewarde et de Boussu sont imparfaites et pleines d'erreurs.

On voit, en parcourant ces comptes, que la qualification de *grand bailli* de Hainaut date seulement de Philippe de Croy, seigneur de Sempy, l'un des favoris de Philippe-le-Bon, et qui fut pourvu de cette charge le 11 février 1457; ses prédécesseurs s'étaient contentés du titre plus modeste de *bailli*, et ses patentes ne lui en donnaient pas d'autre. Ceux qui vinrent après lui l'imitèrent.

X. COMPTES DU GRAND BAILLIAGE DES BOIS DE HAINAUT.

Cette série est, comme la précédente, restée à peu près intacte. Elle commence à l'année 1356, et finit à 1625 [1].

[1] Nous avons dans nos Archives les comptes des années 1706 à 1793, outre ceux qui furent délivrés à la Belgique en 1771, et qui se rapportent aux an-

Le chapitre 133 des chartes générales du Hainaut déterminait les droits, prérogatives et attributs du grand bailli des bois.

Cet officier avait la judicature et connaissance des trois franches fôrets du pays, savoir : celles de Mormal, Vicogne et Brocqueroye, et des autres bois et forêts du prince; il connaissait de tous crimes, délits et mésus qui y étaient commis.

Ni la *recette*, ni la *dépense*, dans les comptes du grand bailliage des bois de Hainaut, n'offre beaucoup d'intérêt.

La recette consiste uniquement dans le produit des amendes que le bailli faisait subir aux délinquants, et des compositions qu'il acceptait d'eux.

La dépense embrasse les gages du bailli, ceux des sergents de son office et des braconniers, les réparations de la maison du bailliage, les frais des chasses, les vacations du bailli, quand il se déplaçait par ordre du prince, etc.

Ces comptes mériteraient tout au plus d'être compulsés pour les temps pendant lesquels le Hainaut eut ses souverains propres; encore ne devrait-on se flatter d'y faire, pendant cette période, de bien précieuses ni de nombruses trouvailles. Voici quelques partcularités qui me sont tombées sous les yeux dans un examen rapide, et que j'ai cru devoir recueillir.

On lit, dans le compte d'Eustache de Gomegnies, du 16 février 1361 au jour des Rois 1362 :

« Pour les frais ledit monseigneur *Wistasse* (Eustache)
» et ses gens fais à Brouxielle, que il i fu mandés de par
» medame le contesse à une fieste qui y fu *leur* (lors). Y

nées 1357-1358, 1397-1398, 1421-1422, 1442, 1460-1461, 1497, 1507-1508, 1520-1521, 1539-1540, 1557-1559, 1582-1583, 1609-1612, 1618-1621.

» fu mes très-redoubtés sires li dus de Braibant et li con-
» tes de Flandres. Si demora avoeck medicte dame le terme
» de viij jours, et fu à le sainte Catherine. Montèrent li
» frais xvj moutons, valent *au fuer* (à raison) de xxviij s.
» la pièce, xxij liv. viij s.

» A Jehan Flaminck délivret, dou commant me très-re-
» doubtée dame le contesse, pour le cause des frais et des-
» pens de li ou voiage de Malisnes, *en l'ockison* (à l'oc-
» casion) dou parlement de Bredas, ainsi qu'il appert par
» lettres saiellées dou sayel me dicte dame, données à
» Mons le xve jour de jenvier l'an lxj (1362, n. st.), C. mou-
» tons flamens, valent au fuer de xxviij s. le pièce, 140 liv.

» Pour frais fais par monseigneur Wistasse et ses gens
» le xj^e jour de jenvier, que il fu mandé à Mons de par
» medame le contesse à j parlement que y fu, et de là en-
» droit on en ala à Bredas. Si demora iij jours. Montè-
» rent li frais vj moutons, valent au fuer de xxij s., 6 liv.
» 12 s. »

Quel était l'objet de ce *parlement* de Breda? Quels furent les personnages qui y assistèrent? Quelles résolutions y furent prises? C'est ce que les historiens du Hainaut paraissent avoir ignoré. Ils ne nous en apprennent pas davantage sur le fait suivant, que contient le compte de Simon de Lalaing du 19 mai au 30 novembre 1363 :

« Le mardi après le Saint Pierre et Saint Pol, fu mes-
» sire (le bailli) à Mons, au commandement monseigneur
» le duk (le duc Aubert de Bavière) avoeck le consel, les
» nobles et les bonnes villes qui adonk y furent *pour faire*
» *la responces as Englès* (aux Anglais), ij moutons. »

J'ai encore remarqué, dans le compte de Thiéri de Merssen, du 31 août 1411 au 31 août 1412, l'article qu'on va lire :

« A sire Jehan, qui fù ermites en Mourmail (dans la » forêt de Mormal) auquel on ordonnna, à son parte- » ment, pour aucuns ouvrages qu'il a fais, dou sien *et de* » *sen pourcach* (et à sa demande) audit hermitage, tant » pour j orloge, comme pour pluiseurs libvres que lais- » siés y a, x couronnes en or, qui valent xv liv. xv s. »

La charge de grand bailli des bois était, après celle de grand bailli de la province, la plus considérable du Hainaut, et elle fut ordinairement remplie par des personnages appartenant aux principales familles du pays. Les comptes qui se sont conservés tant à Lille qu'à Bruxelles, auront cette utilité spéciale, qu'ils permettront d'établir, pour les temps auxquels ils se rapportent, la liste de ces officiers.

Par des lettres patentes données à Madrid le 19 février 1652, le roi Philippe IV créa l'emploi de grand bailli des bois, héréditaire en faveur de la maison de Bryas, qui le possédait encore à ce titre, lorsque la Belgique fut réunie à la France.

XI. COMPTES DES AIDES ET SUBSIDES DE FLANDRE.

Le droit de ne pouvoir être imposés que par la volonté de leurs représentants a toujours été envisagé comme le plus précieux privilége des peuples, comme la sauvegarde la plus sûre de leurs libertés.

Ce droit, la nation belge est du petit nombre de celles qui en ont joui de temps immémorial; elle lui dut de conserver intactes ses vieilles immunités, à une époque où la plupart des autres nations de l'Europe étaient courbées sous le joug du despotisme.

Aussi faut-il s'étonner qu'aucun de nos historiens ne se soit appliqué à rechercher la série des actes et des faits qui

se rattachent aux aides et subsides accordés à leurs souverains par nos anciens États. Cette partie de nos annales eût mérité d'autant plus qu'ils s'en fussent occupés, qu'elle aurait éclairé d'un nouveau jour l'origine et les développements de nos institutions politiques.

Nous possédons, aux Archives du Royaume, une volumineuse collection de comptes des aides et subsides de nos différentes provinces : plusieurs des séries dont elle est formée remontent jusqu'au XIVe siècle; telles sont, nommément, celles des duchés de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg.

Les comptes des aides et subsides de Flandre et de Hainaut, antérieurs à l'année 1667, étaient restés à Lille. Lorsque l'on exécuta le traité du 16 mai 1769, on suivit, en ce qui concernait ces documents, le même principe que pour ceux dont j'ai déjà parlé : les commissaires français en retinrent la majeure partie; le commissaire belge reçut seulement un compte par quinze ou vingt années.

Ces deux séries de registres n'ont pas été épargnées en 1793; mais, ici encore, les comptes relatifs au Hainaut souffrirent moins que ceux qui concernaient la Flandre. Il ne s'est conservé qu'une cinquantaine de ces derniers : c'est à peu près autant que nous en avons nous-mêmes, par suite de la restitution de 1771.

L'intérêt qu'offrent, sous le point de vue historique, les comptes des aides et subsides, se résume assez souvent dans leur titre, qui indique la hauteur de la somme votée, la date du vote, et quelquefois les motifs de la demande du prince : car les détails que l'on y trouve sur la répartition des sommes perçues, ainsi que sur les modérations accordées, ne peuvent être utiles que pour des recherches spéciales et locales.

Il y a des époques pourtant où ces comptes sont précédés de pièces officielles et d'observations relatives aux circonstances qui ont accompagné le vote des subsides : alors ils acquièrent plus d'importance, et ils doivent être dépouillés avec attention. Dans l'inventaire de nos Archives, que l'on imprime, les documents de ce genre seront soigneusement analysés.

Il y a d'autres époques où la section des comptes qui est consacrée à l'emploi du subside, renferme des renseignements curieux : ce sont celles, notamment, où les receveurs de cette branche des revenus du souverain furent chargés du payement des gens de guerre, des dépenses pour l'entretien des fortifications, etc.

Voici l'indication de quelques-uns des comptes des aides et subsides de Flandre qui existent à Lille :

Compte d'une aide de 150,000 nobles d'or, de 4 livres 16 sols parisis, faisant 720,000 livres parisis, accordée au duc Philippe par les quatre membres de Flandre, pour les dépenses de son mariage avec la princesse de Portugal, pour celles de l'armée qu'il levait afin de secourir le roi de France, et pour le rachat des domaines engagés : c'est le plus ancien de la série [1];

Compte d'une aide de 20,000 deniers d'or appelés *philippus*, de 48 gros, monnaie de Flandre, accordée au duc, au mois de mai 1436, par les prélats et gens d'église de Flandre, afin d'être exempts, ainsi que leurs serviteurs et censiers, des voitures qu'on aurait pu exiger d'eux pour le service de l'armée du duc;

[1] Nous en avons un, dans nos archives, qui est d'une date antérieure : il concerne une aide de 65,000 nobles accordée par les villes et le plat pays de Flandre, et de 4,000 nobles accordée par les villes de Malines et d'Anvers, au duc Philippe-le-Hardi, au mois d'août 1394, pour les dépenses de l'expédition qu'il projetait en Hongrie.

Compte d'une aide de 40,000 ridders de 48 gros, accordée par le pays de Flandre à la duchesse Marguerite d'Yorck, lors de son mariage avec le duc Charles (1469);

Compte d'une aide de 30,000 écus de 48 gros, accordée au duc Charles par les trois États de Flandre, pour l'entretien de l'armée de mer levée par lui en 1475;

Compte d'une aide de 120,000 écus de 48 gros, accordée par les membres et États de Flandre, au mois de juin 1513, à condition que l'on payerait, des deniers de cette aide, les 1,600 piétons à mettre en garnison à St-Omer, Arras, Aire, Béthune, Hesdin, Bapaume, Dunkerque, Bourbourg, etc., par l'ordonnance du seigneur de Fiennes, gouverneur et capitaine général de Flandre et d'Artois, *ensemble de ceux qui étaient commis à son conseil de par lesdits membres.* Les mots que j'ai soulignés méritent d'être remarqués; il y a peu d'exemples d'une pareille immixtion des quatre membres dans le gouvernement de la province : il est vrai que c'était alors le temps de la minorité de Charles-Quint; mais l'archiduchesse Marguerite, sa tante, qui exerçait la régence en son nom, tenait les rênes de l'administration d'une main assez ferme, pour que l'on soit en droit d'en concevoir quelque étonnement;

Compte d'une aide de 200,000 écus accordée à l'archiduc Charles, à cause de son joyeux avénement, le pénultième de mars 1514 avant Pâques (1515);

Compte d'une aide de 100,000 florins philippus de 25 patards, consentie par les membres et États de Flandre, le 18 avril 1516, comme leur quote-part dans les 400,000 philippus demandés par le roi de Castille (Charles avait pris ce titre depuis la mort de Ferdinand), pour son voyage d'Espagne;

Compte d'une somme de 25,000 livres imposée en vertu

de lettres patentes du roi, données à Bruxelles le 20 novembre 1518, pour le rembourser de ce que lui avait coûté le renouvellement du transport de Flandre publié en octobre 1517;

Compte d'une aide de 150,000 écus de 48 gros accordée à l'empereur par les membres et États de Flandre, le 1er août 1521, pour le fait de la guerre contre la France, etc.

XII. COMPTES DES AIDES ET SUBSIDES DE HAINAUT.

Ces comptes sont au nombre d'environ deux cents : le premier, dans l'ordre des dates, appartient à l'année 1428; le dernier à l'année 1664. Nous n'en avons, dans nos Archives, pour la même période, que treize, dont le plus ancien est de 1436, et concerne une aide de 40,000 livres tournois accordée par les trois États de Hainaut à Philippe-le-Bon, au mois de janvier de cette année, pour les dépenses que lui avaient occasionnées les négociations de la paix d'Arras.

Voici l'indication des registres qui m'ont paru les plus intéressants, parmi ceux dont se compose la série de Lille:

Compte d'une aide de 6,240 livres de 20 gros accordée au duc de Bourgogne, en 1441, par les trois États, pour l'aider à fournir au roi d'Angleterre une partie de la rançon du duc d'Orléans;

Compte d'une somme de 8,000 livres levée, du consentement du conseil du duc, pour le remboursement des frais que les nobles et autres du pays avaient supportés aux mois d'avril, mai et juin 1443, en se mettant en armes contre les *écorcheurs;*

Compte d'une aide de 43,000 livres accordée au duc

par les trois États, au mois de février 1448, pour les dépenses du voyage qu'il devait faire en son pays et duché de Luxembourg;

Compte d'une aide de 300,000 livres, payable en quinze années, accordée au duc Charles, le 30 mars 1468, par les trois États, pour les frais de la guerre contre les Liégeois, pour son joyeux avénement et pour son mariage;

Compte d'une aide de 28,000 livres accordée par les trois États, au mois de janvier 1469, à madame la duchesse de Bourgogne, « pour sa joyeuse venue par deça; »

Compte « de la courtoisie et gracieuseté obtenue, en » l'an 1472, de plusieurs prélats, colléges et autres gens » d'église, ainsi que des bonnes villes du pays de Hainaut, » afin que madame la duchesse pût se remeubler et se » remettre des pertes qu'elle avait souffertes par fortune » de feu de méchef advenu au château de Male, où elle » avait perdu tous les deniers qu'elle avait comptant, ainsi » que ses bagues, joyaux, tapisseries, robes, etc. » Le total de la recette de ce compte est de 6,910 livres 10 sols: il est dit, dans des lettres du 9 mai 1472, transcrites en tête du registre, que la perte de la duchesse avait été de 50 à 60,000 écus;

Compte d'une aide de 8,000 livres accordée au duc par les trois États, au mois d'avril 1475, pour être déchargés des pionniers, *fossiers* et autres ouvriers qu'ils étaient tenus de fournir en cas de guerre;

Compte d'une aide de 3,000 livres accordée par les trois États, au mois de janvier 1484, pour le payement des dettes et l'exécution du testament de feu la duchesse d'Autriche (Marie de Bourgogne);

Compte d'une aide de 5,000 livres accordée par les trois États, au mois de juin 1488, à l'archiduc Philippe, pour

sa dépense ordinaire et extraordinaire : l'archiduc Philippe, qui est connu dans l'histoire sous le nom de Philippe-le-Beau, n'avait pas encore accompli, à cette époque, sa dixième année;

Compte d'une aide de 6,000 livres accordée par les trois États à l'archiduc, au mois de décembre 1489, pour la dépense de sa maison;

Compte de la portion du Hainaut dans l'aide de 40,000 florins, demandée, en novembre 1493, à tous les États des Pays-Bas, pour l'entretien de l'archiduc;

Compte de la portion du Hainaut dans la somme de 22,000 écus de 70 sols, accordée par tous les pays, à la même époque, pour la décharge de messieurs de Nassau et de Walhain, qui avaient promis semblable somme à certains personnages de France, afin de pouvoir recouvrer madame Marguerite d'Autriche;

Compte d'une aide de 24,000 livres accordée par les trois États à l'archiduc Philippe-le-Beau, le 2 janvier 1495, à cause de sa joyeuse entrée et réception;

Compte d'une aide de 8,000 livres accordée par les trois États, au mois de juillet 1496, pour les dépenses de la réception de madame l'archiduchesse Marguerite, qui revenait de France, et celles du départ de madame la princesse de Castille;

Compte de la portion du pays de Hainaut dans l'aide de 60,000 livres de 40 gros accordée, en 1500, par tous les États, à l'archiduchesse, épouse de Philippe-le-Beau;

Compte de la portion du Hainaut dans les 100,000 livres de 40 gros accordées à l'archiduc par tous ses pays, à la même époque, pour son voyage d'Espagne;

Compte d'une aide de 15,000 livres accordée, au mois de février 1504, par les trois États de Hainaut, à l'archi-

duc, à cause des dépenses que son voyage d'Espagne lui avait occasionnées;

Compte de la portion du Hainaut dans l'aide de 400,000 florins que tous les États, assemblés à Bruxelles au mois de mars 1505, avaient accordée au roi de Castille (Philippe-le-Beau prenait ce titre depuis la mort de la reine Isabelle, arrivée le 26 novembre 1504), tant pour le fait de la guerre de Gueldre, que pour les dépenses du second voyage qu'il allait faire en Espagne;

Compte de la portion du Hainaut dans une aide de 300,000 écus accordée à l'empereur Maximilien et à l'archiduc Charles, par tous les États, en la ville d'Anvers, au mois de mars 1509;

Compte de la portion des nobles et bonnes villes de Hainaut dans une aide accordée par tous les États, à Bruxelles, au mois de juin 1512, pour l'entretien, pendant six mois, de 6,000 piétons et 1,000 chevaux destinés à agir contre les Gueldrois;

Compte de la portion des nobles dans l'aide de 150,000 florins accordée par tous les États pour le payement des dettes de l'empereur et de l'archiduc;

Compte d'une aide de 12,800 livres accordée, au mois d'août 1513, par les nobles et bonnes villes, pour la dépense de l'état de l'archiduc Charles (ce prince était alors dans sa treizième année);

Compte de la portion du Hainaut dans une aide de 150,000 florins accordée à l'archiduc Charles par tous les pays, au mois de décembre 1514, à cause de son émancipation;

Compte d'une aide de 28,500 écus de 48 gros accordée, au mois de novembre 1515, par les trois États de Hainaut, à l'archiduc, pour sa joyeuse entrée et réception;

Compte de la portion des nobles et bonnes villes de Hainaut dans l'aide de 400,000 philippus d'or accordée au roi (Charles venait de succéder à la couronne de Castille), par les États de tous ses pays, au mois d'avril 1516, pour les dépenses de son voyage d'Espagne;

Compte d'une aide de 20,000 livres accordée au roi par les nobles et les bonnes villes, au mois d'avril 1519, pour les dépenses qu'il avait à faire en Allemagne, où il était appelé à recueillir la succession de l'Empereur son grand-père;

Compte d'une aide de 20,000 livres, accordée par les nobles et les bonnes villes, au mois de juillet 1520, pour les dépenses du couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle;

Compte de la portion des nobles et bonnes villes dans l'aide accordée par les États de tous les pays, à Malines, au mois de mars 1523, pour l'entretien, pendant six mois, de 4,000 chevaux et 10,000 piétons;

Compte d'une aide de 48,000 livres accordée par les nobles et bonnes villes, le 29 mai 1529, en considération du mariage de l'empereur, de la naissance du prince son fils et de son voyage et couronnement d'empire en Italie;

Compte d'une aide de 96,000 livres, accordée par les nobles et bonnes villes, au mois de mars 1537, comme faisant leur quote-part dans les 1,200,000 florins demandés à tous les pays, pour l'entretien, pendant six mois, de 30,000 hommes de pied et de 7 à 8,000 chevaux;

Compte de la somme de 612,425 livres provenant de la levée du centième denier, faite ensuite du consentement des États, en 1569;

Compte d'une aide de 216,666 livres 13 s. 4 d., accordée par les trois États, le 14 novembre 1569, pour leur

quote-part dans la somme de 2,000,000 demandée aux États-Généraux, en remplacement du dixième et du vingtième denier ;

Compte de la somme de 600,000 livres accordée par les trois États, au mois d'avril 1575, à titre de rédemption du second centième denier;

Compte d'une aide extraordinaire de 100,000 livres accordée par les trois États, au mois de juin 1629, pour le secours de Bois-le-Duc;

Compte d'une aide extraordinaire de 40,000 livres accordée par les trois États, au mois d'octobre 1648, pour subvenir en partie aux dépenses occasionnées par la paix de Munster, etc., etc.

Les extraits, que je viens de transcrire, des comptes d'aides et subsides conservés aux archives de Lille, auront appelé votre attention, Monsieur le Ministre, sur un fait qui n'est pas sans importance; vous aurez remarqué que le pays, autrefois, n'accordait pas des subsides à ses souverains, seulement pour la défense du territoire et les autres nécessités publiques, mais que, dans les occasions solennelles qui se rapportaient à leur personne, comme leur émancipation, leur avénement au trône, leur mariage, les voyages extraordinaires qu'ils avaient à faire, etc., les États leur votaient des dons gratuits plus ou moins considérables. Vous avez vu aussi que la nation contribuait aux dépenses de la maison des enfants du prince, même alors qu'ils n'avaient pas atteint leur majorité. La collection que renferment nos propres Archives fournit de l'application de cette coutume des exemples bien plus nombreux encore que celle de Lille.

Il y a deux observations à faire relativement aux comptes des aides et subsides de Hainaut :

La première, c'est que la ville de Valenciennes, quoiqu'elle fît partie de la province, ne contribuait point avec les États; elle votait et payait séparément sa quote-part, qui était d'ordinaire égale au quart de la somme que les États avaient accordée. Les comptes renseignent ce qui a été reçu de l'un et de l'autre chef.

La seconde, c'est que, en 1501, le clergé obtint de l'archiduc Philippe-le-Beau, moyennant une somme de 50,000 livres, qu'il serait exempt à l'avenir des aides votées par les États. Comme cette exemption n'empêcha pas qu'on ne lui fît, dans la suite, des demandes d'argent, à titre de *don gratuit*, il sentit qu'il avait eu tort de se séparer des deux autres membres, et il sollicita, en 1569, le rétablissement de l'ancien ordre de choses. La noblesse et les villes eurent quelque peine d'abord à y consentir; ce ne fut qu'en 1601, que la réunion désirée par les ecclésiastiques put être consommée.

Cette série de documents n'a pas, au reste, pour nous, tout le prix qu'elle pourrait avoir, attendu que nous possédons, à Mons, dans les archives confiées par le gouvernement aux soins de M. Lacroix, une suite plus complète des comptes des aides et subsides de Hainaut, depuis l'année 1457, époque où le duc Philippe-le-Bon autorisa les États à établir un officier qui les perçût en leur nom. Le même dépôt renferme les comptes des aides et impositions votées par le clergé de Hainaut [1].

---

[1] Un fait parvenu à ma connaissance, depuis que ce rapport a été inséré dans le *Moniteur*, donne la sanction d'une imposante autorité aux considérations que j'ai fait valoir pour établir l'importance historique des anciens comptes. M. Augustin Thierry a fait demander récemment (mars 1841) aux archivistes des départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour le *Recueil de monuments sur l'histoire du tiers état*, dont il s'occupe depuis plusieurs

J'ai terminé, Monsieur le Ministre, la tâche que j'avais à remplir.

Les différentes séries de documents que je viens d'avoir l'honneur de faire passer successivement sous vos yeux, sont toutes celles que j'ai examinées pendant mon dernier séjour à Lille.

Dans la section des archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre qui comprend les chartes, les lettres patentes et missives, etc., mes investigations n'ont pu embrasser qu'une faible partie des actes qui intéressent la Belgique : elles ont été plus générales dans la section des comptes; les documents de cette catégorie dont je vous ai entretenu sont les seuls qui réclament notre attention.

Je vous ai indiqué, selon que vous me l'aviez prescrit, les séries qui mériteraient d'être copiées en entier, et celles dont il suffirait de faire des extraits analytiques ou textuels : j'ai caractérisé, avec autant d'exactitude et de précision que je l'ai pu, les unes et les autres; j'ai expliqué la nature des faits et des renseignements qu'offre chacune d'elles, en appuyant sur d'assez nombreux exemples les définitions que j'en donnais.

années, des renseignements relatifs à l'administration financière des villes au moyen âge; il les a formulés dans une série de questions sur la forme et le contenu des comptes.

M. Brun-Lavaine, archiviste de la ville de Lille, un des hommes les plus érudits du département du Nord, a rédigé, en réponse à ces questions, un mémoire qu'il a bien voulu me communiquer, et qui est aussi remarquable par l'étendue des recherches auxquelles s'est livré son auteur, que par la manière dont il en a coordonné les résultats. On y voit que la série des comptes municipaux de Lille remonte sans interruption jusqu'à l'année 1318; on y trouve aussi cette particularité peu connue, que les receveurs de cette ville s'appelèrent comtes de la hanse, *comites hansæ*, jusqu'en 1467, où Philippe-le-Bon les remplaça par un argentier. Je ne connais, dans notre Belgique, ni dans les départements français limitrophes, aucun autre exemple de cette dénomination.

Puissent ces résultats de la mission que vous avez bien voulu confier à mon zèle, vous confirmer dans le dessein de faire participer la Belgique aux trésors littéraires que les archives de Lille recèlent, et qui y sont restés trop longtemps enfouis! C'est le vœu que forment, soyez-en assuré, tous les amis de l'histoire nationale; en le réalisant, vous acquerrez des droits à leur reconnaissance.

Le gouvernement a fait beaucoup déjà pour les études historiques : il a institué une commission qui s'occupe avec un dévouement infatigable à tirer de l'oubli nos vieilles chroniques; il a ordonné la mise en lumière des inventaires de nos archives et de nos bibliothèques; il accorde des encouragements aux publications de documents puisés dans ces dépôts divers.

L'exploration des archives et des bibliothèques étrangères, de celles au moins qui sont connues pour renfermer des manuscrits relatifs à la Belgique, était un complément indispensable de ces mesures.

M. le Ministre votre prédécesseur l'a senti. De là, les premiers travaux auxquels j'eus à me livrer, par ses ordres, en 1836, dans les archives de Lille; de là, l'arrêté royal du 28 février 1838, qui me chargea d'aller compulser les chartes des ducs de Bourgogne conservées à Dijon, et les grands dépôts littéraires de Paris. Vous savez, Monsieur le Ministre, à quel point en est restée cette dernière mission. Le dépôt de Dijon a été de ma part l'objet d'un examen détaillé, dont le résultat pourra, lorsque vous le jugerez à propos, être porté à la connaissance du public. A Paris, j'ai analysé au delà de cinq cents manuscrits et une multitude innombrable de pièces détachées : il ne me reste plus, pour achever mes travaux dans cette capitale, qu'à parcourir un certain nombre de volumes du dépôt des af-

faires étrangères et de la bibliothèque du Roi. La notice descriptive de tous ces documents, que je serai à même de faire paraître ensuite, ne sera pas, j'ose le dire, d'un médiocre secours à nos historiens.

En continuant avec suite et persévérance le système qui a reçu un commencement d'exécution ; en l'appliquant non-seulement aux archives de Lille, mais à quelques autres collections intéressantes pour nous, qui existent encore à l'étranger, nous arriverons à lier pour ainsi dire en un faisceau tous les monuments épars de notre histoire; nous aurons accompli de la sorte une entreprise que plusieurs pays ont formée avant nous, sans que jusqu'ici aucun d'eux l'ait conduite à terme.

La Belgique, qui, dans la voie des progrès matériels, marche à côté des nations les plus avancées, prouvera par là que les travaux de l'intelligence, que ceux particulièrement qui ont pour but l'illustration de ses annales, sont placés par elle au premier rang des objets auxquels elle voue sa sollicitude et ses sympathies.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mes sentiments respectueux.

GACHARD.

Bruxelles, le 15 janvier 1841.

ANNEXES.

ANNEXE *A*.

Inventaire des pièces relatives aux négociations entre la Flandre et l'Angleterre, du XIIIe au XVIe siècle [1].

Voyez page 9.

La 21e *année du règne de Henri III, roi d'Angleterre*, 3 *décembre, à Wudestam* (*ce qui revient à l'année* 1237). Lettres par lesquelles Henri III, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie, d'Aquitaine et comte d'Anjou, donne ordre à tous les marchands de Flandre de payer à Robert, avoué de Béthune, quatre cents marcs sterling, à 13 sols 4 deniers le marc, que ces marchands lui devaient, par un traité fait entre le roi et eux, pour avoir un sauf-conduit pour passer en Angleterre avec leurs vivres et marchandises.

Original sur parchemin, scellé d'un morceau du grand scel dudit roi, en cire blanche.

1241, *à Male, le dimanche que l'on chante* judica me (6 *avril*). Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, mande à l'avoué de Béthune de remettre au porteur de ces lettres, en présence d'un échevin des villes de Gand, Bruges, Ypres et Lille, le traité de commerce fait entre l'Angleterre et la Flandre.

Original sur parchemin, scellé du scel de Jeanne, en cire blanche.

Sans date (1265, *ou environ*). La comtesse Marguerite reconnaît avoir reçu de Chrétien Legrans, bourgeois de Bruges,

[1] Je publie cet inventaire tel qu'il m'a été communiqué; seulement, j'en ai retranché les indications relatives à des pièces déjà imprimées dans des recueils connus. Le lecteur instruit remarquera, sans qu'il soit besoin d'en faire l'observation, que plusieurs articles n'y sont pas rangés sous la date et dans l'ordre qu'ils devraient avoir d'après notre manière actuelle de compter, mais qu'ils le sont d'après le style en usage en France et aux Pays-Bas avant le XVIe siècle, et selon lequel l'année civile commençait à Pâques. Cela est plus littéralement exact; mais il en résulte l'inconvénient d'un peu de confusion dans la chronologie.

1,265 livres 5 sols 5 deniers sterling, pour des laines d'Angleterre et d'Irlande qu'elle avait fait saisir, dans les villes de Bruges et de Damme, sur Willaume Pissonnier et autres, et que ledit Chrétien Legrans avait achetées. Cet acte est confirmé par le comte Gui, fils de Marguerite. (*En français.*)

Premier Cartulaire de Flandre, pièce 59.

1282, *mai.* Le comte Gui donne sauf-conduit aux marchands anglais, promet de ne pas les arrêter au sujet des différends qu'il y avait entre Édouard, roi d'Angleterre, et ses gens d'une part, et la comtesse Marguerite, sa mère, et ses gens d'autre part, leur permet de se rendre en Flandre avec leurs marchandises, en payant seulement les *coutumes* de ce pays, pendant quatre ans, à commencer à la St-Michel, et veut qu'on ne puisse arrêter leurs marchandises pour aucuns forfaits commis par quelqu'un de leur *maisnie* (maison, famille), à moins qu'il n'ait une part dans ces marchandises. (*En français.*)

4me Cartulaire de Flandre, pièces 83 et 133.

1284, 13 *juillet, à Northampton, la* 12e *année du règne d'Édouard.* Édouard, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande et duc d'Aquitaine, mande à tous ses baillis et féaux qu'en attendant qu'il se fasse un traité entre lui et le comte de Flandre, pour réparer les dommages que les marchands d'Angleterre et de Flandre s'étaient causés, il accorde un sauf-conduit à tous les marchands, sujets du comte de Flandre, qui viendront commercer dans son royaume, et ordonne à tous ses officiers de les protéger et de les défendre : le présent passe-port devant durer jusqu'à la fête de la naissance du Seigneur.

Original sur parchemin, scellé du grand scel du roi, en cire jaune, pendant à simple queue de parchemin.

1286, 15 *février, à Westminster, la* 14me *année du règne du roi.* Lettres par lesquelles Édouard, roi d'Angleterre, déclare que Gui, comte de Flandre, s'étant obligé de lui payer 10,627 livres 10 sols 2 deniers sterling, pour restitution des marchandises saisies jadis en France, par feu la comtesse Marguerite, sur les sujets d'Angleterre, d'Irlande et du marquisat de Galles, et cette somme d'argent ayant été payée pendant le règne d'Henri, roi d'Angleterre, son père, à la réserve de 1,131 livres 11 sols 6 deniers et une obole sterling, pour lesquels le comte Gui a obligé ses biens et ceux de ses héritiers, il promet, pour finir toutes dissensions entre eux à ce sujet, de rendre

audit comte, quand il aura reçu cette dernière somme, toutes les lettres, instruments et autres titres qui pourraient avoir été faits par lui ou ses cautions concernant cette dette, et le comte Gui restituera pareillement celles qu'il pourrait avoir à ce sujet.

Original sur parchemin, scellé du scel du roi.

1286, *le vendredi après la Trinité* (14 *juin*), *à Westminster, l'an* 14e *du règne d'Édouard.* Jean Durant, Richard de Grace et Jean de la Pole reconnaissent avoir reçu du comte de Flandre 282 livres 17 sols 10 deniers et maille, en exécution d'un traité fait entre le roi d'Angleterre, le comte de Flandre et leurs sujets marchands respectifs. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé des sceaux des trois personnages ci-dessus.

1287, *le mardi après la fête de St-Edmond de Ponteny, l'an* 15me *du règne d'Édouard Ier* (25 *novembre*). Jean Durant de Donestable, Richard de Arat[1] et Jean de la Pole reconnaissent avoir reçu du comte de Flandre 282 livres 17 sols 10 deniers et maille, pour dernier payement de la composition faite entre le roi d'Angleterre et ses marchands, d'une part, et le comte de Flandre et les siens, d'autre part. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé des sceaux de ces trois personnes.

1293, *le jour de la division des Apôtres* (15 *juillet*). Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, permet à tous les marchands du royaume d'Écosse de venir, retourner et demeurer en Flandre, en payant les droitures, coutumes et assises ordinaires, et promet de ne pas les faire arrêter, à moins que très-excellent seigneur Jean, roi d'Écosse, ne veuille pas rendre justice aux Flamands qui seront dans ses États. Cet accord doit durer pendant trois ans, à commencer à la prochaine fête de St-Pierre entrant août. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé du scel de Gui.

1295, 10 *mai, à Paris.* Philippe-le-Bel, roi de France, mande à Gui, comte de Flandre, qu'il a accordé aux marchands du royaume d'Écosse, qu'il regarde comme ses amis et non comme ses ennemis, de pouvoir mener, dans des navires, en son royaume, et particulièrement en Flandre, leurs laines et

[1] Plus haut, ce même personnage est appelé *Richard de Grace.*

autres marchandises, en payant les droits accoutumés, etc. (*En latin.*)

Original sur parchemin, scellé du grand scel du roi.

1296, 6 *septembre*. Le même roi mande au comte de Flandre de faire remettre aux marchands d'Écosse, ses amis, les laines, cuirs et autres marchandises qui leur appartenaient, et qu'il avait fait saisir par ses gens, et ce en toute diligence. (*En latin.*)

Original sur parchemin, scellé.

1311, *dans la maison du comte de Male, près de Bruges, le jour de l'an renuef* (1er *janvier*). Robert, comte de Flandre, confirme et ratifie, tant pour lui que pour ses gens de Flandre, le traité et accord fait en Angleterre entre les gens du roi d'Angleterre, d'une part, et les siens, d'autre part, lequel se trouve dans une cédule y insérée.

Par ce traité, conclu à Westminster, dans le parlement du roi Édouard II, le jour de St-Clément martyr (23 novembre précédent), la 5me année de son règne, il a été convenu entre le conseil du roi d'Angleterre et Jean, seigneur de Fienles (?) et Guillaume de Nivelles (?), chevaliers, messagers du comte de Flandre, que ledit roi nommerait Robert de Kendale, connétable de Douvres et gardien des cinq ports, Henri de Cobehem le puîné, Jean de Northvode l'aîné et Jean de Frefingeld, pour entendre et terminer, selon les lois et coutumes, les différends qui pourraient exister entre Flamands ou Anglais, au sujet de violences, exactions, marchandises capturées, etc. Les enquêtes se feront à Londres pour les Flamands, et à Bruges pour les Anglais.

Original sur parchemin, scellé du grand scel.
8me Cartulaire de Flandre, pièce 158.

1317, *apud Sconam*, 25 *février*, *la* 11me *année du règne de Robert, roi d'Écosse*. Lettres de ce roi, par lesquelles il révoque celles données par ses prédécesseurs, lesquelles enjoignaient aux marchands de son royaume qui étaient obligés de se réfugier dans le port de l'Écluse, à cause du mauvais temps, de montrer au bailli de l'eau, à l'Écluse, leurs lettres de Cokes (?); défend en conséquence auxdits marchands d'Écosse de montrer dorénavant leurdites lettres de Cokes audit bailli.

Registre aux chartes, fol. 14 vo.

1338, 13 *juin*, *à Paris*. Lettres du roi Philippe de Valois, par lesquelles, à la prière du comte de Flandre, il pardonne aux habitants de Flandre les sujets de mécontentement qu'ils

lui avaient donnés, et leur permet de faire commerce avec les Anglais, se réservant le service que le comte de Flandre lui devait rendre.

Original sur parchemin, scellé.

1340, *le mercredi après la mi-carême.* Déclaration du roi d'Angleterre, Édouard III, des articles et accords faits avec le pays de Flandre, principalement touchant les priviléges qu'il avait accordés pour la sûreté du commerce.

Original sur parchemin.

1358, 26 *février, à Gand.* Lettres de Louis, comte de Flandre, par lesquelles il accorde des priviléges aux marchands d'Angleterre qui viendront commercer dans la ville de Bruges.

Registre aux chartes, fol. 12.

1358 (*Présumé être de*). Sauf-conduit accordé par le comte Louis à tous les marchands et autres qui voudront venir à la fête de la ville de Bruges.

Même Registre, fol. 12.

1359, 4 *mars, à Gand.* Lettres de Louis, comte de Flandre, par lesquelles il mande aux baillis et officiers de toutes les villes, ports et châtellenies du pays et comté de Flandre, de payer leur part et contribution des frais faits par ses messagers, envoyés en Angleterre et à Lubeck, pour la continuation et augmentation du commerce. (*En flamand.*)

A la suite est la taxe du transport de toutes ces villes.

Original sur parchemin, scellé.

1359, 11 *juillet, à Ypres.* Lettres de Louis, comte de Flandre, par lesquelles il mande aux baillis et officiers des villes et châtellenies de Furnes, Bergues, Bourbourg et autres lieux voisins de la mer, de s'armer et se tenir prêts à aller vers Gravelines et Dunkerque, qu'il savait devoir être assiégées; leur promettant de les venir secourir, quand besoin sera.

Présents: Henri de Flandre, Henri de Namur, Praet, Poucke, Écornaix, Rassenghien. (*En flamand.*)

Registre aux chartes, fol. 19.

1359, 11 *juillet.* Lettres de Louis, comte de Flandre, aux baillis et officiers de Nieuport, Ostende, Bergues, Dunkerque, Gravelines et autres lieux voisins de la mer, d'empêcher les insultes qui se font journellement aux marchands anglais et autres qui passent et repassent par le pays de Flandre, et de les laisser passer et repasser paisiblement. (*En flamand.*)

Registre aux chartes, f° 19.

1359, *pénultième novembre, à Gand.* Lettres de Louis, comte de Flandre, par lesquelles il accorde des priviléges aux marchands d'Écosse.

Présents : le seigneur de Ghistelle, le seigneur de Maldeghem, Jean de le Faucille, receveur de Flandre.

Original sur parchemin, scellé.

1360, 14 *juin, à Gand.* Lettres du comte de Flandre, par lesquelles il déclare que le payement, fait par ceux de la châtellenie d'Ypres, de la somme à laquelle ils avaient été taxés par la ville d'Ypres pour leur contribution dans les frais et charges supportés par ladite ville pour les envoyés en Angleterre, à Lubeck, et autres causes, ne leur portera aucun préjudice. (*En flamand.*)

Registre aux chartes, f° 36.

1360, 14 *juin* (probablement). Mention que pareilles lettres de non-préjudice ont été accordées aux villes et châtellenies de Cassel, Bailleul et Warneton. (*En flamand.*)

Registre aux chartes, f° 36.

1360, 21 *juin, à Gand.* Lettres par lesquelles le comte de Flandre mande au bailli d'Ypres, ou à son lieutenant, d'aller ès villes et châtellenies de Cassel, Bailleul, Warneton et autres, pour les contraindre au payement de leur part et portion des frais supportés par ceux d'Ypres, à cause des messagers en Angleterre et à Lubeck, enquêtes et autres causes. (*En flamand.*)

Même Registre, f° 36 v°.

1363, 9 *juin, à Lille.* Lettres du comte Louis, par lesquelles il établit, pour calengeurs et receveurs des biens et dettes appartenants aux marchands et autres d'Angleterre, à Malines, les nommés Philippe de Masmines, chevalier et conseiller, Willaume Van Haringen, secrétaire, et Paul Raetgaert, garde des monnaies à Malines, et mande à Willaume Kerteman, écoutète de Malines, d'arrêter, à la réquisition desdits receveurs, tous les biens et dettes que les Anglais pourraient avoir en ladite ville, et ce jusques à rappel.

Même Registre, f° 54.

1364, 28 *janvier, au palais de Westminster, la 37me année du règne d'Édouard, roi d'Angleterre.* Lettres de ce roi, par lesquelles il déclare que, le comte et les villes de Flandre ayant accordé aux habitants de la ville de Bayonne de venir et mar-

chander en Flandre, ce qui avait été publié à l'Écluse et autres lieux, il permet aux sujets du pays de Flandre de venir librement en la ville de Bayonne, et d'y commercer.

Même Registre, fol. 136 v°.

1372, 20 *juin, à Gand.* Commission de Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, aux députés qu'il envoyait à Gravelines pour conférer avec ceux du roi d'Angleterre, touchant les dommages que les sujets de ces deux princes auraient soufferts dans leur commerce.

1372, 8 *juillet, à Gand.* Reconnaissance des échevins de la ville de Gand, que le traité d'entre les députés du comte de Flandre et du roi d'Angleterre a été fait à leur prière, et qu'ils promettent de l'entretenir.

1380, *environ.* Réponses sur les articles baillés par les députés du roi d'Angleterre.

Copie sur papier.

1382, 7 *février, à Lille.* Mention de plusieurs lettres de sauf-conduit accordées par le comte de Flandre à des Anglais.

Registre aux chartes, fol. 9 v°.

1382, 14 *mars.* Lettres du comte de Flandre, par lesquelles il permet aux marchands de la nation d'Irlande de venir commercer en Flandre.

Même Registre, fol. 12.

1382, 17 *mars, à Lille.* Mention du sauf-conduit accordé par le comte de Flandre à trois marchands anglais.

Même Registre, fol. 12.

1387, *juin, à Bois-le-Duc.* Lettres du duc de Bourgogne, contenant les priviléges accordés aux marchands d'Écosse qui commerceront en Flandre.

1387. Commerce entre l'Angleterre et la Flandre.

1388, 16 *mai, à Paris.* Commission pour assister aux conférences tenues à Calais pour un traité de commerce entre les villes de Flandre et le roi d'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1389. Modifications des instructions du duc de Bourgogne. (*En français.*)

Sur papier.

1389. Projet d'un traité de commerce.

1392, 12 *mai, à Lille.* Priviléges accordés aux marchands de la Hanse par Philippe-le-Hardi. (*En latin.*)

Copie authentique n° 1.

1392, 27 *mai, à Paris.* Lettres de Charles VI, roi de France, au gouverneur de Flandre, au sire de Ghistelle et au capitaine de l'Écluse, gardes et conservateurs en Flandre des trèves accordées entre les rois de France et d'Angleterre, par lesquelles il les informe que la trève avec le roi d'Angleterre a été prolongée depuis le 16 août 1392 jusqu'à la St-Michel 1393, par traité y inséré, fait à Amiens le 8 avril 1391.

1397, 6 *octobre, à Conflans-lez-Paris.* Ordonnance qui défend le cours des nobles d'Angleterre en Flandre, et les déclare billons, en représaille de ce que les nobles de Flandre étaient défendus à Calais et au royaume d'Angleterre.

Registre aux chartes, fol. 71.

1397, *octobre, à Paris.* Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne permet aux marchands de la ville de Neufchâtel en Angleterre (Newcastle) de venir séjourner et demeurer en Flandre, d'y amener leurs biens et marchandises, et de commercer librement, jusqu'à rappel.

Même Registre, fol. 71 v°.

1398, *octobre, en l'hôtel de la Grange aux Merciers lez Paris.* Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il permet aux marchands de la ville de Berwyck, en Angleterre, de venir et de commercer en Flandre, sans aucun empêchement, et leur accorde trois mois pour sortir dudit pays avec leurs biens, effets et marchandises, s'il survenait guerre entre ledit duc et le roi d'Angleterre.

13... Inventaire de quelques titres touchant le commerce entre l'Angleterre et la Flandre. (*En français.*)

Copie sur papier.

1400, *dernier juillet, à Melun.* Lettres par lesquelles le duc de Bourgogne mande qu'il consent que les nobles d'Angleterre aient cours en Flandre pour 6 sols gros.

Registre aux chartes, fol. 38.

1400, *environ.* Supplique des députés de Flandre au roi de

France, concernant le traité de commerce à conclure avec les Anglais. (*En français.*)

Copie sur papier.

1400 (*Présumé être de*) Exposé de situation commerciale des villes et châtellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg, vis-à-vis des Anglais. (*En français.*)

Copie sur papier.

1400 (*Présumé être de*). Requête des quatre membres de Flandre au duc de Bourgogne, concernant le commerce avec les Anglais et la hanse d'Allemagne. (*En français.*)

Copie sur papier.

1402, 7 *mars, à Westminster.* Accord fait entre les commissaires du roi d'Angleterre Henri IV et Simon de Fremelles et Nicolas Scoorkin, députés du duc de Bourgogne pour les affaires du commerce de Flandre, par lequel ils conviennent de remettre à l'assemblée qui devait se tenir à Calais le premier juillet suivant, la décision du différend pour quelques marchandises appartenantes à des marchands flamands et arrêtées en Angleterre; que les Flamands ne prêteront point leur nom, pour faire passer en Angleterre les marchandises de France; que les marchandises de Flandre auront une libre entrée en Angleterre, en payant les droits, et qu'elles ne pourront être saisies, quand même elles auraient été prises sur des vaisseaux français. (*En latin.*)

Original sur parchemin.

1402, 22 *mars.* Requête de quelques marchands de Flandre au duc de Bourgogne, pour obtenir par son moyen la mainlevée de quelques vaisseaux qui avaient été arrêtés en Angleterre. (*En français.*)

Copie sur parchemin.

1402-1403. Mémoire des points agités en l'assemblée tenue à Calais, en 1402 et 1403, pour les affaires du commerce entre la Flandre et l'Angleterre. (*En français.*)

Copie sur papier.

1403, 12 *juin, à Paris.* Projet du plein pouvoir donné par le roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, pour traiter avec les députés du roi d'Angleterre pour la sûreté du commerce entre Flandre et Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1403, 15 *juin, à Bruges.* Copie du pouvoir donné par les quatre membres de Flandre aux députés qu'ils envoyaient pour traiter des affaires du commerce avec les députés du roi d'Angleterre. (*En latin.*)

Sur papier.

1403, 17 *août, à Leulinghen.* Mandement du roi Charles VI pour faire exécuter l'accord fait entre les députés du roi et ceux d'Angleterre, au sujet des prises des vaisseaux marchands, et pour la sûreté du commerce entre les deux nations. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1403, *ou environ.* Liasse de quelques lettres écrites au sujet des affaires du commerce entre Flandre et Angleterre. (*En français.*)

Sur papier.

1403, *ou environ.* Liasse de plusieurs mémoires, minutes d'instructions, projets, copies et lettres touchant le commerce entre Angleterre et Flandre. (*En français.*)

Sur papier.

1403. Copie des propositions des Anglais pour le traité de commerce. (*En français.*)

Sur papier.

1403. Appointement pris entre les messagers de France et d'Angleterre, au sujet des traités de commerce entre la Flandre et ces deux royaumes. (*En français.*)

1404, 8 *février, à Arras.* Acte de la publication, faite par le souverain bailli de Flandre à Dunkerque, Gravelines, Nieuport, Ostende, Blankenberghe, l'Écluse, Le Mue, Biervliet, Hugheliet et Oostbourg, du mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne, du 4 novembre précédent, par lequel elle défendait à tous ses sujets de troubler les sujets du roi d'Angleterre dans leur commerce.

1404, 20 *mars, à Calais.* Prolongation du sauf-conduit donné par le lieutenant de Calais aux commissaires du duc de Bourgogne, pour les affaires du commerce. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, 6 *avril, après Pâques, à Lille.* Instruction et pouvoir des commissaires chargés par le duc de Bourgogne de traiter

avec ceux du roi d'Angleterre au sujet du commerce. Suit le sauf-conduit pour les commissaires anglais. (*En français.*)

Minute sur papier.

1404, 8 *avril, à Arras.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, en vertu de celui qu'il en avait du roi Charles VI, en date du 24 mai 1404, à Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Guillaume de Halewin, Henri Despienne, Jacques de Courtiamble, Thomas de Bauffremez, chevaliers, Jean Blondel, écuyer, Jean de Nyelles et Thierri Gherbode, pour traiter du commerce entre la Flandre et l'Angleterre.

1404, 15 *avril, à Gravelines.* Déclaration des commissaires du roi d'Angleterre, Henri IV, qu'ils feront savoir au roi leur maître la proposition, faite par les commissaires du duc de Bourgogne, d'une trève marchande de quatre mois entre Angleterre et Flandre, et que, pour le principal du traité, ils se trouveront le 25 mai au lieu dont ils conviendront, pour y terminer les différends touchant le commerce. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, 16 *septembre, à Calais.* Sauf-conduit donné par les ambassadeurs d'Angleterre, en vertu du pouvoir du roi Henri IV, aux commissaires du duc de Bourgogne, pour aller et venir aux marchés d'Artois, Boulonais, etc., pour traiter du commerce.

Le pouvoir du roi d'Angleterre, à Westminster, le 22 juillet, l'an 5me de son règne.

Les ambassadeurs d'Angleterre étaient Thomas Swynbourne et Jean Crost, tous deux chevaliers, et Nicolas Ressheton, docteur ès lois.

Les commissaires du duc de Bourgogne étaient Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Jean, seigneur de Croy, Jean, seigneur de la Chapelle, Guillaume de Halewin, Jacques de Courtiamble, tous chevaliers, Jean de Nyelles, Guyot d'Orges et Thierri Gherbode. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, 9 *octobre, à Corbeil.* Pouvoir, donné par le roi Charles VI à la duchesse douairière de Bourgogne et au duc Jean, son fils, de traiter, au nom de ce roi, d'une trève marchande avec l'Angleterre, pour les pays de Boulonais, Ternois, Guines et Artois, outre la rivière de Lys et le west-pays de Flandre,

à durer jusques au premier jour de janvier prochain. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, 11 *octobre, à Paris.* Sauf-conduit donné par Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de St-Pol, seigneur de Fiennes, capitaine général de Picardie et pays de West-Flandres, aux commissaires du roi d'Angleterre pour le commerce, pour aller et venir ès marches d'Artois, Boulonais, etc. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, 12 *novembre, à Coventry.* Pouvoir donné par le roi d'Angleterre, Henri IV, à Jean, comte de Sommerset, pour traiter du commerce avec Marguerite, duchesse de Bourgogne. (*En français.*)

Copie sur papier.

1404, 7 *décembre, à Calais.* Sauf-conduit donné par le lieutenant de Calais, en vertu du pouvoir du roi d'Angleterre Henri IV, aux commissaires du duc de Bourgogne pour traiter du commerce, pour aller et venir en Flandre, Artois et autres lieux. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, 19 *décembre, à Lille.* Pouvoir donné par Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, en vertu de celui qu'elle en avait du roi Charles VI, à Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Guillaume de Halewin, chevaliers, Jean de Nyelles et Thierri Gherbode, pour traiter du commerc entre Flandre et Angleterre (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, 22 *décembre, à Calais.* Sauf-conduit donné par le lieutenant de Calais, en vertu du pouvoir du roi d'Angleterre, Henri IV, et du duc de Sommerset, gouverneur de Calais, aux commissaires du duc de Bourgogne pour traiter du commerce, pour aller et venir ès marches d'Artois, Boulonais, comté de Guines et west-pays de Flandre.

Le pouvoir du roi d'Angleterre à Coventry, le 12 novembre, l'an 6me de son règne. (*Voyez ci-dessus.*)

Le pouvoir du duc de Sommerset, à Douvres, le 11 décembre, l'an 5me du règne de ce roi. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1404, *environ*. Lettre à la duchesse de Bourgogne, touchant le traité de commerce entre Angleterre et Flandre. (*En latin.*)

Minute sur papier.

1405, 15 *janvier, à Paris*. Confirmation, par Charles VI, roi de France, du traité provisionnel fait à Paris, le 10 janvier, entre Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, et le roi d'Angleterre, au sujet du commerce, lequel traité devait durer un an.

Registre aux chartes, fol. 50 v°.

1405, 10 *février, à Paris*. Pouvoir donné par le roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, pour traiter d'une trève marchande d'un an entre l'Angleterre et la Flandre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1405, 12 *février, à Paris*. Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, ensuite de celui qu'il en avait du roi Charles VI, à Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Jean, seigneur de Croy, Guillaume de Halewin, Henri Despienne, Thomas de Bauffremez, chevaliers, Jean de Nyelles, Jean de Thoisy, Thierri Gherbode, Guillaume Bonnier, Thierri le Roy et Thierri de Honchin, écuyer, pour traiter d'une trève marchande d'un an avec les députés du roi d'Angleterre.

1405, 17 *février, à Calais*. Sauf-conduit donné par Richard Aston, lieutenant au gouvernement de Calais, à quatre des députés du duc de Bourgogne, pour aller librement vaquer aux affaires du commerce entre Flandre et Angleterre, et ce jusqu'au dernier jour du mois d'avril prochain.

Original sur parchemin, scellé.

1405, 4 *mars, à Calais*. Passe-port donné par Richard Aston, lieutenant au gouvernement de Calais, à quatre des députés du duc de Bourgogne, pour, avec une suite de soixante personnes, aller librement vaquer aux affaires du commerce entre Flandre et Angleterre, et ce jusqu'au dernier jour du mois d'avril prochain. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1405, 5 *avril, à Calais*. Passe-port donné par Richard Aston, lieutenant au gouvernement de Calais, ensuite du pouvoir qu'il en avait, à quatre des députés du duc de Bourgogne, pour, avec une suite de soixante personnes, aller librement vaquer

aux affaires du commerce entre Flandre et Angleterre, et ce à durer jusqu'au dernier jour du présent mois d'avril.

Original sur parchemin, scellé.

1405, 1er *juin, à Paris.* Plein pouvoir du roi Charles VI donné à Jean, duc de Bourgogne, pour, par lui ou ses commis, prolonger la trève marchande entre Flandre et Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1405, 24 *juillet, à Tournai.* Sauf-conduit donné par Jean, duc de Bourgogne, ensuite du pouvoir qu'il en avait du roi Charles VI, aux députés du roi d'Angleterre, pour aller librement travailler aux affaires du commerce entre la Flandre et l'Angleterre, à durer ce présent sauf-conduit jusqu'au premier jour du mois d'août prochain. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1405, 8 *octobre, à Paris.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, ensuite de celui qu'il en avait du roi, à Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Guillaume de Halewin, Henri Despienne, Jacques de Courtiamble, Thomas de Bauffremez, tous chevaliers, Jean Blondel, écuyer, Jean de Nyelles et Thierri Gherbode, pour traiter avec les députés d'Angleterre d'une trève marchande d'un an.

1405, 8 *octobre, à Paris.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à ces huit députés, pour conclure avec l'Angleterre une trève marchande d'un an. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1405, 27 *octobre.* Sauf-conduit donné par Richard Aston, chevalier, lieutenant au gouvernement de Calais, au nom du duc de Sommerset, gouverneur de cette ville, à quatre des commissaires du duc de Bourgogne, pour aller où il leur sera besoin avec une suite de soixante personnes, afin de travailler à rétablir le commerce entre l'Angleterre et la Flandre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1405, 22 *novembre, à Paris.* Défense de Jean, duc de Bourgogne, à tous ses officiers et sujets de faire aucun tort aux marchands d'Angleterre, pendant le terme d'un an que la trève marchande devait durer.

Original sur parchemin, scellé.

1405, 29 *décembre, à Calais.* Appointement fait entre les députés d'Angleterre et du duc de Bourgogne de se trouver le 3 février à Gravelines, pour s'y rendre réponse l'un à l'autre sur la proposition d'une trève marchande pour le terme d'un an.

Original sur parchemin, scellé.

1406, 10 *janvier, à Paris.* Ratification faite par Jean, duc de Bourgogne, du traité de trève marchande conclu à Calais, le dernier novembre 1406, pour le terme d'un an, entre les députés de ce duc et ceux du roi d'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 15 *janvier, à Paris.* Confirmation faite par le roi Charles VI de la ratification passée par Jean, duc de Bourgogne, du traité de trève marchande conclu entre les députés de ce duc et ceux du roi d'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 28 *janvier, à Westminster.* Ratification, faite par le roi d'Angleterre Henri IV, du traité de trève marchande conclu, pour le terme d'un an, entre ses députés et ceux du duc de Bourgogne. (*En français.*)

Copie sur papier.

1406, 6 *février, à Lille.* Lettres de Jean, duc de Bourgogne, par lesquelles, tant comme lieutenant du roi ès marches de Picardie, que comme comte de Flandre et d'Artois, il ratifie, approuve et confirme certains articles additionnels, arrêtés entre ses députés et les ambassadeurs du roi d'Angleterre pour la sûreté du commerce.

Original sur parchemin, scellé.
Registre aux chartes, fol. 52.

1406, 6 *février, à Lille.* Mandement de Jean, duc de Bourgogne, pour faire exécuter le traité de trève marchande conclu, pour le terme d'un an, entre Flandre et Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 10 *mars, au palais de Westminster.* Confirmation, par Henri, roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande, du traité de paix et de commerce fait pour un an par ses ambassadeurs avec le duc de Bourgogne, comte de Flandre.

Même Registre, fol. 57.

1406, 17 *mars, à Bruges.* Mandement de Jean, duc de Bourgogne, pour faire publier à Malines le traité de trève marchande conclu pour le terme d'un an avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 19 *mai, à Paris.* Pouvoir donné par le roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, pour traiter de la liberté de commerce entre Flandre et Angleterre pendant le terme d'un an, durant lequel temps il serait permis à tous marchands d'aller en Angleterre et d'en revenir, quand même ce royaume serait en guerre avec la France. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 19 *mai, à Paris.* Permission donnée par le roi Charles VI aux marchands de Flandre, Brabant, Hollande, Zélande et autres, de pouvoir aller et retourner à Calais sûrement, par mer ou par terre, pendant le terme d'un an, ainsi qu'il sera réglé par le duc de Bourgogne. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1406, 24 *mai, à Paris.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, en vertu du pouvoir du roi Charles VI, à Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Robert, Sr de Wavrin, Guillaume de Halewin, Wilart de Bours, Jean de Nyelles, Thomas de Bauffremez, chevaliers, Jean de Terry, Thierri Gherbode, Thierri le Roy, Thierri de Honchin, écuyer, et Jacques de la Tannerie, pour traiter avec l'Angleterre d'une trève marchande d'un an.

Le pouvoir du roi, à Paris, le 19 mai 1406. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 24 *mai, à Paris.* Instruction du duc de Bourgogne pour les commissaires qui devaient traiter, de sa part, d'une trève marchande d'un an entre Flandre et Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1406, 15 *juin, à Dam* (?), *près Mercq.* Acte de l'accord passé sur les champs, au lieu de Dam, près de Merck, entre les commissaires du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, sur le fait de la trève proposée, dans laquelle les marchands de Brabant, Hollande, Zélande et autres demandaient d'entrer, et dont ils devaient faire rapport à leurs maîtres, pour en convenir

ensemble, au lieu qu'ils fixeraient d'un commun consentement. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 5 *août, à Calais.* Vidimus, sous le scel de la ville de Gravelines, du sauf-conduit donné par Jean, comte de Sommerset, gouverneur de Calais, aux commissaires du duc de Bourgogne, pour aller et revenir librement sur les terres du roi d'Angleterre avec une suite de soixante personnes, et ce jusqu'au premier jour du mois d'octobre prochain. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 14 *août, à Dam, près Mercq.* Acte de l'appointement fait entre les commissaires du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne, au sujet des difficultés qui restaient à terminer pour le traité de trève marchande, de quoi ils devaient faire rapport à leurs maîtres et se trouver ensuite, le 21 septembre, au lieu dont ils conviendraient, pour achever leurs conférences. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 10 *septembre, à Hesdin.* Sauf-conduit général accordé par le duc de Bourgogne à tous les sujets du roi d'Angleterre qui viendraient ou qui s'en retourneraient en Angleterre, à durer depuis le 10 septembre 1406 jusqu'au 8 octobre suivant. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 22 *septembre, à Paris.* Permission donnée par le roi Charles VI à tous pêcheurs de France et d'Angleterre, de pouvoir pêcher librement, sans craindre d'être molestés (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 22 *septembre, à Paris.* Instruction donnée par le roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, pour traiter ou faire traiter d'une trève marchande, pour un an, entre l'Angleterre et la Flandre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 24 *septembre, à Paris.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Pierre de la Viesville, Guillaume de Halewin, Henri Despienne, Jacques de Courtiamble, Jean de Nyelles, Thomas de Bauffremez, chevaliers, Jean de Thoisy, archidiacre d'Ostrevant, Thierri Gher-

bode et Thierri de Honchin, écuyer, pour traiter d'une trève marchande entre la Flandre et l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 24 *septembre*. Instruction de Jean, duc de Bourgogne, à ses députés pour traiter du commerce avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1406, 19 *octobre, à Calais*. Sauf-conduit donné par le lieutenant du gouverneur de Calais aux députés que le duc de Bourgogne envoyait en cette ville, pour y traiter du commerce avec les députés du roi d'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 24 *octobre, à Calais*. Acte de l'appointement pris entre les commissaires du roi d'Angleterre et du duc de Bourgogne, au sujet des difficultés qui se rencontraient pour conclure le traité de trève d'un an entre l'Angleterre et la Flandre, desquelles difficultés les commissaires du duc devaient informer leurs maîtres, et rendre réponse endéans le 15e du mois de décembre prochain. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 1er *novembre, à St-Omer*. Explication donnée par le duc de Bourgogne et ses députés sur le fait du commerce avec l'Angleterre, sur deux points qui auraient été agités à la conférence tenue à Calais le 24 octobre 1406. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 10 *novembre, à St-Omer*. Sauf-conduit général accordé par le duc de Bourgogne, pour tous marchands qui voudraient négocier, par Calais, avec les sujets du roi d'Angleterre; à durer le présent sauf-conduit jusqu'au jour de la Chandeleur prochain, 2 février. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, 25 *novembre, à Calais*. Passe-port donné par Richard Aston, lieutenant au gouvernement de Calais, à quatre des commissaires du duc de Bourgogne, pour aller et venir librement et traiter du commerce entre Flandre et Angleterre; à durer le présent passe-port jusqu'au 10 décembre suivant. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1406, *novembre, à Calais.* Traité de trève marchande, conclu, pour le terme d'un an, entre les députés du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne.

1406. Liasse de plusieurs certificats des gouverneurs, lieutenants, maréchaux, baillis, vicomtes, maires et échevins des villes de Normandie, Picardie, Artois, Boulonais, Ponthieu et Guines, que l'on y a publié les trèves marchandes entre la France, l'Angleterre et la Flandre, depuis 1406 jusqu'en 1411.

Originaux sur parchemin, scellés.

1407, 18 *janvier, à Paris.* Mandement de Jean, duc de Bourgogne, pour faire entretenir, par ses officiers, la trève marchande qu'il avait faite entre les rois de France et d'Angleterre, pour le terme de trois ans, à commencer au 15 juin 1408. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1407, 21 *janvier, à Calais.* Résultat de ce qui s'est passé à l'assemblée tenue à Calais, le 21 janvier 1407, entre les commissaires du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne, au sujet de la sûreté générale sur mer entre l'Angleterre et la Flandre, et du traité de commerce auquel ces commissaires devaient travailler. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1407, 13 *avril, après Pâques, à Gand.* Sauf-conduit général accordé par Jean, duc de Bourgogne, à tous marchands anglais qui voudraient venir négocier en Flandre, à durer jusqu'au 15 juin prochain. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1407, 14 *avril.* Ratification, par les bourgmestres, avoués, échevins et conseils des villes de Gand, Bruges, Ypres et du terroir du Franc, du traité de paix et de commerce fait, pour un an, entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne.

Registre aux chartes, fol. 58.

1407, 20 *avril, après Pâques.* Certificat des commissaires du duc de Bourgogne, députés à Calais pour le fait du commerce avec l'Angleterre, que la trève marchande, prolongée pour un an, n'aura cours que le 15 juin suivant. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1407, 26 *avril, à Bruges.* Déclaration de Jean, duc de Bourgogne, que la trève marchande, pour un an, entre ses sujets et ceux du roi d'Angleterre, ne commencera qu'au 15 juin 1407. (*En français.*)

1407, 3 *juillet, à Westminster.* Pouvoir du roi d'Angleterre, Henri IV, pour traiter du commerce avec les députés du duc de Bourgogne. (*En latin.*)

Copie sur parchemin.

1407, 22 *juillet, à Paris, en l'hôtel St-Paul.* Lettres du pouvoir donné par le roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, pour traiter avec le roi d'Angleterre d'une sûreté générale sur mer entre toutes sortes de marchands, pendant le terme d'un an, à commencer le 15 juin 1407, pourvu que l'égalité soit gardée dans le traité. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1407, 22 *juillet, à Westminster.* Pouvoir donné par le roi d'Angleterre, Henri IV, à ses commissaires, pour traiter avec la France d'une trève d'un an, à commencer dès le 15 juin déjà passé.

Copie sur papier.

1407, 17 *août, à Bruges.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à Pierre, sire de la Viesville, Jean de Nyelles, chevaliers, Jean de Thoisy, archidiacre d'Ostrevant, Henri Goethals, Thierri Gherbode et Thierri de Honchin, écuyer, pour traiter avec les ambassadeurs d'Angleterre d'une trève générale sur mer, au nom du roi Charles VI, et ce ensuite du pouvoir qui en avait été donné à ce duc.

Original sur parchemin, scellé.

1407, 3 *octobre, à Paris.* Projet du sauf-conduit à donner, par Jean, duc de Bourgogne, en vertu du pouvoir qu'il en avait du roi Charles VI, aux commissaires députés par le roi d'Angleterre pour les affaires du commerce.

Le pouvoir du roi à Paris, le 1er juin 1405.

Original sur parchemin.

1407, 11 *décembre, à Lille.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à Baujois d'Ailly, vidame d'Amiens, Pierre, seigneur de la Viesville, Guillaume de Halewin, Jean de Nyelles, Thomas de Bauffremez, chevaliers, Jean de Thoisy, Henri Goethals, Guillaume Bonnier, Thierri de Honchin, écuyer, et

Thierri Gherbode, pour traiter du commerce avec les commissaires du roi d'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1407. Information faite à St-Valéry, au sujet de la trève marchande qui se devait faire, par l'entremise du duc de Bourgogne, entre la France et l'Angleterre.

Copie sur papier.

1407. Instruction pour celui qui devait aller faire publier en Normandie et en Bretagne les trèves marchandes entre la France et l'Angleterre.

Copie sur papier.

1408, 18 *janvier, à Paris.* Mandement de Jean, duc de Bourgogne, pour faire entretenir, par ses officiers, la trève marchande qu'il avait faite entre les rois de France et d'Angleterre, pour le terme de trois ans, à commencer au 15 juin 1408. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1408, 17 *février, à Lille* Lettre de Jean, duc de Bourgogne, à un de ses députés pour les affaires du commerce avec l'Angleterre, par laquelle il lui mande de se trouver, le 2 mars, à Gravelines, pour y conférer avec les députés du roi d'Angleterre.

Sur papier, scellé.

1408, 5 *mars, à Westminster.* Pouvoir donné par le roi d'Angleterre, Henri IV, pour prolonger les traités de trève marchande avec le duc de Bourgogne.

Copie sur parchemin.

1408, 8 *mars, à Calais.* Résultat de ce qui s'est passé à l'assemblée tenue à Calais, le 8 mars 1408, entre les commissaires du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne, par lequel ces députés conviennent que ceux d'Angleterre rapporteront, endéans le 28 du mois de mars, le traité de sûreté générale sur mer, dans les mêmes termes qu'était conçu celui qui avait été délivré au duc de Bourgogne.

1408, 27 *avril, à Paris.* Lettres du roi Charles VI, par lesquelles il prolonge, pour trois années, à commencer le 15 juin 1408, le traité de trève marchande qui avait été fait pour un an entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé

1408, 29 *avril, à Paris.* Sauf-conduit donné par Jean, duc de Bourgogne, en vertu du pouvoir qu'il en avait du roi Charles VI, aux députés du roi d'Angleterre qui devaient traiter des affaires du commerce, à durer jusqu'au 1er jour du mois d'août. (*En français.*)

Copie sur papier.

1408, 15 *mai, à Paris.* Lettres de Jean, duc de Bourgogne, par lesquelles il prolonge, pour trois ans, à commencer le 15 juin 1408, le traité de trève marchande, conclu pour un an avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1408-1411, 27 *mai, à Westminster.* Lettres de la prolongation faite par le roi d'Angleterre, Henri IV, de la sûreté générale de commerce sur mer, entre les ports de St-Valéry et de Winchelsea, pour le terme de cinq ans, qui devait commencer le 15 juin 1411, ensuite de la sûreté donnée, pour trois ans, en 1408, par l'entremise de Jean, duc de Bourgogne, entre les marchands de France, d'Angleterre et des Pays-Bas. (*En français.*)

Originaux sur parchemin, scellés.

1408, 1er *juin, à Calais.* Acte de ce qui s'est passé à la conférence tenue, à Calais, entre les députés du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne, pour les affaires de commerce, et pour faire venir d'Angleterre la prolongation, pour trois ans, du traité de trève marchande, conclu pour un an avec le duc de Bourgogne. (*En français.*)

Copie sur papier.

1408, 3 *juin.* Mandement de Jean, duc de Bourgogne, pour faire publier en Flandre la prolongation pour trois ans du traité de trève marchande avec l'Angleterre.

Original sur parchemin, scellé.

1408, 4 *juin, à Paris.* Pouvoir donné par le roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, pour traiter avec le roi d'Angleterre d'une trève marchande, ou sûreté générale sur mer, entre les ports de St-Valéry et Winchelsea, ou autres ports que ce duc voudrait, et aux conditions dont il conviendrait, pourvu que l'égalité fût gardée dans le traité qui devait être fait pour Dam, à commencer le 15 juin. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1408, *4 juin, à Paris.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à sept personnes, savoir : Pierre, sire de la Viesville, Jean de Nyelles, Thomas de Bauffremez, chevaliers, Jean de Thoisy, archidiacre d'Ostrevant, Henri Goethals, Thierri Gherbode et Thierri de Honchin, écuyer, pour traiter avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre d'une trève marchande ou sûreté générale sur mer, pendant trois ans, à commencer le 15 juin 1408, tant au nom du roi Charles VI, ensuite du pouvoir qu'il en avait donné à ce duc, qu'au nom privé dudit duc. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1408, *4 juin, à Paris.* Pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, pour prolonger de trois ans le traité de trève marchande fait pour un an avec l'Angleterre.

Copie sur parchemin.

1408, *10 juin, à Westminster.* Lettres du roi d'Angleterre, Henri IV, par lesquelles il prolonge, pour trois ans, à commencer le 15 juin 1408, le traité de trève marchande, fait pour un an avec le duc de Bourgogne. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1408, *4 août, à Dam, près Mercq, entre Calais et Gravelines.* Appointement fait entre les commissaires du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne, au sujet de l'exécution du traité de trève marchande entre la France, l'Angleterre et la Flandre, à commencer le 15 juin 1408. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1408, *19 août, à Bruges.* Lettres d'acceptation de Jean, duc de Bourgogne, du traité de trève marchande ou de sûreté générale sur mer, qu'il avait fait, au nom du roi Charles VI et en son nom privé, avec le roi d'Angleterre, pour le terme de trois ans, à commencer le 15 juin 1408, ensuite d'une trève d'un an, finie à pareil jour. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1408, *5 octobre, à Westminster.* Sauf-conduit donné par le roi d'Angleterre, Henri IV, pour tous les pêcheurs qui viendront pêcher dans l'étendue de sa domination sur mer. (*En latin.*)

Copie sur parchemin.

1408, *5 octobre.* Lettres de confirmation données par le roi Charles VI du traité de trève marchande, ou sûreté générale

sur mer, entre les ports de St-Valéry et Winchelsea, fait par le duc de Bourgogne, au nom du roi et en son nom, avec le roi d'Angleterre, pour le terme de trois ans, à commencer le 15 juin 1408. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1408, 20 *novembre, à Westminster.* Ratification, faite par le roi d'Angleterre, Henri IV, du traité de trève marchande ou sûreté générale sur mer, entre les ports de St-Valéry et de Winchelsea avec la France, pour le terme de trois ans, à commencer le 15 juin 1408. (*En français.*)

Original sur parchemin.

1408. Liasse de plusieurs minutes et projets touchant la trève marchande et la sûreté générale du commerce sur mer, entre les rois de France, d'Angleterre et le duc de Bourgogne.

Sur papier.

1408. Inventaire de quelques titres touchant le commerce entre Flandre et Angleterre.

Copie sur papier.

1409, 16 *janvier, à Calais.* Lettre des ambassadeurs d'Angleterre à ceux de Flandre, touchant le traité conclu entre eux pour la liberté du commerce.

Original sur papier.

1409, *environ.* Réplique des quatre membres de Flandre, sur les observations qu'on avait faites contre leur première requête, touchant la liberté du commerce.

Original sur papier.

1410, 1er *janvier, à Calais.* Lettre de Thomas Picworth, lieutenant à Calais, Willaume Basdolf, Jean Bagot, chevaliers, Huchard Vlées, Jean-Baptiste Burghope et Perrin le Lohaient, ambassadeurs d'Angleterre, à Pierre de la Viesville, Henri Goethals, Thierri Gherbode et Thierri de Honchin, ambassadeurs du duc de Bourgogne pour le traité de commerce à faire entre la Flandre et l'Angleterre.

Original sur papier, cacheté en cire brune.

1410, 12 *mars, à Londres.* Lettre de Thomas Beaufort, chancelier et amiral d'Angleterre, au duc de Bourgogne, au sujet de quelques violations aux trèves marchandes commises de part et d'autre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé et signé par Thomas Beaufort.

1411, 2 *juin*, *à Westminster*. Confirmation des articles de commerce par Henri, roi d'Angleterre et de France et seigneur d'Irlande.

Registre aux chartes, fol. 126.

1411, 12 *juin*, *à Lille*. Confirmation, par Jean, duc de Bourgogne, de quelques articles ajoutés au traité de paix et de commerce fait, pour cinq ans, entre ses députés et les ambassadeurs du roi d'Angleterre.

Même Registre, fol. 125.

1412, 9 *juillet*, *à St-Omer*. Projet d'un mandement de Waleran de Luxembourg, comte de Ligny et de St-Pol, seigneur de Gravelines, pour faire exécuter à Gravelines la trève de cinq ans, conclue entre le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, pour les affaires du commerce. (*En français.*)

Copie sur papier.

1412, *environ*. Projet d'instruction pour les commissaires que l'on devait envoyer, de la part des villes de Flandre, vers le comte de St-Pol, seigneur de Gravelines, pour les affaires du commerce, et quelques lettres et mémoires particuliers au sujet du commerce avec l'Angleterre. (*En français*)

Copie sur papier.

1413, 28 *septembre*, *à St-Omer*. Commission donnée par Jean, duc de Bourgogne, au châtelain de Furnes, à Simon de Fourmelles, Thierri Gherbode et Thierri le Roy, pour terminer les différends qui pourraient naître dans les affaires du commerce avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1413, 7 *octobre*, *à Calais*. Acte de ce qui s'est passé à la conférence tenue à Calais entre les députés du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne, au sujet des affaires du commerce. (*En français.*)

Copie sur papier.

1415, 2 *février*, *à Nantouillet*. Plein pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à l'évêque de Tournai, à Raoul le Maire, prévôt de St-Donat à Bruges, Jacques de Lichtervelde, Guillaume de Stavele, châtelain de Furnes, Roland d'Uutkerke, Eulard, sire de Pouques, chevaliers, Henri Goethals, doyen de Liége, Simon de Fourmelles, Thierri le Roy, Thierri Gherbode, Nicole Duchesne, Jean de le Borgne et Willaume de Ra-

becque, écuyers, pour renouveler le traité de commerce avec l'Angleterre, et terminer tous les attentats faits contre la trève marchande de cinq ans.

Original sur parchemin, scellé.

1415, 6 *mars, à Westminster.* Pouvoir donné par le roi d'Angleterre, Henri IV, à Philippe Morgant, docteur ès lois, Jean Chirche, lieutenant de l'estaple de Calais, Jean Michel, alderman de Londres, et Jean Pikering, pour renouveler, avec les députés de Jean, duc de Bourgogne, le traité de trève marchande fait pour cinq ans entre ce duc et ledit roi. (*En latin.*)

Copie sur parchemin.

1415, 24 *mars, à Calais.* Passe-port donné par le lieutenant au gouvernement de Calais à quatre députés que le duc de Bourgogne envoyait pour traiter des affaires du commerce avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1415, 6 *avril, à Bruges.* Nouveau pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à Jacques de Lichtervelde, Guillaume de Stavele, Roland d'Uutkerke, chevaliers, Henri Goethals, Simon de Fourmelles, Thierri le Roy, Thierri Gherbode, Nicole Duchesne, Guillaume de Rabecque, écuyers, Baudouin de Uffle, Baudouin de le Poele, Thierri de le Walle et Jacques le Verse, pour renouveler le traité de commerce avec l'Angleterre, et terminer les attentats faits contre la trève marchande de cinq ans. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 25 *avril, après Pâques, à Calais.* Acte de ce qui s'est passé à l'assemblée tenue, à Calais, entre les députés du roi d'Angleterre et ceux du duc de Bourgogne, au sujet des affaires du commerce. (*En français.*)

Copie sur papier.

1416, 16 *mai, à Gand.* Prolongation faite, pour le terme d'un an, par le duc de Bourgogne, de la trève marchande avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 22 *mai, à Westminster.* Prolongation, pour le terme d'un an, donnée par le roi d'Angleterre, Henri V, de la trève marchande qui avait été arrêtée, pour cinq ans, avec le roi Charles VI et le duc de Bourgogne. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 22 *mai, à Westminster.* Prolongation, pour un an, à expirer le 15 juin 1417, par le roi d'Angleterre, Henri V, des actes particuliers de la trève marchande conclue pour cinq ans avec le duc de Bourgogne. (*En latin.*)

Original sur parchemin.

1416, 31 *mai, à Gand.* Prolongation, pour le terme d'un an, donnée par le duc de Bourgogne, des articles particuliers de la trève marchande avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 1er *juin, à Westminster.* Déclaration du roi d'Angleterre, Henri V, que la prolongation pour un an de la trève marchande entre la France, l'Angleterre et la Flandre, a été publiée en Angleterre. (*En latin.*)

Original sur parchemin.

1416, 2 *juin, à Paris.* Mandement du roi Charles VI au sire de la Viesville, capitaine général de Picardie, de mettre en liberté quelques marchands arrêtés en France, au cas qu'ils aient été arrêtés au préjudice des articles de la trève marchande avec l'Angleterre.

Copie simple, sur papier.

1416, 2 *juin, à Paris.* Lettres du roi Charles VI, par lesquelles il prolonge, pour le terme d'un an, la trève marchande ou sûreté générale sur mer avec l'Angleterre et la Flandre, qui devait finir le 15 juin 1417, ensuite des trèves faites, pour trois ans, en 1408, et pour cinq ans, en 1411. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 2 *juin, à Paris.* Lettres du roi Charles VI, par lesquelles il commet en Picardie et en Artois, pour conservateurs de la trève marchande avec l'Angleterre, ceux qui seront capitaines généraux de Picardie. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 2 *juin, à Paris.* Lettres du roi Charles VI, par lesquelles il commet les baillis de Bruges et de l'Écluse, pour être conservateurs, en Flandre, de la trève marchande avec l'Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 12 *juin, à Calais.* Passe-port donné par le lieutenant du roi d'Angleterre au gouvernement de Calais, aux députés

du duc de Bourgogne pour les affaires du commerce entre Flandre et Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, 24 *juillet, à Lille.* Plein pouvoir donné par Jean, duc de Bourgogne, à Jacques de Lichtervelde, à Guillaume de Stavele, Roland d'Uutkerke, Henri Goethals, Simon de Fourmelles, Thierri Gherbode, Nicole Duchesne, Guillaume de Rabecque, Liévin de le Uffle, George Reuss, Baudouin de le Poele, Jean Paeldonc, Nicole Bourgeois et Pierre Bye, pour renouveler avec l'Angleterre le traité de trève marchande, et remédier aux attentats qui avaient été faits contre les trèves précédentes. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1416, *septembre.* Mémoire, enquête, certificat et autres pièces relatives à Bernard de Toirach, et aux traités de commerce faits avec l'Angleterre. (*En français.*)

Originaux sur parchemin et papier.

1416. Lettre écrite, de Dunkerque, aux ambassadeurs du duc de Bourgogne, assemblés à Calais pour le traité de commerce entre l'Angleterre et la Flandre. (*En flamand.*)

Cette lettre est en partie consommée par vétusté.

1420, 5 *février, à Arras.* Lettres de Philipppe-le-Bon, duc de Bourgogne, par lesquelles il consent que le roi d'Écosse, alors détenu en Angleterre depuis quatorze ans, fasse lever, à son profit, en la ville de Bruges, sur tous les marchands qui amèneront de son royaume en cette ville, laines, peaux, cuirs et autres marchandises, tels et semblables droits qui se levaient en Écosse sur lesdites marchandises, à condition que le 10e denier desdits droits appartiendra au duc de Bourgogne.

Registre aux chartes. fol. 85.

1420, 17 *septembre, à Rouen.* Lettres de Jacques, roi d'Écosse, par lesquelles il consent que le duc de Bourgogne retienne, à son profit, le 10e denier des droits qui doivent être levés en Flandre, au profit du roi d'Écosse, sur les laines, cuirs, peaux et autres marchandises du royaume d'Écosse, qui seront amenées et vendues en Flandre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1426, 9 *août, à Amsterdam.* Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles, en conséquence du traité de commerce fait entre le roi d'Angleterre et ledit duc, pour leurs sujets d'Angleterre et de Flandre, ce duc défend à tous ses sujets de Flandre de faire dommage à ceux du royaume d'Angleterre en leurs corps ou biens, déclare prendre sous sa sauvegarde et protection lesdits sujets d'Angleterre.

Registre aux chartes, fol. 83.

1435, 17 *mars, à Londres.* Manifeste du roi d'Angleterre, Henri VI, par lequel il fait connaître que c'est à tort que le duc de Bourgogne lui a imputé, par une lettre qu'il lui a écrite, plusieurs choses qui sont arrivées entre leurs sujets, et entre autres la prise de cinq navires, etc. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1440, 23 *septembre, à Anvers.* Vidimus, sous le scel de la ville de Gand, des lettres de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par lesquelles il abolit les tonlieux qui devaient se lever, à Gravelines, l'Écluse, Nieuport et autres lieux de Flandre, sur les marchandises allant et venant d'Angleterre, et ce, en considération de l'aide que les états de Flandre lui avaient accordée, et des sommes qu'ils lui avaient prêtées pour la rançon du duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

1462, 6 *août, à Westminster.* Commission du roi d'Angleterre, Édouard IV, à douze personnes, pour traiter de paix ou trève et de commerce avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. (*En latin.*)

Original sur parchemin, scellé.

1478, 6 *septembre, à Westminster.* Ratification, faite par le roi d'Angleterre, Édouard IV, du traité de commerce avec Maximilien et Marie d'Autriche, etc. (*En latin.*)

Original sur parchemin, scellé.

1478. Inventaire de quelques titres touchant le commerce avec l'Angleterre. (*En français.*)

Copie sur papier.

1499, *environ.* Mémoire de quelques articles proposés, en exécution du traité de commerce entre le roi d'Angleterre et l'archiduc d'Autriche. (*En latin.*)

Copie sur papier.

14.., 17 *novembre*. Lettres de Hugues Luterell, lieutenant de Calais, du sire de Rysshelon et de Jean Urban, ambassadeurs du roi d'Angleterre, au chancelier du duc de Bourgogne, au sujet de la conférence à tenir à Calais, des sauf-conduits, etc.

Original.

14... Instructions, projets et autres pièces, concernant le traité de commerce entre la Flandre et l'Angleterre.

Minute sur papier.

14... Mémoire du serment que les députés du duc de Bourgogne devaient prêter avant que de se rendre à Calais, pour y traiter du commerce entre la France, l'Angleterre et la Flandre. (*En français.*)

Minute sur papier.

14... Lettre du duc de Bourgogne à Jean Canart, son chancelier, au sujet des affaires du commerce.

Original en papier.

..... 1er *juin, à Paris*. Plein pouvoir donné par le roi Charles VI à Jean, duc de Bourgogne, pour accorder des sauf-conduits aux députés d'Angleterre, qui viendraient pour traiter du commerce avec la Flandre. (*En français.*)

Original sur parchemin, scellé.

..... 26 *septembre, à Paris*. Lettre du duc de Bourgogne aux baillis de Furnes et de Bergues, par laquelle il leur mande que, ayant permis le cours des nobles d'Angleterre en Flandre, il vient aussi de permettre le transport desdits nobles hors le pays de Flandre.

Registre aux chartes, fol. 76 v°.

— Requête du pays de Flandre au roi de France, touchant le commerce avec les Anglais. (*En français.*)

Copie sur papier.

— Copie simple, en papier, d'une lettre du roi d'Angleterre au comte de Flandre, pour lui demander passe-port et sauf-conduit pour trois marchands anglais qui doivent aller à Gand pour affaires importantes.

1501, *environ*. Mémoire présenté à Jean le Sauvage, président du conseil de l'archiduc, contenant les raisons que les villes de Flandre ont d'empêcher qu'on n'établisse l'étaple des

draps d'Angleterre à Bruges, ce qui serait préjudiciable à la manufacture des draps de Flandre.

1506 Quelques lettres au sujet du mariage du roi d'Angleterre avec Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert, duc de Savoie, et aussi des traités d'alliance et de commerce entre le roi d'Angleterre et Maximilien Ier, empereur. (*En français.*)

Copie sur papier.

1529, 6 *mai*. Lettre non entière de Jacques, roi d'Écosse, à l'empereur Charles-Quint, au sujet du commerce entre les sujets de ce roi et ceux de Middelbourg en Zélande.

Original sur papier, scellé.

1529, 17 *octobre, à Bruxelles*. Lettre de Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, à ceux du conseil de Flandre, en leur envoyant les propositions du roi d'Écosse de renouveler les traités de commerce entre son royaume et les Pays-Bas. (*En français.*)

Original sur papier, signé de sa main.

1531, 27 *mars*. Mémoire des plaintes des marchands anglais et de ceux de l'estaple de Calais, relativement aux contraventions faites aux traités de commerce avec l'Angleterre et la Flandre.

Copie sur papier.

1531, 4 *mai, au château de Stirling*. Lettre de Jacques V, roi d'Écosse, à l'empereur Charles-Quint, dans laquelle il se plaint que quatre vaisseaux d'Écosse ont été pris par les Hollandais.

Copie.

1531, 25 *mai, au château de Stirling*. Lettre de Jacques V, roi d'Écosse, à l'empereur Charles-Quint. Il y a des traités d'alliance depuis plus de cent ans entre leurs pays; il envoie Jean Campbel pour les renouveler.

Copie.

ANNEXE *B*.

État sommaire du contenu des portefeuilles renfermant les Lettres missives des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, lesdits portefeuilles portant les n°s 1 à 75.

Voyez page 10.

—

N° 1.	Lettres des XIVe et XVe siècles.
N° 2.	Lettres des années 1500 à 1505.
N°s 3-4.	Lettres de l'année 1506.
N°s 5-6.	Lettres de l'année 1507.
N°s 7-8.	Lettres de l'année 1508.
N°s 9-11.	Lettres de l'année 1509.
N°s 12-14.	Lettres de l'année 1510.
N°s 15-18.	Lettres de l'année 1511.
N°s 19-23.	Lettres de l'année 1512.
N°s 24-26.	Lettres de l'année 1513.
N°s 27-29.	Lettres de l'année 1514.
N°s 30-31.	Lettres de l'année 1515.
N°s 32-33.	Lettres de l'année 1516.
N°s 34-35.	Lettres de l'année 1517.
N°s 36-39.	Lettres de l'année 1518.
N°s 40-41.	Lettres de l'année 1519.
N° 42.	Lettres des années 1519 et 1520.
N° 43.	Lettres de l'année 1521.
N°s 44-45.	Lettres de l'année 1522.
N°s 46-47.	Lettres de l'année 1523.
N°s 48-49.	Lettres de l'année 1524.

N° 50. Lettres des années 1525 et 1526.
N° 51. Lettres de l'année 1527.
N° 52. Lettres de l'année 1528.
N° 53. Lettres des années 1529 à 1559.
N° 54. Lettres des années 1560 à 1570.
N° 55. Lettres des années 1571 à 1583.
N° 56. Lettres des années 1584 à 1592.
N° 57. Lettres des années 1593 à 1599.
N°s 58-74. Lettres sans date d'année.
N° 75. Lettres des XVIIme et XVIIIme siècles.

ANNEXE C.

Liste analytique des pièces relatives à l'élection de Charles-Quint à l'Empire [1].

Voyez page 16.

---

1. *Longue lettre de l'empereur Maximilien au roi Charles, son petit-fils, écrite d'Ysbrouck (Innspruck), le* 18 *mai* 1518. Le conseiller et chambellan de l'Empereur, messire Jean de Cour-

[1] Je ne comprends pas dans cette liste les documents insérés dans l'*Anzeiger*, de M. Mone, de 1836, et dont voici l'indication :

1. Lettre de l'empereur Maximilien au Roi, son petit-fils, datée d'Innspruck, le 24 mai 1518.
2. Analyse d'une lettre de Villinger et de Renner au Sr de Chièvres, datée d'Innspruck, le 25 mai 1518.
3. Lettre de Courtewille à la gouvernante Marguerite, datée d'Augsbourg, le 1er septembre 1518.
4. Lettre de Maroton à la même, datée d'Augsbourg, le 21 janvier 1519.
5. Instruction du cardinal de Sion à Mattheus de Beccaria, datée de Zurich, le 1er février 1519.
6. Lettre du même à la gouvernante Marguerite, datée de Zurich, le 12 février 1519.
7. Mémoire de ce que monsieur de Sedan aura à besogner avec messire Francisque de Seckingen de la part du Roi, daté de Malines, le 17 février 1519.
8. Lettre de Thiéri Von Speth à la gouvernante Marguerite, datée d'Augsbourg, le 18 février 1519.
9. Lettre de Hugues Marmier et Henri de Spechbach à la gouvernante Marguerite, datée de Coblentz, le 20 février 1519.
10. Lettre du cardinal de Sion à Marguerite, datée de Zurich, le 24 février 1519.
11. Instruction de Marguerite, donnée à Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenberghe, à Malines, le 25 février 1519.
12. Lettre du seigneur de Zevenberghe à Marguerite, datée d'Augsbourg, les 26 et 27 février 1519.
13. Lettre du comte palatin Frédéric à Marguerite, datée d'Heidelbergh, le 2 mars 1519.

tewille, est arrivé près de lui ; il lui a déclaré la charge et lui a communiqué l'instruction qu'il a reçue du Roi. Quant au désir du Roi d'être élu roi des Romains, l'Empereur a déjà pratiqué

14. Lettre de George Von Schaumberg au comte Henri de Nassau (sans lieu), le 4 mars 1519.
15. Lettre de Marguerite au seigneur de Zevenberghe, datée de Malines, le 4 mars 1519.
16. Lettre d'Amerstorff à Marguerite, de Mayence, le 8 mars 1519.
17. Lettre du secrétaire Marnix à Marguerite, d'Augsbourg, le 9 mars 1519.
18. Lettre du comte de Nassau à Marguerite, de Diest, le 11 mars 1519.
19. Lettre du même à la même, de Diest, le 12 mars 1519.
20. Lettre de Marguerite au comte de Nassau, de Malines, le 13 mars 1519.
21. Lettre du comte de Nassau à Marguerite, de Diest, le 14 mars 1519.
22. Un petit mémoire concernant les comtes de Nassau (sans lieu, ni date).
23. Lettre de Marguerite à Amerstorff, de Malines, le 14 mars 1519.
24. Lettre du comte de Nassau à Marguerite, de Diest, le 16 mars 1519.
25. Lettre du même à la même, de Diest, le 16 mars 1519.
26. Lettre de Marnix à Marguerite, d'Augsbourg, le 16 mars 1519.
27. Lettre de Marnix au Sr d'Hooghstraten, d'Augsbourg, le 16 mars 1519.
28. Lettre du même au même, d'Augsbourg, le 17 mars 1519.
29. Lettre de Marguerite au comte de Nassau, de Malines, le 20 mars 1519.
30. Lettre d'Amerstorff à Marguerite, de Trèves, le 20 mars 1519.
31. Lettre du comte de Nassau à Marguerite, de Kerpen, le 20 mars 1519.
32. Lettre du même à la même, de Bonn, le 23 mars 1519.
33. Mémoire de ce qui est traité par monseigneur le comte Henri de Nassau et le seigneur de la Roche avec messires les comtes Guillaume et Bernard de Nassau, le comte d'Isembourg et l'homme du comte Philippe de Waldeck, en la ville de Bonn, le 22e jour de mars 1519.
34. Lettre du comte de Nassau à Marguerite, de Bonn, le 24 mars 1519.
35. Lettre du même à la même, de Bonn, le 25 mars 1519.
36. Lettre du même à la même, de Coblentz, le 28 mars 1519.
37. Lettre du seigneur de Zevenberghe à Marguerite, de Zurich, le 28 mars 1519.
38. Lettre du conseil d'Augsbourg au seigneur de Zevenberghe à Zurich, d'Augsbourg, le 29 mars 1519.
39. Lettre de Marguerite au comte de Nassau, de Malines, le 1er avril 1519.
40. Observations sur la lettre de la confédération suisse à l'électeur de Mayence, de Zurich, le 4 avril 1519.
41. Lettre de Louis Maroton à Marguerite, de Zurich, le 10 avril 1519.
42. Lettre du comte de Nassau et de G. de Pleine à Marguerite, de Mayence, le 11 avril 1519.
43. Lettre des mêmes à la même, d'Aschaffenbourg, le 13 avril 1519.
44. Lettre d'Amerstorff à Marguerite, de Francfort, le 14 avril 1519.
45. Lettre du seigneur de Zevenberghe à Marguerite, d'Augsbourg, le 18 avril 1519.
46. Lettre du comte de Nassau et de G. de Pleine à Marguerite, de Römhild, le 18 avril 1519.
47. Lettre des mêmes à la même, d'Erfurt, le 23 avril 1519.
48. Lettre des mêmes à la même, d'Erfurt, le 26 avril 1519.
49. Lettre de Jean de le Sauch à Marguerite, d'Augsbourg, le 29 avril 1519.

les princes électeurs, tellement qu'il espère y réussir ; il a convoqué une journée impériale, et compte s'y rendre dans trois ou quatre jours, ainsi qu'autrefois il l'en a prévenu. — Le Roi avait trouvé excessifs les dons, libéralités et pensions que les conseillers Villinger [1] et Renner [2] lui avaient écrit devoir être faits par lui ; il doutait que le roi de France consentît à faire d'aussi grands sacrifices, et était d'opinion que les offres de ce monarque n'avaient d'autre but que d'empêcher ses pratiques. L'Empereur reconnaît que la dépense sera considérable : « mais, » dit-il, les pratiques des François sont allées si avant, que » l'on ne les sçauroit reculer, soit par affinité, parentelle, ou » autrement, sy non par grant argent..... Par quoy nous » semble, si vous voulez parvenir à ladite couronne, il ne » vous fault rien espargnier, pour l'asseurance de tous nos » affaires.... » — Charles disait, dans les instructions données à Courtewille, que, pour assurer son élection, il était content de distribuer 100,000 florins d'or, pour lesquels Courtewille était porteur de lettres de change ; l'Empereur lui fait observer qu'il est impossible de gagner les électeurs et les personnes qui ont de l'influence sur eux, *si ce n'est pas argent comptant,* « veu » que les François font leurs affaires aussi par argent comp- » tant, et non seullement par promesses ni paroles..... » — Il Demande que le Roi abandonne à sa discrétion de distribuer l'argent, puisqu'il est trop éloigné, pour qu'on puisse l'avertir régulièrement de ce qui se passe. — Il est d'avis que, pour gagner la voix du comte palatin, il lui soit offert 80,000 florins,

50. Lettre du comte de Nassau et de G. de Pleine à Marguerite, d'Altenbourg, le 30 avril 1519.
51. Lettre du comte de Nassau à Bernard de Nassau, d'Altenbourg, le 29 avril 1519.
52. Lettre du seigneur de Zevenberghe au conseil d'Augsbourg, de Zurich, le 15 mai 1519.
53. Lettre du comte de Nassau et de G. de Pleine au Roi, de Rudelstadt, le 16 mai 1519.
54. Lettre de G. de Pleine à Marguerite, de Mayence, en juin 1519.
55. État des dépenses faites à la journée impériale d'Augsbourg.
56. État des sommes données à l'archevêque de Cologne et à ses gens, à Augsbourg.
57. État des sommes accordées par le comte de Nassau au cardinal de Mayence et à d'autres personnages.

[1] Jacques Villinger, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, était trésorier général de l'Empereur.
[2] Hans Renner était secrétaire de l'Empereur, dont il partageait la confiance avec Villinger.

à titre de la *landvoogdie* de Haguenau que l'Empereur occupe; que les 30,000 florins d'or, dont le Roi est resté redevable au duc George de Saxe, pour le transport que ce prince lui a fait du pays de Frise, lui soient payés, afin de le satisfaire, « car » il est homme d'eage et fort extimé et de grand réputation » entre les princes et estaz de l'Empire, vers lesquelz il nous » peult bien servir en cest vostre présent affaire. » — Charles voulait qu'on promît au comte palatin, au duc de Saxe et au marquis de Brandebourg une pension annuelle de 4,000 florins d'or, et que l'on dît aux électeurs ecclésiastiques qu'il les pourvoirait de beaux bénéfices. L'Empereur pense que ces derniers ne se contenteront pas de promesses, d'autant plus qu'ils touchent déjà une pension du roi de France; il doute aussi que lesdits électeurs se contentent de 4,000 florins par an, le roi de France en accordant davantage à la plupart d'entre eux. — L'Empereur a déjà promis au marquis Joachim, pour son fils, sa fille dame Catherine, au cas qu'il donne sa voix au Roi et que l'élection réussisse; cette promesse doit être entretenue. — Il souhaite que le Roi apaise le différend existant entre messire Francisque de Seckingen et ceux de Worms, afin qu'il n'en résulte pas de troubles dans l'Empire. — Il n'est pas du tout d'avis que sa fille Éléonore soit donnée en mariage au roi de Portugal, qui la recherche, mais bien à son fils aîné, s'il la demande pour ce dernier, et, au cas contraire, qu'elle soit donnée au duc de Bavière. — Il partage l'opinion du Roi sur la convenance de l'envoi d'une ambassade aux Suisses, et désignera les personnages auxquels il confiera cette légation.

Le reste de la lettre roule sur le mariage projeté du duc Louis de Bavière avec la reine Jeanne de Naples, sur le différend de l'archiduchesse Marguerite avec le comte de Furstenberg, sur le fait des Vénitiens, sur la trève de cinq ans conclue par le pape, etc.

2. *Lettre de Coutewille au Roi, écrite d'Ausbourg, le* 27 *mai* 1518. Le Roi lui avait mandé, le 1er mai, « qu'il voulait, quoi » qu'il coutât, sans y rien épargner, parvenir à être roi des Ro- » mains : » Il lui avait écrit le 2, pour lui défendre de délivrer aucune somme, soit à l'Empereur, soit à tout autre, avant que son affaire fût assurée. Courtewille lui représente l'embarras où il se trouve, attendu que l'Empereur peut seul assurer la réussite de ses desseins.— L'Empereur est attendu à Augsbourg, où Courtewille et Villinger l'ont précédé.

3. *Lettre de Villinger au seigneur de Chièvres*[1], *écrite d'Augsbourg, le* 28 *mai* 1518. Il revient sur la question d'argent : « Je » vous avertis certainement, affin que sachiez et entendez » toutes choses clèrement, se le roy catholicque veult parvenir » à l'Empire, que, par dessus les cent mil florins d'or dont Cour- » tewille a apporté lettres de change, il est nécessaire que, pour » autres cent mil, dont il a la charge de promectre, le Roy luy » envoye incontinent aussi lettres de change avec sa commis- » sion, sans aucune limitation. » Villinger lui fait observer que, pour le plus petit cas de guerre en quelque quartier, on aurait bientôt dépensé autant et plus que la somme qu'une aussi grande affaire exige.

4. *Lettre de Courtewille à Marguerite d'Autriche, régente des Pays-Bas, écrite d'Augsbourg, le* 6 *août* 1518. Il lui mande que la diète impériale est ouverte depuis trois jours, et que quatre électeurs, savoir : l'évêque de Mayence, l'évêque de Trèves, le duc de Saxe et le comte palatin, y sont présents, avec quantité de prélats et de princes.

5. *Lettre du même à la même, écrite d'Augsbourg, le* 23 *août* 1518. Par la poste venue dernièrement de Saragosse, le Roi a écrit à l'Empereur en si bonne sorte, que celui-ci a été fort content, et lui Courtewille a été autorisé à avancer tout l'argent qui sera nécessaire pour l'élection.

6. *Lettre de Frédéric, comte palatin, à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg, le* 28 *septembre* 1518. Il espère s'être employé en l'affaire du Roi son neveu, de manière à ce qu'elle soit satisfaite de lui.

7. *Lettre de Courtewille à l'archiduchesse Marguerite, écrite de Caufbure* (*Kaufbeuren*), *le* 2 *octobre* 1518. Tout va de bien en mieux. Les princes assemblés à Augsbourg se sont séparés du bon gré de l'Empereur. Ils se rassembleront à Francfort, quand ils seront mandés pour la journée qui doit s'y tenir.

8. *Lettre du même à la même, écrite d'Augsbourg, le* 18 *octobre* 1518. Il a plu à l'Empereur de le charger d'aller rendre compte

[1] Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, chevalier de la Toison d'or, conseiller, grand et premier chambellan du Roi, chef et superintendant de ses finances. Charles le créa, en 1519, marquis d'Arschot et comte de Beaumont. A ces titres est joint celui de duc de Solre dans le compte de Nicolas Rifflart, cité ci-après.

au Roi de tout ce qui s'est passé dans son affaire : il s'est soumis à cet ordre, nonobstant son grand âge.—L'Empereur part pour Innspruck.

9. *Lettre de Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenberghe, à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg, le* 21 *octobre.* 1518. Arrivé à Ulm, il y a trouvé des lettres de l'Empereur qui lui ordonnaient de se rendre à Augsbourg, et de lui faire savoir son arrivée en cette ville : ce qu'il a exécuté.—Il a trouvé à Augsbourg les lettres, instructions et pouvoirs du Roi.—Il partira pour la Suisse aussitôt que l'Empereur l'aura dépêché.—Il fait de longues doléances sur le peu de moyens qu'on lui a donnés pour remplir honorablement sa mission : on l'a autorisé à promettre jusqu'à 1.500 livres, « ce qui est, dit-il, autant que rien, » car les Zwisses sont des gens de saint Thomas ; ilz ne croyent, » s'ilz ne le sentent en la main. »

10. *Mémoire de ce que monsieur le sommelier Courtewille aura à faire vers le Roi, arrêté par l'Empereur à Augsbourg, le* 27 *octobre* 1518.

Il rappellera au Roi comment il a cinq voix pour lui, savoir : Mayence, Cologne, Bohême, Palatin et Brandebourg, et l'espoir que les deux autres électeurs, savoir : Trèves et Saxe, ont donné pour le jour de l'élection. — Il lui dira que, pour conclure l'affaire, il est besoin de 450,000 florins d'or, outre les 75,000 écus que Courtewille a apportés en lettres de change, etc. — Courtewille lui présentera les copies des lettres que l'Empereur, le marquis de Brandebourg et autres électeurs ont passées sur le fait de l'élection, ainsi que pour le mariage dudit marquis, lesquelles lettres il devra ratifier. — Il lui présentera aussi des copies des lettres contenant promesses de pensions et autres : le cardinal de Mayence et le marquis de Brandebourg ont absolument voulu que leurs pensions fussent garanties par les villes d'Anvers et de Malines, ce qui sera peut-être difficile à obtenir ; mais il ne faut absolument rien changer à la forme des lettres passées avec eux. — Le mariage de dame Catherine avec le fils du marquis Joachim n'importe pas moins ; le marquis, pour donner sa voix à Charles, a dû renoncer à son mariage avec dame Renée de France, et à une grande somme d'argent que le roi de France lui avait promise. — Courtewille communiquera au Roi l'état des deniers que l'Empereur a promis, et qui sont indispensables pour assurer l'élection : il faut qu'ils soient envoyés sans délai en lettres de change au Foucker, car l'Empereur ne pourra faire la citation, tant qu'il ne sera

pas assuré de leur existence entre les mains de ce dernier, et puis il est nécessaire que celui-ci les convertisse en florins d'or. — Courtewille communiquera aussi l'état des pensions promises, montant à 70,400 florins d'or, et de celles qu'il faudrait autoriser l'Empereur à accorder encore; toutes ces pensions doivent être assurées par le gouvernement des Pays-Bas, et payables chaque année à Francfort, aux foires de carême. — L'Empereur a fait espérer au comte palatin Frédéric une confiscation de 20,000 ducats, vu le service qu'il a fait au Roi, et que c'est lui qui a procuré la voix de son frère à Augsbourg; Courtewille priera le Roi de ratifier cette promesse. — De même pour l'archevêque de Mayence, auquel il a promis, outre la pension et l'argent comptant, de lui faire don d'un service d'argent, et d'acquitter le prix d'une tapisserie qu'il fait exécuter aux Pays-Bas. — Comme l'Empereur s'est obligé envers les électeurs à recevoir du pape la couronne impériale après l'élection du roi des Romains, et qu'il conviendrait qu'il comparût à ladite élection comme empereur couronné, il désire que le Roi agisse auprès du pape, pour qu'il envoie la couronne impériale, vers Noël, à Trente, par les cardinaux de Médicis et de Mayence, et, aussitôt que l'Empereur aura été couronné, il se rendra à Francfort pour l'élection du roi des Romains. — L'Empereur recommande à son petit-fils le comte de Mansfelt, qui, à son retour en Allemagne, a fait très-bon rapport de lui aux électeurs. — Il demande 50,000 florins d'or pour les frais que lui coûtera la journée de Francfort. — Il prie le Roi d'envoyer à Francfort, pour le jour de l'élection, tels notables personnages que bon lui semblera, avec plein pouvoir de faire en son nom tout ce qui sera nécessaire : il observe qu'ils doivent être munis du grand sceau dont le Roi use, pour en sceller les lettres qu'ils auront à donner, et qu'ils doivent avoir aussi un autre sceau sous le titre de *élu roi des Romains* et les titres héréditaires, car, aussitôt après l'élection, le Roi doit confirmer aux électeurs tous leurs priviléges. — Finalement, l'Empereur engage le Roi à accorder quelque traitement au duc Henri de Brunswick.

État des pensions pour les électeurs et autres princes de l'empire et leurs conseillers. (Joint au mémoire.)

Au cardinal archevêque de Mayence, sa vie durant . .	10,000 fl. d'or.	
A son maître d'hôtel le comte de Stolberg, pendant cinq ans	200	
		10,200

REPORT. . . .		10,200
Au marquis Joachim de Brandebourg, sa vie durant. .	8,000	
A trois de ses conseillers, idem, savoir :		
A Messire Thomas Krull, doyen.	100	
A Melchior Pful	300	
Au docteur Bernard von Syebitz.	200	
		8.600
A l'archevêque de Cologne, sa vie durant	6,000	
A son frère, le comte Guillaume de Wyde (Wild) et de Meurs, id.	600	
A son autre frère, le comte Jean, héréditairement . .	300	
Au comte de Manderscheit, son conseiller, sa vie durant	300	
A Ambroisy Virmond, id. id. .	200	
A Frédéric Von Prombach, id. id. .	100	
A Cotken, id. id. .	100	
		7,600
Au comte Louis palatin, électeur, sa vie durant. . .	6,000	
A son frère, le comte palatin Frédéric, id.	5,000	
		11,000
A l'archevêque de Trèves, sa vie durant (s'il veut donner sa voix).		6,000
Au duc Frédéric de Saxe, sa vie durant (s'il veut donner sa voix).		8,000
Au marquis Casimir de Brandebourg, sa vie durant		4,000
Aux principaux nobles hommes ayant bonnes maisons sous l'empire.		15,000
Fl.		70,400

État de l'argent qu'il faut payer comptant au jour de l'élection. (Joint au mémoire.)

Au cardinal archevêque de Mayence.	31,000	
A son maître d'hôtel le comte de Stolberg.	3,000	
A son chancelier.	500	
A un sien valet de chambre.	400	
		34,900
Au marquis Joachim de Brandebourg, en déduction de la dot de madame Catherine	70,000	
A lui, à cause de l'élection	30,000	
A l'évêque de Brandebourg, son chancelier	5,000	
A Thomas Krull, doyen, son conseiller.	500	
		105,500
A REPORTER. . . .		140,400

REPORT. . . .		140,400
A l'archevêque de Cologne.	20,000	
A son frère, le comte Guillaume de Wild et de Meurs. .	4,000	
Au comte Guillaume de Nuwenaer	2,000	
A son chancelier.	2,000	
A Frédéric Von Prombach.	1,000	
		29,000
Au comte palatin, électeur, tant pour sa voix, qu'à cause de l'avouerie de Haguenau.	100,000	
A son frère, le comte Frédéric	8,665	
A leurs conseillers	5,000	
		113,665
A l'archevêque de Mayence, au cas qu'il donne sa voix.	20,000	
A ses conseillers	7,000	
		27,000
Au duc Frédéric de Saxe, pour lui et ses gens. . . .		60,000
Au cardinal archevêque de Mayence et au marquis Jean, son frère, pour les frais du séjour qu'ils feront à Francfort, calculé pour trois mois	9,000	
Au jeune marquis de Brandebourg	3,000	
		12,000
Pour les ambassadeurs du roi de Pologne et les seigneurs du gouvernement de Bohême, qui viendront à l'élection	10,000	
Au marquis Casimir de Brandebourg et à ses gens. . .	12,000	
Déboursés faits par le trésorier Villinger à la journée d'Augsbourg, outre les 30,000 florins payés par Courtewille	20,000	
		42,000
Il a été promis à divers personnages étant autour des princes	20,000	
Et aux marchands de la grande ligue de Souabe, pour qūe, à l'occasion de leur différend avec le comte palatin, ils ne troublent pas la paix de l'Empire. . . .	10,000	
		30,000
L'Empereur devant avoir, lorsqu'il ira à Francfort, outre son état ordinaire, 1,000 chevaux de guerre, il a besoin pour cela d'une aide de.		50,000
A REPORTER. . . .		504,065

Report. . . .	504,065
Courtewille ayant apporté des lettres de change pour 75,000 écus d'or, sur lesquels il a été dépensé 30,000 florins, il reste. . .	64,000
Ainsi il faut encore	440,065
L'Empereur demande en sus, pour dépenses imprévues. . . .	10,000

De plus, on a promis au cardinal de Mayence, pour avoir le premier donné sa voix, un service de vaisselle d'argent et le prix d'une tapisserie.

Il conviendra de faire quelque don gratuit au cardinal de Gurk, au chancelier..... et à messire Nicole Ziegler.

11. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe, du* 1er *novembre* 1518. Répondant à la sienne du 21 octobre, elle trouve que le traitement de 20 livres par jour, qui lui a été accordé, est suffisant pour un train de seize ou dix-huit chevaux; que, s'il l'a excédé, cela n'était nécessaire, etc.

12. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg, le* 9 *novembre* 1518. Il attend toujours en cette ville les ordres de l'Empereur.

13. *Lettre du même à la même, écrite d'Augsbourg, le* 19 *novembre* 1518. Lorsqu'elle saura le train que mènent l'ambassadeur du pape et ceux des Rois étant à Augsbourg, elle ne trouvera pas le sien trop grand. — L'Empereur était toujours dans environs d'Innspruck.

14. *Lettre du même à la même, d'Augsbourg, le* 18 *décembre* 1518. L'Empereur lui a fait savoir qu'il devait encore différer son départ pour la Suisse.

15. *Lettre du même à la même, d'Augsbourg, le* 14 *janvier* 1519. Il a appris que depuis quelques jours l'Empereur était malade, et que les médecins craignaient même pour sa vie. Dans cette conjoncture, il s'est concerté avec Villinger, pour rédiger un mémoire au Roi sur ce qu'il aura à faire, au cas que l'Empereur vienne à décéder; il prie l'archiduchesse d'envoyer de suite ce mémoire à sa destination.

16. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de la Chaulx*[1], *du* 18 *janvier* 1519. « Le seigneur Roy mon nepveu

[1] Charles de Poupet, seigneur de la Chaulx, chevalier, conseiller, chambellan et premier sommelier du corps du Roi.

» nous a escript que le cheval sur lequel il nous vouldroit bien » venir veoir est bien chier [1]. Nous sçavons bien qu'il est chier ; » mais toutesvoies il est tel que, se il le veult avoir, il y a mar- » chant prest pour le prendre, et, puisqu'il l'a fait dompter à sa » main,..... semble qu'il ne le doibt laisser, quoy qu'il lui » couste..... »

17. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe*, 22 *janvier* 1519. Elle attend avec anxiété des nouvelles de l'Empereur.

18. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg le* 24 *janvier* 1519. Il importe que l'on mette la plus grande diligence à assurer l'Empire au Roi ; la gloire de sa maison y est fortement intéressée.

19. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite à divers personnages, des* 24 *et* 25 *janvier* 1519. Elle leur annonce que, le 23, elle a reçu la nouvelle de la mort de l'Empereur, arrivée à Wels le 12.

20. *Lettre de la même au seigneur de Zevenberghe et à Villinger, de Malines, le* 31 *janvier* 1519. Elle a appris de l'ambassadeur du Roi en France, que le bâtard de Savoie était envoyé pour pratiquer les électeurs ou les Suisses, et peut-être les uns et les autres. Elle les engage à surveiller ses démarches et celles des Vénitiens, à faire pourvoir les places frontières, etc.

21. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 1er *février* 1519. Il a envoyé aux princes, seigneurs, etc., les lettres de la régente. — Au cas que le Roi ne vienne en Allemagne, ou qu'il n'y envoie l'infant don Fernand son frère, il ne voit point par quels procureurs, quelque grands qu'ils soient, les affaires se pourront conduire, « car » tout le monde est ici en picque l'ung contre l'autre, dont le » peuple est tout estonné, et fault par force que je les con- » tente de jour à autre de parolles que l'ung ou l'aultre de mes- » seigneurs viendra. » — Ceux de ce pays craignent que le Roi ne veuille pas laisser ses royaumes d'Espagne. — *Tout le monde crie après le seigneur don Ferdinand l'archiduc.*

22. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe, à Villinger et à Renner, du* 3 *février* 1519. Elle les in-

[1] Allusion aux sommes qu'on demandait au Roi pour assurer son élection.

forme que, d'après l'avis du conseil privé, elle envoie auprès d'eux son trésorier Marnix.

23. *Instruction pour Jean de Marnix, secrétaire du Roi et trésorier de Madame.* Madame et le privé conseil, n'ayant encore reçu des nouvelles du roi catholique, depuis le décès de l'Empereur, et étant avertis des pratiques du roi de France auprès des électeurs et des villes de l'Empire, ont résolu d'envoyer Marnix aux personnages nommés dans la pièce précédente, afin que, par commun avis, ils députent vers chaque électeur, nommément vers ceux qui ont donné leur promesse à l'Empereur, pour les engager à y demeurer fidèles. On assurera ceux-ci que tout ce qui leur a été offert sera effectué. On dira au marquis de Brandebourg que le Roi, parvenu à l'Empire, le fera son principal lieutenant et vicaire pendant son absence. On fera aussi espérer à l'électeur de Saxe la lieutenance de l'Empire, ou quelque traité de mariage. On n'omettra rien pour gagner d'autres princes, seigneurs et villes. On remontrera à ceux qui inclineraient pour le roi de France, que son élection serait le présage de leur servitude; on leur fera sentir que ce serait un sujet d'éternelle honte pour la nation germanique, de transférer l'Empire à un étranger. Si, malgré tout ce qui leur sera proposé, on voyait la plupart des électeurs disposés plutôt pour le roi de France que pour le roi catholique, on employerait l'influence des amis du Roi à faire porter l'élection sur un autre prince, avec lequel le Roi pourrait s'allier et s'entendre plus tard de manière à ce que lui, ou son frère Ferdinand, fût élu roi des Romains, etc., etc.

24. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le 4 février* 1519. Amerstorff[1] est arrivé le 2, et le lendemain leur a exposé sa charge. — L'archevêque de Mayence se montre entièrement affectionné au Roi; il va faire citer les électeurs à comparaître à Francfort à la mi-carême, pour l'élection d'un roi des Romains. — Les Français ne négligent rien pour contrecarrer l'élection du Roi, ni dons, ni promesses, ni alliances, principalement envers le marquis Joachim de Brandebourg, *qui est le père de toute avarice.* — Zevenberghe et ses amis viennent d'envoyer à ce dernier le mar-

[1] Paul d'Amerstorff, chevalier, conseiller et sommelier de corps du Roi, était parti de Saragosse, avec des instructions de Charles, le 11 janvier 1519. (*Compte de Nicolas Rifflart, argentier du Roi, du* 1er *janvier* 1519 *au* 13 *août* 1520, aux Archives du Royaume.)

quis Casimir et le comte de Mansfelt, pour l'assurer que tout ce qui lui a été promis s'effectuera; les mêmes personnages se rendront ensuite auprès du duc Frédéric de Saxe. — Amerstorff va trouver le comte palatin; il ira plus tard vers l'archevêque de Mayence. — Ils ont écrit aux archevêques de Trèves et de Cologne, pour les entretenir en leurs précédentes dispositions. — Ils envoient en Hongrie et en Pologne. — Ils insistent sur la nécessité de fournir tous les deniers qui ont été promis : « Il » fault que l'on pense, dit Zevenberghe, en parlant du Roi, » que, par ceste somme, il se faict empereur, il marie sa seur, » il asseure ses successions, achate ceste belle pièce de Haghe- » nau, qui demeurera à perpétuité à la maison d'Austrice, se » allie à beaucoup de princes, et se fait prince des princes, etc. »

25. *Lettre du même à la même, d'Augsbourg, le* 6 *février* 1519. Elle a principalement pour objet les démarches à faire, afin de gagner au Roi Francisque de Seckingen.

26. *Lettre du Roi au seigneur de Zevenberghe, écrite de Montferrat, le* 6 *février* 1519. Il lui ordonne de se rendre à Innspruck auprès des gens de son *régiment* (c'est-à-dire auprès des gouverneurs de cette province). Si ceux-ci jugent qu'il doive aller en Suisse, il le fera; sinon, il restera avec eux pour la direction des affaires.

27. *Lettre d'Amerstorff à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 7 *février* 1519. Il est arrivé le 2. — Après bien des propos entre lui, monsieur de Zevenberghe, Villinger et messire Nicolas Ziegler [1], ils ont trouvé qu'il n'y avait moyen de rabattre rien des sommes qui avaient été promises par l'Empereur.

28. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe et aux autres ministres du Roi*, 7 *février* 1519. Il résulte de lettres du Roi, arrivées la veille, qu'il est de vouloir et délibération *de ne rien épargner pour parvenir à son élection.* — Le Roi, à la date de ces lettres, ignorait encore le décès de l'Empereur.

29. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 8 *février* 1519. Il explique le retard qu'il y a eu dans l'annonce de la mort de l'Empereur, parce que la poste a mis quatre jours pour venir de Wels à Augsbourg, tandis qu'elle n'en mettait que deux et demi auparavant. — Il

[1] Il avait été vice-chancelier de l'Empire sous Maximilien.

ne croit pas que les Vénitiens soient à craindre autant qu'on le dit, etc.

30. *Lettre du conseil privé des Pays-Bas au Roi, 8 février* 1519. Il demande des instructions.

31. *Lettre du comte de Nassau à l'archiduchesse Marguerite, écrite de Breda, le 8 février* 1519. Il ne croit pas, comme l'écrit l'ambassadeur en France, que les électeurs aient donné leurs scellés au roi François. — Il représente l'importance de gagner le duc de Juliers.

32. *Lettre du Roi à l'archiduchesse Marguerite et au conseil privé des Pays-Bas, du 11 février* 1519. Il en rappelle d'autres, datées de Montferrat, où il leur annonçait qu'il avait écrit aux électeurs et aux princes ses amis en Allemagne, pour qu'ils pratiquassent son élection ; que, de plus, il avait député et muni de ses pleins pouvoirs le cardinal de Gurk, messire Michel de Volkestein, le chancelier Seretein, Villinger et Renner, afin de solliciter et accélérer cette affaire, selon les appointements qui avaient été conclus avec la plupart des électeurs, lesquels il était délibéré d'accomplir. — Comme il a appris que le roi de France envoie plusieurs gros personnages en Allemagne, il trouve nécessaire que quelque grand seigneur des Pays-Bas s'y rende aussi de sa part, et il en écrit au comte de Nassau. La régente et le conseil privé l'engageront à accepter cette charge, et lui donneront, pour l'accompagner, le seigneur de la Roche, ou quelque autre de la robe. — Il veut que, par le moyen de monsieur de Sedan, on gagne messire Francisque de Seckingen, etc., etc.

33. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe, du* 13 *février* 1519. Elle donne des éloges à l'activité et à la dextérité avec lesquelles il n'a cessé de remplir sa mission, etc.

34. *Longue et intéressante lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg, le* 14 *février* 1519. Le secrétaire Marnix est arrivé, et lui a communiqué son instruction. Déjà plusieurs points de celle-ci sont remplis, et ils n'épargneront rien de ce qui dépend d'eux, pour y satisfaire entièrement ; mais il faut que l'effet vienne du Roi, *car les Français n'y vont pas seulement de paroles, mais d'effet et à mains pleines.* — Le comte palatin est allé, dans l'intérêt du Roi, auprès de l'électeur son frère ; le marquis Casimir et le comte

de Mansfelt se rendent auprès du marquis Joachim de Brandebourg. — Les princes électeurs, principalement ceux dont les domaines sont situés autour du Rhin, veulent savoir quelle assistance ils recevront du Roi, au cas que les Français les attaquent: ce point est important.— Nécessité de faire pratiquer Francisque de Seckingen par l'évêque de Liége, monsieur de Nassau, ou messire Robert de la Marck, *car il a la plupart de la Haute-Autriche à son commandement.* — Il est essentiel que les personnages qu'on enverra vers les électeurs, et principalement vers les électeurs ecclésiastiques, ne leur rappellent pas trop leurs promesses faites et leurs scellés donnés à l'Empereur, *car ils ne veulent être pris par ce bout, pour ce que l'élection doit être libre;* il faut seulement les prier d'avoir mémoire des choses traitées à la dernière journée par l'Empereur, et de vouloir persister en leur bonne affection pour le roi catholique.— Il convient que le Roi écrive des lettres de sa main, ou quelques mots dedans, en latin, aux électeurs, en les assurant qu'il se veut conduire dans les affaires de l'Empire par leurs avis, et quelque chose de plus à l'archevêque de Trèves. — Il ne faut pas envoyer à Rome les doubles des promesses des électeurs, car ils ne veulent pas qu'on sache publiquement qu'ils se sont obligés, et craignent que leur voix ne fût déclarée nulle, si elle n'était libre. — Celui qui viendra à la journée impériale, comme ambassadeur du Roi, doit hâter son départ; il est essentiel qu'il soit accompagné de trois à quatre cents chevaux et de bons personnages; les Français ont déjà dépêché l'amiral, le bâtard de Savoie et un président, avec tous leurs ambassadeurs en Allemagne, pour se réunir à ladite journée. — Il convient de gagner le duc de Juliers et de Clèves; s'il devenait français, monsieur de Cologne en concevrait de l'humeur. — Il importerait que le roi d'Angleterre écrivît aux électeurs en faveur du Roi, et même leur envoyât un ambassadeur.—Il est à regretter que le Roi, au lieu de se servir exclusivement du Foucker, qui offrait son crédit pour toute la somme dont on aurait eu besoin, ait eu recours aussi aux *Welsers*, vu le dévouement de Foucker et la confiance qu'il inspire aux électeurs. — D'accord avec Villinger, Marnix, etc., il a envoyé messire André de Burgo au roi de Hongrie, et un seigneur viennois au roi de Bohême. — *Il convient que, sans faute, le Roi envoie l'infant son frère en Allemagne, ou le tout irait à ruine.*

35. *Lettre du même à la même, d'Augsbourg, le* 16 *février* 1519. Un secrétaire qu'ils avaient envoyé au marquis Joachim

de Brandebourg, est de retour. Les deux frères (le marquis et l'électeur de Mayence) se sont assemblés. — Monsieur de Mayence a conclu d'envoyer les citations aux électeurs afin que, à partir du 13 mars et endéans trois mois, ils se trouvent à Francfort, pour faire l'élection. — Il conviendrait que le Roi envoyât quelque bon personnage d'Espagne avec ceux des Pays-Bas, parce qu'on dit que *c'est malgré les Espagnols que le Roi veut devenir empereur.* — Monsieur de Mayence est toujours dans les mêmes dispositions pour le Roi; mais le marquis son frère est loin de penser de même : il dit qu'on s'était obligé à exécuter, avant le jour de Noël, les promesses qu'on lui avait faites; que, puisqu'on ne les a pas tenues, il est déchargé des siennes; que principalement on ne lui a pas envoyé la ratification de madame Catherine, mais seulement celle du Roi, qui ne lie point, ce qui lui fait croire qu'on veut le tromper. Il veut avoir l'obligation du Foucker pour le reste des deniers du mariage, montant à 200,000 florins d'or, et que les deniers lui soient payés, soit que le mariage ait lieu, ou non. Il demande aussi, outre les 100,000 florins d'or qu'il désire comptant pour le mariage, et les 30,000 pour sa voix, une autre bonne somme de deniers, et prétend qu'on ne doit pas trouver cela étrange, car l'ambassadeur français, qui est près de lui, lui en offre davantage, et en argent comptant. Il entend avoir réponse finale avant cinq semaines; après quoi, il s'arrangera selon son intérêt : *Madame,* dit en terminant Zevenberghe, *par cecy povez entendre la qualité du personnaige, et est un homme diabolicque pour besoigner avec lui en matière d'argent.*

36. *Lettre autographe du même à la même, même date :* « Je » n'ay volu lesser que de ma mayn vous aye adverti des prin- » cipaulx points : c'est que l'espoir que j'ay à l'élection est que » le duc de Zasse ne suffra jamays que le roy de France soit » empereur, à cause que ledit roy a promys au marquis Joa- » cim estre son lieutenant, et nul des électeurs ne se contente » de cela, et ceste crainte fait beaucop de bien aux affaires du » Roy, et ancores moyns vouldront y souffrir que le marquis » Joacim fut roy des Romains, *car c'est un homme véhément,* » *avecques lequel nul ne veult avoir affaire.* »

37. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe, du* 17 *février* 1519. Hier arriva la bougette d'Espagne, avec des lettres du Roi dont elle lui envoie copie.

38. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite à Amerstorff, du* 18

février 1519. Le Roi entend qu'il demeure en Allemagne jusqu'à autre ordre.

39. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 18 *février* 1519. Ce qu'écrit l'ambassadeur en France, des diligences des Français, est très-vrai : « S'il ne tenoit qu'à faire diligence, sans faulte nulle, ils la » font trop plus grande que ne monstrent messieurs en Espai- » gne : dont ne me puis assez esmerveiller, et ay assez affaire » de contenter les gens de par deçà, qui disent que, si le Roy » avait à cueur cest affaire de l'Empire, il iroit d'autre sorte et » de plus grande diligence. » — Résultat de leurs démarches auprès des comtes palatins, et des rois de Hongrie et de Bohême. — Ce qu'il y a à faire pour contenter les princes.

40. *Lettre du même à la même, d'Augsbourg, le* 19 *février* 1519. Résultats des négociations de la régence d'Innspruck en Suisse. — Conférence des députés de cette régence avec lui. — Nécessité d'avoir de l'argent pour entretenir les Suisses. — Danger que courraient l'affaire de l'élection et la sûreté des pays héréditaires, si les Français les gagnaient. — Il faut défendre aux marchands des Pays-Bas de faire change ou prêt, au préjudice du Roi, à nul étranger hors du pays ; cette défense a été portée à Augsbourg et en d'autres villes : c'est le moyen d'empêcher le roi de France de trouver de l'argent.

41. *Lettre de Marnix à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 19 *février* 1519. On est fort ébahi ici qu'on tarde tant, en une si grande affaire, à avoir des nouvelles du Roi, soit par un côté, soit par un autre. — La négociation de Suisse est de la plus haute importance ; pour qu'elle réussisse, il faut deux choses : que Marguerite envoie les dépêches dont les minutes lui sont soumises, et qu'elle y joigne une lettre de change de 10,000 florins. — Il eût été utile que monsieur de Zevenberghe fût chargé de cette mission ; mais il ne s'en soucie point : « il est icy bien séant pour le service du Roy, et ne connois » guère de gens qui y sceussent prendre plus de peine, ny » faire plus de service au Roy. »

42. *Lettre du seigneur de Zevenberghe et de Marnix à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 19 *février* 1519, *à neuf heures du soir.* Un des gentilshommes du Roi vient d'arriver avec des lettres de S. M., écrites de Montferrat, le 6 février ;

il est venu en poste et s'appelle Le Bèghe [1]. On est occupé à déchiffrer ses dépêches. Il n'apporte, du reste, aucun pouvoir pour l'affaire des Suisses, ni pour d'autres, mais seulement des lettres aux gouverneurs.

43. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à Marguerite, d'Augsbourg, le* 20 *février* 1519. Les lettres du Roi ont été déchiffrées. Le Roi nomme, pour ses conseillers et chefs au conseil d'Innspruck, M. le cardinal de Gurk, messire Michel de Volckenstein, le chancelier Sereitein, Villinger et Renner, avec pouvoir de traiter tant de l'affaire de l'Empire que d'autres. Il ordonne à lui, Zevenberghe, d'obéir en toutes choses à leurs commandements. — Zevenberghe exprime son étonnement et son chagrin de ces dépêches. Il n'a pas demandé la mission qu'il a remplie jusqu'alors; c'est contre son gré, et par pure obéissance, qu'il l'a acceptée; il y a dépensé 4,000 florins du sien. Il s'attendait à une autre récompense de ses services. — Il ne peut accepter la charge qui lui est donnée; il se ferait moquer de lui, etc.

44. *Lettre de Marnix à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 20 *février* 1519. Le seigneur de Zevenberghe a eu un merveilleux regret de voir cette dépêche, que certes homme du monde ne saurait juger être à son honneur, et Marnix ne croit pas qu'elle soit à l'avantage du Roi, ni propre à avancer ses affaires; car, sans le seigneur de Zevenberghe, les choses ne seraient pas en l'état où elles sont. Ledit seigneur est déterminé à retourner aux Pays-Bas. Marnix l'a prié avec instance d'attendre au moins jusqu'à ce qu'il ait réponse de l'archiduchesse; mais il dit qu'il ne veut faire honte à lui, ni à ses amis, et que de demeurer à Augsbourg, serviteur d'un conseil de quatorze ou quinze personnes, après y avoir été tenu pour ambassadeur, *que pour mourir il ne le ferait pas.* — Le trésorier Villinger confesse qu'on lui fait tort, et que les choses ont été mal entendues. — On a éloigné Ziegler, qui était l'un des meilleurs piliers de l'affaire de l'Empire. — Le cardinal, quoique très homme de bien, était peu propre en cette occasion, *pour aucunes raisons dangereuses à écrire.* — Marnix ajoute : « Je ne » sçay comment le Roy et son conseil l'entendent; mais j'ay » grant peur qu'il n'en viendra jà bien. »

[1] Henri Le Bèghe, écuyer d'écurie du Roi, avait été dépêché, en poste, de Montferrat en Espagne, le 6 février 1519. (*Compte de Nicolas Rifflart, ci-dessus cité.*)

45. *Lettre d'Amerstorff au Roi, de Heidelberg, le 25 février* 1519. Il rend compte au Roi de plusieurs audiences qu'il a eues de l'électeur palatin et de son frère le comte Frédéric. L'électeur s'est montré constant dans ses promesses; il lui a dit que, pour quelque vent que ce fût, il ne changerait point; son frère montre les mêmes dispositions. — Il part le lendemain pour aller trouver M de Mayence. — Il y a en tous endroits des ambassadeurs de France : il y en a eu deux à Heidelberg, dont l'un, qui est le second président de Paris, y est encore. Le 23, un troisième ambassadeur de France, nommé le bailli de Campt, y est arrivé. Ils prodiguent les plus brillantes promesses. — Il importe d'autant plus d'effectuer ce que le feu Empereur a promis, qu'aujourd'hui on obtiendrait bien difficilement les mêmes avantages.

46. *Lettre du conseil privé des Pays-Bas au Roi*, 26 *février* 1519. Aussitôt après avoir reçu ses lettres du 11, ils ont écrit à M. de Nassau, qui est venu à Malines, et a déclaré qu'il était prêt à obéir aux ordres du Roi, et qu'il partira pour l'Allemagne dès qu'il aura reçu son pouvoir et ses instructions. — Ils négocient avec messire Francisque de Seckingen, par le moyen de M. De Sedan

47. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe, du dernier février* 1519. Elle répond à sa lettre du 20. Les dépêches reçues d'Espagne ne doivent pas l'empêcher de continuer ses bons et loyaux services, car elle est sûre que, s'il a été omis dans les pouvoir et commission pour l'Empire, *cela ne procède pas du vouloir du Roi, mais de la faute, ignorance et bécilité du secrétaire qui a fait les dépêches.* — Aussitôt qu'elle a connu ces dépêches, elle a écrit au Roi, pour lui faire observer que la commission de l'Empire exigeait des personnages plus qualifiés, et pour lui proposer d'expédier un autre pouvoir sur les sieurs de Gurk, de Liége, Casimirus, comte palatin Frédéric et lui Zevenberghe, lesquels prendraient pour conseillers messire Michel de Volckenstein, Sereitein, Villinger, Ziegler et Renner. — Hier arriva un courrier d'Espagne avec les pouvoir et instructions pour le comte de Nassau. — Celui-ci a chargé de communiquer le tout à Zevenberghe, et user de son avis. — Le Roi a aussi envoyé toutes les lettres et dépêches relatives au fait de l'Empire, selon les minutes que lui a portées Courtewille, *sans aucun changement.* — Metteneye (1) va se

[1] Jean de Metteneye, écuyer et premier panetier du roi Charles, était parti de Barcelone le 16 février 1519. (*Compte de Nicolas Rifflart, ci-dessus cité.*)

rendre auprès de lui, porteur des pièces. — Elle a derechef écrit au Roi, afin qu'il envoie un pouvoir pour la journée de Francfort dans lequel il soit compris, ainsi que Ziegler. — Elle lui conseille donc, comme celle qui désire son bien et honneur, de continuer de s'employer aux affaires du Roi; il ne faut pas, dit-elle, si aucuns de ses serviteurs ont failli, qu'il en porte la pénitence, et lui Zevenberghe ne doit pas, pour une telle faute facile à réparer, « se mettre en danger de perdre la bonne » grâce du Roy, et l'honneur et bonne renommée que, par sa » prudence, diligence et dextérité, il a acquis ès affaires qu'il » a conduits jusqu'alors. »

48. *Lettre du Roi à son frère Ferdinand, datée de Barcelone le 4 mars* 1519. Aussitôt que l'affaire de l'Empire sera terminée, il s'occupera du partage de la succession de l'Empereur, leur grand-père. — Il l'assure qu'il le traitera en cela non-seulement selon la raison, mais comme vrai bon frère, et le prie de n'ajouter foi à ceux qui lui tiendraient un langage contraire. — *J'ai esté adverty*, ajoute-t-il, *que aulcuns vous conseillent aller en Allemaigne, ce que n'entens que doyés faire pour le présent, car ne seroit vostre honneur ne prouffit, ne le mien aussi, par quoy vous prie ne croire.*

49. *Lettre de la régente et du conseil privé des Pays-Bas à l'Empereur, écrite de Malines, le 4 mars* 1519. Pénétrés de la nécessité de gagner les Suisses, tant pour qu'ils favorisent son élection à l'Empire, que pour qu'ils entretiennent de bonnes relations avec ses pays, ils ont résolu de dresser eux-mêmes les lettres et instructions pour les ambassadeurs qui assisteront à la journée du 13 mars. — Ils ont écrit au cardinal de Sion pour le même sujet. — Ils ont traité avec messire Francisque de Seckingen, en lui accordant une pension de 3,000 livres et 20 hommes d'ordonnance; ils ont cru devoir aussi accorder au gentilhomme qui est venu de sa part pour cette négociation, une pension de 300 livres. On voulait ne donner à messire Francisque que 2,000 livres, mais ledit gentilhomme a dit *que les Français lui en offraient beaucoup plus.* — Il y a dix jours, le sieur de Floranges, accompagné de 3 à 400 hommes, a voulu surprendre la ville d'Ivoy : il a échoué, mais cette tentative de la part d'un serviteur du roi de France a lieu d'étonner, alors que les deux rois sont en bonne amitié. — Les lettres du sieur de Zevenberghe qu'ils envoient au Roi lui feront connaître ses doléances sur l'omission de son nom : il leur semble, « à dire » vérité, qu'il n'a pas grand tort, car il a été en Allemagne

» tenu et réputé pour ambassadeur du Roi, et il y a conduit
» les affaires si vertueusement et diligemment, qu'il n'est pos-
» sible de plus, comme le Roi l'aura vu par toutes ses lettres. »
Il leur semble donc que le Roi fera bien de faire réformer le pouvoir, et d'y faire nommer ledit seigneur, tant pour pratiquer les électeurs que pour assister à la journée de Francfort; ils souhaiteraient aussi qu'il lui écrivît une bonne lettre, excusant la faute, et le priant de continuer ses services. — Ils proposent au Roi de comprendre également dans le pouvoir messire Nicolas Ziegler, qui est un bon personnage et peut faire grand service, ayant beaucoup de faveur auprès de l'archevêque de Mayence et du marquis Joachim : si on le négligeait, il pourrait servir un autre, au préjudice du Roi. — Le comte de Nassau se prépare pour accomplir sa charge : ils ont vu avec plaisir que le sieur de Zevenberghe était nommé dans son pouvoir. Cela lui donnera apaisement, etc., etc.

50. *Lettre d'Amerstorff au Roi, d'Offenbourg, le 4 mars* 1519. Il est arrivé le 28 février auprès de M. de Mayence. Il s'attendait à trouver le cardinal dans les dispositions les plus favorables, mais il a été bien trompé : par leur diabolique trahison et mensonger besogné, les Français sont parvenus à le faire changer d'avis, ainsi que son frère le marquis Joachim et l'électeur de Cologne. Ceux-ci disent maintenant que, les promesses qui leur ont été faites n'ayant point été tenues, ils sont dégagés des leurs; qu'on a divulgué ce qui avait été secrètement négocié avec eux, etc. — Amerstorff ayant répondu à ces observations, le cardinal l'appela en particulier, et lui dit : « Nous
» sommes véritablement secrètement avertis qu'après que nous
» aurons élu, on ne nous tiendra une seule chose de tout ce
» qui nous a été promis, des pensions, ni autres choses, car
» nous savons que ceux d'Espagne n'ont nullement voulu con-
» sentir que le Roi prétende après l'Empire, ni veulent laisser
» sortir la sœur du Roi hors du pays, ni consentir au mariage
» du fils de mon frère. Pour le second, savons que le Roi ne
» pourra tirer ladite fille hors des mains de la reine, sa mère;
» nous savons ensuite qu'on pratique de la marier ailleurs, et
» que mon frère en sera trompé. » Il disait aussi savoir que le pape, le roi de France et le roi d'Angleterre avaient conclu de s'opposer à l'élection du Roi, etc. : il se plaignait de la nomination du cardinal de Gurk comme commissaire, personnage qui déplaisait à tous les électeurs. Il prétendait que le Roi ne viendrait jamais en Allemagne, et qu'alors ils demeureraient

sans chef. — Amerstorff fit à toutes ces objections des réponses péremptoires ; mais il s'aperçut bien que le langage du cardinal procédait des offres qu'il avait reçues des Français ; le cardinal alla jusqu'à lui dire que, si l'on ne lui accordait plus que ce qui lui avait été précédemment promis, ce qui avait été fait devait être tenu pour nul ; il demanda encore 100,000 florins d'or, somme que, après beaucoup de débats, il consentit à réduire à 20,000. — Amerstorff s'engagea de la lui faire obtenir, à condition qu'il tînt la chose secrète, et qu'il s'employât auprès du marquis et de l'électeur de Cologne, pour qu'ils se contentassent de l'appointement fait avec eux : à quoi il condescendit. — Plusieurs autres points furent demandés par lui et accordés. — Cet arrangement terminé, le cardinal lui dit : « Afin que vous » voyiez que je puis et veux faire service au Roy, et que je ne » regarde pas tant au bien que vous pensez, vous promettez » de non me découvrir à personne, jusques à ce que l'élection » soit faite, et je vous montreray quelles pratiques il y a au » monde, et alors me ouvrit coffres et lettres, et me monstra » de terribles pratiques, desquelles je vous advertiray, si » Dieu plaist, après l'élection, et cognoistrez d'aucunes choses » que vous n'eussiez jamais creu. » — Amerstorff supplie le Roi de confirmer ce qu'il a traité, sans quoi l'affaire serait en péril. — Suivant la promesse que le cardinal a faite, il écrit à son frère, ainsi qu'à l'électeur de Cologne, pour qu'ils entretiennent ce qui a été convenu, et il le fait dans les termes les plus pressants. — Amerstorff va se rendre auprès de l'électeur de Cologne.

51. *Lettre d'Amerstorff à l'archiduchesse Marguerite, même date.* Il lui envoie copie de ce qu'il écrit au Roi. — Il s'est trouvé dans une telle perplexité, *qu'il a été trois ou quatre jours sans dormir et hors d'espoir.*

52. *Lettre de Marnix à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le 7 mars* 1519. Metteneye est arrivé en poste, envoyé par le Roi ; il a apporté toutes les dépêches pour l'élection de l'Empire, dont la minute avait été remise à Courtewille, sans en excepter aucune, sauf la ratification de madame Catherine ; mais le Roi écrit que, pour l'avoir, il avait envoyé à Tordesillas. — Sa Majesté ne veut rien épargner pour son élection, et mande que, si les deniers promis ne suffisent pas, elle en fera fournir d'autres. — M. de Zevenberghe a été bien joyeux de se voir compris dans le pouvoir de M. de Nassau. — Le Roi a aussi envoyé un nouveau pouvoir pour l'élection, dans lequel il a

nommé M. de Zevenberghe troisième commissaire ; cela, ainsi que les lettres qu'il a écrites à ce seigneur, l'ont tout à fait contenté. Il va partir pour assister à la journée de Zurich. — *La tardité et longueur des Allemands est certes grande, eu regard à la habillité des François; mais ils ont prins leur party, et ne leur saroit l'on changer leur coustume.*

53. *Lettre de N..... à l'archiduchesse Marguerite, de Rome, le 8 mars* 1519. Don Raphaël Médicis a été bien reçu du pape.— Sa Sainteté, à cause de diverses instances, a déclaré qu'elle ne se prononcerait point dans le commencement, mais que, si le débat était entre les rois catholique et très-chrétien, *elle affectera plus que le Roi catholique ait son desir, qu'autre*, car les maisons d'Autriche et d'Espagne ont toujours été alliées aux papes, et ont toujours défendu l'église. — Ce qui donne des inquiétudes, c'est que, en Allemagne, on craint que le roi catholique ne réside pas en l'Empire, et d'autre part on redoute sa grande puissance.

54. *Lettre du seigneur de Zevenberghe au Roi, d'Augsbourg, le 8 mars* 1519. Il faut entièrement accomplir ce que désirent les électeurs, « lesquelz n'ont nul regard au bien de l'Empire » et de toute la chrétienté, ains seulement à leur particulier » proffit; par quoy fault, puisque estes à leur miséricorde, » passer ce pas, car tout le monde en ce pays est affecté à V. M., » et ne me doubte que, s'ilz sceussent que les électeurs, par » avarice, deussent eslire un estrangier, ou autre que vous, ilz » s' esmouvroient par ensemble contre lesdits électeurs, et leur » diroient plainement que en ce cas ne leur obéyroient, ou » à ung tel estrangier esleu, et principalement le Franchois, » auquel de leur nature ilz sont contraires. » — Il est convaincu que le Roi réussira, s'il fait tout ce que lui indiquent ses ambassadeurs. — D'après les instances qui lui ont été faites, il est déterminé à se rendre en Suisse, pour assister à la journée de Zurich.

Zevenberghe, dans la copie qu'il envoie à Marguerite de cette dépêche, y ajoute un *postscriptum* touchant messire Nicolas Ziegler. Celui-ci a été fort mal content de n'être compris au pouvoir pour l'élection. Il voulait se retirer vers l'archevêque de Mayence, qui l'aime fort, et lui a promis de le faire son vice-chancelier de l'Empire. Le *sachant fort chaud pour faire le bien ou le mal*, Zevenberghe a négocié pendant trois jours avec lui pour le contenter; il l'a amené à attendre la réponse du Roi sur les points suivants, qu'il demande : 1° 8,000 florins d'or comp-

tant ; 2° une pension viagère de 500 florins ; 3° qu'il soit nommé dans le pouvoir pour traiter des affaires de l'Empire ; 4° que le Roi ait pour agréable sa nomination de vice-chancelier de l'Empire. Si on lui accorde ces points, il rendra de bons services. *Il est fort aimé et cru du seigneur de Mayence, lequel prend son avis, avant celui de tous ses conseillers.*

55. *Lettre de la régente et du conseil privé des Pays-Bas au Roi, de Malines, le 9 mars* 1519. Ils ont reçu ses lettres du 14 février, avec les pouvoirs, instructions et lettres pour le fait de l'Empire. Ils les ont communiquées au comte de Nassau et au seigneur de la Roche, qui l'accompagnera. — La ratification du Roi, du mariage de madame Catherine, manque ; le sceau apposé à celle de ladite dame, s'est brisé ; il faudrait remplacer l'instrument, pour ne donner lieu de soupçon au marquis de Brandebourg, *qui est personnage scrupuleux et étrange en ses affaires.* — Il conviendrait que le Roi prévît le cas où il ne serait point élu. Il semble qu'alors il faudrait solliciter l'élection de son frère. — Si les électeurs voulaient ôter l'Empire à la maison d'Autriche, il faut savoir quel est celui en faveur de qui on devrait travailler. — Sur tous ces points, des instructions doivent être données au comte de Nassau. — Ils pensent que, dans la troisième alternative, celui que le Roi ferait bien de soutenir est le comte palatin Frédéric, *pour autant que c'est des moindres princes qui peullent à ce estre esleuz, et duquel aurez mieux vostre desir*, ou bien le marquis Casimirus : on pourrait traiter avec l'un ou l'autre, pour qu'il s'obligeât à faire élire le Roi roi des Romains. — Nécessité de solliciter le pape qu'il nomme le cardinal de Sion son légat *à latere* à la journée de l'élection, et qu'il fasse connaître ses intentions relativement au Roi. — Les Français déclarent qu'ils parviendront à l'Empire, soit par amour, soit par argent, soit par force. — Ils ont pratiqué messire Charles de Gueldre, qui déjà fait gros amas de gens de pied et de cheval. — Le roi de France fait filer force gens en Italie : le bruit court qu'il veut se faire couronner à Rome, qu'il soit élu ou non. — Il négocie avec les Suisses, pour qu'ils se joignent au duc de Wurtemberg. — Il convient de prendre des mesures pour résister à ses violences (ici ils indiquent les dispositions qu'ils ont faites en conséquence aux Pays-Bas.) — Ils ont traité avec le seigneur de Nassau, à raison de 60 livres par jour, outre ses gages et pensions, ce qui n'est pas trop, car *il aura plus de cent chevaux en son train.* Le seigneur de la Roche, qui aura dix à douze chevaux, recevra 12 livres par jour.

Ils partiront pour l'Allemagne dans deux ou trois jours.— Le roi de France a envoyé à Liége des ambassadeurs qui ont fait au chapitre, aux nobles et à ceux de la cité, publiquement, des propositions tendant à la mésestime et au mépris du Roi, et à divertir ceux de Liége de l'alliance contractée avec eux. La régente et le conseil privé ont chargé l'ambassadeur en France de s'en plaindre. — Les députés envoyés à Utrecht pour la prolongation de la trève de Frise sont de retour; ils ont fait rapport de leur besogné avec ceux de M. de Gueldre, qui n'est tel que les promesses du roi de France l'avaient fait espérer.

56. *Lettre du cardinal de Gurk, du seigneur de Zevenberghe, de Villinger, de Ziegler et de Marnix au Roi, écrite d'Augsbourg, le* 9 *mars* 1519. Son premier panetier, Jean de Metteneye, leur a apporté les lettres dont la minute avait été remise à Courtewille, excepté la ratification de madame Catherine. Ils regrettent de ne les avoir pas reçues plus tôt, car ils auraient empêché les pratiques des Français. — Les électeurs prétendent aujourd'hui qu'ils sont libres de leurs promesses, puisqu'on n'a pas tenu celles qu'on leur avait faites. — Le marquis de Brandebourg a fait de nouvelles demandes. — Les électeurs veulent être assurés de ce qui leur est offert, avant leur élection ; *ils ne veulent croire à personne, ni avoir foi à des lettres ou scellés de nuls marchands étrangers autres que le Fougger :* il faut donc que les marchands italiens délivrent tous les deniers en la main de celui-ci, et que les payements se fassent en or. — Ils ont envoyé vers les comtes palatins, vers les rois de Bohême et de Hongrie, et même vers le duc de Saxe, quoiqu'on n'espère rien de lui.— Il y a eu des troubles dans la Basse-Autriche : quelques nobles, auxquels se sont joints ceux de Vienne, ont chassé l'ancien gouvernement et en ont nommé un nouveau ; *il faudrait que le frère du Roi s'y rendît.* — Ils tâcheront que la ligue de Souabe et les Suisses envoient, aux frais du Roi, des ambassadeurs à Francfort, pour demander que l'on n'élise pas un étranger. — Le légat et le nonce du pape sont allés vers l'archevêque de Mayence ; on craint que ce ne soit pas pour pratiquer chose à l'avantage du Roi. — Il faudrait que les rois d'Angleterre, de Danemarck et de Portugal envoyassent des ambassadeurs pour demander l'élection du Roi, etc., etc. — Ils viennent de recevoir les lettres du Roi du 27 février.

57. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg, les* 8 *et* 9 *mars* 1519. Il sera bien que le Roi écrive, de sa main, quelques mots en latin aux élec-

teurs. — Les trois mois pour la journée de l'élection courent à dater du 17 mars. — Metteneye est arrivé en poste, il y a huit jours. — Les commis du Roi ont résolu d'envoyer messire Nicolas Ziegler, accompagné de messire George de Emmershoven, grand écuyer de feu l'Empereur, vers monsieur de Mayence: le dernier restera auprès de lui, et Ziegler se rendra ensuite près du marquis Joachim avec messire Jerôme Brummer, conseiller de feu l'Empereur, lequel résidera continuellement auprès dudit marquis. — Vers le comte palatin, ils ont envoyé Amerstorff, et depuis messire Simon de Ferrette et un conseiller d'Innspruck nommé Charles Drap : Amerstorff restera auprès de celui-ci; vers monsieur de Saxe, le comte de Mansfelt; vers le roi de Pologne, le seigneur de Wirnenbergh; vers messieurs de Trèves et de Cologne, messire Wynand von Dyenham. — Zevenberghe termine, en disant qu'il part le lendemain pour la Suisse.

58. *Lettre de Marnix à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 12 *mars* 1519. Les instructions envoyées par elle pour le fait de Suisse ont paru aux commis très-maigres; il n'est en aucune manière conseillable de proposer aux Suisses la ligue et confédération qui y est mentionnée, mais la ligue défensive, mutuelle et réciproque. Les commis ont donc persisté dans les instructions qu'ils avaient données à Zevenberghe. — Le pape pratique avec toute diligence les électeurs en faveur du roi de France. — « Madame, quant à monseigneur [1], sa venue certes » seroit utile et nécessaire pour beaucoup de raisons que bien » entendez; mais, pour vous en parler franchement, ces sei- » gneurs n'en osent dire ny escripre ce qu'ils pensent, de » crainte de desplaire au Roy : dont, pour mon acquit, vous ay » bien voulu avertir. Et en y a qui succintement dient qu'ilz » se esbéissent que le Roy ne vuelt avoir son frère grand, veuil- » lant assez inférer que trop plus facilement, au grey de tous » les princes et peuples d'Alemaigne, il parviendroit à la cou- » ronne impériale, que le Roy son frère; à quoy je respons » comme il appartient à l'honneur du Roy, et espère que, au » plaisir de Dieu, tout ira bien, vous suppliant que cecy de- » meure entre vous et monsieur de Hoechstrade. » — Marnix se plaint de la lenteur des Allemands; il y a plus de vingt jours que Le Bèghe attend, pour partir, une ou deux lettres de Villinger. Metteneye est déjà retenu depuis douze jours, etc., etc.

[1] L'archiduc Ferdinand.

59. *Lettre de Jean de le Sauch* [1] *à l'archiduchesse Marguerite, écrite de Barcelone, le* 12 *mars* 1519. On a résolu de le renvoyer en Allemagne, ce dont il se serait bien passé. — Mardi dernier, M. de Chièvres fut créé marquis d'Arschot et comte de Beaumont, et M. de Fiennes [2] comte de Gavre. La chose se fit après la grand'messe, avant de se mettre à table, en un grand palais où venait de se tenir la fête de la Toison.

60. *Instruction donnée par le Roi à son secrétaire, maître Jean de le Sauch, à Barcelone, le* 12 *mars* 1519. Cette instruction est pour le seigneur de Zevenberghe. Le Roi lui sait bon gré de ce qu'il a fait. Il approuve les réponses qu'il a reçues de la régente. — Il a été étonné de la prétention, qu'élève le marquis Joachim, d'être assuré par le Foucker des 200,000 florins de la dot de mariage, par-dessus les 130,000 comptant : s'il n'y a pas moyen de l'en faire désister, il faudra s'y soumettre, et même lui accorder quelque nouvelle gratification, s'il l'exige, etc.

61. *Autre instruction donnée au même, à Barcelone, le* 13 *mars* 1519. Celle-ci regarde tous les commissaires. Le Roi explique comment le seigneur de Zevenberghe n'a pas été compris au premier pouvoir : c'est qu'alors il le croyait en Suisse ; depuis, il a réparé cette omission, et, dans les nouveaux pouvoirs qu'il envoie, il l'a fait nommer encore. — Quant à Ziegler, le Roi consent à la pension de 500 florins ; il lui promet quelque bonne gratification ; il autorisera sa nomination de vice-chancelier, et il l'a désigné dans le nouveau pouvoir. — Il envoie sa ratification de l'appointement fait par feu l'Empereur avec le comte palatin. — Il écrit à l'archevêque de Mayence suivant ce qui lui a été proposé. — Il est content que les 10,000 florins, promis aux marchands de la ligue de Souabe, leur soient payés ; que l'on accorde des gratifications ou des pensions à des gens qui sont autour des rois de Hongrie et de Bohême, et à des seigneurs principaux de l'Empire, si cela est indispensables, etc. — Toutes diligences ont été faites auprès des marchands italiens, pour qu'ils donnent aux Fouckers des garanties

[1] Jean de le Sauch, secrétaire en ordonnances du Roi, avait, l'année précédente, fait deux fois le voyage des Pays-Bas et d'Allemagne. Le 12 mars 1519, il quitta Barcelone, pour remplir la même mission, et se rendit successivement à Augsbourg, Innspruck et Zurich. De retour à Barcelone au commencement de mai, il fut encore renvoyé en Allemagne le 8 du même mois.

[2] Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan du Roi.

telles que ceux-ci puissent assurer les électeurs, et les contenter en florins d'or; mais il n'a été possible de les y amener. Ils disent qu'ils ne voudraient, pour leur honneur, se soumettre, en cette affaire, auxdits Fouckers, ni bailler deniers ou pleiges en leurs mains, ayant égard à la rudesse que iceux Fouckers leur ont tenue, même aux Génevois (Génois), en tâchant de leur faire perdre le crédit, et en enchérissant le change. Il a donc été négocié avec les Welsers, tant pour leur portion que pour celle des Génois, et ils ont promis de bailler telles sûretés que les électeurs en seront contents. — Ainsi l'on sollicitera les électeurs de se contenter de la garantie des Welsers, et, s'ils n'y consentaient pas, les ambassadeurs se feraient délivrer les deniers par lesdits Welsers à la fin d'avril, et les remettraient aux Fouckers, pour assurer eux-mêmes les électeurs. — Le payement aux électeurs se fera en or. — Le Roi désire que ses ambassadeurs pressent l'élection. — « Et, quant au bruyt » que pourroit estre en Allemaigne que noz subgetz d'Espaigne » ne désirent nostre élection, de crainte de perdre nostre pré- » sence, dira ledit de le Sauch que ceux qui dient telle chose » parlent contre vérité; ainsi au contraire, tant les principaux » personnaiges et subgetz d'iceulx royaumes, ne désirent autre » chose que nostre grandeur et exaltation, et nous viendront » lesdits principaulx accompagner à prendre la couronne en » Allemaigne, si Dieu veut que soyons esleu. » — Les ambassadeurs feront savoir aux électeurs que le roi de France sollicite le pape de lui donner l'élection de roi des Romains. — De le Sauch retirera, pour qu'ils soient annulés, les pouvoirs portés par Le Bèghe et Metteneye.

62. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au comte de Nassau, de Malines, le* 13 *mars* 1519. Elle lui envoie copie des lettres d'Amerstorff, de celles que le conseil vient de recevoir du Roi, et lui donne quelques instructions: « Vous verrez, par les lettres » du Roy, comme il ne veult que, en nulle manière, la *dis-* » *juncture* pour monseigneur son frère, ne autre, soit mise en » avant, et qu'il ne veult point que monseigneur son frère » voyse en Allemaigne, et Dieu seit comme il est mal content, » à ce que j'entends par lettres particulières qu'il m'escript, » de ce que nous en avions advisé... »

63. *Lettre du cardinal de Gurk, Villinger, Ziegler et Marnix au Roi, d'Augsbourg, le* 13 *mars* 1519. Ils expliquent les raisons qu'ils ont eues de changer les instructions pour la négociation de Suisse. — Le roi de France se vante de venir en

Lorraine, et de là, avec une armée, à Francfort, où il se fera élire par force. — Le pape a établi des postes de Rome à Francfort, « lesquels courent souvent, ne savons à quelle inten- » tion. » — Ils ont reçu aujourd'hui la ratification de madame Catherine, et le pouvoir de lever argent des marchands. — Le roi de France a, dit-on, envoyé son ordre avec force écus au marquis Joachim.

64. *Lettre du comte de Nassau à l'archiduchesse Marguerite, de Diest, le* 14 *mars* 1519. Monsieur de la Roche est arrivé hier soir auprès de lui. — Il demande qu'on lui envoie de l'argent, pour qu'il puisse se mettre en route.

65. *Lettre d'Amerstorff au Roi, de Cologne, le* 14 *mars* 1519. Le 11, il arriva, accompagné de N. Von Dyenham, à Bonn, où étaient l'électeur de Cologne et son frère. Après beaucoup de propos, l'électeur lui dit qu'il était disposé à servir le Roi, mais que la mort de l'Empereur avait annulé l'appointement qu'ils avaient fait; que son intention était de conférer avec les autres électeurs, et qu'ensuite il se conduirait de sorte qu'il pourrait s'excuser devant Dieu et le monde. Le soir, le frère de l'électeur vint trouver Amerstorff, et lui dit que cette réponse ne devait pas le chagriner; qu'il savait que son frère était bien disposé pour le Roi, etc.

66. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zerenberghe, le* 15 *mars* 1519. Elle répond à sa lettre du 26 février, et l'instruit de divers faits et particularités. — Elle lui dit, en outre: « Si vous aviés déjà semé et tenu propoz par delà » de l'alée de monseigneur celle part, ou de la *disjuncture*, » faut que incontinent et à toute diligence faictes le tout cesser » et réparer, car absolutement le Roy est délibéré de luy » mesme parvenir à l'Empire, *comment que ce soit, et quoy qu'il* » *lui doibve couster;* et si ne veult aucunement *que mondit sei-* » *gneur voyse par delà,* espérant de luy mesmes bien brief se y » transporter en personne... »

67. *Lettre d'Amerstorff au Roi, de Trèves, le* 20 *mars* 1519. Il est arrivé le 18 près de Mr de Trèves, avec le conseiller qui lui était adjoint. Après qu'ils lui eurent exposé l'objet de leur commission, il leur répondit qu'il remerciait le Roi de sa bonne volonté, de la confiance qu'il plaçait en lui, des offres qu'il lui faisait, de ce qu'il ne requérait de lui chose qui pût offenser Dieu, ou charger sa conscience. Quant à l'affaire de l'élection, il dit qu'il

était vrai que l'Empereur lui avait demandé sa voix, mais qu'il avait voulu demeurer libre, non que son désir ne fût de servir le Roi, mais parce qu'il voulait, au jour de l'élection, agir de manière à n'offenser Dieu et charger sa conscience. Il déclara qu'il était encore dans les mêmes intentions, quoiqu'on lui fît les plus belles offres, mais qu'il ne voulait regarder à son profit particulier, mais à la louange de Dieu, à l'honneur, augmentation et profit du St-Empire et de la chrétienté. — Amerstorff représente ce prince comme un très-sage et très-vertueux personnage; il croit qu'on peut avoir autant de confiance en sa vertu, que dans les promesses des autres.

68. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au Roi, de Malines, le* 21 *mars* 1519. Elle a reçu ses secondes lettres touchant le voyage de l'archiduc en Allemagne, et pris connaissance des instructions du Sr de Beaurain. — Elle a trouvé, ainsi que le conseil, très bonnes les raisons qu'il a de ne pas laisser partir son frère pour l'Allemagne, et elle entre dans de longues explications, pour démontrer que le conseil, en exprimant son opinion précédente à ce sujet, n'avait été mu que par le bien de son service. — Le Roi avait trouvé étrange que, *sans son su et ordonnance, on se fût si fort hâté de mettre en avant le voyage de l'archiduc en Allemagne, et que l'on eût tenu propos de son élection.* Elle s'excuse, ainsi que le conseil, sur ce que, du moment où l'on sut la maladie de l'Empereur, on jugea utile d'envoyer l'archiduc en Allemagne, pour la sûreté des pays du Roi. — Les raisons qui déterminaient le Roi à poursuivre l'élection, étaient, disait-il, *l'exaltation et augmentation de notre sainte foi et le reboutement des infidèles.* — « De monsei-
» gneur vostre frère, je luy ay déclaré vostre vouloir et inten-
» tion, à quoy il m'a promptement respondu aussi sagement
» que sçauroit faire ung chancellier, que il est et sera tousjours
» prest de vous obéyr et servir en toutes choses qu'il vous
» plaira luy commander, et que ce luy est tout ung où il sert,
» mais que ce soit en lieu à vous agréable, disant ces propres
» mots à ce propos : *ma naissance est partout où le plaisir du*
» *Roy est*, et vous promets, monseigneur, que je ne crois pas
» que jamais fust prince de son eaige plus saige ne debonnaire
» que je le treuve, car il ne scet comme soy assez humilier
» devant vous. »

69. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite et du conseil privé des Pays-Bas au Roi, même date.* A leur lettre du 20 février le Roi avait répondu, le 5 mars, que, attendu les motifs qu'il avait

de poursuivre son élection, – savoir : qu'il pourrait dresser et conduire plusieurs grandes choses, au bien commun de lui, de son frère, et de ses royaumes, pays et sujets; attendu les poursuites déjà faites, la grosse dépense qu'il avait consentie, le bon vouloir de ses amis en Allemagne, les promesses qu'il avait eues de quatre électeurs et du roi de Bohème, et la renommée que cette affaire avait eue par tout le monde, — il n'entendait ni voulait que l'élection fût sollicitée pour autre que pour lui; son intention d'ailleurs étant, pour y parvenir, de ne rien épargner, et d'y mettre le tout pour le tout, comme la chose du monde qu'il avait le plus à cœur, etc. Le conseil allègue les raisons suivantes, pour justifier l'alternative qu'il avait mise en avant : 1° Le bruit courait *et court encore* en Allemagne que les princes, villes et cités de l'Empire ne désiraient point que l'Empereur élu fût si puissant que les rois d'Espagne et de France, et qu'ils préféraient un prince moindre et de la nation germanique, et qui y résidât. 2° A la dernière journée tenue en Suisse entre les ambassadeurs de France et les cantons, ceux-ci répondirent à la demande que les premiers leur firent de favoriser l'élection de leur souverain, qu'ils n'en feraient rien, et qu'ils ne voudraient que ni l'un ni l'autre des deux rois fût promu. 3° Ils avaient appris que le roi de France était dans l'intention, s'il ne pouvait réussir pour lui, de procurer l'Empire au marquis Joachim, et de faire élire roi des Romains son fils, auquel il aurait donné madame Renée, avec 300,000 écus comptant et 60,000 de rente en dot. 4° Les électeurs maintenaient que les engagements contractés par eux envers l'Empereur étaient venus à cesser par son décès. 5° Si le marquis de Brandebourg, le duc de Saxe, ou quelque autre prince, était élu par la faveur des Français, il en pourrait résulter un grand préjudice pour le Roi et ses États, etc. — Ils supplient le Roi de croire que ce qu'ils ont mis en avant ne l'a été par aucune affection particulière, mais que ç'a été le résultat de leur *opinion unanime*, etc.

70. *Lettre de Marnix à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 22 *mars* 1519. Il n'a été parlé, qu'entre les commis du Roi, du projet de mettre en avant l'élection de l'archiduc, et de le faire venir en Allemagne : ainsi le Roi n'a aucun motif d'avoir du mécontentement à cet égard. Toutefois Marnix ne peut s'abstenir de dire qu'il trouve les lettres de Sa Majesté *un peu étranges et mal considérées*. — Le principal de l'affaire dépend maintenant de la journée de Suisse. — Le comte palatin est

venu à Augsbourg, et il y a tout lieu d'attendre de lui une sincère coopération aux desseins du Roi.

71. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite à Marnix, du* 22 *mars* 1519. Sans intérêt.

72. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe,* 22 *mars* 1519. Sans intérêt.

73. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à ses collègues à Augsbourg, écrite de Zurich le* 22 *mars* 1519. Il est arrivé à Zurich le 15 mars; ceux de la ville envoyèrent au devant de lui 300 piétons.—Il s'est aussitôt mis en rapport avec monsieur le comte de Zultz, messire Wolf de Zouburgh, Christophe Fox, du gouvernement d'Innspruck, messire Martin Stuer, d'Enghese (?), et Hans Harcker, secrétaire, qui lui ont été adjoints, et tous ensemble ont examiné les instructions qui leur étaient données, après quoi ils ont pris conseil du cardinal de Sion.—Le 17 mars, ils ont eu audience, et ont fait, par la bouche de Christophe Fox, les propositions suivantes, savoir : 1° qu'ils remerciaient les Cantons des obsèques et prières qu'ils avaient fait faire pour l'Empereur, et que le Roi leur maître les envoyait pour ratifier la ligue héréditaire étant entre eux et la maison d'Autriche; 2° que le Roi désirait contracter avec eux une plus étroite amitié, qu'ils étaient munis de pouvoirs à cet effet; 3° que les Français ne cherchaient qu'à mettre le trouble dans l'Empire, afin d'opprimer plus facilement la nation germanique; 4° que la poursuite de son élection par le roi de France ne tendait qu'à ce but; qu'ils pouvaient se souvenir que l'Empire avait été bien gouverné, tant qu'il l'avait été par des princes d'Allemagne, et principalement par ceux de la maison d'Autriche; qu'en conséquence, ils voulussent écrire aux électeurs en faveur du Roi, qui, s'il était nommé, les entretiendrait toujours en bonne amitié et protection, et qu'ils voulussent envoyer, aux frais du Roi, leurs députés à Francfort. — Le lendemain, les Cantons envoyèrent aux ambassadeurs leurs députés, qui leur firent les réponses suivantes : 1° qu'ils n'avaient fait que ce à quoi ils étaient tenus, en priant pour l'Empereur, *vu la clémence et vertu qui était en lui, et qu'il les avait toujours tenus en bonne protection;* 2° que leur intention était de demeurer toujours bons confédérés à la maison d'Autriche et de Bourgogne, et conséquemment de ratifier la ligue héréditaire; 3° quant à une plus étroite amitié, qu'ils désiraient avoir la proposition par écrit, afin d'en faire rapport chacun à son canton, selon

leurs vieilles coutumes, et qu'ils se réuniraient de nouveau pour donner leur réponse sur ce point le dimanche de *Lætare Jherusalem*, ou de mi-carême ; 4° quant à la prétention du roi de France à l'Empire, *qu'ils étaient délibérés ne l'endurer ni souffrir, pour perdre leur vaillant et leur vie, mais tenir la main que un prince d'Allemagne, électeur, ou autre, fût élu empereur*, sans faire mention particulière du Roi. — Il n'y eut moyen de modifier leurs résolutions, « car là où ilz tombent, » ilz demeurent, comme tels gens qu'ils sont. » — Les ambassadeurs se sont donc conformés à leur désir. — Les Cantons ont résolu de faire revenir par force ceux de leurs piétons qui sont avec le duc de Wurtemberg, s'ils résistent à l'injonction qui leur en sera adressée. — Quant aux pensionnaires et débiteurs avec lesquels les ambassadeurs avaient à négocier, ils en ont été mal reçus, « car vous cognoissez la condition des gens » d'icy, lesquelz nous ont traicté de ceste sorte de menasses, » des rudes parolles, et nous ont tellement forcoru que, si » j'eusse sceu que l'on eust mené icy une telle vie, *eusse mieulx* » *aymé à porter pierres que d'y estre venu.* » Zevenberghe ajoute : « Ces gens icy me sont journellement sur le doz par » trois ou quatre tables, comme si les heusse prié, et ne ces- » sent, ne nuyt ne jour, de demander, et ne fût la paour d'en- » courir l'indignation du Roy, et ses affaires s'en pourteroyent » du pis, je me retireroye en ma maison, et y aymeroye mieulx » pourter pierres, que d'endurer ce que journellement me con- » vient porter de ces bélistres et coquins, et les faut adourer » comme seigneurs, et encore ne les peut l'on satisfaire. » — Zevenberghe dit enfin qu'ils ont été obligés de promettre à chaque Canton 800 florins par an, outre les 200 pour la ligue héréditaire.

74. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite à Villinger*, 23 *mars* 1519. Sans intérêt.

75. *Lettre d'Amerstorff à l'archiduchesse Marguerite, de Mayence le* 26 *mars* 1519. Messire Nicolas Ziegler, messire George von Emershorff et un secrétaire du feu Empereur, nommé Kaysinger, arrivèrent à Mayence le 21 ; le même jour, lui et Wynand von Dyenham arrivèrent de Trèves.—Ils avaient lieu d'espérer que l'archevêque se contenterait de ce qui avait été traité entre lui et Amerstorff ; mais les Français avaient de nouveau tout troublé, et ils furent contraints de faire avec lui un nouvel appointement. — Lundi prochain, les électeurs de Cologne, Mayence, Trèves et Palatin doivent se réunir à Wesel.

— Il vient d'arriver de Rome un archevêque, qui, avec le légat et le nonce, assistera à cette réunion.

76. *Lettre de Marnix à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 29 *mars* 1519. Sans intérêt.

77. *Longue lettre de l'archiduchesse Marguerite au seigneur de Zevenberghe, écrite de Malines le* 31 *mars* 1519. Elle répond aux siennes des 18 et 19, et lui donne des instructions sur différents points.

78. *Longue lettre du Roi à ses commis à Augsbourg, écrite de Barcelone le* 31 *mars* 1519. Elle contient des instructions, en réponse aux leurs des 8 et 9 mars. Charles les y autorise, entre autres, à *empêcher le passage des postes du pape par le Tyrol, et à saisir ses lettres, pour dévoiler ensuite ses illicites poursuites et prétentions.*

79. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite et du conseil privé des Pays-Bas au Roi, du* 1er *avril* 1519. Elle roule sur les lettres du comte de Nassau et sur les assurances à donner au Foucker.

80. *Lettre d'Amerstorff au Roi, de Wesel le* 2 *avril* 1519. Le 28 mars, messieurs de Nassau et de la Roche, avec monsieur de Trèves, d'une part, Amerstorff, Ziegler, Emershorff, Dyenham, Kaysinger, avec monsieur de Mayence, d'une autre, arrivèrent à Wesel : monsieur de Mayence avait donné passage en son bateau au légat, au nonce et à l'archevêque des Ursins. — Les Français ne se montrent comme ambassadeurs, mais comme *petits diables*, courant parmi les électeurs, pour empêcher le bien universel da la chrétienté. — Le pape se déclare ouvertement contre le Roi.

81. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite au comte de Nassau, du* 3 *avril* 1519. Elle répond à ses lettres des 25 et 28 mars. — Monsieur de Sedan l'a fait prévenir que, si le Roi voulait accorder au chancelier de monsieur de Trèves 2,000 florins d'or comptant, et une pension de 300 florins, *il se faisait fort de gagner son maître pour le Roi.* Elle a de suite accordé cela.

82. *Instruction pour Claude Bouton, seigneur de Courbaron, conseiller et maître d'hôtel du Roi, envoyé vers le roi d'Angleterre, datée de Barcelone, le* 3 *avril* 1519. L'objet de cette mission était d'engager le roi d'Angleterre à donner charge au

cardinal de Sion de solliciter l'élection de Charles auprès des électeurs. L'instruction rappelle plusieurs pratiques des Français ; il y est dit, entre autres, que la trève existante avec le duc de Gueldre, qui devait être prolongée pour six mois, ne l'a été que pour dix jours, etc.

83. *Lettre du Roi au roi d'Angleterre, de Barcelone, le 6 avril* 1519. Elle sert de créance au seigneur de Courbaron.

84. *Lettre du Roi à ses commis, le comte de Nassau et autres, écrite de Barcelone, le 3 avril* 1519. Quoi qu'il ne veuille rien épargner pour être élu, il leur recommande cependant de ne donner que ce qui sera nécessaire.

85. *Lettre du comte de Nassau et du seigneur de la Roche au Roi, de Wesel, le 4 avril* 1519. Après la proposition du légat, l'électeur palatin a envoyé vers eux son chancelier, lequel leur a dit qu'on lui faisait de bien plus grandes offres : il a été jusqu'à demander 60,000 florins au lieu de 20,000, la confirmation de son droit d'être vicaire ou lieutenant général en l'Empire, en l'absence de l'Empereur ou du Roi des Romains, l'avouerie de Haguenau pour lui ou son frère, enfin la restitution des lettres de promesses remises par lui à Augsbourg, attendu que, si l'existence de ces lettres était prouvée, il pourrait être privé de son droit d'élection. — Messieurs de Mayence et de Cologne ont fait la même demande relativement à ce dernier point. — Nassau et la Roche ont cru devoir rendre les promesses. Ils ont condescendu à donner à l'électeur palatin 10,000 florins de plus comptant, et une augmentation de la pension de 2,000 florins ; ils lui ont promis qu'il serait entretenu dans son droit au vicariat de l'Empire. Moyennant cela, il a renoncé à tous autres appointements. — Ils ont tenu des conférences secrètes avec les quatre électeurs ; ils croient qu'on peut compter sur messieurs de Mayence, Cologne et Palatin. — L'électeur de Trèves persiste à ne vouloir rien promettre ; il se prévaut du serment qu'il doit faire : mais ses beaux-frères assurent qu'il ne donnera sa voix qu'au Roi.

86. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite et du conseil privé des Pays-Bas au Roi, écrite de Malines, le 4 avril* 1519. Le comte de Hornes est de retour d'Angleterre ; il a apporté les lettres de ratification et confirmation de la confédération et ligue défensive dernièrement traitées, avec les instruments et actes des serments et promesses réciproques.

(Jacques, comte de Hornes, chevalier de la Toison d'or, con-

seiller et chambellan du Roi, avait été envoyé en Angleterre avec Jean Jonglet, seigneur des Maretz, conseiller du conseil privé, pour accomplir, de la part du Roi, le contenu du traité d'amitié et confédération dernièrement fait entre le roi d'Angleterre et les ambassadeurs du roi très-chrétien, auquel le roi d'Espagne avait été compris comme l'un des principaux contractants.)

87. *Lettre du comte de Nassau, du seigneur de la Roche et d'Amerstorff au Roi, écrite de Mayence, le* 8 *avril* 1519. Ils lui envoient la réponse des électeurs au légat du pape et à l'évêque Ursin : ils la leur ont remise au moment où ils allaient remonter sur le bateau, *afin de n'en être plus poursuivis.*—Le nonce, le protonotaire Carezole, était malade, quand le cardinal de St-Sixte et l'évêque Reginus Ursin ont fait leur proposition. — Monsieur de Mansfelt a été vers le duc de Saxe, sans pouvoir rien obtenir de lui. — Ils sont décidés à y aller eux-mêmes, ainsi que vers le marquis Joachim.

88. *Lettre des mêmes à l'archiduchesse Marguerite, même date.* Elle roule sur le même sujet.

89. *Proposition du légat et de l'archevêque des Ursins aux électeurs, faite à Wesel* (sans date). Ils les exhortent à élire un bon prince; ils les invitent à n'élire pas le roi de Naples, attendu que ce royaume appartient à l'Église, ce qui le rend incapable en vertu de la constitution de Clément IV; ils demandent enfin la réponse des électeurs.

Réponse des électeurs. Ils disent ne s'être pas assemblés à Wesel pour le fait de l'élection, mais à cause des armements qui ont eu lieu, et qui menacent la paix de l'Empire. Ils ne peuvent donc donner réponse au légat; mais le Saint-Père peut être assuré que, lorsqu'ils procèderont à l'élection, ils le feront à la louange du Saint Siége et au profit de la chose publique. Ils s'émerveillent que le Saint-Père ait voulu prescrire une loi aux électeurs; cela ne s'est jamais vu.

Réplique du légat. Le pape sera fort peu content de leur réponse. Il ne veut pas leur prescrire de loi, mais seulement garder le droit de l'église.

Les électeurs ont persisté.

90. *Mémoire à Jean de Metteneye, écuyer et premier panetier du Roi, de ce qu'il aura à dire à Sa Majesté de la part des commis à Augsbourg,* 9 *avril* 1519. Ce mémoire, d'une assez

grande étendue, fait connaître peu de choses qui ne soient pas dans les pièces précédentes. Ils engagent le Roi à s'arranger avec le pape, au sujet du royaume de Naples, et à en prévenir les électeurs. — Ils observent que, dans les pouvoirs, l'évêque de Liége est nommé avant le comte palatin Frédéric et le marquis Casimir de Brandebourg, lesquels, étant du sang des électeurs, ne pourraient se soumettre à cette infériorité de rang; ils demandent que les pouvoirs soient changés.

91. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite et du conseil privé des Pays-Bas au Roi, du* 12 *avril* 1519. Ils lui font part de diverses nouvelles. Le roi de Danemarck est on ne peut mieux disposé pour le Roi. — La trève a été de nouveau prolongée pour huit jours à Utrecht, et ensuite pour un mois, ce qui la fera durer jusqu'au 15 mai. — Ils l'entretiennent des aides qui ont été demandées aux diverses provinces.

92. *Lettre du seigneur de Zevenberghe au Roi, écrite de Constance, le* 12 *avril* 1519. Tous les piétons suisses qui servaient dans l'armée du duc de Wurtemberg sont revenus, excepté les capitaines et doubles payes qui les avaient emmenés; les biens de ceux-ci sont frappés de confiscation par les Cantons. — C'étaient les Français qui avaient ourdi cette pratique. — L'ambassadeur du roi de France a proposé aux Cantons que, pour le bien de la Germanie, et à l'instance de plusieurs princes de l'Empire, il sollicitait la couronne impériale : il leur a demandé leur assistance. Ils lui ont répondu qu'ils lui parleraient franchement; *qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient souffrir que l'Empire allât en autres mains que celles d'un prince d'Allemagne;* qu'ainsi, ils étaient résolus, avec ceux de la ligue de Souabe et d'autres membres de l'Empire, *à mettre en danger corps et biens pour empêcher d'y parvenir aucun prince étranger*, priant en conséquence le roi de France de se déporter. Tous étaient unanimes dans cette résolution. — L'ambassadeur de France est parti avec cette réponse; il avait, à force de dons, gagné tout plein de gens. — Zevenberghe s'est donné beaucoup de peines pour obtenir des Cantons des lettres qui recommandent au pape et aux électeurs d'élire un prince d'Allemagne, et nommément le Roi catholique; il a eu les lettres, mais ils n'ont voulu y désigner le Roi, quoiqu'ils le disent tenir pour prince d'Allemagne. — Zevenberghe a enyoyé ces lettres par des messagers des Cantons, mais aux dépens du Roi, *car ces gens icy n'entendent à despendre ny tirer un gigot, ains, quant l'on parle à eulx, fault avoir l'argent en main, comme si l'on alloit au mar-*

chié. — Les Allemands ne veulent le roi de France, *pour mourir.* — A cette nouvelle journée, les Cantons lui ont confirmé la ratification de la ligue héréditaire. Sur les deux autres points, savoir : de la mutuelle défense, et qu'ils dussent laisser leurs piétons au Roi devant tout autre, ils ont dit ne pouvoir donner encore finale réponse, et qu'ils tiendraient une nouvelle journée à Zurich le dimanche après la Sainte-Croix, où ils l'invitaient à assister. — Il croit qu'ils ont pris cette retraite pour avoir des pensions particulières, comme ils sont accoutumés d'avoir de ceux qui traitent avec eux, et il est à craindre, si l'on ne les leur accorde pas, qu'ils embrouillent l'affaire. — Les pensions s'élèveraient à 26,000 florins. — Zevenberghe part pour Augsbourg. Il a laissé à Constance plusieurs de ses adjoints, pour traiter l'affaire des pensions, etc.

93. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, même date.* Il lui envoie copie de sa lettre au Roi.

94. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg, le* 18 *avril* 1519. Son trésorier Marnix retourne aux Pays-Bas, et l'avertira de tout ce qui se passe. — Il est à regretter que le Roi n'ait pas envoyé, pour le gouvernement de ses États d'Allemagne, quelque vieux bon personnage expérimenté et d'autorité; il met à la tête des affaires de petits personnages, qui sont devenus grands au service de l'Empereur, et qui sont universellement haïs. — Il se plaint de ce que ses services sont mal appréciés, etc.

95. *Lettre du cardinal de Gurk, Villinger et Renner à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg le* 19 *avril* 1519. Ils font l'éloge de Marnix.

96. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite aux commis à Augsbourg,* 19 *avril* 1519. Communications et instructions.

97. *Lettre du Roi à ses commis en Allemagne, écrite de Barcelone, les* 16 *et* 20 *avril* 1519. Il veut, quand ses commis seront ensemble, que rien ne se fasse sans l'avis du comte de Nassau. — La ligue dernièrement conclue entre les rois de France et d'Angleterre a été solennellement jurée, le même jour, par ses députés et ceux du pape, comme principaux contractants, en présence du roi d'Angleterre. — Ce dernier prince a dit à ses ambassadeurs que, quoiqu'il différât d'écrire en faveur du Roi aux électeurs, parce qu'il était de même sollicité par le roi de France, *néanmoins il avait secrète intelli-*

gence avec le pape pour favoriser son élection, et qu'il en écrirait au cardinal de Sion. — Le roi de Portugal a écrit aux électeurs en faveur du Roi. — Touchant la journée de Montpellier, où sont allés son cousin et grand chambellan le marquis d'Arschot et son grand chancelier avec d'autres de son conseil, il ne s'y parlera que de toutes bonnes choses, au bien de paix universelle, et ils ne doivent craindre qu'il s'y fasse quoi que ce soit au préjudice de son élection. — Il a été le 12 solennellement reçu et juré dans la principauté de Catalogne. — Il a appris les mauvaises pratiques du légat et du nonce du pape à Wesel, lesquels se sont permis de dire qu'il était incapable d'obtenir l'Empire, *parce qu'il tient en fief de l'Église le royaume de Naples, sans en avoir le consentement du Saint-Père.*—Il a immédiatement envoyé à Rome pour se plaindre au pape, attendu que, du vivant de l'Empereur, il lui avait accordé dispense de l'investiture de Naples. — Il en écrit aussi aux électeurs.

98. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, écrite d'Augsbourg, le* 21 *avril* 1519. Il l'engage à renvoyer Marnix en Allemagne, quand elle aura été avertie par lui de ce qui se passe, car il peut y rendre de bons services.

99. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite et du conseil privé des Pays-Bas au Roi, écrite de Malines, le* 23 *avril* 1519. Ils l'entretiennent de plusieurs points, nommément des instructions qu'il a données à celui qu'il a envoyé vers le pape, de la nomination du cardinal de Gurk comme son lieutenant aux pays d'Autriche, de la mission du seigneur de Courbaron, de ses lettres au roi de Danemarck : toutes choses qu'ils approuvent. — Le Roi leur avait écrit qu'il fallait que ses Pays-Bas contribuassent aux charges qu'il avait à supporter en ce moment, *comme ceux qui étaient plus près du feu :* ils lui font observer que cela n'est guère possible.

100. *Lettre du seigneur de Zevenberghe à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 3 *mai* 1519. Il lui annonce son départ subit pour la Suisse.

101. *Lettre du comte de Nassau, du seigneur de la Roche et de Ziegler au Roi, écrite de Loch, pays de Saxe,* 28 *avril* 1519. Ils se sont trouvés, mercredi vers le marquis Joachim de Brandebourg, lequel est venu au devant d'eux hors de Berlin, en la Marche, et a fait à l'ambassade tout l'honneur possible. — Jeudi, ils eurent audience de lui, et Ziegler lui rappela sa pro-

messe d'élire le Roi. — Sa réponse fut que, à la requête de feu l'Empereur, il avait renoncé au mariage de madame Renée pour son fils; qu'il fut le premier et le principal qui se prononça pour l'élection du Roi, et que, *prévoyant à Augsbourg que l'Empereur ne vivrait pas longtemps, il engagea fortement l'Empereur et ses conseillers à emmener les électeurs à Francfort pour l'élection;* que cependant les promesses qui lui ont été faites à Augsbourg n'ont pas été exécutées en temps; que, d'après cela, il se tenait pour déchargé des obligations qu'il avait contractées envers l'Empereur, décharge que la mort de ce prince lui donnait encore; que néanmoins, s'il voyait que quatre électeurs fussent disposés à donner leurs voix au Roi, il n'empêcherait point sa promotion. — Les répliques convenables lui furent faites. — L'évêque de Brandebourg et d'autres de son conseil vinrent trouver les ambassadeurs, et firent les demandes suivantes : 1° que la dot de madame Catherine fût augmentée de 100,000 florins d'or; 2° que sa pension fût augmentée de 4,000 florins; 3° que la gratification de 30,000 florins à cause de sa voix fût augmentée de 30,000 autres florins; 4° que les 1,500 florins par mois lui accordés pour venir à l'élection fussent doublés; 5° qu'on lui assurât le vicariat de l'Empire pour la province de Saxe et les pays adjacents; 6° que toutes les lettres contenant ces différents points lui fussent délivrées avant l'élection; 7° que, moyennant ces choses, il promettrait, au cas que les voix de quatre électeurs fussent pour le Roi, de lui donner la sienne. — Les ambassadeurs ne voulurent lui accorder aucun des cinq premiers points; ils jugèrent qu'il *voulait avoir plusieurs cordes à son arc, qu'il voulait être bien assuré, et ne rien faire pour le Roi.* Ils demandèrent que, au cas que deux ou plusieurs électeurs donnassent leur voix au Roi avant lui, il promît de lui donner aussi la sienne : de cette manière, le Roi serait certain de son élection, car il avait la voix de l'archevêque de Mayence, qui était le dernier. Ils allèrent jusqu'à lui promettre 10,000 florins d'or de vaisselle, et de mettre la ratification de madame Catherine en mains du marquis Casimirus. — Il a dit alors qu'il retirait ses demandes, et qu'il se contentait de ce qui avait été réciproquement promis à Augsbourg. — Il lui a été demandé si, au cas qu'un des quatre autres électeurs ne voulût pas tenir sa promesse, il adhèrerait aux trois restants: il a dit que, en ce cas, il se croirait libéré de la sienne. C'est tout ce qu'on a pu obtenir de lui. — Quand on lui a dit que la renommée était partout qu'il avait traité avec les Français, il a répondu qu'il avait eu beaucoup de communications avec

eux, mais n'avait encore rien conclu. « La commune voix et re-
» nommée est en sa court qu'il a traité avec les François contre
» vous; que deux évêques de son conseil ont eu, l'un 6,000, et
» l'autre 4,000 écus d'or comptant; que lui-même en a reçu. »

102. *Lettre écrite au Roi par ses commis à Augsbourg, le 4 mai* 1519. Le roi de France continue de pratiquer la ligue de Souabe, pour attraire les gens de guerre à son service : d'autre part, monsieur de Gueldre prend au sien tous les piétons allant vers lui, lesquels sont déjà en grand nombre.— Ledit seigneur de Gueldre est allé vers le duc de Lunebourg, son beau-père, qui est aussi serviteur du roi de France. — Celui-ci, de même que l'évêque de Munster, le duc de Mecklenbourg, le landgrave de Hesse et leurs voisins, excepté seulement le duc Henri de Brunswick, amassent grand nombre de chevaucheurs. — On dit que leur intention est de venir devant Francfort, et que ceux de Saxe et de Brandebourg se joindront à eux, pour empêcher l'élection du Roi à l'Empire, ce qui leur sera d'autant plus facile, que la juridiction du landgrave de Hesse s'étend jusqu'aux portes de Francfort. — Les commis pensent que le Roi doit entretenir le duc de Brunswick. — Comme, en vertu des traités faits avec les princes électeurs, le Roi est obligé de les préserver, en cas d'élection de sa personne, ces princes, voyant les dangers dont ils sont menacés, ont requis les commis du Roi de lever des gens de guerre pour les défendre. — Les commis trouvent qu'il est nécessaire d'entretenir au moins les 10,000 piétons et 2,000 chevaux de l'armée de la ligue de Souabe, en cas de séparation de celle-ci, et pareillement les Suisses, afin que le Roi prenne ceux-ci à son service; ils agiront donc ainsi, le cas arrivant que, après le mois de mai, ladite ligue se sépare. — Les Suisses n'ayant encore rien conclu sur les articles qui leur ont été proposés, indépendamment de la ligue héréditaire, mais ayant assigné journée, pour y répondre, au deuxième dimanche de Pâques, le seigneur de Zevenberghe y retournera, car l'ambassadeur de France travaille auprès d'eux. — Les commis demandent, outre le change de 220,000 florins d'or qu'ils ont déjà conclu avec le Foucker, un autre change de 100,000 florins.—Il n'est possible d'avoir de l'argent des pays d'Autriche, ni du comté de Tyrol; les paysans du comté s'ingèrent de chasser par force toutes bêtes rousses, et se montrent désobéissants au gouvernement d'Innspruck : de sorte que le gouvernement et toute la noblesse sont en grand danger. — Le bruit court qu'à Mont-

pellier, les ambassadeurs des deux rois ont résolu qu'ils se déporteraient l'un et l'autre de l'Empire; ils n'y peuvent croire. —Une journée se tiendra à Esslingen, le 18 mai, entre ceux de la ligue de Souabe; ils y enverront.

103. *Lettre des mêmes à Marguerite, d'Augsbourg, le 7 mai* 1519. Ils lui envoient copie de leur lettre au Roi, et la prient de solliciter une briève réponse. — Ceux de la ligue de Souabe ont conquis tout le pays de Wurtemberg, excepté deux châteaux-forts, qui sont assiégés.

104. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite et du conseil privé des Pays-Bas au Roi, écrite de Bruxelles, le* 11 *mai* 1519. Ils l'entretiennent de choses diverses. — Ils lui envoient les lettres du comte de Nassau et du seigneur de la Roche, par lesquelles il verra que le duc de Saxe s'est montré envers eux tant vertueux prince. — La trève de Frise expirant le 14 mai, ils ont renvoyé des commissaires à Utrecht pour la prolonger.

105. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite aux commis du Roi à Augsbourg, de Bruxelles, le* 13 *mai* 1519. Elle répond à leur lettre du 7.

106. *Lettre de Villinger et Renner à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 18 *mai* 1519. Ils lui envoient les lettres du seigneur de Zevenberghe sur son besogné en Suisse. — Le comte de Nassau et le seigneur de la Roche n'ont rien pu obtenir du marquis de Brandebourg; il a déclaré finalement qu'il voulait être libre dans son suffrage, ce qui n'est pas. — Ils ont appris avec joie que le roi d'Angleterre était entièrement bon pour le Roi, et qu'il lui donnerait sa voix.

107. *Lettre de Villinger à l'archiduchesse Marguerite, d'Augsbourg, le* 19 *mai* 1519. Tout le pays de Wurtemberg est conquis, à l'exception d'un château appelé Asperg, situé sur une haute montagne, et que l'on va assiéger. — Ils se rendront tous à la journée d'Esslingen, où l'on doit déterminer la forme du gouvernement du pays de Wurtemberg, et en quelles mains seront mis les enfants du duc. — D'Esslingen, ils partiront pour aller vers Francfort, et, après l'élection, ils se transporteront aux pays d'Autriche, pour y recevoir les serments, et mettre ordre à tout. — Ils ont nouvelles que le roi de Hongrie et le roi de Bohême, comme son tuteur, sont délibérés de donner leurs voix au Roi.

108. *Lettre de l'archiduchesse Marguerite à ..... de Bruxelles, le* 22 *mai* 1519. Le roi d'Angleterre envoie un ambassadeur en Allemagne pour le fait de l'élection du Roi. (*NB.* Au bas de cette minute, il y a une note indiquant qu'elle fut changée, *parce que le roi d'Angleterre désirait que l'objet de la mission de son ambassadeur demeurât secret.*)

109. *Lettre du seigneur de la Roche à l'archiduchesse Marguerite, de Hoest, le* 2 *juin* 1519. Monsieur de Nassau et lui ont signifié à messieurs de Cologne, Trèves et Palatin que, quoique le Saint-Père, à la requête du roi de France, eût fait remontrer, par ses légat et nonce, l'intérêt de l'église, à cause de l'investiture de Naples, néanmoins Sa Sainteté avait dit que, si le Roi était élu, non-seulement elle ne lui serait contraire, mais lui porterait toute faveur. — Ils les ont aussi avertis que, à Montpellier, le roi de France avait fait proposer que les deux princes se désistassent de leurs prétentions à l'Empire, à quoi le Roi catholique n'avait voulu entendre. — Ils ont écrit au cardinal de Gurk et aux autres commissaires de hâter leur venue à Mayence. — Le seigneur de la Roche a été averti que les électeurs se trouveraient à Francfort le 9. — La dernière place de Wurtemberg a été conquise le 25 mai. — Les Français disent publiquement qu'ils ont traité avec le marquis Joachim, qu'ils sont assurés de Bohême et de Trèves, que Cologne et le comte palatin sont ébranlés; ils confessent que Mayence est pour nous, et que Saxe est libre. — Monsieur de Zevenberghe est à Esslingen.

110. *Lettre d'Amerstorff à l'archiduchesse Marguerite,* 2 *juin* 1519. Il a cru devoir se transporter à Heidelberg, pour s'assurer encore des dispositions des princes palatins; il a trouvé en eux toute vertu, constance et bonne volonté envers le Roi.

111. *Lettre du seigneur de la Roche à l'archiduchesse Marguerite, de Mayence, le* 7 *juin* 1519. (Cette lettre, en partie en chiffres, n'est pas déchiffrée, de sorte que l'on ne peut en savoir qu'imparfaitement le contenu.) Il s'est trouvé à Francfort, au temps que le marquis Joachim y est entré, puis il est revenu à Mayence. — Monsieur de Trèves arriva hier à Mayence; le marquis Joachim alla au devant de lui; après souper et ce matin, il lui a envoyé pour lui parler. — La Roche a vu l'électeur de Trèves; il lui a demandé sa voix pour le Roi: mais l'électeur a persisté à se réserver la liberté de son vote. — Ledit électeur, afin d'éviter d'ultérieures poursuites, est parti pour

Francfort aujourd'hui. — Monsieur de Mayence a été fort importuné par l'évêque et le marquis de Brandebourg, pour abandonner le Roi ; il a résisté à toutes leurs tentatives. — Monsieur de Mayence sera demain 8 à Francfort. — Jeudi sera célébrée la messe du Saint-Esprit, pour incontinent après procéder à l'élection. — Dès que les électeurs sont entrés à Francfort, nuls ambassadeurs, ni autres, ne peuvent leur parler. — Monsieur de Nassau a été toute la nuit sur les chemins, pour aller trouver le duc de Saxe, lequel lui a demandé de venir incontinent vers lui, s'il désirait faire service au Roi.

112. *Lettre du seigneur de la Roche à Marguerite, de Mayence, le... juin* 1519. Il a été ce matin, avec l'évêque de Liége, vers le cardinal de Mayence et le cardinal de Saint-Sixte, légat. Le premier est plus que jamais favorable au Roi ; l'autre a dit qu'il devait suivre les ordres du pape, de s'opposer à l'élection du Roi, et qu'il en avait reçu un nouveau commandement par lettres du 28 mai. — Sont arrivés ce jour le cardinal de Gurk, le duc Frédéric, comte palatin, le marquis Casimir, l'évêque de Trente, Zevenberghe, Sereitein, Villinger et Renner ; l'évêque de Liége et lui ont été en conseil avec eux, pour pourvoir à ce qu'il restait à faire touchant les sûretés à donner aux électeurs et leurs serviteurs. « Je n'ay eu jusques ores si bon » espoir que le Roy parviendra à son désir, que ay maintenant. » — Les six électeurs sont entrés à Francfort. Les Bohémois, » Hongrois et ambassadeurs de Pologne viennent en trois ban- » des ; ceux de Pologne ont pouvoir de leur Roi ; les Bohé- » mois, du conseil et estats de Bohême, et les Hongrois du roi » de Hongrie : ces derniers ont tous charge selon le désir du » Roy. »

113. *Lettre écrite au Roi par ses commis en Allemagne, de ..... le .....juin* 1519. Les pratiques des Français tendent à obtenir de l'électeur de Trèves qu'il donne sa voix à Monsieur de Saxe, prétendant que les cinq qui ont signé et scellé à Augsbourg ont forfait leur voix, en vertu de la bulle dorée.

114. *Différentes lettres de l'archiduchesse Marguerite, du 30 juin* 1519. Elle dit avoir reçu des lettres des ambassadeurs et commissaires du Roi étant en Allemagne, lesquelles l'informent que, mardi 28 juin, à onze heures, les électeurs ont unanimement élu le roi catholique roi des Romains et futur empereur.

ANNEXE *D*.

Sommaire du contenu des portefeuilles aux Lettres missives, des années 1531 *à* 1600.

Voyez page 18.

—

Année 1531.

Lettres de Jacques V, roi d'Écosse, à Charles-Quint, des 4, 25 et 27 mai.

Lettres des gens des finances, des 11, 14 et 18 novembre, à maître Jean de Warenghien, maître des comptes à Lille, Jean de Lacroix, receveur général de Hainaut, Regnault Grignard, procureur général d'Artois, commissaires de l'Empereur à Valenciennes. Ils étaient chargés d'y communiquer avec les députés du roi de France, sur le rachat des terres de madame de Vendôme, et entre autres de la terre d'Enghien, que le comte de Nassau tenait, en vertu de lettres de l'Empereur : le tout, suivant le traité de Cambrai.

Lettre du comte de Nassau aux mêmes, du 12 novembre.

Années 1532, 1533, 1534.

Copie de la proposition faite aux états-généraux des Pays-Bas, en présence de la reine, à Malines, le dimanche 12 juillet 1534. Cette proposition concerne spécialement les difficultés survenues avec Lubeck.

Instructions pour la levée du subside accordé à l'Empereur, par le pape, sur les biens ecclésiastiques aux Pays-Bas, arrêtées par la reine Marie, le 28 août 1533.

Années 1535—1539.

Rien d'intéressant.

Années 1540—1549.

Copie des lettres patentes de l'Empereur, données à Bruxelles, le 28 octobre 1540, qui nomment François de Phalaix conseiller et premier roi d'armes de la Toison-d'or, en remplacement de feu Thomas Isaac.

Copie de la proposition faite aux états-généraux des Pays-Bas, le 22 décembre 1543, concernant la prorogation de la diète impériale, la construction de la citadelle de Cambrai, le traité que l'Empereur avait conclu avec le duc de Clèves, au sujet des pays de Gueldre et de Zutphen, les efforts qu'il faut faire pour préserver le pays de l'attaque des Français, etc.

Année 1551.

Rien d'intéressant.

Année 1552.

Lettre de la reine Marie au comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, du 23 novembre, lui ordonnant de faire faire processions dans cette province, à l'occasion de la guerre. (*Orig.*)

Année 1553.

Lettre de la reine Marie au comte de Lalaing, du 21 juin, pour faire faire processions et prières, à l'occasion de la prise de Thérouane. (*Orig.*)

Année 1554.

Lettre de la reine Marie aux bailli et gens du conseil de Hainaut, du 29 juillet, pour la publication du placard touchant les gens de guerre qui se retirent du camp sans congé. (*Orig.*)

Lettre de la même aux principaux officiers et gens de loi de Brabant, Flandre, Artois et Hainaut, sur le même sujet. (*Minute.*)

Lettre de la reine au comte de Lalaing, du 7 juillet, pour faire faire processions générales, afin d'obtenir de Dieu le bon succès de la campagne prochaine. (*Orig.*)

Lettre de la même au même, du 4 décembre, touchant les bélîtres, brigands et vagabonds, et leur arrestation, pour être envoyés aux galères. (*Orig.*)

Lettre de la même au même, du 10 décembre, pour faire faire processions générales, à l'occasion de la résolution prise

par le parlement d'Angleterre, touchant l'observation de la foi catholique. (*Orig.*)

Année 1555.

Lettre de la reine à M. de Glajon, Sr de Stavele, du 31 mai, pour faire célébrer des obsèques en l'honneur de la feue reine de Castille. (*Cop.*)

Lettre de l'Empereur au comte de Lalaing, du 26 septembre, lui ordonnant de convoquer les états de Hainaut, et de les requérir d'envoyer leurs députés à Bruxelles, pour être présents à la renonciation qu'il se propose de faire de ses états. (*Orig.*)

Lettre de Philippe Nigri à Me Jean Carette, président de la chambre des comptes à Lille, son ami, écrite de Bruxelles le 1er octobre. (*Orig.*) — En voici un extrait textuel :

L'Empereur a envoyé en Allemaigne procure pour remettre ez mains du roy des Romains toutte l'administration de l'Empire, retenant le seul tiltre, et a appellé les nobles et estatz de par dechà au xiiij^e de ce moys, pour estre présens à la renunciation, cession et transport qu'il entent faire au roy d'Engleterre, son filz, de tous les pays de par dechà, sans y rien réserver, et s'entent partir pour Espaigne environ le xxij de cedit moys, menant avecque luy la royne de France et celle de Hongrie. Dont sommes icy bien esmerveilliés, signamment du partement de ladicte royne de Hongrie, femme du plus grand esprit et milleur qui fust oncques, la plus diligente et myeulx cognoissant les affaires de par dechà, que nul autre, et sur laquelle avyons grand espoir en noz tribulations de guerre. Vray est que ledit seigneur Roy est gentil prince et magnanime; mais l'expérience d'icelle dame conjoincte ne nous eust esté que bonne.

Lesdictes deux roynes ont cejourd'hui rompu leurs estatz, retenant seullement quelques officiers, pour aller avecques elles. Monsieur de Mollembays, messieurs les maistres Haller et Fallais demeurent icy, le contrerolleur maistre Rogier Patie la suyt.

Il fauldra, ladicte renunciation faicte, que chascun prende nouvelle commission. Quant à moy, n'en prendray. J'ay servi xxxiij ans, et suis vieil et caducque : il ne me fault que servir Dieu, et aprendre à morir. J'ay assez hanté le monde, voires par trop, par quoy me fault retirer, et, sy ne le faisoye, l'on me debvroit donner congié, comme à ung cheval las et recrant.

Lettre de Philippe II au comte de Lalaing, du 27 octobre, touchant la continuation des gens du conseil de Hainaut et de tous autres officiers en leurs états et offices, et l'observation des placards et ordonnances émanés de l'Empereur. (*Orig.*)

Année 1556.

Lettre du Roi au comte de Lalaing, du 8 février, touchant la convocation des états-généraux à Bruxelles pour le 1er mars. (*Orig.*)

Commission de messire Jean de Lannoy, Sr de Molembais, comme grand-bailli de Hainaut, du 17 mars. (*Copie authent.*)

Lettre du Roi au conseil de Hainaut, du 18 mars, pour faire faire processions générales, à l'occasion de la trève avec la France. (*Orig.*)

Lettre du Roi au Sr de Molembais, du 1er mai, touchant la condamnation et l'envoi aux galères des belîtres, brigands et vagabonds qui pourraient être arrêtés. (*Orig.*)

Lettre du Roi au Sr de Molembais, du 23 septembre, pour faire faire processions, afin d'obtenir du ciel le bon succès du voyage de l'Empereur en Espagne. (*Orig.*)

Année 1557.

Lettre du duc de Savoie au Sr de Molembais, du 27 mars, pour publication d'un placard relatif aux agressions des Français.

Bulletin ou relation de la victoire de St-Quentin, remportée sur les Français le 10 août.

Lettre du comte de Lalaing au conseil du Roi à Mons, écrite de Cambrai le 13 août. Il informe ce conseil que le Roi lui a commis la superintendance, gouvernement et capitainerie générale des Pays-Bas, pendant que S. M., ainsi que le duc de Savoie, seront occupés à la guerre. (*Orig.*)

Lettre du même au même, écrite de Cambrai, le 31 août, pour faire faire processions, en réjouissance de la prise de St-Quentin, qui a eu lieu le 27 août. (*Orig.*)

Lettre du comte de Lalaing au seigneur d'Aix, gouverneur de Béthune, écrite de Cambrai le 1er septembre, l'informant que, dans la répartition des Français prisonniers, six ont été assignés à Béthune. Il lui ordonne de les recevoir dans le château de cette ville, et de les faire nourrir *le plus sobrement possible*, afin d'éviter grande dépense. Il ne doit leur faire fournir, à la charge du Roi, que du pain et de la cervoise, mais il pourra leur permettre de se faire mieux traiter, s'ils en ont le moyen. (*Orig.*)

Année 1558.

Lettre du Roi au Sr de Molembais, du 17 juillet, lui ordonnant de faire arrêter les belîtres, brigands et vagabonds; de

faire condamner aux galères ceux qui seront trouvés valides, et de les tenir à la disposition du Sr Bendinello Sauli, capitaine de ses galères. (*Orig.*)

Lettre du comte de Lalaing au même, du 2 septembre, afin qu'il fasse faire processions pour le bon succès de la campagne prochaine. (*Orig.*)

Lettre du Roi au même, du 31 décembre, touchant la publication d'un placard sur les blés, qu'il lui envoie. (*Orig.*)

Année 1559.

Lettre du Roi à M. de Molembais, écrite de Bruxelles le 15 juillet 1558, pour qu'il fasse faire processions, en réjouissance de la victoire remportée par le comte d'Egmont sur les Français, à Gravelines, le 13 juillet. (*Cop. authent.*)

Année 1560.

Une seule lettre, de François de Lorraine.

Année 1561.

Une lettre de Marguerite de Parme à l'évêque de Liége, du 28 août, touchant la juridiction de Munau.

Une autre, du 12 décembre, sans intérêt.

Une lettre à la reine-mère de France, Catherine de Médicis, du procureur Bourdin.

Journal de ce qui s'est passé au colloque de Poissy.

Année 1562.

Lettres écrites au roi de France, Charles IX, par le parlement de Paris, le duc de Montpensier, la ville de Lubeck.

Discours des moyens que M. le prince de Condé a employés pour pacifier les troubles.

Année 1563.

Acte de Charles IX, du 25 mai, qui permet à la duchesse de Guise et à ses enfants de faire informer sur le meurtre du duc. (*Orig.*)

Lettre écrite à Catherine de Médicis par Lansac, ambassadeur au concile de Trente.

Lettre de A. de Laloo [1] à Mathieu Kuysten, secrétaire du comte de Hornes, écrite de Breda le 18 juin. Il le traite de *mon confrère*. Il lui dit : « Nous arrivâmes icy devant-hier, estant » passé par Bouxtel, où trouvasmes mons^r le prince [2], qui nous » a mesné en ce lieu, pour partir ensemble demain pour La » Haye, en Hollande, où ne ferons séjour que de douze ou » quinze jours, et ont les seigneurs conclud d'aller de là tout » droit à Bruxelles. »

Lettre de Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, au même, de Turnhout le 1er septembre. Il lui écrit : *Mathieu*. Il le charge de voir le trésorier Schets, pour que l'on paye les trois années de sa pension.

Année 1564.

Consultation sur la réception des jésuites à Paris.

Année 1565.

Lettres de Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle, du 11 juillet, et au conseil de Brabant, du 24 juillet, touchant la réception du concile de Trente. (*Copie.*)

Année 1566.

Lettre du maréchal de Montmorency à Charles IX.

Lettre du président Godrant, de Dijon, à M. de Morvilliers.

Ce que le cardinal de Lorraine remontra au Roi à Moulins.

Année 1567.

Lettre du duc d'Albe à Charles IX, de Bruxelles, le 4 décembre, sur les remerciments que Sa Majesté lui avait faits de l'envoi d'un secours de gens de guerre.

Lettres à Charles IX par Robert de la Marck, Auguste, électeur de Saxe, la ville de Boulogne, le duc de Wurtemberg, l'électeur palatin.

Lettre à Catherine de Médicis par l'empereur Maximilien.

[1] Alonze de Laloo était attaché au comte de Hornes. Il fut poursuivi et incarcéré après l'arrivée du duc d'Albe ; mais, soit qu'il eût livré alors à l'impitoyable proconsul les secrets qui lui avaient été confiés, soit pour toute autre cause, non-seulement il obtint sa mise en liberté, mais le duc l'employa dans plusieurs affaires secrètes. Il devint plus tard secrétaire du conseil des finances, et enfin secrétaire d'état à Madrid et à Bruxelles.

[2] Le prince d'Orange.

Lettre au maréchal de la Vieuville, gouverneur de Metz, par l'archevêque de Trèves.

Année 1568.

Lettre du duc d'Albe au grand conseil de Malines, écrite de Maestricht, le 30 août, pour faire célébrer des obsèques en l'honneur du prince, fils du Roi, décédé le 24 juillet.

Lettre du duc d'Albe à Charles IX, écrite de Châtel en Cambraisis, le 19 novembre, contenant qu'il a chargé don Francès d'Alava de lui parler sur ce dont est venu traiter avec lui le seigneur de la Mento.

Lettre du prince d'Orange à Charles IX, du 21 décembre. (*Copie.*)

Lettres à Charles IX par les villes d'Augsbourg, Nuremberg, etc., par l'empereur Maximilien, le seigneur de Pons, Robertet, Barbesieux, le prince de Condé, le duc de Wurtemberg, Jean-Albert, duc de Mecklenbourg (*Megapolensis*), le sieur Lafontaine-Godard, le sieur de Castelnau, la dame de la Trémoille, la ville de la Rochelle, l'amiral de Châtillon, la ville de Compiègne, la ville de Troyes, la ville de la Rochelle, le parlement de Dijon, Martinengo, Lamoignon, juge à Orléans, Auguste, électeur de Saxe, le seigneur d'Entragues, Albert, duc de Bavière, Guillaume, duc de Bavière, Jean, évêque de Munster.

Lettres à Catherine de Médicis par l'empereur Maximilien, le prince de Condé, Robert de la Marck, duc de Bouillon, Lamoignon, le maire de Noyon, le seigneur de Tavannes.

Lettres au duc d'Anjou par le seigneur d'Entragues, par Lamoignon, Pavant, le comte de Rocandolfe.

Lettre au maréchal de la Vieuville par le rhingrave Frédéric, l'électeur palatin Frédéric, la ville de la Rochelle.

Une dixaine d'autres pièces.

Année 1569.

Lettre du duc d'Albe à Charles IX, écrite de Bruxelles, le 19 avril, lui recommandant le baron de Pochemon, gentilhomme hongrois.

Lettres à Charles IX par les consuls et députés de la vallée d'Aspa, par la ville de Paris, le duc d'Alençon, l'électeur de Mayence, l'électeur de Trèves, l'empereur Maximilien, le cardinal de Clervaux, le cardinal de Créquy, la ville de Strasbourg, le seigneur de Villequier.

Lettres à Catherine de Médicis par le cardinal de Clervaux, l'empereur Maximilien, le secrétaire d'état Villeroi.

Lettres du seigneur de Marillac au duc d'Anjou, du président du Ferrier à M. de Morvilliers.

Procès-verbal de Courtigier, héraut d'armes, de ce qui se passa à Cognac, qui tenait pour les princes de la religion. — Mémoire soumis au Roi par le seigneur de Terride, chargé de la réduction des terres et seigneuries de la reine de Navarre. — Acceptation de la protection du Roi par les états de Béarn.

Année 1570.

Lettre du duc d'Albe à Charles IX, écrite de Bruxelles, le 4 janvier, sur la demande que le Roi avait faite que les marchands de Normandie pussent tirer des Pays-Bas 2,000 sacs de houblon, demande qu'il est dans l'impossibilité d'accorder, etc.

Lettre du duc d'Albe au même, du 29 mars. Ayant plu au roi de rappeler le baron de Ferrailz, il assure Sa Majesté que non-seulement il se saura bien acquitter de toutes autres charges qu'elle voudra lui donner, mais qu'il mérite qu'elle se souvienne du service qu'il a fait aux Pays-Bas. Il montrera au sieur de Mondoucet, venu pour remplacer Ferrailz, comment il fait compte de ceux qui viennent de la part de Sa Majesté.

Lettres à Charles IX par le duc d'Alençon, le seigneur de Castelnau, les échevins de Bayonne, le cardinal d'Armagnac, le cardinal Strozzi, le seigneur de Cossé, le seigneur de Strozzi, le seigneur de Morvilliers, garde-des-sceaux, Alphonse d'Este, le seigneur de Monluc, évêque de Valence, Christophe de Thou, le duc Eric de Brunswick, le comte de Ludemande, l'amiral de Châtillon, la ville d'Orléans, le prince de Condé, Auguste, électeur de Saxe, Joachim, marquis de Brandebourg, le comte palatin Wolfgang-Guillaume, le marquis Ernest de Brandebourg, le duc de Ferrare, le grand-duc de Florence.

Lettres à Catherine de Médicis par Auguste, électeur de Saxe, le sieur de Morvilliers, l'amiral de Châtillon, le seigneur de Castelnau, la ville d'Orléans, le cardinal d'Armagnac, le duc Eric de Brunswick, le maréchal de Montmorency, le seigneur de la Mauvissière, les sieurs de Morvilliers, de l'Aubespine, Henri de Mesmes et C. Martel.

Lettres au duc d'Anjou par le grand-duc de Florence, l'amiral de Châtillon, le cardinal d'Armagnac, le maréchal de Cossé, le

seigneur de la Vallette, le duc d'Alençon, le seigneur de Castelnau.

Cinq autres pièces d'un médiocre intérêt.

Année 1571.

Lettres à Charles IX par le cardinal de Châtillon, Jacques de Renty, de Morvilliers, le grand-duc de Florence, le parlement du Dauphiné, le prince d'Orange.

Lettres à Catherine de Médicis par le cardinal de Châtillon et le maréchal de Cossé.

Lettres au duc d'Anjou par le grand-duc de Florence et la ville de Lyon.

Trente lettres écrites au sieur Galand, seigneur de la Maison-Blanche, général des finances du Roi, lequel avait été nommé à l'effet d'aviser, dans les villes, bourgs, bourgades des généralités de Tours et de Bourges, sur les facultés de tous ceux de la religion réformée qui voudraient jouir de la pacification, et en faire un procès-verbal, pour être après procédé à la répartition des sommes à lever pour l'acquit des princes de Navarre, de Condé et de ceux de ladite religion. (Ces lettres sont presque toutes écrites par des pasteurs, des consistoires, ou des personnes de la religion réformée; il y en a une du cardinal de Châtillon, et deux écrites conjointement par les princes de Navarre et de Condé.)

Huit autres pièces sur le même sujet.

Année 1572.

Lettre du duc d'Albe au duc d'Anjou, du 9 avril, touchant l'envoi qu'il fait du sieur de Willerval au roi très-chrétien.

Copie de deux lettres du comte Louis de Nassau, écrites de Mons le 26 mai : l'une, aux villes de Hainaut, l'autre, à M. de Willerval. Dans la première, il informe les magistrats des résolutions qui ont été prises, ledit jour, par les magistrat, conseil et communauté de ladite ville, les invitant à lui faire savoir s'ils y veulent adhérer, etc.

Lettre du duc de Médina-Céli à Charles IX, écrite de Bruxelles le 8 juillet (en espagnol). Lorsque le Roi, son maître, lui ordonna de venir le servir dans le gouvernement des Pays Bas, il le chargea aussi d'envoyer au roi de France un cavalier, pour l'assurer de sa part de la continuation de sa bonne amitié, avec une lettre de S. M. à cet effet. Depuis, il a reçu, par l'entre-

mise du sieur de Mondoucet, une lettre du roi de France, dont il le remercie.

Lettre du duc d'Albe à Catherine de Médicis, de Nimègue, le 17 novembre, lui annonçant qu'il a chargé son cousin, Antoine de Tolède, d'aller féliciter LL. MM. sur la naissance d'une princesse dont la reine est accouchée.

Lettres à Charles IX par Alphonse d'Este, Frédéric, électeur palatin, Lodovico Birago, Piennes, Biron, gouverneur de la Rochelle, la ville de la Rochelle, la ville de Limoges, François de Mandelot, le grand-duc de Florence (celle-ci, datée de Florence le 4 septembre, commence ainsi : *Il fatto della M^ta V. estato veramente heroico, et digno del nome Chr^mo che tiene. Ha dato infinita consolatione alli buoni, et io per me n'ho sentito piacere inestimabile per la purgatione del suo regno, et per la gloria de V. M.....*); par Montpezat, qui commandait en Guyenne (il y en a deux de ce dernier; l'une, du 27 août, accuse la réception des lettres du Roi du 24 sur la Saint-Barthélemi).

Lettres à Catherine de Médicis par Adolphe, duc de Holstein, par Biron, par le grand-duc de Florence, par Lodovico Birago.

Lettres au duc d'Anjou par François de Médicis, le grand-duc de Florence, la ville de la Rochelle, le comte Ventadour, Lodovico Birago.

Lettre de la reine Jeanne d'Albret au prince Henri, son fils.

Quatre autres pièces.

Année 1573.

Lettre de don Louis de Requesens, grand-commandeur de Castille, à Catherine de Médicis, écrite de Bruxelles le 30 novembre, par laquelle il lui notifie que le Roi, son maître, l'a envoyé aux Pays-Bas pour succéder au duc d'Albe, lui envoie, par le sénéchal de Hainaut, une lettre que S. M. lui écrit à ce sujet, et l'assure de son intention de continuer avec le roi très-chrétien la même bonne intelligence, correspondance et *voisinance* qu'ont entretenue ses prédécesseurs.

Copie d'une pièce sur l'élection du duc d'Anjou au royaume de Pologne.

Année 1574.

Deux lettres écrites au roi de France par François de Bourbon et par Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

Trois lettres à la reine-régente par André de Bourbon, François de Bourbon, le premier président du parlement de Provence.

Lettre de Henri de Bourbon au duc de Savoie.

Année 1575.

Copie d'une requête de Simon Renard à Philippe II, *sans date*, où il expose qu'il y a eu sept ans, la veille de la St-Barthélemi, que la duchesse de Parme lui délivra un ordre du Roi, pour qu'il se rendît en Espagne; qu'il s'empressa d'y obéir, malgré son grand âge et la maladie; que depuis il n'a encore pu obtenir justice des diffamations de ses ennemis, ni la permission de retourner chez lui; que cette longue détention a réduit à la misère ses sept enfants, etc. [1].

Discours sur les entreprises des papes.

Copie d'une lettre de François, duc d'Alençon, au comte palatin Jean-Casimir.

Année 1576.

Lettre de Gérard de Grosbeck, évêque de Liége, à Henri III.

Lettre de François, duc d'Alençon, au même.

Année 1577.

Copie d'une lettre du duc d'Alençon aux états-généraux des Pays-Bas, écrite de Blois le 13 janvier, sur la mission qu'ils avaient donnée auprès de lui au baron d'Aubigny.

Lettre des états-généraux, du 23 avril, à la chambre des comptes à Lille, la requérant de signer l'acte d'union qui lui est envoyé, de faire faire le semblable par tous les officiers et receveurs comptables sous son ressort, et de garder ensuite ledit acte aux chartes où elle est accoutumée de mettre les papiers et *muniments* d'importance, pour perpétuelle mémoire.

Lettre du conseil-d'état, du 23 avril, au même effet.

Copie de l'acte d'union.

Interrogatoire à faire de par M. le prince d'Orange au conseiller del Rio, avec les réponses de celui-ci. (Voy. ci-après l'annexe *G*.)

[1] Cette pièce doit être d'une date antérieure à 1575. Ce fut en 1565 ou 1566, que Simon Renard partit des Pays-Bas pour l'Espagne.

Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, au maréchal Danville.

Lettre de Henri de Bourbon au même.

Relation des événements de 1577 et 1578 : cahier de vingt feuillets. Voici l'analyse de ce document, sur lequel j'ai déjà donné ci-dessus (pp. 26 et 27) quelques détails :

Fol. 1. Négociations avec don Juan, à Luxembourg, à Huy, à Marche, au commencement de 1577. — Formation d'un camp près de Malines. — États de répartition des forces des états-généraux en Gueldre, Limbourg, Namur. — Cessation d'armes, par suite des arrangements pris avec don Juan. — Publication, le 17 février, de l'accord.

Fol. 2. Don Juan vient à Louvain. L'auteur va le saluer, accompagné du sénéchal de Hainaut, du vicomte de Gand, du seigneur de Fresin et d'autres gentilshommes principaux. — Union des états. Elle fut conçue par les comtes de Boussu, de Lalaing, marquis de Havré, sénéchal de Hainaut, vicomte de Gand, les seigneurs de Champagney et de Hèze; elle fut communiquée aux états, qui l'approuvèrent. — Évacuation du château d'Anvers par les Espagnols. — Infraction commise par don Juan au traité conclu avec lui, dans la publication qu'il fait à cette occasion.

Fol. 3. Le 23 mars, don Juan envoie aux états à Bruxelles, pour se plaindre d'un complot tramé contre lui. — Les états font arrêter deux gentilshommes français, ambassadeurs du duc d'Anjou, que don Juan avait accusés; bientôt après on les relâche, n'y ayant aucune preuve contre eux. — La garde de don Juan est renforcée. — Évacuation de Maestricht par les Espagnols. — Mise en liberté des comtes de Berlaymont, de Mansfelt, de Meghem, du seigneur d'Haultepenne, de d'Assonleville.

Fol. 4. Entrée de don Juan à Bruxelles, le 1er mai 1577; beaucoup de détails. — Sa réception comme gouverneur.

Fol. 5. Don Juan se sert, pour son conseil, de seigneurs espagnols, ou de seigneurs du pays qui avaient adhéré aux Espagnols. — Remontrances qui lui sont faites à ce sujet. — Il n'y a pas égard. — Mécontentement du peuple. — Emploi qu'il fait, dans sa maison, d'Espagnols et d'Italiens, à l'exclusion des seigneurs du pays. — Il cherche le moyen de sortir de Bruxelles, pour se soustraire à la surveillance des états. — Il les fait consentir à ce qu'il aille à Malines, pour traiter avec les colonels allemands.

Fol. 6. Sa dissimulation et ses pratiques secrètes avec les Allemands et avec plusieurs seigneurs, nommément les fils de Berlaymont. — Ses efforts pour renouveler la guerre avec les états de Hollande et Zélande.

Fol. 7. Arrivée de la reine de Navarre aux Pays-Bas. — Don Juan, sous prétexte de la recevoir honorablement, fait transporter, de Bruxelles et de Malines, à Namur, tout ce qu'il avait. — Elle est défrayée dans tout le pays. — Surprise du château de Namur par don Juan, le 20 juillet.

Fol. 8. Allocution que don Juan adresse à ceux de sa suite, et déclaration qu'il leur fait. — Il appelle à lui divers corps de troupes. — Bonne foi et loyauté des états, qui lui offrent, outre sa garde ordinaire, 300 arquebusiers naturels du pays, ce qui n'avait jamais été pratiqué aux Pays-Bas.

Fol. 9. Des lettres interceptées de don Juan et d'Escovedo découvrent sa

mauvaise intention. — Il tente de s'emparer d'Anvers, et y échoue. — Le duc d'Arschot et le marquis de Havré l'abandonnent.

Fol. 10. Les forces des états s'emparent de Berg-op-Zoom, la Tolle, Steenberghe, de Gembloux et d'autres lieux. — Les états ne négligent rien pour se réconcilier avec don Juan. — Au lieu de répondre à ces avances, il amasse des troupes, et rappelle les Espagnols et les Italiens. — Les états ordonnent la démolition des châteaux-forts. — Formation d'un camp à Gembloux : le comte de Lalaing, général des états; le seigneur de Gongnies, maréchal de camp; le seigneur de Fresin, général des vivres; le vicomte de Gand, général de la cavalerie. — La formation du camp est ajournée.

Fol. 11. Nouvelles négociations avec don Juan. — Causes de la venue du prince d'Orange. — Outre le besoin que les états avaient de lui, ils considèrèrent « qu'il avait jà tant gagné le peuple, de quelle religion qu'il fût, que, » si l'on ne se fût condescendu à tant d'instances qu'il avait fait pour le faire » venir, il l'eût appelé de mauvaise grâce. » — Réception solennelle qui lui est faite. — Il fait changer quelques articles d'un projet d'arrangement avec don Juan. — Mécontentement de ce dernier. — Succès des forces des états en Brabant. — Les états écrivent aux princes voisins, pour exposer les motifs de leur conduite, et font imprimer le *Discours sommier des justes causes*, etc. — Ils lèvent des gens de guerre en Allemagne et en Ecosse.

Fol. 12. Arrivée à Maestricht de l'archiduc Mathias, « qui avoit esté requis » par la plupart de la noblesse de par deçà, pour s'y acheminer. L'occasion » de sa venue fut que, congnoissant iceulx le peuple de soy estre muable, et » que le crédit qu'en son endroit avoit le prince d'Orange *estoit si grant*, » mesme le voliont, contre le gré de tous, faire gouverneur desdits pais, » d'autant que par ceste voie les poincts de l'union apparamment se per- » diont, aussy que l'on ne voloit avoir aucun ayant esté nourri en Espaigne, » ..... fut advisé requérir Son Altezze de prendre le gouvernement desdits » pais..... De son arrivée se troubla fort le prince d'Orange, d'autant » plus qu'il vit les estatz déterminez à le recepvoir, et de faict se retira in- » continent à Anvers, ayant toutesfois préalablement trouvé moyen se faire » constituer gouverneur de Brabant, lequel estat n'avoit néanmoins jamais » esté donné à personne, ains l'estoit de toute anchienneté le gouverneur » général des Pays-Bas. La chose se passa en ceste sorte. Ayant esté mis, » par main interposite, en teste du peuple que les foulles du pays de Brabant » ne cesseriont, s'il n'y avoit un gouverneur particulier pour les garder, » comme estiont (ce disiont-ilz) les aultres provinces, fut présenté requeste » aux estatz, pour avoir ledit prince. Sur quoy, comme le clergé, ny la » noblesse, n'y voliont consentir, mesme que le comte d'Egmont et sei- » gneur de Hèze protestarent ne vouloir obéir à celuy quy seroit de contraire » religion que la catholique, entra soubdain en la chambre telle multitude » de peuple, que les estatz furent contrains s'accommoder à son voloir. Sur » quoy, le lendemain, après quelques excuses, ledit prince accepta l'estat. » — Des députés des états-généraux vont au-devant de l'archiduc, et l'amènent à Lierre.

Fol. 13. Jean Van Embyze, *homme du tout écervelé*, accompagné de quelque quantité de menu peuple, arrête le duc d'Arschot, les évêques d'Ypres et de Bruges et autres, qui étaient venus à Gand pour assister aux états de Flandre. — Le lendemain (29 octobre), le prince d'Orange envoie à Bruxelles le seigneur d'Ohain, pour protester qu'il n'était auteur de cet acte : « ce » qui confirma à plusieurs l'opinion qu'il l'estoit. » — Le même jour, un des

plus grands mutins de Bruxelles dit au comte de Lalaing et au seigneur de Hèze que, si l'on savait qu'ils fussent de ceux qui avaient fait venir l'archiduc, leurs têtes seraient en danger. — Le prince attire l'archiduc à Anvers. — Le comte de Lalaing est envoyé vers Namur, pour former le camp. — Désignation des forces de pied et de cheval qui y sont rassemblées. — Escarmouches avec les troupes de don Juan.

Fol. 14. Garanties demandées par le prince d'Orange en faveur des calvinistes. — Réception de l'archiduc Mathias. — L'archiduc vient avec le prince à Bruxelles, et, le 20 janvier 1578, ils prêtent serment. — Teneur des actes de l'un et de l'autre.

Fol. 15. Le comte de Lalaing demande à qui il remettra le commandement de l'armée, vu que l'élection de l'archiduc a fait cesser sa charge de général.

Fol. 16. Déroute de Gembloux. — Circonstances de cette affaire, « qui » fut fort semblable à celle que receurent les Franchois à Saint-Quentin, l'an » 1557, ce que souvent est advenu, quant l'on se retire, sans faire semblant » de combattre. » — Prise du seigneur de Gongnies, maréchal de camp. — Les seigneurs de Bailleul et d'Evre, colonels, qui s'étaient retirés dans Gembloux avec 2,000 hommes, sont obligés de se rendre. « La victoire, dit » l'auteur, fut facile aux Espagnols, parce que jamais l'armée des estatz ne » fut rangée en bataille, ains marchoit à grands pas pour gagner Giblou. » — Arrivée du seigneur de Selles, d'Espagne. — Ses communications aux états-généraux, et réponses qu'ils lui donnent.

Fol. 17. Don Juan s'empare de Bouvigne, Louvain, Arschot, Sichem, Léau, Tirlemont, Jodoigne, Landen, Nivelles, Rœulx, Binche, Braine, Soignies, Maubeuge, Beaumont, Havré. — Aymeries et Berlaymont lui résistent. — Il cherche à établir des intelligences dans Mons.

Fol. 18. Prise de Philippeville par don Juan. — Négociations avec le duc d'Anjou. — Arrivée de ses ambassadeurs à Mons, au mois d'avril 1578.

Fol. 19. Ils sont appelés à Bruxelles, et le prince d'Orange est chargé de traiter avec eux. — Le duc envoie au secours des états quelques troupes de gens de pied; après certaine difficulté élevée par le comte de Lalaing, elles sont réparties à Landrecies, au Quesnoy, à Berlaymont. — Suite des négociations avec le duc d'Anjou. — Ce prince arrive à Mons, où il est reçu avec solennité.

Fol. 20. Don Juan échoue dans sa tentative contre Maestricht; il prend Limbourg et Daehlem. — Le duc d'Anjou reprend le château d'Havré, Soignies, le Rœulx, Maubeuge, Braine et tous les châteaux jusqu'à la Buissière. — Don Juan attaque l'armée des états, à Rymenant près de Malines, mais sans succès.

Après avoir dit qu'Octavio Gonzaga, général de don Juan, vint camper à Écaussines, l'auteur ajoute : « Il me semble que ne dois passer soubz silence » ung acte généreulx que fit une dame principale, qui est la contesse de La» laing, fille de ce brave guerrier le conte d'Arenberg. Icelle, estante dame » dudit chasteau, se faschoit extrêment de veoir ses ennemis en possession » du sien; partant y envoya quelcun pour y mettre le feu, aymant mieulx » tout perdre, que d'y souffrir l'ennemy de sa patrie s'y accomoder. Exem» ple mémorable pour ceulx qui désirent conserver leur liberté. »

Année 1578.

Lettre de l'archiduc Mathias à la chambre des comptes de Lille, du 4 mars, pour qu'elle restitue aux Gantois leurs priviléges.

Lettre à Henri III par le prince de Condé.

Cinq autres pièces.

Année 1579.

Deux lettres écrites à Henri III par Louis et François de Bourbon.

Acte de la reine-mère.

Année 1580.

Lettre d'Alexandre Farnèse au conseil de Hainaut, du 15 juin, pour la publication du ban contre le prince d'Orange.

Lettres à Henri III par François, duc d'Anjou, son frère; le Sr de la Mothe-Fénélon, le maréchal Artus de Cossé, l'évêque de Tulle, l'évêque de Rhodez, l'évêque d'Uzès, le Sr de St-Chaumont.

Lettres à Catherine de Médicis par le duc d'Anjou, son fils; l'évêque de Beziers, la ville d'Alby.

Sept autres pièces.

Année 1581.

Deux lettres du duc d'Anjou à Henri III; une du cardinal Farnèse.

Trois lettres du duc à Catherine de Médicis — Deux de lui à M. de Tinteville, gouverneur de Champagne.

Deux autres pièces.

Année 1582.

Deux lettres à Catherine de Médicis par la ville de la Rochelle et le cardinal de Médicis.

Trois autres pièces.

Année 1583.

Lettres à Henri III par le duc d'Anjou, par le Sr d'Entragues, le maréchal de Matignon, le maréchal d'Aumont, le Sr Durant, Henri-Jules, évêque d'Halberstadt, duc de Brunswick-Lunebourg, etc.; de Neufville, Sr de Villeroi.

Lettre à Catherine de Médicis par du Ferrier.

Quatre lettres du Sr de Villeroi au Sr d'Hautefort, premier président au parlement de Grenoble.

Quatre autres pièces.

Année 1584.

Lettre de Robert de Melun, marquis de Roubaix, à Henri III, du 26 avril. Il a reçu les lettres du Roi par le Sr de Lymeul. Sans la recommandation de S. M., son intention était de ne mettre en liberté le vicomte de Turenne pour moins de 50,000 écus; mais, pour complaire au Roi, il se contentera de 150,000 florins, ce qui est une diminution, sur sa première demande, de 12,500 florins, à condition toutefois que le sieur de Balançon, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au service du roi d'Espagne, lequel est prisonnier dudit vicomte, sera élargi avec son fils, en payant trois années de ses revenus.

Lettre d'Alexandre Farnèse à Henri III, écrite de Tournai le 28 avril. Il a appris du Sr de Lymeul le désir du Roi que le vicomte de Turenne soit mis en liberté, et traité courtoisement au fait de sa rançon. Il a fait tout ce qu'il a pu à cet effet auprès du marquis de Roubaix, dont ledit vicomte est prisonnier, et il espère que le marquis consentira à un arrangement raisonnable.

Lettres à Henri III par le duc d'Anjou, les maire et échevins de Bourges, le parlement de Bordeaux, le sieur de Ruffet, l'évêque de Rhodez, le Sr Baloa Boschetti, le Sr de Vivonne.

Lettres écrites au Sr d'Hautefort par M. de Villeroi, le Sr Dulin et le Sr de Langes.

Lettre écrite au Sr de Villeroi par le Sr de Mandelot.

Trois pièces concernant les affaires du roi de Navarre.

Année 1585.

Lettres à Henri III par le cardinal Farnèse, l'évêque de Cahors, M. de Joyeuse, le grand-duc de Florence, M. de Rostaing, M. de Thermes, les maire et échevins de Poitiers, les officiers de la justice de Tulle, le grand-maître de l'ordre de Malte.

Lettres à M. de Villeroi par M. de Thermes, l'archevêque de Lyon, le Sr Forget.

Avertissement touchant les desseins de la maison de Guise.

Déclaration des causes qui ont mû monseigneur le cardinal de Bourbon et les pairs, princes, seigneurs, etc., à s'opposer à ceux qui, par tous moyens, s'efforcent de subvertir la religion catholique.

Trois autres pièces.

Année 1586.

Lettres à Henri III par les maire et consuls de Tulle, les habitants de Triel, le cardinal de Ste-Croix, Éléonore de Mantoue, le cardinal Lancelotto, Louis, duc de Wurtemberg, l'évêque du Puy, le comte de la Suze, l'évêque de Paris, M. de Bellegarde, le lieutenant-général de Tulle, M. de St-Supplice.

Lettre à Catherine de Médicis par l'évêque d'Alby.

Lettres à M. de Villeroi par M. de Gèvre, M. Revol, M. Seguier, M. Forget, M. de Pontcarré.

Quatre pièces concernant les négociations avec le roi de Navarre.

Annotationes quædam juris super successione regni Franciæ in favorem catholicæ majestatis regis Philippi II, autore Didaco Burgos de Paz Salon, legum doctore et olim in curia pintiana causarum patrono, anno salutis nostre 1586. — On lit, au bas du titre : *Este tratado se presento al rey catholico en* 23 *de abril deste anno de* 1586, etc. — Cette pièce ne contient que le sommaire des vingt et un points traités dans la déduction de l'auteur.

Lettre du président de Montholon au maréchal d'Aumont.

Quatre autres pièces.

Année 1587.

Lettres à Henri III par Robert de la Marck, duc de Bouillon, par George-Jean, palatin du Rhin, duc de Bavière, le cardinal Farnèse, le cardinal Cornaro, le cardinal Lancelotto, l'archevêque de Lyon.

Deux lettres à Catherine de Médicis par Robert de la Marck.

Quatre pièces concernant les négociations de la reine-mère avec le roi de Navarre.

Cinq promesses de divers seigneurs, par lesquelles ils s'obligent à ne pas porter les armes contre le Roi.

Trois autres pièces.

Année 1588.

Lettres à Henri III par le cardinal Morosini, le cardinal de St-George, Alfonse d'Este, les consuls et habitants d'Alby, les syndic et députés du pays de Gévaudan, le parlement de Paris, le prévôt des marchands et les échevins de Paris, les officiers de la justice et habitants de Chinon, M. de Bréauté, M. de Maugiron, M. de Turquant, l'évêque du Puy.

Deux lettres du parlement de Paris au Roi et au chancelier.

Lettre des catholiques unis de Paris aux maire et échevins de Corbeil.

Lettres des prévôt des marchands et échevins de Paris aux villes de Corbeil et de Clermont.

Déclaration de Henri III, du 21 juillet 1588, sur la réconciliation du cardinal de Bourbon, du duc de Guise et autres princes et seigneurs.

Articles du cahier de la noblesse et du tiers état, arrêtés en la conférence du 19 septembre 1588.

Acte qu'on faisait signer à ceux qui entraient dans la ligue.

Quatre promesses de seigneurs, par lesquelles ils s'obligent à ne pas porter les armes contre le Roi, et à professer la religion catholique.

Année 1589.

Lettre, en chiffres, écrite au duc de Parme, de.... par... (le duc de Mayenne?) le 25 janvier. Celui qui écrit demande un secours d'argent, pour l'entretien de son armée.

Lettre chiffrée, du duc d'Aumale, au duc de Parme, écrite d'Amiens, le 6 mars 1589, sur le succès de ses armes dans cette province, et les mesures qu'il y a prises.

Lettre en chiffres écrite de Paris, le 24 mars, par quelqu'un qui paraît être un agent du duc de Mayenne.

Six pièces concernant une négociation entre le seigneur de St-Pol, lieutenant-général en Champagne, Réthelois et Brie, et le duc de Parme. Le sieur de St-Pol offrait au duc, s'il voulait le mettre en état d'entretenir les garnisons de Mézières, Rocroy, Maubert, Rethel, Château-Portien, Vitry, Montfaucon, Saint-Dizier et Reims, « de les conserver sous sa protection, » promettant à S. A. que, s'il mésadvenoit de monseigneur du » Maine, qu'il ne les tiendra que pour S. A., luy obligeant sa » foy qu'il ne recognoistra jamais le roy de Navarre, ny aultre

» de sa maison, et de reconnoistre particulièrement S. A. pour » son maistre. » Le duc de Parme en référa au Roi.

Dans une instruction donnée au sieur Adrien de Gomicourt que le duc de Parme envoyait, le 12 octobre, au sieur de St-Pol, il est dit que le Roi avait déjà secouru les seigneurs de la ligue de plusieurs centaines de mille livres, et qu'il avait même, pour eux, laissé manquer le gouvernement des Pays-Bas des deniers nécessaires.

Déclaration du roi Henri IV, du 4 août.

Quelques extraits des registres du parlement.

Année 1590.

Lettre du duc de Mayenne au duc de Parme, du 12 avril, contenant la prière la plus instante de venir au secours de Paris.

Instruction donnée par le duc de Mayenne au seigneur de la Planche, envoyé vers le duc de Parme, 20 juillet. L'objet de la mission du sieur de la Planche était de presser Farnèse de marcher au secours de Paris, de donner l'ordre, en attendant, au marquis de Renty de diriger de ce côté les forces qu'il commandait sur la frontière, et de lui envoyer de l'argent.

Copie de deux lettres du duc de Mayenne au duc de Parme, des 24 et 27 juillet, pour le même objet. Les habitants de Paris, à qui Farnèse avait annoncé qu'il irait à leur secours, n'étaient soutenus que par cet espoir.

Acte du duc de Parme, fait à Bruxelles, le 26 juillet, qui, d'après les ordres du Roi, sur les offres du seigneur de St-Pol, signées de sa propre main, « lui accorde et promet de lui » fournir et faire payer, à Anvers, ou en un autre lieu, à sa plus » grande commodité, 6,000 écus chaque mois, pour l'aider à » entretenir les garnisons et places qui sont sous sa charge, et » ce aussi longtemps qu'il accomplira ce qu'il a promis et of- » fert, etc. » (*N.B.* Gomicourt avait été chargé de demander que le seigneur de St-Pol remît au duc, en garantie, une des places de son gouvernement, telle que Mézières.)

Une autre pièce.

Année 1591.

Copie de deux édits de Henri IV.

Trois autres pièces.

Année 1592.

Cinq copies de pièces diverses.

Année 1593.

Lettre de Charles de Lorraine (duc de Mayenne) au comte Charles de Mansfelt, de Soissons, le 7 mars. Il sollicite un prompt secours d'argent, et lui annonce l'envoi que le duc de Feria fait vers lui du seigneur de Sommerive.

Lettre du même au comte de Mansfelt (Ernest), du camp de Ham, le 4 avril. Il se plaint vivement de ce que les secours envoyés par le roi d'Espagne ne répondent pas à ce qui avait été promis; cela lui fait prévoir quelque grand et sinistre malheur auquel le service de S. M. C. sera particulièrement intéressé : « Je supplie, au nom de Dieu, Vostre Excellence (dit-il au » comte de Mansfelt) d'y bien penser; et, si elle nous peult » assister d'un plus grand nombre de forces et des moyens qui » nous sont nécessaires, d'y pourveoir promptement, car, si » l'on s'arreste aux ordres qui ont esté suyviz par le passé, les » mesmes longueurs qui ont porté noz affaires en ceste extré- » mité, les ruyneront entièrement. Il n'est besoing ny aucune- » ment à propoz, pour l'effect de ce qui nous est nécessaire, » d'attendre des nouveaux commandemens d'Espaigne; au- » trement, j'advertiz V. E. et luy proteste, pour mon debvoir, » qu'il sera hors de ma puissance d'empescher qu'il ne face » ung estrange changement, et fort au désavantage des affaires » et service de Sadicte Majesté. »

Lettre du comte de Mansfelt au duc d'Aumale, lieutenant et capitaine général de Picardie, écrite de Bruxelles, le 10 avril. Les deux lettres qu'il lui a écrites lui ont causé un grand contentement. Il le remercie de tout ce qu'il fait pour le bien de la cause commune. Il a ordonné qu'on lui paye les 3,000 écus qui lui ont été remis par deçà; mais, quant à la montre que le feu duc de Parme aurait promise à ses troupes, à son retour du dernier voyage de Gand, le peu de moyens qu'il a, ne lui permet pas d'y satisfaire.

Minute d'une lettre du comte de Mansfelt au duc de Mayenne, lieutenant général de l'état et couronne de France, écrite de Bruxelles, le 12 avril. Il répond à celle du 4. Il regrette, comme lui, que les effets de l'armée du Roi ne soient correspondants à l'espérance qu'on en avait conçue, et il en ressent un incroyable déplaisir, « cognoissant la sincère et sainte in-

» tention de S. M., qui emploie et a si libéralement employé
» ses moyens pour la consolation des catholiques de la France,
» et qui n'a oncques eu autre but, que le bien de ceste saincte
» cause. » Il ne croit pas toutefois qu'il faille désespérer des affaires. De son côté, il y donnera toute la chaleur et aide qui lui sera humainement possible, sans attendre ordres et commandements nouveaux d'Espagne. « Mais aussi, dit-il au duc,
» je vous supplie, Monsieur, et vous conjure, par toute l'af-
» fection que portez au bien de ceste cause, que vous veullez
» advancer la résolution de voz Estatz au regard de l'élection
» d'un souverain, puisque vous sçavez qu'il convient, et que
» sans cela vostre Estat ne peult sinon tomber en confusion. De
» cecy je prie V. E. avec tant plus de chaleur, pour ce qu'oultre
» la considération du bien général de ceste couronne et de
» toute la chrestienté, je suis informé que S. M. le désire uni-
» quement, et que l'on ne pourroit luy faire chose plus ag-
» gréable, que d'en venir à une finale et fructueuse résolution. »

Minute d'une lettre du comte de Mansfelt au duc de Guise, écrite de Bruxelles, le 12 avril. Il a appris, avec un singulier plaisir, la résolution que le Duc a prise de se trouver, avec un bon nombre de gens de pied et de cheval, au camp du duc de Mayenne et du comte Charles de Mansfelt. Il ne doute pas que le Roi n'en reçoive un très-grand contentement, etc.

Lettre de Charles de Lorraine au comte de Mansfelt, sans date, ni indication de lieu. Il lui dit que le feu duc de Parme avait promis de le récompenser des dépenses qu'il avait faites, lorsqu'il l'accompagna dans ses deux voyages de Normandie, et demande qu'il soit satisfait à cette promesse. Il proteste de son dévouement à S. M. C.

Lettre de Charles de Lorraine au comte de Mansfelt, écrite de Reims, le 4 mai. Il commence ainsi : « Je vous dirai privé-
» ment que rien ne ruine tant les affaires de ceste cause, que
» les longueurs qui se retreuvent en beaucoup d'actions parmi
» les ministres de S. M. C. » Il réclame ensuite le payement de 49,900 écus, dont le duc de Feria lui a fait sa promesse, et sur lesquels il comptait, comme sur de l'argent comptant. Il a le plus pressant besoin de cette somme : si elle ne lui est pas immédiatement remise, il craint qu'il n'arrive quelque accident funeste pour le service du Roi. Il proteste qu'alors il publiera les noms de ceux à qui la chose devra être imputée. Il demande aussi que l'on paye 13,600 écus dus à un sieur Zamed.

Réponse du comte de Mansfelt, datée d'Anvers, le 19 mai. Il ne croit pas avoir donné au duc occasion de se plaindre de lui : il n'a jamais manqué de répondre à toutes ses lettres, et de procurer tout ce qui a été en lui, pour le bien de la cause en général et pour son contentement particulier. S'il n'a pas fait davantage, ce sont les moyens, et non la bonne volonté, qui lui ont manqué. Il regrette vivement de ne pouvoir encore le satisfaire touchant les 50,000 et 16,000 écus. Il avoue que la provision que le Roi lui avait envoyée était suffisante pour acquitter ces deux sommes; mais le siége de Gertruydenberg inopinément avenu, et l'importance de la place, l'ont contraint d'employer à des levées tout l'argent qu'il avait. « Je suis » seur vous direz que j'ay eu très-grande raison, et qu'oultre » le service du Roy, auquel vous estes tant affectionné, il vous » a pleu tousjours me tant aymer, qu'il vous desplairoit qu'en » ma vieillesse se feit si grande bresche à ma réputation, que » l'on peut m'inculper de, par ma faulte, avoir laissé perdre » une si principale place, je dis des plus principales de tous » ces pays. » Il le prie, en terminant, de prendre encore patience jusqu'à l'arrivée de nouveaux deniers d'Espagne.

Lettres à Henri IV par le comte d'Oost-Frise, Frédéric, électeur palatin, le comte Maurice de Nassau.

Treize minutes de lettres écrites à Henri IV par ses députés à la conférence de Surène.

Seize minutes de lettres écrites par les mêmes députés à diverses personnes.

Sept autres pièces sur la même conférence.

Copie d'une lettre du duc d'Aumale à Philippe II.

Déclaration du parlement de Paris, du 28 juin, contre la translation de la couronne de France à des princes étrangers.

Onze pièces diverses.

Année 1594.

Lettre de Charles de Lorraine au comte Charles de Mansfelt, du 16 janvier. Il a chargé le porteur de lui exposer quelques particularités de sa part.

Lettre du comte Charles de Mansfelt au conseil d'état, écrite de Soignies, le 17 janvier. Il envoie le déchiffrement d'une lettre qu'il a reçue du duc d'Aumale, et qui est écrite d'Amiens le même jour. Le duc lui mande que, s'il ne fait avancer au moins les 3,000 hommes qui lui ont été promis, tout s'en va

perdu ; que les villes veulent se faire neutres, ou acquiescer à l'ennemi ; que Péronne, Montdidier, Roye, en ont usé ainsi ; que Beauvais, Amiens et Abbeville commencent à murmurer, etc. Le comte de Mansfelt prie le conseil d'état de prendre une prompte résolution, et de la lui faire savoir.

Lettre du même au même corps, même date, concernant, comme la précédente, les mesures militaires à prendre.

Minute de la réponse du conseil d'état à ces deux lettres, du 18 janvier. Ils se conforment à ce que le comte jugera le mieux convenir, puisque c'est chose qui dépend de sa charge, et de laquelle il saura bien mieux juger qu'eux. Toutefois, ils sont d'avis qu'il envoie incontinent à Beauvais les 500 hommes que le duc d'Aumale demande, etc.

Minute d'une lettre du conseil d'état au comte Ernest de Mansfelt, sur la même matière, du 18 janvier.

Promesse de Gabrielle de Poyssieux, veuve du maréchal de St-Pol, faite à l'archiduc Ernest, de ne reconnaître jamais le roi de Navarre, ni aucun de la maison de Bourbon, de n'entrer en aucun traité avec qui que ce soit, sinon du consentement de S. M. C., etc., faite à Mézières, le 4 mai.

Minute d'une instruction pour J.-B. de Tassis, envoyé à Mézières, 13 mai. L'objet principal et secret de cette mission était d'engager la maréchale de St-Pol à livrer aux Espagnols la ville et citadelle de Mézières.

Minute d'une lettre du président Richardot à Jacques Colas, gouverneur de la Fère, du 13 mai. Il y dit que, depuis la mort du duc de l'arme, les affaires de France sont passées par d'autres mains que les siennes.

Mémorial, rédigé par le président Richardot, d'une conversation qu'il eut, le 3 juin, en compagnie de don Estevan d'Ibarra, avec le duc de Mayenne, sur la situation des affaires. Cette pièce est très-intéressante. On ne voit pas où la conférence eut lieu ; mais il paraît que ce fut en Belgique.

Lettre de Charles de Lorraine au président Richardot, écrite d'Amiens, le 7 juillet. Il le prie de s'employer auprès de l'archiduc, pour obtenir une prompte expédition du secours qu'il a demandé. Si Laon se perd, il n'y aura plus de remède aux affaires. Les nouvelles qu'il a de Bourgogne lui font craindre de grands désastres de ce côté : « Au nom de Dieu, aydés-moi, » affin d'estre assisté et secouru, comme il est nécessaire, ou » synon que l'on me dye librement ce qui se peult, sans me

» perdre ni d'honneur, ni de réputation, et mourir chacun jour
» à petit feu. »

Minute d'une lettre de l'archiduc Ernest au duc de Mayenne, du 13 juillet. Le comte Charles de Mansfelt lui ayant demandé avec instance son congé, il a provisoirement nommé au commandement des troupes don Augustin de Mexia, à qui il a ordonné de lui porter le même respect et honneur qu'à sa propre personne.

Lettre du duc de Mayenne au comte Charles de Mansfelt, du 14 juillet.

Copie d'une déclaration faite par la maréchale de St-Pol, à Mézières, le 3 octobre, sur la proposition du sieur de Tassis. Moyennant qu'on lui fournisse, dans dix jours, 50,000 écus comptants; qu'un mois après, on lui fasse payer 100,000 écus, avec une garantie pour les 150,000 écus qui complèteront les 300,000 que le Roi veut bien lui accorder, le même jour de ce dernier payement, elle introduira dans la ville et citadelle de Mézières telle garnison que l'archiduc voudra y envoyer, etc.

Projet d'un traité entre le duc de Feria et Jacques Colas, gouverneur de la Fère.

Projet d'un traité avec le seigneur de Gomecourt, gouverneur de Ham.

Lettre de Charles de Lorraine à l'archiduc Ernest, écrite d'Amiens, le 3 juillet. Il lui demande de tirer des troupes des Pays-Bas 5 à 6,000 hommes de pied et le plus de cavalerie possible, outre les mutinés qu'il suppose être rangés à leur devoir. Il lui représente la nécessité de ce secours.

Lettre du même au comte Charles de Mansfelt, d'Amiens, le 11 juillet.

Lettres à Henri IV par Edzard, comte d'Oost-Frise, le conseil privé de la république de Strasbourg, Frédéric, duc de Wurtemberg, Christian, prince d'Anhalt, Frédéric, électeur palatin, etc.

Trois lettres à M. de Revol, conseiller au conseil privé du Roi et son secrétaire d'état.

Lettres à MM. de Villeroi, Duchesne, Deportes, de la Violette.

Copie d'une remontrance du procureur général, du 3 décembre, et d'un arrêt du parlement du 30 mars.

Neuf copies de pièces diverses.

Année 1595.

Lettre d'Ernest, électeur de Cologne et prince-évêque de Liége, à Henri IV, datée de Liége, le 27 juin. Il lui fournit de longues explications sur ce qui s'est passé à l'égard de Huy. Les Hollandais s'étant emparés de cette place, nonobstant la neutralité de son pays de Liége, l'archiduc Ernest, de son propre mouvement, et malgré même les protestations de l'évêque, en a fait le siége et s'en est emparé, et, le 6 juin, il l'a restituée à son prince légitime. L'électeur entre dans ces détails, pour prévenir les sinistres impressions qu'on aurait pu donner au Roi, à cause de cet événement. Il proteste de son intention d'observer exactement la neutralité. Il demande au Roi qu'il veuille lui continuer son amitié et entretenir avec lui des relations de bon voisinage. Dernièrement, dans son duché de Bouillon et sa châtellenie de Couvin, ses sujets ont été sans distinction faits prisonniers, molestés et rançonnés, avec ceux du roi d'Espagne ; il supplie le Roi de donner des ordres pour que ces excès ne se renouvellent pas, etc.

Lettre de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, à l'archiduc Ernest, écrite d'Amiens, le 11 juillet. L'ennemi a donné à la ville de Laon un assaut général, où il n'a rien gagné; mais il y a tout lieu de craindre, si la place n'est promptement secourue, qu'elle ne succombe. N'ayant pas craint de sacrifier volontairement, pour cette cause, son fils et tant de gens de bien, il supplie l'archiduc « qu'il lui plaise le vouloir tant obli-
» ger qu'il ne reçoive ce déplaisir de voir ladite ville, faute
» de secours, périr misérablement, » et en conséquence de lui envoyer incontinent le plus grand nombre de gens qu'il pourra.

Lettre du comte de Fuentes à la duchesse de Mayenne, du camp près de Dourlens, le 5 août. Elle lui avait fait savoir, et déjà depuis plusieurs mois, que le duc de Mayenne, son mari, lui avait donné, ainsi qu'à messieurs les président Jeannin et Ponsenacq, pouvoir de traiter avec lui, et qu'elle était disposée, à cet effet, à s'approcher de la frontière. Ne voulant qu'elle prenne cette incommodité, il la prie d'envoyer le président Jeannin au Quesnoy ou à Cateau-Cambresis, où l'un des ministres du Roi se rendra pour entendre les communications qu'elle aurait à lui faire.

Promesse du duc de Mayenne ainsi conçue : « J'accepte le
» gouvernement de l'isle de Franche à mon nom, ainschy qu'il
» plaist à Sa Mageste, sur l'asseurance qu'elle me donne, d'a-

» voir agréable d'en pourveoir un de mes enfants, lorsqu'es-
» tant près d'elle, je lui supplieray très-humblement moy-
» mesmes. Fait à Challons, ce xv septembre.

» CHARLES DE LORRAINE. »

Lettres à Henri IV par le cardinal d'Aquaviva, la ville de Rhodez, Ernest-Frédéric, marquis de Baden, Frédéric, comte palatin et électeur, monsieur de la Chastre.

Lettre de Henri IV à messieurs de Roquelaure, dé Villeroi et de Senecy, ses conseillers d'état, qui traitaient avec le duc de Mayenne, écrite du camp devant Pehine (?), le 20 juillet. Elle est très-intéressante. Le Roi dit de rompre avec le duc, s'il persiste à demander des conditions exorbitantes.

Cinq lettres à M. de Villeroi.

Sept copies de pièces diverses.

Année 1596.

Lettres à Henri IV par le sénat de Strasbourg.

Quatre autres pièces.

Année 1597.

Lettres à Henri IV par Maurice de Nassau, les états-généraux des Provinces-Unies, le cardinal d'Aquaviva, le cardinal de St-George.

Quatre autres pièces.

Année 1598.

Lettres à Henri IV par don Louis de Velasco, Ernest, comte de Mansfelt, le conseil privé appelé les treize de la ville de Strasbourg, le cardinal de Florence, Maurice de Nassau.

Deux lettres à monsieur de Villeroi par les treize de Strasbourg.

Année 1599.

Lettres à Henri IV par Maurice, landgrave de Hesse.

Sept autres pièces.

Année 1600.

Lettre écrite de Gand, le 25 juillet, par un nommé Van Driel, au maître de la Chambre des Comptes à Lille, Stercke. Il donne des détails sur le siége d'Ostende, et poursuit ainsi :

Je vous adverty pour vray que, vendredy dernier, les députez de nos Estatz partiont d'Anvers à Berghes-op-Zoom, où estoient arrivez Bernevelt et Aerssens avec huit autres des Estatz rebelles venans de leur armée. Ilz souparent le soir de compaignie, et, le lendemain, l'assemblée se feit à la court de Berghes, où noz députez déclariont ce qu'ilz aviont en charge, que n'estoit autre, sinon s'ilz ne vouldroyent venir en communication avec les Estatz de par deça sur un traictié de paix, en cas quoy, de prendre le jour et le lieu. Sur quoy, Bernevelt respondit qu'il en faloit communicquer avec les Estatz généraulx des Provinces-Unies, et qu'ilz estoyent seulement venuz en ce lieu, pour entendre leur proposition, demandant au surplus si les nostres voloyent exhiber quelques articles pour ouverture dudit traicté. Sur quoy, estant respondu que non, ilz en sont partiz et retournez le mesme jour en Anvers, et les autres en Zélande, sans avoir prins jour de s'entreveoir. Ledit Bernevelt feit beaucoup de doléances contre les Espaignolz, leur tyrannie, et qu'ilz ne songent qu'à brusler et rouyr les gens pour la religion, y adjoustant beaucoup d'impertinences, à son accoustumée. Le gouverneur Baecx présenta audit Bernevelt les clefz de la ville, et recept le soir le mot du guet de sa bouche, dont noz députez estoient fort esmerveillez.

Revenant au siége d'Ostende, il dit :

Aulcuns prisonniers de ce quartier, estans de retour d'Ostende, ont veu, le lendemain, ce triste spectacle de 250 prisonniers espagnolz et italiens assommez à coups de bastons, et affirment que, comme un de la part des Estatz venoit congratuler au conte Maurice la victoire, il luy respondit en ces termes : « Jà à Dieu ne plaise qu'il nous donne beaucoup de semblables victoires : » il n'en fauldroit qu'une pour nous en retourner, sans rien faire. » Cela est certain, que l'ennemy estimme sa perte du ij^e^ julet de 5000 hommes, sans le reste.....

Il dit, en post-scriptum :

J'adjousteray, pour un exemple de singulière piété, que nostre bonne princesse (l'infante Isabelle) at envoyé de tonneaux rempliz de fine toile espluchée de sa main et de ses dames, pour curer les blessez, par dessus un million d'œuvres pieux, de jeûnes, oraisons et aulmosnes qu'elle fait et fait faire tous les jours.

N. B. Les pièces des XVIIe et XVIIIe siècles, renfermés dans le portefeuille n° 75, ne présentent aucun intérêt.

ANNEXE *E*.

Inventaire chronologique et analytique de deux Recueils de pièces intitulés Troubles des Pays-Bas, etc., *marqués T.* 48 *et T.* 49.

Voyez page 25.

—

1. Liste des délinquants ayant été arrêtés au voyage d'Utrecht par spéciale commission donnée au prévôt Herlaer, le 13 novembre 1556, dont une partie ont été punis du dernier supplice, d'autres corrigés de verges et marqués, d'autres relaxés.

T. 48, pièce 38.

2. Lettre de Marguerite au conseil en Flandre, du 4 novembre 1561, touchant certain livret que sèment les sectaires, « lequel ilz intitulent comme si les sujets du Roy lui offroient leur » confession sur le fait de la religion, y insérant, après ladite » confession, conforme à ce que les calvinistes l'ont présenté » ces jours passez au roy de France. »

T. 48, pièce 2.

3. Lettre de Philippe II au conseil en Flandre, écrite de Madrid, le 10 novembre 1561, lui recommandant de nouveau le point de la religion.

T. 48, pièce 3.

4. Lettre de Marguerite de Parme au conseil en Flandre, du 22 novembre 1561, touchant le besogné du doyen de Renaix sur le fait des sectaires, l'accroissement de ceux-ci en Flandre, l'admonition à donner aux officiers des lieux, pour qu'ils procèdent contre lesdits sectaires *avec toute vivacité, sérieuseté et rigueur,* l'enlèvement des prisons de Messines d'un hérétique qui y était détenu, la justice à faire des anabaptistes et autres sectaires pris à Bruges.

T. 48, pièce 4.

5. Déclaration des menées de deux gentilshommes français, étant au service du prince de Condé, lesquels se sont accoutrés en fauconniers, et sont venus aux Pays-Bas, au carême de 1562, chercher de bois en bois un vautour qui s'était, à ce qu'ils disaient, envolé des environs de Paris; des deux voyages faits, vers le même temps, par le seigneur du Refuge, sénéchal de St-Pol, le premier en la ville de la Bassée, le second à Lille, Gand, Anvers, Malines, Enghien, ensemble du voyage qu'ont fait, aux mois d'avril et de mai 1562, le sieur de Pummereux et Me Antoine Bouchet, étant au service du duc de Vendôme, à Lille, Ypres, Dunquerke, Gravelines, Bourbourg, et du besogné qu'ils ont fait dans les bois d'Austricourt et de Phalempin, appartenants audit duc de Vendôme.

C'est une sorte d'enquête faite par le procureur fiscal (?) sur les démarches de ces personnages, auxquels on attribuait un but politique. La particularité la plus intéressante qu'on y trouve est celle-ci : Me Bouchet s'étant trouvé à dîner, à Lille, en nombreuse compagnie, il y fut parlé de Valenciennes, et il usa alors de ces termes : *Messieurs, acoustez bien ce qui adviendra en Franche entre les catholicques et huguenotz, car, au son du flageolet de Franche, il vous fauldra danser par dechà.*

T. 49, pièce 5.

6. Lettre de Marguerite au conseil en Flandre, du 23 juin 1562, touchant douze anabaptistes obstinés, tant hommes que femmes, détenus, depuis les mois de janvier et de mars, dans les prisons de Gand, où ils « chantent journellement, à haute » voix, des chansons, scandalizans par ce les gens de bien, et » confortans autres qui sont de leur secte. »

T. 48, pièce 5.

7. Lettre de Marguerite au conseil en Flandre, du 31 juillet 1562, touchant l'avertissement qu'elle a reçu de l'inquisiteur Titelmanus et du lieutenant du seigneur de Glajon, que, le 12 juillet, jour de dimanche, un nommé Guislein Damman, *homme indocte et laïc*, aurait, à Boescheppe lez Steenvoorde (châtellenie d'Ypres), prêché publiquement sur le cimetière, en la présence d'un grand concours de peuple des environs, *embastonné* (armé), comme pour le défendre. Elle ordonne au conseil d'envoyer des commissaires sur les lieux, de faire saisir les coupables, et d'en faire incontinent la justice, etc.

T. 48, pièce 6.

8. Lettre du conseil privé au conseil en Flandre, du 3 juillet 1563, envoyant à son avis une requête de messire Pierre Titelmanus, inquisiteur de la foi dans le comté de Flandre et le balliage de Tournaisis.

T. 48, pièce 9.

9. Copie d'une ordonnance du 10 juillet 1563, sur le fait de la religion dans le Tournaisis.

T. 48, pièce 7.

10. Copie moderne d'une ordonnance du 1er septembre 1563, touchant le fait de la religion à Valenciennes.

T. 48, pièce 8.

11. Canevas d'un mémoire sur les troubles des Pays-Bas, autographe du cardinal de Granvelle. (Imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. IV, p. 116-123.)

T. 49, pièce 4.

12. Lettre de Marguerite au grand conseil de Malines, du 18 décembre 1565, lui recommandant, ensuite des ordres exprès du Roi, l'étroite observation des placards, des décrets du concile de Trente et des synodes, « afin, entre autres, que l'in-
» quisition se fasse comme elle s'est faite jusques à mainte-
» nant, et comme appartient aux inquisiteurs par droit divin et
» humain. »

T. 48, pièce 11.

13. Lettre de la duchesse au grand conseil, du 9 avril 1565 avant Pâques (1566, n. st.), afin que, conformément à ce qu'elle a promis aux confédérés, par son apostille du 6 sur leur requête, il charge l'écoutète de Malines de procéder *avec toute modestie, discrétion et prudence* dans l'exercice de sa charge sur le fait de la religion.

T. 48, pièce 15.

14. Lettre de la duchesse au grand conseil, du 12 avril 1565 avant Pâques (1566, n. st.), lui ordonnant de faire faire processions générales à Malines, pour obtenir de Dieu la pacification des troubles.

T. 48, pièce 14.

15. Copie authentique de la requête des confédérés, avec apostille du 6 avril 1566.

T. 48, pièce 12.

16. Lettre de la duchesse au grand conseil, du 16 avril 1566, lui envoyant cette copie, attendu qu'il s'est répandu des deux actes des copies inexactes.

T. 48, pièce 13.

17. Lettre de la duchesse au grand conseil, du 17 mai 1566, lui envoyant, pour qu'il l'examine, et lui en dise son avis, le projet conçu pour la modération des placards, projet qui est en ce moment soumis au Roi, et qui a été communiqué aux conseils et états des provinces.

T. 48, pièce 29.

18. Minute d'une lettre du grand conseil à la duchesse, du 23 août 1566, lui réitérant l'avertissement que, si elle n'envoie promptement à Malines un personnage d'autorité, en qualité de chef et conducteur, il n'y aura plus moyen de contenir le peuple.

T. 48, pièce 24.

19. Minute d'une lettre du grand conseil à la duchesse, du 24 août 1566, la suppliant d'envoyer, sans aucun délai, à Malines, le comte d'Hooghstraeten, pour y tenir le peuple en office.

T. 48, pièce 28.

20. Lettre de la duchesse au grand conseil, du 30 août 1566, touchant certains individus retenus prisonniers à Malines, pour avoir brisé les images dans des églises de la ville et aux environs, et que le comte de Hooghstraeten prétendait devoir être exemptés du châtiment qu'ils avaient mérité.

T. 48, pièces 23 et 27.

21. « Recueil de ce qui a esté fait et s'est passé au conseil du- » rant ces troubles et endroit icelles, depuis le pénultième » d'aoust a° 1566, que lors monsieur le président a ordonné » à moi, greffier (N. Boullin), soubsigné, de faire note. »Cahier de 10 feuillets, écriture très-serrée. Ce journal s'arrête au 16 septembre, et reprend au 15 février 1567, pour finir au 23 de ce mois. Il contient peu de faits que ne relatent point les autres pièces.

T. 48, pièce 35.

22. Rapport de Jacques Vander Hagen, secrétaire du grand conseil, fait à Bruxelles, le 3 septembre 1566, sur l'information que lui ont donnée Mes Jean Boisschot, pensionnaire, et François Boschbercken, secrétaire de Bruxelles, touchant la

levée, ordonnée ledit jour, en ladite ville, de 1,000 soldats, pris parmis les habitants.

T. 48, pièce 21.

23. Publication faite à Tournai, le 3 septembre 1566, par ordre du comte de Hornes, sur le fait de la religion.

T. 48, pièce 46, et T. 49, pièce 8.

24. Information tenue, le 24 septembre 1566, sur des propos proférés par Jean Riquier, huissier d'armes du grand conseil.

T. 48, pièce 25.

25. Minute d'une lettre de ceux du grand conseil à la duchesse, du 28 septembre 1566, touchant les devoirs qu'ils ont faits, pour empêcher que les avocats, procureurs et autres suppôts de cette cour ne suivent les prêches.

T. 48, pièce 22.

26. Lettre du grand conseil au président Viglius, du 28 septembre 1566, touchant les devoirs qu'il a faits pour empêcher ses suppôts de fréquenter les prêches. (*Minute.*)

T. 48, pièce 19.

27. Lettre du grand conseil à..... du 23 octobre 1566, touchant la difficulté que fait le magistrat de publier le placard dressé par la duchesse pour faire retirer les prêcheurs, ministres et dogmatiseurs étrangers.

T. 48, pièce 20.

28. Journal de ce qui s'est passé au grand conseil, le 4 novembre 1566 et les jours suivants, jusqu'au 17 inclusivement, principalement au sujet de la publication du placard contre les ministres, et de la députation faite en conséquence le 9 novembre.

T. 48, pièce 30.

29. Minute d'une lettre écrite au grand conseil, le 9 novembre 1566, par un député qu'ils avaient envoyé à Bruxelles.

T. 48, pièce 32.

30. Instruction pour le président et l'avocat fiscal du grand conseil, envoyés vers la duchesse, le 9 novembre 1566. L'objet de cette mission était d'informer la duchesse de ce qui s'était passé touchant le placard contre les ministres dogmatiseurs

étrangers, à la publication duquel le magistrat et le comte d'Hooghstraeten s'opposaient.

T. 48, pièce 26.

31. Longue lettre de la duchesse au seigneur de Moulbais, lieutenant du château de Tournai et du Tournaisis, du 15 décembre 1566. Cette lettre est fort importante. Après y avoir mandé au seigneur de Moulbais d'assister ceux de la loi de Tournai dans l'exécution des ordres qu'elle leur a donnés, elle le charge d'appeler ceux-ci, ainsi que les membres du consistoire de la nouvelle religion, de signifier aux derniers qu'ils aient immédiatement à dissoudre les associations qu'ils ont formées, de leur interdire de lever quelque tribut que ce soit sur le peuple, et de s'assembler à titre de colloque, conférence, ou synode : le tout, à peine d'être appréhendés et punis du dernier supplice; de faire, sous la même peine, quelque assemblée, à titre de cène *calvinistique, zwingliane,* ou autre; de s'abstenir aussi de prêcher la religion nouvelle dans les villes, temples, églises, cimetières et autres lieux saints. Enfin la duchesse veut que ceux qui enseigneraient les erreurs des sectes nouvelles dans les écoles, et les parents qui y enverraient leurs enfants, soient punis.

T. 48, pièce 17.

32. Minute d'une lettre du grand conseil au président Viglius, du 4 février 1566 (1567, n. st.), touchant ceux de ses suppôts qui fréquentent les prêches.

T. 48, pièce 33.

33. Minute ou projet de lettres patentes de commission, en date du 14 juin 1567, pour maîtres Antoine de Meulenaere et Guillaume de Pamele, conseillers du grand conseil, en qualité de commissaires pour informer sur la conduite des suppôts de ce conseil pendant les troubles.

T. 48, pièce 40.

34. Copie d'une lettre de la duchesse au grand conseil, du 15 novembre 1567, touchant les travaux de construction du château d'Anvers.

T. 48, pièce 42.

35. Lettre de la duchesse de Parme à ceux du grand conseil, du 19 décembre 1567, par laquelle elle prend congé d'eux, en leur notifiant la nomination du duc d'Albe comme gouverneur général.

T. 49, pièce 2.

36. Lettre du duc d'Albe au grand conseil, du 8 avril 1567 avant Pâques (1568, n. st.), afin qu'il rende son avis sur le projet de placard qui lui a été envoyé, pour obvier au recèlement des biens des fugitifs.

T. 48, pièce 41.

37. Déclaration de messieurs du grand conseil sur les articles à eux délivrés par maîtres Guillaume de Pamele, conseiller, et Guillaume le Normand, secrétaire, commis par Son Excellence (le duc d'Albe), sur le fait des troubles en la ville de Malines, 10 avril 1567 avant Pâques (1568, n. st.). Elle donne de curieux détails sur les troubles de Malines aux mois d'août 1566 et suivants.

T. 48, pièce 16.

38. Inventaire des pièces que mettent aux mains de maîtres Guillaume de Pamele, conseiller, et Guillaume le Normand, secrétaire, commis par Son Excellence sur le fait des troubles à Malines, les président et gens du conseil, à l'appui de leur réponse au 5e article de leur interrogatoire par lesdits commissaires.

T. 48, pièce 34.

39. Écrit autographe du cardinal de Granvelle contre celui du prince d'Orange, sans date. (Imprimé dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, p. 112-116.)

T. 49, pièce 3.

40. Lettre du duc d'Albe au grand conseil, du 24 août 1568, par laquelle il promet aux gentilshommes et autres ayant signé le compromis, et qui ne se seraient pas absentés, grâce et pardon, à condition qu'ils se présentent dans les trente jours, qu'ils déclarent tout ce qui s'est passé, et prouvent qu'ils se sont réconciliés avec l'église.

T. 48, pièce 44.

41. Déclaration des requêtes et demandes, ensemble des pièces, titres et *muniments* exhibés pour justification d'icelles, par les créditeurs prétendant titres et actions à la charge des condamnés exécutés, ou bannis, mis en main de moi, Alexandre Boullin, secrétaire ordinaire du Roi et greffier de son grand conseil, commis à ce par ledit conseil, suivant le placard du 26 juin 1568, et ce depuis le 2 septembre, date de ma commission. Cahier de 87 feuillets, écriture serrée.

T. 48, pièce 36.

42. Lettre du duc d'Albe au grand conseil, du 26 janvier 1568 (1569, nouv. st.), lui rappelant celle du 24 août précédent (*voy.* le n° 40), et lui ordonnant de la faire publier de nouveau.

T. 48, pièce 43.

43. Lettre du duc d'Albe au grand conseil, du 5 mars 1571, lui interdisant de donner suite à l'appel, que pourraient porter devant lui ceux du magistrat d'Amsterdam, d'une sentence du conseil de Hollande, qui les condamnait à 25,000 florins d'amende, pour leur désobéissance au sujet de l'exécution du 10e denier.

T. 48, pièce 49.

44. Lettre du duc d'Albe au conseil en Flandre, du 27 octobre 1571, pour qu'il fasse interroger frère Jean Dumens, religieux de l'ordre des frères prêcheurs.

T. 48. pièce 47.

45. « Moyens par où semble que Sa Majesté pourroit mieulx » regaïgner le cœur des vassaux et subjectz de par deçà, vray » remède à l'establissement des affaires. » Cahier de 15 pages, écriture très-serrée, et qui est celle d'un clerc ayant servi dans les chancelleries du gouvernement. On lit, en marge, de la main du cardinal de Granvelle : *L'escript que le secrétaire Cortewille donna pièça à monsieur le duc d'Alve.* 1571.

Voici l'analyse de cette pièce :

Courtewille commence par établir, comme une maxime indubitable, que les Pays-Bas « ne se peuvent maintenir par la force seule, » ce qui est facile à comprendre, observe-t-il, « lorsque l'on considère leur situation, la mul- » titude des villes et du peuple, les longues frontières à garder par mer et » par terre, et l'ambition des pays circonvoisins ; d'où il suit qu'il faut trou- » ver moyen de gagner le cœur des sujets. »

Le souverain remède, selon lui, serait que le Roi vînt dans ces provinces, « pour effacer l'opinion universelle qu'on y a du peu d'affection qu'il leur » porte. » En attendant que cet événement se réalise, il voudrait qu'on s'appliquât à satisfaire les trois ordres dont se composent les vassaux et sujets de Sa Majesté, savoir : le clergé, la noblesse et le peuple.

Le clergé a peu à se plaindre, puisque c'est principalement pour sa défense et dans son intérêt, que les mesures prises l'ont été.

Il n'en est pas de même de la noblesse; c'est elle qui a le plus souffert. Il est peu de ses membres qui ne soient ou parents ou amis de quelque personne exécutée, ou dont les biens ont été frappés de confiscation. Ce membre est pourtant celui dont les princes, en tous pays, ont le plus besoin pour se maintenir contre leurs ennemis, et se faire respecter de leurs peuples.

Courtewille voudrait que, au moyen des biens confisqués, on érigeât des commanderies à la façon d'Espagne, et qu'on en gratifiât ceux de la noblesse

qui ont bien servi le Roi ; il voudrait aussi que les nobles du pays eussent plus de part qu'ils n'en ont aux commanderies de l'ordre de Malte qui y existent, et dont ils ne profitent guère, attendu qu'elles ressortissent sous France ou sous Allemagne, et qu'elles sont conférées à des étrangers. Il s'étend longuement à ce sujet.

Courtewille conseille ensuite au duc d'Albe d'user de clémence, en vertu du pouvoir que le Roi lui a conféré, envers les gentilshommes qui, ayant pris une part quelconque aux troubles, ne sont ni condamnés, ni absous. Il lui représente « que déjà les principaux sont exécutés ou bannis ; que les autres » s'humilient ou se repentent; enfin que, Dieu ayant donné à ses armes, vers » Groningue, la victoire contre ceux qui avaient pris les armes, la grâce qu'il » accordera maintenant ne pourra être considérée comme ayant été dictée » par la crainte » : il est persuadé que le duc voudra et aimera autant la renommée de miséricordieux, que de bon justicier et victorieux. Par ce moyen, il contentera les principaux du pays, qui ne cessent d'intercéder pour les gentilshommes tenus en état de prévention, et il aura plus de mérite auprès d'eux, en faisant cette mercède comme de soi-même, qu'en ayant l'air de céder aux poursuites et importunités, après que les sentences seront rendues.

Quant au moyen de donner satisfaction au peuple, Courtewille pense « qu'il » est plus que temps d'user d'une grâce générale pour le rassurer. » Il lui semble, secondement, « qu'on ne doit faire aucun changement dans les » villes qui se sont bien conduites ; à l'égard des autres, qu'on ne leur doit » ôter priviléges qui ne soient contre Dieu ou contre le Roi, ou contre le pu- » blic, ni les priver des récréations de tout temps propres aux pays, mais » de tâcher de les leur faire reprendre, excepté celles qui auraient été re- » connues dommageables, ce qui leur donnera occasion d'éviter oisiveté, » mère de tous maux, *outre ce que ce peuple veut être mené de cette façon.* »

Courtewille observe qu'un des meilleurs moyens de rendre le peuple obéissant à ses chefs, tant ecclésiastiques que séculiers, est de les leur donner tels qu'il puisse les tenir en estime ; de veiller à ce que la justice soit bonne et *droiturière ;* qu'elle s'administre par les naturels du pays ; que le petit soit ouï et soutenu en son droit contre le plus grand.

Il démontre la convenance de se servir, pour la garde des frontières, de gens du pays, comme cela s'est fait par le passé, et, au cas que le Roi veuille laisser dans le pays des troupes étrangères, de leur donner des chefs qui soient traitables, courtois, grands justiciers, qui aient soin de contenir leurs gens en bonne discipline.

Enfin, il représente que, en toutes choses que l'on voudra changer, il est essentiel de le faire de telle sorte que les vassaux et sujets reconnaissent que les changements n'ont d'autre fin que le service de Dieu et leur salut, repos et prospérité, et que le Roi les veut traiter comme de père à fils, ainsi qu'il le leur a écrit et fait dire souvent.

T. 49, pièce 1re.

46. Admonition faite, le 16 février 1571 (1572, n. st.), par le président du grand conseil à Me. Guillaume Artus, avocat postulant, qui avait fréquenté les prêches en 1566, et auquel le Roi avait pardonné.

T. 48, pièce 45.

47. Procès-verbal d'une séance tenue par le grand conseil, le 1er septembre 1572, et à laquelle assista le seigneur de Wa-

roux, chef des gens de guerre qui avaient surpris la ville le 30 août au matin. Il en résulte que les membres du grand conseil demandèrent au seigneur de Waroux de pouvoir s'éloigner de la ville, et qu'il voulût mettre en liberté les évêques d'Arras et de Namur qui y avaient été arrêtés, sans pouvoir obtenir ni l'un ni l'autre de ces deux points.

T. 48, pièce 51.

48. Requête du grand conseil au duc d'Albe, avec apostille du duc, datée du 19 novembre 1572. Il y entre dans des détails intéressants sur la surprise de Malines par les troupes du prince d'Orange, aux ordres du sieur de Waroux, et sur la conduite que ses membres ont tenue dans cette conjoncture. Il prétend que, sur le bruit qui courut alors, qu'ils seraient sommés de prêter serment au prince d'Orange, « ils s'assemblèrent tous au » palais, et, d'un commun accord, résolurent de plus tost en- » durer la mort, que de faire ledit serment ou autre chose » contre le debvoir qu'ils avoient à leur Roy, » ce qui n'empêcha pas que, lors de la reprise de la ville par les Espagnols, ils ne fussent pillés, saccagés et rançonnés.

T. 48, pièce 50.

49. Lettre du conseil d'état au grand conseil, du 15 juillet 1573, l'informant, pour qu'il le publie, que ceux de Harlem se sont rendus à la miséricorde du Roi.

T. 48, pièce 52.

50. Lettre du grand commandeur de Castille, du 5 juin 1574, au grand conseil, lui recommandant de seconder les vues du Roi contenues dans la lettre que S. M. a écrite au conseil, touchant la grâce et pardon général qu'elle a résolu d'accorder.

T. 48, pièce 53.

51. Lettre du grand commandeur au grand conseil, du 5 juin 1574, lui transmettant une lettre du Roi et deux patentes, l'une de pardon, l'autre de règlement touchant cette mesure, afin qu'il fasse publier celles-ci dans son ressort.

T. 48, pièce 55.

52. Liste de ceux qui, à Malines, sont exceptés du pardon général accordé par les patentes du 8 mars 1574; ladite liste en date du 5 juin 1574. On y trouve le nom de *Jehan Rubbens*.

T. 48, pièce 56.

53. Lettre du grand commandeur au grand conseil, du 5 juin 1574, afin qu'il efface de la liste des individus exceptés du pardon général, laquelle lui a été envoyée, ceux qui seraient morts.

T. 48, pièce 54.

54. *Domini Joachimi Hopperi de rebus belgicis componendis Sententia,* 1574. Cahier de douze pages.

T. 49, pièce 10.

55. Translat des offres et présentations faites par les commissaires du Roi aux députés du prince d'Orange et des états de Hollande et de Zélande, à Breda, le 14 mars 1575, suivi de la réponse de ceux-ci, en date du 20 mars.

T. 49, pièce 13.

56. Ampliation des offres du Roi, faite le 1er avril 1575.

T. 49, pièce 14.

57. Lettre du conseil d'état, du 20 juillet 1576, informant le grand conseil qu'il a confié au baron de Ville le soin de la bonne garde de Malines, afin que les Espagnols mutinés n'y entrent, et que, pour qu'il puisse mieux s'acquitter de cette charge, le conseil y envoie quelques soldats wallons sous la conduite du sieur d'Estourmel.

T. 48, pièce 58.

58. Copie d'une résolution des états de Hainaut, du 6 septembre 1576, relative aux moyens à employer pour le salut du pays.

T. 48, pièce 91.

59. Copie d'une lettre des états de Brabant aux états de Malines, du 6 septembre 1576, les requérant d'envoyer immédiatement leurs députés à Bruxelles, pour communiquer avec ceux des autres provinces, attendu que la confusion générale des affaires réclame un prompt remède.

T. 49, pièce 20.

60. Copie d'une lettre des états de Brabant au magistrat de Malines, du 7 septembre 1576. Étant nécessaire que les députés de toutes les provinces se réunissent, suivant la confédération faite sous le règne de l'empereur Charles-Quint, pour aviser sur les affaires du pays, et ayant reçu des états de Hainaut une délibération dans ce sens, ils l'envoient audit magistrat, l'engageant à y accéder, et à se joindre aux autres états.

T. 49, pièce 19.

61. Acte des états de Brabant, du 8 septembre 1576, qui convoque les états généraux. (*Copie authentique.*)

T. 48, pièce 92.

62. Copie d'une lettre des états de Brabant au magistrat de Malines, du 9 septembre 1576, lui offrant un secours de gens de guerre pour la défense de la ville, l'invitant à ajouter pleine foi et croyance au sieur de Pipenpoy, et à envoyer immédiatement des députés à Bruxelles.

T. 49, pièce 18.

63. Copie d'une lettre de ceux du grand conseil, du 9 septembre 1576, au duc d'Arschot, touchant la réquisition faite par les états de Brabant à ceux de Malines, de recevoir deux enseignes de gens de pied. Ils lui représentent les inconvénients qui en résulteraient, et le prient de s'interposer afin qu'on s'en abstienne.

T. 48, pièce 100.

64. Lettre de ceux du grand conseil à Jérôme de Roda, du 9 septembre 1576, le requérant très-instamment, tant en leur nom qu'en celui du magistrat, de trouver bon que la ville demeure en l'état où elle est, avec la garnison qu'elle a reçue précédemment; lui faisant observer que la ville de Malines forme un membre et seigneurie qui n'a rien de commun avec le Brabant, et lui rappelant qu'ils se sont toujours maintenus comme bons et loyaux sujets du Roi.

T. 48, pièce 101.

65. Copie d'une lettre des états de Brabant au magistrat de Malines, du 10 septembre 1576. Ayant appris que les Espagnols altérés cherchent à surprendre Malines, ils l'invitent à recevoir les deux compagnies de gens de pied wallons qu'ils lui envoient pour la meilleure garde de la ville.

T. 49, pièce 21.

66. Procès-verbal d'une assemblée tenue par le grand conseil le 10 septembre 1576, et à laquelle assistèrent six députés du magistrat. Celui-ci avait reçu deux lettres des états de Brabant, l'une pour se trouver à l'assemblée des états-généraux, l'autre pour recevoir deux compagnies, sous la conduite du sieur Pipenpoy (voir ci-dessus). Le magistrat désira conférer sur cet objet avec le grand conseil : de là l'assemblée en question. Il y fut résolu, après s'être préalablement assuré de l'assentiment des chefs des deux compagnies wallonnes étant déjà

é

p-
eil
se
eur
en
ds

72. Lettre de ceux du grand conseil à Roda, sans date, mais servant de réponse à la précédente. Ils y disent n'avoir nulle raison de se défier des soldats wallons, et s'excusent par conséquent de recevoir des allemands.

T. 48, pièce 96.

73. Copie d'une lettre de ceux de Malines à Julien Romero, écrite le 12 septembre 1576, en réponse à la sienne du 11. Ils le remercient mille fois de sa déclaration, le prient de continuer en son bon vouloir et affection, l'assurent que, de leur côté, d'accord avec les ecclésiastiques, les seigneurs du grand conseil et les deux compagnies qu'ils ont pour garnison, ils ne négligeront aucun devoir pour garder la ville sous l'autorité du Roi, ayant déjà refusé les deux compagnies que les états de Rrabant voulaient leur envoyer.

T. 48, pièce 94.

74. Copie d'une lettre de Roda à ceux du magistrat de Malines, écrite du château d'Anvers, le 19 septembre 1576. Ayant appris que les deux compagnies wallonnes qui étaient en leur ville, en sont sorties et se sont jointes aux forces des états de Brabant, il les prie et, au nom du Roi, les charge de recevoir deux compagnies de Hauts-Allemands.

T. 48, pièce 89.

75. Lettre du même, et de la même date, à ceux du grand conseil, afin qu'ils induisent le magistrat à recevoir les deux compagnies de Hauts-Allemands.

T. 48, pièce 90.

76. Réponse du grand conseil, en date du 20 septembre 1576, contenant qu'il a été induit en erreur; que nul des gens de pied wallons étant en garnison en leur ville n'en est sorti; que, par conséquent, il n'est pas conseillable d'y envoyer des allemands.

T. 48, pièce 88.

77. Lettre de Roda, écrite du château d'Anvers, le 22 septembre 1576, à ceux du grand conseil. Satisfait des explications contenues dans leur lettre du 20, il les exhorte à employer leur vigilance et leurs soins pour que les états de Brabant ne s'emparent de leur ville, les assure que, de son côté, ils n'ont à craindre aucune vexation, etc.

T. 48, pièce 87.

78. Lettre du conseil d'état à ceux du grand conseil, du 23 septembre 1576, leur notifiant qu'il a nommé le seigneur d'Immerseele superintendant de leur ville, pendant l'absence du baron de Ville, l'invitant à le recevoir en cette qualité, à n'admettre nuls gens de guerre sans l'expresse ordonnance du conseil d'état, ajoutant qu'il a été émerveillé d'apprendre leur communication avec Roda, et leur interdisant d'en avoir à l'avenir.

T. 48, pièce 86.

79. Longue réponse de ceux du grand conseil à cette lettre, 24 septembre 1576. Ils y exposent avec vérité ce qui s'est passé entre eux et le magistrat et Roda, offrent d'envoyer copie de leurs correspondances, supplient le conseil d'état de trouver bon qu'ils persistent dans la conduite qu'ils ont tenue, et qui est conforme à la fois au service du Roi et au bien de la ville; terminent, en s'excusant de recevoir le seigneur d'Immerseele pour gouverneur, ce qui leur ferait perdre le fruit de tout ce qu'ils ont négocié jusqu'alors, et en protestant, du reste, « sur leur serment, qu'ils honorent et respectent les membres » du conseil d'état comme principaux ministres du Roi, et que » nul d'entre eux n'entretient des intelligences avec Roda, » quoi que l'on ait pu dire. »

T. 48, pièce 84.

80. Lettre du grand conseil au duc d'Arschot sur le même sujet, même date.

T. 48, pièce 85.

81. Lettre de Julien Romero, écrite de Lierre, le 26 septembre 1576, à ceux du magistrat de Malines, leur garantissant la sûreté des marchands qui voudront se rendre dans ladite ville.

T. 48, pièce 78.

82. Procès-verbal d'une séance du grand conseil, tenue le 1er octobre 1576. On y lit que le baron de Ville, étant comparu à cette ensemblée, déclara être venu à Malines, pour remontrer au grand conseil et au magistrat, par ordre du conseil d'état, que, moyennant la promesse par eux de ne laisser entrer en leur ville aucun soldat espagnol ou autre tenant leur parti, on ne les requerrait d'y recevoir des gens de guerre brabançons, flamands, hennuyers, ou autres du parti des états ; qu'il fut répondu audit baron que déjà le grand conseil, les gens d'église, le magistrat, d'accord avec les capitaines des

deux compagnies wallonnes étant dans la ville, avaient résolu de n'y donner l'accès à aucun soldat espagnol, et qu'il avait été donné avis de cette résolution, tant au seigneur duc d'Arschot, qu'à Jérôme de Roda; sur quoi le sieur de Ville, de la part du conseil d'état, promit de laisser la ville dans l'état où elle était.

T. 48, pièce 75.

83. Lettre de George de Lalaing, baron de Ville, à ceux du grand conseil, du 2 octobre 1576, les informant que le duc d'Arschot et le conseil ont été très-mécontents de l'arrangement qu'il a fait la veille avec eux et avec le magistrat, et les engageant à envoyer des députés à Bruxelles, pour entendre l'intention dudit conseil. Il ne leur dissimule pas que, s'ils se refusaient à ce qu'on attend d'eux, on les déclarerait *confédérés et alliés avec les Espagnols.*

T. 48, pièce 83.

84. Instruction pour ceux qui seront commis à lever les deniers comptants qui se pourront pratiquer des sujets et habitants des Pays-Bas, pour la retraite des Espagnols desdits pays, faite au conseil d'état, le 2 octobre 1576.

T. 49, pièce 24.

85. Minute d'une lettre du grand conseil au baron de Ville, du 3 octobre 1576, lui rappelant sa promesse du 1er octobre, et lui en recommandant l'exécution.

T. 48, pièce 79.

86. Lettre du grand conseil au seigneur de Sweveghem, du 3 octobre 1576, le priant d'intercéder auprès du conseil d'état, afin que la promesse qui lui a été faite, le 1er octobre, ne soit pas enfreinte.

T. 48, pièce 80.

87. Lettre de ceux du grand conseil au duc d'Arschot, du 3 octobre 1576, lui exprimant le regret avec lequel ils apprennent qu'on ne se contente pas de l'engagement qu'ils ont pris le 1er octobre, qu'on veut qu'ils *passent plus avant.* Ils le supplient de vouloir, pour le bien de cette pauvre ville, employer son influence, afin que l'on n'exige pas d'elle plus qu'elle n'a promis.

T. 48, pièce 81.

88. Lettre du grand conseil au conseil d'état, du 3 octobre 1576, sur le même sujet.

T. 48, pièce 82.

89. Lettre du conseil d'état au grand conseil, du 6 octobre 1576, l'invitant, par suite de la réquisition des états-généraux, à lui députer deux de ses membres, pour communiquer sur le moyen d'assurer la conservation de la ville de Malines.

T. 48, pièce 77.

90. Résolution du grand conseil, du 8 octobre 1576, députant à Bruxelles, par suite des lettres du conseil d'état du 6, les conseillers Richardot et Vander Burch.

T. 48, pièce 76.

91. Lettre du grand conseil au conseil d'état, du....., lui notifiant la députation des conseillers Richardot et Vander Burch. (*Minute.*)

T. 48, pièce 73.

92. Lettre des conseillers Richardot et Vander Burch au grand conseil, écrite de Bruxelles, le 10 octobre 1576.

T. 48, pièce 71.

93. Autre lettre des mêmes, et de la même date.

T. 48, pièce 68.

94. Copie d'une lettre du conseil d'état au magistrat de Malines, du 10 octobre 1576, afin qu'il reçoive la garnison envoyée dans cette ville.

T. 48, pièce 74.

95. Lettre des conseillers Richardot et Vander Burch au grand conseil, écrite de Bruxelles, le 11 octobre 1576.

T. 48, pièce 67.

96. Lettre du grand conseil à ses députés à Bruxelles, du 11 octobre 1576. (*Minute.*)

T. 48, pièce 72.

97. Lettre écrite, de Bruxelles, le 13 octobre 1576, au grand conseil, par les conseillers J. Richardot et Vander Burch.

T. 48, pièce 66.

98. Copie d'une lettre du conseil d'état aux communemaîtres, échevins et conseil de Malines, du 13 octobre 1576, leur ordonnant, vu les réquisitions réitérées des états-généraux, de se joindre incontinent avec eux, de recevoir le ren-

fort qui leur sera envoyé, et de faire partir leurs députés pour Bruxelles, afin de délibérer avec ceux des autres provinces.

T. 49, pièce 23.

99. Réquisition des états-généraux au conseil d'état, mentionnée en la lettre précédente.

T. 48, pièce 69; T. 49, pièce 17.

100. Lettre du conseil d'état à ceux du grand conseil, du 13 octobre 1576, leur communiquant celle qui précède, sous le n° 98, et les invitant à tenir la main à l'exécution des mesures qui y sont prescrites.

T. 48, pièce 70; T. 49, pièce 16.

101. Rapport des sieurs Richardot et Vander Burch, conseillers du grand conseil, sur leur mission à Bruxelles. Cahier de 15 feuillets. Ils arrivèrent à Bruxelles le mardi 9, avec le bourgmaître Schoof, le Sr Gottignies et le pensionnaire Hames, et ne négligèrent aucune démarche, n'omirent aucune raison auprès du conseil d'état, où siégeaient le duc d'Arschot, le marquis de Havré, le président Sasbout, les conseillers Indevelde et Fonck, le trésorier Schetz, les seigneurs de Willerval et d'Èvre, et les secrétaires Berty et Scharemberger, pour qu'on leur permit de garder la neutralité; mais on leur répondit avec mécontentement, avec aigreur même, en suspectant leur patriotisme; le duc d'Arschot, le marquis de Havré surtout, leur témoignèrent leur déplaisir. Enfin, le conseil d'état et les états-généraux ayant déclaré que, de gré ou de force, leurs troupes devaient entrer à Malines, pour prévenir que les Espagnols ne s'en emparassent, le magistrat et les bourgeois résolurent de céder, et d'envoyer des députés pour souscrire à la confédération des provinces. Richardot et Vander Burch retournèrent à Malines le 16 octobre.

Richardot, dans une remontrance qu'il avait faite au conseil d'état, parlant du sac de Malines par les Espagnols, le qualifiait de « si horrible, qu'à la povre et infortunée mère ne » restoit ung seul morceau de pain, ni le moyen de l'avoir » pour mettre en la bouche de son misérable enfant, qui, » pleurant et gémissant, périssoit de faim devant ses yeulx, » tant avoit esté cruelle et enragée l'avarice de ceulx qui la » pilloient, et dont l'on pourroit parler plus avant, si les che- » veulx ne dressoient en la teste d'horreur, non pas à le ra- » compter, mais seulement à s'en souvenir. »

T. 48, pièce 18.

102. Copie d'une lettre de ceux du conseil d'état au seigneur Guillaume de Mérode, du 16 octobre 1576. Ils l'informent qu'ils l'ont nommé lieutenant du baron de Ville, pour, en l'absence de celui-ci, avoir soin, avec le magistrat et les gens de guerre, de la garde de la ville de Malines. Ils lui recommandent spécialement de veiller à ce que les marchands génois, lucquois et autres qui se sont retirés d'Anvers à Malines, soient respectés dans leurs personnes et leurs biens.

T. 49, pièce 22.

103. Lettre du conseil d'état au grand conseil, du 23 octobre 1576, lui notifiant qu'il a commis le seigneur de Capres au gouvernement de la ville de Malines, et le requérant d'entretenir avec lui toute bonne intelligence en ce qui pourra concerner le service du Roi.

T. 48, pièce 57.

104. Lettre du conseil d'état au grand conseil, du 25 octobre 1576, l'informant que les états-généraux ont résolu de s'aider des deniers nantis et consignés aux mains des greffiers des cours féodales et autres, sauf à les rembourser plus tard, et l'invitant à faire exécuter cette mesure dans son ressort.

T. 48, pièce 59.

105. Minute d'une lettre du grand conseil au conseil d'état, du 27 octobre 1576, pour qu'il renforce la garnison de Malines.

T. 48, pièce 60.

106. Minute de la réponse du grand conseil, en date du 30 octobre, à la lettre du conseil d'état du 25.

T. 48, pièce 61.

107. Lettre écrite au grand conseil, de Bruxelles, le 2 novembre 1576, par Jean Richardot, que ce conseil y avait envoyé, pour représenter au conseil d'état le danger où se trouvait la ville.

T. 48, pièce 62.

108. Lettre du duc d'Arschot au grand conseil, du 2 novembre 1576, l'informant que, pour la plus grande sûreté de la ville, il y envoie le seigneur de Rongy, qui y commandera. Il y fait diriger aussi la compagnie d'hommes d'armes du baron de Ville, avec une compagnie de gens de pied du seigneur de Presle.

T. 48, pièce 63.

109. Lettre écrite, de Bruxelles, à ceux du grand conseil, le 4 novembre 1576, par le conseiller Jean Richardot.

T. 48, pièce 107.

110. Lettre de don Juan d'Autriche au grand conseil de Luxembourg, du 6 novembre, lui annonçant son arrivée aux Pays-Bas, pour y exercer le gouvernement général, et son intention d'employer tout son zèle à la pacification des troubles.

T. 48, pièce 64.

111. Copie authentique d'une lettre de Jérôme de Roda, écrite, du château d'Anvers, le 7 novembre 1576, aux communemaîtres et échevins de Malines, les requérant de recevoir les compagnies d'Allemands qu'il envoie en leur ville pour la garder au Roi; à défaut de quoi, il sera obligé d'agir hostilement contre elle.

T. 49, pièce 41.

112. Copie de la réponse du magistrat à cette lettre, 10 novembre 1576. Il s'excuse d'y déférer pour plusieurs raisons.

T. 49, pièce 42.

113. Lettre du grand conseil au conseil d'état, du 10 novembre 1576, le requérant de pourvoir aux dangers qu'il entrevoit dans la situation de la ville, à cause du peu d'obéissance des gens de guerre qui y sont, des plaintes qu'ils font de n'être pas payés, ou de l'autoriser à se retirer ailleurs avec les registres, papiers, procès et sacs des parties.

T. 48, pièce 65.

114. Réponse du conseil d'état, du 12 novembre 1576, à la lettre de ceux du grand conseil du 10, contenant qu'il ne convient en façon quelconque qu'ils se retirent de Malines.

T. 48, pièce 104.

115. Points convenus entre le sénéchal de Hainaut, gouverneur et bailli de Tournai et Tournaisis, d'une part, et le baron de Kindsich, lieutenant-colonel du baron de Fransberg, et les capitaines Jean-Jacques Welsen et Christophe Bethem, d'autre part, pour la retraite des soldats ayant tenu garnison sous leur charge à Tournai jusqu'au 26 novembre 1576.

T. 48, pièce 106.

116. Longue lettre de ceux de grand conseil à don Juan d'Autriche, du 4 décembre 1576. Ils ont reçu sa lettre du 6 no-

vembre et celle du Roi du 1er septembre, qui y était jointe. Ils se réjouissent de son arrivée, lui expriment leur reconnaissance de la peine qu'il a prise de venir aux Pays-Bas en une aussi mauvaise saison, lui offrent de lui envoyer des députés, s'il le juge convenable, lui exposent le misérable état de la province de Malines, et lui soumettent diverses considérations sur la situation du pays en général : « Encore que la désolation de » ce pays, lui disent-ils, soit incroyable, tant par la ruine du » plat pays, que par la destruction de plusieurs villes prin- » cipales, voires des plus principales de tout le monde, et dont » Vostre Altezze aura horreur, quand elle le verra de plus près, » si nous semble il estre peu, au respect des malheurs que » nous voyons estre à noz portes, et comme dépeints au front » et au visage d'un chascun, si Dieu le créateur, par son infi- » nie bonté et miséricorde, n'y mect bientost la main. » Ce que redoutait le plus le grand conseil, c'était l'ambition des peuples voisins ; c'était qu'ils ne pénétrassent dans le pays, où ils introduiraient une licence effrénée ; c'était que le pays ne se remplît « d'un million de gens de toute sorte, mal nourris en » la crainte et amour de Dieu, et peu affectionnés à l'honneur » de son église ; » c'était enfin qu'il n'en résultât une déplorable altération de la religion catholique, « chose, disent-ils, dont » nous avons tant de soin, que chascun de nous désire plus- » tost endurer mille morts, que d'y veoir aucun changement. »

T. 48, pièce 103.

117. Lettre de don Juan d'Autriche, écrite, de Bastogne, le 13 décembre 1576, à ceux du grand conseil. Il a reçu leur lettre du 4. Il s'est donné toute la hâte possible pour remédier aux maux du pays, et pourtant, depuis quelques jours seulement, le marquis de Havré, l'élu évêque d'Arras, le seigneur de Liedekercke et quelques autres sont venus vers lui. Par la manière dont il a traité avec eux, il pense que toute difficulté sera levée, si les états sont raisonnables, leur ayant offert la sortie des Espagnols, l'assemblée des états-généraux, l'abolition de toutes choses passées, et de gouverner le pays comme du temps de l'empereur Charles Quint.

T. 48, pièce 105.

118. Acte d'union des états-généraux assemblés à Bruxelles, en date du 9 janvier 1577. (*Imprimé.*)

T. 48, pièce 108.

119. Lettre du conseil d'état à ceux du grand conseil, du 23 avril 1577, les requérant de signer et faire signer, par les juges et officiers de leur ressort, l'acte d'union des états-généraux, conformément à l'invitation qu'ils en recevront desdits états.

T. 48, pièce 109.

120. Copie d'une lettre du prince d'Orange, envoyée aux états-généraux des Pays-Bas par le seigneur de Ste-Aldegonde et le sieur Jacques Taffin, ci-devant receveur de Cassel, *sans date*. Il s'y plaint de don Juan, met sa conduite en parallèle avec celle de ce prince, et engage les états à se défier de ce dernier. Elle commence ainsi : « Comme, sur l'advertissement » que depuis naghères je vous ay envoyé, etc. »

T. 49, pièce 6.

121. Pasquille en vers composée du temps de don Juan d'Autriche.

T. 49, pièce 12.

122. Copie d'un acte des états-généraux, du 20 septembre 1577, qui, sur la présentation de ceux de Flandre, nomme gouverneur et capitaine général dudit pays, en remplacement du comte du Rœulx, lequel s'était retiré auprès de don Juan, messire Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay et Portien, comte de Beaumont et Senningen, seigneur de la terre et pairie d'Avesnes, etc.

T. 49, pièce 27.

123. Articles qui se pouront proposer à monsieur le futur gouverneur du pays de Flandre, par manière d'instruction, 28 septembre 1577.

T. 49, pièce 26.

124. Copie d'une lettre écrite aux députés des quatre membres de Flandre, étant à Bruges, par Charles de Croy, fils du duc d'Arschot, le 1er novembre 1577, sur la violence faite, à Gand, à son père et aux autres députés des états-généraux.

T. 49, pièce 28.

125. Copie d'une lettre de Charles de Croy aux états-généraux, du 3 novembre 1577, contenant ses plaintes sur la violence dont son père a été l'objet.

T. 49, pièce 33.

126. Copie de l'écrit exhibé, le 3 novembre 1577, aux députés des états-généraux, en présence des échevins des deux bancs, par les nobles, notables et commune de Gand, en justification de l'arrestation du duc d'Arschot et des autres seigneurs. Les motifs qu'ils y allèguent contre ces seigneurs, sont : d'avoir voulu introduire au pays de Flandre l'archiduc Mathias, et l'y faire recevoir au gouvernement général, sans l'aveu des états-généraux ; d'avoir institué un conseil d'état à leur mode ; d'avoir voulu induire les états de Flandre à protester contre l'agréation, déjà faite par les états particuliers de Brabant et les états-généraux, du gouvernement dudit Brabant en la personne du prince d'Orange ; de s'être opposés au rétablissement de la ville de Gand en ses anciens priviléges et coutumes, jusques à avoir même traité les Gantois de mutins, rebelles et séditieux ; d'avoir même eu la pensée de faire venir dans le pays les Français, *anciens ennemis de nos priviléges*, sous la conduite du duc d'Alençon, etc., etc. Ils concluaient, en demandant que les états-généraux se joignissent à eux, pour faire juger les personnages arrêtés.

T. 49, pièce 34.

127. Mauvaise copie de l'instruction donnée, le 5 novembre 1577, par les quatre membres de Flandre, à des députés qu'ils envoyaient à Gand, touchant l'affaire des seigneurs arrêtés.

T. 49, pièce 29.

128. Copie d'une lettre des échevins d'Anvers à ceux de Gand, touchant l'arrestation du duc d'Arschot, 6 novembre 1577.

T. 49, pièce 32.

129. Copie d'une relation faite par M. Claude Pisson, écuyer, licencié ès lois, que le magistrat d'Arras avait envoyé à Gand, pour s'y enquérir des causes de l'arrestation des seigneurs et personnages. Il en résulte que, le 7 novembre 1577, ayant été admis devant les échevins des deux bancs et les députés des quatre membres, et leur ayant exposé l'objet de sa mission, il lui fut répondu qu'on ne pouvait lui dire les raisons de l'appréhension du duc d'Arschot et des autres seigneurs, attendu « qu'elle avait été faite sans le su du magistrat, combien que » certains gentilshommes et notables avaient, le 3 novembre, » exhibé à messieurs les députés des états généraux certain » écrit contenant les points de leur instruction.

T. 49, pièce 31.

130. Copie d'une lettre des députés du Franc de Bruges, étant à Gand, écrite le 8 novembre 1577, sur le fait des personnages arrêtés.

T. 49, pièce 30.

131. Copie de la remontrance faite, le 8 novembre 1577, par les députés des quatre membres, en présence des échevins des deux bancs, aux nobles, notables et commune de Gand. Ils demandent copie des pièces sur lesquelles se fondent les accusations portées contre les personnages arrêtés.

T. 49, pièce 35.

132. Copie de la réponse des dix-huit commis des nobles, notables et commune à cette remontrance, 9 novembre 1577. Ayant égard à l'intercession des états-généraux, du prince d'Orange, des quatre membres et de la ville d'Anvers, ils déclarent qu'ils vont s'occuper de l'élargissement du duc d'Arschot.

T. 49, pièce 36.

133. *Redenen en curt verclaers waeromme het saisissement ende arrest van dieversche heeren binnen Ghendt geschied is den xxviii^sten^ octobris* 1577. (Imprimé de 4 pages, petit in-4°.)

C'est un résumé de l'écrit du 3 novembre. Il porte la date du 9 novembre, et l'approbation des nobles, notables et commune de Gand.

T. 49, pièce 39.

134. Copie d'un acte passé, devant les échevins de Gand, le 10 novembre 1577, entre les nobles, notables et commune, d'une part, et le duc d'Arschot, de l'autre. Les premiers consentent à l'élargissement du duc, rétractant ce qui pourrait être à sa charge dans leur justification du 3 novembre, moyennant que ce qui s'est passé à son égard soit entièrement mis en oubli. Le duc, de son côté, promet l'oubli, et que ceux de sa maison l'observeront aussi.

T. 49, pièces 37 et 46.

135. Résolution du collége des échevins de la keure de Gand, du 13 novembre 1577, touchant les seigneurs arrêtés.

T. 49, pièce 38.

136. Copie d'une déclaration des députés des états-généraux étant à Gand, en date du 13 novembre 1577, contenant que le duc d'Arschot a déclaré, en leur présence, être d'intention

de rendre aux états-généraux ses patentes de gouverneur de Flandre.

T. 49, pièce 47.

137. Copie d'une lettre de Henri III aux états-généraux, du 17 novembre 1577, en réponse à celle qu'ils lui avaient écrite le 15 octobre, et dont avaient été porteurs les seigneurs baron d'Aubigny et de Mansart.

T. 49, pièce 25.

138. Copie d'une lettre des échevins et conseil de Douai aux états-généraux, du 18 novembre 1577.

T. 49, pièce 43.

139. Copie d'une résolution des états d'Artois, des 26, 27 et 28 novembre 1577, où ils insistent, entre autres, sur l'élargissement des seigneurs arrêtés à Gand.

T. 49, pièce 44.

140. Lettre originale de Philippe de Maldeghem aux bourgmestres et échevins du Franc de Bruges, écrite d'Anvers, le 30 novembre 1577. Elle contient le récit des démarches qu'il a faites auprès du prince d'Orange, pour obtenir qu'il travaille à l'élargissement des seigneurs arrêtés à Gand.

T. 49, pièce 40.

141. Copie d'une lettre des notables et commune de Gand aux états-généraux, du 13 décembre 1577. Ils refusent de recevoir le duc d'Arschot, soit comme gouverneur, soit en qualité de commissaire au renouvellement des lois de Flandre, et demandent le prince d'Orange et quelques autres.

T. 49, pièce 45.

142. Copie d'une lettre des états-généraux au grand conseil de Malines, du 13 décembre 1577, le requérant d'apposer le grand scel reposant sous lui à divers octrois dépêchés au conseil privé, qu'ils lui envoient, attendu l'absence du grand sceau du Roi, que gardait le président de ce conseil.

T. 49, pièce 61.

143. Autre lettre des états-généraux, de la même date, où il est dit « que le sceau du Roi ayant reposé sous le président » du conseil privé n'est devant la main, ains hors du pouvoir » dudit président. »

T. 49, pièce 61.

144. Lettre des bourgmestres et échevins du Franc à leurs députés à Gand, du 20 décembre 1577, pour les rappeler à Bruges.

Sur la même pièce est une résolution des mêmes, du 23 décembre, qui charge Philippe de Maldeghem, seigneur de Leyschot, échevin, et Laurent de Aula, pensionnaire, de retourner à Gand, pour y traiter, avec les députés des autres membres et les échevins de la Keure de cette ville, de la délivrance des seigneurs arrêtés ou saisis (*de delivrantie van ghevanghene ofte ghesaisisierde heeren*).

T. 49, pièce 49.

145. Copies d'une lettre de Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, aux quatre membres de Flandre, et d'une lettre de François de Halewin, seigneur de Zweveghem, aux bourgmestres et échevins de Bruges, en date du 24 décembre 1577. Le premier demandait copie de l'avis que les nobles avaient rendu sur la proposition faite dernièrement par le duc d'Arschot aux états assemblés à Bruges; le second demandait l'original de cet avis, qu'il avait lui-même écrit, et qu'il avait présenté, le jour de Saint-Simon et Saint-Jude, en compagnie du seigneur de Champagney et du prévôt Bucho, lequel, de la part du clergé, y avait adhéré. Hembyse, au nom des dix-huit de Gand, les avait sommés, sous peine de la vie, de produire cette pièce, qui, à ce qu'il paraît, était dirigée contre le prince d'Orange.

T. 49, pièce 48.

146. Lettre des bourgmestres et échevins du Franc de Bruges à leurs députés à Gand, du 9 janvier 1578. Insignifiante.

T. 49, pièce 9.

147. Lettre écrite aux bourgmestres et échevins du Franc par leurs députés à Gand, le 11 janvier 1578.

T. 49, pièce 52.

148. Lettre des mêmes aux mêmes, du 15 janvier, toujours sur l'affaire des seigneurs arrêtés. Elle contient aussi que le prince d'Orange est parti de Gand avec le seigneur de Fromont, pour aller trouver l'archiduc Mathias à Termonde, et l'accompagner à son entrée à Bruxelles.

T. 49, pièce 53.

149. Lettre des mêmes aux mêmes, du 20 janvier 1578, concernant l'affaire des seigneurs détenus.

T. 49, pièce 51.

150. Pièce sans date ni signature, mais qui paraît être un mémorial d'une conférence tenue, vers le 20 janvier 1578, entre les députés des quatre membres, d'une part, et le prince d'Orange et les commissaires des états-généraux nommés pour l'affaire des seigneurs, de l'autre. En voici quelques extraits : Le prince s'étant plaint qu'on eût fait venir l'archiduc Mathias à Termonde, il lui fut répondu qu'il n'avait semblé convenable, lorsqu'il était déjà arrivé à Maestricht, de le faire reculer. Sur quoi « respondit le prince : *pleust à Dieu,* semblant vouloir dire » que milleur eust esté qu'il ne fust mandé, et, oultre ce, qu'il » lui estoit bien agréable ; *toutefois assez maigrement parlant* » *de luy.* » Le prince manifesta aussi son mécontentement de l'union [1], qui avait été, disait-il, dirigée contre lui. Il promit toutefois de s'employer auprès des dix-huit, afin que les seigneurs détenus fussent traités plus doucement, et pussent être en leurs maisons : mais il ajouta « que c'était merveille que l'on » insistât tant pour ces seigneurs, le semblable n'ayant pas été » fait pour le comte d'Egmont, ni autres ; à quoi il lui fut ré- » pondu que la peur et force régnaient alors. » Il dit encore qu'il ne semblait convenable que ceux qui avaient usé de tant d'injustice et répandu tant de sang fussent continués en leurs charges.

T. 49, pièce 58.

151. Copie d'une déclaration des nobles, notables et commune de Gand à Son Excellence et autres seigneurs commissaires. Vu le refus de ceux de Douai d'accepter les commissaires nommés pour s'informer de ce qui s'est pratiqué en cette ville contre la conservation générale du pays et l'entretien de la pacification de Gand ; vu aussi qu'on ne peut produire ni l'original, ni une copie authentique du protêt fait à l'assemblée des états de Flandre contre le gouvernement du Brabant, confié au prince d'Orange ; qu'il a même été déclaré, devant les échevins de Gand, qu'on avait déchiré cette pièce, pour les amertumes et aigreurs qu'il y avait dedans, les nobles, notables et commune déclarent ne pouvoir répondre à Son Excellence et aux commissaires sur le fait des seigneurs saisis, tant que les informations qu'ils ont besoin de prendre ne pourront l'être.

T. 49, pièce 50.

152. Remontrance du seigneur de Rassenghien, contenant l'offre de se démettre du gouvernement de Lille, Douai et Orchies, et du grand bailliage d'Alost, si l'on veut l'élargir.

T. 49, pièce 55.

[1] L'union de Bruxelles, le 9 janvier 1577.

153. Copie d'une lettre du prince d'Orange aux échevins, nobles, notables et commune de Gand, du 22 janvier 1578. Il leur envoie cette remontrance, afin qu'ils lui disent leur avis sur son contenu. Il leur fait observer que plusieurs, de diverses conditions et qualités, recommandent fort cette affaire aux états-généraux ; il les engage donc à la terminer le plus au contentement et à l'assurance d'un chacun, que cela se pourra. Il les prie, en attendant, de consentir que les seigneurs puissent se retirer en leurs maisons, ou en celles de leurs amis, à Gand, sous bonne garde, et moyennant promesse de ne pas sortir de la ville.

T. 49, pièce 55.

154. Copie d'une lettre du prince au prévôt de St-Bavon, de la même date, sur le même sujet. Il est du même avis que lui, et d'ailleurs, il a assez montré, étant à Gand, que son dessein était que l'affaire des seigneurs prisonniers fût traitée doucement. « Toutefois, ajoute-t-il, il est besoing aussy de » donner contentement à tous, car il ne fault pas, en voulant » traitter doucement les ungs, donner malcontentement aux » autres. »

T. 49, pièce 55.

155. Lettre écrite aux bourgmestres et échevins du Franc de Bruges par leurs députés à Gand, le 23 janvier 1578, touchant le fait des seigneurs détenus.

T. 49, pièce 56.

156. Copie d'une lettre des états-généraux au magistrat de Malines, du 23 janvier 1578, réclamant avec instance un secours d'argent.

T. 48, pièce 116.

157. Copie d'une lettre de l'archiduc Mathias à ceux du magistrat de Malines, du 23 janvier 1578. Après leur avoir rappelé les motifs qui l'ont amené aux Pays-Bas, et leur avoir annoncé qu'il a depuis quelques jours pris la charge du gouvernement général, il dit qu'il trouve surtout deux choses nécessaires, savoir : l'union, concorde et bonne correspondance entre les provinces, et le prompt fournissement des deniers, qui sont le nerf de la guerre. Il les exhorte à se bien pénétrer de l'importance de ces deux points, et à faire passer, le plus tôt possible, à la caisse des états-généraux, les sommes dont ils sont redevables.

T. 48, pièce 118.

158. Lettre écrite aux bourgmestres et échevins du Franc de Bruges par leurs députés à Gand, du 24 janvier 1578, touchant l'affaire des seigneurs détenus. Ils envoient copie des lettres du prince d'Orange à la commune de Gand et au prévôt de St-Bavon, Bucho, ci-dessus mentionnées.

T. 49, pièce 54.

159. Lettre des mêmes aux mêmes, du 25 janvier 1578, sur la même affaire. Malgré les lettres du prince d'Orange, les dix-huit, alléguant divers prétextes, n'ont voulu adoucir la captivité des seigneurs détenus.

T. 49, pièce 57.

160. Lettre des états-généraux à ceux du grand conseil, du 31 janvier 1578, les requérant d'assister la ville de Malines de quelque bonne somme, poúr la mettre en état de fournir les 6,000 livres auxquelles elle a été taxée, proportionnellement aux autres provinces, pour la solde des troupes.

T. 48, pièce 115 bis.

161. Copie des lettres patentes du Roi, données à Madrid, le 1er février 1578, par lesquelles il ordonne à tous ses sujets des Pays-Bas de reconnaître don Juan pour leur gouverneur général, et aux états assemblés à Bruxelles, de se séparer, etc.

T. 49, pièce 61.

162. Lettre de l'archiduc Mathias à ceux du grand conseil, du 5 février 1578, leur ordonnant de désigner des commissaires qui s'emploient à obtenir en prêt quelque argent des personnes qui en ont les moyens, dans la ville et le territoire de Malines, et qui, en cas de refus, les y obligent, vu la nécessité où se trouve la patrie. Cette mesure, qui doit être pratiquée dans toutes les provinces, a été prise, de l'avis des états-généraux.

T. 48, pièce 115.

163. Lettre de l'archiduc Mathias à ceux du grand conseil, du 19 février 1578, les invitant, de l'avis des états-généraux, à nommer des commissaires qui requièrent et contraignent au besoin les gens d'église, communautés, villes et confréries de prêter leurs joyaux d'or et d'argent, vaisselles et autres argenteries, pour le besoin de l'État.

T. 48, pièce 126.

164. Copie d'un placard émané de don Juan d'Autriche, à

Binche, le 25 mars 1578, contenant amnistie en faveur de ceux des insurgés qui rentreront dans les pays soumis à la domination du Roi, et s'y conduiront en fidèles sujets.

T. 49, pièce 15.

165. Lettre de l'archiduc Mathias à ceux du grand conseil, en date du 12 avril 1578, transmissive d'un placard contenant défense à tous pasteurs, prédicateurs, curés, ou autres, de prêcher, enseigner ni proférer en public, ou en particulier, des paroles ou actes scandaleux, tendant à la distraction de l'obéissance due à l'archiduc, *au prince d'Orange* et aux états-généraux.

T. 48, pièce 120.

166. Lettre de l'archiduc Mathias à ceux du grand conseil, du 23 avril 1578, transmissive d'un placard contenant interprétation du traité de la pacification de Gand, à l'égard des fermes et louages des biens immeubles confisqués par suite des troubles.

T. 48, pièce 119.

167. Copie de l'instruction donnée par les états-généraux à messire Guillaume de Mérode, communemaître de Malines, le 7 mai 1578, sur ce qu'il a à proposer de leur part au magistrat de cette ville. Il dira qu'une somme de 700,000 livres est nécessaire pour le payement des gens de guerre, et des reîtres que l'on attend; que Malines a été taxée à 5,000 livres, et il engagera le magistrat à fournir promptement cette somme.

T. 48, pièce 123.

168. Copie d'une lettre des états-généraux au magistrat de Malines, du 7 mai 1578, sur le même sujet.

T. 48, pièce 124.

169. Copie d'une lettre de l'archiduc Mathias au magistrat de Malines, du 7 mai 1578, sur le même sujet.

T. 48, pièce 122.

170. Copie d'une lettre du prince d'Orange, écrite d'Anvers, le 8 mai 1578, à ceux du magistrat de Malines, les exhortant à fournir promptement les sommes qui leur sont demandées par les états-généraux pour le payement des gens de guerre, et nommément des reîtres que, à la réquisition desdits états, il a appelés d'Allemagne.

T. 48, pièce 121.

171. Copie d'une lettre des états-généraux au magistrat de Malines, du 26 juin 1578, le requérant d'appeler incontinent devant lui les bourgeois les mieux qualifiés, et de les induire, en tant qu'ils aiment la conservation de leurs propres vies et de leurs femmes et enfants, à fournir, selon leurs moyens, quelque somme d'argent en prêt, pour arriver jusqu'à 6 ou 7 mille livres Artois, en leur hypothéquant les aides, etc.

T. 48, pièce 117.

172. Procès-verbal de deux assemblées tenues par le grand conseil, les 18 et 20 septembre 1578, sur la réquisition que le magistrat lui avait faite de lui donner son avis au sujet d'une requête de ceux disant vouloir vivre en ladite ville *selon la religion réformée*. Le grand conseil déclare être entièrement contraire à cette demande, qu'il trouve incompatible avec la pacification de Gand et les assurances données du maintien de la religion catholique.

T. 48, pièce 125.

173. Lettre du conseil-d'état du Roi, du 22 septembre 1578, envoyant à ceux du grand conseil de Malines des exemplaires imprimés du contrat fait avec le duc d'Anjou, et de différentes pièces y relatives, pour qu'ils les fassent publier.

T. 48, pièce 130.

174. Lettre du conseil-d'état du Roi, du 1er octobre 1578, à ceux du grand conseil de Malines, les requérant itérativement de faire publier l'imprimé, qu'il leur a adressé, du contrat fait avec le duc d'Anjou, et les pièces y jointes. (Il est écrit, au dos, que la publication en avait été faite le 27 septembre.)

T. 48, pièce 127.

175. Copie moderne d'une lettre des états-généraux aux états d'Artois, du 28 avril 1579.

T. 49, pièce 59.

176. Copie du traité de réconciliation fait à Arras le 17 mai 1579.

T. 49, pièce 66.

177. Copie d'une longue lettre du prince d'Orange au duc d'Anjou, écrite d'Anvers, le 31 juillet 1580. Cette pièce, si elle est authentique, est d'une haute importance. Elle a pour objet d'engager le duc à saisir l'occasion propice qui s'offre de traiter avec les états-généraux, vu la crainte répandue dans le peuple

par la conquête que Philippe II vient de faire du Portugal. Le prince l'engage en conséquence à s'approcher des Pays-Bas, à y envoyer des forces, et à entamer les négociations, qu'il promet de seconder. Cette lettre commence ainsi : « Monsei-» gneur, considérant l'humeur de la nation de par deçà, et » combien est le peuple coustumier de s'esmouvoir, etc..... » Le prince dit au duc que jamais il n'aura *plus belle occasion de se rendre maître de la Flandre;* que, par ses garnisons, il se fera maître de plusieurs notables villes de Brabant et de Flandre, « encore que les bourgeois s'opposassent, car après l'on les » rangera bien à telle religion que V. A. trouvera pour son » service convenir, etc. »

T. 49, pièce 62.

178. Copie des lettres du traité de Bordeaux, du 23 janvier 1581, entre les états-généraux et le duc d'Anjou.

T. 49, pièce 62.

179. Copie de la capitulation de Tournai, du 30 novembre 1581. (Elle est imprimée dans les *Analectes belgiques*, p. 369.)

T. 49, pièce 65.

180. Copie d'une lettre du comte Henri de Bergh à l'infante Isabelle, écrite de Liége, le 8 juin 1632.

T. 49, pièce 67.

181. Déclaration du comte Henri de Bergh, du 18 juin 1632. (*Copie en flamand.*)

T. 49, pièce 11.

182. Copie d'une lettre du comte Henri de Bergh aux prélats et nobles des Pays-Bas, écrite de Liége, le 18 juin 1632.

T. 49, pièce 70.

183. Copie d'une lettre de Carondelet, gouverneur de Bouchain, écrite, le 17 août 1632, de cette ville, à ceux du magistrat de Valenciennes. Il leur fait connaître les raisons qu'ils a eues d'appeler à son aide un secours étranger, « ayant eu avis qu'on » le venait assiéger en la place qu'il commande, qu'on avait » nommé un autre gouverneur, qu'on voulait attenter à sa » vie, etc..... » Il déclare que, « si on passe outre, il fera voir » ce que peut un courage résolu et outré d'offense. »

T. 49, pièce 68.

184. Lettre de Philippe d'Egmont, écrite, de Dinant, le 26 février 1640, on ne voit pas à qui. Il implore l'assistance et l'appui de cette personne : « Monsieur, lui écrit-il, pour ne » vous pas attédier du long récit de mes malheurs, j'ay prié » monsieur de Cambri de les vous représenter de bouche, et » vous protester, de ma part, que je veux vivre et mourir » fidèle vassal de S. M., et que jamais personne au monde ne » me devancera en ce passionné désir et résolue volonté, » que je conserveray jusques à la mort. J'ay recours à vostre » crédit, monsieur, pour faire entendre ceste vérité, et m'as- » sister en l'extrémité en laquelle je me retreuve. J'espère que » vostre charité ne la déniera pas à une personne si malheu- » reuse, si innocente, et si remplie de fidélité pour son Roy, » et qui, en l'eage de dix-sept ans que j'ay accompli seulement » depuis quelques mois, se retreuve réduit en l'estat que je » suis. »

T. 49, pièce 69.

N. B. Je n'ai pas compris dans cet inventaire les pièces nos 10, 31, 37, 39, 48, 110-114 du volume T. 48, parce qu'elles sont absolument insignifiantes, non plus que celles nos 131-154 du même volume, qui concernent des fiefs et d'autres biens, meubles et immeubles, ayant appartenu à des personnes condamnées pour le fait des troubles en divers lieux de la Flandre. On trouve sur cette matière des renseignements plus complets ailleurs.

ANNEXE *F*.

Inventaire d'un volume intitulé Registre des traictez et accordz sur le faict des troubles derniers, commençant l'an 1577, et pour la réduction des villes ayant tenu parti contraire à S. M.; *ledit volume marqué T.* 50.

Voyez page 25.

—

Fol. 1. Traité de la pacification de Gand, publié le 8 novembre 1576.

Fol. 10. Lettres du Roi, données à Madrid, le 7 avril 1577, qui confirment le traité entre don Juan et les états-généraux.

Fol. 20 v°. Traité de réconciliation fait à Arras le 27 mai 1579, éclairci à Mons le 12 septembre suivant.

Fol. 36. Édit de proscription contre le prince d'Orange.

Fol. 50. Pardon pour la ville de Courtrai, réduite par force d'armes, donné à Mons, au mois de février 1581.

Fol. 54 v°. Traité pour la réduction de la ville de Tournai, du 30 novembre 1581.

Fol. 57. Traité pour la réduction de la ville d'Audenarde, 5 juillet 1582.

Fol. 59. Acte de mainlevée pour les bourgeois d'Audenarde, 29 avril 1583.

Fol. 61. Traité pour la réduction de la ville de Dixmude, 31 juillet 1583.

Fol. 62. Traité pour la réduction de Berghes-St-Winnocx, 1er septembre 1583.

Fol. 63 v°. Traité pour la réduction du pays de Waes, 1er novembre 1583.

Fol. 65. Traité pour la réduction de la ville et du Franc de Bruges, 20 mai 1584.

Fol. 73 v°. Lettres de pardon pour la ville de Dunkerque, réduite en l'obéissance du Roi par force d'armes, du mois de mai 1584.

Fol. 78 v°. Traité pour la réduction de la ville de Termonde, 17 août 1584.

Fol. 79. Traité pour la réduction de la ville de Bruxelles, 10 mars 1585. (*En flamand.*)

Fol. 84. Lettre du prince de Parme à ceux de Bruxelles, 10 mars 1585.

Fol. 85. Acte de pardon pour la ville de Malines, 17 juillet 1585.

Fol. 86 v°. Traité pour la réduction de la ville d'Anvers, 17 août 1585.

Fol. 94. Traité pour la réduction de la ville de Gand, 17 septembre 1584.

Fol. 97. Traité pour la réduction de la ville de l'Écluse, 5 août 1587.

Fol. 98. Traité pour la réduction de la ville d'Ypres, 7 avril 1584, ratifié le 10 par le prince de Parme.

Fol. 100. Traité de la trève avec les états-généraux des Provinces-Unies, 9 avril 1609.

Fol..... Ultérieure déclaration et augmentation des articles de la trève.

ANNEXE *G*.

Interrogatoire à faire de par monseigneur le prince d'Orange au conseiller del Rio. 1577.

Voyez page 28.

Premièrement, à l'instigation de qui le roy d'Espaigne a envoyé le duc d'Alve par deçà.

De quels motifs et raisons l'on a usé vers le Roy, pour luy persuader l'envoy dudit duc.

Quelle instruction il a eue de Sa Majesté, tant générale que secrète, selon laquelle il se debvoit régler à son arrivée.

L'ordre qu'il debvoit mettre ausdictz pays, en cas qu'ilz fussiont demeurez paisibles, et les Espagnols maistres d'iceulx.

Qui a pourchassé l'emprisonnement des seigneurs d'Egmont, d'Hornes et aultres, tant gentilshommes que bourgeois.

Qui sont esté ceulx qui ont mené leur procès, et s'yl a esté faict avant l'arrivée dudit duc d'Alve.

Depuis que la guerre a esté commencée, avec qui ils ont eu le plus d'intelligence et correspondence de ce costé icy.

Lesquels ils tenoient en plus grand soubçon de leur costé.

L'instruction et commandement de l'ordre, police et gouvernement, que le duc d'Alve avoit de mettre en ce pays, en cas qu'il fust demeuré maistre.

Quels papiers secretz l'on avoit à la citadelle d'Anvers pour les garder, lesquelz sont depuis esté bruslez, et dont le Roy a deu [1] en avoir receu grant contentement.

Pour quelle occasion le filz de monseigneur le prince a esté mené en Espaigne, et qui a été cestuy qui a conseillé au Roy d'ainsi le faire.

[1] Ou *dit*. Le mot manque.

A la sollicitation de qui a esté faict le procès contre monseigneur le prince, le conte d'Hochstraten et aultres.

De luy dire qu'il est présentement en ung pays où, s'il se peult accommoder à dire la vérité des choses passées, l'on luy fera tout bon traictement, et, au contraire aussi, il y aura bon moyen de le renger à la raison.

Et que, pour rendre response sur ce que dessus, Son Excellence accorde audit del Rio jours, pour par escript mectre à la vérité ce qu'il en sçait, comme Son Excellence ne désire aultre de luy.

(*Portefeuille aux lettres missives*, n° 55.)

ANNEXE *H.*

Itinéraire de Charles-Quint pendant l'année 1515, *les six premiers mois de* 1516, *et l'année* 1531.

(L'itinéraire du 1er janvier 1515 au 30 juin 1516 est tiré des 9e et 10e comptes rendus par Pierre Boisot ; l'itinéraire du 1er janvier au 31 décembre 1531 est tiré du 4e compte de Henri Stercke.)

Voyez page 39.

Année 1515.

1-12 janvier,	à	Bruxelles[1].	9-22[5] février,	à	Anvers.
13-26[2] »	à	Louvain.	23 »	à	Tamise.
27 »	à	la Vure (Tervueren).	24 »	à	Loo.
28-31[3] »	à	Bruxelles.	25-28[6] »	à	Gand.
1-2 février,	à	Bruxelles.	1-2 mars,	à	Gand.
3 »	à	Vilvorde.	3 »	à	Synaerde (Swynaerde).
4-6[4] »	à	Malines.			
7-8 »	à	Berchem.	4-31[7] »	à	Gand.

[1] Les lieux indiqués sont ceux où coucha l'archiduc, depuis roi et empereur.

[2] Le 23, l'archiduc alla après dîner à Hever et à Terbanc faire son entrée, et y prêter serment. (Terbanc, nommé aussi *le Banc*, était un couvent près de Louvain, où les ducs de Brabant allaient prêter serment, lors de leur inauguration. Voy. C. Piot, *Histoire de Louvain*, p. 81.)

Cette note et les suivantes sont tirées des comptes mêmes.

[3] Le 28, Charles fit son entrée de réception à Bruxelles ; le 29, il prêta serment.

[4] L'archiduc fit son entrée le 4 à Malines.

[5] L'archiduc fit son entrée à Anvers le 11 ; le 19 et le 20, il donna à souper à madame de Savoie, à l'ambassadeur d'Aragon et à plusieurs grands maîtres et seigneurs.

[6] Le 25, l'archiduc fit son entrée à Gand.

[7] Le 18 mars, ceux de la ville de Gand offrirent un banquet à l'archiduc et à madame de Savoie.

1-15[1] avril,	à	Gand.
16	»	à Eecloo.
17	»	à Maldeghem.
18-25[2]	»	à Bruges.
26-27	»	à l'Écluse.
28-30	»	à Bruges.
1-10[3] mai,	à	Bruges.
11-12	»	à l'Écluse.
13	»	à Grouwe (Grauw).
14-15	»	à Middelbourg.
16	»	à Zoubourg (Souburg).
17-22	»	à Middelbourg.
23	»	à la Vère (Terveren).
24-26[4]	»	à Ziricsée.
27-30	»	à Berghes.
31	»	à Vieux-Bois (Oudenbosch).
1-3 juin,	à	Dordrecht.
4	»	à Rotterdam.
5-8	»	à Delft.
9-11[5]	»	à la Haye.
12-13	»	à Leyde.
14	»	à Harlem.
15-16	»	à Amsterdam.
17	»	à Harlem.
18	»	à Theylingben (Teilingen).
19-30[6]	»	à la Haye.
1-9 juillet,	à	la Haye.
10	»	à Rotterdam.
11	»	à Schoonhove.
12	»	à Heusden.
13-15	»	à Bois-le-Duc.
16	»	à Loonen.
17-18	»	à Breda.
19	»	à Hooghstraeten.
20	»	à Anvers.
21-22	»	à Malines.
23-29	»	à Bruxelles.
30	»	à Ockerzelle (Neder-Ockerzeele).
31	»	à Hever.
1-9 août,	à	Hever.
10-20	»	à Bruxelles.
21-24	»	à la Vure.
25-31	»	à Bruxelles.
1-3 septembre,	à	Bruxelles.
4-6	»	à Enghien.
7-16	»	à Bruxelles.
17	»	à Groenendael.
18-21	»	à la Vure.
22-30	»	à Bruxelles.
1-31 octobre,	à	Bruxelles.
1-6 novembre,	à	Bruxelles.
7-8	»	à Sept-Fontaines.
9	»	à Nivelles.

[1] Le 15 avril, Charles soupa avec les arbalétriers.
[2] Le 23 avril, l'archiduc prêta serment à Bruges.
[3] Le 9 mai, le serment de l'arbalète donna à souper à l'archiduc.
[4] Le 26 mai, Charles prêta serment à Ziricsée.
[5] Le 9 juin, il fit serment à Delft, le 14 à Leyde, et le 15 à Harlem.
[6] Le 23 juin, l'archiduc alluma le feu de Saint-Jean, en la manière accoutumée; le 24, il alla, avec les seigneurs de St-Pol, de Paris, de Tournai et autres ambassadeurs du roi de France, à la messe à la grande église. Là fut jurée la paix et alliance entre les deux princes; les ambassadeurs dinèrent avec l'archiduc. Le 25, il soupa, avec M. de Vendôme et plusieurs grands maîtres de France, au logis du comte palatin.

10-18 novemb.,	à	Mons.	26 novembre,	à	Jodoigne.
19	»	à Binche.	27	»	à Louvain.
20	»	à Nivelles.	28-30	»	à Bruxelles.
21	»	au château de Ligne.			
22-25	»	à Namur.	1-31 décembre,	à	Bruxelles.

Année 1516.

1-31 janvier,	à	Bruxelles.	13 mai,	à	Condé.
			14	»	à Lalaing.
1-29 février,	à	Bruxelles.	15-16	»	à Douai.
			17-22[4]	»	à Arras.
1-24[1] mars,	à	Bruxelles.	23	»	au château d'Épinoi.
25-27[2]	»	à Malines.	24-26[5]	»	à Lille.
28-31	»	à Bruxelles.	27	»	à Courtrai.
			28	»	à Audenarde.
1-6 avril,	à	Bruxelles.	29	»	à Sottenghien (Sotteghem).
7	»	à Sept-Fontaines.			
8	»	à Groenendael.	30	»	à Enghien.
9-20	»	à Bruxelles.	31	»	à Bruxelles.
21	»	à la Vure.			
22-30	»	à Bruxelles.	1-8 juin,	à	Bruxelles.
1-6[3] mai,	à	Bruxelles.	9-16	»	à Hever.
7-8	»	à Enghien.	17-30	»	à Bruxelles.
9-12	»	à Mons.			

Année 1531.

1-6 janvier,	à	Cologne.	16-17	»	à Liége.
7	»	à Berckem.	18-20	»	à Huy.
8	»	à Stullers.	21-22	»	à Namur.
9	»	à Horrem.	23	»	à Wavre.
10-14	»	à Aix.	24-31	»	à Bruxelles.
15	»	à Maestricht.			

[1] Le titre de roi de Castille est donné à l'archiduc, à partir du 14 mars.
[2] Le 26 mars, jour de la procession de Malines, le Roi alla la voir, avec sa sœur, sa tante et plusieurs ambassadeurs et grands maîtres.
[3] Le 4 mai, jour de la procession de Bruxelles, le Roi dîna à l'hôtel-de-ville.
[4] Le 20 mai, Charles dîna avec l'évêque dans la cité.
[5] Le 25, le Roi dîna au logis de madame de Savoie, sur le Marché, d'où il vit passer la procession.

1-13 février,	à Bruxelles.	
14 »	à Groenendael.	
15-28 »	à Bruxelles.	
1-13 mars,	à Bruxelles.	
14-16 »	à Louvain.	
17-19 »	à Malines.	
20-23 »	à Anvers.	
24-31 »	à Gand.	
1-2 avril,	à Gand.	
3 »	à Termonde.	
4 »	à Bruxelles.	
5-12 »	à Groenendael.	
13-16 »	à Louvain.	
17-18 »	à Bruxelles.	
19 »	à Alost.	
20-30 »	à Gand.	
1-31 mai,	à Gand.	
1-14 juin,	à Gand.	
15 »	à Termonde.	
16-20 juin,	à Bruxelles.	
21 »	à Groenendael.	
22-30 »	à Bruxelles.	
1-31 juillet,	à Bruxelles.	
1-23 août,	à Bruxelles.	
24 »	à la Vure.	
25-31 »	à Bruxelles.	
1-30 septembre,	à Bruxelles.	
1-31 octobre,	à Bruxelles.	
1-25 novembre,	à Bruxelles.	
26 »	à Enghien.	
27 »	à Ath.	
28-30 »	à Tournai.	
1-11 décembre,	à Tournai.	
12 »	à Ath.	
13 »	à Enghien.	
14-31 »	à Bruxelles.	

ANNEXE *I.*

Itinéraire de la reine Marie, douairière de Hongrie et de Bohême, régente des Pays-Bas, pendant les années 1537 à 1540, tiré des Comptes rendus par Jean de Ghyn, son penninckmaître.

Voyez page 40.

—

Année 1537.

1-31 janvier,	à	Bruxelles.
1-28 février,	à	Bruxelles.
1-31 mars,	à	Bruxelles.
1-30 avril,	à	Bruxelles.
1-14 mai,	à	Bruxelles.
15-18 »	à	Hever.
19-31 »	à	Bruxelles.
1 juin,	à	Bruxelles.
2 »	à	Grammont.
3 »	à	Audenarde.
4 »	à	Courtrai.
5-30 »	à	Lille.
1-2 juillet,	à	Lille.
3 »	à	Langhemarck.
4-8 »	à	Ypres.
9 »	à	Langhemarck.
10-13 »	à	Ypres.
14 juillet,	à	Cassel.
15-18 »	à	Aire.
19-30 »	à	St-Omer.
31 »	à	Berghes-St-Winnocx.
1 août,	à	Dunkerque.
2 »	à	Nieuport.
3-20 »	à	Bruges.
21-24 »	à	Winghendale(Winnendael).
25-31 »	à	Bruges.
1-15 septembre,	à	Bruges.
16 »	à	Eecloo.
17 »	à	Baudeloo.
18 »	à	Termonde.
19-26 »	à	Bruxelles.
27 »	à	Genappe.
28 »	à	Gausely(Gosselies).
29-30 »	à	Bruxelles.
1-18 octobre,	à	Bruxelles.

19 octobre, à Wavre.
20 » à Floreffe.
21-26 » à Namur.
27-30 » à Huy.
31 » à Liége.

1-4 novembre, à Liége.
5 » à Falais.
6 » à Namur.

7 novembre, à Gyblot (Gembloux).
8-13 » à Bruxelles.
14-16 » à Sept-Fontaines.
17-30 » à Bruxelles.

1-19 décembre, à Bruxelles.
20-21 » à la Vure.
22-31 » à Bruxelles.

Année 1538.

1 janvier, à Bruxelles.
2-7 » à l'abbaye de Villers.
8-25 » à Bruxelles.
26 » à Wavre.
27-29 janvier, à Perwez.
30 » à Wavre.
31 » à Bruxelles.

1-28 février, à Bruxelles.

1-13 mars, à Bruxelles.
14-17 » à Enghien.
18-31 » à Bruxelles.

1-30 avril, à Bruxelles.

1 mai, à Bruxelles.
2-3 » à Groenendael.
4-7 » à la Vure.
8-22 » à Bruxelles.
23-26 » à Sept-Fontaines.
27-31 » à Bruxelles.

1-21 juin, à Bruxelles.
22 » à Sept-Fontaines.
23 » à Fellu (Feluy).
24-28 » à Havrel (Havré).
29 » à Braine-le-Comte.

30 juin, à Bruxelles.

1-22 juillet à Bruxelles.
23 » à Hever.
24-28 » à Bruxelles.
29 » à Groenendael.
30-31 » à Bruxelles.

1 août, à Bruxelles.
2 » à Braine-la-Leud.
3-10 » à Bruxelles.
11 » à Braine-la-Leud.
12-15 » à Bruxelles.
16 » à Sept-Fontaines.
17-19 » à Bruxelles.
20 » à Sept-Fontaines.
21-26 » à Bruxelles.
27 » à Malines.
28 » à Hooghstraeten.
29-31 » à Breda.

1-3 septembre, à Breda.
4 » à Wirsele?.
5-30 » à Bruxelles.

1 octobre, à Bruxelles.
2 » à Braine-le-Comte.
3-4 » à Mons.

5-6 octobre,	à	Valenciennes.
7-8[1] »	à	Cambrai.
9 »	à	St-Quentin.
10-11 »	à	la Fère.
12 »	à	Coussy (Coucy).
13 »	à	Noyon.
14-16 »	à	Compiègne.
17 »	à	Veberry (Verberie).
18 »	à	Chantilly.
19 »	à	Verberie.
20 »	à	Compiègne.
21 »	à	Noyon.
22-23 »	à	la Fère.
24 »	à	Marles.
25-28 octobre,	à	Avesnes.
29-31 »	à	Beaumont.
1 novembre,	à	Beaumont.
2 »	à	l'abbaye de St-Denis.
3 »	à	Soignies.
4-7 »	à	Bruxelles.
8 »	à	Groenendael.
9-30 »	à	Bruxelles.
1-2 décembre,	à	Bruxelles.
3-4 »	à	Sept-Fontaines.
5-31 »	à	Bruxelles.

Année 1539.

1-31 janvier,	à	Bruxelles.
1-10 février,	à	Bruxelles.
11 »	à	Sept-Fontaines.
12-25[2] »	à	Bruxelles.
26 »	à	Groenendael.
27-28 »	à	Bruxelles.
1-19 mars,	à	Bruxelles.
20-21 »	à	la Vure.
22 »	à	Braine-la-Leud.
23 »	à	Genappe.
24-25 »	à	Gembloux.
26-31 »	à	Fleurus.
1 avril,	à	Fleurus.
2-4 »	à	Soleilmont.
5-6 »	à	Fleurus.
7 »	à	Genappe.
8-10 »	à	Bruxelles.
11 »	à	la Vure.
12-27 »	à	Bruxelles.
28-29 »	à	la Vure.
30 »	à	Bruxelles.
1-19 mai,	à	Bruxelles.
20-22 »	à	Groenendael.
23-31 »	à	Bruxelles.

[1] Le 8 octobre, la reine, partie le matin de Cambrai, alla à Crèvecœur, où le roi de France lui donna à dîner. François Ier vint coucher à Cambrai; la reine lui donna à souper, ainsi qu'à M. d'Albret, au cardinal de Lorraine et à la duchesse de Milan. Le 9 au matin, elle partit de Cambrai avec le roi de France. La reine de France les rejoignit entre l'abbaye de St-Martin et St-Quentin. Le 24, elle prit congé de la reine de France. Le 25, le roi prit congé d'elle. Il l'avait fait défrayer depuis le 9.

Cette note et les suivantes sont tirées des comptes mêmes.

[2] Le 18 février, jour des Carêmaux, la reine donna à souper à la duchesse de Milan, aux ambassadeurs de France et d'Angleterre, aux seigneurs duc d'Arschot, prince d'Orange, de Berghes, etc.

1 juin,	à	Bruxelles.
2-3 »	à	Hever.
4-7 »	à	Bruxelles.
8 »	à	Sept-Fontaines.
9 »	à	Groenendael.
10-11 »	à	Bruxelles.
12 »	à	Sept-Fontaines.
13-15 »	à	Bruxelles.
16 »	à	Braine-la-Leud.
17-19 »	à	Bruxelles.
20 »	à	Sept-Fontaines.
21-24 »	à	Bruxelles.
25-30 »	à	Malines.
1-3 juillet,	à	Anvers.
4-6 »	à	Berghes.
7-9 »	à	Biervliet.
10 »	à	Breda.
11-20 »	à	Bois-le-Duc.
21 »	à	Gurkaem(Gorcum).
22 »	à	Vianen.
23-25 »	à	Utrecht.
26 »	à	Buren.
27-31 »	à	Utrecht.
1-3 août,	à	Utrecht.
4 »	à	Hemsfort (Amersfort).
5-6 »	à	Amsterdam.
7 »	à	Harlem.
8-10 »	à	Egmond.
11 »	à	Harlem.
12 août,	à	Thellinghen (Teilingen).
13 »	à	la Leye (Leyschen-Dam).
14-23 »	à	la Haye.
24 »	à	Thellinghen.
25 »	à	Harlem.
26-30 »	à	la Haye.
31 »	à	Rotterdam.
1 septembre,	à	Dordrecht.
2 »	à	Breda.
3-5 »	à	Berghes.
6 »	à	Anvers.
7-10 »	à	Malines.
11 »	à	la Vure.
12-30 »	à	Malines.
1-2 octobre,	à	la Vure.
3-13 »	à	Malines.
14-31 »	à	Bruxelles.
1-8 novembre,	à	Bruxelles.
9 »	à	Groenendael.
10-16[1] »	à	Bruxelles.
17 »	à	Groenendael.
18-23 »	à	Bruxelles.
24-30 »	à	Groenendael.
1-2 décembre,	à	Groenendael.
3-25 »	à	Bruxelles.
26-27 »	à	Sept-Fontaines.
28-31 »	à	Bruxelles.

Année 1540.

1-8 janvier,	à	Bruxelles.
9 »	à	Nivelles.
10 janvier,	à	Binche.
11 »	à	St-Ghislain.

[1] Le 11 novembre, furent faites les noces de mademoiselle Dorothée, fille bâtarde de l'empereur Maximilien.

12-25[1] janvier, à Valenciennes.
26-27 » à Mons.
28 » à Nivelles.
29-31 » à Bruxelles.

1-8 février, à Bruxelles.
9 » à Alost.
10-13 » à Termonde.
14-22[2] » à Gand.
23-26[3] » à Bruxelles.
27 » à Termonde.
28-29 » à Gand.

1-10 mars, à Gand.
11 » à Deynze.
12-14 » à Gand.
15 » à Deynze.
16-23 » à Gand.
24-28 » à Deynze.
29-31 » à Gand.

1-30 avril, à Gand.

1-11[4] mai, à Gand.
12[5] » à Baudeloo.
13-24[6] » à Anvers.
25-27 » à Malines.
28 » à Hever.
29-30 mai, à Louvain.
31 » à la Vure.

1-2 juin, à Sept-Fontaines.
3-10 » à Bruxelles.
11 » à Groenendael.
12-15 » à Bruxelles.
16 » à Termonde.
17-18 » à Gand.
19 » à Maldeghem.
20-30 » à Bruges.

1 juillet, à Winnendael.
2-5 » à Bruges.
6 » à Winnendael.
7-12 » à Bruges.
13 » à Winnendael.
14 » à Maldeghem.
15-17 » à Baudeloo.
18 » à Beveren.
19 » à Zantvliet.
20 » à Berghes.
21-22 » à Dordrecht.
23 » à Rotterdam.
24-31 » à la Haye.

1-9 août, à la Haye.
10 » à la Leye (Leydschen-Dam).

[1] Le 21, à cinq heures après midi, l'Empereur arriva à Valenciennes, accompagné de messieurs les dauphin, duc d'Orléans, connétable, cardinal de Châtillon et d'autres princes, seigneurs et grands maîtres, auxquels la reine donna à souper. Le 22, elle leur donna encore à souper. Le 24, après dîner, les princes et seigneurs de France prirent congé de la reine.

[2] Le 14, après dîner, la reine et l'Empereur partirent de Termonde.

[3] Le 25 février, le roi des Romains arriva à Bruxelles; la reine lui donna à souper. Après le souper, l'Empereur y arriva de Gand.

Le 27, après dîner, la reine, l'Empereur et le roi des Romains partirent de Bruxelles, et vinrent coucher à Termonde.

[4] Le 3, la reine et le roi des Romains allèrent souper à Tronchiennes. Le 4 et le 6, ils soupèrent à Evergem.

[5] Le 12 mai, l'Empereur, le roi et la reine partirent le matin de Gand. Le même jour, le Roi prit congé de ses frère et sœur.

[6] Le 23, ceux d'Anvers donnèrent à dîner à l'Empereur et à la reine.

11-12 août,	à	Harlem.
13	»	à Amsterdam.
14-17	»	à Utrecht.
18	»	à Vianen.
19	»	à Workem(Gorkum).
20	»	à Breda.
21-27	»	à Berghes.
28	»	à Anvers.
29-30	»	à Malines.
31	»	à Bruxelles.
1-7 septembre,	à	Bruxelles.
8	»	à la Vure.
9-11	»	à Bruxelles.
12-13	»	à Sept-Fontaines.
14-19	»	à Bruxelles.
20-21	»	à Sept-Fontaines.
22-30	»	à Bruxelles.
1-7 octobre,	à	Bruxelles.
8	»	à Groenendael.
9-13	»	à Bruxelles.
14-15	»	à Braine-la-Leud.
16-28	»	à Bruxelles.
29	»	à Alost.
30-31	»	à Gand.
1 novembre,	à	Gand.
2	»	à Audenarde.
3-4	»	à Courtrai.
5	»	à Tournai.
6	»	à Lannoy.
7-9	»	à Lille.
10-12	»	à Ypres.
13	»	à Steenwoorde.
14-17	»	à St-Omer.
18	»	à la Motte-au-Bois.
19-21	»	à Béthune.
22-24	»	à Arras.
25	»	à Vaulx.
26-27	»	à Douai.
28-30	»	à Valenciennes.
1-17 décembre,	à	Valenciennes.
18-19	»	au Quesnoy.
20-21	»	à Avesnes.
22	»	à Beaumont.
23	»	à Châtelet.
24-26	»	à Namur.
27	»	à Marche.
28-29	»	à Bastogne.
30-31	»	à Arlon.

Extrait du Compte rendu par Jean de Ghyn, penninckmaître de la reine Marie, pour l'année 1540.

Voyez pag. 41.

Fol. 78. A Étienne Lullier, garde des cabinets et librairie de la reine, à Malines, pour sa pension annuelle, 54 livres 15 s.

Fol. 210. A Étienne Lullier, garde des librairie et cabinets de la reine, à Malines, pour divers déboursés faits pendant les années 1536, 1537 et 1538, et, entre autres :

Pour être allé à Malines, au mois de novembre 1536, chercher quatre livres et deux généalogies qu'il devait montrer au conseiller Scepperus;

Pour avoir, en décembre 1536, porté auxdits cabinets les portraits de la princesse de Danemarck, de la duchesse d'Arschot et de madame de la Cambre;

Pour le salaire d'un clerc qui a renouvelé les inventaires desdites librairie et cabinets, après la mort de Me Richard Contault;

Pour avoir été chercher auxdits cabinets six horloges qu'il devait montrer à la reine;

Pour avoir fait refourbir et nettoyer le *harnas* de feu monsieur de Savoie;

Pour avoir porté auxdits cabinets les portraits de MM. de Sempy, de Molembais et de Corbaron;

Pour avoir fait transporter de Bruxelles à Malines deux grands tableaux : l'un, de la portraiture de la duchesse de Milan; l'autre, de celle de madame Lucrèce, etc.

Extrait du Compte rendu par Jean de Ghyn, penninckmaître de la reine Marie, pour l'année 1535.

Voyez pag. 42.

Fol. 189. A Me Bernard Dorlet (d'Orley), *peintre à la reine*, pour un tableau de la portraiture de la reine, fait après le vif, de deux pieds en carré, au mois de février 1532 (1533), duquel elle a fait don à la comtesse de Salm, 13 livres.

Pour trois autres pareils tableaux faits au mois de juillet 1533, lesquels elle a retenus en sa chambre, pour en faire son noble plaisir, 39 livres.

Pour les portraits de l'Empereur, du roi des Romains, de la reine et de mademoiselle Lucrèce, de deux pieds en carré, lesquels ont été délivrés à ladite Lucrèce, 52 livres.

Pour deux portraits du roi Louis de Hongrie et deux de la reine, qu'elle a retenus pour en faire son très-noble plaisir, 52 livres.

Pour la façon de la portraiture et figure au vif du feu roi Louis, fait sur toile, de la grandeur qu'il était en son vivant, 28 livres.

Pour la façon de la portraiture et figure au vif de la duchesse de Milan, fait sur toile, de la grandeur qu'elle est, au mois de mars 1533, 30 livres.

Pour un portrait de M. de Sempy, fait au mois de décembre 1534, 13 livres.

Pour un portrait du roi Louis, délivré, au mois de mai 1535, au comte palatin, 13 livres.

ANNEXE *K*.

Extraits analytiques des comptes de la Recette générale des finances des années 1431, 1495, 1507, 1519, 1569 *et* 1628.

Voyez page 48.

I. Compte de Jean Abonnel, du 1er janvier au 31 décembre 1431.

DÉPENSE DES QUATRE PREMIERS MOIS.

Menues Messageries.

Fol. 23 v°. Au roi de Flandre, pour deux voyages faits, à deux chevaux, au mois de janvier, de Bruxelles à Cassel, Hasebrouck et Morbecque, à l'effet de leur remontrer les rébellions et désobéissances dont ils s'étaient rendus coupables envers monseigneur et ses officiers, 4 liv. 16 s.

Fol. 24. A Jean de Morlay, chevaucheur, pour avoir, le 12 janvier, de Lille, porté lettres aux quatre bonnes villes de Brabant, afin qu'elles envoyassent au baptême d'Antoine monseigneur à Bruxelles, 57 s. (Il y a de pareilles dépenses pour des lettres portées à divers seigneurs.)

Fol. eod. A Gaultier le Saige, chevaucheur, pour, le 18e jour de janvier, avoir porté, de St-Omer, lettres et mandements patens aux bailliages d'Aire, Arras, Lens et Lille, contre ceulx de la ville de Cassel, 48 s.

Fol. eod. Au roi de Flandre, pour, le même jour, être allé dudit St-Omer, de par monseigneur, audit Cassel.....

Fol. eod. A Charolais le hérault, pour avoir accompagné ledit roi de Flandre, 38 s.

Fol. 25. A Rennequin le palfrenier, pour, le 27e jour dudit mois, avoir porté lettres dudit St-Omer devers Madame (la duchesse de Bourgogne), qui lui signifiaient le traité des Casselaires.....

Voyages et Ambassades.

A messire Jean d'Avelus, chevalier, pour être allé de Hesdin à Avesnes, en compagnie du gouverneur d'Arras, présenter, de la part de monseigneur, un fermillet d'or aux noces de Jean de Croy, du 15 au 24 novembre 1428, 27 fl.

Fol. 50. A maître Guillaume Zadelare, pour ses gages et journées de vingt-trois jours, qu'il a vaqué, en la compagnie de monseigneur le chancelier et autres du grand conseil de monseigneur, à Malines et ailleurs, pour traiter de la réception de mondit seigneur au pays de Brabant,.....

Fol. 78 v°. A Colemberg le poursuivant, pour avoir accompagné vers le duc d'Autriche un héraut et un chevaucheur qui étaient venus apporter, à Arras, au duc Philippe, des lettres de défi dudit duc d'Autriche, lettres auxquelles il avait répondu.....

Payement de diverses sommes à messire Jean de Ghistelles, seigneur de Hellebecq, conseiller et chambellan; à messire Clais Uttenhove, idem; à maître Raoul le Maire, prévôt de St-Donat; à maître Simon de Formelles, président de la chambre du conseil à Gand; Liévin de le Wincle, procureur général de Flandre; Gautier Poulain, receveur général de Flandre, lesquels, au mois d'octobre 1430, avaient été envoyés au pays de Cassel, pour aviser sur les moyens de réduire les Casselaires, et, au mois de février suivant, informer sur la rébellion de ceux-ci.

Offrandes et Aumônes.

Fol. 56 v°. A Me Simon, qui prêcha la Passion le jour du grand vendredi, et pour plusieurs autres sermons qu'il a faits devant monseigneur, 20 liv.

Pour une messe qui se dit continuellement, chaque sepmaine, à Lille, depuis la journée d'Azincourt, et après la messe on lit la Passion, 100 s.

Achat de Chevaux, Harnais, Charroi, Artillerie, Voitures, etc.

Fol. 30 v°. A un charreton de St-Omer, pour deux chars nom-

més ribaudequins, étoffés de deux roues et limon, destinés à transporter chacun un veuglaire, 112 s.

Fol. 54 v°. A Lambert de Hech (Van Eyck), frère de Johannes de Hech (Van Eyck)[1], peintre de monseigneur, pour avoir été à plusieurs fois devers mondit seigneur, pour aucunes besognes que mondit seigneur voulait faire faire, 7 l. 9 s.

Fol. 55. A Jacot Adant, canonnier, demeurant à Damme, pour un gros canon que monseigneur lui a fait faire et ouvrer, par marché fait avec lui, 672 livres.

Fol. 79. A messire Regnault Gossuin, prêtre, demeurant à Bruxelles, pour avoir relié deux romans : l'un nommé *Lancelot*, et l'autre *les Cent Nouvelles*, 7 liv. 16 s.

Fol. 80 v°. Pour le louage d'une maison à Bruges, en laquelle Hanart l'artilleur demeure, et fait les arcs à main et arbalètes de monseigneur, 24 liv.

Fol. 83. A Hue de Boulogne, peintre et valet de chambre de monseigneur, pour l'achat de quinze aunes de tiercelin, à 12 s. l'aune, et de 15 aunes de soie, à 3 s., pour faire trois bannières de trompette pour mondit seigneur, et pour la façon desdites bannières, 32 l. 17 s.

A Parent le mineur, pour certaines mines d'or et d'argent qu'il va chercher par le commandement de monseigneur, 53 liv. 8 s.

Pour le défraiement à Lille de monseigneur l'évêque de Hausepourre (Augsbourg), messire Waoul Destain et messire Artault Clucqz, chevaliers d'Allemagne, qui étaient venus en ambassade de la part du roi des Romains vers monseigneur, du 23 au 28 avril, 116 l. 19 s.

[1] Dans le compte de Gui Guilbaut, du 1er janvier au 31 décembre 1428, fol. 217 v°, on lit :

« A Johannes de Eeck, varlet de chambre et paintre de monseigneur, tant » pour considération des services qu'il lui a faiz, fait journelment et espoire » (espère) que encores fera ou tamps à venir ou (au) fait de sondit office, » comme autrement, comme en récompensation de *certains voyages secrez* » que, par l'ordonnance et pour les affaires d'icellui seigneur, il a faiz, et du » voyaige qu'il fait présentement avec et en la compaignie de monseigneur de » Roubaix, 160 livres. »

Ce voyage de Jean Van Eyck et du seigneur de Roubaix est celui qu'ils firent en Portugal, avec l'ambassade chargée par Philippe-le-Bon de demander en mariage et d'épouser en son nom l'infante Isabelle. *Voy.* ma *Collection de documents inédits*, t. II, p. 63 et suiv.

Pour douze paires de souliers pour les pages de monseigneur, à 3 s. la paire, 36 s.

Achat et façon de Joyaux.

Fol. 32 v°. A Jean Alphus, marchand de joyaux, pour l'achat d'un diamant que monseigneur a donné, le premier jour de l'an, à madame de Namur, 64 l. 16 s.

Fol. 57 v°. A Colin Lefèvre, pour six tasses d'argent que monseigneur donna au baptême de l'enfant de maître Jean Cottereau, son physicien, qu'il a fait tenir en son nom, 84 liv. 18 s.

Fol. 86 v°. A Huart Duvivier, marchand, demeurant à Lille, pour un rubi que monseigneur a donné au pas des joutes qui furent faites à Bruxelles au carême prenant, 13 salus d'or.

Achat de Draps d'or, d'argent, de soie, de laine, etc.

Fol. 33. A Clais Weiz, drapier à St-Omer, pour huit aunes de drap noir, pour faire un manteau pour monseigneur, 16 liv.

Fol. 84. A Colin le Derrain, drapier, demeurant à Hesdin, pour vingt-neuf aunes de drap rouge et noir pour faire plusieurs robes, manteaux, housses et autres choses, tant pour monseigneur, que pour Coquinet (nain du duc) et pour Clisson (gouverneur de Coquinet), au prix de 16 sols l'aune. Item, pour vingt-huit aunes de blanc, pour doubler les habits dessusdits, à 8 sols l'aune; pour 12 peaux d'agneau, pour border la robe de Coquinet, à 5 sols pièce.

A Pierre le Sage, couturier, demeurant à Hesdin, pour la façon, doublure et fourrure desdites robes et manteaux, 7 liv. 12 s.

A Jacot de le Bosche, marchand pelletier, pour quatre cents d'hermine pour fourrer le manteau dans lequel l'on porta à baptiser l'enfant de monseigneur (Antoine), à 24 liv. 5 s. le cent.

Diverses dépenses pour la tenture des chambres de la duchesse et de l'enfant.

Dons et Récompenses.

Fol. 33 v°. A Philippe de Courcelles, panetier de monseigneur, en récompense d'une de ses robes que mondit seigneur

lui donna le jour des Rois, quand ledit Philippe fut roi de la salle, laquelle il rendit à monseigneur, 38 l. 2 s.

A l'hôte du *Miroir*, à l'hôte du *Lion rouge* et à l'hôte de l'*Angle* à Bruxelles, pour les dépenses faites dans leurs hôtels par les gens et chevaux de monseigneur de *Stil*(?) qui était venu tenir sur les fonts monseigneur Antoine, par ceux de madame de Clèves et de madame de Beaurevoir qui assistèrent au baptême les 16, 17 et 18 janvier, y compris ce qui a été donné aux héraults, trompettes et ménestrels, 375 liv. 16 s.

Fol. 34 v°. A sire Mathieu, évêque des fous, à Lille, pour faire sa fête, 9 l. 10 s.

A George, joueur de l'épée à deux mains, pour ses nécessités, 4 l. 16 s.

Fol. 37 v°. Au damoiseau de Clèves, pour boire, le jour des Innocents, avec l'évêque des fous, 53 s.

Fol. 44 v°. Au roi des ménestrels de monseigneur au pays de Hainaut et à ses compagnons étant devers mondit seigneur, aux joutes de Bruxelles, 19 liv.

Fol. 45 v°. A Plateaulx, fou de monseigneur, pour les frais de certain gage qu'il fit devant lui, à l'encontre de Martin le Portugalois, 9 liv. 10 s.

A Antoine de Rochebaron et Philippe de Courcelles, pour la momerie de deux jours faite en l'hôtel de la ville, à Bruxelles, 26 l. 12 s.

Fol. 58 v°. A messire Jean de Croy, quand il fut blessé à la jambe devant Senlis, 1,500 liv.

Fol. 59 v°. A Marie de Beloy, dame de Sorel, en récompense de certaines pertes qu'elle a souffertes pendant les guerres de France, 57 liv.

A Philibert de Jaucourt, Guillaume d'Orselay et Geoffroy de Thoisy, pour les aider à soutenir les frais qu'ils ont faits aux joutes à Bruxelles le 12 février, 80 liv.

Fol. 92. A messire David de Brimeu, pour la dépense que Philippote, bâtarde de Bourgogne, a faite en son hôtel, 80 liv.

Fol. 93 v°. A demoiselle Philippote de Rochebaron, bâtarde de Bourgogne, 160 fl.

Fol. 94. A Jean du Solier, fou de monseigneur, pour l'aider à vivre et avoir ses nécessités, 16 liv.

Fol. 96 v°. A Michaut Taillevent, joueur de farces, à Bruxelles, 38 s.

Au même, pour ses nécessités, 57 s.

Au même, 40 s.

Fol. 98. A Michaut Taillevent, valet de chambre et joueur de farces de monseigneur, pour acheter un cheval, 19 liv. 19 s.

A Hanyn, le fou de Gand, 19 s.

A maître Henri de Troyes, chirurgien de monseigneur, 48 liv.

Gages par jour et Pensions.

Fol. 47. A Colard le Voleur, peintre de monseigneur, demeurant à Hesdin, sur ce qui lui est dû à cause « d'aucuns ou-
» vrages de paintrerie qu'il a faiz et fait encore ou chastel de
» Hesdin, » 300 liv.

Fol. 99. A monsieur l'évêque de Tournai, conseiller de monseigneur, pour cent quatre jours qu'il a vaqué à Paris, Arras, Hesdin, Corbie, Montdidier, etc., depuis le 1er juillet 1429, non comprise en ce la grande journée de Flandre tenue à Gand le 12 octobre,.....

Fol. 101 v°. A maître Jean Chappuis, secrétaire de monseigneur, pour trente-six jours, du 18 mars au 23 avril 1431, qu'il a été à Londres avec messire Guilbert de Lannoy.

Payements de Gens d'armes.

Ces payements s'élèvent à 13,470 francs de 32 gros. Ils ont été faits à monseigneur de Ternant, chevalier, conseiller et chambellan, que le duc avait envoyé au pays de Réthelois, pour le défendre, le 16 mars 1431, et à messire Antoine de Thoulonjon, seigneur de Traves et de la Bastre, qu'il avait envoyé, le 21 mai 1431, au pays de Barrois, au secours du comte de Vaudemont. Le chevalier banneret est compté pour quatre payes, le chevalier bachelier pour deux, l'homme d'armes pour une, tous les autres hommes de trait pour une demie : chaque paye à raison de 15 francs par mois, et 1 franc pour état.

—

DÉPENSE DES HUIT AUTRES MOIS.

Pensions et Gages à vie et à volonté.

Fol. 110. A Gerequin le canonnier, à cause de certain voyage que, par ordre du duc, il a fait en aucuns lieux du pays de Liége, pour trouver et faire venir vers le duc certains mineurs se connaissant en mines d'argent, pour les mettre en besogne où bon lui semblera, 24 l. 14 s.

Fol. 113 v°. A messire Hue de Lannoy, seigneur de Santes, chevalier, conseiller et chambellan, 240 francs pour ses gages, journées et vacations suivantes: Le 28 juillet 1431, il partit de son hôtel de Mortagne, et se rendit à Malines avec l'évêque de Tournai, les seigneurs de Croy et de Roubaix et d'autres conseillers du duc, pour tenir une journée avec ceux du pays de Liége, sur le fait de l'apaisement de la guerre qui était entre le duc et eux; de là il vint à Bruxelles, avec les autres ambassadeurs, faire rapport au duc de ce qui avait été négocié; ensuite il alla à Condé tenir journée avec les gens de madame la comtesse de Hainaut. Il était de retour en son hôtel le 18 août. — Le 25 août, il en partit et alla à Bruges, où, en compagnie de l'évêque de Tournai et d'autres conseillers, il besogna avec les ambassadeurs de Liége, qui y étaient venus pour la même matière que ci-devant, et aussi sur le fait de la Toison d'Or, jusqu'au 7 septembre. — Le 26 septembre, il vint avec l'évêque de Tournai et le seigneur de Roubaix à Lille, pour les affaires du duc, et de là, ils se transportèrent tous ensemble à Bruxelles, où le duc les avait mandés pour une autre journée de Liége, qui se prolongea jusqu'au 9 octobre. — Le 17 octobre, il revint à Bruxelles, où le duc attendait le cardinal de Ste-Croix, envoyé par le pape pour la paix générale de France, et d'autre part, l'archevêque de Cologne et le chancelier de France. — Plus tard, il retourna à Malines avec l'évêque de Tournai, les sires de Croy et de Roubaix, pour la paix avec le pays de Liége. Il fut de retour le 20 novembre.

Fol. 114 v°. A l'évêque de Bethléem, confesseur de monseigneur, 120 l. de pension.

Fol. eod. A maître Jean Cottereau, physicien de monseigneur, 64 l. de pension.

Fol. eod. A maître Jean Lavantage, aussi physicien de monseigneur, 64 l. de pension.

Ambassades, Voyages et menues Messageries.

Payements faits :

Fol. 117 v°. A messire Hue de Lannoy, pour s'être rendu, le 2 mars 1431, avec messieurs de Tournai et de Roubaix et autres du conseil, à Malines, où ils tinrent une journée avec ceux de Liége, et pour y être retournés le 30 mai;

Fol. 119 v°. A maître Chrétien Hautain, secrétaire de monseigneur, pour être allé, le 27 mai 1429, avec messire David de Brimeu, messire Claeis Utenhove, bailli de Bruges, et maître Philippe Maugard, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, à Bruxelles et à Louvain, devers monsieur de Brabant et les trois états du pays, tant pour apaiser certain discord étant entre messire Englebert d'Enghien, Jean de Jumont et autres du pays de Hainaut, qui voulaient faire guerre au Brabant, pour certaines grandes sommes de deniers auxquelles ils disaient ceux de Brabant être tenus envers eux, à cause des services qu'ils avaient rendus au duc Jean, à l'encontre du duc de Glocestre, que pour le fait du damoiseau de Monjoie que monseigneur requérait, pour certaines causes, être éloigné du pays de Brabant. Cette négociation fut terminée le 9 juin;

Fol. 120 v°. A trois messagers qui avaient porté lettres de monseigneur aux quatre membres de Flandre, afin d'envoyer leurs députés à Malines, pour l'accompagner à la *révérence* que ceux de Liége lui devaient faire à l'occasion de la conclusion de la paix;

Fol. 130 v°. A maître Jean de Terrant, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, pour être parti de Bruges, le 16 décembre 1430, avec maître Philippe Maugard, aussi conseiller et maître des requêtes, et être allé à Soissons vers le comte de Clermont et l'archevêque de Reims, pour prolonger, du jour de Noël à la Chandeleur, les trèves existantes avec le dauphin, qui expiraient ledit jour de Noël ;

Au même, pour être allé, le 11 août 1431, à Condé, avec l'évêque de Tournai, les seigneurs de Roubaix et de Santes, et maître Chrétien Hautain, pour certaine journée avec les gens de madame la duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut.

Deniers baillés aux Secrétaires pour papier, parchemin, etc.

. . . . . .

Dons et Récompenses.

Fol. 145 v°. A Philippe de Courcelles, écuyer, quand il fut roi de la fève la veille de l'Epiphanie, au lieu d'une robe de drap d'or que monseigneur lui avait prêtée, laquelle il rendit le lendemain de son royaume, 38 liv.

Fol. 149. A maître Henri de Troyes, chirurgien de monseigneur, pour achat de drogues et autres nécessités, 100 liv.

Dons faits à messire Guillaume de Vienne, seigneur de Bussy, chevalier, conseiller et chambellan; messire Jean, seigneur de Créquy, chevalier, id.; messire Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, chevalier, id.; Antoine de Rochebaron, écuyer, conseiller et chambellan; messire Jean d'Occors, dit Occorsquin, chevalier et chambellan; messire Philippe de Montmorency, seigneur de Croisilles, chevalier et chambellan; Jean de Cortembach, écuyer et échanson de monseigneur; messire David de Brimeu, seigneur de Ligny, gouverneur d'Arras, chevalier, conseiller et chambellan; Audry de Thoulonjon, seigneur de Mornay, conseiller et chambellan.

Fol. 153 v°. A Marguerite la Darelette, demeurant à Paris, en récompense du service qu'elle a fait à monseigneur, d'avoir pris et porté, pour l'honneur et révérence de lui, le bâton de la confrérie de St-Jacques et St-Cristophe en l'église de St-Nicolas des Champs, à Paris, 10 francs.

Fol. 162 v°. A Robert de Neufville, à Gérard de Brimeu et à Jacques de Harchies, écuyers, pour avoir accompagné le duc, le premier avec 37 archers, le second avec 33, et le dernier avec 7, au voyage qu'il fit, dans les mois de juin et juillet 1431, de Bruxelles en la ville de Trech (Maestricht) en Allemagne, quand il alla en prendre possession.....

Fol. 165. A messire Guillaume Ruby, chapelain de la chapelle de monseigneur, en récompense de deux livres de chant qu'il a faits pour ladite chapelle, et aussi pour avoir un bréviaire, 19 livres.

Fol. 166 v°. A la dame Dor, folle de madame la duchesse, pour acheter sa fête à la foire d'Anvers, 76 sols.

Au damoiseau de Clèves, neveu de monseigneur, pour acheter sa fête pour lui et ses écuyers, à Anvers, 12 l. 7 s.

Fol. 170 v°. Aux deux nains de l'archevêque de Cologne, pour avoir chacun une robe, 15 l. 4 s.

Fol. eod. A Colard, fou de Bruges, pour ses nécessités, 27 s. 6 d.

Fol. 171 v°. A Colin le Hardin, par suite de composition sur ce qui lui était dû à cause de trente-trois vaisseaux que, par ordre du duc, au mois de septembre 1431, il avait arrêtés à Rotterdam, et amenés au *Viez-Bos* (Vieux-Bois), où ils séjournèrent huit jours ; lesdits vaisseaux devaient servir au voyage que le duc projetait de faire en Hollande, et qu'il contremanda, à cause de la venue du cardinal de Ste-Croix, légat du pape à Bruxelles, 97 l. 18 s. de 40 gros.

Fol. 172 v°. A messire Philippe, seigneur de Ternant, chevalier, conseiller et chambellan, en faveur de son mariage avec demoiselle Ysabelle de Roye, 3,000 francs.

Achat de Chevaux, Harnais, Artillerie et autres parties touchant le fait de l'écurie et autres.

Fol. 178. A maître Guy d'Anvers, faiseur d'orgues, pour avoir remis à point les orgues de monseigneur à Hesdin, 18 l. 15 s.

Fol. 178 v°. A Guilbert de Metz, demeurant à Grammont, pour deux livres que monseigneur a fait prendre et acheter de lui, l'un nommé *la Somme le Roy*, et l'autre *Sydrac*, 63 l. 12 s. de 40 gr.

Fol. 180 v°. A Hue de Boulogne, peintre et valet de chambre de monseigneur, pour bougueran, franges, *painterie* et façon de deux pennons armoyés aux armes de mondit seigneur, pour mettre en son bateau, y compris l'or et l'argent employés en iceux, 16 l.

Fol. eod. A Jeanne la Maillette, gantière, demeurant à Paris, pour six paires de gants de daim dont monseigneur se sert en jouant à la paume, trois paires de gants gris, trois paires de gants violets, deux gros gants de daim, et douze autres gros gants pour madame la duchesse, 108 s.

Fol. 181 v°. A Hue de Boulogne, peintre et valet de chambre de monseigneur, pour avoir fait deux étendards à sa devise, 16 l. 8 s.

Fol. 182. A Jehan de la Rue, pour avoir relié tout de neuf et couvert de drap de soie et étoffé de même et de parchemin, et doré les feuillets de huit livres, appartenant à monseigneur, savoir : « le livre des Propriétés des Choses; le livre de José-» phus ; le livre de Bocasse (*sic*), des Fortunes, des Cas des

» nobles hommes; le livre de Froissard; deux autres livres nom-
» més Hétiques et Polithiques, et deux des volumes de Vanteur
» (ou Vauteur), 16 l. 3 s.; à luy, pour lx grans cloux de
» letthon, xxiiij escussons toues haaschiés de fleurs en feuil-
» les, et xij douzaines de petits cloux pour attachier lesdis
» grans cloux et escussons sur les livres dessusdiz, iiij l. xvj s. »

Fol. 183. A Jacques de Katelare, canonnier, demeurant à Bruges, pour cinq canons en fer, pesant en tout 8,890 livres, au prix de 2 gros la livre, 444 l. 10 s.; à lui, pour cent pierres servant auxdits canons, à 4 sols la pierre, 20 liv.

Fol. 184. Pour une queue à mettre les arbalètes, 10 s.

Fol. 187 v°. A Amiot Noppe, valet de chambre de monseigneur, pour un chapeau noir qu'il a acheté pour mondit seigneur, 40 s.

Fol. 190 v°. A Wilquin Groube, pour la voiture et transport de 20 queues de vin, tant en queue qu'en muid, de ses crus de Beaune, Germoles, etc., que monseigneur a fait amener de ses pays de Bourgogne à Lille, 523 francs.

Achat et façon de Joyaux, Vaisselle d'or et d'argent, et autre Orfèvrerie.

A Huart Duvivier, marchand de joyaux, pour un fermail d'or garni de trois grosses perles, un rubi au milieu, un gros diamant à faces dessus, deux chaînettes pendant dessous, chaque chaînette de six perles, que monseigneur a donné, le jour des étrennes, à monseigneur Antoine, son fils, 270 salus d'or.

Fol. 193 v°. A Colard Lefèvre, changeur et bourgeois de Bruges, pour un demi-marc deux onces et cinq esterlins d'or fin, que monseigneur a fait acheter de lui, pour les employer à la perfection de son scel de secret, que présentement il a fait renouveler à ses nouvelles armes de Brabant, 71 l. 17 s. 6 d.

Achat de Draps d'or, d'argent, de soie, de laine, Pelleteries, façon de Robes, etc.

A Jacot de Melain, marchand, à Valenciennes, pour quatre-vingt-quinze aunes de draps de soie de diverses couleurs, que monseigneur donna à l'évêque de Trèves, quand il vint vers lui, à Anvers, 251 l. 16 s.

Fol. 196 v°. A Jean Loret, dit Clisson, gouverneur de Coquinet, pour certaine quantité de gris employé à faire les bords

de la robe de drap d'or faite pour ledit Coquinet, 60 s.; pour l'achat d'un manteau doublé donné audit Coquinet, 100 s.; pour vingt peaux d'agneaux noirs, employées à ladite robe, 54 s.

A Jean Aubezonne, marchand drapier, pour dix aunes de drap dont monseigneur a fait faire pour lui une robe doublée de même, à la façon d'Allemagne, 19 l. 14 s.

A Jean de Lanshiere, marchand pelletier à Bruges, pour quatre cents martres zibelines qui ont servi à fourrer deux robes de monseigneur, à 30 s. pièce, 600 liv.; pour trois cents martres de Prusse, pour fourrer une robe *à relever de nuit*, 150 liv.

Fol. 197. A Liénart et Pieterzonne, drapiers à Bruges, pour six aunes et demie de drap noir, dont monseigneur a fait faire un paletot, 7 l. 8 s. 3 d.

A Tassin de Barreu, marchand de draps, pour trente-huit aunes de drap *de lelée* dont monseigneur a fait faire plusieurs habits à la façon d'Allemagne, tant pour lui que pour le sire de Croy, le seigneur de Ternant et plusieurs autres chevaliers et écuyers de son hôtel, 76 l. 13 s. 6 d.

Offrandes et Aumônes, et autres communes Dépenses.

A monseigneur l'évêque de Bethléem, confesseur de monseigneur, pour ses offrandes aux trois messes de Noël 1431, savoir : minuit, point du jour, et à la grand'messe, à chacune un clinquar.

Fol. 200. Au même, pour les frais d'un service et anniversaire célébré à la Vure, le 3 août 1431, pour l'âme du feu duc Philippe de Brabant, savoir : pour soixante-douze prêtres célébrants, à chacun 4 ½ gros, 9 liv.; à 374 pauvres étant audit service, à chacun 1 gros, 9 liv. 7 s., etc.

Perte et Frais de monnaie.

Perte sur l'argent levé à finance.

Le total de la dépense est de 257,655 liv. 17 s. 10 d. de 40 gros, 468 écus d'or, et 4,370 salus d'or.

II. Compte de Simon Longin, du 1er janvier au 31 décembre 1495.

DÉPENSE.

Fol. 94. *Gages et Pensions extraordinaires.*

Payements faits à :

Messire Lambert Vander Ee, chevalier, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, à partir du 1er mars 1488, jour où le Roi fut détenu à Bruges;

Maître Jean Eynatten, prévôt de Maestricht, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, depuis le 1er avril 1492;

Maître Josse Quiévin, aussi conseiller et maître des requêtes ordinaire, depuis le 2 décembre 1492;

Messire Charles de Croy, prince de Chimai, comte de Limoges, etc., pour sa pension de 6,000 livres, depuis le 11 novembre 1487;

Messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, chevalier, conseiller et chambellan de l'archiduc, pour sa pension de 2,000 livres, par lettres patentes données à Ulm le 16 septembre 1492;

Messire Adolphe, comte de Nassau, lieutenant-général de Gueldre, pour sa pension de 3,000 livres, par lettres patentes données à Bruxelles le 1er octobre 1486;

Maître Pierre Duret, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, pour ses gages de 120 livres, depuis le 1er janvier 1494;

Messire Baudouin, bâtard de Bourgogne, chevalier, conseiller et chambellan, pour sa pension de 4,000 livres, depuis le 15 mai 1489;

Messire Frédéric d'Egmond, seigneur d'Ysselstein, chevalier, conseiller et chambellan, pour sa pension de 1,200 francs, depuis le 13 novembre 1486;

Messire Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche, etc., pour sa pension de 6,000 francs, par lettres patentes du 16 février 1495;

Messire Claude, seigneur de Thoulonjon et de la Bastre, chevalier, conseiller et chambellan, pour sa pension de 1,200 liv., depuis le 1er novembre 1489 ;

Messire Philippe de Clèves et de la Marck, seigneur de Ravestein, pour sa pension de 4,000 francs, depuis le 12 octobre 1492 ;

Messire don Ladron de Ghevara, chevalier, conseiller et chambellan du Roi et maître d'hôtel de l'archiduc, pour sa pension de 1,200 livres, depuis le 26 mai 1488 ;

Messire Thomas de Pleine, seigneur de Maigny, chevalier, conseiller et président du grand conseil, pour sa pension de 1,500 livres, depuis le 30 avril 1492 ;

Jean d'Alennes, écuyer, grand fauconnier et échanson de l'archiduc, pour sa pension de 1,640 livres, en vertu de lettres patentes données à Malines le 1er mai 1495 ;

Messire Olivier, seigneur de la Marche, chevalier, conseiller, grand et premier maître d'hôtel de l'archiduc, pour sa pension de 500 écus de 2 gros monnaie de Flandre l'écu, au lieu de certain plat *fourni de suytes*, ainsi qu'est accoutumé d'en jouir le premier maître d'hôtel ;

Messire François de Busleyden, prévôt de Liége, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, et *maître d'école de l'archiduc*, pour sa pension et gages de 1,200 francs de 32 gros, comme conseiller et maître des requêtes, depuis le 13 août 1493 ;

Messire Henri de Berghes, évêque de Cambrai, chancelier de la Toison d'Or, pour ses gages et pension de 180 livres, comme chancelier, en vertu de lettres patentes données à Anvers le 5 juillet 1493 ; lesdits gages étant les mêmes que ceux de son prédécesseur audit état de chancelier, l'abbé de St-Bertin ;

Waultre van Outhuesden, garde des joyaux de l'archiduc, pour sa pension de 200 livres, depuis le 12 août 1490.

Fol. 109-112. *Autres parties de Pensions, payées par mandements particuliers.*

Payements faits :

A maître Édouard de Perche, prévôt de Namur et secrétaire de l'archiduc ;

A messire Philippe de Bourgogne, seigneur de Beveren et de

la Vère, pour une année de sa pension de 4,000 francs, commencée le 10 novembre 1490;

A maître Jean Vincent, prévôt de Cassel, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, pour ses gages de 24 sols de 2 gros le sol, du 1er janvier au 31 décembre 1492;

A messire Nicole Mayoul, prêtre, premier chapelain; Pierre Duwez, aussi prêtre; Johannes Lauwrier, dit de Valenciennes, Pierre Barbry, ténoriste; Jacques Buckel, haute-contre; Clais Van Liere; Valentin Hongher, aussi ténoriste; Gomar Népotis, organiste; Jean Plouvier; Jacques Mouschet, disant les hautes messes; Jean Biest; Jean Picavet; Gérard Barbet; Michaul (Michel) Berruyer; Pierre de Ryvo; Mathuot de Champagne; Pierchon de la Rue; Fransquin Retis, tous chantres; Antoine François, sommelier; Matthieu Lescailler; Jacotin de Furnes et Pierre Duret, fourriers, Louis Delyane, Colinet Baldin et Martin Évrard, porteurs d'orgues de la chapelle domestique de l'archiduc, au nombre de vingt-cinq personnes, 6,209 livres 17 s. 6 d., à compte sur ce qui leur est dû de leurs gages, attendu qu'ils n'ont rien reçu par les écrous de la dépense ordinaire de l'hôtel, depuis le 17 novembre 1492, que le roi des Romains les retint en son service, jusqu'au 30 septembre 1495, que ledit seigneur les a fait porter sur les écrous de la dépense ordinaire de son hôtel.

Fol. 113-179. *Menus Voyages et Messageries.*

Payements faits :

Janvier. A divers messagers et chevaucheurs, pour avoir, le 23 janvier, de Malines, porté au gouverneur de Lille, au conseil en Flandre, aux lieutenant et gens du conseil en Hollande, aux grand bailli de Hainaut et prévôt-le-comte à Valenciennes et au gouverneur de Namur, certaines lettres patentes touchant la défense des draps et filés d'Angleterre;

Février. A un chevaucheur, pour avoir, le 6 février, de Malines, porté au Roi des lettres de messieurs de Nassau, de Berghes, de Chimai et autres, par lesquelles ils l'avertissaient de leur venue devers lui;

Mars. A Maleghys Martin, dit Lothier, héraut d'armes, pour avoir, le dernier mars, de Malines, conduit monseigneur du Bouchage, ambassadeur du roi de France, par devers le Roi étant en Allemagne;

Avril. A Laurent Lanier, huissier d'armes, pour, le 1er avril,

être allé de Malines par devers messire Robert de la Marck, seigneur de Sedan, quelque part qu'il fût, sur les frontières de Gueldre ou de Luxembourg, afin de l'ajourner, en vertu de certaines lettres patentes en forme d'exécutoires, et à la requête du procureur-général, à comparoir devant le Roi et l'archiduc, et les chancelier et gens de leur grand conseil, à y répondre à telles fins que ledit procureur général voudrait prendre contre lui, touchant certaines pilleries et compositions que lui et ses gens s'efforçaient journellement de faire à l'encontre des sujets de mesdits seigneurs, et, ce fait, de saisir tous ses biens ;

A un chevaucheur, pour avoir, le 8 avril, porté lettres à M. de Beveren, lieutenant général d'Artois, afin qu'il se disposât pour être à la journée d'Abbeville, qui devait se tenir, après la Quasimodo, avec les commis du roi de France ;

A divers messagers et chevaucheurs, pour avoir, le 25 avril, de Malines, porté lettres en placard à ceux du conseil en Flandre et au chancelier de Brabant, contenant ordre à tous ceux desdits pays de retourner incontinent avec les nobles et autres sujets de leur quartier devers l'archiduc, pour l'aider à expulser les gens de guerre étant sur le plat pays ;

A divers, pour avoir, le 26 avril, de Malines, porté lettres closes à M. de Beveren, aux villes d'Anvers, de Ziricxsée, de Middelbourg, de Gand, de Lille, de Douai, de Louvain, au marquis de Bade, aux villes de Bois-le-Duc, de Dordrecht, de Bruxelles, à messieurs des finances, à M. de Chièvres, par lesquelles il leur était mandé qu'ils envoyassent incontinent à l'archiduc leurs scellés qu'ils étaient tenus de donner pour la confirmation du traité de Senlis ;

A un messager, pour avoir, le 27 avril, de Malines, porté lettres closes à messieurs Baudouin, bâtard de Bourgogne, de Barbençon, de Ronny, de Trazegnies, de Chimai, de Maingoval, de Trelong, de Boussu, d'Audregnies, de Lens, de Gaesbeke, Sidrac de Lannoy, de Mastaing et autres gentilshommes du pays de Hainaut, par lesquelles l'archiduc leur mandait d'être devers lui dans les cinq jours, afin de l'accompagner à sa réception à seigneurie en son pays et comté de Namur ;

A un chevaucheur, pour avoir, le 29 avril, de Malines, porté lettres closes au conseil en Flandre, lui ordonnant de faire demeurer en leurs hôtels les nobles et autres sujets qui avaient été naguère mandés pour faire déloger les gens de guerre étant sur le pays ;

Mai. A un huissier d'armes, pour, le 14, s'être transporté de Malines sur les frontières du pays de Liége, et là, comme lieu sûr et assez prochain de la résidence de messire Robert de la Marck, à la requête du procureur général, et en vertu des lettres patentes du Roi et de l'archiduc, en forme de réajournement, avoir réajourné par cri public ledit messire Robert à comparoir en personne, à certain jour, pardevant le grand conseil de mesdits seigneurs, pour voir adjuger le profit de certain défaut lors obtenu contre lui par ledit procureur général;

A Nicaise de Griboval, dit Limbourg, héraut d'armes, pour être parti de Malines, le 16 novembre 1494, et être allé, avec le marquis de Bade, le comte de Nassau, seigneur de Breda, le bâtard Baudouin, le président de Pleine et autres commissaires, à Gand, vers les états de Flandre qui y étaient assemblés touchant la réception à seigneurie de l'archiduc, voyage auquel il a été occupé jusqu'au 23 novembre; au même, pour être retourné à Gand, le 5 décembre, avec les mêmes commissaires, lesquels, comme procureurs et au nom de mondit seigneur, devaient procéder à l'accomplissement de sa réception, à quoi il a vaqué jusqu'au 2 janvier 1495, que ladite réception fut du tout parfaite;

Juin. A Jean Rode, clerc, pour, le 3 juin, par l'ordonnance de monseigneur de Cambrai, chancelier, et Louis Quarré, trésorier de la Toison d'Or, être allé à Termonde, chercher, à l'hôtel du greffier de l'ordre, le coffre où étaient les registres, livres, papiers et autres choses appartenant audit ordre, « obs- » tant qu'on maintenoit que ledit greffier y estoit trespassé; »

A maître Laurent Lanier, huissier d'armes, pour, le 7 juin, être allé sur les frontières du pays de Liége, et là, en vertu des lettres patentes de l'archiduc, avoir réajourné à cri public messire Robert de la Marck à comparaître à certain jour pardevant les chancelier et gens du grand conseil, pour y voir adjuger le profit du second défaut naguères obtenu contre lui par le procureur général;

A divers messagers, pour avoir, le 13 juin, de Louvain, porté au drossard de Breda, aux écoutètes de Bois-le-Duc, de Gouda, de Leyde, d'Amsterdam, de Harlem, de Delft, de Dordrecht, aux baillis de Gand, de Bruges, d'Ypres, aux baillis, margraves et écoutètes d'Anvers, de Berghes, de Middelbourg, de Zirick-sée, à l'amman de Bruxelles et au prévôt-le-comte à Valenciennes, des lettres closes par lesquelles l'archiduc leur mandait de requérir de ceux desdites villes certains tonneaux de poudre,

dont il voulait s'aider pour la réduction à son obéissance des places de Sedan, de Monfort et de Logne;

Juillet. A Jeannin du pont de Remy, huissier d'armes, pour être allé, le 1er juillet, sur les frontières du pays de Liége, réajourner messire Robert de la Marck, à l'effet de voir adjuger le profit du troisième défaut obtenu contre lui, avec intimation qu'absent ou présent, on procèderait à sa charge comme il appartiendrait par raison;

A un messager, pour, le 4 juillet, de Louvain, avoir porté lettres closes de l'archiduc à Rodolf van Scambourg, écuyer, capitaine des 1,000 piétons qu'il envoyait au marquis de Bade, pour la réduction des places de Sedan, Monfort, Bouillon et autres;

A un autre, pour, desdits jour et lieu, avoir porté lettres de l'archiduc aux président et gens du conseil en Flandre, à maître Jean le Sauvage et au bailli de Waes, afin qu'ils se tinssent prêts à partir pour la journée d'Abbeville;

A deux chevaucheurs, pour, desdits jour et lieu, avoir porté lettres closes en placard de l'archiduc au grand bailli de Hainaut, au gouverneur de Lille et aux président, gens du conseil et receveur général de Flandre, par lesquelles il leur mandait de faire assembler les fiefvés et arrière-fiefvés desdits pays, et qu'ils se tinssent prêts à le venir servir;

A un chevaucheur, pour, le 7 juillet, de Louvain, avoir porté lettres closes de l'archiduc aux nobles de Hainaut, de Brabant, de Namur et autres, par lesquelles il leur mandait d'être le samedi suivant audit lieu de Louvain;

A Bertrand Longhespée, dit Charolais, héraut d'armes, pour, le 17 juillet, de Louvain, avoir porté lettres closes de l'archiduc à messire Corneille de Berghes, Me Josse Quiévin et Pierre Desprez, étant à Bois-le-Duc, par lesquelles il répondait à ce qu'ils lui avaient écrit touchant leur besogné avec messire Charles de Gueldre;

Août . . . . . .

Septembre . . . . . .

Octobre. A un chevaucheur, pour, le 5 octobre, d'Anvers, avoir porté lettres closes de l'archiduc aux évêques de Tournai et de Thérouane, ou leurs vicaires, afin qu'ils fissent assembler ceux du clergé de leurs diocèces résidant en Flandre et en Artois, le 22 octobre, à Bruges, pour ouïr ce que monseigneur avait à leur faire exposer;

A un chevaucheur, pour, le 27 octobre, de Malines, avoir porté lettres en placard aux lieutenant et gens du conseil en Hollande, contenant la défense aux sujets de l'archiduc de hanter les foires nouvellement établies à Calais. (Pareilles lettres furent envoyées dans les autres provinces);

Novembre. A Josse Van Nyeulant, dit Luxembourg, pour, le 11 novembre, de Malines, avoir porté lettres en placard de l'archiduc aux drossards de Limbourg et de Daehlem, leur ordonnant de faire publier le traité naguère conclu entre ses ambassadeurs et les députés de messire Charles de Gueldre;

A divers messagers, pour, le 13 novembre, de Bruxelles, avoir porté lettres closes de l'archiduc à ceux des villes de Gand, d'Anvers, de Middelbourg en Zélande, de Dordrecht et de Louvain, par lesquelles il leur mandait de lui envoyer, par retour du messager, les scellés qu'ils étaient tenus de fournir pour l'entretien de la paix de Senlis;

Décembre. A un messager, pour, le 9 décembre, de Bruxelles, avoir porté lettres closes de l'archiduc au receveur général de Flandre, lui ordonnant de besogner avec Simon Van Corden, bourgeois de Bruges, sur le fait de sa riche couronne que ledit Simon avait en gage pour la somme de 124 livres de gros, et aussi de 160 livres de gros dont il était répondant envers un marchand de Rouen pour le fait de ladite couronne;

A un autre, pour, le 10 décembre, de Bruxelles, avoir porté lettres closes de l'archiduc aux bourgmestres et échevins des villes d'Anvers et de Berg-op-Zoom, par lesquelles il les avertissait qu'il envoyait vers le roi d'Angleterre M. de Beveren et d'autres ambassadeurs, les chargeant de lui faire parvenir ce qu'ils avaient devers eux, touchant l'entrecours de la marchandise et autres choses qui pouvaient toucher les intérêts du prince et les leurs, afin que cela fût remis auxdits ambassadeurs;

A Cornille Piat, chevaucheur, pour être parti de Bruxelles, le 13 septembre, en compagnie de monsieur de Merewede et de Jean de Courtewille, qui étaient envoyés en ambassade en Angleterre, et être revenu avec eux, le 9 novembre.

Fol. 180-203. *Ambassades et gros Voyages.*

Payements faits:

A maître Henri Ghysberti, doyen de l'église cathédrale de St-Rombaut à Malines, envoyé vers le pape et le collége des cardinaux pour certaines grandes matières et affaires secrètes;

parti de Malines le 11 novembre 1493, retourné le 23 juillet 1494 ;

A maître Thiébaut Barradot, conseiller et trésorier, commis sur le fait des domaines et finances, envoyé le 28 janvier 1495 vers monseigneur de Bourbon ;

A Jean de Hun, écuyer, prévôt de Mons, parti de cette ville le 23 mars 1495 pour Cambrai, où étaient M. du Bouchage, ambassadeur du roi de France, et un ambassadeur du duc de Milan, afin de les conduire à travers les pays de l'archiduc, par lesquels ils devaient passer pour aller vers le roi des Romains (il les accompagna jusqu'à Namur, d'où il fut de retour le 6 avril) ;

A Maître Pierre Ancheman, secrétaire en ordonnances de l'archiduc, pour être parti de Lille le 29 mars 1493, par commandement de monsieur le duc de Saxe, lieutenant général, avec messieurs de Nassau, de Ravestein, prince de Chimai et autres du grand conseil étant lors en ladite ville, et être allé à Abbeville, où était le seigneur d'Esquerdes, afin de lui déclarer que, suivant l'issue de la journée tenue à Péronne entre les ambassadeurs du Roi et de l'archiduc et ceux du roi de France sur la matière de la paix et recouvrement de la personne de madame Marguerite d'Autriche, lesdits seigneurs renverraient leurs ambassadeurs à Péronne le jeudi après Pâques suivant, invitant le seigneur d'Esquerdes à s'y trouver ; (D'Abbeville, Ancheman se rendit à Melun et à Paris, où il attendit MM. les évêques d'Eystadt, marquis de Bade, seigneur de Walhain et autres ambassadeurs de l'Empereur et du Roi, auxquels il déclara tout ce qui avait été fait et besogné à Péronne. Il se rendit ensuite dans cette dernière ville, où s'étaient rassemblés les ambassadeurs de l'archiduc, suivant la déclaration faite au seigneur d'Esquerdes, et les accompagna à Senlis, pardevers le roi de France, où étaient les ambassadeurs de l'Empereur et du roi des Romains, « soubz lesquels il besoigna en » toutes les escriptures et lettraiges qui furent expédiées tou- » chant ladicte matière de paix, qui fut lors conclute audit lieu » de Senlis, obstant qu'il n'y avoit autre secrétaire avec lesdiz » ambassadeurs adonnés à Péronne. » Il revint avec madame Marguerite et lesdits ambassadeurs à Malines, où il arriva le 20 juin 1493.)

A maître Jacques de Gondebault, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, envoyé le 13 mai 1495, de Malines, vers le Roi en Allemagne ;

A Henri Sadron, écuyer, envoyé le 7 décembre 1494 vers le prince d'Orange, au comté de Bourgogne, pour recouvrer de lui certains oiseaux de proie qu'il avait promis au roi des Romains, lors du dernier séjour de ce prince aux Pays-Bas;

A Jean Carondelet, écuyer, échanson de l'archiduc, envoyé le 9 juin 1495 vers monseigneur de Bourbon;

A maître Hugues Oderne, prévôt de Soignies, secrétaire de l'archiduc, envoyé le 11 juillet 1495, de Louvain, vers le roi des Romains en Allemagne;

A maître Hugues Lecocq, secrétaire de l'archiduc, parti de Malines le 3 janvier 1495, pour aller vers le Roi étant à Berg-op-Zoom;

A maître Jean le Sauvage, conseiller au conseil de Flandre, parti d'Ypres le 10 mai 1495, pour aller, en compagnie du comte de Nassau, seigneur de Breda, à la journée tenue à Abbeville, avec les ambassadeurs du roi de France, afin de régler ce qui restait à parfaire de la paix de Senlis; retourné le 28 mai;

A Jean de Courtewille, écuyer, envoyé le 22 août 1495 vers le roi d'Angleterre avec le souverain de Flandre, tant pour le bien de paix que pour l'entrecours de la marchandise et autres matières secrètes; retourné le 16 octobre;

A messire Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, grand bailli de Hainaut, parti de Mons le 8 mai 1495, pour aller avec le comte de Nassau et autres ambassadeurs à Abbeville, où étaient les ambassadeurs du roi de France, afin de traiter avec eux sur ce qu'il restait à parfaire de la paix de Senlis; revenu le 29 mai; parti de nouveau le 1er août pour Amiens, et retourné le 22;

A Jean Carondelet, écuyer, envoyé le 29 septembre 1495 en France, pour présenter au Roi des chevaux de la part de l'archiduc;

A maître Josse Quiévin, parti le 6 juillet 1495 avec messire Corneille de Berghes, seigneur de Grevenbroek, et autres ambassadeurs de l'archiduc, pour aller à Bois-le-Duc traiter avec les ambassadeurs de monsieur Charles de Gueldre; retourné le 24 juillet;

A Jean de Courtewille, écuyer, renvoyé vers le roi d'Angleterre le 19 novembre 1495;

A messire Corneille de Berghes, envoyé le 26 novembre vers le Roi en Allemagne;

A messire Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, etc., parti

de Mons le 12 novembre 1495, avec maître Thomas de Pleine, président du grand conseil, et Olivier du Buisson, receveur des aides de Hainaut, pour Chimai, où une journée devait être tenue avec les ambassadeurs du roi de France, afin de régler ce qui restait à parfaire de la paix de Senlis; retourné le 5 décembre;

A messire Jean de Salazar, seigneur de St-Martin, chevalier, conseiller et chambellan, envoyé le 24 décembre 1495 vers le roi et la reine d'Espagne et madame la princesse de Castille;

A maître Paul Ooge, seigneur de Faucquewez, et maître Louis Roland, conseiller au conseil de Brabant, envoyés à Louvain, le 3 septembre 1495, vers ceux du clergé de Brabant et de Liége, illec assemblés, pour obtenir d'eux l'accord de 4,000 livres que l'archiduc leur avait fait demander pour le payement de ceux de sa chapelle;

A maître Josse Quiévin, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi et de l'archiduc, qui était parti de Malines le 6 octobre 1494, et allé par-devers les membres du pays de Flandre et ceux de Gand, afin de solliciter leur consentement pour la réception de monseigneur à seigneurie, tant au pays de Flandre qu'à Gand, ce que, après plusieurs journées et délais de retraite par eux pris, ils accordèrent; retourné le 11 novembre; parti de nouveau de Malines le 26 novembre, à l'effet de solliciter ceux de Gand de faire les dispositions nécessaires pour ladite réception; retourné le 30 décembre, après avoir attendu et accompagné le marquis de Bade, le comte de Nassau, le président de Flandre et autres commis pour faire ladite réception, au nom de l'archiduc.

Fol. 204-230. *Dons et Récompenses extraordinaires.*

Mai. Aux roi, mayeur, jurés et autres de la confrérie du grand et petit serment des arbalétriers de la ville de Namur, tant en considération de ce que monseigneur a été roi de cette confrérie et y a abattu le papegay, que pour employer à la réfection et augmentation du collier du roi dudit papegay, 102 livres.

A Victor Dupré, clerc, pour avoir porté au comte de Nassau, à Arras, certains mémoires et instructions écrits de la main de maître Jean Dufay, concernant le bien et utilité de monseigneur et de ses pays de Picardie et Artois,.....

Juillet. A Franc Clout, marchand de draps de soie, à Ma-

lines, pour 21 ½ aunes de velours cramoisi, données à la femme de Gilles de Bousanton, dit le Veau, nourrice de l'archiduc et de madame sa sœur, pour en faire faire une robe, à 10 liv. 16 sols l'aune, 232 liv. 4 s.

A un compagnon qui apporta à l'archiduc, de la part du Roi, une robe faite à la mode de Turquie, appelée *houssade*, 6 liv.

Août. A Jean de Mache, messager, pour son vin des bonnes nouvelles apportées par lui de la réduction de la place de Monfort, 10 liv.

A Gillequin Leclerc, poste à Namur, quand il apporta à monseigneur, de la part du marquis de Bade, des nouvelles de la réduction de la place de Sedan, 10 liv.

Novembre. A Art Clout, marchand de draps de soie à Malines, pour vingt aunes de velours noir que monseigneur donna, le 9 novembre, à Grenade, héraut d'armes du roi d'Espagne, pour le rachat de la robe de drap d'or que monseigneur avait vêtue le jour des noces de madame Marguerite, sa sœur, à 4 liv. 1 sol l'aune, 81 livres.

A maître Gomar Népotis, organiste de la chapelle domestique de l'archiduc, en récompense des peines qu'il avait à apprendre madame Marguerite d'Autriche de plusieurs instruments de musique.....

Fol. 232-244. *Autres Dons par mandements particuliers.*

A dame Françoise de Luxembourg, dame de Ravestein, etc., qui avait, au mois de juin 1494, accompagné madame la douairière de Bourgogne à Valenciennes, où cette princesse était allée recouvrer, de la main du roi de France, madame Marguerite d'Autriche, et qui, au mois d'août suivant, avait accompagné madame Marguerite au voyage que fit l'archiduc à Maestricht, où étaient le Roi et la Reine, 670 liv.

A messire Colart, seigneur de Baillet, chevalier, en considération des bons et agréables services faits par lui tant aux ducs Philippe et Charles de Bourgogne, qu'à l'archiduc et au Roi son père, 60 livres.

Aux prévôt, doyen et chapitre de l'église collégiale de St-Aubin à Namur, pour les employer en ornements d'église, au lieu du drap d'or que l'archiduc leur devait, à cause de sa joyeuse entrée et réception au comté de Namur, 30 livres, par lettres du 23 mai 1495.

A maître Pierre Mambour, maître joueur d'épée à deux mains, et serviteur domestique de l'hôtel de l'archiduc, 100 liv.

A chacune des trente personnes (elles sont nommées dans le compte) qui ont principalement conduit le fait de la réduction de St-Omer en l'obéissance de l'archiduc, 120 livres, soit 3,600 livres, par lettres du 20 août 1495, pour toutes choses qu'elles pourraient jamais demander à lui, ou à ses successeurs, du chef de ladite réduction, jusqu'au 19 mars 1495, jour où commençait la pension viagère qui leur avait été accordée.

Aux veuve et héritiers de feu Guillaume le Caucheteur; au mambour des enfants de feu Jean Barisel; au mambour des enfants de feu Jean Caillau; aux enfants de feu Guillaume de le Helle; au mambour des enfants de feu Michel Wedemare, en leur vivant conducteurs, avec d'autres, de la réduction de St-Omer, à chacun 60 livres, par lettres du 20 août 1495.

A Vincent Muet, l'un des conducteurs de la réduction d'Arras, 600 livres, par lettres du 20 août 1495.

Fol. 245-255. *Deniers payés pour l'Écurie de Monseigneur.*

Mai 1495. A un nommé Pietre Corneliszonne, peintre à Bruxelles, pour avoir peint une barde et deux *bordonnasses* de plusieurs couleurs, à la devise de monseigneur, 9 liv. 10 sols.

Août. A Jean Wat, armurier à Bruxelles, pour trois *harnas* complets et garnis de trois habillements de tête pour le corps de monseigneur, à 60 livres la pièce, 180 livres; pour un *harnas* de joute délivré à Charlekin de Wedergrate, 12 livres.

A Aert Clout, marchand de draps de soie à Malines, pour plusieurs parties de draps de soie vendues et délivrées à l'archiduc, pour s'en servir à ses premières joutes qu'il fit le jour de Saint-André 1495, à Bruxelles, 1,982 liv. 1 sol 9 den., savoir: pour cent quarante-quatre aunes de satin cramoisi rouge, pour en faire housses, selles et harnais de chevaux, paletots des grands seigneurs et chevaliers de l'ordre qui accompagnèrent monseigneur à ladite joute, à 6 liv. 1 sol 6 den. l'aune; pour huit aunes 1/4 d'autre satin cramoisi rouge pour le paletot de monseigneur de Ravestein, qui accompagna l'archiduc à la joute, à 4 liv. 16 s. l'aune; pour quinze aunes de moindre satin rouge en graine, pour les paletots des trompettes, à 54 sols l'aune; pour quatre aunes de satin rouge cramoisi pour le pourpoint à armer de monseigneur, à façon de losanges, à 4 liv. 16 sols l'aune; pour cinq aunes de taffetas noir pour ledit pourpoint, à 27 sols

l'aune; pour vingt aunes de satin employées à faire deux grands sayons à manches, dont un pour l'archiduc et l'autre pour Luxembourg, lesquels devaient servir, à la fin des joutes, au banquet donné par la ville de Bruxelles, à 50 sols l'aune; pour quinze aunes de velours violet cramoisi, pour en faire faire le manteau dudit Luxembourg, à 13 liv. 10 sols l'aune,.....

Décembre. A Jean de Smet, faiseur de lances à Malines, pour quatorze douzaines de lances ayant servi aux joutes faites à Malines le jour des noces de madame la princesse de Castille, au mois de novembre 1495, à 36 sols la douzaine; pour cent autres lances de guerre en sapin, qui servirent au tournois que monseigneur fit faire depuis à Bruxelles, audit mois de novembre, à 18 sols pièce,....

A Hughes Beeckman, faiseur de rochets à Bruxelles, pour trente-six rochets d'acier et trente-six de fer ayant servi aux joutes de Malines, les rochets d'acier à 6 sols, et les rochets de fer à 3 sols,.....

Fol. 256-268. *Menues et grosses Parties.*

Janvier 1495. A Philippe Cotteron, aide-garde des joyaux du Roi et de l'archiduc, en remboursement des dépenses suivantes, faites par lui depuis le 1er juillet 1494, savoir :

Payé à un compagnon qui, le 28 août 1494, l'accompagna de Louvain à Bruxelles, pour aller quérir la grande licorne du Roi et de l'archiduc, qu'ils voulaient montrer à l'évêque de Mayence et aux princes d'Allemagne, 36 sols;

A un compagnon qui, le 11 septembre, l'accompagna de Malines à Bruges, pour y quérir la riche couronne de feu madame, étant entre les mains de Simon Van Corden, et au charreton qui amena icelle couronne à Malines, pour servir aux noces de mademoiselle de la Vère, 7 liv. 10 sols;

A Antoine van Gavere, lieur de livres, à Bruges, le 3 octobre, pour avoir nettoyé, enluminé et relié deux grands livres appartenants au Roi et à l'archiduc, nommés *le premier, second et tiers volumes de Giron le Courtois*, et pour avoir fait redorer les clouants et boutons, 11 livres;

A deux charretons qui, le 25 octobre, transportèrent sur leurs chariots les coffres où étaient les joyaux, bagues et ornements servant au service divin, de Malines à Anvers, pour

la messe qui s'y célébra, lorsque le Roi prit l'ordre de chevalerie de St-George, 52 s.;

Pour deux custodes de cuir bouilli, étoffées de feutre, courroies de cuir, crochets et clouants, pour mettre deux grands flacons d'argent donnés à l'archiduc par ceux d'Anvers, lors de sa joyeuse entrée, 4 liv. 10 s.

A Aert Clout, marchand de draps de soie à Malines, pour plusieurs parties de draps de soie délivrées, tant pour le corps et usage de l'archiduc, que pour plusieurs gentilshommes qui l'accompagnèrent à une *momerie* qui se fit aux noces du sieur de Spontin et de la fille du Veau de Bousanton, maître d'hôtel de madame Marguerite, 579 liv. 9 s. 9 d.

A un marchand de Mons, pour vingt aunes de drap d'or rouge, dont l'archiduc fit présent à l'église de madame Sainte-Waudru, lorsqu'il fit le serment de sa réception à la seigneurie de Hainaut, 240 liv.

A Jean de Lannoy, marchand orfévre à Malines, pour une croix de Jérusalem de fin or, garnie de dix-sept petits diamants et trois bonnes perles y pendantes, que l'archiduc fit présenter, de sa part, à la fille du Veau de Bousanton, en avancement de son mariage avec le seigneur de Spontin, 60 livres.

Aux maire, échevins et jurés de la ville de Bouvigne, pour servir aux frais de construction d'un édifice en un passage étant au-dessus de ladite ville, nommé *la tour de Crèvecœur*, « afin » de tant mieulx garder l'entrée du pays par ce quartier des » François et des Liégeois, » 300 livres.

A Jean Remy, faiseur de lances à Bruxelles, pour six douzaines de lances achetées de lui le 6 septembre 1495, pour les joutes que les gentilshommes de l'hôtel de l'archiduc firent en sa présence ledit jour, au Parc de Bruxelles, à 48 sols la douzaine,.....

A un verrier de Louvain, pour deux verrières que l'archiduc donna aux abbesse et couvent de Val-le-Duc, près de Louvain, et qui furent placées à deux fenêtres du chœur de leur église, 26 livres.

A Jean Van Assche, marchand de draps de soie à Bruxelles, pour douze aunes de taffetas vert dont on fit la tenture de la chambre de plaisance de madame Marguerite, à Bruxelles, 10 liv. 16 sols.

A Gobin Bourgeois, sellier à Bruxelles, pour une grande malle

de fort cuir bouilli, doublée et étoffée de chaînes, serrures, clefs, etc., pour y mettre le lit de l'archiduc et autres choses qu'il veut avoir avec lui, quand il va par les champs, 12 liv.

A Aert Clout, marchand de draps de soie, pour deux cent trente-cinq aunes de taffetas de diverses couleurs que l'archiduc fit délivrer, le 2 novembre 1495, à plusieurs gentilshommes de son hôtel, pour en faire faire des housses à leurs chevaux, lors des joutes qu'ils firent, par son ordre, aux noces de madame Marguerite, à Malines, le 5 novembre,.....

A Guillaume le Louchier, valet de chambre et tailleur de robes de monseigneur, savoir : pour la façon et étoffe de son métier d'un pourpoint de damas noir pour l'archiduc, 36 sols; *item*, pour un autre pourpoint de satin noir, 36 sols; pour un autre pourpoint de velours noir, 36 sols; pour la façon et garniture d'une robe à chevaucher, de velours noir, 36 sols; pour la façon d'un chaperon, 12 sols; pour la façon d'un paletot à manches, 36 sols, etc., etc.

Fol. 269. *Deniers payés aux Secrétaires.*

. . . . . .

Fol. 271. *Deniers payés en l'acquit du Roi et de monseigneur l'Archiduc.*

A messire Englebert, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, lieutenant-général du Roi, et Jean, seigneur de Berghes, premier chambellan de l'archiduc, à compte sur les 22,000 écus d'or pour lesquels ils s'étaient obligés envers plusieurs personnages, en traitant la paix de Senlis, 2,362 liv. 10 sols.

A Claude de Salins, comme butinier, Poncet, bâtard de Vergey, et Jean, bâtard de Vauldrey, écuyers, tant en leur nom qu'en ceux de tous les gentilshommes de l'hôtel de l'archiduc, et autres ayant part à la rançon de Josse Deckere, bourgmestre de Bruges, pris par eux lors de la détention du Roi en cette ville, 5,000 florins d'or ou 6,750 livres, outre 1,000 florins qu'ils avaient précédemment reçus : lesdits 6,000 florins, pour, en vertu d'un appointement fait avec eux, tenir lieu des 15,000 écus que messeigneurs d'Ysselstein, Corneille de

Berghes, don Ladron de Ghevara, Philibert de Verey, dit la *Mouche*, et consorts, s'étaient obligés à leur payer pour ladite rançon.

A Bénédict Vander Dame, écuyer allemand, châtelain du château de Vilvorde, pour les dépenses de bouche et autres, depuis le 4 octobre 1492 jusqu'au 27 novembre 1493, de quatre prisonniers gantois que le Roi y avait fait enfermer, lesquels, ceux de Gand chargeaient de certains grands crimes et mésus, dont ils furent reconnus innocents.

Fol. 284. *Défraiements.*

Sommes payées à des hôteliers de Bruxelles, pour le défraiement d'ambassadeurs de France et d'Angleterre.

Fol. 285. *Aumônes et Offrandes.*

. . . . . .

Fol. 286. *Deniers payés ès mains du Roi et de l'Archiduc.*

. . . . . .

Fol. 291. *Deniers pris à frais et finance.*

. . . . . .

Fol. 292. *Deniers rendus et non reçus.*

C'est-à-dire deniers portés en compte et non reçus.

Fol. 308. *Dépense commune.*

Frais de rédaction du compte.

Le total de la dépense est de 369,899 liv. 2 s. 8 d., et 462 florins de Rhin.

III. Compte de Jean Micault, du 14 juillet au 31 décembre 1507.

DÉPENSE.

Fol. 71. *Gages et Pensions extraordinaires.*

Payements pour dons ou pensions faits à

Messire Hugues de Melun, vicomte de Gand, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi et de l'archiduc;

Messire Charles de Croy, prince de Chimai, vicomte de Limoges, etc., gouverneur et premier chambellan de l'archiduc;

Bernard, jeune marquis de Bade;

Messire Jean le Sauvage, chevalier, seigneur d'Escaubeke, président de Flandre;

Messire Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, chevalier de l'ordre, etc.;

Messire Henri de Witthem, seigneur de Beersele, chevalier de l'ordre, conseiller et second chambellan de l'archiduc;

Messire Josse de Prant, chevalier, seigneur de Blaesvelt, conseiller et chambellan;

Jean de Praet, écuyer;

Messire Pierre de Lannoy, seigneur du Fresnoy, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan;

Josine de Nyeuwerne, *bercheresse* de monseigneur l'archiduc et de mesdames ses sœurs;

Jehanne Vinricx (ou Vivricx), naguère nourrice de madame Marie d'Autriche;

Messire Jehan Vander Vorst, chevalier, seigneur de Lombeke, chancelier de Brabant;

Messire Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, chevalier de l'ordre, etc.;

Jean Vander Aa, écuyer et grand fauconnier de l'archiduc;

Messire Michel de Croy, seigneur de Sempy, chevalier de l'ordre, etc.

Fol. 80. *Menus Voyages et Messageries.*

Juillet. Payements faits à divers chevaucheurs de l'écurie de l'archiduc, pour avoir porté les lettres suivantes :

Le 18, à Philippe, jeune marquis de Bade, pour qu'il se rendît à Marche avec les 200 chevaux sous ses ordres, afin d'empêcher le passage des Français ;

D°. A messire Sigismond de Fraenberg, ambassadeur du roi des Romains en Angleterre ;

D°. Au sieur d'Aymeries, lui ordonnant de se transporter avec les gens de guerre de sa charge à Helmont, Eyndhove et autres lieux, pour défendre la campagne contre ceux de Remunde ;

Le 28, à messire Andrieu de Burgo, ambassadeur du Roi et de l'archiduc en Espagne, et à plusieurs ducs, comtes et autres grands seigneurs dudit pays.

Payement fait à un courrier qui, en juin 1507, partit de Berghes avec cent cinquante lettres closes du Roi, de l'archiduchesse et des seigneurs du conseil, adressées à messire Andrieu de Burgo et autres seigneurs en Espagne.

Id. à Malghys Martin, roi de Hainaut, Josse de Nyeulant, roi d'Artois, Bertrand Longhespée, dit Limbourg, Pierre Dubois, héraults d'armes, et Jehannin Desprez, poursuivant d'armes, pour être partis de Bruxelles, le 10 mai 1507, et avoir suivi l'archiduchesse Marguerite dans les pays de Hainaut, Artois, Lille, Flandre, Hollande, Zélande et autres lieux, où elle s'est rendue pour être reçue et faire le serment au nom du roi des Romains, comme mambour.

Id. à Francisque de Taxis, capitaine et maître des postes, pour l'entretien de deux hommes et quatre chevaux qu'il a eus journellement au service du Roi et de l'archiduc, dans leurs villes de Malines, Gand, Bruges, et ailleurs, jusque vers messieurs le président de Malines, Jean de Courtewille et autres ambassadeurs auprès du roi de France, afin d'avertir madame de Savoie plus souvent et à plus grande diligence des affaires de par delà, et *vice versâ.*

Id. à quarante-cinq individus ayant servi comme postes, d'Innspruck, de Constance et d'autres villes d'Allemagne, où était le roi des Romains, jusqu'à Malines, en Hollande, en Flandre et en Zélande, où étaient madame de Savoie et l'archiduc.

Août. Payements faits à des chevaucheurs et messagers, pour avoir porté les lettres suivantes :

Le 2, au trésorier des guerres, touchant la revue de 2,000 compagnons levés en la mairie de Bois-le-Duc, pour aller avec le prince de *Hanolt* (d'Anhalt) ravager la Gueldre;

Le 11, à l'écoutète de Bois-le-Duc, afin de savoir pourquoi ces 2,000 piétons étaient retournés chez eux;

Le 20, au chancelier de Liége, afin qu'il tînt la main à ce que les villes de ce pays observassent bonne amitié et voisinage avec les pays de pardeçà;

Le 21, aux villes de St-Trond, de Huy, de Hasselt et de Tongres, afin qu'elles ne livrassent passage aux Français, pour aller en Gueldre;

Do. Au gouverneur de Béthune, aux seigneurs et nobles des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de Zélande, de Flandre, aux seigneurs de Falais, de Herbais, de Fontaine, de Houffalize et de Glajon, leur mandant de venir en diligence vers l'archiduchesse, montés, armés et le mieux accompagnés que possible, pour résister aux Français et autres ennemis;

Le 24, au prince de Chimai et au comte de Fauquemberghe, leur mandant de faire en diligence assembler les piétons de Hainaut, d'en mettre une partie dans les places frontières, et de faire marcher les autres vers Tirlemont, où se faisait l'assemblée de tous les gens de guerre de pardeçà.

Septembre. Payements faits à des chevaucheurs et messagers, pour avoir porté les lettres suivantes :

Le 1er, à monseigneur de Nassau, à monseigneur de Fiennes et à monseigneur le prince de Chimai, leur signifiant la descente des Français, et leur mandant de se rendre auprès de la duchesse avec le plus grand nombre possible de gens de guerre, pour résister à ceux-ci;

Do. Au chancelier de Brabant, lui ordonnant de faire publier la défense de communiquer avec les sujets de Weert et du pays de Hornes;

Do. Au seigneur de Gaesbeke, capitaine de Thielt, et au seigneur de Heel, capitaine de Bommel, leur ordonnant d'intercepter les communications avec ceux de Nimègue;

Le 26, au comte de Waldeck, lieutenant de monseigneur de Juliers, le requérant d'envoyer par deçà certain bon nombre de gens de guerre à cheval, pour résister aux entreprises des ennemis.

Octobre. Payements faits à des chevaucheurs et messagers, pour avoir porté les lettres suivantes :

Le 1er, au sénéchal de Hainaut, aux seigneurs de St-Leu, de Beveren, de Maingoval, de Trivières, de Boussu, de Roisin, de Fauquemberghe, de Falais, de Fontaines, de Barbançon, de Trazegnies, de Hames, de Croisilles, de Péaige (?), d'Hordain, de Willerval, de Rosimbos, de Lannoy, de Mastaing, de Croy, Sidrac de Lannoy, André et François de Mastaing ; aux seigneurs de Dixmude, de Bousinghe, d'Eecke, de Moerbeke, de Ghistelles, à Philippe de Moerbeke; aux seigneurs de Maldeghem, de Praet, de Herzeele; aux seigneurs de Rokingen, Étienne de Liedekerke; aux seigneurs de Bonlers, de Lalaing, à François de le Gracht; au seigneur de Liedekerke, aux seigneurs d'Isenghien, Mouscron, Pamele, Muelebeke, Louis de le Gracht, Jean d'Isenghien, Martin de le Gracht, au seigneur de Vuchte; aux seigneurs de Houffalize, de Cortkene et de Cruninghe, leur ordonnant de venir incontinent, armés et montés, vers le prince de Hanolt (d'Anhalt), étant à Louvain, pour, avec les gens de guerre qui s'y assemblaient, aller au devant des Français et des Gueldrois ;

Le 7, au comte de Rennenberg, que la duchesse envoyait vers le duc de Juliers;

Le 9, au duc de Clèves, le priant d'envoyer de ses gens de guerre à cheval au secours de par deçà, avec lettres de placard du Roi qui le sommaient d'ainsi le faire;

Le 15, aux recteur, docteurs et autres de l'université de Louvain, que la duchesse priait et requérait de n'exposer en vente, ou en location, leurs maisons, mais de vouloir y demeurer, afin de n'etonner ni décourager les habitants.

Novembre. Payements faits à des chevaucheurs et messagers, pour avoir porté les lettres suivantes :

Le 1er, aux gouverneurs de Namur et de Luxembourg, au gouverneur de Lille, aux président et gens du conseil en Flandre, aux lieutenant et gens du conseil en Hollande, aux rentmaîtres de Bewesterschelt et Beoisterschelt en Zélande, aux grand bailli de Hainaut et prévôt-le-comte à Valenciennes, leur envoyant, pour qu'ils le fissent publier, un placard contenant que tous officiers et sujets des pays de par deçà, qui avaient fait quelque arrêt ou empêchement sur les biens, denrées et marchandises menés de ces pays en France, ou de France en ces pays, eussent à les lever sans délai.

Décembre . . . . . .

Fol. 142. *Messageries par mandements.*

. . . . . .

Fol. 143. *Ambassades et gros Voyages.*

Payements faits :

A maître Jean Pieters, président du grand conseil, Jean de Courtewille, maîtres Jean Caulier et Jean Lettin, secrétaire, envoyés en ambassade vers le roi de France, et partis de Bruxelles le 19 mars 1507;

A Thomas Ysaac, dit Toison d'Or, envoyé vers le Roi en Allemagne, pour affaires secrètes, parti de Bruxelles le 17 août 1507;

A don Diégo de Ghevara, écuyer, conseiller du Roi et de l'archiduc, maître d'hôtel de la reine de Castille, envoyé vers le roi d'Angleterre, parti le 22 août 1507 de Bruxelles;

A maître Philippe Wielant, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, parti de Bruxelles le 6 août 1507 avec maître Nicolas Everardi, aussi conseiller et maître des requêtes, pour Leyde, afin d'informer sur les excès commis au pays de Zélande par les officiers ecclésiastiques de l'évêque et du dom prévôt d'Utrecht;

A Jérôme Vent, maître d'hôtel de madame de Savoie, envoyé vers monsieur de Clèves, afin qu'il se déclarât contre monsieur de Gueldre, parti de Breda le 18 juin 1507.

Il résulte de plusieurs articles de ce chapitre que maître Pieters partit de Malines, accompagné de maître Jean Lettin, secrétaire et greffier du grand conseil, et d'une suite de douze chevaux, le 19 mars 1507; que maître Caulier et Jean de Courtewille, écuyer, bailli de Lille, étaient déjà en France, où ils avaient été envoyés dès le 5 février; que le sujet de leur mission était principalement le fait de Gueldre; que, à Lyon, ils furent arrêtés, à cause que le roi des Romains avait fait saisir un religieux, aumônier du roi de France; que Lettin fut envoyé alors au roi des Romains, à Constance, pour qu'il relâchât ledit aumônier, tandis que ses compagnons étaient transférés au château de Pierre-Encise; que, ayant obtenu la délivrance de

l'aumônier, Lettin le remit à Beaune entre les mains du seigneur de la Trémoille, gouverneur de Bourgogne; qu'alors les ambassadeurs furent délivrés et partirent pour Paris; enfin que, le 5 octobre, ils furent de retour à Malines, où ils firent leur rapport en présence de madame de Savoie et du conseil.

Fol. 153. *Ambassades par mandements.*

Payements faits :

A Claude de Cilly, écuyer, envoyé en Espagne, pour affaires importantes concernant la succession de ce pays, parti de Bruxelles le 25 août 1507;

A messire André de Burgo, chevalier, conseiller et ambassadeur du Roi et de l'archiduc en Espagne, à raison de 5 ducats d'or par jour, depuis le 1er septembre 1506;

A Jean de Courtewille, écuyer, bailli de Lille, ambassadeur en France, depuis le 26 octobre 1505, jusqu'au 5 octobre 1507, qu'il fut de retour à Malines, comme il est dit ci-dessus.

Fol. 156. *Dons et Récompenses extraordinaires.*

Fol. 162 v°. A Dierick Van Artem, clerc, en récompense de certain voyage que, par ordonnance de monseigneur de Gaesbeke, lieutenant de monseigneur de Chièvres, au mois d'octobre 1506, il fit, à extrême diligence, dès le village de *Boxtel*, pour porter lettres à mondit seigneur de Chièvres, lors lieutenant général, et à messieurs du conseil du feu Roi à Malines, par lesquels ledit seigneur de Gaesbeke les avertissait de la course que messire Robert d'Arenberg et ses alliés firent lors à Turnhout,.....

Fol. 164. *Autres Dons par mandements particuliers.*

Fol. 164. A Andrieu Spierinck, fourrier du feu roi de Castille, pour le voyage fait par lui avec madame de Savoie en toutes les villes et lieux des pays de par deçà où elle a été reçue au nom du roi des Romains, comme tuteur et mambour de monseigneur l'archiduc, auquel voyage il a vaqué depuis le 1er avril jusqu'au 25 juin 1507,.....

Fol. 165. A monsieur Jean, jeune duc de Clèves, afin qu'il ait mieux de quoi s'entretenir auprès de l'archiduc, outre une autre somme de 1,500 livres, 625 livres.

Fol. 165 v°. A haut et puissant prince monseigneur Jean, duc de Clèves, comte de la Marck, 625 liv.

A messires Guillaume Vander Hoist, chevalier, grand maréchal de Clèves; Henri Penninck, chancelier; Évrard Vanden Zande, receveur général, et Bibertus Van Ryswyck, prévôt de Noyssche et conseiller du duc de Clèves, en considération de certains agréables services qu'ils ont rendus au Roi et à l'archiduc, 375 livres.

Fol. 171. A George, seigneur de Halewin, conseiller et chambellan du Roi et de l'archiduc, pour l'entretien de seize compagnons chantres et quatre petits enfants qui ont servi en la chapelle de monseigneur, chantant journellement, en disant les hautes et basses messes et les heures du jour, du 1er janvier au 30 juin 1507, 600 livres.

Fol. 172. A messire Corneille de Berghes, seigneur de Zevenberghe, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan, pour ses bons services, 600 liv.

Fol. 175. *Deniers payés pour l'Écurie de mesdits Seigneurs.*

. . . . . .

Fol. 176. *Menues et grosses Parties.*

Fol. 177 v°. A Gille van Halle, *escrignier*, demeurant à Bruxelles, pour un lit de camp étoffé de sangles, ferrailles et crampons, envoyé au roi des Romains en Allemagne, et pour deux coffres de cuir bouilli, dans lesquels ledit lit de camp a été renfermé, 33 liv.

Fol. 178. A trois charretons de Bruxelles qui ont mené sur leurs chariots les toiles de chasse en la forêt de Soigne, où madame l'archiduchesse les a fait tendre pour chasser pour son déduit et passe-temps, 6 liv. 5 s.

Fol. 179. A Antoine Handenacke, pour le loyer de sa maison près la porte de Cauweberghe (Caudenberg), où ont été mis les vaches sauvages, chameaux, *ostriches* (autruches) et plusieurs autres étranges bêtes que le feu roi de Castille avait fait amener d'Espagne, pour son plaisir,.....

Ce chapitre contient divers payements pour achat de draps de soie et de toiles destinés à l'archiduc.

Fol. 185. *Menues et grosses Parties par mandements.*

A maître Jean Bouchart, conseiller, avocat et solliciteur des affaires de mesdits seigneurs en la cour de parlement à Paris,...

Fol. 186. *Deniers payés en l'acquit de mesdits Seigneurs.*

Fol. 184. Aux veuve et héritiers de feu Gille de Rebecke, dit roi de Hainaut,.....

Fol. 202. A messire Philibert de Verey, dit la Mouche, chevalier de l'ordre, pour déboursés faits par lui dans le temps qu'il était ambassadeur du feu roi de Castille vers le roi don Fernand et d'autres princes et seigneurs de Castille, tant avant l'arrivée dudit feu Roi, qu'après son trépas,.....

Fol. 207. A messire Jacques, jeune comte de Hornes, à compte sur les 12,000 livres qui lui ont été promises, en considération du service fait par lui, en accordant l'ouverture de ses ville et place de Weerdt, pour la sûreté du pays de Brabant,.....

Fol. 208. A Marc Mathys, dit *Creticus*, écuyer, héritier de feu maître Pierre Mathys, dit *Creticus*, en son vivant conseiller et physicien du feu roi de Castille.....

Fol. 210. *Offrandes et Aumônes extraordinaires.*

. . . . . .

Fol. 211. *Deniers payés ès mains de Monseigneur et de Mesdames.*

. . . . . .

Fol. 212. *Deniers rendus et non reçus.*

. . . . . .

IV. Compte de Jean Micault, du 1er janvier au 31 décembre 1519.

DÉPENSE.

Fol. 85. *Gages et Pensions extraordinaires.*

A madame Marguerite [1], pour sa pension du 1er juillet 1518 au dernier juin 1519, 20,000 liv.

A messire Philippe de Bourgogne, évêque d'Utrecht, pension annuelle de 2,000 liv.

A monseigneur Frédéric, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, chevalier de l'ordre, pension annuelle de 5,000 liv., en vertu de lettres patentes du 19 février 1517 (1518 n. st.).

A monseigneur Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein, d'Enghien, etc., pension de 6,000 liv., en vertu de lettres patentes du 21 janvier 1517 (1518, n. st.).

A monseigneur Bernard, marquis de Bade, pension annuelle de 1,000 liv., depuis le 1er janvier 1516.

A monseigneur Henri, comte de Nassau, seigneur de Vianden, de Breda, de Diest, etc., chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 3,000 liv., à partir du 1er juillet 1517.

A messire Jacques, comte de Hornes, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 1,000 l.

A messire Jean, seigneur de Berghes, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 3,000 l., depuis le 1er janvier 1515.

A messire Guillaume de Croy, marquis d'Arschot, comte de Beaumont, seigneur de Chièvres, etc., chevalier de l'ordre, grand et premier chambellan du Roi, pension annuelle de

[1] L'archiduchesse Marguerite, régente des Pays-Bas. Au compte de 1520, il y a un article de 140,000 livres payées à cette princesse, à compte sur 250,000 livres que Charles-Quint était convenu de lui donner pour sa renonciation à sa part dans la succession de l'empereur Maximilien.

3,000 livres [1], en vertu de lettres patentes du Roi, du 13 juin 1519.

A messire Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, chevalier de l'ordre, grand maître d'hôtel, maréchal de l'ost du Roi et gouverneur d'Artois, pension annuelle de 5,000 livres, en vertu de lettres patentes du 20 avril 1518.

A messire Charles, baron de Lalaing, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 1,000 l.

A messire Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, seigneur de Montigny, de Culembourg, etc., chevalier de l'ordre, conseiller et second chambellan du Roi, et chef des finances, pension annuelle de 2,000 livres.

Au même, à cause du plat qu'il était obligé de tenir pour recevoir plusieurs nobles personnages, gentilshommes, officiers et gens de loi des villes, pension de 1,400 livres.

A messire Hugues de Melun, vicomte de Gand, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, gouverneur et capitaine d'Arras, pension annuelle de 1,000 livres, à cause de son état de gouverneur.

A messire Floris d'Egmont, seigneur d'Ysselstein, de St-Martynsdyck, etc., chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, don de 1,000 livres pour une fois, et pension annuelle de 1,500 livres.

A messire Maximilien de Hornes, chevalier, seigneur de Gaesbeke, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 600 livres.

A messire Jean, seigneur de Wassenaere, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 1,600 livres, en vertu de lettres patentes du 7 septembre 1517.

A messire Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, et son grand bailli de Hainaut, pension annuelle de 500 livres.

A messire Antoine, comte de Fauquemberghe, baron de Ligne, seigneur de Bailleul, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 800 livres, depuis le 1er juillet 1516.

A messire Édouard Ponynck, grand contrôleur d'Angleterre, pension annuelle de 1,000 livres.

[1] Le seigneur de Chièvres touchait aussi une pension sur le trésor d'Espagne.

A messire Simon de Quingey, seigneur dudit Quingey, de Montbaillon, etc., chevalier d'honneur de madame Éléonore d'Autriche, reine de Portugal, pension annuelle de 200 livres.

A messire Mathieu de Saint-Angele, diacre cardinal de *Gursse* (Gurk), pension annuelle de 2,000 livres, en vertu de lettres patentes du 23 février 1516 (1517, n. st.).

A Bernard Stercker, facteur des Fouckers à Anvers, 25,900 livres, pour remboursement de 10,000 florins d'or payés à l'archevêque de Mayence, et 8,000 pareils florins au comte palatin, en acquit de la pension que le Roi leur a accordée, « pour rémunération et récompense du bon service fait par » eux en l'élection dudit seigneur en roi des Romains, en la- » quelle dignité il a, au mois de juin 1519, à leur grande » sollicitude et de leurs amis, été élu. »

A messire Félix, comte de Wurtemberg, chevalier de l'ordre, pension annuelle de 2,400 livres, en vertu de lettres patentes du 1er mars 1518 (1519, n. st.).

A messire Philippe, comte de Waldeck, etc., pension annuelle de 250 livres.

A maître Hans Renner, naguère conseiller et secrétaire ordinaire de feu l'Empereur, pension annuelle de 1,000 livres.

A messire Jacques Villinger, chevalier, seigneur de Ste-Croix, naguère conseiller et trésorier général de feu l'Empereur, pension annuelle de 1,200 livres.

A messire Henri Penninck, prévôt de Clèves et chancelier du duc de Clèves, pension de 100 livres.

A sire Sibert de Ryswick, prévôt de Wesel, conseiller et serviteur des ducs de Clèves et de Juliers, pension annuelle de 100 livres.

A Louis de Ligne, baron de Barbançon, conseiller et chambellan du Roi, pension annuelle de 400 livres, en vertu de lettres-patentes du 17 décembre 1517.

A messire Philibert Naturel, abbé d'Esney, dom prévôt d'Utrecht, chancelier de la Toison-d'Or, pension annuelle de 180 livres.

A messire Jean Pieters, chevalier, président du grand conseil ordonné à Malines, pension annuelle de 400 livres.

A maître Antoine de Mattines, seigneur de Marques, protonotaire du Saint-Siége, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du Roi, pension annuelle de 250 livres.

A maître Louis de Maranches, seigneur de St-Aubin, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, pension annuelle de 200 livres.

A maître Jean le Sauvage, seigneur d'Escaubeke, id., pension annuelle de 500 livres, en vertu de lettres patentes du 14 juin 1517.

A maître Antoine de Waudripont, id., pension annuelle de 200 livres.

A maître Herman Suederhusen, id., pension annuelle de 140 livres, en vertu de lettres patentes du 25 février 1518 (1519, n. st.).

A maître Hugues Marmier, id., pension annuelle de 100 livres.

A messire Louis Quarré, chevalier, seigneur de La Haye en Hainaut, conseiller et trésorier de l'ordre, pension annuelle de 180 livres.

A Louis de Flandre, écuyer, seigneur de Praet, haut bailli de Gand, conseiller et chambellan du Roi, pension de 200 liv.

A messire Josse de Prant, seigneur de Blaesvelt, chevalier d'honneur de Madame, pension annuelle de 400 livres.

A Charles Carondelet, écuyer, seigneur de Pottelles, maître d'hôtel de madame Éléonore, pension annuelle de 240 liv.

A messire Ivan de Cortembach, seigneur de Keerberghe, chevalier d'honneur de madame Éléonore, pension annuelle de 150 livres.

A messire Olivier de la Rivière, chevalier, écuyer d'écurie de madame Éléonore, pension annuelle de 100 livres.

A messire Érard de la Marck, évêque de Liége, duc de Bouillon, comte de Looz, pension annuelle de 6,000 livres.

A Robert de la Marck et d'Arenberg, seigneur de Sedan, pension annuelle de 8,000 livres.

A messire Érard, comte d'Arenberg et de la Marck, grand maître de Liége, pension annuelle de 1,000 livres.

A Dierick Heetvelde, conseiller et garde des joyaux du Roi, pension annuelle de 120 livres, en vertu de lettres patentes du 8 juillet 1517.

A messire Guillaume Draeck, chevalier, bourgmestre d'Anvers, pension annuelle de 150 livres.

A Jean de Termonde, écuyer, maître de l'artillerie du Roi, gages de 30 sols par jour.

A Mahieu Fiesne, garde de la *feuillie* de l'hôtel du Roi à Bruxelles, 6 sols de 2 gros de gages par jour.

Fol. 122. *Gages ordinaires payés aux conseillers, secrétaires et huissiers du privé Conseil.*

A maître Jean Caulier, seigneur d'Aigny, conseiller et chef du privé conseil, 1,200 livres, à compte sur ses gages, depuis le 1er juin 1518.

A maître Jean Jonglet, seigneur des Maretz, conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, 28 sols de 2 gros de gages par jour, depuis le 1er octobre 1518.

A maître Louis de Maranches, etc., id. id.

A maître Hugues Marmier, id. id.

A maître Dinnas de Berghes, seigneur de Waterdyck, id. id.

A messire Antoine Sucket, chevalier, id. id.

A maître Jean aux Truyes, id. id.

A maître Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier du Roi, gages de 18 sols de 2 gros.

A maître Laurent du Blioul, secrétaire en ordonnances du Roi et greffier de la Toison d'Or, 18 sols par jour comme secrétaire.

A maître Charles de la Verde Rue, secrétaire en ordonnances du Roi, 15 sols par jour.

A maître Jean de Marnix, secrétaire en ordonnances, 12 sols par jour.

A maître Guillaume des Barres, id., 15 sols par jour.

A maître Remacle Dardenne, id., 10 sols par jour.

Fol. 127. *Menus Voyages et Messageries.*

J'ai jugé inutile d'analyser ce chapitre.

Fol. 219. *Ambassades et gros Voyages.*

Janvier. A maître Jean Jonglet, envoyé vers le roi d'Angleterre, à-compte sur ses frais, 300 livres. (Jonglet partit de Bruxelles le 18 janvier; il y fut de retour le 7 mai.)

A Guyot de Huele, écuyer, envoyé, le 23 janvier, au roi d'Angleterre, pour lui signifier le trépas de l'Empereur.....

A Simon de Tisnack, maître d'hôtel du prince de Chimai, parti le 25 juin 1518 de Gand pour Franchimont, où était l'évêque de Liége, afin de négocier avec lui et les états le dernier traité de confédération, 160 liv.

Février. A messire Jacques, comte de Hornes, etc, envoyé, le 24 février, de Malines vers le roi d'Angleterre, à-compte sur ses frais, 500 livres. (Il reçut, au mois d'août, pour solde, 1,200 livres.)

A maître Jean de Marnix, conseiller, trésorier et receveur général de madame l'archiduchesse, envoyé, le 4 février, en poste, de Malines, vers les électeurs et autres seigneurs de l'Empire, à-compte de 280 livres. (Marnix fut de retour le 5 mai; il reçut, pour solde, 142 liv. 12 s.)

A maître Hugues Marmier, seigneur de Gastez, etc., envoyé, le 6 février, de Malines, vers les électeurs de Trèves et de Mayence,..... (Marmier fut de retour le 15 mars.)

A maître Gabriel de Salamanca, secrétaire de don Fernand, envoyé, le 26 janvier 1519, vers le roi d'Angleterre, et depuis à Valenciennes et à Mortagne, 112 liv. 11 s.

Au même, envoyé, le pénultième de février, de Malines, vers le Roi à Barcelone, à-compte de 100 livres. (Il fut de retour le 13 mai, et reçut, pour solde, 200 livres.)

Mars. A messire Henri, comte de Nassau, etc., envoyé, le 3 mars, en Allemagne, vers les électeurs, et pour assister à la journée de Francfort, à-compte de 3,600 livres.

A maître Gérard de Pleine, seigneur de la Roche, conseiller et chambellan du Roi, envoyé avec le comte de Nassau, parti le 9 mars, à-compte de 600 livres. (Il fut de retour le 22 juillet, et reçut, pour solde, 1,086 livres.)

A messire Maximilien de Berghes, seigneur de Zevenberghe, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi, envoyé, par ordre du Roi, tant en Allemagne que vers les ligues des Suisses, à-compte sur ses frais et vacations depuis le 17 septembre 1518,.....

A Henri de Speybach, écuyer d'écurie de don Fernand, envoyé avec le seigneur de Gastez à Trèves et Mayence, parti de Malines le 8 février, à-compte de 40 livres.

Avril. A Pierre de Boubais, écuyer, parti, le 26 avril, de

Malines pour Barcelone, à-compte de 162 liv. 10 s. (De Barcelone, il alla trouver à Montpellier le marquis d'Arschot, seigneur de Chièvres, et il retourna encore à Barcelone. Il fut de retour à Bruxelles le 5 décembre, et reçut alors, pour solde de ses frais, 584 liv. 14 s.)

Mai. A messire Érard de la Marck, évêque de Liége, pour les frais de son voyage à la diète de Francfort, à partir du 28 mai, 2,000 livres.

A messire Charles de Croy, prince de Chimai, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de monseigneur Fernand, pour être parti de Bruxelles le 5 novembre 1518, et être allé à Liége, où il a négocié, en compagnie de messieurs de Hooghstraeten, de Hornes et l'audiencier, le traité conclu avec l'évêque et le pays de Liége, 300 livres.

A maître Hans Sneyderhuysen, docteur, etc., envoyé, le 9 avril, de Malines, vers différents princes et seigneurs de l'Empire, pour leur remontrer certaines choses; retourné le 12 mai, 80 livres.

Juin. A Jean de Hesdin, écuyer, envoyé, le 8 juin, de Bruxelles, vers le roi d'Angleterre, à-compte de 300 livres.

A maître Nicolas Vander Damme, secrétaire du Roi, pour les frais d'un voyage qu'il a fait, de La Haye, le 14 avril, vers le roi de Danemarck, pour certaines affaires secrètes et de grande importance, et dont il a été de retour le 2 juillet, 150 livres.

Juillet. A messire Philibert Naturel, etc., à-compte sur ses gages de 12 livres par jour, comme ambassadeur près du roi de France, depuis le 1er juin 1517.

A maître Ghérardt Mulart, conseiller du Roi aux conseils de Hollande et de Frise, pour être allé deux fois à Utrecht, afin d'y négocier, en compagnie de monseigneur de Gaesbeke, de messire Antoine Sucket et de maître Pierre de Bucquigny, avec le duc de Gueldre, à l'intervention de monsieur d'Utrecht, la prorogation de la trève de Frise, etc., du 26 mars au 29 juillet 1519, 109 liv. 16 s.

Août. A Hugues du Buleux, écuyer, pour être parti de Bruxelles le 30 mai, afin d'aller résider vers le roi de France comme ambassadeur du roi catholique, pendant l'absence de monsieur le dom-prévôt d'Utrecht, lequel ledit roi catholique avait mandé auprès de lui, et avoir été absent vingt-six jours, 120 livres.

Septembre. A messire Robert Robins, aumônier du Roi, parti le 19 septembre pour l'Espagne, où le Roi l'appelait, afin de remplacer, en qualité de confesseur, monsieur d'Aumont, auquel il avait permis de retourner aux Pays-Bas, 50 livres.

A maître Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier du Roi, pour être parti de Malines le 22 février, et être allé à Montpellier, où il a assisté à la journée tenue entre les ambassadeurs des rois très-chrétien et catholique, pour y traiter de la continuation et renouvellement de la paix, et d'où il a été de retour le 14 juin, 734 liv. 10 s.

Octobre. . . . . . .

Novembre. A messire Jean Sucket, envoyé, le 22 novembre, de Bruxelles, vers le roi et la reine de Danemarck, pour affaires concernant le payement de la dot de ladite reine, 300 livres à-compte.

A messire Philibert Naturel, etc., pour solde de ses gages comme ambassadeur en France, jusqu'au 31 mai 1519, 972 liv. 10 s.

A maître Laurent du Blioul, pour être parti de Bruxelles le 5 octobre 1518, et s'être transporté et trouvé vers le Roi à Saragosse, Barcelone, etc., avec les ornements de la Toison d'Or; pour y avoir servi ledit Roi au chapitre qu'il a tenu, et être revenu avec lesdits ornements à Bruxelles le 17 mai 1519, 800 liv.

A Jean de Hesdin, écuyer, pour être parti de Bruxelles le 8 juin, être allé vers le roi d'Angleterre, près duquel il a séjourné comme ambassadeur du roi catholique, et être revenu le 18 octobre, 1,274 livres, outre les 300 qui lui avaient été avancées, en ce compris ce qu'il avait déboursé « pour avoir tenu » par deux fois maison ouverte, festoyé les gens de bien, » fait don aux ménestriers et joueurs d'instruments, tant du » roi et de la reine que de la ville, fait chanter messes so- » lennelles, et faire processions au cloître des Augustins, fait » faire feux de joie par la ville de Londres en divers care- » fours, pour les joyeuses nouvelles qui vinrent de l'élection » du roi catholique à roi des Romains et futur Empereur, etc. »

A Antoine Le Brun, conseiller et receveur de l'artillerie du Roi, pour être allé, le dernier mai, de Bruxelles à Barcelone, avec certaines écritures, papiers et informations que madame et les seigneurs des conseils privé et des finances envoyaient au Roi, afin de l'avertir de l'état de ses finances et

d'autres affaires importantes, mission dont il a été de retour le 31 août, 360 livres.

Fol. 257. *Ambassades par mandements.*

A messire Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, etc., pour être parti de Malines, le 20 novembre, avec maître Philippe Haneton, audiencier, être allé vers l'évêque de Liége à Curange, s'être rendu de là, en compagnie dudit évêque, à la journée qui devait se tenir à Sittard, au pays de Juliers, avec les ducs de Juliers et de Clèves, ou leurs ambassadeurs, afin d'y conclure les traités et alliances depuis longtemps projetés, voyage dont il a été de retour le 2 décembre, 500 livres.

Fol. 259. *Dons et Récompenses extraordinaires.*

Ce chapitre n'offre rien d'intéressant.

Fol. 273. *Autres Dons par mandements particuliers.*

Aux roi, doyen et proviseurs de la grande confrérie de monseigneur saint George, en la ville de Gand, 240 livres, que feu l'Empereur, aïeul du Roi, promit, à son entrée en ladite confrérie, de faire payer après son trépas pour sa sortie, comme chaque confrère était tenu de le faire, ainsi qu'il est apparu du registre de ladite confrérie.

A messire Guillaume, seigneur de Roghendorff, conseiller du Roi et son lieutenant en Frise, en récompense des grands frais qu'il a soutenus dans son gouvernement, depuis le départ du Roi, 2,000 livres.

A messire Antoine, comte de Fauquemberghe, baron de Ligne, en considération de ses bons et loyaux services, et pour l'accoutrement du seigneur de Stambruges, son fils, qu'il se proposait d'envoyer auprès du Roi en Espagne, 93 livres.

A messire Baptiste de Tassis, capitaine et maître des postes du Roi, pour son vin d'avoir apporté à Madame, à monseigneur don Fernand et à messieurs du privé conseil les premières nouvelles de l'élection du Roi à roi des Romains, 140 livres.

A M. d'Ysselstein, en remboursement de ce qu'il avait compté au duc de Clèves « pour en faire ses plaisirs, afin qu'il » fût plus enclin à tenir le parti du Roi, et y faire condescendre » monsieur le duc de Juliers, son fils, pendant que l'élection » du roi des Romains se faisait, » 125 livres.

A messire Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, etc., pour le remboursement des sommes suivantes payées par lui, savoir : aux chanceliers des ducs des Clèves et de Juliers et autres ambassadeurs de ces deux princes ayant assisté à la journée de Sittard, en remercîment de la peine qu'ils avaient prise à la conclusion du traité, 325 livres; à l'official de Liége, qui avait mis le traité par écrit, et pour autres services, 125 liv.

A Gérard Viron, bourgmestre de la cité de Liége, Guillaume de Collein, seigneur de Duras, serviteur de monseigneur de Liége, maître Gilles Vander Blocquerien, chanoine et scelleur de Liége, et aux secrétaires, clercs et serviteurs de la chambre de monseigneur de Liége, en considération des services qu'ils ont rendus au Roi, en traitant l'appointement fait entre lui et les états de Liége, 575 livres.

A maître Remacle Dardenne, secrétaire du Roi, en considération des services qu'il a rendus, tant en traduisant du latin en français plusieurs motifs de droit servis au procès que le Roi avait, pendant indécis au parlement de Paris, contre le seigneur de Nevers, qu'autrement, 100 livres.

Fol. 285. *Deniers payés pour l'Écurie du Roi.*

Ce chapitre comprend les achats de chevaux, de harnais, d'objets de sellerie, de draps, de chaussures, tant pour le service personnel de l'infant don Fernand, que pour les personnes attachées à son écurie.

Fol. 301. *Menues et grosses Parties.*

Fol. 302 v°. A Jean Wyts, watergrave de Flandre, pour les déboursés suivants, faits à cause des parties de vivres de carême et autres provisions chargées sur un bateau qui devait aller chercher le Roi en Espagne, savoir : pour 350 stockfischs, 50 douzaines de soles, 200 livres d'autres stockfischs appelés *rotscarres*, et pour 200 douzaines de plies, 60 liv. 11 s.; pour 400 grands brochets salés, 132 liv. 12 s.; pour douze demi-tonneaux de saumon, 87 livres; pour six demi-tonneaux d'anguilles, 54 livres; pour deux tonneaux *preckes* sèches, 67 livres; pour quatorze demi-tonneaux de cabillaud salé, 49 liv. 6 sols; pour quarante demi-tonneaux de harengs achetés à Malines, 96 livres; pour quatre tonneaux de sorets achetés à Malines et à Bruges, 18 livres; pour quarante demi-tonneaux de beurre de Flandre, acheté à Bruges, 423 liv. 8 s. 6 d.; pour un ton-

neau de stockfisch d'Oostland, pesant 250 livres; pour 960 livres de houblon, 28 liv. 1 s.; etc., etc.

Il y a un second article qui concerne l'achat de provisions de la même nature pour la même destination.

Fol. 305. A Aert Marcelis, garde de l'oiseau appelé *haynne*, pour la nourriture dudit oiseau, selon les ordres du Roi, pendant les mois d'octobre, novembre et décembre 1518, à raison de 3 sols de 2 gros par jour, 13 liv. 16 s.

Fol. 309 v°. A maître Jacques Van Lathem, peintre, pour les blasons et autres parties de son métier livrés par lui lors des obsèques de l'empereur Maximilien, célébrées en l'église de Saint-Pierre, à Malines, les pénultième et dernier jours de février 1519, savoir : pour étoffe et façon de 48 grands blasons de 4 feuilles aux armes de l'Empereur, à 6 s. de 2 gros, 14 liv. 8 s.; pour 200 autres semblables blasons de 2 feuilles, à 4 s., 40 livres; pour cent autres semblables blasons d'une feuille, à 3 sols, 15 livres; pour 600 moindres blasons, d'une demi-feuille, à 2 s. 6 d., 75 livres; pour avoir doré les couronnes de la chapelle impériale, et peint icelle de noir, 8 liv.; etc., etc.

Fol. 310. A Josse de Nieulandt, roi de Brabant; Bertrand Longhespée, roi de Flandre; Jean de Fontaines, roi d'Artois; Jean de le Pierre, roi de Hainaut, et Jean Després, dit Salins, tous hérauts d'armes, pour leurs salaires et dépens à l'occasion du même service, 40 livres.

(Il y a divers autres articles de dépense occasionnée par les obsèques de l'Empereur; nommément, 4,770 liv. 4 s. 3 deniers payées à Gérard de la Roze, marchand à Malines, qui fournit le drap de laine dont furent habillés les seigneurs du sang, chevaliers de l'ordre, gentilshommes, conseillers, officiers des quatre états, pensionnaires, archers, hallebardiers et autres officiers tant du Roi que de l'infant, lesquels accompagnèrent ledit infant et l'archiduchesse à la solennité des obsèques; les honoraires des chapelains, etc.)

Fol. 317. A Antoine de Ghindertale, armoyeur, à Bruxelles, pour quatre *harnas* complets, savoir : un de guerre, un pour la joute, et les deux autres pour le tournoi à pied : de ces derniers, l'un étant pour le Roi, et l'autre pour le grand écuyer, le seigneur de Senzeille, 675 livres.

Fol. 325. A Pierre Huzuweel, orfévre à Bruxelles, pour gravure de deux grands sceaux en étain, aux armes de monseigneur Fernand, afin d'en sceller toutes commissions, provi-

sions et autres dépêches qui se feraient sous le nom de mondit seigneur, 20 livres.

Fol. 325 v°. A André de Bruges, demeurant à Bruxelles, pour le parchemin et l'écriture d'un petit livre de la Toison d'Or, avec enluminure, lequel a été envoyé avec l'ordre au roi de Pologne, 6 livres.

Fol. 326 v°. A Rombout Beckman, pour un bec de faucon et 20 *bouges* dorés à l'entour, et au milieu un fusil et une couronne, destinés aux capitaine et vingt archers de corps de monseigneur Fernand, 60 livres.

Fol. 327 v°. A Guillaume de Luxeul, aide de la tapisserie de monseigneur don Fernand, pour avoir, avec Jean Petit-Keux, aide de la tapisserie du Roi, garni de canevas et mis à point huit pièces de l'Apocalypse, six pièces de la bataille de Rosebeke, quatre pièces de l'empereur Octavien, et un tapis de la Haye, de la tapisserie du Roi demeurée aux Pays-Bas, 4 l. 2 s.

Fol. 336 v°. A Jean-Cornéliszoon Hubet, demeurant à Ziricxsée, pour le louage de deux navires, l'un nommé *la Julienne*, de 250 tonneaux, l'autre, *le Noël*, de 200 tonneaux, pendant deux mois commençant au 1er janvier 1519, lesquels navires devaient mener Jean de Termonde, écuyer, maître de l'artillerie du Roi, avec plusiers pièces d'artillerie, boulets, poudres, vin, provisions de carême, canonniers, pilotes, etc., que le Roi avait demandés pour son retour d'Espagne, 1,350 livres.

(Je me suis abstenu de relever les articles, assez nombreux, qui concernent les achats d'objets destinés au service de corps de l'infant don Fernand et des officiers de sa maison, ou de pièces d'orfévrerie et d'argenterie.)

Fol. 340. *Menues et grosses Parties par mandements.*

A maître Jean Bourchart, conseiller et solliciteur des affaires du Roi à la cour du parlement à Paris, pour ses déboursés de la St-Martin 1518 au 12 septembre 1519, 142 liv. 13 s. 6 d.

Fol. 343. *Deniers payés en l'acquit du Roi.*

Ce chapitre comprend des gages arriérés, des sommes dues à des receveurs dont les comptes présentaient un excédant en leur faveur, et des sommes tirées sur des comptables, qui n'ont pas été reçues.

Fol. 357. *Deniers payés en l'acquit du Roi, par mandements.*

A messire Eustache de Brimeu, comte de Meghem, seigneur d'Humbercourt, conseiller et chambellan du Roi, pour le rachat des châteaux, terre et seigneurie d'Esparlecques et bois de Beaulo que feu la dame d'Humbercourt, sa mère, et lui ont tenue en gagère, 24,600 livres.

A monseigneur Antoine, duc de Calabre, de Lorraine, de Bar, etc., à-compte sur les 25,000 florins d'or de Rhin, le florin de 28 sols de 2 gros, pour le rachat de la moitié de la terre commune et des places de Virton, Damvillers et Chevancy, avec leurs dépendances, que ledit seigneur tenait par forme de gagère, 14,000 livres (les autres 15,000 florins ayant été fournis par ceux du pays de Luxembourg).

Fol. 359. A monseigneur George, duc de Saxe, pour la *parpaye* des 100,000 florins de Rhin d'or, lui dus, à cause de transport et rachat du pays de Frise, selon l'appointement sur ce fait, 9,254 liv. 7 s. 6 d.

Fol. 361. A Philippe de Bousanton, seigneur de Longpré, en vertu de lettres patentes du 20 décembre 1519, pour le rachat de la terre et seigneurie de Nast que le feu Roi, en l'an 1505, avait transportée à feu messire Gilles de Bousanton, son père, à titre de gagère, 6,500 livres.

Fol. 364. *Offrandes et Aumônes extraordinaires.*

Un seul article, de 66 liv. 10 s.

Fol. 365. *Deniers payés aux secrétaires du Roi.*

Achat de papier, parchemin, etc.

Fol. 366. *Deniers payés ès mains du Roi et de monseigneur don Fernand.*

Le total de ce chapitre est de 31,725 livres.

Fol. 368. *Deniers pris à frais et finance.*

Intérêts de sommes prêtées au Roi.

Fol. 374. *Deniers rendus et non reçus.*

Remboursement au receveur général de sommes portées par lui en recette, et qu'il n'a pas touchées.

Fol. 378. *Dépense commune.*

Ce chapitre ne comprend qu'un seul article, celui des frais de rédaction du compte.

La dépense totale est de 735,823 liv. 16 s. 1 d.

V. Compte de Liévin Wouters, du 1er janvier au 31 décembre 1569.

DÉPENSE.

Fol. 133. *A divers Gouverneurs du pays de par-deçà, Chevaliers, Officiers de la Toison d'Or, et à ceux du Conseil d'État.*

A messire Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimai, etc., chevalier de la Toison d'Or, pour les services rendus à feu S. M. I., 2,000 livres de pension.

A messire Maximilien de Hennin, comte de Boussu, seigneur de Bevry, gouverneur et lieutenant général par provision du pays de Hollande, *pour mémoire.*

A messire Charles, baron de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et souverain bailli du pays et comté de Namur, conseiller d'état et chef des finances, comme conseiller d'état, 1,200 livres de gages.

A messire Philippe de Sainte-Aldegonde et de Noircarmes, chevalier et commandeur d'Alcantara, conseiller d'état et chef des finances, comme conseiller d'état, 1,200 livres de gages.

A messire Charles de Brimeu, comte de Meghem, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et capitaine général des pays de Gueldre et comté de Zutphen, pour les services rendus à feu l'Empereur, 2,700 livres de pension.

A messire Viglius de Zwichem, prévôt de St-Bavon, chef et président du conseil privé, comme conseiller d'état, 1,200 livres de gages.

Au même, comme chancelier de la Toison d'Or, 180 livres.

A messire Charles de Tisnacq, chevalier, conseiller d'état et privé, garde des sceaux du Roi près de sa personne, 6,000 livres de gages.

Au même, pour les bons services rendus à feu l'Empereur, 600 livres de pension.

A messire Joachim Hopperus, conseiller d'état, dénommé garde des sceaux, 6,000 livres de gages.

A Josse de Courtewille, secrétaire des conseil d'état et privé, suivant la personne de S. M., greffier de la Toison d'Or, comme greffier, 180 livres.

Fol. 138. *Gages et Pensions de ceux du privé Conseil.*

A messire Hermès de Winghene, docteur en droit, conseiller, pour ses gages à raison de 40 sols par jour, 732 livres.

A messire Philibert de Bruxelles, chevalier, conseiller, pour ses gages à raison de 44 sols par jour, 805 livres 4 s.

A messire Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'Indevelde, conseiller, pour ses gages à raison de 40 sols par jour, 732 livres.

A messire Christophe d'Assonleville, conseiller, pour ses gages à raison de 40 sols par jour, 732 livres.

A messire Jean Vander Aa, secrétaire d'état, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 274 livres 10 s.

A Josse de Courtewille, secrétaire des conseils d'état et privé, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 273 livres 15 sols.

Au même, comme secrétaire suivant S. M., 1,600 livres.

A Josse Bave, secrétaire du conseil privé, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 274 livres 10 s.

A Jean de Langhe, secrétaire du conseil privé, pour ses gages à raison de 7 sols 6 deniers par jour, 137 livres 5 s.

A Sébastien Bourgeois, secrétaire du conseil privé, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 274 livres 10 s.

A Jean de Vlierden, secrétaire du conseil privé, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 274 livres 10 s.

Au même, comme garde des *lettriages*, papiers et *munimens* du conseil, 25 livres.

A Jacques de la Torre, secrétaire surnuméraire, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 274 livres 10 s.

A Baptiste Berty, secrétaire, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 274 livres 10 s.

Au même, pour les services rendus à feu l'Empereur, 200 livres de pension.

Au même, comme trésorier et garde des chartes du conseil d'état, 50 livres.

A Étienne Prats, secrétaire ordinaire, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 274 livres 10 s

A Jean Mesdach, secrétaire ordinaire, pour ses gages à raison de 7 sols 6 deniers par jour, 137 livres 5 s.

A Urban Scharbergher, secrétaire du Roi en langue allemande, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 373 livres 15 s.

Au même, à titre de pension, 200 livres.

Au même, à titre de pension, 100 livres.

Au même, à titre de nouvelle pension, 200 livres.

A Jean-Michel de Prado, secrétaire du Roi en langue espagnole, pour ses gages à raison de 15 sols par jour, 548 liv. 5 s.

Au même, à titre de pension, 200 livres.

Fol. 157. *Gages et Pensions de ceux des Finances.*

A messire Charles, baron de Berlaymont, comme chef des finances, 1,200 livres de gages.

A Messire Philippe de Sainte-Aldegonde et de Noircarmes, comme chef des finances, 1,200 livres de gages.

Au même, pour services rendus à l'Empereur, 800 livres de pension.

A messire Gaspard Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendoncq, trésorier général, 48 sols par jour de gages, et 1,500 livres de pension.

A messire Josse de Damhoudere, chevalier, conseiller et commis, 48 sols par jour de gages, et 500 livres de pension.

A Albert Van Loo, conseiller et commis, mêmes gages et pension, et de plus 25 livres comme trésorier et garde des chartes des finances.

A Martin Vanden Berghe, conseiller et commis, gages de 48 sols par jour, et pension de 500 livres.

A Jacques Reingout, conseiller et commis, mêmes gages et pension.

A Liévin Wouters, receveur général, gages de 48 sols par jour, et pension de 800 livres.

A Jean Gilles, greffier, gages de 300 livres.

Fol. 156. *Officiers de l'Artillerie.*

. . . . . .

Fol. 157. *Gages et Pensions à plusieurs Seigneurs, Dames, Officiers et autres particuliers.*

A messire Maximilien de Melun, chevalier, vicomte de Gand, gouverneur et capitaine de la ville et citadelle d'Arras, pour les services rendus au feu Empereur, 800 livres de pension.

A messire Antoine de Goignies, chevalier, gouverneur et prévôt du Quesnoy, 200 livres de pension.

A Antoine Dallemont, seigneur de Malandry, gouverneur de Montmédy, 200 livres de pension.

A Jean Diertens, *armoyeur* du Roi, à charge de nettoyer et entretenir à ses frais 21 *harnas* et les lances, épées, javelines, selles et autres parties étant en l'*armoirie* à Bruxelles, 3 sols par jour.

Fol. 191 v°. *Messageries et Postes.*

Payements mensuels faits aux chevaucheurs et messagers à pied; dépenses de l'entretien des postes ordinaires et extraordinaires, payées à messire Leonardo de Tassis, conseiller et maître général des postes des Pays-Bas. Il y avait 27 postes ordinaires de Bruxelles à Augsbourg, 13 d'Augsbourg à Trente, 6 de Bruxelles à Cambrai, etc.

Fol. 171. *Menus et gros Voyages aux pays de par-decà.*

. . . . . .

Fol. 209 v°. *Ambassades et gros Voyages hors des pays de par-decà.*

Payements faits :

A messire Christophe d'Assonleville, envoyé par le duc d'Albe vers la reine d'Angleterre, parti de Bruxelles le 8 janvier 1569;

A messire Galeotto, comte de Nogarolle, envoyé par le duc d'Albe au duc d'Anjou, pour le féliciter sur la victoire qu'il avait remportée contre le prince de Condé; parti de Bruxelles le 29 mars 1569;

A messire Philippe, comte de Lalaing, envoyé par le Roi en Allemagne, pour le représenter aux noces de la princesse de Lorraine et du prince de Bavière; parti de Madrid en février 1569;

A messire Charles-Philippe de Croy, seigneur de Havré, envoyé par le duc d'Albe, en 1568, aux frontières de Hainaut, pour y attendre le secours que le roi de France devait y faire passer sous la conduite du maréchal de Cossé, et depuis, dans le cours de la même année, envoyé à Metz vers le Roi;

A Jean-Baptiste de Tassis, envoyé par le duc d'Albe vers le duc de Clèves; parti de Bruxelles le 7 mai 1568, retourné le 28 décembre;

A messire Jacques de Clairhoudt, chevalier, seigneur de Maldeghem, chargé par la duchesse de Parme d'accompagner en Angleterre le comte de Stolberg, ambassadeur de l'Empereur; parti en mai 1567, retourné le 10 juillet suivant;

A messire Jean Fonck, prévôt à Cologne, envoyé par le duc d'Albe, avec le marquis Chappin Vitelli et autres, vers la reine d'Angleterre; parti le 28 septembre 1569;

A maître Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé; parti le même jour avec la même ambassade;

A messire Charles, comte d'Arenberg, envoyé vers le roi de France; parti le 18 octobre 1569.

Fol. 214. *Dons et Récompenses.*

A messire Oudart de Bournonville, chevalier, seigneur de Cappres, gentilhomme de la bouche du Roi, en considération du bon devoir fait par lui comme chef et superintendant de la ville de Louvain en 1568, 200 livres.

A divers religieux et religieuses d'Angleterre, réfugiés aux Pays-Bas, pour leur entretien et nourriture, savoir : aux religieux étant au cloître des Chartreux, près de Bruges, au nombre de seize, y compris les serviteurs, 600 livres par an; à des religieuses de Saint-Dominique, ayant été en Zélande et étant à Bruges, au nombre de quatorze, 336 livres par an; aux religieuses de Sainte-Brigitte, au nombre de vingt-deux,

y compris un chapelain, étant à Meshaghen en Brabant, 360 livres par an : le tout, payé entre les mains de Jean Fouler, anglais, résident en l'université de Louvain.

Fol. 229. *Menues et grosses Parties.*

Fol. 232 v°. A messire Ernest, comte de Mansfelt, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et capitaine général de Luxembourg, pour les frais du voyage qu'il avait fait avec la duchesse de Parme, en la reconduisant en Italie, 3,000 livres.

Fol. 234. A Jeronimus de Cocq, demeurant à Anvers, pour huit *plattes* de cuivre qu'il avait fournies et taillées, en novembre 1567, pour le livre des fortifications inventé par le capitaine Francisco de Marchi, 128 livres.

Fol. 235. A Jean Van Assche, marchand à Anvers, pour draps de laine noirs fournis, à l'occasion des obsèques de la reine et du prince d'Espagne, célébrées en la chapelle de la cour à Bruxelles, au mois de janvier 1569, à des évêques et des chevaliers de la Toison d'Or, à l'*ambassadeur de France*, aux chefs et membres des conseils, à leurs pages, aux rois et hérauts d'armes, etc., 3,055 livres 16 s.

Fol. 238 v°. A Melchior Geubels, marchand à Bruxelles, pour draps fournis, à la même occasion, aux gentilshommes espagnols étant auprès du Duc, savoir : don Frédéric, le grand prieur et le connétable, tous trois fils de S. E.; don Antonio de Tolède, le marquis Chappin Vitelli, le sieur Francisco de Hyvarra, don Sancho d'Avila, don César d'Avalos, Octavio de Gonzaga, Jean Paceco, le sieur Paulo, cousin du pape; don Martin de Guzman, don Bernardino de Mendoza, le commandeur de la Madeleine, veedor général; Juan de Yssunza, etc.; les secrétaires de S. E., Albornoz et Gonzalos, etc., etc., 3,402 livres 8 s.

Fol. 246. A Jean Vanden Huevele, alias *Paradys*, concierge de la maison du Roi, au Parc de Bruxelles, appelée la *maison de Chassignies*, pour achat d'herbes et fleurs pour le jardin de ladite maison, 25 livres.

Fol. 251. A Urbain Scharbergher, secrétaire en langue allemande, en remboursement des dépenses faites par le chancelier de l'évêque de Wurtzbourg, au mois d'août 1569, en l'hôtellerie des *Quatre Seaulx*, à Bruxelles, 15 livres 18 s.

Fol. 251 v°. A Pierre de Mol, écuyer, grand fauconnier, pour les frais d'achat et de transport de six gerfauts et deux

tercelets, envoyés par le duc d'Albe à l'Empereur, et de quatre gerfauts et deux tercelets envoyés à l'archiduc Charles, 800 l.

Fol. 253 v°. *Deniers payés en l'acquit du Roi.*

On trouve, dans ce chapitre, des gages payés et des remboursements de sommes prêtées.

Fol. 257 v°. *Frais et Intérêts.*

Intérêts des sommes empruntées à des marchands d'Anvers. L'intérêt du jour de Pâques à la St-Remi est de 4 3/4 pour ce temps.

Fol. 265. *Deniers employés en augmentation du domaine du Roi.*

A compte sur le prix d'achat des villes, terres et seigneuries de la Vère et Flessingue, 18,740 l.

Fol. 266 v°. *Deniers comptés et non reçus.*

Sommes portées en recette et qui n'ont pu être recouvrées.

Somme totale de la dépense : 2,094,199 l. 2 s. 10 d.

VI. Compte d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1628.

DÉPENSE.

Fol. 489 v°. *Gages et Pensions à ceux du Conseil d'État.*

Payements faits :

Au comte d'Isenghien, baron de Rassenghien, conseiller d'état [1];

[1] Il décéda le 5 janvier 1628.

A messire Engelbert Maes, chevalier, conseiller d'état et chef-président du conseil privé ;

Au duc d'Arschot, prince-comte d'Arenberg, chevalier de la Toison d'Or, conseiller d'état ;

Au comte de Ste-Aldegonde, maître d'hôtel de l'Infante, conseiller d'état ;

Au comte de Coupignies, baron de Pamele, chef des finances, conseiller d'état ;

A messire Ferdinand de Boisschot, chevalier de l'ordre de St-Jacques de l'Épée, baron de Saventhem, conseiller des conseils d'état et privé, chancelier de Brabant ;

A messire Guillaume de Steenhuyse, chevalier, conseiller d'état et privé ;

Au comte de Solre, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison d'Or, capitaine des archers et conseiller d'état ;

A messire Adrien de Thomasin, seigneur de Mercey, président du parlement à Dôle, conseiller d'état ;

(Chacun de ces conseillers d'état jouissait de 1,200 livres de gages.)

A messire Jean Olvardo Britto, chevalier, secrétaire d'état pour les affaires des Pays-Bas et de Bourgogne lez la personne du Roi, à raison de 4,480 livres de gages ;

A messire Jacques Bruneau, chevalier, remplissant les mêmes fonctions, idem ;

A messire Jean-Louis de Laloo, protonotaire du St-Siége, chancelier de la Toison d'Or, à raison de 2,500 livres de pension ;

A messire Jean Hannart, chevalier, conseiller et premier roi d'armes, dit *Toison d'Or*, à raison de 180 livres de gages et 750 livres pour location de sa maison.

Fol. 494. *Gages et Pensions à ceux du Conseil privé.*

Payements faits :

A messire Engelbert Maes, etc., chef et président ;

A messire Ferdinand de Boisschot, etc., conseiller et maître aux requêtes ;

A messire Guillaume de Steenhuyse, etc., id. ;

A messire Folcart van Achelen, id. ;

A messire Gérard Corselius, docteur en droits, chanoine de la cathédrale de Tournai, idem.;

A messire Pierre Roose, id.;

A messire Pierre de Semerpont, id.;

A messire Maillard de Vuldere, id.;

A messire Henri de Vicq, chevalier, seigneur de Meulevelde, idem.;

A messire Bernard Puts, id.;

(Le chef et président avait 3,327 livres 10 sols de gages et pension, et les conseillers 2,653 livres 10 sols de gages.)

A messire Charles Dellafaille, chevalier, secrétaire des conseils d'état et privé;

A Jean Le Comte, secrétaire du conseil privé;

A François de Groote, id.;

A messire Augustin de Gottignies, chevalier, id.;

A Vincent de Robiano, id.;

A Édouard de Berty, id.;

A Philippe Prats, id.;

A Michel Routart, id.;

A Saxon Finia, id.;

(Chacun de ces secrétaires avait 995 livres 1 sol 3 deniers de gages.)

A Jean-Baptiste Huart, secrétaire de S. A. S. et d'état pour les affaires d'Allemagne, à raison de 1,320 livres de gages.

Fol. 508 v°. *Gages et Pensions à ceux du Conseil des Finances.*

Payements faits :

Au comte de Coupignies, chef des finances;

Au comte de Warfuzée, baron de Gaesbeke, id.;

(Chacun d'eux avait 4,000 livres de gages.)

A messire François de Kinschot, chevalier, trésorier général, à raison de 3,876 livres de gages;

A messire Conrard d'Ursel, chevalier, baron de Hoboke, seigneur de Lynghen, naguère conseiller et commis des finances;

A messire Jean-Baptiste Maes, chevalier, conseiller et commis des finances;

A messire Jean Vande Wouwere, chevalier, id.;

A messire Jean de Kesseler, chevalier, seigneur de Marquette, idem.;

A messire Jaspar Coekaert, chevalier, id.;

A messire Jean Baptiste Van Male, chevalier, id.;

A messire Jean Vander Beken, chevalier, seigneur de Neufrue, idem;

A messire Gabriel de Roy, chevalier, id.;

A messire Philippe d'Ursel, seigneur de Gestel, id.;

(Tous les conseillers et commis des finances avaient 1,978 livres 8 sols de gages.)

A Ambroise Van Oncle, receveur général des finances, à raison de 2,083 livres 12 sols de gages;

A messire Henri de Croonendael, chevalier, conseiller et greffier, à raison de 600 livres de gages;

Au même comme trésorier et garde des chartes du conseil, à raison de 75 livres de gages;

A messire Guillaume de Bie, chevalier, conseiller et greffier, à raison de 600 livres de gages;

A François Vlemingh, faisant l'office de greffier, à raison de 1,500 livres de gages.

Fol. 524 v°. *Gages aux Officiers de l'artillerie.*

Payements faits :

A messire Thomas de Wingarde, chevalier, du conseil de guerre, mestre de camp d'un terce d'infanterie wallonne, lieutenant de l'artillerie du Roi, à raison de 300 livres de gages;

A Alexandre de Hèze, lieutenant de l'artillerie, à raison de 300 livres de gages;

A Pascal Darenas, capitaine et lieutenant, à raison de 300 livres de gages;

A Pierre le Mire, conseiller et receveur de l'artillerie, à raison de 439 livres 4 sols de gages.

Fol. 526 v°. *Pensions et Traitements à divers Seigneurs, Dames et autres Officiers du Roi.*

Voici les noms de ceux qui figurent dans ce chapitre, avec l'indication de leurs traitements, gages ou pensions :

Messire François de la Pierre, seigneur de Bousies, gouverneur et capitaine de Landrecies, 400 livres de traitement.

Arnould-Floris Langeren, *spérographe* du Roi, 300 livres de gages.

Silvin Boulin, ingénieur du Roi, 600 livres de gages.

Jean Blampain, id. 360 id.

Messire François Dongnyes, seigneur de Courières, gouverneur et capitaine de Philippeville, 800 livres de pension.

Don Diégo de Philippe et Guzman, marquis de Leganez et de Deynse, du conseil d'état du Roi, capitaine général de la cavalerie aux Pays-Bas et de l'artillerie en Espagne, 3,000 livres de pension.

Messire Philippe Rovenius, archevêque de Philippence, vicaire général des Provinces-Unies, 1,000 livres de pension.

Jacques Franckart, architecte et ingénieur du Roi, 1,200 livres de pension.

Messire Gilbert de Gand et Vilain, seigneur de Stein, chevalier de l'ordre de St-Jacques, gouverneur du château de Renty, 300 livres de gages.

Messire Charles de Bonniers, baron d'Anchy, gouverneur et capitaine des ville et bailliage de Bapaumes, 1,200 livres de gages.

Philippe Taysne, ingénieur du Roi, 300 livres de gages.

Jacques de Castro, secrétaire du Roi et de S. A. S., 750 livres de gages;

Messire Eustache Dongnyes, chevalier, seigneur de Gruson, colonel et mestre de camp, du conseil de guerre, gouverneur et capitaine de Hesdin, 1,200 livres de gages;

Messire Jean de Kesseler, chevalier, seigneur de Marquette, du conseil suprême de l'amirauté, et superintendant général des ports et havres de mer et des fortifications de Flandre et d'Artois, comme superintendant, 1,500 livres de gages.

Messire Jean-Baptiste Vivès. protonotaire du St-Siége, résident pour les affaires des Pays-Bas à Rome, 7,000 livres de gages.

Le baron de Balançon, chevalier de l'ordre de St-Jacques, du conseil de guerre, mestre de camp d'un terce d'infanterie bourguignonne, 1,200 livres de pension.

Messire Godefroi d'Erst, chevalier, gouverneur, capitaine et prévôt de Dampvillers, 1,200 livres de pension.

Messire Charles de Gavre, comte de Fresin, gouverneur et capitaine du Quesnoy, 600 livres de pension.

Wensel Coberger, architecte et ingénieur du Roi, 1,500 livres de pension.

S. A. S. l'Infante, comme régente et gouvernante des Pays-Bas, 600,000 livres.

Messire Charles de Bryas, chevalier, gouverneur et capitaine de Mariembourg, 1,200 livres.

Sire Aubert le Mire, licencié en théologie, protonotaire apostolique, chapelain de l'oratoire et curé de l'hôtel de S. A. S., 150 livres de gages.

Charles de Bonniers, seigneur de Snastre, bailli et capitaine de St-Omer, 300 livres de gages.

Jean Daunois, seigneur d'Aubencourt, gouverneur et capitaine d'Avesnes, 600 livres de gages.

Fol. 615. *Messageries et Postes.*

Payements faits à messire Léonard, comte de Tassis, conseiller et maître général des postes, pour les frais et traitements des hommes attachés à ce service.

Fol. 618. *Menus et gros Voyages.*

Vacations pour des missions à l'intérieur du pays.

Fol. 638. *Ambassades.*

Payements faits :

Au comte de Hennin, chevalier de la Toison d'Or, envoyé par l'Infante vers l'Empereur au commencement de 1628;

Au prince d'Epinoi, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant, gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, envoyé par le Roi vers l'Empereur.

Fol. 639 v°. *Dons et Récompenses.*

A messire Henri de Vicq, chevalier, seigneur de Meulevelde, conseiller au conseil privé, résident pour les affaires de S. A. S. en France, un *adjuda de costa* de 2,500 livres.

A Philippe Van Ranst, musicien instrumentiste de la chapelle de S. A. S., un *adjuda de costa* de 240 livres.

A Balthazar de St-Andreu, lieutenant de mestre de camp général et gouverneur d'Ostende, un *adjuda de costa* de 1,000 livres.

Au comte de Solre, etc., un don de 22,000 livres.

A don Carlos de Coloma, chevalier de l'ordre de l'Épée, commandeur de Monteylet, des conseils d'état et suprême de guerre de S. M., gouverneur de Cambrai et Cambraisis, un *adjuda de costa* de 1,028 livres.

A messire Louis de Ville, gouverneur et capitaine de Charlemont, un *adjuda de costa* de 600 livres.

Fol. 795. *Menues et grosses Parties.*

Fol. 800. A Léonora Cousins, pour deux pièces de peinture que feu son oncle Denis Van Alsloot, peintre de S. A. S., lui avait léguées par testament, pour se faire religieuse au cloître de Jéricho à Bruxelles, et que S. A. a fait acheter; lesdites deux pièces estimées 1,600 livres.

Fol. 803. A Jean de Bronckhorst, maître verrier, demeurant à Bruxelles, pour avoir, par ordonnance de S. A., réparé et repeint les onze verrières de la très-illustre maison d'Autriche en l'église de Notre-Dame au Sablon, 260 livres.

Fol. 826. A Pierre Boel, orfévre, pour dix toisons d'or faites par lui, 8,460 livres.

Fol. 831 v°. A Étienne Delafaille, orfévre de S. A., pour joyaux et diamans présentés, par ordre de S. A., au nom et de la part du Roi, à la duchesse d'Arschot pour son enfant, et à un ambassadeur de Savoie, ...

Fol. 834 v°. A Guillaume Robrechts, fauconnier de S. A., pour six gerfauts forts de Norwége, six gerfauts hagards d'Islande, et deux gerfauts blancs achetés et portés par lui au Roi, à Madrid.....

Fol. 840. A Son Altesse Sérénissime (l'infante Isabelle), à compte sur la mercède de 100,000 ducats que le Roi lui avait accordée, assignable partie sur le royaume de Naples, partie sur les Pays-Bas.....

Fol. 841. A Son Altesse Sérénissime, pour le remboursement des dépenses du défraiement du prince de Pologne en 1624, 62,451 livres.

Fol. 868. A Jean Van Gelre et Étienne Dellafaille, orfévres de S. A. S., pour l'argenterie dorée par eux livrée, pour en faire présent à l'ambassadeur du roi très-chrétien, 4,351 liv. 10 s.

Fol. 869. A Balthazar Moretus, imprimeur à Anvers, pour avoir imprimé, sur parchemin et papier, en latin et français, la constitution de la Toison-d'Or, contenant 200 feuillets, à raison de 12 s. le feuillet, 120 livres.

Fol. 871. A Bernard Furst, courrier, en récompense des nouvelles qu'il avait apportées de la victoire du duc de Friedland, 240 livres.

Fol. 871 v°. A Juan de Strenge, dirigeant les papiers de la secrétairerie d'Allemagne, pour avoir tiré du comptoir et maison de feu le secrétaire Suarez de Arguello, et aidé à inventorier et mettre en ordre, tous les papiers concernant les secrétaireries de la chambre de S. A. pour les affaires d'Allemagne, 240 liv.

Fol. 872. A Michel-Florentius Van Langeren, mathématicien du Roi, pour diverses cartes faites pour le service de S. M., 240 livres.

Fol. 874. Au compteur, pour remboursement de la dépense du défraiement de l'ambassadeur du roi d'Angleterre et autres, suivant ordonnance du 11 août 1628, 4,878 livres.

Fol. 874 v°. A Wensel Coberger, surintendant général des monts de piété, pour remboursement des sommes payées par lui, depuis huit à neuf ans, pour les peintures des six chapelles en l'église Notre-Dame de Montaigu, 6,000 livres.

Fol. 878 v°. A Arnould-Florent Van Langeren, cosmographe du Roi, pour être employé en affaires secrètes, 480 livres.

Fol. 879. A Guillaume Roberti, fauconnier de S. A. S., pour le port des oiseaux que S. A. envoie ordinairement à S. M. I., au roi très-chrétien et au duc de Lorraine, 250 liv.

Fol. 883. A Édouard de Berty, secrétaire ordinaire du conseil privé, pour avoir, du 26 mars au 6 octobre 1626, tiré du comptoir et maison du feu secrétaire Antonio Suarez de Arguello, et aidé à inventorier et mettre en ordre, tous les papiers concernant les secrétaireries de la chambre de S. A. et d'état des affaires d'Allemagne.....

Fol. 886. A messire Jean Vande Wouvere, chevalier, conseiller des finances, pour l'achat des pierres amenées de Rome, pour les ouvrages des grottes et fontaines du parc, 3,500 liv.

Fol. 888. A Jean-Antoine Vincart, secrétaire des avis secrets de S. M. et de S. A. S., pour devoirs et frais par lui faits .....

Fol. 889 v°. A Jérôme de Becberge, peintre, pour quatre patrons par lui faits des sépultures de feu S. M. Philippe III, de l'empereur Mathias, de l'impératrice sa compagne et de l'archiduc Albert, 14 livres.

Fol. 900. *Deniers payés en acquit du Roi.*

Remboursements de sommes prêtées au Roi.

Fol. 911 v°. *Frais et Intérêts.*

Intérêts payés au surintendant du mont de piété de Bruxelles, à raison de *douze pour cent* par an.

Id. à un négociant d'Anvers, à 8 °/₀ ; à d'autres, à 7 °/₀.

Fol. 922 v°. *Deniers comptés et non reçus.*

. . . . . .

Fol. 927. *Dépense commune.*

. . . . . .

Dépense totale : 4,325,763 liv. 0 s. 1 d.

ANNEXE *L.*

Extrait analytique du chapitre intitulé Ambassades et gros Voyages, *dans les comptes de la Recette générale des finances des années* 1562-1567, *et* 1599-1620.

Voyez page 51.

Années 1562-1567.

---

1. *Compte de Liévin Wouters, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1562.

Payements faits à

Messire Thomas Perrenot, chevalier, seigneur de Chantonay, ambassadeur vers le roi de France, nommé à ce poste par lettres patentes du Roi données à Gand le 19 juillet 1559, au traitement de quatre ducats, de trente-sept patards et demi pièce, par jour, outre six ducats qu'il recevait du trésor d'Espagne, à dater du 1er juin 1559, qu'il partit de Bourgogne pour venir vers le Roi aux Pays-Bas;

Maître Joachim Gillis, conseiller et avocat fiscal en Brabant, envoyé en Allemagne par la duchesse de Parme, pour représenter à l'Empereur certaines affaires concernant la juridiction du pays de Brabant;

Denis Dene, seigneur de Walsin, envoyé en Allemagne, pour présenter, de la part du Roi, à Sa Majesté Impériale, certains oiseaux de proie (N. B. Au compte suivant, il est dit qu'il partit au mois d'octobre 1562, et qu'il trouva l'Empereur à Francfort);

Hans Engelpart, commissaire allemand, envoyé par la duchesse de Parme au pays de Saxe en mai 1562.

—

II. *Compte de Liévin Wouters, du 1er janvier au 31 décembre* 1563.

Payements faits à

Messire Thomas Perrenot, etc., pour son traitement jusqu'au 30 novembre 1562;

Marcello Lampugnano, gentilhomme de la duchesse de Parme, envoyé par elle, d'après les ordres du Roi, à l'empepereur Ferdinand, pour lui présenter *aucuns chiens de lache;* parti de Bruxelles le 8 mars 1563;

Me Christophe d'Assonleville, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du conseil privé, envoyé, au mois de mars, par la duchesse de Parme vers la reine d'Angleterre (On voit, au compte suivant, qu'il employa soixante-quinze jours à cette mission);

Messire Jean de Ligne, comte d'Arenberg, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et capitaine général des pays de Frise, Overyssel, Groningue et Lingen, envoyé par la duchesse à Liége, où il resta douze jours, du 16 au 27 février 1563, pour l'affaire de l'élection d'un nouvel évêque;

Messire Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'Indevelde, conseiller et maître des requêtes ordinaire du conseil privé, envoyé à Liége pour la même affaire;

Messire Philippe Coebel, docteur en droits, conseiller et maître des requêtes ordinaire du conseil privé, parti le 5 juillet 1563 de Bruxelles pour le pays d'Oostland, par ordre de la duchesse, pour certaines affaires concernant le service du Roi. (On voit, dans le compte suivant, qu'il partit de Bruxelles le 5 juillet 1563, et fut de retour le 3 décembre de la même année.)

—

III. *Compte de Liévin Wouters, du 1er janvier au 31 décembre 1564.*

Payements faits à

La duchesse de Parme, à compte sur les frais du voyage qu'elle allait faire, par ordre du Roi, vers l'Empereur et le roi de Bohême, à Aix;

Messire Philippe, seigneur de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimai, comte de Portien, etc., chevalier de la Toison d'Or, envoyé vers l'Empereur et le roi de Bohême, en Allemagne;

Messire Thomas Perrenot, etc., pour son traitement jusqu'au dernier février 1564, que le Roi le rappela;

Messire Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, de Hubermont, etc., chevalier de la Toison d'Or, gouverneur, capitaine et bailli des ville, cité et château de Tournai et du Tournaisis, en vertu d'ordonnance de la duchesse, parti, par la poste, avec neuf chevaux, de Bruxelles, le 3 juin 1562, pour l'Espagne, retourné à Bruxelles le 24 décembre suivant;

Maître Jacques de la Torre, parti le 20 décembre 1563, pour aller vers la reine d'Angleterre pour le service du Roi et le bien des Pays-Bas, retourné le 29 janvier 1564;

Messire François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, gentilhomme de la chambre de Son Altesse, envoyé vers la reine d'Angleterre, aux mois d'avril et de mai 1564, et, au mois de décembre 1564, vers l'élu empereur, roi de Hongrie et de Bohême, pour le complaindre, de la part de la duchesse, sur le trépas de feu l'empereur Ferdinand;

A Antoine de Witthem, seigneur d'Yssche, envoyé par la duchesse vers le duc de Clèves, pour le complaindre sur le même événement.

IV. *Compte de Liévin Wouters, du 1er janvier au 31 décembre 1565.*

Payements faits à :

Messire Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, comte d'Egmont, etc., chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et capi-

taine général de Flandre et d'Artois, à compte sur les frais du voyage que, par ordre de la duchesse de Parme, il allait faire en Espagne vers le Roi; parti de Bruxelles le 15 janvier 1565;

Messire Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, chevalier de la Toison d'Or, etc., envoyé à Bruges avec d'autres ambassadeurs, pour traiter avec ceux d'Angleterre; parti de Bruxelles le 2 mars 1565, retourné le 30 septembre suivant;

(Christophe d'Assonleville, conseiller et maître aux requêtes du conseil privé; Joachim Gillis, conseiller et avocat fiscal en Brabant, et Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé, accompagnèrent le seigneur de Montigny. Ils revinrent quelques jours après ce dernier, ainsi que cela résulte du compte suivant.)

Maître Jean aux Truyes, conseiller au grand conseil à Malines, et Jean de la Porte, conseiller et avocat fiscal en Flandre, envoyés le 28 mai 1565 en Angleterre, pour « y besoigner sur » la visitation, collation et auctenticquation des chartulaires, » registres et autres enseignemens produictz tant de la part de » la royne d'Angleterre que des mayeurs, et autres droix con- » trovers à la communication de Bruges d'entre les ambassa- » deurs de Sa Majesté Royale et ceux de la royne. » Ils furent de retour le 17 août;

Florio Journelli, gentilhomme de bouche de la duchesse, envoyé par elle, en septembre 1565, vers la reine de France;

Adam Wiezinck, bohême, gentilhomme ordinaire de l'artillerie du Roi, envoyé vers le roi de Danemarck, en février 1565 (Il consacra soixante-quinze jours à cette mission.);

Pierre de Mol, grand fauconnier du Roi aux Pays-Bas, envoyé en Allemagne, pour présenter à l'Empereur, de la part de la duchesse, des oiseaux de proie;

Messire Antoine de Lalaing, comte de Hooghstraeten, chevalier de la Toison d'Or, envoyé, avec le secrétaire Urbain Scharbergher, vers l'Empereur, pour faire, de la part du Roi, les reliefs et régales des pays de par deçà, en tant qu'iceux dépendent de l'Empire. (On voit, au compte de 1567, qu'il partit de Bruxelles le 29 novembre 1565, et y fut de retour le 15 février 1566.)

—

V. *Compte de Liévin Wouters, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1566.

Payements faits à

Messire Philippe Coebel, conseiller et maître des requêtes du conseil privé, envoyé par la duchesse, le 5 avril 1566, à la diète impériale à Augsbourg; parti de Bruxelles le 8 avril, retourné le 23 juin;

Messire Philippe de Montmorency, seigneur de Hachicourt, chevalier de la Toison d'Or et chef des finances; messire Christophe d'Assonleville, maître Joachim Gillis et maître Jacques de la Torre, envoyés à Bruges, le pénultième d'avril 1566, pour y reprendre les négociations avec les ambassadeurs d'Angleterre. Ils furent de retour le 24 juin;

Messire Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, Hubermont, chevalier de l'ordre, gouverneur, capitaine et bailli des ville, cité et château de Tournai et Tournaisis, envoyé, par ordre de la duchesse de Parme, de l'avis des chevaliers de la Toison d'Or et du conseil d'état, vers le Roi en Espagne; parti de Bruxelles le 28 mai 1566;

Messire Jean, marquis de Berghes, comte de Walhain, chevalier de la Toison d'Or, etc., parti de Bruxelles, avec la même mission, le 28 juin 1566;

Messire Jean Martin Stella, docteur en droits, conseiller du conseil à Luxembourg, envoyé par la duchesse, le 11 juillet 1566, vers le roi de France, pour le fait des seigneuries de Luines, Mochon (?) et Ennery, et la détention d'un huissier dudit conseil, pris par ceux de Mézières (On voit, au compte suivant, qu'il partit de Bruxelles le 18 juillet, et fut de retour à Luxembourg le 12 septembre.);

Hans Engelpart, envoyé le 11 septembre 1566 en Allemagne (On apprend, par le compte suivant, qu'il avait été envoyé au pays de Saxe vers les ducs de Brunswick.);

Messire François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, envoyé, le 16 septembre 1566, par la duchesse de Parme vers le duc de Clèves; parti de Bruxelles le 19 septembre, retourné le 4 octobre; envoyé de nouveau vers le duc le 27 octobre, et revenu à Bruxelles le 8 novembre;

Messire Philippe Coebel, envoyé, au mois d'octobre 1566, par la duchesse de Parme vers l'évêque d'Osnabruck;

Zegher de Groesbeeck, seigneur dudit lieu, et George Rattalder, conseiller au grand conseil du Roi, envoyés par la duchesse, à la réquisition des états de Hollande, vers le roi de Danemarck à Copenhague.

VI. *Compte de Liévin Wouters, du 1er janvier au 31 décembre* 1567 [1].

Payements faits à

Hans Engelpart, envoyé, le 21 janvier 1567, par la duchesse, à Lingen et ailleurs, au pays d'Allemagne, retourné le 24 mai;

Alonso-Lopez Gallo, gentihomme de la duchesse, envoyé par elle, le 17 février 1567, en Espagne, pour certaines affaires concernant son service;

Messire Philippe Coebel, envoyé, le 6 novembre 1566, par la duchesse vers l'archevêque de Trèves, à Coblence (Il mourut dans le cours de cette mission, le 17 novembre.);

Albert Van Loo, conseiller et commis des finances, envoyé, en compagnie de Guillaume Bucquet, général des monnaies, à Cologne, pour y traiter, avec les députés des cercles des Pays-Bas et de Westphalie, sur le fait des monnaies;

Baptiste Berty, secrétaire ordinaire du conseil privé, envoyé par la duchesse vers l'évêque de Liége le 31 octobre 1566, retourné le 9 novembre suivant, renvoyé par le duc d'Albe vers l'évêque de Liége le 25 septembre 1567;

Messire François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, envoyé le 21 mars 1567 au pays de Clèves;

Messire Gaspard de Robles, chevalier, seigneur de Billy, gouverneur et capitaine de Philippeville, envoyé par la duchesse, le 14 avril 1567, vers le Roi en Espagne;

Messire Jacques de Claerault, chevalier, seigneur de Maldeghem, envoyé par la duchesse, le 21 mai 1567, avec les ambassadeurs de l'Empereur, au royaume d'Angleterre;

[1] Voyez ci-dessus, p. 315, l'extrait du compte de 1569. Le compte de 1568 manque.

Jacques de Raville, seigneur d'Ansembourg, conseiller au conseil de Luxembourg, envoyé vers l'archevêque de Trèves au mois d'août 1566, et vers l'électeur de Mayence le 28 mars 1567;

Messire Miguel de Mendevil, contador de l'artillerie du Roi, envoyé vers Sa Majesté en Espagne, au mois d'août 1566;

Messire Galéotto, comte de Nogarolles, etc., envoyé par la duchesse vers le duc de Clèves, parti d'Anvers le 27 juin 1567;

Messire François de Halewin, etc., envoyé aussi vers le duc de Clèves, parti le 20 septembre 1567;

Pierre de Mol, grand fauconnier, envoyé par la duchesse, le 22 octobre 1567, en Allemagne, pour présenter à l'Empereur quelques oiseaux de proie.

RÈGNE DES ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE.

Années 1599-1620.

I. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre* 1599.

A messire Jean de Hattestein, chevalier, président du conseil provincial de Luxembourg, pour avoir vaqué à la diète impériale, à Spire, depuis le 9 février 1599, jour de son départ de Luxembourg, jusqu'au 24 juillet, jour de son retour; pour avoir rédigé le verbal de sa négociation, etc., 2,268 livres.

A messire Charles, prince de Gavre, comte d'Egmont, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, gentilhomme de la chambre des archiducs, envoyé, avec le président du conseil provincial de Luxembourg, vers l'Empereur et les électeurs de l'Empire, pour les affaires de Leurs Altesses, à-compte de 6,000 livres (décembre 1599).

A Gérard de Hornes, baron de Bassigny, à compte sur les frais du voyage que, par ordonnance du cardinal d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, il allait faire (mars 1599), vers le roi très-chrétien, 900 livres.

A Warnar Van Bacxem, gentilhomme de la bouche des archiducs, et Otto Hartius, conseiller et avocat fiscal du grand conseil, pour le voyage qu'ils allaient faire (septembre 1599) vers le duc de Juliers, 750 livres.

—

II. *Compte de Christophe Godin, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1600.

A messire Charles, prince-comte d'Arenberg, baron de Zevenberghe, chevalier de la Toison d'Or, conseiller du conseil d'état et amiral de la mer, à compte sur le voyage qu'il avait fait vers le roi de France, pour le congratuler sur son mariage, 5,000 livres (décembre 1600).

Au comte d'Egmont, nouvel à-compte de 5,000 livres, pour les frais de son voyage en Allemagne.

A messire Jean de Hattestein, qui avait déjà reçu 1,000 liv., nouvel à-compte de 1,000 livres.

A messire Jean de Hattestein, messire Pierre Vanden Bossche, président du conseil provincial de Namur, et messire Gilles du Faing, conseiller au conseil de Luxembourg, envoyés à la diète impériale, à Spire (mai 1600), d'où ils furent de retour à Bruxelles le 1er octobre, 5,316 livres.

A Warnar Van Bacxem, pour solde des vacations de son voyage vers le duc et la duchesse de Juliers et de Clèves, aux mois de septembre et d'octobre 1599, 375 livres.

A Otto Hartius, conseiller et avocat fiscal du grand conseil, qui l'avait accompagné dans ce voyage, 375 livres.

A messire Louis Verreycken, premier secrétaire et audiencier, pour solde des frais du voyage qu'il a fait en Angleterre, du 17 février au 29 mars 1600, pour le fait de la paix, 899 livres 4 s.

A Antoine Denis, procureur général au conseil d'Artois, envoyé à Vervins pour y discuter, avec les commissaires du

roi de France, les différends réservés par le traité de paix, 300 livres (juillet 1600).

—

III. *Compte de Cristophe Godin, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1601.

A messire Philippe-Guillaume de Nassau, comte de Buren, etc., chevalier de l'ordre, conseiller d'état, envoyé vers le roi et la reine d'Espagne, afin de les féliciter sur l'heureux accouchement de la reine, 3,000 livres (octobre 1601).

Au prince-comte d'Arenberg, pour complément des frais de son voyage en France, du 27 août au 29 octobre 1600, 3,983 livres.

A messire Lamoral, comte de Ligne et de Fauquemberghe, chevalier de l'ordre, etc., au mois de novembre 1601, à compte sur les vacations du voyage qu'il allait faire vers le roi et la reine de France, afin de les féliciter sur l'accouchement de la reine, 2,500 livres.

A messire Warnier, baron de Pallant et Moriamé, pour les vacations et frais du voyage que, par l'ordonnance de feu l'archiduc d'Autriche, il a fait en ambassade vers les princes et les états de l'Empire assemblés à Magdebourg et Lunebourg, et vers le duc de Saxe à Lunebourg, 983 livres 9 s.

A messire Antoine Houst, docteur en droit, conseiller au conseil privé, pour les vacations et frais d'un voyage de trente-sept jours, fait vers l'archevêque électeur de Trèves, 427 liv. 11 s. 6 d.

A la dame Félicitas de Hornung, veuve de messire Jean de Hattestein, pour elle et ses enfants, pour complément des frais et vacations dus à leur mari et père, 1,813 livres.

(Il résulte du libellé de cet article, que le seigneur de Hattestein partit de Luxembourg pour Bruxelles le 15 octobre 1599, pour y dresser l'instruction suivant laquelle le comte d'Egmont et lui devaient se régler; qu'il fut de retour à Luxembourg le 23 novembre; que, le 5 janvier 1600, il partit de Luxembourg pour Spire, où il vaqua à la diète jusqu'au 24 mai; que, le 10 juin, il repartit de Luxembourg pour Spire,

où il vaqua à la diète, avec le président de Namur et le conseiller du Faing, jusqu'au 26 septembre suivant, jour de son trépas.)

A Philippe de Hattestein, fils du précédent, pour avoir vaqué, comme assistant, à la diète de Spire, pendant cent quatre-vingt-cinq jours, jusqu'au mois de mars 1601, et avoir ensuite apporté en cour les pièces de ladite journée, 1,150 livres.

A Ferdinand Lopez de Villanova, gouverneur et drossard de Kerpen, pour avoir, en 1599, d'après les ordres de feu monseigneur le cardinal d'Autriche, vaqué pendant vingt-cinq jours, tant à Dortmund qu'ailleurs, pour l'assemblée du cercle de Westphalie, 450 livres.

A Charles Malinéus, conseiller de l'amirauté, envoyé à Vervins, à compte sur ses vacations, 1,100 livres.

A messire Jean Benninck, président du conseil provincial de Luxembourg, envoyé aussi à Vervins, nouvel à-compte de 500 livres (juin 1601).

A messire Jérôme de France, président du conseil d'Artois, envoyé aussi à Vervins, nouvel à-compte de 500 livres.

A Antoine Denis, procureur général au conseil d'Artois, aussi envoyé à Vervins, nouvel à-compte de 300 livres.

A Charles Malinéus, envoyé vers le roi de France, à-compte de 500 livres (août 1601).

A Otto Hartius, conseiller et avocat fiscal du grand conseil, et Philippe Bocxhorn, conseiller en Brabant, qui avaient été envoyés à Aix, pour entrer en communication et transiger amiablement avec les députés du duc de Juliers, sur les déboursés, dépens de bouche et dommages faits par la gendarmerie de LL. AA. aux pays de Clèves, de la Marck et de Ravestein, sous la conduite de l'amirante d'Aragon, pour solde de leurs vacations, 443 liv. 5 s.

A Pierre Vanden Bossche, président du conseil provincial à Namur et Philippe de Hattestein, envoyés à la diète impériale, à Spire, à compte sur leurs vacations, 1,150 livres (juin 1601).

A messire Gilles du Faing, député à la conférence tenue avec les commissaires du duc de Bar, pour la terre de Marville et autres terres communes (février 1601), à-compte de 2,809 liv.

A Remacle Huart, conseiller, et à Jean Wilthem, greffier du conseil de Luxembourg, aussi députés à ladite conférence, à-compte de 500 livres.

IV. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre 1602.*

Au prince d'Orange, pour complément des frais de son voyage en Espagne, 6,950 livres.

A messire Christophe d'Assonleville, chevalier, seigneur de Hauteville, conseiller des conseils d'état et privé, et trésorier de la Toison d'Or, appelé en Espagne par le Roi, pour les affaires de ladite Toison, 1,250 livres (octobre 1601).

Au baron de Pallant, à compte sur les frais de la mission mentionnée au compte précédent, 500 livres.

A messire Gilles du Faing, qui avait vaqué, depuis le 8 février jusqu'au 10 octobre 1601, tant vers le duc de Lorraine et à Marville, pour la conférence relative aux terres communes, que vers l'électeur de Trèves et à Luxembourg, pour complément de ses frais, 1,107 livres.

A messire Gilles du Faing, à Gérard Cymont, conseiller et maître de la chambre des comptes de Brabant, Guillaume Lefebvre et Jean Wilthem, conseillers au conseil de Luxembourg, envoyés (avril 1602) à la conférence des terres communes à Marville, à-compte de 950 livres.

A Gilles du Faing, pour tout ce qu'il pouvait prétendre du chef de cette dernière commission, à laquelle il avait été employé depuis le 5 mars jusqu'au 12 septembre 1602, 2,000 livres.

A Gérard Cymont, pour avoir vaqué avec messire Gilles du Faing à la conférence de Marville, du 11 août au 27 septembre 1601, 268 liv. 16 s.

A messire Jérôme de France, etc., pour avoir vaqué aux conférences de Vervins, du 26 août au 9 septembre 1600, et du 14 mars au 9 août 1601, solde de 910 liv. 10 s.

A messire Jean Benninck, pour y avoir vaqué, du 13 mars au 12 août 1601, solde de 952 liv. 5 s.

Au même, pour avoir vaqué, à Saint-Riquier, avec d'autres commissaires des archiducs et ceux du roi de France, du 20 mai au 3 août 1602, 1,289 livres.

A Charles Malinéus, pour avoir vaqué à la conférence de Saint-Riquier, du 23 avril au 10 août 1602.

A Renom le Bailly, conseiller au conseil provincial d'Artois, pour avoir vaqué à ladite conférence, du 2 mai au 5 août 1602, 1,260 livres.

A Antoine Denis, procureur général d'Artois, pour avoir vaqué à ladite conférence du 2 mai au 5 août 1602, 576 livres.

A Charles Malinéus, conseiller de l'amirauté, pour divers voyages, 2,400 livres.

(On lit, dans le libellé de cet article, que, le 27 août 1600, Malinéus partit en poste de Bruxelles, avec le comte d'Arenberg, pour aller vers le roi de France, alors à Grenoble, et lui représenter que certains gouverneurs des villes maritimes de son royaume voulaient affranchir par leurs passeports les rebelles des archiducs, et qu'il fut de retour le 29 octobre; que, le 13 mars 1601, il partit pour Vervins; qu'après y avoir assisté à diverses réunions de la conférence, il vint faire rapport aux archiducs, au camp devant Ostende, de ce qui s'y était négocié; que, le 19 août, il fut envoyé vers le roi de France et ceux de son conseil, « pour leur représenter le peu d'ordre » que ses députés avaient tenu à ladite conférence; » qu'il se rendit au camp d'Ostende à son retour, pour rendre compte de sa mission, et arriva enfin à Bruxelles le 3 octobre; que le conseil d'état le renvoya encore une fois au camp, après quoi il eut charge de communiquer ce qui avait été traité à ladite conférence à l'ambassadeur d'Espagne, au président Richardot et à don Fernande de Carillo.)

A Antoine Denis, pour avoir vaqué à Vervins pendant cent soixante-trois jours, solde de 378 livres.

A messire Pierre Vanden Bossche et Philippe de Hattestein, conseillers au conseil de Luxembourg, envoyés à la diète impériale de Ratisbonne (décembre 1602), à-compte de 1,500 liv.

V. *Compte de Christophe Godin, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1603.

A messire Charles, prince-comte d'Arenberg, etc., en don et *adjuda de costa*, pour s'équiper et mettre en ordre pour le voyage qu'il allait faire vers le roi d'Angleterre, d'Écosse, etc., afin de le féliciter sur son élection et couronnement, outre les

vacations qui lui seraient allouées, 3,000 livres (par lettres patentes du 31 mai 1603).

Au même, à compte sur ses vacations, 5,400 livres.

A messire Thiéri, comte de Manderscheyt, justicier des nobles du pays et duché de Luxembourg, envoyé à la diète impériale à Ratisbonne, à compte sur ses vacations, 2,000 livres (juin 1603).

A messire Pierre Vanden Bossche, etc., pour la *parpaye* de ses vacations à la diète impériale à Spire, du 18 juin au 16 août 1601, 196 liv. 4 s.

A messire Pierre Vanden Bossche et à Philippe de Hattestein, pour leurs vacations à la diète impériale à Ratisbonne, nouveaux à-compte s'élevant à 3,044 liv. 1 s. 6 d.

Au baron de Pallant, pour la *parpaye* des frais du voyage mentionné ci-devant, 2,016 liv. 11 s.

A messire Jean Benninck, président, Remacle Huart, conseiller, Adrien Gaudins, procureur général et Hubert Ludling, substitut-greffier du conseil provincial de Luxembourg, à compte sur leurs vacations pour la communication tenue en 1602, touchant les affaires du chapitre de Verdun, 700 livres.

A messire Gilles du Faing, chevalier, gentilhomme de la bouche de LL. AA., conseiller au conseil de Luxembourg, pour un voyage fait en Allemagne, à Luxembourg et à Liége, du 14 novembre 1602 au 22 janvier 1603, 1,035 livres

A Charles Malinéus, Renom le Bailly, Antoine Denis, pour avoir vaqué à la conférence de Montdidier avec les commissaires du roi de France, à-compte de 2,200 livres.

A don Martin Somogy, gentilhomme de la bouche de LL. AA., pour avoir été envoyé, au mois de janvier 1603, vers le duc de Juliers, 500 livres.

A Jean de Nytkercke, licencié ès lois, conseiller au conseil en Frise, à compte sur les frais du voyage qu'il allait faire vers le roi de Danemarck et les villes anséatiques, 1,200 livres.

A Pierre Amerot, envoyé vers l'archevêque de Mayence, pour lui présenter, de la part de LL. AA., deux chevaux d'Espagne et deux mulets, avec leur harnachement, 500 livres.

—

VI. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre 1604.*

Au prince-comte d'Arenberg, etc., nouveaux à-compte de 1,000 et de 3,600 livres sur les frais de son voyage en Angleterre, du 7 juin au 2 novembre 1603, s'élevant à 20,988 liv. 17 s. 6 d., chaque journée de vacations calculée à raison de 50 livres.

Au prince-comte d'Arenberg, à messire Jean Richardot, chevalier, seigneur de Barly, conseiller au conseil d'état, chef-président du conseil privé, et à messire Louis Verreycken, chevalier, premier secrétaire et audiencier, envoyés avec le connétable de Castille en Angleterre, pour y traiter de la paix, à-compte de 32,150 livres.

A Nicolas Scorza, pour vacations faites par lui en Angleterre, dans les années 1603 et 1604, en l'absence du prince-comte d'Arenberg, 1,148 livres.

A Charles Dellafaille, pour trois voyages faits par lui en Angleterre, pour certaines négociations, en 1603 et 1604, 600 livres.

A messire Philippe de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'Or, conseiller du conseil d'état, gouverneur et capitaine de Tournai et Tournaisis, envoyé en ambassade vers le roi catholique (octobre 1604), à-compte de 10,000 livres.

A messire Philippe d'Ayala, conseiller et commis des finances, résident de LL. AA. en France, à compte sur les frais du voyage qu'il devait faire à la suite du roi vers Marseille et ailleurs, à raison de 16 livres par jour, 3,000 livres.

A messire Pierre Vanden Bossche, pour la *parpaye* de ce qui lui était dû, à cause de sa mission à la diète de Ratisbonne, du mois d'octobre 1602 au mois d'août 1603, 597 liv. 18 s. 6 d.

A Philippe de Hattestein, pour la *parpaye* de ce qui lui était dû à cause de ses missions à la diète de Spire, du 5 juillet au 10 août 1601, et à la diète de Ratisbonne, de la fin de novembre 1602 au 24 juillet 1603, 1,428 livres, 3 sous.

Au conseiller Houst, etc., à Messire Jean Benninck, etc., à Remacle Huart, etc., à Adrien Gaudins et à Hubert Ludling, pour la *parpaye* de leurs vacations aux conférences tenues à *Estain* avec les commissaires du roi de France, touchant l'affaire du chapitre de Verdun, 4,368 livres.

A Charles Malinéus . pour la *parpaye* de ses vacations aux conférences de Montdidier, Péronne et Château-Sailly, depuis le mois d'avril jusqu'au mois de décembre 1603 , 718 livres 10 sous.

A messire Gilles du Faing, chevalier, gentilhomme de la bouche de LL. AA., envoyé à Nancy, pour y visiter, de la part de LL AA., les princes et princesses de la maison de Lorraine , en 1603 , 2,000 livres.

—

VII. *Compte de Christophe Godin, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1605.

A messire Charles , prince-comte d'Arenberg , etc. , pour le *parfournissement* des frais de son voyage en Angleterre en 1603, 10,988 liv. 17 s. 6 d.

Au même, 4,057 liv. , 11 s. 2 d. , pour complément des frais de son ambassade en Angleterre, du 21 avril au 21 septembre 1604 , s'élevant à 31,207 liv. 11 s. 2 d.

A messire Philippe de Croy, 8,000 livres, pour complément des frais de son voyage en Espagne , s'élevant à 18,000 livres. (Il était parti de Bruxelles le 14 octobre 1604, et il y fut de retour le 5 juin 1605.)

A messire Lamoral, prince de Ligne et du Saint-Empire , marquis de Roubaix , comte de Fauquemberghe et de Nechin, chevalier de l'ordre, du conseil d'état , gentilhomme de la chambre de LL. AA. , à compte sur les frais du voyage qu'il allait faire vers le roi et la reine d'Espagne, pour les féliciter sur l'heureuse naissance du prince , leur premier fils, 5,000 liv. (juin 1605).

Au même, par lettres patentes du 23 septembre 1605 , en don et *adjuda de costa*, par-dessus les vacations de son voyage, 2,500 livres.

A messire Philippe de Mérode , baron de Frentz, receveur héréditaire des briefs d'Artrycke , pour le voyage fait par lui, aux mois de septembre et d'octobre 1603, vers le duc de Clèves et de Juliers étant à Trèves, et au mois de mars 1604 , vers le duc de Lorraine, le duc de Bar et le cardinal de Lorraine.....

VIII. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre* 1607 [1].

A messire Charles de Bourgogne, chevalier, seigneur de Bredain, gentilhomme de la bouche de LL. AA., lieutenant des fiefs des pays et duché de Brabant, à compte sur les frais du voyage qu'il allait faire vers le duc de Lorraine, pour le complimenter, de la part des archiducs, sur la perte du cardinal de Lorraine, archevêque de Strasbourg et de Metz, etc.; 300 liv.

A messire Louis Verreycken, chevalier, du conseil de guerre, premier secrétaire et audiencier de LL. AA., pour la *parpaye* des 10,813 livres, à quoi se sont élevées les vacations d'un voyage fait par lui en Espagne, 4,540 liv. 17 s. (Verreycken partit de Bruxelles le 7 janvier 1606, et y fut de retour le 20 novembre suivant.)

A messire Pierre Vanden Bossche, Philippe de Hattestein et Pierre de Visschere, conseiller, envoyés à la diète de Ratisbonne, à compte sur leurs vacations, 3,450 livres (novembre 1607).

A Jean de Nytkercke, pour complément des frais du voyage fait par lui, dans l'année 1603, à Hambourg et Lubeke, 63 livres.

A Jean Simon, ayant servi de secrétaire à messire Philippe d'Ayala en France, pour avoir été chargé des affaires de LL AA. à Paris, depuis le 4 octobre 1606, jour du départ dudit messire d'Ayala, jusqu'au 21 janvier 1607, jour de l'arrivée du conseiller Pecquius, 63 liv. 8 sols.

IX. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre* 1608.

A messire Charles-Emmanuel de Gorrenod, marquis de Mornay, comte de Pont-de-Vaux, gentilhomme de la chambre de LL. AA., à compte sur les vacations du voyage qu'il allait faire vers le duc de Florence, 3,250 livres.

[1] Le compte de 1606 manque.

A messire Octavio Visconti, comte de Gamelerio, gentilhomme de la chambre de LL. AA., pour les frais du voyage qu'il avait fait en Bohême vers l'Empereur, pour le service de LL. AA., 5,000 livres. (Il partit de Bruxelles au mois de mai 1608.)

A messire Claude-Ferdinand d'Andelot, chevalier, sire d'Ollans, maître d'hôtel de LL. AA., à compte sur les vacations du voyage que, par ordre de LL. AA., il allait faire vers le duc de Lorraine, le duc de Savoie et le duc de Mantoue, 2,000 livres (mai 1608).

A messire Charles de Bourgogne, etc., pour la *parpaye* des frais de son voyage vers le duc de Lorraine, 363 liv. 10 s. 4 d.

A messire Pierre Vanden Bossche, Philippe de Hattestein et Pierre de Visschere, pour le complément de leurs vacations à cause de leur envoi à la diète de Ratisbonne, du 12 novembre 1607 au 16 juin 1608, 5,942 liv. 16 s. (*NB*. De Visschere, à l'issue de la diète, avait été envoyé vers l'Empereur, à Prague.)

—

X. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre* 1609.

A messire Claude-Ferdinand d'Andelot, etc., pour la *parpaye* des vacations, frais et dépens du voyage fait par lui, en 1608, vers les ducs de Savoie et de Mantoue, 3,000 livres.

A messire Philippe de Mérode, chevalier, baron de Frentz, à compte sur les frais du voyage qu'il avait fait vers la duchesse de Clèves, pour la complimenter sur la mort du duc son mari, 2,500 livres.

A Pierre de Visschere, conseiller au conseil de Luxembourg, à compte sur les frais du voyage dont il avait été chargé à Prague et à Vienne, 985 liv. 13 s. 6 d.

A Louis de Groote, à compte sur les vacations qui lui étaient dues pour son séjour en Angleterre, où le baron d'Hoboque l'avait laissé pour les affaires de LL. AA., 600 livres.

—

XI. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre* 1610.

A messire Octavio Visconti, etc., pour tous frais et vacations tant du voyage qu'il avait fait vers l'Empereur étant en Bohême, au mois de mai 1608, que pour celui qu'il devait faire encore, outre les 5,000 livres qu'il avait déjà reçues, 10,000 livres.

A messire Charles-Emmanuel de Gorrenod, etc., qui était parti de Bruxelles, au mois de novembre 1608, pour le duché de Florence, et qui avait été de retour le 29 décembre 1609, 4,983 livres, formant le complément des 8,233 livres, à quoi se sont élevés les frais de son voyage.

A messire Charles de Longueval, chevalier, comte de Buquoy, commandant de l'ordre militaire de Calatrava, gentilhomme de la chambre de LL. AA. et maître de l'artillerie, à compte sur les frais du voyage qu'il avait fait en France, 1,500 livres.

A messire François-Henri de Croy, comte de Meghem, etc., à compte sur les vacations du voyage qu'il avait fait vers le duc de Lorraine, pour le complimenter sur la mort de la duchesse de Juliers, 600 livres.

A messire Philippe de Mérode, baron de Frentz, pour la *parpaye* des vacations et frais du voyage et séjour qu'il avait fait vers l'archiduc Léopold, au pays de Juliers, 5,500 livres.

A messire Guillaume de Richardot, prévôt de St-Amé, chancelier de l'université de Douay, seigneur de Lembeke, Gamerages, etc., fils et principal héritier de feu messire Jean de Richardot, seigneur de Barly, du conseil d'état et chef-président du conseil privé, pour vingt-trois jours de vacations de feu son père vers le roi de France, depuis le 9 août 1609 jusqu'au 3 septembre suivant, qu'il décéda à Arras, retournant de Paris, etc., 1,105 livres.

A Folcart Van Achelen, conseiller au conseil de Brabant, pour le voyage fait par lui en la ville d'Aix, 600 livres.

A messire Gilles du Faing, conseiller au conseil de Luxembourg, pour la *parpaye* de ses vacations aux conférences tenues touchant les points contentieux existants entre les duchés de Luxembourg et de Lorraine, dans les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1609, 957 liv.

A Pierre de Visschere, conseiller et receveur général du pays de Luxembourg, pour la *parpaye* des frais de son voyage vers l'Empereur à Prague et le roi de Hongrie à Vienne, depuis le 2 novembre 1608, jour de son départ de Bruxelles, jusqu'au 20 février 1610, jour de son retour, 5,684 liv., 7 s. 6 d.

—

XII. *Compte de Christophe Godin, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1611.

A messire Philippe de Croy, comte de Solre, chevalier de la Toison d'Or, conseiller au conseil d'état, gouverneur, capitaine et grand bailli de Tournai et Tournaisis, 13,000 livres, en vertu de lettres patentes du 30 septembre 1611, pour le voyage qu'il allait faire à Vienne, afin d'y assister, au nom des archiducs, aux noces du roi de Hongrie.

A messire Octavio Visconti, comte de Gamelerio, gentilhomme de la chambre de LL. AA., 3,000 livres, à compte sur les 6,000 que LL. AA., par leurs lettres du 4 novembre 1611, lui ont accordées, pour les frais du voyage qu'il allait faire en Espagne.

A messire François-Henri de Croy, comte de Meghem, etc., gentilhomme de la chambre de LL. AA., 150 livres, à compte sur les 750 livres qui lui étaient accordées, pour le voyage qu'il avait fait, au mois de septembre 1610, vers le duc et la duchesse de Lorraine, pour les complimenter, de la part de LL. AA., à l'occasion de la mort de la duchesse de Juliers.

A Jean-Jacomo Fleccamer, secrétaire de LL. AA. en langue allemande, pour deux voyages faits au pays de Juliers dans les mois de juillet et d'août 1609, pour y trouver S. A. l'archiduc Léopold, 500 livres.

—

XIII. *Compte de Christophe Godin, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1612.

A messire Philippe de Croy, etc., second à-compte de 4,000 livres, sur les frais de son voyage à Vienne.

A messire Octavio Visconti, etc, 3,000 livres, pour complément des 6,000.

A messire Octavio Visconti, 5,000 livres, que LL. AA., par lettres patentes données à Marimont le 19 juin 1612, lui avaient accordées, pour le voyage qu'il allait faire vers l'empereur Mathias.

A messire Wratislaw, comte de Furstemberg, gentilhomme de la chambre de S. A., chef et capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes d'ordonnance, 2,500 livres, pour les frais d'un voyage qu'il allait faire en Allemagne, au mois d'avril 1612.

Au même, en vertu de lettres patentes du 29 août 1612, pour un voyage qu'il allait faire en Espagne, 5,000 livres.

A messire Alexandre, comte de Hennin, gentilhomme de la chambre de S. A., 1,500 livres, pour les vacations du voyage qu'il allait faire vers la reine de France, au mois d'octobre 1612.

A messire Henri de Croy, etc., pour les vacations d'un voyage fait vers le duc de Lorraine, au mois d'avril 1612, 1,100 liv.

A don Diégo de Messia, gentilhomme de la chambre de LL AA., du conseil de guerre du Roi et capitaine d'une compagnie de chevau-légers, 1,250 livres, en vertu de lettres patentes du 6 octobre 1611, pour les frais du voyage qu'il allait faire vers le duc de Mantoue, afin de le complimenter, de la part de LL. AA., à l'occasion de la perte de la duchesse sa femme.

A messire Pierre Pecquius, conseiller au conseil privé, et Bernard Puts, conseiller, 6,000 livres, au mois de septembre 1612, à compte sur les vacations du voyage qu'ils allaient faire vers l'empereur Mathias.

A Pierre de Visschere, résident des archiducs à Prague, 1,000 livres, à compte sur ses vacations extraordinaires.

XIV. *Compte de Christophe Godin, du 1er janvier au 31 décembre* 1613.

A messire Jean de Croy, comte de Solre, baron de Molembais, de Beaufort, etc., gentilhomme de la chambre de LL. AA., 1,000 livres, pour le voyage qu'il a fait, à la fin de janvier

1613, vers le prince électeur de Cologne et évêque de Liége, en cette dernière ville.

A messire Wratislaw, comte de Furstenberg, 2,000 livres, pour un voyage fait à Cologne, vers l'électeur, en 1612, et un autre voyage qu'il allait faire, au mois de mai 1613, vers l'électeur palatin, à Reynsberg.

A messire Frédéric, comte de Bergh, etc., gouverneur et capitaine général de Gueldre, 13,000 livres, à compte sur les frais du voyage qu'il fit, en 1613, à la diète impériale à Ratisbonne.

A Bernard Puts, conseiller de LL. AA., qui l'accompagna, 2,500 livres.

A Engelbert de la Neuveforge, conseiller procureur général, qui l'accompagna également, 1,100 livres.

A Pecquius et Puts, nouvel à-compte de 3,000 livres.

A messire Jean Benninck, président du conseil de Luxembourg, 634 livres, pour cinquante-deux jours de vacations à la conférence tenue à Trèves, du 10 février 1613 au 2 avril suivant.

A Folcart Van Achelen, conseiller au conseil privé, qui l'y accompagna, 994 livres 16 sous.

XV. *Compte de Christophe Godin, du* 1er *janvier au* 9 *juillet* 1614.

A messire Octavio Visconti, 2,000 livres, au mois de juillet 1614, pour un voyage qu'il allait faire au pays de Clèves.

A sire Jean-Baptiste Gramaye [1], prêtre, prévôt de l'église collégiale à Leuze et conseiller de LL. AA., 200 livres, pour certain voyage qu'il allait faire en Allemagne, à Mayence, Marbourg et lieux voisins, au mois de juin 1614.

A Jacques de Zeelandre, pour un voyage qu'il allait faire en Allemagne à la cour de l'Empereur, 500 livres.

---

[1] Au compte de 1610, fol. 427 vo, on trouve un payement de 300 livres, fait, à titre de don, à Jean-Baptiste Gramaye, qui est qualifié d'*historiographe* de LL. AA.

XVI. *Compte de Pierre Godin, du 12 juillet 1614 au dernier février 1615.*

A messire Charles de Longueval, comte de Buquoy, chevalier de la Toison d'Or, du conseil de guerre, gentilhomme de la chambre de monseigneur l'archiduc, maître de l'artillerie de LL. AA., 2,094 livres, pour complément de 3,594 livres que LL. AA. lui avaient accordées, savoir : 2,000 livres, pour quarante jours de vacations par lui faites pour leur service au royaume de France, pour complimenter LL. MM. sur la perte du feu roi Henri IV, à raison de 50 livres par jour; 594 livres pour les postes, et 1,000 livres pour les présents qu'il a faits pendant ce voyage.

A messire Alexandre de Bournonville, comte de Hennin, gentilhomme de la chambre de l'archiduc, 1,500 livres, pour tous frais et dépens du voyage que, au mois de septembre 1612, il avait fait vers la reine de France, à Paris.

A messire Pierre Pecquius, chancelier de Brabant, 2,000 livres, pour les vacations, frais et dépens du voyage fait pour le service de LL. AA. au camp vers Wesel et Santen.

A messire Balthazar de Robiano, conseiller et trésorier général des finances, 1,641 livres 4 sols, pour ses vacations et déboursés de quatre divers voyages faits par lui, aux mois d'avril, juillet, août et septembre 1614, à Liége, Anvers, Aix et Gand.

A messire Folcart Van Achelen, conseiller au conseil privé, 190 livres, pour avoir vaqué en la ville d'Aix, depuis le 20 août jusqu'au 7 septembre 1614.

—

XVII. *Compte d'Ambroise Van Oncle, du 1er mars au 31 décembre 1615.*

A Balthazar de Robiano, trésorier général, et Jean d'Ennetières, commis des finances, 857 livres 18 sous, pour vacations d'un voyage fait, aux mois d'août et de septembre 1615, de Bruxelles à Ruremonde, et de là à Aix.

—

XVIII. *Compte d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre* 1616.

A messire Lamoral, prince de Ligne et du St-Empire, marquis de Roubaix, comte de Fauquemberghe, etc., chevalier de l'ordre, envoyé en France pour congratuler le roi très-chrétien sur son mariage avec l'infante, 5,000 livres (en vertu de lettres closes de LL. AA. du 21 octobre 1616).

Au comte de Buquoy, chevalier de l'ordre, etc., pour le voyage qu'il allait faire en Espagne, pour congratuler le Roi sur le mariage du prince d'Espagne avec la dauphine, 10,000 livres.

A messire Octavio Visconti, comte de Gamelerio, gentilhomme de la chambre de S. A., pour le voyage qu'il allait faire en Italie pour le service de LL. AA., 6,000 livres.

A Pierre de Visschere, conseiller au conseil de Luxembourg, envoyé en Allemagne vers l'archiduc Léopold ; parti le 12 août 1615, revenu le 19 octobre suivant.....

A messire Folcart Van Achelen, conseiller et maître des requêtes du conseil privé, envoyé à Trèves, pour y assister, à l'intervention des conseillers et procureur général de Luxembourg, Hatzem et Neuveforge, aux conférences tenues sur les débats existants de toute ancienneté entre les pays de Luxembourg et de Trèves. .....

—

XIX. *Compte d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre* 1617.

A messire François-Thomas Perrenot et de Granvelle, dit d'Oiselet, comte de Cantecroix, gentilhomme de la chambre de LL. AA., envoyé à Prague, pour congratuler le roi de Bohême, et aussi vers l'Empereur et l'archiduc Maximilien, à compte sur les frais de ce voyage, 5,000 livres.

A sire Jean-Baptiste Gramaye, prévôt d'Arnhem, doyen de Leuze, pour soixante-dix-sept jours de vacations faites, en 1617, en Frise, Hollande et Allemagne, pour en apporter des ossements et reliques des glorieux saints, etc , 1,948 livres.

—

XX. *Compte d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1619* [1].

A messire Jean de Croy, comte de Solre, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison d'Or et gentilhomme de la chambre de LL. AA., envoyé vers le roi de Pologne, pour y assister, de leur part, au baptême de l'enfant de S. M., 9,000 livres, à compte sur ses frais de voyage. (*NB.* Au compte suivant, il figure encore pour 6,000 livres.)

A messire Christophe, comte et seigneur d'Oost-Frise, chevalier de la Toison d'Or, du conseil de guerre du Roi, colonel d'un régiment de Hauts-Allemands et capitaine des archers de la garde de LL. AA., envoyé à Francfort, pour congratuler de leur part le roi de Bohême sur son élection à l'Empire, 2,500 livres.

A messire Hugues, comte de Noyelles, maître d'hôtel de LL. AA., envoyé vers l'empereur Mathias, pour le complaindre de leur part sur la mort de l'impératrice sa compagne, 4,000 livres, à compte sur ses frais de voyage. Il était accompagné d'Engelbert de la Neuveforge, procureur général de Luxembourg.

A messire Jacques-Philippe de Gand, dit Vilain, comte d'Isenghien, conseiller d'état, envoyé au mois de mars 1618 vers l'électeur de Cologne, à Liége, 1,000 livres.

A messire Pierre Pecquius, chevalier, du conseil d'état et chancelier de Brabant, envoyé à Gravelines et à Calais, pour conférer avec les députés du roi très-chrétien touchant le canal de Gravelines, 2,000 livres.

XXI. *Compte d'Ambroise Van Oncle, du 1er janvier au 31 décembre 1620.*

A messire Philippe de Mérode, comte de Middelbourg, envoyé en France par LL. AA., pour y visiter le roi et la reine, 3,000 livres.

[1] Le compte de 1618 manque.

Au comte de Cantecroix, envoyé au mois de décembre 1620 vers le roi de France, 1,500 livres à compte.

A messire Florent de Noyelles, baron de Rossignol, gentilhomme de la chambre de LL. AA., pour sa mission vers l'archevêque électeur de Cologne, au mois de juin 1620, 1,000 livres.

A messire Pierre Pecquius, etc., envoyé avec le conseiller de Visschere en Allemagne, 3,000 livres pour les frais de ce voyage.

A messire Guillaume de Steenhuyse, conseiller et maître aux requêtes du conseil privé, commis aux causes fiscales et alcade de la cour de LL. AA., 2,500 livres, pour les préparatifs qu'il avait à faire afin d'aller à la suite du marquis de Spinola.

A Engelbert de la Neuveforge, procureur général au conseil de Luxembourg, pour 367 jours de vacations faites en Autriche, 5,749 livres 11 sous.

A Jean Foucquier, seigneur de Bellemaison, pour ses voyages et vacations faits en France et par deçà, afin de négocier l'échange du comté de Charolais contre le comté de St-Pol, 200 livres.

ANNEXE *M*.

Extraits analytiques des comptes de la Trésorerie des Guerres.

Voyez page 55.

I. Compte de Jean Abonnel, des années 1428-1431.

DÉPENSE.

Fol. 8. *Payements des gens d'armes envoyés à Paris aux mois de juillet et d'août* 1429.

Payements faits à

Jean de Créquy, écuyer; — messire Simon de Lalaing, chevalier et chambellan; — messire Jean de Fosseux, chevalier et chambellan; — monsieur de Saveuse, chevalier, conseiller et chambellan; — David de la Chaussée, écuyer; — Desré de Lespault, écuyer.

Le compte indique le nombre de gens d'armes placé sous les ordres de chacun de ces chefs. La dépense totale est de 4,856 francs ½.

Fol. 11. *Autre voyage de Paris, où Monseigneur fut en personne, au mois de septembre* 1429.

Payements faits à

Messire Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, chevalier, conseiller et chambellan; — monseigneur d'Antoing, chevalier, conseiller et chambellan; — monseigneur le Borgne de Fosseux, chevalier et chambellan; — messire Jacques de Brimeu,

chevalier et chambellan ; — monseigneur de Crèvecœur, chevalier, conseiller et chambellan ; — monseigneur de Croy, chevalier, conseiller et premier chambellan ; — monseigneur de Saveuse, chevalier et chambellan ; — Jean de Brimeu, écuyer ; — monseigneur de Dours, chevalier et chambellan ; — Raoul de Créquy, écuyer ; — monseigneur de Beauvoir, chevalier et chambellan ; — Dreux de Humières, écuyer ; — messire Colard de Mailly, chevalier ; — messire Victor de Flandre, chevalier et chambellan ; — messire de Steenhuyse, chevalier et chambellan ; — monseigneur de Commines, chevalier, conseiller et chambellan ; — messire Guilbert de Lannoy, chevalier et chambellan ; — messire Jean Dayne, chevalier et chambellan ; — messire Pierre d'Escornaix, chevalier et chambellan ; — messire Guérard d'Escornaix, chevalier et chambellan.

Total du chapitre : 63 l. 11 s. 8 d. et 21,040 francs.

Fol. 18. *Gens d'armes envoyés par Monseigneur au secours de Paris, par l'ordonnance de monseigneur le Régent et du conseil du Roi, au mois de janvier* 1430.

Payements faits à

Monseigneur de Saveuse, chevalier, conseiller et chambellan ; — Jean de Brimeu, écuyer.

Total de la dépense : 17,551 fr. ½.

Fol. 19 v°. *Gens d'armes mis en garnison à Roye, Montdidier et en d'autres places du Vermandois, en février et en mars* 1430.

Payements faits à

Messire Baudot de Noyelles, chevalier et chambellan ; — messire David de Poix, id. ; — monseigneur de Beauvoir, chevalier ; — Jacques de Heilly, écuyer ; — Lancelot de la Trémoille, écuyer.

Total de la dépense : 6,615 fr. de 32 gros.

Fol. 22. *Gens d'armes et de trait envoyés à Paris, le* 14 *avril* 1430, *pour la garde de cette ville.*

Payements faits à

Messire Philippe, seigneur de Ternant, chevalier, conseil-

ler et chambellan ; — Messire Simon de Lalaing ; — messires Jean de Fosseux, Jacques de Heilly, Dreux de Humières, Raoul de Créquy, Robert de Neufville, Jean, bâtard de Renty ; — le seigneur de Landas, chevalier ; — le seigneur de la Hovarderie, idem.

Total de la dépense : 3,540 clinquars, 9,055 fr. 5 s. 4 den., et 1,000 fr. de 32 gros.

Fol. 25. *Gens d'armes et de trait employés au voyage de Compiègne, commencé le* 17 *avril* 1430.

Payements faits à

Messire Jean de Luxembourg, seigneur de Beaurevoir, chevalier, conseiller et chambellan ; — Messire Jean de Melun, seigneur d'Antoing, id. ; — messire Antoine, seigneur de Croy et de Renty, chevalier, conseiller et premier chambellan ; — Messire Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, chevalier, conseiller et chambellan ; — monseigneur de Saint-Simon, chevalier et chambellan ; — monseigneur le Borgne de Fosseux, id. ; — monseigneur de Saveuse, id. ; — messire Jean Dayne ; — monseigneur de Commines, chevalier et chambellan ; — Jean Remacle, écuyer et serviteur de messire Rumanges, chevalier portugais ; — messire Jacques de Brimeu, chevalier, conseiller et chambellan ; — monseigneur de Santes, chevalier, conseiller et chambellan ; — Robert de Saveuses, écuyer ; — Jean de Brimeu, écuyer banneret, seigneur d'Humbercourt.

Total du chapitre : 32,821 fr. 4 s. de 32 gros.

Fol. 29. *Revues du* 24 *mai* 1430, *pour le fait du siége de Compiègne.*

Payements faits à

Messire Jean de Luxembourg ; — monseigneur d'Antoing ; — le bâtard de Vendôme, écuyer ; — monseigneur de Croy ; — monseigneur le Borgne de Fosseux ; — monseigneur de Saint-Simon ; — messire Jean Dayne, chevalier et chambellan ; — monseigneur de Commines ; — messire Jacques de Brimeu ; — Jean de Brimeu, écuyer ; — monseigneur de Saveuse ; — monseigneur de Santes ; — monseigneur d'Auxy, chevalier et chambellan ; — monseigneur de Dours, chevalier et chambellan.

Total du chapitre : 16,613 f. 12 s. de 32 gros.

Fol. 33. *Autres revues faites devant Compiègne, le 24 juin* 1430.

Payements faits à

Messire Jean de Luxembourg; — monseigneur d'Antoing; — monseigneur d'Inchy, chevalier, chambellan; — monseigneur de Dours; — monseigneur d'Auxy; — Jacques Bainguechin, écuyer; — monseigneur le vidame d'Amiens et monseigneur le Borgne de Fosseux; — messire Florimont de Brimeu, chevalier et chambellan; — messire Philippe, seigneur de Saveuse, chevalier, conseiller et chambellan; — messire Jacques de Brimeu; — monseigneur de Saint-Simon; — monseigneur de Cohem, chevalier et chambellan; — le Bègue de Lannoy; — le bâtard de Commines; — Lancelot de la Viesville; — monseigneur de Commines; — Jean de Brimeu; — Coppin de Noircarmes, écuyer; — Amieulx (Amel) de Cohem; — le bâtard de Courteheuse, écuyer; — Deppert de Brimeu, écuyer; — Godefroid Pensen; — Sylvestre Cariat, écuyer; — Galiot de Bournonville, écuyer; — monseigneur de Crèvecœur, chevalier, conseiller et chambellan.

Total du chapitre : 21,320 fr. de 32 gros.

Fol. 38. *Autres revues faites le* 28 *juillet* 1430.

Payements faits à

Messire Jean de Luxembourg; — messire Jacques de Brimeu; — monseigneur de Saint-Simon; — monseigneur de Santes; — monseigneur de Commines; — monseigneur de Cohem; — Lancelot de la Viesville; — monseigneur de Charny, chevalier, conseiller et chambellan; — monseigneur le vidame d'Amiens; — messire Florimont de Brimeu; — monseigneur le Borgne de Fosseux; — monseigneur de Saveuse; — messire Jean Dayne; — Jean de Brimeu; — Amieulx de Cohem; — Coppin de Noircarmes; — le bâtard de Courteheuse; — Sylvestre le Chariat; — Deppert de Brimeu; — monseigneur de Crèvecœur.

Total du chapitre : 20,905 fr. de 32 gros.

Fol. 42. *Autres revues pour un mois, faites le* 29 *juillet* 1430.

Payements faits à

Messire Jean de Fosseux, chevalier, conseiller et chambellan.

Total du chapitre : 3,360 fr. de 32 gros.

Fol. 48. *Autres revues pour douze jours, faites le 19 septembre* 1430.

Payements faits à

Messire Jacques de Liévin, chevalier et chambellan; — monseigneur de Beauvoir, chevalier; — Dreux de Humières, écuyer; — monseigneur de Dours; — Jean de Mailly; — Waleran de Wavrin; — monseigneur d'Inchy; — monseigneur de Deule, chevalier; — Guy de Roye, écuyer; — messire David de Poix, chevalier et chambellan; — monseigneur de Saveuse; — Joseph de Noircarmes, écuyer; — Sylvestre le Chariat, écuyer; — Cauwart de Latre, écuyer; — le maréchal de Hollande; — messire Jacques de Brimeu; — Jean de Brimeu; — monseigneur de Cohem; — messire Baudot de Noyelles; — Amieulx de Cohem; — Guérard de Brimeu; — le bâtard de Renty; — monseigneur de Créquy; — monseigneur d'Auxy; — monseigneur de Charny; — monseigneur de Santes; — messire Simon de Lalaing; — Raoul de Créquy; — monseigneur le Borgne de Fosseux; — messire Jean de Fosseux, chevalier et chambellan; — le bâtard de Saveuse; — messire Louis François, chevalier et chambellan.

Total du chapitre : 9,210 fr. de 32 gros.

Fol. 49. *Revues pour un mois, pour les garnisons de Roye et de Montdidier, faites le* 10 *décembre* 1430.

Payé à messire Baudot de Noyelles 3,200 fr. de 32 gros.

Fol. 50. *Prêts, dons et autres payements faits à plusieurs chevaliers, écuyers, capitaines, chefs de chambre et autres gens de guerre, durant les voyages et armées ci-dessus.*

A monseigneur de Saveuse, pour un prisonnier que tenait l'un de ses gens, et que monseigneur a voulu avoir pour en faire sa volonté, 20 francs.

A messire Baudot de Noyelles, pour 105 payes d'hommes d'armes et de gens de trait qu'il mit dans le grand boulevard de Compiègne, lorsqu'il fut achevé; pour vingt jours, 1,050 fr.

Fol. 57 v°. A Maître Hance, canonnier, pour ses gages et ceux de son valet, depuis le 13 novembre jusqu'au 13 décembre 1430, qu'il a été avec monseigneur au siége à Lagny.

A Godefroid Pensen, capitaine d'arbalétriers, pour le payement pendant deux mois de 100 compagnons arbalétriers de Gênes, qu'il alla chercher à l'Écluse, au mois d'avril 1430, et amena devers monseigneur, 900 liv. de 40 gros.

Fol. 59. A maître Claux, maître du *bolwerc* où étaient 32 charpentiers et 31 autres ouvriers liégeois et étrangers, qui l'aidèrent à faire tous les *bolwercs* et autres *approchements* de guerre devant Compiègne, 433 fr. 2 s. (Il y a plusieurs autres payements au même.)

Fol. 61. A Godsal de Castaigne, capitaine de *Gennevois* (Génois), en récompense des frais qu'il a soutenus pour l'entretien de sa compagnie au service de monseigneur devant Compiègne, 19 fr. ½.

Fol. 65 v°. A Jean Remacle, maître mineur, pour les gages, pendant un mois et demi, de lui et de ses compagnons mineurs, au nombre de neuf, qui ont servi monseigneur au siége devant Compiègne, au prix de 15 fr. pour le maître, et 10 fr. pour chaque varlet, par mois, 157 fr. ½.

Fol. 68 v°. A messire Thomas Kyriel, chevalier anglais, pour l'aider à payer sa rançon, quand il fut pris par les Armagnacs, près de Germigny, en Vermandois, à la détrousse où périt Jacques de Heilly, 1,500 salus d'or.

Total du chapitre : 5,500 salus d'or, 658 écus d'or, 900 fr., monnaie royale, 8,782 liv. 16 s. de 40 gros de Flandre, et 81,011 fr. 5 s. 6 d. de 32 gros.

Fol. 71 v°. *Perte de monnaie.*

Perte sur 14,565 nobles d'Angleterre que, au mois de mars 1430, le cardinal d'Angleterre fit délivrer au duc, à Lille, pour le fait de la guerre, et qui furent remis à Jean de Brabant, maître particulier de la monnaie de Zevenberghe, lequel les convertit en clinquars, 700 liv. 13 s. 6 d.

Fol. 73. *Argent comptant et artillerie délivrés à Philibert de Moslant, écuyer, maître général et visiteur de l'artillerie du Roi pour le siége de Compiègne.*

Remis, en argent comptant, 34,393 fr. 9 s. de 32 gros.

En artillerie : 27 veuglaires de fer à deux chambres, à 32 fr. pièce; deux veuglaires, appelés *lyons*, en cuivre, aussi à deux

chambres, à 50 fr.; 108 arbalètes de bois, dont 102 à 3 fr., et six grandes à 9 francs; 26 milliers de traits communs d'arbalètes, à 10 fr. le millier; 1,000 arcs à mains, à 12 s. pièce; 436 lances ferrées, valant 233 fr.; 1,200 maillets de plomb, 4 s. pièce; 200 *pavais* de bois à potence, à 8 s. pièce; 17,019 livres de poudre à canon, à 18 fr. les cent livres, etc., etc.

Le total du chapitre est de 41,515 fr. 11 s. de 32 gros.

Fol. 75. *Autres parties d'artillerie, charroi, gages de canonniers et autres choses non comprises dans le chapitre précédent.*

Le total est de 20 écus d'or, 218 liv. 7 s. parisis, monnaie royale, 5,766 l. 13 s. 4 d. de 40 gros, 23 clinquars d'or, 39 fr. 12 s. monnaie royale, et 1,080 fr. ½ de 32 gros.

Fol. 83 v°. *Dépense commune.*

Frais de reddition du compte, s'élevant à 62 l. 18 s. 6. d.

Le total général de la dépense est de 258,361 l. 16 s. 4 d. de 40 gros, et 5,500 salus d'or.

Suivent :

La prisée faite par Philibert de Moslant des gros canons appartenant à monseigneur le duc de Bourgogne et à messire Jean de Luxembourg, qui furent perdus à la levée du siége de Compiègne.

Gros canons et Bombardes appartenant à monseigneur de Bourgogne.

1° Une grosse bombarde, nommée *Romeswalle*, jetant pierres, de 28 *paux* (?) de tour, 2,000 francs de 32 gros.

2° Une autre bombarde, nommée la *rouge Bombarde*, jetant pierres, de 26 *paux* de tour, 1,800 francs.

3° Une autre bombarde, nommée *Houppenbier*, jetant pierres, de 29 *paux* de tour, 1,700 fr.

4° Une autre bombarde, nommée *Quenequin*, jetant pierres, de 23 *paux* de tour, 800 fr.

Bombardes appartenant à messire Jean de Luxembourg, et que monseigneur de Bourgogne lui a payées comptant.

1° Une bombarde de cuivre, nommée *Beaurevoir*, jetant pierres, de 32 *paux* de tour, 1,800 fr.

2° Une petite bombarde, nommée *Bourgogne*, jetant pierres, de 12 *paux*, 500 fr.

3° Un gros veuglaire, nommé *Montaigu*, jetant pierres, de 9 *paux* de tour, 100 fr.

4° Un gros coullart, tout garni et étoffé de toutes choses, 200 fr.

5° Un engin volant, étoffé de tout ce qui y appartient, 200 fr.

Demande en gros que monseigneur de Bourgogne fait au Roi, pour le reste de ce qui lui est dû pour le siége de Compiègne.

Il lui est dû :

1° Pour le fait de l'artillerie, 34,393 fr. de 32 gros.

2° Pour ce qui a été délivré à Philibert de Moslant, en artillerie étant dans les garnisons, 7,132 fr. 2 sols.

3° Pour quatre canons, appartenant à monseigneur, qui ont été perdus à Compiègne, 6,300 fr.

4° Pour autres canons, appartenant à messire Jean de Luxembourg, 4,500 fr.

5° Ce que monseigneur de Bourgogne a payé pour la reddition des ville et châtel de Soissons, 6,750 fr.

6° Pour remboursement de 1,300 payes d'hommes d'armes et gens de trait que mondit seigneur fit tenir devant Compiègne, depuis le 10 octobre, où cessa leur payement par le Roi, jusqu'au 24 octobre, que le siége fut levé, 9,000 fr.

7° Pour le voyage de monseigneur de Saveuse et de Jean de Brimeu; pour les garnisons du Vermandois, qui, après l'*endenture* faite entre monseigneur le cardinal et monseigneur le duc, furent envoyées à Paris, au nombre de 600 combattants; pour l'envoi fait depuis de monseigneur de Ternant avec semblable charge, après que ledit de Saveuse eut été pris des Armagnacs, 40,000 fr.

8° Pour le voyage que monseigneur fit à Lagny et ailleurs, au pays de Vermandois, après le siége de Compiègne, pour ce que les ennemis prenaient des places au pays du Roi, et aussi pour le fait de Corbie et autres places de la rivière de Somme, que monseigneur a fait garder et défendre à ses dépens, 20,000 fr.

Total : 113,075 fr. 2 s.

II. Compte premier de Charles Leclerc, du 22 juillet 1506 au 31 août 1509.

DÉPENSE.

Fol. 13. *Payements faits aux gens de guerre, hommes d'armes et archers à cheval des ordonnances sous les chefs et capitaines ci-après déclarés.*

A messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan de l'Empereur et de monseigneur l'archiduc, capitaine de 50 hommes d'armes et 100 archers de leurs ordonnances, 2,250 livres de gages en cette qualité.

A Witasse de Bousies, chevalier, seigneur de Vertaing, lieutenant dudit seigneur de Chièvres, 300 livres de gages.

Au même, pour le payement, pendant les mois de mai, juin et juillet 1506, desdits 50 hommes d'armes et 100 archers, étant lors au siége de Wageningen, 5,980 livres : l'homme d'armes payé à raison de 14 sols, et l'archer de 6 sols, de 2 gros pièce.

Au même, pour le payement de la même compagnie, pendant les mois d'août, septembre et octobre, pendant lesquels elle a servi tant au siége devant Wageningen jusqu'au 11 octobre, que depuis au pays de Brabant et à Namur, 5,980 livres.

A messire Guillaume de Croy, pour le payement de sa com-

pagnie, pendant six mois, commençant au 1er novembre 1506, et finissant au 30 avril 1507, 11,765 livres.

A Witasse de Bousies, pour le payement de la même compagnie, pendant six mois, du 1er mai au 31 octobre 1507, suivant la revue faite à Namur devant Guillaume Van Diest, écuyer, à ce commis par Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, commissaire général du Roi et de l'archiduc, 11,960 livres.

A messire Ferry de Croy, seigneur du Roeulx, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan, pour le payement de 10 hommes d'armes et 20 archers détachés de ladite compagnie, pour tenir garnison sous lui à Léau, au mois de juillet 1508, 1,196 livres.

Au seigneur de Chièvres, en divers payements, tant pour lui et pour son lieutenant, que pour les gens de sa compagnie, jusqu'au 31 janvier 1509, 10,584 livres.

A messire Ferry de Croy, qui avait eu la charge de la même compagnie depuis le 1er novembre 1507 jusqu'au 31 janvier 1509, et qui l'avait conduite en divers lieux sur les frontières de Brabant, Gueldre, Namur, Artois et autres, pour extinction de toutes prétentions des gens d'armes qui la composaient, 2,000 livres.

A messire Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan, lieutenant, gouverneur et capitaine général des comtés de Flandre et d'Artois, chef et capitaine de 50 hommes d'armes et 100 archers des ordonnances du Roi, pour ses gages de chef et capitaine, à raison de 1,000 livres par an, du 1er mai 1506 au 31 octobre 1508, 2,500 livres.

A Robert de Melun, baron de Rosny, conseiller et chambellan du Roi et de l'archiduc, gouverneur d'Arras et lieutenant du seigneur de Fiennes, ses gages à raison de 200 liv. par an, depuis le 1er mai 1506 jusqu'au 1er novembre 1508, 500 livres.

Au même, pour les gages de la compagnie du seigneur de Fiennes, depuis le 1er mai 1506 jusqu'au dernier octobre 1507, suivant les revues passées au camp devant la ville de Wageningen, le 2 septembre 1506, à St-Omer et Aire, les 7 et 9 février 1507, dans les mêmes villes, les 5 et 6 juin, et à Léau le 18 novembre, 35,685 livres.

Au seigneur de Fiennes, pour solde de toutes prétentions de sa compagnie jusqu'au 31 janvier 1509, 8,380 livres.

A messire Philippe, bâtard de Bourgogne, seigneur de Blaton, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi et de l'archiduc, amiral de la mer, gouverneur et lieutenant général des duché de Gueldre et comté de Zutphen, chef et capitaine de 25 hommes d'armes et 50 archers d'ordonnances, ayant été naguères en plus grand nombre sous le comte de Nassau, pour les gages de sa compagnie, depuis le 1er mai 1506 jusqu'au 31 janvier 1507, suivant les revues passées au camp devant Wageningen le 22 août 1506, et à Arnhem le 1er décembre et le 28 mars 1507, 8,970 livres.

A messire Floris d'Egmont, seigneur d'Ysselstein et de Sainte-Martinsdycke, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan du Roi et de l'archiduc, gouverneur et lieutenant général, au lieu dudit messire Philippe, bâtard de Bourgogne, des duché de Gueldre et comté de Zutphen, chef et capitaine des 25 hommes d'armes et 50 archers ayant été sous la charge dudit messire Philippe, et d'autres 25 hommes d'armes et 50 archers qui lui ont été donnés d'augmentation le 2 mars 1507, pour la solde desdits 25 hommes d'armes et 50 archers, ayant servi sous monseigneur l'amiral à Arnhem, depuis le 1er février jusqu'au 5 mars, 1,072 liv. 10 s.

Au même, à compte sur ce qui pouvait lui être dû pour la solde, depuis le 6 mars, de sa compagnie de 50 hommes d'armes et 100 archers; pour celle de 636 piétons et 5 conducteurs, ayant été sous lui à Arnhem du 26 juin 1507 au 20 février 1508, jour où ils ont été réduits à 374 payes; pour celle desdites 374 payes, du 21 février au 23 juillet 1508, et enfin pour celle de 110 piétons ayant été en garnison en la ville de Hattem, depuis le 13 mars 1507, etc., 35,740 livres.

Au même, pour complément de la solde desdits hommes d'armes, archers et piétons jusqu'au mois de février 1509, et pour quelques autres prétentions, 80,000 livres.

(Les hommes d'armes étaient payés a raison de 16 s., les archers à raison de 6 s. de 2 gros, par jour. Les piétons avaient 4 florins de Rhin d'or, de 28 sols de 2 gros pièce, par mois de vingt-huit jours.)

A messire Henri, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda, conseiller et chambellan de l'Empereur, tant pour la solde de 250 combattants à cheval levés par lui pour la garde

des frontières des pays de Brabant et de Namur, calculée à raison de 8 philippus de 25 sols de 2 gros pièce par mois de trente jours, depuis le 15 juin 1507 jusqu'au 31 janvier 1509, que pour ses gages de 1,000 francs en qualité de leur chef, 31,275 livres.

A messire Louis Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries, d'Authume, de Lens, maréchal et veneur héréditaire du pays et comté de Hainaut, capitaine de 50 hommes d'armes, 100 archers et 300 piétons des ordonnances du Roi, pour les gages desdits hommes d'armes et archers, du 1er juillet au 30 septembre 1507, et desdits piétons, du 11 juillet au 23 septembre, y compris 100 philippus par mois pour ses gages de chef, 11,625 livres.

Au même, tant pour la solde desdits 50 hommes d'armes et 100 archers et de 400 piétons levés par lui pour le recouvrement de la ville de Weesp en Hollande, les hommes d'armes et archers depuis le 1er octobre 1507, les piétons depuis le 10 juin 1508, jusqu'au 31 janvier 1509, que pour ses gages de capitaine et ceux de son lieutenant, 10,738 liv. 7 s. 6 d.

A messire Olivier Ogier, chevalier, seigneur de la Rivière, bailli d'Abbeville, homme d'armes ordinaire du Roi près de madame de Savoie, pour ses gages, à raison de 14 sols de 2 gros par jour, depuis le 1er septembre 1507, 189 liv. 14 s.

A Jean de la Thonnière, seigneur de Beauregard, écuyer, capitaine, et Gauwan de Grammont, écuyer, son lieutenant, et aux 50 archers étant sous eux auprès de madame de Savoie, pour la garde de sa personne, pour leurs gages depuis le 1er juin 1507 jusqu'au dernier mai 1509, 15,497 liv. 4 s.

Total du chapitre : 294,408 liv. 11 s. 6 d.

Fol. 31. *Payements faits, durant les mois d'août, septembre, octobre et novembre* 1506, *aux gens de guerre, au nombre de* 20 *combattants à cheval et* 3,144 ½ *payes de piétons, retenus au service du Roi par messire Philippe, bâtard de Bourgogne, gouverneur et lieutenant général du pays de Gueldre, tant pour le siége mis par lui devant la ville de Wageningen, que pour les garnisons dudit pays.*

Les gens de guerre dont la solde fait l'objet de ce chapitre avaient été levés par le bâtard de Bourgogne dès le 8 juillet 1506.

Les 20 combattants à cheval étaient sous la conduite de

Heindrick, jeune seigneur de Wys (Wyssel?); ils étaient payés à raison de 8 philippus par mois.

Les gens de pied avaient les chefs qui suivent :

Messire Andries Knop, *alias* Cleyn Andrelinc, chevalier, commandait 400 piétons allemands;

Michel Varewater, écuyer, 200 piétons allemands;

Hans Scaffuser, écuyer, 163 ½ payes (celui-ci, est-il dit dans un article du compte, fut tué d'un trait à poudre devant Wageningen, le 17 septembre 1506);

Laurent Van Schelleberghe, écuyer, commandait 216 piétons allemands, flamands et autres;

Gaspard Van Ulm, écuyer, 202 piétons;

Jacques Quaetrebbe, 150 piétons;

George Steenberghe, dit *Buusmester*, 120 piétons bas-allemands;

Simon Muldre, 120 piétons allemands.

Jean de Strasbourg, écuyer, était capitaine de 20 piétons allemands qui devaient demeurer auprès de l'artillerie, soit au siége devant Wageningen, soit pendant les batailles.

Les piétons étaient payés à raison de 4 florins d'or de 28 sols de 2 gros par mois de trente jours.

Les capitaines comptaient pour cinq payes, excepté Knop, qui comptait pour six; les enseignes, *wiffelaires*, fifres, tambourins, hallebardiers, les gentilshommes attachés au capitaine et le clerc de la compagnie, pour deux payes chacun; le chapelain ne comptait que pour une paye, comme le simple soldat.

Le total du chapitre est de 34,768 liv. 6 s. 5 d.

Fol. 44. *Payements faits à certains gens de guerre, tant de cheval que de pied, retenus par messire Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, tant pour la garde de la frontière de Namur contre la descente des Français, que pour le renforcement de l'armée devant Wageningen, durant les mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre* 1506.

Ce chapitre comprend une quarantaine d'hommes d'armes et une cinquantaine d'archers à cheval, levés par le seigneur de Chièvres;

52 hommes d'armes et 89 archers commandés par André de Sucre, écuyer, sous ledit seigneur de Chièvres;

23 hommes d'armes et 41 archers à cheval, sous messire Charles de Ligny, passés en revue à Namur, au mois d'août;

24 hommes d'armes et 56 archers à cheval, sous Jacques de Montigny, écuyer, seigneur de Noyelles, passés en revue à Bois-le-Duc, le 15 septembre;

200 piétons wallons, commandés par Robert de Bouzanton, écuyer, dit le *Diable*, enrôlés le 6 juillet vers Namur;

(Le capitaine comptait pour trois payes dans sa compagnie; mais, outre cela, il avait ses gages comme capitaine, payés à part, et qui étaient de 14 sols par jour.)

35 combattants à cheval et 289 à pied, sous Jean Heyn, écoutète de Bois-le-Duc, et Goessen Vander Sloet, employés principalement à la garde de Weerdt et de Hornes;

120 combattants à cheval et 300 à pied, tant allemands que wallons, sous messire Louis Rolin, seigneur d'Aymeries, etc.

200 piétons, archers, hallebardiers et piquenaires, sous Robert de Melun, baron de Rosny, employés au siége de Wageningen;

Et quelques autres gens de guerre, en petit nombre.

Le total du chapitre est de 23,579 liv. 17 sols 6 deniers.

Fol. 57. *Payements faits tant pour le louage de certaines* hoeux *ou navires, que pour la solde de certains gens de guerre ayant servi sur le Rhin, devant Wageningen, durant les mois d'août, septembre et octobre* 1506.

Le chapitre s'élève à 627 livres 16 sols 6 deniers.

Les navires loués étaient au nombre de deux, armés chacun d'une serpentine, servie par un maître canonnier, aux gages de 2 sols par jour; 40 piétons allemands avaient été répartis sur les deux bâtiments.

Fol. 59. *Payements faits pour* acoustes *pendant le siége de Wageningen, ès mois d'août, septembre et octobre* 1506.

Par *acoustes*, on entendait, à ce qu'il paraît, les reconnaissances et les patrouilles faites autour du camp pendant la nuit,

car tous ceux qui figurent dans ce chapitre sont payés par nuit, savoir : l'archer à cheval à 12 sols, et l'archer à pied à 6 sols. Ils étaient au nombre de 15 à 20, et avaient pour chef Simon François, écuyer, qualifié de *chef des guets et acoustes de l'armée devant Wageningen.*

Le chapitre s'élève à 1,485 livres 19 sols.

Fol. 62. *Payements faits tant à cause de dons, récompenses, doubles soldes, que d'autres parties extraordinaires, depuis le* 20 *juillet jusqu'au dernier novembre* 1506.

Le total de ce chapitre est de 1,518 livres 7 sols.

On y trouve, entre autres, les dépenses suivantes :

A Maes de Hacfort, piéton, pour la prise, par lui faite le 11 août, de quatre femmes portant des vivres à Wageningen, 40 sols. — *Item*, à lui, pour la prise d'un page qui faisait le semblable, 10 sols. — *Item*, le 12 août, à certain nombre de piétons de Malines, pour la prise par eux faite d'autres cinq femmes venant de porter vivres en ladite ville, 50 sols.

Fol. 71. *Deniers payés pour les ouvrages des blockhaus de Thielt et d'Arnhem.*

A joncker Robrecht d'Arenberg, vicomte de Bruxelles, capitaine de Thielt, le 13 septembre 1506, pour les ouvrages de certain blockhaus en ladite ville, 100 livres.

A Alexandre Bentinck, tant pour la construction de certain blockhaus devant Wageningen, que pour l'entretien du blockhaus étant lez la ville d'Arnhem, 300 livres.

Total du chapitre : 400 livres.

Fol. 72. *Payements faits, durant les mois d'octobre, novembre, décembre* 1506 *et janvier* 1507, *à certains capitaines et leurs gens, piétons allemands et autres, ayant été, pour messire Charles de Gueldre, en garnison à Lochem et à Groel* (*Groenlo*), *et qui avec leurs gens se sont réduits au parti du Roi.*

A Hans Van Harob, Heindryk Groes, Thomas Van Middelbourg et Thomas Van Offricke, tant pour eux, que pour 700 piétons ayant sous eux tenu garnison à Lochem, en

considération de ce qu'ils ont abandonné, le 17 octobre 1506, le parti de messire Charles de Gueldre, 1,480 livres.

A Heindryk Groes, Hans Van Oremburch et Thomas Van Middelbourg, *alias* Donaes, pour leur solde et celle de 610 piétons passés en revue hors de la ville de Bois-le-Duc, le 17 novembre, et ce du 17 octobre au 14 novembre, 3,416 liv.

A Heindryk Groes et Andries Knop, *alias* Cleyn Andrelinc, pour le payement de 400 piétons, dont 200 furent mis en garnison à Arnhem, et 200 à Doesburg, 500 livres.

A Heindryk Groes, pour la solde de 200 piétons passés en revue sous lui à Arnhem le 2 février 1507, 2,333 livres 6 sols 8 deniers.

Il y a divers autres payements de la même nature. Le total du chapitre est de 11,127 livres 13 sols 4 deniers.

Fol. 77. *Payements faits à certains capitaines et gens de guerre, lesquels, après le licenciement de l'armée, ont été chargés de faire vider le pays aux gens d'armes.*

Les capitaines mentionnés dans ce chapitre sont Rombaut Van Mechelen, Jacques Quaetrebbe et Michel Varewater. Les payements leur furent faits au mois d'avril 1507.

Le total du chapitre est de 320 livres.

Fol. 79. *Payements faits aux gens de guerre tenant garnison aux forts et villes du pays de Gueldre.*

A Arnhem.

Le capitaine principal, sous le gouverneur de Gueldre, à Arnhem, était Lambert Ryckart; il commandait 262 piétons allemands et autres, tant couleuvriniers que hallebardiers.

Ulric Van Dieteghem, écuyer, commandait 20 hallebardiers.

Gaspard Van Ulm commandait 202 piétons.

Joris Steenberghe, dit *Buusmeester,* commandait 150 piétons allemands;

Simon Mulder, aussi 150 piétons allemands.

Antoine du Bois, écuyer, sieur de Fletres, commandait 60 piétons.

A Thielt.

Joncker Robert de la Mark, vicomte de Bruxelles, avait sous lui, en garnison, en la ville et blockhaus de Thielt, et aussi au Tolhuys, 300 gens de pied.

Le 3 avril 1508, messire Corneille de Berghes, seigneur de Zevenberghe, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan, et grand maréchal de l'ost, y envoya, pour la renforcer, 50 hommes sous la conduite du capitaine Kirnmry.

Le 8 avril 1507, messire Maximilien de Hornes, chevalier, seigneur de Gaesbeke, vicomte de Bergues-St-Winnocx, avait été nommé capitaine et garde des ville, blockhaus et tolhuys de Thielt, aux gages de 60 philippus de 25 sols de 2 gros, par mois. Il avait sous lui 300 piétons. Guillaume Carondelet, écuyer, était son lieutenant.

A Bommel.

Guillaume de Yode, écuyer, était lieutenant et drossard du seigneur de Heele, à Bommel; il avait sous ses ordres 106 piétons. Pendant les mois de février et de mars 1507, cette garnison fut renforcée de 100 piétons malinois, commandés par Jacques Quaetrebbe.

A Doesburg.

Joncker Hendryk, jeune seigneur et baron de Wysch, commandait 20 combattants à cheval;

Messire Guillaume, comte de le Berghe, seigneur de Bylant, de Homoet, de Boxme (Boxmeer?) et de Hars (Hart?), 150 piétons;

Ulric Van Bazele, 88 piétons;

Bernard Van Schauwenburg, 110 piétons.

A Harderwyk.

Messire Dierick Van Zwete, chevalier, y commandait 30 piétons, et Jean Colle, 75.

A Hattem.

Lambert Clockart y commandait 52 piétons; Aert Van Utrecht, 45.

A Elburg.

Hendryk Vryese y était capitaine de 25 piétons.

A Borcht.

Hendryk Van Huyssen y commandait 110 piétons.

A Borcht (Barchem?) et Wildenbourg (Wildenberg).

Messire Jean, baron et vieux seigneur de Wysch, était capitaine de 50 piétons en garnison aux forts de Borcht et de Wildenbourg.

A Willer.

Alexandre Bentinck était seigneur et capitaine du château de Willer, près de Zutphen. Il avait sous lui 12 compagnons piétons.

Il est à remarquer que tous ces gens de guerre faisaient partie de ceux retenus par le bâtard de Bourgogne, et dont il est question au chapitre fol. 31 de ce compte.

Total du chapitre : 160,359 liv. 8 s. 8 deniers.

Fol. 125. *Payements faits aux gens de guerre, tant de cheval que de pied, étant en garnison en Brabant, Hollande, Limbourg, Fauquemont, Daelhem et Namur.*

A Clèves.

A très-haut et très-puissant prince Jean, duc de Clèves, comte de la Mark et de Catzenelnbogen, qui, à la requête et en vertu des lettres missives du seigneur de Chièvres, lieutenant général, en date des 22 juin, 11 et 15 juillet 1506, avait levé dans son pays, et envoyé au service du Roi, devant Wageningen et ailleurs en Gueldre, savoir : le 3 juillet, 74 combattants à cheval; le 13 juillet, 82 autres combattants; le 7 juillet, 200 piétons; le 21 juillet, 75 autres piétons; le 1er août, 300 combattans à cheval et 400 à pied, y compris ceux précédemment nommés, pour leur solde du 3 juillet au 31 octobre 1506 et du 20 juillet 1508 au dernier janvier 1509, 96,621 livres.

A Buren, Leerdam et Ysselstein.

A messire Frédéric d'Egmont, comte de Buren, Leerdam, et seigneur d'Ysselstein, pour avoir entretenu d'abord 50 combattants à cheval et 25 piétons, et plus tard 10 hommes d'armes, 20 archers et 62 piétons, 13,250 livres.

A Grave et au pays de Cuik, à Kessel, Oye, Middelaer, Woerden et Herwynen.

A messire Corneille de Berghes, seigneur de Zevenberghe,

grand-maréchal de l'ost, pour avoir entretenu, dans ces différents endroits, un certain nombre d'hommes d'armes, d'archers et de gens de pied, 24,299 liv. 4 s.

A Weert et Hornes.

A Meaux van Vuecht, écuyer, capitaine de 150 piétons, y compris les doubles payes, étant en garnison en la ville et chateau de Weert, 1,500 liv.

A Jean de Ranst, écuyer, capitaine de 40 piétons en garnison au château de Hornes, 380 liv.

A Marguerite de Croy, comtesse de Hornes, pour la solde de 10 combattants à cheval et 50 à pied, entretenus par elle en l'absence de messire Jacques, jeune comte de Hornes, son mari, étant avec le Roi en Espagne, 475 livres.

A messire Jacques, jeune comte de Hornes, seigneur de la ville et château de Weert, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan, pour l'entretien d'un certain nombre d'hommes d'armes, d'archers et de piétons, pour la garde desdites forteresses, 39,409 livres.

A Montfort.

A Antoine de Daures (Daures, Davres) seigneur de Miraumont, drossard et capitaine des ville et château de Montfort, pour l'entretien de 85 piétons qui y ont tenu garnison, 7,700 livres.

A Limbourg, Fauquemont et Daelhem.

A Jean, seigneur de Pallant, drossard de Limbourg, Fauquemont et Daelhem, pour l'entretien de 237 combattants à cheval et de 100 piétons, 10,655 livres.

Au blockhaus devant Ponroye (Ponderoyen), à Hemaert et à Loevestein.

A Jean Vander Aa, seigneur de Bouchove, pour l'entretien de 12 combattants à cheval et 40 piétons, 1,329 livres 6 sols.

A Heusden.

A messire Andries Knop, *alias* Cleyn Andrelinc, chevalier, et Laurent Schelleberghe, écuyer, capitaines chacun de 50 piétons, y compris les doubles payes, en garnison à Heusden, 2,560 livres.

A Petit-Jean l'allemand, dit Zambourg, capitaine de 135 piétons en garnison au blockhaus devant Ponroye, 2,906 liv. 5 sols.

A Borcht (Barchem ?) et [illegible]stein.

Messire Jean, baron et [illegible], chevalier, capitaine de Loeves-pitaine de 50 piétons [illegible] piétons entretenus audit château, Wildenbourg.

A Wachtendonck.

Alexandre Ber[illegible] de Willer, prè[illegible] piétons.

[illegible]schinck, chevalier, seigneur de Walbeke, Il est à [illegible]ssard de Wachtendonck, pour l'entretien d'un partie de [illegible] de combattants à cheval et à pied, 14,973 liv. est que [illegible]ers.

A Léau, Landen et Dormael.

T[illegible]

F[illegible] divers hommes d'armes, archers et piétons tenant garnison dans ces villes, 2,059 livres 16 sols.

A Phallais.

A Jean, seigneur de Hordin, pour six compagnons entretenus par lui au château de Phallais, 59 liv. 8 s.

A Marche-en-Famène.

A messire Renaud de Mérode, chevalier, seigneur de Frentz et de Châtelineau, capitaine de Marche-en-Famène, pour l'entretien de 10 hommes d'armes, 480 livres.

A Jacques Quaetrebbe, capitaine de 60 couleuvriniers conduits en garnison à Marche, 2,100 livres.

Au château de Persingen-lez-Nimègue.

A Bernard Snel, capitaine de ce château, pour la solde de 30 combattants à pied y entretenus, 645 livres.

A Weesp.

A Jacques Quaetrebbe, capitaine de Weesp, pour la solde de 25 couleuvriniers y entretenus, 450 livres.

A Oudewater.

A Jean Van Delft, capitaine de 25 piétons en garnison à Oudewater, 31 liv. 5 s.

Total du chapitre : 220,170 liv. 4 s. 8 d.

63. *Payements faits aux gens de guerre qui ont tenu garà Arras, Aire, Béthune, St-Omer, Douay et Hesdin, le terme de ce compte.*

A St-Omer.

A Charles de Piennes, dit de Halewin, François de Mastaing et Gérard de Crois, capitaines de 150 compagnons par eux levés par ordonnance de messire Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, gouverneur de Flandre et d'Artois, 4,416 livres.

A Aire.

A Guillaume de Henchin, capitaine de 50 piétons, 1,464 livres.

A Béthune.

A Artus de Lalaing, seigneur de Hourdain, et Louis de Landas, seigneur de Beaumanoir, écuyers, capitaines chacun de 50 piétons, 2,991 liv. 18 s. 11 d.

A Robert de Melun, baron de Rosny, gouverneur d'Arras, pour la solde de 200 autres piétons wallons, entretenus à St-Omer, Aire et Béthune, 3,040 livres.

Au même, pour la solde de 350 piétons demeurés sous ses ordres à St-Omer, Aire et Béthune, 6,720 livres.

A Louis de Landas, capitaine de 100 piétons à Béthune, 4,800 livres.

A Aire.

A Jean de Habarc, seigneur de Floremingezelle (?), capitaine des ville et château d'Aire, et conducteur de 80 piétons, 3,840 livres.

A St-Omer.

A François de Walloncapelle, capitaine de 144 piétons, 6,912 livres.

A Douay.

A Pontus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, gouverneur, sous le seigneur de Fiennes, de la ville de Douay, capitaine de 6 piétons, 288 livres.

A Arras.

A Robert de Melun, baron de Rosny, gouverneur d'Arras, capitaine de 20 piétons dans cette ville, 1,267 liv. 4 s.

A St-Omer, Aire, Béthune et Douay.

A messire Jacques de Luxembourg, etc., pour la solde de 134 piétons étant en garnison, savoir : 34 à Béthune, 61 à Aire, 33 à St-Omer, et 6 à Douay, 2,572 liv. 16 s.

A Hesdin.

A messire Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan, gouverneur des ville et chateau d'Hesdin, pour la solde d'un certain nombre d'hommes d'armes, d'archers à cheval, de piquenaires, de hallebardiers, d'arbalétriers et d'archers à pied, 6,804 liv. 16 s.

Total du chapitre : 45,116 liv. 14 s. 11 d.

Fol. 174. *Payements faits à plusieurs piétons allemands et autres, retenus par monseigneur le comte de Buren, les seigneurs de Zevenberghe et de Saint-Martinsdycke, hors des compagnies rompues après le siége de Wageningen, ainsi qu'à certains autres piétons allemands, au nombre de* 1,000, *envoyés par l'Empereur aux Pays-Bas, sous la conduite de Jéronimus Keller, son prévôt des maréchaux, durant les mois de février, mars, avril et mai* 1507.

Les capitaines nommés dans ce chapitre sont Hans Franck, Andries Knop, Christophe Hornehamere, Dierich Vander Gracht, et Jean Van Liere, écoutète de Turnhout.

Le total du chapitre est de 3,561 liv. 8 s.

Fol. 177. *Payements faits auxdits* 1,000 *piétons hauts-allemands envoyés par l'Empereur, pour le recouvrement du pays de Gueldre et nommément de Doesburg, qui venait d'être soustraite de l'obéissance de l'archiduc, ainsi que pour la préservation des frontières de Brabant.*

Ces payements sont faits à Jéronimus Keller, chef desdits piétons; ils s'élèvent à 6,792 livres 10 sous.

Fol. 179. *Payements faits à* 100 *combattants à cheval et* 800 *à pied, retenus sous la conduite de monseigneur le comte de Buren et du seigneur de Zevenberghe, pour la garde des frontières de Brabant, et qui ont été au service depuis le* 4 *mars jusqu'au* 18 *mai* 1507, *qu'ils furent de nouveau retenus avec d'autres par le prince d'Anhalt, capitaine général de l'archiduc.*

Ils s'élèvent à 11,336 livres 2 sous.

Fol. 182. *Payements faits au prince d'Anhalt et aux gens de guerre sous ses ordres, depuis le* 6 *mai* 1507 *jusqu'au terme de ce compte.*

Il résulte de ce chapitre que

Messire Rolof, prince d'Anhalt, comte de Scanie, seigneur de Perembourg, etc., était capitaine général de l'armée aux Pays-Bas, depuis le 6 mai 1507; qu'il avait, à ce titre, 100 florins d'or de 28 sols par semaine; qu'on lui entretenait 24 combattants à cheval et 14 hallebardiers pour sa garde, et quatre chariots, attelés de quatre chevaux chacun, pour le transport de ses tentes, pavillons, bagages, vivres, etc.;

Que Walter Ysemberch, Gillet Vander Damme et Jean Hannart étaient attachés au prince, le premier en qualité de secrétaire allemand et des guerres, les deux autres comme secrétaires;

Que messire Bernard, jeune marquis de Bade, servait sous lui avec 14 combattants à cheval;

Que Elbert Van Kessel, dit Roffart, commandait 186 combattants à cheval;

Que Hans Van Hantwits en commandait 30;

Que Andries Knop, Christophe Hornehamere, Hans Franck, Michel Croes, Hans Amman, Leenart Van Scharendorf, Joachim Van Ratheneau et Willem Vander Heyden commandaient, sous le prince, 2,500 piétons hauts et bas allemands.

Le total du chapitre s'élève à 198,639 livres 13 sous.

Fol. 201. *Payements faits à certains gens de guerre, tant de cheval que de pied, levés pour la garde des frontières de Brabant contre les Gueldrois, dans le temps que les Allemands, sous les ordres du prince d'Anhalt, étaient entrés en Gueldre, afin d'y ravager les blés et autres fruits croissants sur les champs.*

A messire Jean de Luxembourg, seigneur de Ville et de Culembourg, etc., pour 30 combattants à cheval et 40 piétons entretenus par lui en la ville et château de Culembourg pendant deux mois, depuis le 18 mai 1507, 1,000 livres.

A Jean d'Immerseel, écuyer, margrave d'Anvers, pour les gages de 300 piétons levés en cette ville, pendant quinze jours, 750 livres.

Total du chapitre : 1,750 livres.

Fol. 203. *Payements faits à certains gens de guerre, tant de cheval que de pied, levés à la hâte dans les mois d'août, septembre et octobre* 1507, *en Brabant, Flandre, Hainaut, Namur et au quartier de Lille, tant pour résister aux Français qui étaient sur les frontières de Brabant, en intention d'aller secourir messire Charles de Gueldre, que pour recouvrer la ville de Tirlemont, qui avait été prise le* 19 *septembre de ladite année.*

A messire Jean, seigneur de Spontin, chevalier, pour la solde de 169 combattants à cheval namurois, passés en revue à Namur le 2 septembre 1507, et qui ont servi sous le seigneur de Chièvres, tant à Tirlemont, avant qu'elle fût prise, que depuis à Werpt (?), Diest, Louvain, St-Hubert, jusqu'au 20 octobre, qu'ils furent licenciés, les Français étant retournés en leur pays, à raison de 9 livres, 1,521 livres.

A Henri de Grandchamp, François de Santoy, et Jean de Hollogne, écuyers, capitaines de 836 piétons namurois, pour leur solde du 20 août au 23 septembre, à raison de 2 philippus d'or de 25 sols, 2,090 livres.

A Godefroid de Velaines, capitaine de 100 piétons à Gembloux, et Baudouin de Waines, capitaine de 150 piétons à Jodoigne, pour leur solde de 18 jours commençant au 24 septembre, 625 livres.

A Jacques de Montigny, seigneur de Noyelles, lieutenant de

messire Charles de Croy, prince de Chimai, etc., pour la solde de 2,000 piétons hennuyers qui furent conduits à Weert le 8 septembre, 2,500 livres.

A Jean de Marcinelles, écuyer, capitaine de 1,000 piétons passés en revue à Lille et à Helchin les 6, 7 et 12 septembre, et conduits également à Weert, 800 livres.

A Jean de Villers, bailli du roman pays de Brabant, capitaine de 500 piétons levés le 6 septembre, 1,250 livres.

A messire Louis Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries, capitaine de 300 piétons qui, le 24 septembre, furent retenus parmi ceux de Namur, de Hainaut, de Lille et de Brabant étant à Weert, pour leurs gages de deux mois et demi depuis ledit jour, 3,750 livres.

A Rodrigue de Lalaing, capitaine de 400 piétons retenus de même le 24 septembre, pour leur solde de 23 jours, 1,500 livres.

A Jean, seigneur de Marcinelles, capitaine de 400 piétons retenus de même, 1,125 livres.

A Jean Fourdin, capitaine de 300 piétons, retenus de même, pour leurs gages de 23 jours, 1,125 livres.

A Jean Van Lyere, écuyer, écoutète de Turnhout, pour les gages de 6 hommes à cheval et 150 piétons avec lesquels il s'est transporté aux frontières de Brabant, à Moll et Baelen, du 13 septembre au 13 octobre, 820 livres.

A Antoine de Ligne, comte de Fauquemberghe, baron de Ligne, etc., pour la solde, pendant trois semaines, finies au 20 octobre 1507, de 140 combattants à cheval et 300 à pied, levés au pays de Hainaut et conduits par lui à Louvain, Namur, Diest et autres lieux sur les frontières de Brabant, 1,625 livres.

A messire Hugues de Melun, vicomte de Gand, chevalier de l'ordre, conseiller et chambellan, en récompense des bons services rendus et à rendre par lui, dans les mois d'octobre et de novembre, comme capitaine et gouverneur de la ville de Louvain, et pour l'entretien de 20 combattants à cheval et 12 hallebardiers, 400 livres.

A Jean d'Ostin, dit Hesdin, maître d'hôtel de l'archiduchesse, pour l'entretien, depuis le 28 août jusqu'au 8 octobre, de douze compagnons à cheval, qu'il eut sous lui en qualité de maréchal des logis près du prince d'Anhalt, au voyage de Tirlemont, en Gueldre, à Louvain, etc., 252 livres.

A dame Jeanne de Bourgogne, dame de Hooghstraeten, veuve du seigneur de Culembourg, pour l'entretien de certains compagnons de guerre au château de Hooghstraeten, 50 liv. 12 s. 6 deniers.

A Baudry, seigneur de Roisin et de Haucourt, pour les bons services rendus par lui lors de l'invasion des Français, et pour avoir tenu garnison au Quesnoy pendant cinq mois avec 5 combattants à cheval et 4 à pied, 150 livres.

Total du chapitre : 19,583 livres 12 sous 6 deniers.

Fol. 211. *Deniers payés à 433 combattants à cheval menés vers l'Empereur et entretenus en son service contre les Vénitiens et devant Padoue, depuis le 24 mai 1509 jusqu'au terme de ce compte.*

Messire Ferry de Croy était capitaine général de ces gens de guerre; il recevait, en cette qualité, 150 florins d'or par mois.

Les chefs qui commandaient sous lui étaient Philippe de Bellefourrière, écuyer; Jean de Wassenaer, écuyer; Jean de Berghes, seigneur de Walhain, écuyer.

Chaque combattant recevait huit florins d'or de 28 sols par mois.

Les payements faits embrassent l'intervalle du 24 mai au 24 septembre 1509.

Le total du chapitre est de 19,734 livres 8 sols.

Fol. 215. *Remboursements faits aux villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Malines et autres, pour les gages des gens de cheval et de pied levés par elles et entretenus aux pays de Brabant et de Gueldre pendant le terme de ce compte.*

A la ville de *Louvain*, pour 88 piétons entretenus à Lierre, Hérenthals et Moll, sous Jean, bâtard de Helmont et Hans Vander Haghen, afin de résister aux gens de messire Robert de la Mark, aux mois de novembre et de décembre 1506, et pour 50 piétons entretenus à Landen aux mois d'octobre et de novembre 1508, à 4 philippus de 25 sols par mois, 865 livres.

A la ville de *Bruxelles*, pour 214 piétons, sous Antoine Van Assche, écuyer, et Jean Van Thieuvinckel, qui furent envoyés

à Hal et à Léau le 14 octobre 1506, et y furent entretenus pendant quinze jours; pour 103 piétons sous Jean Casse, envoyés le 3 septembre 1507 à Weert et de là à Arschot; pour 123 piétons sous Charles Serclaes, envoyés à Louvain le 29 septembre 1507, et de là à Arschot, 1,791 livres 2 sous.

A la ville d'*Anvers*, pour 539 piétons sous la conduite de messire Conrard Pot, envoyés à Turnhout et ailleurs en la *Champainge*, (Campine), au mois d'octobre 1506; pour 200 piétons envoyés à Diest et de là à Weert le 2 septembre 1507; pour 401 piétons envoyés à Hérenthals au mois d'octobre; pour 78 piétons allemands envoyés à Lierre aussi au mois d'octobre; pour 100 autres piétons allemands envoyés à Lierre, 4,386 livres 10 sous.

A la ville de *Bois-le-Duc*, pour avoir entretenu plusieurs milliers de piétons qui sont spécifiés dans le compte, 54,767 livres 19 sols.

A la ville de *Malines*, pour 200 piétons sous Jean Vander Aa, écuyer, fils d'Antoine, envoyés le 7 octobre 1506 dans la Campine; pour 100 piétons envoyés à Heeze et Leene (Leende) en la mairie de Bois-le-Duc, sous Jacques Quaetrebbe, le 1er juillet 1507; pour 150 piétons sous ledit Quaetrebbe, envoyés à Diest et à Weert au mois d'août 1507; pour 200 piétons sous Jean Vander Aa, envoyés à Hérenthals et de là à Louvain et Léau au mois d'octobre; pour 31 piétons sous Pierre Bossart, envoyés à Lierre le 29 septembre, 3,169 livres 13 sols.

Total du chapitre : 64,980 livres 9 sols 8 deniers.

Fol. 228. *Payements faits aux Commissaires aux revues.*

Ces commissaires sont : Julien de la Haye, écuyer, seigneur de Méliadon; Nicolas de la Motte, écuyer; Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny.

Le total du chapitre est de 2,237 livres 6 sols.

Fol. 230. *Dépense commune.*

Frais de rédaction du compte, 52 livres 16 sols.

Total général de la dépense : 1,122,551 liv. 3 sols 8 deniers.

III. Compte second et dernier de Charles Leclercq, du 1er septembre 1509 au dernier février 1511.

Il y a quatre chapitres de dépenses, savoir :

1° Payements faits aux archers à cheval étant près de madame l'archiduchesse, 2,586 livres 8 sols.

2° Payements faits aux gens de guerre ayant tenu garnison aux villes et forts et sur les frontières du pays de Gueldre, 121,581 livres 6 sols.

3° Payements faits aux gens de guerre, au nombre de 403, levés aux Pays-Bas et étant au service de l'Empereur contre les Vénitiens.

Ces payements sont faits pour deux mois commençant le 25 septembre et finissant le 24 novembre 1509 ; ils s'élèvent à 9,867 livres 4 sols.

Les deniers furent remis aux marchands nommés les *Fouckers*, de la nation d'Allemagne, tenant résidence en la ville d'Anvers.

4° Dépense commune, 5,998 livres 11 sols.

Total de la dépense : 140,033 livres 9 sols.

ANNEXE *N*.

Extraits analytiques des comptes de la Recette générale des Confiscations pour cause des troubles, des années 1567-1573.

Voyez page 58.

I. Compte premier de Martin Vanden Berghe, du 1er novembre 1567 au 31 décembre 1568.

DÉPENSE.

Fol. 35. *Aux chancelier, président, conseillers, procureur général, avocat fiscal et secrétaires du Conseil des Troubles.*

Payements faits à

La veuve de messire Adrien Nicolaï, chevalier, chancelier de Gueldre, pour les vacations de feu son époux, du 22 septembre 1567 au 21 mars 1568, jour de sa mort, à 8 livres par jour;

Messire Jacques Mertens, chevalier, président de Flandre, pour ses vacations du 18 septembre 1567 au 13 juin 1568, jour où le duc le renvoya à Gand, pour entendre aux affaires de sa charge, à 4 écus de 40 sols par jour;

Messire Pierre Asset, chevalier, président d'Artois, pour ses vacations du 20 septembre 1567 au 15 juin 1568, que le duc le renvoya à Arras, à 4 écus par jour;

Messire Jean de Vargas, conseiller du Roi, pour ses vacations du 6 septembre 1567 au 31 décembre 1568, à 4 écus par jour;

Messire Louis del Rio, aussi conseiller, pour ses vacations du 6 septembre au 31 décembre 1568, à 3 écus par jour;

Maître Jean de Blasere, conseiller du grand conseil, pour ses vacations du 19 septembre 1567 au 31 décembre 1568, à 3 écus par jour;

Messire Jacques Hessele, chevalier, conseiller du Roi, pour ses vacations du 8 septembre 1567 au 31 décembre 1568, à 3 écus par jour;

Maître Claude Bélin, conseiller du Roi, et avocat du bailliage d'Amont, pour ses vacations du 2 octobre 1567 au 30 juin 1568, que le duc le renvoya au lieu de sa résidence, en Bourgogne, à trois écus;

Maître Jean Dubois, conseiller et procureur général du grand conseil, pour ses vacations du 16 septembre 1567 au 31 décembre 1568, à 3 écus;

Maître Jean de la Porte, conseiller et avocat fiscal en Flandre, pour ses vacations du 12 septembre 1567 au 31 décembre 1568, à trois écus;

Maître Jean de Vlierden, secrétaire du conseil privé, pour vacations du 17 septembre 1567 au 31 décembre 1568;

Maître Jacques de la Torre, secrétaire du conseil privé, pour vacations du 11 septembre 1567 au 31 décembre 1568;

Jean Mesdach, secrétaire du Roi, pour vacations du 16 septembre 1567 au 31 décembre 1568;

Étienne Prats, sécrétaire du conseil privé, pour vacations du 22 septembre 1567 au 31 décembre 1568 :

Tous les secrétaires à 60 sols par jour.

Fol. 43. *Parties de vacations payées auxdits du Conseil, et remboursements de deniers déboursés par eux.*

. . . . . .

Fol. 45 *Dépenses pour les nécessités de la chambre dudit Conseil.*

. . . . . .

Fol. 46. *Vacations de divers Commissaires ayant été envoyés dans les provinces, pour prendre information sur les troubles.*

Payements faits à

Messire Charles Quarré, chevalier, conseiller au conseil de

Brabant, chargé de l'annotation et saisie des biens du prince d'Orange, et des comtes d'Egmont et de Hooghstraeten, à l'adjonction de maître André Lecocq, avocat au grand conseil;

Messire Nicolas Oudart, chevalier, conseiller de Brabant, envoyé à Anvers, le 24 avril 1567; à Lierre, avec le conseiller Asseliers, le 29 septembre suivant;

Maître Nicolas Vander Stegen et maître François Hinckaert, conseillers de Brabant, envoyés le 3 janvier 1568 à Berg-op-Zoom, pour saisir le marquisat, destituer les officiers, inventorier les biens, etc.;

Maître Guillaume Vander Noot et Augustin Vander Borcht, conseillers de Brabant, envoyés par la duchesse, le 1er mai 1567, avec le secrétaire Nicolas de Zoete, à Bois-le-Duc;

Jean de la Réa, commissaire sur le fait des troubles à Bruxelles, dès le 20 mars 1568;

Messire François de Halewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, envoyé à Maestricht au mois de mai 1568;

Maître Guillaume Bocxhoren, conseiller de Brabant, envoyé par la duchesse à Maestricht et lieux circonvoisins, le 17 avril 1567;

Maître Jacques Boone, conseiller de Brabant, envoyé à Maestricht avec ledit Bochxoren, et plus tard avec maître Oudart;

Maîtres Claude Cuvillon, premier lieutenant du Roi en la gouvernance de Lille, Zeger de Hoven, conseiller audit siége, Nicolas Le Grand, procureur au même siége, envoyés à Lille, Douai, Orchies, Armentières, Lannoy, Commines, et au plat pays dépendant desdites villes;

Ambrosio de Rybera, commissaire à Tournai;

Louis Carlier, greffier de l'audience, et Gilles Mouwe, greffier du bailliage de Hainaut, chargés d'informer à Mons et dans les autres lieux de la province;

Maître Jean de Bruyne, procureur général de Flandre, commissaire à Valenciennes;

Messire Jean de Naves, chevalier, commissaire à Amsterdam, y envoyé en janvier 1568;

Maître Jean Charles, conseiller et procureur général du Roi en Frise, envoyé à Leeuwarde, Franeker, Sneeck, Bolsward et autres lieux de Frise, le 30 septembre 1567;

Maîtres Liévin Éverarts et Guillaume de Pamele, conseillers

du grand conseil, chargés d'informer sur les troubles à Malines, dès le 1er septembre 1567;

François de Knibbere et Jean Ricquier, huissiers d'armes des privé et grand conseils, chargés de mettre à exécution six provisions criminelles décernées contre le prince d'Orange, les comtes Lodewyck, d'Hooghstraeten, Vanden Berghe, Culembourg et le seigneur de Brederode, tant à Bruxelles qu'aux lieux desdits ajournés;

Maîtres Charles Rym, conseiller, et Remacle Huart, avocat au conseil de Luxembourg, chargés d'informer sur les troubles audit pays.

Fol. 64. *Vacations faites par ceux qui sont venus déposer dans les causes des comtes d'Egmont et de Hornes, et de Stralen.*

. . . . . .

Fol. 74. *Payements faits à diverses personnes pour diverses causes.*

A messire Philippe de Chassey, chevalier, gentilhomme de l'hôtel du Roi, Claude de Beufz, aussi chevalier, Roland de Boffles, écuyer, seigneur de Manyn, Melchior de Camargo et Pierre Pipenpoy, gentilshommes, 345 livres, pour vingt-trois jours de vacations dans la charge, qu'ils ont eue du duc d'Albe, d'aller de Bruxelles à Louvain chercher le comte de Buren, et de le conduire en Zélande, où il devait s'embarquer pour l'Espagne, par ordre du Roi. (Ordonnance des finances du 12 mars 1568.)

Fol. 79. *Payements faits à madame Sabine, palatine du Rhin, duchesse en Bavière, douairière d'Egmont.*

Pour s'en aider à la défense de son mari, et pour l'entretien de sa famille (ordonnance du 10 avril 1568 du conseil des troubles), 2,000 livres.

Pour subvenir à ses nécessités (ordonnance du duc du 12 juin 1568), 2,000 livres.

Pour son alimentation et entretien (ordonnance du duc du 10 juillet 1568), 2,000 livres.

Pour son alimentation et entretien (ordonnance du 29 octobre 1568), 2,000 livres.

A Nicolas de Landas, chevalier, seigneur de Heule, choisi

par le comte d'Egmont pour son défenseur, 400 livres pour les dépenses que lui occasionnait cette charge (ordonnance du duc du 16 février 1568).

Fol. 81. *Autre dépense pour Dons et Récompenses.*

. . . . . .

Fol. 82. *Payements faits aux capitaines et gens de guerre ayant amené prisonniers.*

Il s'agit de prisonniers amenés de divers lieux à Bruxelles.

Fol. 84. *Ouvrages faits aux prisons.*

Ils concernent les prisons de la porte de Caudenberg, de la porte de Treurenberg, de la Steenporte, et la maison du prévôt de la cour.

Fol. 99. *Dépense pour l'entretien des prisonniers.*

Payements faits à Francisco de Torres, capitaine de la *roquetta* de Ste-Gudule; au même, comme capitaine du château de Vilvorde; à Jean Boléa, capitaine de la justice et grand prévôt de l'*exercito* (entretien des prisonniers sur la porte de Caudenberg); à Francisco de Morales, lieutenant du capitaine Boléa (même prison); François Desmet, cipier de la Steenporte; Philippe Van Pamele, cipier du Treurenberg; Jacques de Smet, cipier de la *vruute;* Chrétien Isembart, cipier de Caudenberg; Jaspard de Herlay, lieutenant du château de Vilvorde.

Les noms des prisonniers entretenus, le temps pendant lequel ils le furent, et même le jour de leur exécution, sont indiqués.

Fol. 119. *Parties payées pour la justice criminelle.*

. . . . . .

Total de la dépense : 70,657 liv. 9 s. 6 d.

II. Compte deuxième de Martin Van den Berghe, du 1er janvier au 31 décembre 1569.

—

DÉPENSE.

Le chapitre des vacations du conseil des troubles comprend Jean de Vargas; Jérôme de Roda, licentié ès lois, conseiller, depuis le 1er septembre 1569; Louis del Rio; Juan de Yssunca, provéédor général des galères d'Espagne (à cause de certain service à lui enjoint, dépendant des confiscations); Jérôme Olzignanus [1], conseiller, depuis le 1er octobre 1569; Jean de Blasere, Jacques Hessele, Jean du Bois, Jean de la Porte; maître Jean Hennelmans, conseiller de Brabant, depuis le 18 avril 1569; Nicolas Vander Stegen, conseiller de Brabant, depuis le 27 avril 1569; Liévin Snouck, conseiller au conseil de Flandre, depuis le 15 avril 1569; Josse Jacquelot, conseiller du Roi, depuis le 15 avril 1569; les secrétaires Jean de Vlierden, Jacques de la Torre, Jean Mesdach et Étienne Prats.

Fol. 79. Payements à la comtesse d'Egmont : 2,000 livres, le 27 février 1569; 2,000 livres, le 30 mai 1569; 2,000 livres, le 4 août 1569; 2,000 livres, le 20 octobre 1569.

A Marie de Ligne, 1,300 livres.

Fol. 84. A madame Anna de Rennebourg, comtesse douairière de Hooghstraeten, 6,000 livres, pour subvenir à ses nécessités, sur les biens du feu comte son fils.

Fol. 87. *Dépense pour diverses causes.*

A Antoine Credo, 60 livres, à compte sur certaine colonne ou pilier qu'il avait entrepris de dresser à la maison du seigneur de Culembourg.

Au même, pour les trois pierres bleues érigées en pilier, 40 livres.

A un charreton, pour avoir amené d'Arquennes à Bruxelles

[1] Ce conseiller avait été appelé de Dôle, au comté de Bourgogne.

certaine colonne à ériger sur la place où fut la maison de Culembourg, 36 livres.

A Blaise du Pret et Jean Gaudre, tailleurs de pierre, 20 liv., pour avoir gravé les lettres sur le pilier.

A Jean T'Serraerts, peintre, pour avoir peint lesdites lettres, 8 liv. 8 s.

Fol. 90. *Dons et Récompenses.*

. . . . . .

Fol. 164. *Vacations de ceux qui sont venus déposer dans les causes du pensionnaire de Malines et d'autres prisonniers.*

. . . . . .

Fol. 108. *Parties payées pour la justice criminelle.*

A Guillaume Jacquet, marchand de draps, 84 livres, pour le drap noir employé à l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, y compris un florin pour la façon de l'échafaud, suivant accord fait avec le capitaine Boléa.

III. Compte troisième de Martin Vanden Berghe, du 1er janvier au 31 décembre 1570.

DÉPENSE.

Le chapitre des vacations du conseil des troubles fait mention de Vargas, Jérôme de Roda, del Rio, Juan de Yssunca, Jérôme Olzignanus, Jacques Hessele, Jean du Bois, Jean de la Porte, Jean Hennelmans, Nicolas Vander Stegen, Liévin Snouck, Josse Jacquelot, et des secrétaires Jean de Vlierden, Étienne Prats, Jean Mesdach.

Payements faits à madame Sabine, palatine du Rhin : 8 février 1570, 3,300 liv.; 27 avril 1570, 2,200 liv.; 16 juin 1570,

2,000 liv. ; 5 septembre 1570, 2,000 liv. ; 22 novembre 1570, 2,500 liv.

A la dame Marie de Ligne, dite de Barbançon, chanoinesse à Mons, pour l'entretien des demoiselles Christine et Madeleine, filles du comte d'Egmont, aussi chanoinesses, 800 liv.

Fol. 85. A Jean T' Serraerts, peintre, à Bruxelles, 60 liv., pour avoir doré à double or les lettres et inscriptions au pilier dressé sur l'héritage du comte de Culembourg.

Fol. 88 A Alonze de Laloo, jadis secrétaire du comte de Hornes, 100 livres, à compte sur ce qui pourra lui revenir *après qu'il aura achevé l'affaire que S. E. a mise entre ses mains* [1].

Il y a divers payements pour l'entretien des religieux anglais réfugiés aux Pays-Bas.

IV. Compte quatrième de Martin Vanden Berghe, du 1er janvier au 31 décembre 1571.

DÉPENSE.

Le chapitre consacré aux vacations du conseil des troubles mentionne Jean de Vargas, Jérôme de Roda, del Rio, Juan de Yssunca, Jérôme Olzignanus, Jean du Bois, Jean de la Porte, Jean Hennelmans, Nicolas Vander Stegen, Liévin Snouck, Josse Jacquelot, les secrétaires Jean de Vlierden, Étienne Prats et Jean Mesdach.

Fol. 79. Payements à la duchesse d'Egmont : 30 janvier 1571, 3,000 liv. ; 27 avril 1571, 2,500 liv. ; 28 juillet 1571, 3,000 liv. ; 13 novembre 1571, 2,500 liv.

A Marie de Ligne, *ut suprà*, 800 liv.

[1] Le compte suivant mentionne encore 200 livres payées à A. de Laloo, et de plus, pour traduction de pièces flamandes, 405 livres 12 s. (Voy. la note 1 à la page 195 ci-dessus.)

Fol. 83. A dame Hélène de Melun, veuve de messire Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, 4,000 liv., pour la *parpaye* de 9,000 fl. une fois qu'elle avait fait apparoir lui être dus, pour son alimentation pendant trois ans que son mari fut détenu prisonnier.

Fol. 85. *Mercèdes en fonds d'héritages au denier 22, faites par le Roi à aucuns seigneurs, grands maîtres et gentilshommes.*

A messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, 4,000 livres, pour la première année d'une rente héritière que le Roi lui a accordée, à prendre cours le 1er septembre 1570.

A messire Ernest, comte de Mansfelt, id. id.

A feu messire Charles de Brimeu, comte de Meghem, 3,000 livres, id. id.

A messire Charles, baron de Berlaymont, gouverneur et souverain bailli de Namur, conseiller d'état et chef des finances, 3,000 livres, id. id.

A messire Jean de Croy, comte du Rœulx, seigneur de Beaurain, 3,000 livres, id. id.

A messire Maximilien, comte de Boussu, gouverneur et capitaine général de Hollande, 3,000 livres, id. id.

A messire Maximilien de Melun, vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, 2,000 livres, id. id.

A madame Marguerite, comtesse de la Mark et d'Arenberg, dame de Barbançon, Zevenberghe, comme ayant la garde noble de Charles, comte d'Arenberg, son fils aîné, 3,000 livres, id. id., et 1,000 livres pour Robert de Ligne, son autre fils.

A messire Maximilien de Vilain, baron de Rassenghien, gouverneur de Lille, Douai et Orchies, 1,000 livres, id. id.

A messire Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, 1,000 livres, id. id.

A messire Josse de Courtewille, etc., 1,000 livres.

Fol. 90. *Rentes viagères, données en commande par S. M., pour mercède, à divers gentilshommes de par-deçà.*

A don Fernando de Lannoy, gouverneur d'Artois, 3,500 livres, pour la première année d'une rente viagère en com-

mande, que le Roi lui a accordée, à prendre cours le 1er septembre 1570.

A messire Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, 2,000 livres, id. id.

A messire Jacques de la Cressonnière, gouverneur et capitaine de Gravelines, et lieutenant de l'artillerie, 2,000 liv., id. id.

A messire Zegher, seigneur de Groesbeke, lieutenant de la bande du comte d'Arenberg, 2,000 livres, id. id.

A messire Pierre de Quaderebbe, chevalier, maire de Louvain, gouverneur et superintendant de Breda, et commissaire des montres, 1,500 livres, id. id.

A messire Pierre de Bailleul, chevalier, seigneur de St-Martin, etc., 1,500 livres, id. id.

A George de Lalaing, seigneur de Ville, 1,200 liv., id. id.

A Frédéric, comte Vanden Bergh, 1,200 livres, id. id.

A messire Eustache de Croy, chevalier, seigneur de Ruminghem, Warnecque, etc., 1,200 livres.

A messire Robert de Trazegnies, chevalier, seigneur de Sepmeries, châtelain d'Ath, 1,000 livres.

A Lancelot de Berlaymont, seigneur de Beaurain, 1,000 livres, id. id.

A messire Jacques de Bryas, seigneur dudit lieu, gouverneur et capitaine de Marienbourg, 1,000 livres, id. id.

A messire Adrien d'Oignies, chevalier, seigneur de Willerval, 800 livres, id. id.

A Eustache de Croy, seigneur de Crecque, lieutenant de bande sous le comte du Rœulx, 800 livres, id. id.

A Louis de la Trouillière, gentilhomme de la bouche du Roi, 800 livres, id. id.

A messire Antoine de Gongnies, seigneur de Vendegies, gouverneur du Quesnoy, 800 livres, id. id.

A Fernande de la Barre, seigneur de Mouscron, gouverneur du château de Courtrai, 800 livres, id. id.

A Charles, seigneur de Largilla, gouverneur de Landrecies, 800 livres, id. id.

A Gilles de Lens, baron d'Aubigny, Habarcq, etc., 600 livres, id. id.

A messire Oudart de Bournonville, vicomte de Barlin, ba-

ron dudit lieu et de Houllefort, seigneur de Capres, Ranchicourt, etc., gentilhomme de la bouche du Roi, 600 liv., id. id.

A messire Philippe de Recourt, baron de Licques, etc., capitaine d'une compagnie de piétons, 600 liv., id. id.

A Michel d'Esne, seigneur de Bétencourt, 600 liv., id. id.

A Adrien de Bailleul, seigneur d'Évre, 600 livres, id. id.

A messire Louis de Blois, seigneur de Trélon, 600 livres, id. id.

A messire Jean de Mérode, baron de Houfalize et de Moriamé, seigneur de Han sur Heure, 600 livres, id. id.

A messire Frédéric de Wissoucq, seigneur de Bomy, 600 livres.

A Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy, 600 livres, id. id.

A Robert de Harchies, seigneur de Molain, 300 livres.

Fol. 103. *Dons et Récompenses faits par S. M. pour une fois.*

A messire Philippe, comte de Lalaing, baron d'Escornaix et de Wavrin, 10,000 liv., à l'occasion de son mariage avec Marguerite de Ligne, fille du feu comte d'Arenberg.

A messire Viglius de Zwichem, prévôt de St-Bavon, président du conseil d'état, chancelier de la Toison d'Or, 12,000 livres, *pour advancer l'érection du collége par lui encommenché en la ville de Louvain.*

A Jean Vander Aa, secrétaire du conseil d'état du Roi, 10,000 livr.

A Urbain Scharberger, id., 12,000 liv.

A Baptiste Berty, secrétaire des consaux d'état et privé, 10,000 livres.

A Pierre d'Overloepe, premier secrétaire et audiencier, 2,000 livres.

A Louis del Rio, 2,000 liv., pour vacations faites en certains négoces concernant le service de S. M.

Fol. 114. *Traitements des Anglais réfugiés par-deçà pour la religion.*

Aux religieux chartreux anglais résidant à Bruges et autres, 4,000 livres.

A dame Anne, comtesse de Northumberlant, 2,400 livres,

pour son traitement et de ceux qui sont à sa charge, pendant une année ayant pris cours le 1er janvier 1571.

A Charles, comte de Westmorelant, 800 liv. pour huit mois de son traitement, à partir du 1er janvier 1571.

A Léonard Dacre, mylord ou baron, 1,200 livres, pour une année de son traitement, à partir du 1er janvier 1571.

A Egremont Radcliff, 720 livres, id. id.

A Christophe Nenyl, *alias* Neny, 400 livres, pour dix mois, id.

A Gutbert Nenyl, id. 400 liv., id.

A Richard Noirton, 672 livres, pour une année, id.

A François Noirton, 432 livres, id. id.

A Samson Noirton, 240 livres, id. id.

A Thomas Marckinfeld, 216 livres, pour six mois, id., id.

A Charles Parcquer, docteur en droit et chevalier anglais, 100 livres pour deux mois.

V. Compte cinquième de Martin Van den Berghe, du 1er janvier au 31 décembre 1572.

Fol. 85. *Payements au Conseil des Troubles.*

Ce chapitre mentionne Jean de Vargas, Jérôme de Roda, del Rio, Juan de Yssunca, Olzignanus, du Bois, Vander Stegen, Jacquelot; les secrétaires de Vlierden, Prats et Mesdach.

Fol. 86. *Dépense à cause des biens du comte d'Egmont.*

A madame Sabine, palatine du Rhin, dûchesse en Bavière: 2,000 livres, le 31 janvier 1572; 1,500 livres, le 17 juillet 1572; 4,000 livres, le 28 octobre 1572.

Fol. 109. *Rentes héritables données à divers seigneurs et gentilshommes.*

A messire Charles, baron de Berlaymont et de Hierges, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur et souverain bailli de Na-

mur, conseiller d'état et chef des finances, rente de 3,000 liv., ayant pris cours le 1er septembre 1571.

A messire Philippe, seigneur de Ste-Aldegonde, de Noircarmes, etc., id.

A messire Jean de Croy, comte du Rœulx, seigneur de Beaurain, id.

Fol. 116. *Pensions ou traitements aux Anglais réfugiés.*

. . . . . .

La dépense s'élève à 254,635 liv. 5 s. 7 d. et 45,000 francs.

VI. Compte sixième et dernier de Martin Vanden Berghe, rendu par Antoine, son frère et son héritier, du 1er janvier au 16 juin 1573, jour de la mort dudit Martin.

Fol. 56. *Payements à ceux du Conseil lez Son Excellence.*

Ces payements son faits à Jean de Vargas, Jérôme de Roda, del Rio, Olzignanus, de Yssunca, Vander Stegen, Hennelmans, Snouck, Jacquelot, et au secrétaire de Vlierden.

Fol. 65. *Payements à cause des biens du comte d'Egmont.*

A madame Sabine, etc., 3,000 livres, le 10 mars 1573.

Fol. 76. *Entretien des Anglais réfugiés.*

. . . . . .

La dépense totale est de 190,350 liv. 6 s. 3 d.

ANNEXE O.

Liste chronologique des Trésoriers et Gardes des Chartes de Flandre.

Voyez page 73.

---

1. Thiéri Gherbode. Par des lettres données à Rouen le dernier novembre 1399, le duc Philippe-le-Hardi, considérant que les chartes, priviléges, lettres, registres et écritures touchant ses héritages, droits, noblesse et seigneuries, tant à cause de ses pays de Flandre, d'Artois et de Rethelois, que de son pays de Limbourg et de ses autres terres d'Outre-Meuse, avaient été dès longtemps et étaient encore placés en divers lieux, sans que personne fût commis à leur garde; que, s'il n'y était préposé quelqu'un, ils se pourraient *empirer;* qu'il était d'ailleurs nécessaire de les faire visiter et mettre en ordre par une personne à ce idoine, afin qu'on sût où les trouver, quand lui, son chancelier et les gens de son conseil en auraient besoin pour le soutien de ses droits; voulant à ce pourvoir, et considérant la suffisance de maître Thiéri Gherbode, qui avait longuement et loyalement servi feu monseigneur le dernier comte de Flandre, et depuis lui-même; considérant aussi qu'il avait aidé autrefois à faire l'inventaire et extrait d'une grande partie desdites chartes et lettres [1], et qu'il devait par conséquent en avoir l'expérience, l'ordonna et commit garde de sesdites chartes, priviléges et lettres touchant et pouvant toucher sesdits pays de Flandre, Artois, Rethelois, Limbourg, terres d'Outre-Meuse, et aussi le pays de Brabant, quand il lui écherrait, pour les recevoir, visiter, mettre en ordre et registrer, aux ga-

[1] Au mois de février 1388 (n. st.), maître Thiéri Gherbode, en ce temps secrétaire du duc, avait été chargé, conjointement avec maître Pierre Blanchet, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, de dresser l'inventaire des chartes conservées au château de Rupelmonde. Cet inventaire existe aux archives de la Flandre orientale, à Gand.

ges de 300 francs par an, moyennant lesquels il ferait à ses frais les voyages nécessaires pour cet emploi en Artois et en Flandre. Le duc statua, dans les mêmes lettres, que, lorsque maître Thiéri irait hors de Flandre, il serait tenu de remettre les clefs de la trésorerie de Lille au premier maître des comptes dans cette ville, afin que, durant son absence, on pût y recourir au besoin; que, de même, en ses pays d'Artois, de Rethelois, de Limbourg et de Brabant, il devrait, lorsqu'il s'absenterait, laisser les clefs des trésoreries dont-il avait la garde, à l'un des conseillers et officiers du duc, à son choix. (*Quatrième compte de François de le Hofstède, receveur général de Flandre et d'Artois, du* 31 *janvier* 1400 *au* 31 *janvier* 1401, *aux archives de Lille.*)

Par des lettres données à Gand le 6 octobre 1419, le duc Philippe-le-Bon, considérant les fidèles services que maître Thiéri Gherbode avait rendus longuement et loyalement tant au comte Louis de Flandre et aux ducs Philippe et Jean, qu'à lui, le fit son conseiller, et, pour la grande expérience qu'il avait des chartes, le nomma garde d'icelles chartes et de tous autres priviléges et lettres touchant son pays de Flandre, qui étaient ou seraient mis en ses trésoreries audit pays, aux gages de 300 francs par an. (*Deuxième et dernier compte de Barthélemi le Vooght, receveur général de Flandre, d'Artois et de Malines, de la Saint-Jean-Baptiste* 1418 *au* 5 *février* 1420, *aux archives de Lille.*)

Il existe, aux Archives du Royaume, un mémorial très-curieux de Thiéri Gherbode; il est intitulé : « Ce sont les char-
» tres, lettres, pappiers, prothocolles, mémoires et autres
» escriptures que je, Thierry Gherbode, conseillier de mon-
» seigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois
» et de Bourgoingne, et garde des chartres et lettres touchant
» ses pays de Flandres et d'Artois, ay ostez des trésories de
» ma garde, et délivrez, tant au commandement de feux mon-
» seigneur et madame de Bourgoingne, cui Dieux absoille,
» comme de mondit seigneur de Bourgoingne à présent, par
» mandement exprès sur ce d'eulx, en la manière qui s'en-
» suit. »

Ce mémorial commence à l'année 1402, et finit à 1414.

2. Jean de la Keythulle. Il fut nommé, par lettres patentes du duc Philippe-le-Bon, données à Paris le 28 janvier 1421, son conseiller et garde de ses chartes touchant son pays de Flandre, aux gages de 150 francs de 32 gros par an. (*Compte*

premier de Gautier Poulain, receveur général de Flandre, d'Artois, et des ville et seigneurie de Malines, du 15 septembre au 31 décembre 1422, aux archives de Lille.)

3. George D'Ostende fut nommé le 26 août 1433, en remplacement de Jean de la Keythulle. (*Notice de M. le Glay.*)

Ses gages étaient de 150 francs de 32 gros, suivant le quinzième compte de Gautier Poulain, receveur général de Flandre et de Malines, du 1er janvier 1444 au 1er janvier 1445, conservé au Archives du Royaume, à Bruxelles.

4. Roland Pype. La nomination de ce garde des chartes est du 12 février 1449, comme en fait foi le titre suivant d'un petit registre en papier conservé dans la trésorerie des chartes de Hainaut, à Mons : « Registre en abrégié fait par maistre » Rolland Pype, secrétaire de monseigneur le duc de Bour- » goingne et trésorier de ses chartres de Flandres, tant des » lettres qui luy ont esté baillées pour mettre ès trésories de » mondit seigneur ordonnées pour le fait de ses chartres, assa- » voir : en ses forteresses de Lille et Ruplemonde, comme de » celles qui, par l'ordonnance et commandement de mondit » seigneur, en ont esté hostées, depuis que par mondit sei- » gneur icelui maistre Rolland a esté commis à la garde des- » dites chartres, *qui fut le xij*e *jour de février mil cccc quarante* » *huit* (v. st.), après le trespas de feu maistre Jeorge d'Ostende, » en son vivant trésorier desdites chartres. »

Maître Roland jouissait de 240 livres de gages par an, suivant un compte de Laurent le Maech, receveur général de Flandre, d'Artois et de Malines, du 1er janvier au 31 décembre 1450, conservé aux archives de Lille.

5. Jean de Scoenhove fut nommé, par lettres patentes du duc Philippe, du 29 mai 1462, garde de la trésorerie des lettres et chartes de Flandre, au lieu de feu maître Roland Pype, aux gages de 240 livres. (*Treizième et dernier compte de Laurent le Maech, aux archives de Lille.*)

6. Barthélemi Trotin fut nommé trésorier et garde des chartes de Flandre par lettres patentes du duc Charles, données à Bruxelles le 12 août 1467. Ses gages étaient de 120 livres de 40 gros. (*Cinquième compte de Christophe Buridan, receveur général de Flandre, d'Artois et de Malines, du 1er janvier au 31 décembre 1467, aux archives de Lille.*)

7. Gérard Numan fut nommé garde des chartes du pays et comté de Flandre par lettres de Maximilien et de l'archiduc Philippe, du 10 juillet 1485. (*Notice de M. Le Glay.*)

8. Jean Boele. Il est porté, en qualité de garde de la trésorerie des lettres et chartes de Flandre, pour ses gages échus à la Noël 1501, sur le cinquième compte de Jacques de Ketelboetre, receveur général de Flandre et de Malines, du 1er janvier au 31 décembre 1501, et il figure en la même qualité dans le compte de 1502. Ces deux comptes sont aux archives de Lille.

9. Philippe Haneton. Le troisième compte de Liévin Leyns, receveur général de Flandre au quartier de Gand, du 1er janvier au 31 décembre 1506, contient un payement de 240 livres parisis fait à maître Philippe Haneton, premier secrétaire et audiencier de l'archiduc, et garde de ses chartes de Flandre, pour ses gages échus à la Noël 1506. Les troisième et sixième comptes de Liévin de Pottelsberghe, receveur général de Flandre et de Malines, respectivement du 1er janvier au 31 décembre 1511, et du 1er janvier au 31 décembre 1514, font aussi mention de Haneton, en ladite qualité. Les comptes de 1506, 1511, 1514, sont aux archives de Lille.

10. Guillaume de Waele, chevalier, seigneur d'Axpoele et de Hansbeke, fut nommé, par lettres patentes de Charles, prince d'Espagne, données à Bruxelles le 10 août 1515, garde des chartes de Flandre, au lieu de maître Philippe Haneton, qui avait résigné cet office en sa faveur. Le 15 septembre 1515, le gouvernement commit maîtres Jean Caulier, seigneur d'Aigny, et Antoine Metteneye, seigneur de Marque, conseillers et maîtres des requêtes de l'hôtel, Jean Le Blanc, auditeur, et Guillaume Le Blanc, clerc en la chambre des comptes à Lille, à l'effet de se transporter aux châteaux de Lille et de Rupelmonde, d'y recevoir des commis de maître Philippe Haneton les livres, répertoires et chartes, et de les remettre à messire Guillaume de Waele. Cette opération s'exécuta à Rupelmonde les 18, 19, 20, 21 et 22 septembre.

Les lettres de nomination de de Waele, la commission de maître Caulier et consorts, le procès-verbal rédigé par eux, sont transcrits dans un volume conservé aux archives de la Flandre orientale, à Gand.

Il existe, aux Archives du Royaume, un acte de l'empereur Charles-Quint en faveur de Guillaume de Waele, que je trans-

crirai ici, parce qu'il montre l'importance qui était attachée aux fonctions de trésorier et garde des chartes :

« L'Empereur, adverty que les trésoriers de ses chartres de » Brabant, Hainnau, Hollande et autres ont entrée en ses » consaulx de ses pays, pour, quant besoing est, remonstrer » ses haulteurs, seigneuries, auctorités et autres droiz, selon » les registres, lettres, tiltres et enseignemens qu'ilz ont en » garde, afin d'y avoir tel regard que de raison, et assister le » conseil; aussi, qu'ils baillent voix et opinion, et que le tré- » sorier des chartres de Flandre n'a jusques à présent eu en- » trée ne siége au conseil en Flandres, qui puelt souvent avoir » causé retardement de ses affaires, ou obscurité de sesdits » droits, Sa Majesté, après avoir entendu l'advis du prési- » dent du priwé conseil, maistre Pierre Tayspil, président de » Flandres, et des chiefz, trésorier général et commis de ses » finances, et pour le bon rapport à lui fait des sens, discré- » tion et bonne diligence estans en la personne de messire Guil- » laume de Waele, chevalier, conseiller et trésorier des chartres » de Flandres, lui a consenti et accordé que doresnavant il ait » entrée audit conseil en Flandres, et qu'il y soit receu, tenu » et réputé comme conseiller ordinaire de Sadite Majesté, et » puist baillier voix et opinion comme les autres conseillers or- » dinaires de ladite chambre, aux gaiges qu'il a et prend » comme trésorier desdites chartres de Flandres, qui sont de » vingt livres gros, monnoie de Flandres, par an, seullement » tant et jusques à ce que l'estat de premier conseiller ordi- » naire en ladite chambre vaquera, que lors il aura et prendra » telz et samblables gaiges que ont et prendent lesdits aultres » conseillers, lequel premier lieu ne sera impétrable, et aux » honneurs, auctoritez, prouffitz et émolumens appartenans » audit estat de conseiller, dont les patentes de commission en » tel cas pertienentes seront dépeschées, chargées de serment » ès mains dudit président de Flandres. Fait à Bruxelles le iij° » jour de janvier l'an xv° xxxj.

» Charles. »

Guillaume de Waele figure, comme trésorier et garde des chartes de Flandre, dans les comptes de la recette générale de Flandre des années 1517, 1518, 1519, 1522, 1523, 1524, 1527, 1528, 1533, 1537, 1538, 1539 et 1540, qui sont conservés aux archives de Lille.

11. Pierre Verreycken, premier secrétaire et audiencier,

fut nommé, par lettres patentes de l'Empereur, données à Binche le 24 janvier 1540 (1541, n. st.), son conseiller et garde des chartes de Flandre, aux gages ordinaires de 240 livres par an. (*Dix-huitième compte* [1] *de Pierre de Greboval, receveur général de Flandre et de Malines, du* 1er *janvier au* 31 *décembre* 1541.)

Le 25 mars 1541, l'Empereur commit maître Adolphe de Pamele, conseiller et maître des requêtes du conseil privé, à l'effet de recevoir des héritiers de messire Guillaume de Waele et de délivrer à Verreycken les chartes étant au château de Rupelmonde [2], avec les clefs et les inventaires d'icelles. Le procès-verbal original de l'opération de ce commissaire, en date des 1-5 avril, est aux Archives du Royaume; il y en a une copie aux archives de la Flandre orientale, à Gand.

Il est à observer que, à la mort de Guillaume de Waele, l'Empereur avait conféré l'office de trésorier et garde des chartes de Flandre à messire Charles Boisot, son conseiller, mais que celui-ci, ne pouvant l'exercer par lui-même, avait désigné, pour en remplir les fonctions, maître Pierre Verreycken. C'est ce qui résulte du préambule des lettres patentes de nomination de Viglius, dont il est fait mention en l'article qui suit.

12. Viglius de Zwichem, conseiller et maître des requêtes du grand conseil, fut nommé conseiller et garde des chartes de Flandre, aux gages accoutumés, en remplacement de Verreycken, et du consentement de celui-ci, par lettres patentes de l'Empereur, du 24 mars 1546 (1547, n. st.), dont une copie authentique est aux Archives du Royaume. L'Empereur donne, comme motifs du choix de Viglius, les services qu'il lui a rendus, et qu'il l'a personnellement suivi « en la présente guerre » d'Allemagne. »

13. Hermès de Winghene, conseiller et maître des requêtes du conseil privé, fut nommé conseiller et garde des chartes de Flandre en remplacement de messire Viglius de Zwichem, chef et président du même conseil, que l'Empereur venait de pourvoir de l'office de garde des chartes de Hollande. Les patentes

[1] Ce compte et tous ceux qui sont cités plus bas sont conservés aux Archives du Royaume.

[2] Il paraît que, en 1524, les chartes du château de Lille, qui jusque là avaient été confiées à la garde des trésoriers de Flandre, comme l'étaient celles de Rupelmonde, en furent distraites, pour être placées sous la direction de la chambre des comptes de Lille.

d'Hermès de Winghene sont du 10 décembre 1550; il y en a une copie authentique aux Archives du Royaume.

Le successeur de Viglius ne fut mis en possession des chartes de Rupelmonde que le 27 avril 1552 : ce fut Philibert de Bruxelles, son collègue au conseil privé, qui, en vertu de commission de l'Empereur du 15 du même mois, lui en fit la délivrance, après les avoir reçues des mains du secrétaire Strick, à qui le président Viglius avait commis le soin de le représenter. Le procès-verbal de cette remise est en original aux Archives du Royaume, et en copie aux archives de la Flandre orientale.

Il y a, aux Archives du Royaume, un inventaire des chartes de Rupelmonde, dressé dans le temps qu'Hermès de Winghene en était trésorier; il est intitulé : *Copies des chartres de Flandres, faitz par le commandement de son excellence le duc d'Alve, gouverneur, etc., le xxe jour de janvier* 1569, *stilo Brabantiæ*, et on lit au bas, de la main du président Richardot, dont il sera parlé plus loin : « Ce livre m'a esté donné par le conseillier de » Winghene, le 21 d'apvril 1586, qui luy avoit esté délaissé » par le fut docteur Hermès, son père. » Les Archives en possèdent une seconde copie, qui est du XVIIe siècle.

14. Louis del Rio fut nommé conseiller et garde des chartes de Flandre, en remplacement de feu messire Hermès de Winghene, par lettres patentes du Roi, données à Bruxelles le 8 décembre 1573 [1], aux gages accoutumés. Il jouit de ces gages à partir du 3 mars 1573, jour du décès de son prédécesseur.

Del Rio figure pour la dernière fois dans le compte de la recette générale d'Oost-Flandre de l'année 1577. On lit, dans le compte de 1578, que l'état de trésorier et garde des chartes de Flandre fut « vacant durant le temps de ce compte. »

15. Gheerolf Vander Haghe fut nommé trésorier et garde des chartes de Flandre, aux gages accoutumés, par lettres patentes du 29 juillet 1578, selon le 5e compte de Servaes de Steelant, receveur général d'Oost-Flandre, du 1er janvier au 31 décembre 1579.

Le compte qui vient d'être cité fait foi que les chartes de Flandre avaient été *distraites de Rupelmonde*, *et mises en la puissance du magistrat de Gand*. Cela était arrivé sans doute à

[1] En copie authentique aux Archives du Royaume.

la suite de la rupture avec don Juan, après laquelle les états-généraux s'étaient emparés du gouvernement du pays. A la même époque, les Gantois se firent restituer leurs archives, que Charles-Quint avait confisquées, et qu'il avait fait déposer à la chambre des comptes de Lille.

Il paraît que, après avoir été transportées à Gand, les chartes de Flandre furent envoyées à Anvers, où siégeaient les états-généraux et le gouvernement. Dans le 2e registre aux résolutions des états de Flandre, on trouve un acte du 19 juin 1581, contenant que les quatre membres, informés que les chartes du pays, ayant reposé au château de Rupelmonde, *et depuis peu ayant été transportées à Anvers*, se trouvent maintenant, par suite des instances des états, rapportées à Gand, où elles sont en grand désordre, ont résolu de les faire visiter et inventorier, et qu'ils députent à cette fin le conseiller Me Jean Bellechiere, à l'adjonction de maître Gheerolf Vander Haghe, trésorier desdites chartes.

16. Louis Hueriblocq, conseiller au conseil de Flandre. Une quittance originale, que j'ai trouvée aux Archives du Royaume, autorise à croire que ce conseiller succéda à Vander Haghe; voici comment elle est conçue :

« Je, Loys Hueriblocq, conseillier et trésorier et garde des » chartres de Flandres, confesse avoir receu de Servaes de » Steelant, recepveur général d'Oost-Flandres, la somme de » cent vingt livres tournois du pris xl gros, à cause de sem- » blable somme à quoy portent les gaiges ordinaires de mon- » dict estat par chascun an, et ce pour l'année escheue le » xxixe jour de juillet xve quatre-vingtz-deux dernier : dont » me tiens pour content. Tesmoing mon saing manuel cy mys » le xxxe jour de décembre 82, *stilo edicti*.

» L. Hueriblocq. »

Vander Haghe avait touché encore les gages de garde des chartes pour l'année échue le 29 juillet 1581.

Peut-être Hueriblocq tenait-il sa nomination des états de Flandre.

17. Jean Richardot. Je n'ai pas trouvé la commission de ce garde des chartes; mais on lit, dans le compte neuvième de Servaes de Steelant, receveur-général d'Oost-Flandre, du 1er janvier au 31 décembre 1583, qu'il a été payé à M. le président

d'Artois, Jean Richardot, en qualité de trésorier et garde des chartes de Flandre, 240 livres tournois, pour ses gages des années 1583 et 1584. Il résulte du compte de la même recette pour l'année 1590, que le traitement de Richardot avait pris cours à partir du 29 juillet.

Les chartes de Flandre étaient restées à Gand, après que la province était rentrée sous l'obéissance de Philippe II; elles étaient déposées, partie en la tour du Beffroi, partie en une chambre de l'église de Saint-Bavon, au-dessus de celle du chapitre. Le gouvernement, voulant les remettre sous sa main, fit construire, dans le nouveau château, un local pour les recevoir. Le 16 mars 1594, elles furent retirées des deux endroits qui viennent d'être indiqués, et, le 22, elles furent transportées au château. A cette opération intervinrent messire Conrard de Grobbendoncq; maître Jérôme de Brabant, conseiller au conseil en Flandre; maître Jean Lauttens, maître des comptes à Lille; Antoine Triest, écuyer, premier échevin de Gand; Jacques de Sillebeke, second échevin; Philippe Triest, écuyer, premier échevin des Parchons; Jean Damman, Olivier Meyne, Barthélemi de Backer et plusieurs autres.

Par des lettres patentes données à Bruxelles le 30 mars 1594, le roi commit maître Jérôme de Brabant et maître Jean Sterck, maître des comptes à Lille, à l'effet de délivrer à messire Jean Richardot, selon le précédent inventaire, les chartes qui avaient été déposées à Saint-Bavon, au-dessus de la chambre du chapitre; quant à celles trouvées au Beffroi, il ordonna qu'elles fussent également délivrées au président d'Artois, mais en présence des députés de la ville; *et si trouvez*, disait-il à ses commissaires dans ces lettres, *aulcunes appartenant à ladicte ville, les laisserez suivre à iceulx députez, selon que promis leur a esté.* Les procès-verbaux des opérations de 1594 sont aux archives de la Flandre orientale, à Gand.

Richardot, qui était devenu chef et président du conseil privé et du conseil d'état, figure, pour la dernière fois, en qualité de garde des chartes, dans le compte de la recette générale d'Oost-Flandre de l'année 1610.

Il décéda, comme on l'a vu ci-dessus, le 3 septembre 1609.

18. Il semble que Richardot n'ait pas eu de successeur immédiat. Dans les comptes de la recette générale de Flandre des années 1611 à 1614, le nom du trésorier garde-chartes est laissé en blanc, et aucune somme n'est portée en ligne. Dans

le compte de 1614, on lit, à la vérité : « A messire..... Maes, » chevalier, président du conseil privé et trésorier garde des » chartes de Flandre..... » : mais ce libellé n'est suivi d'aucun chiffre, et si, dans les comptes suivants, y compris celui de 1629, on rappelle toujours, suivant l'usage qui était observé par les comptables, l'article du trésorier garde des chartes, on ne trouve, dans aucun d'eux, qu'un payement quelconque ait été fait au titulaire de cette charge, et le nom du chef et président Engelbert Maes n'y figure même plus.

Ce qui confirmerait la présomption que, durant cet intervalle, la charge de trésorier et garde des chartes de Flandre serait restée vacante, c'est que les patentes de Jean-Baptiste Maes, datées de Bruxelles le 17 novembre 1627 [1], ne font pas mention de son prédécesseur; elles portent : « Sçavoir faisons » que, pour le bon rapport que faict nous a esté de la personne » de nostre cher et féal messire Jean-Baptiste Maes, chevalier, » conseiller et commis de nos domaines et finances,..... avons » icellui messire Jean-Baptiste Maes, commis, ordonné et » estably, commectons, ordonnons et establissons par ces » présentes en l'estat et office de nostre trésorier et garde de » nos chartres de Flandres, *présentement vacant* [2]..... »

Jean-Baptiste Maes est porté sur les comptes de la recette générale de Flandre jusqu'en 1668.

19. Louis Errembault, seigneur de Dudzeele, président du conseil de Flandre, fut nommé trésorier et garde des chartes, en remplacement de messire Jean-Baptiste Maes, par lettres patentes données à Bruxelles le 7 mars 1668. (*Compte septième de Jérôme de Trixhe, receveur général d'Oost-Flandre, du 1er janvier au 31 décembre* 1669.)

S'il faut en croire un document authentique, ce magistrat ne fut pas étranger aux spoliations dont eut à souffrir le dépôt dont il avait la garde, lorsque, dix années après son entrée en fonctions, Gand fut tombée au pouvoir des Français. On lit, dans un mémoire du comte de Nény, chef et président du conseil privé, rédigé en 1769 [3].

« Les Français s'étant emparés de Gand au mois de mars

[1] Aux Archives du Royaume.

[2] Je ferai remarquer ici que le président Engelbert Maes, père de Jean-Baptiste, ne mourut qu'en 1630 : l'état de garde des chartes de Flandre n'aurait donc pas vaqué en 1627, s'il en eût été pourvu.

[3] Archives du Royaume.

» 1678, ils enlevèrent une partie des chartres de Flandre, qui » furent transportées à Lille, et déposées dans une tour de l'hô- » tel de la chambre des comptes, où on les garde encore, sans » les confondre avec les actes de la chambre même, auxquels » ils sont entièrement étrangers. Ce dépôt se nomme aujour- » d'hui *la tour des chartres*.....

» Louis Errembault, seigneur de Dudzeele, président du » conseil de Flandre, avait été établi trésorier des chartres » de Flandre, et il remplissait cette place, lorsque les Français » prirent Gand en 1678. Il s'attacha à leur fortune, accepta » une place de président au conseil souverain de Tournai, et, » joignant à son infidélité envers son souverain légitime l'abus » du dépôt qu'on lui avait confié, il emporta aussi de Gand » une partie des archives dont il avait la garde. »

J'ai recueilli, dans les archives de Lille [1], quelques détails sur les opérations auxquelles les agens du gouvernement français se livrèrent à la trésorerie des chartes de Flandre, après la prise de Gand. Denis Godefroy, que Louis XIV avait établi garde des archives de la chambre des comptes de Lille en 1668, s'empressa de présenter aux ministres de ce monarque un mémoire où il déduisait les motifs qui devaient les porter à faire prendre copie d'une partie des titres déposés au château de Gand. Godefroy y prétendait que plusieurs de ces titres avaient été enlevés de la tour aux chartes de la chambre des comptes de Lille, notamment en 1578; que d'autres avaient été pris aux Liégeois après la destruction de leur ville, en 1468, etc. Il fut chargé de les visiter.

Le procès verbal de cette visite, dans laquelle il fut accompagné du président Errembault et de M. Woerden, l'un des commissaires du Roi, nous apprend qu'elle eut lieu les 16, 17 et 18 mai 1678. Il relate qu'ils « trouvèrent les chartes dans un lieu de » très-petite étendue, étroit, obscur et humide, d'ailleurs » fort sale et infecté de mauvaise odeur; qu'elles étaient dans » la pourriture, ou bien à demi mangées par les rats; que, » le 18 mai, d'après l'autorisation de messieurs les gouver- » neur et intendant, les layettes furent transportées dans une » des chambres du palais où le conseil de Flandre tenait ses » séances, pour y être examinées; que, le 20 mai, Godefroy » commença cet examen, qui fut terminé dans le courant du » mois de juin; que les plus anciens titres commençaient en-

[1] Portefeuille marqué G 1.

» viron le siècle 1200, et que les plus modernes étaient de
» 1550 ; que le tiers au moins de ces titres était tout gâté et
» corrompu de pourriture, ou mangé de vermine, et par con-
» séquent hors de tout usage, ce qui était provenu de l'extrême
» négligence et du peu de soin que l'on avait apporté à leur
» conservation, et de ce qu'ils étaient demeurés trop de temps
» sans être maniés, mis à l'air et nettoyés. »

Ce procès-verbal ne parle pas, au reste, des chartes qui furent enlevées, et transportées à Lille.

Les Français évacuèrent Gand après la paix de Nimègue. Le duc de Villa-Hermosa, gouverneur général des Pays-Bas, chargea messire Antoine Vander Piet, nommé président de Flandre en remplacement d'Errembault, et Louis Spanoghe, conseiller et avocat fiscal du conseil de Flandre, de visiter les chartes reposant au château de cette ville, et de dresser un inventaire pertinent de celles qui s'y trouveraient encore, ainsi qu'une liste des documents qui manqueraient, selon l'ancien inventaire. Ce décret du duc de Villa-Hermosa est daté du 19 août 1679. Le 11 mai de l'année suivante, le gouverneur général nomma le conseiller Stalins en remplacement du président Vander Piet, dont d'autres occupations réclamaient les soins.

Le procès-verbal rédigé par les conseillers Stalins et Spanoghe est aux Archives du Royaume et aux archives de la Flandre orientale. Ces commissaires y déclarent « avoir trouvé la
» trésorerie des chartres entièrement en désordre, et que non-
» seulement les armoires et layettes anciennes avoient esté
» mises en confusion et les marques en biffées, mais que la
» plus grande partie des pièces en estoient retirées, et les ti-
» tres restés entremellés, destruicts et confusément espanduz
» parmi la place de ladite trésorerie, et aucuns d'iceux remis
» pêle-mêle dans les armoires et layettes. » Suivant leurs instructions, ils émargèrent l'ancien inventaire de la lettre *T* ou de la lettre *O*, selon que les pièces qu'il indiquait étaient trouvées, ou qu'elles manquaient.

Le président Errembault fut le dernier trésorier et garde des chartes de Flandre en titre : les recherches les plus minutieuses n'ont pu du moins me faire découvrir aucun acte duquel il résultât qu'il eût eu des successeurs. Ce fut toujours depuis le président du conseil en Flandre qui veilla à la conservation de ce précieux dépôt, sans avoir pour cela de commission expresse.

En 1715, les chartes de Rupelmonde furent transférées du

château dans l'hôtel où siégeait le conseil de Flandre; on les plaça dans la chambre fiscale. Elles y étaient encore, lorsque, en vertu de la convention des limites du 16 mai 1769, le comte de Wynants, garde des chartes de Brabant, commissaire du gouvernement des Pays-Bas, en retira les documents qui concernaient la France, pour les remettre au sieur Frédéric Pfeffel, jurisconsulte du roi très-chrétien, et son commissaire en cette partie. Le procès-verbal de cette opération existe en original aux Archives du Royaume; il comprend soixante-douze articles [1].

Le vieux château du comte, où siégeait le conseil de Flandre, était devenu caduc au point de menacer ruine. Le gouvernement résolut, en 1777, d'établir le siége du tribunal de la province, ainsi que le dépôt de ses archives, dans les bâtiments des ci-devant jésuites. La translation des archives s'effectua l'année suivante, et fut terminée au commencement de décembre. Les chartes de Rupelmonde furent placées dans une chambre particulière, suivant les ordres formels qu'avait donnés le gouverneur général [2].

D'après le règlement fait en 1774 pour les Archives de l'État, les chartes de Flandre devaient y être réunies ; mais différentes circonstances et les troubles qui s'élevèrent après la mort de Marie-Thérèse, empêchèrent que cette disposition ne s'exécutât. Elles furent laissées à Gand, où elles sont encore.

Elles font aujourd'hui partie des archives de la Flandre orientale.

[1] Diericx a publié cet inventaire dans ses *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II, p. 517 et suiv.

[2] Je transcris ici l'extrait d'un décret adressé par le duc Charles de Lorraine au conseil des finances, le 1er septembre 1777 : « Ayant pris en considération » la partie de la consulte du conseil du 20 du mois dernier, qui concerne » l'emplacement des papiers actuellement déposés dans l'hôtel du conseil de » Flandre à Gand, nous déclarons que le soin de pourvoir à l'arrangement » des papiers du conseil en Flandre doit être abandonné aux conseillers fis- » caux. Mais il est très-essentiel de ne pas confondre ces papiers avec les ar- » chives de Rupelmonde, autrement dites *archives de Flandre*, déposées » depuis 1715 dans la chambre fiscale. Ces papiers constituent une véritable » archive d'état, qu'il a été résolu de réunir, dès que les circonstances le per- » mettront, dans un dépôt général à Bruxelles, avec les autres papiers de » la même catégorie. Le conseil chargera donc les conseillers fiscaux de Flan- » dre d'être attentifs à séparer les papiers appartenant au conseil de cette » province, d'avec ceux qui appartiennent à l'*archive d'État de Rupel- » monde*, et de tenir ceux-ci, jusqu'à autre ordre, dans une place séparée, » sans aucun mélange avec les papiers du conseil ..... »

ANNEXE P.

Extraits analytiques des Comptes du grand Bailliage de Hainaut [1].

Voyez page 91.

I. Compte rendu par le sire de Lalaing du 1er septembre 1401 au 20 juillet 1402.

DÉPENSE.

. . . . . .

Délivrance faite à cause des charges et pensionnaires assignés sur les services des fiefs.

A Piérart Henne, peintre, pour des pennonceaux que monseigneur le duc avait fait faire pour les porter en Frise, 42 écus de Hainaut à 24 s. l'écu.

Autres communes parties de délivrances faites aux pensionnaires, messagers, etc.

A Étienne Huppart, sergent de la Cour, envoyé en Artois par devers monseigneur d'Ostrevant, pour lui remontrer que le damoiseau de Montjoie avait été pris par l'officier de Bavai, parce qu'il avait fait questionner cruellement un bourgeois.....

Le 20 octobre 1401, fut, sur le Marché, à Mons, coupé *à porte pièche* l'oreille de Jean Ramusiel, de Binche, parce qu'il avait blessé une autre personne à l'oreille et en avait enlevé un grand morceau. Payé aux sonneurs 5 s., à Me Houri (l'exécuteur sans doute), 5 s., et pour les frais de l'exécution, 20 s.

[1] Ces comptes appartiennent à la série que possèdent les Archives du Royaume.

Le dimanche 6 novembre 1401, payé à un messager envoyé en Artois par-devers madame d'Ostrevant, pour l'informer du ravissement de la demoiselle de le Leke, quand elle s'en allait à Breda.....

La nuit de Saint-Martin, fut coupée l'oreille d'une femme pour larcin. Payé comme dessus.

A Guillaume Fillastre, doyen et chanoine de Reims [1], pour sa pension de 10 livres parisis que nos seigneurs lui ont donnée, payable à la St-André.....

II. Compte rendu par le sire d'Audregnies, du 1er septembre 1419 au 31 août 1420.

—

DÉPENSE.

. . . . . .

Rendage d'argent fait pour pensions à vie.

A Antoine Boudan, bailli des bois d'Ath, Samson, bâtard de Raveschot, Coppin de Koberg et Jean le Cupre, une pension annuelle de 50 livres tournois que le feu duc Guillaume leur avait accordée, pour avoir tué, à Gand, Hector de Baudrenghien, *qui lui avait fait déplaisir.*

A maître Pierre le Bacre, chanoine de Bruxelles, ses gages de 29 livres tournois, en qualité de concierge de la maison d'Ostrevant sise en ladite ville, en la grande rue des Chevaliers.

Rendage d'argent pour gages, frais et dépenses des seigneurs du conseil.

Le jeudi 21 septembre 1419, furent mandés à Mons messire Engelbert d'Enghien, le sire d'Havré, le sire de Ligne, le sire de Senzeille, le sire de Vertaing, le sire de Haynin, messire

[1] Guillaume Fillastre, cardinal en 1411, archevêque d'Aix en 1421, parut avec éclat aux conciles de Pise et de Constantinople. Il mourut en 1428. Voy. la *Biographie universelle.*

Gérard d'Écaussines, le prévôt de Mons, Gilles d'Armude[1], Jacques de Floyon, le maire de Mons et plusieurs autres, afin de délibérer sur plusieurs affaires touchant grandement le pays de Hainaut, et entre autres sur les nouvelles reçues de la mort du duc de Bourgogne. La délibération prise fut mise par écrit; le seigneur de Vertaing et le prévôt de Mons, accompagnés de Simon Nockart, clerc du bailliage, furent chargés de la porter au duc de Brabant, comte de Hainaut. Payé, pour le dîner des seigneurs du conseil en l'hôtel du bailli, 105 sols, outre les gages donnés à ceux desdits seigneurs qui s'étaient déplacés.

Le 22 septembre, le sire de Vertaing, le prévôt de Mons et Simon Nockart partirent de Mons. Ils trouvèrent le duc à Tervueren, et lui exposèrent, ainsi qu'à son conseil, l'objet de leur charge. Le duc leur remit des lettres qu'il adressait aux nobles et bonnes villes de son pays de Hainaut, et par lesquelles il leur mandait qu'il approuvait d'avance ce qu'ils feraient pour la garde du pays. Payé, pour ce voyage, 25 liv. 16 s. 4 d.

Le mardi 14 novembre 1419, à l'ordonnance du duc de Brabant, le bailli et Gilles d'Armude partirent de Mons avec 16 chevaux, et allèrent à Arras vers le duc de Bourgogne, qui s'apprêtait à se rendre auprès du roi de France. Ils demandèrent à ce prince, ensuite de leur instruction, qu'il ne fît ou laissât passer ses gens d'armes au pays de Hainaut; qu'il voulût donner à monseigneur de Brabant et à monseigneur de Saint-Pol, son frère, le terme d'une année, pour relever ce qu'ils tenaient de lui; qu'il lui plût de solliciter du roi la réparation des dommages que ses gens d'armes avaient faits en la terre de Ponthieu, et enfin qu'il voulût excuser monseigneur de Brabant de ce qu'il ne l'accompagnait point en armes, ainsi qu'il l'en avait requis.....

Le jeudi 11 janvier 1420, furent mandés à Mons messire Engelbert d'Enghien, le sire d'Havré, le sire de Boussu, le sire de Steinkerque, messire Gérard d'Écaussines et les autres résidant à Mons, afin d'avoir avis sur la teneur d'une lettre que monseigneur l'évêque de Liége avait envoyée au conseil, et par laquelle il requérait que les corps saints qui étaient à Binche fussent ramenés à Lobbes, disant qu'autrement il y pourvoirait; aussi sur plusieurs affaires qu'il était important de remontrer à monseigneur de Liége et à son conseil, à la journée que monseigneur le duc tiendrait avec lui à Maestricht, etc.

[1] Ailleurs, ce conseiller est appelé *d'Arnemude*.

L'avis du conseil fut porté au duc par le prévôt de Mons et Gilles d'Armude, ses conseillers.

Le lundi 5 février 1420, sur les nouvelles venues au bailli, que les gens d'armes que monseigneur le duc de Bourgogne avait rassemblés, pour aller vers le Roi, se répandaient au pays de Hainaut, le sire de Ligne, capitaine du pays, fut mandé à Mons, pour, avec ceux qui résidaient en cette ville, y mettre provision.

Le mercredi 14 février 1420, à l'ordonnance du conseil, Godefroid Clauwez, conseiller de monseigneur le duc, partit de Mons et alla vers lui à Bruxelles, pour lui remontrer plusieurs affaires touchant son pays de Hainaut, telles que le différend étant entre ledit pays et celui de Liége, à cause des confiscations prises et levées du temps de monseigneur le duc Guillaume, de la translation des corps saints faite de Lobbes à Binche, etc., etc.

Le 20 février, Gilles d'Armude, écuyer, partit de Mons avec six chevaux et alla à Liége, par l'ordonnance du conseil, pour remontrer à monseigneur de Liége, à son chapitre et à son conseil le droit qu'avait eu le feu duc Guillaume de prendre lesdites confiscations, et que la translation des corps saints avait été faite bien et saintement, par la licence de notre Saint-Père et en vertu de ses bulles. Il devait aussi leur représenter que ceux de Dinant ne voulaient payer à monseigneur le duc ce qu'ils lui devaient.

Le samedi 24 février, en vertu des ordres du duc, contenus dans ses lettres closes écrites à Louvain le 22, partirent de Mons le sire d'Havré avec dix chevaux, le bailli avec sept chevaux, Gilles de Gottegnies, prévôt de Maubeuge, avec quatre chevaux, Godefroid Clauwez avec deux chevaux, Amaury Huart à un cheval, et Jacquemart du Paon, sergent, à un cheval, en tout vingt-quatre chevaux. Ils allèrent trouver le duc à Anvers, pour plusieurs affaires qu'il avait à y expédier avec ceux de son conseil de Brabant et de Hollande. Il y fut, entre autres, donné avis et conseil à monseigneur touchant l'*assenne* (assignation) que madame la duchesse de Bavière devait prendre par an sur le Hainaut, la Hollande et la Zélande; le fait des gens d'armes de monseigneur le duc de Bourgogne, qui se répandaient dans le pays de Hainaut; le fait de monseigneur de Cambrai, dont les officiers s'efforçaient de jour en jour d'entreprendre sur la seigneurie du duc, etc., etc. Dépense de cette mission, 205 l. 14 s. 4 d.

Le mercredi 17 avril 1420, furent envoyés par le conseil vers messeigneurs les ducs de Brabant et de Bavière, à Anvers, messire Gérard d'Écaussines et Gilles d'Armude, leurs conseillers, pour leur faire diverses remontrances, concernant, entre autres, la prétention des Liégeois de ravoir les corps saints étant à Binche, d'être remboursés des confiscations que le feu duc Guillaume avait prises sur eux après la bataille [1], etc., etc.....

Le lundi 17 juin 1420, partirent de Mons le bailli et le prévôt de cette ville, pour aller trouver le duc à Bruxelles, afin de lui rapporter l'avis qu'il avait demandé à messire Engelbert d'Enghien, à monseigneur d'Havré et à monseigneur de Ligne, sur les remontrances que madame la duchesse, sa compagne (Jacqueline), lui avait fait faire par des députés des trois états de son pays de Hainaut, et sur plusieurs autres points.

Le samedi 29 juin, le conseil envoya Godefroid Clauwez vers le duc à Bruxelles, pour lui rappeler comment le prévôt de Mons et le bailli des bois étaient allés le trouver de la part de madame la duchesse de Bavière, et lui avaient fait diverses requêtes et remontrances, auxquelles il n'avait donné nulle réponse; comment, par suite, madame la duchesse avait mandé au Quesnoy plusieurs des trois états du pays pour le mardi suivant. Le conseil le suppliait en conséquence de se transporter à Mons, et, s'il n'y pouvait venir, d'en écrire quelques mots d'excuse aux deux duchesses, etc.....

Le lundi 22 juillet 1420, au mandement de monseigneur le duc, partirent de Mons messire Engelbert d'Enghien, le sire d'Havré, le sire de Vertaing, le sire de Senzeille, le bailli et quelques autres, pour aller vers monseigneur à Bruxelles. Le duc leur fit remontrer l'*estat et ordonnance que maintenoient contre lui aucuns de ses nobles de Brabant et ossi sa ville de Louvain;* sur quoi, il leur demanda conseil et aide.....

Le 28 juillet, messire Engelbert d'Enghien fut mandé à Mons avec les autres du conseil, pour donner son avis, entre autres, sur le fait de mesdames les duchesses, qui avaient tenu journée à Binche à l'encontre de mons^r. de Liége, de mons^r. de Heynsbergh, son père, de Bertrand de la Bouverie et d'autres. Le 2 août, il fut derechef mandé à Mons, pour donner son avis sur des lettres en placard que ceux de la ville de Louvain

[1] La bataille d'Othée, du 23 septembre 1408.

avaient écrites aux trois états de Hainaut, touchant la prise du sénéchal de Brabant.....

Le 20 août 1420, les sires d'Havré et de Vertaing furent mandés à Bruxelles par le Duc, pour avoir leur conseil sur le fait de ceux de Louvain et de quelques-uns des nobles de Brabant; lesdits de Louvain avaient banni ses conseillers et serviteurs.....

Rendage d'argent pour les frais et dépens du bailli, de son clerc, de son valet et de ses chevaux, etc.

Le lundi 3 juin 1420, le bailli partit de Mons, au mandement de madame la duchesse de Brabant (Jacqueline), et alla au Quesnoy, où elle avait mandé les trois états du pays de Hainaut, auxquels, le lendemain, elle fit faire plusieurs remontrances, pour avoir leur conseil et avis. Le bailli fit incontinent savoir au duc ce qui s'était passé dans cette assemblée.....

Le mardi 2 juillet 1420, le bailli, par ordre de la duchesse de Brabant, se rendit de nouveau au Quesnoy, , où elle avait derechef mandé les trois états de Hainaut. La Duchesse fit exposer aux états comment la duchesse de Bavière, sa mère, avait envoyé vers le Duc le prévôt de Mons et le bailli des bois, par suite des remontrances qu'elle avait précédemment faites aux trois états touchant son départ du Brabant; elle leur communiqua la réponse que le Duc avait faite à ces députés, et qui était en substance que très-prochainement il viendrait en Hainaut, ce qu'il n'avait pas fait; elle leur remontra enfin qu'il était nécessaire qu'il y eût *aucune ordonnance pour son vivre* (qu'il fût pourvu à son entretien). Sur quoi, les trois états résolurent de renvoyer des députés vers le Duc.

Le lundi 22 juillet, le bailli, par suite des ordres qu'il avait reçus du Duc, partit de Mons avec messire Engelbert d'Enghien, le seigneur d'Havré, le seigneur de Vertaing, le seigneur de Senzeille et d'autres, pour Bruxelles. Là, le duc les entretint de ses différends avec certains nobles de Brabant et la ville de Louvain, et leur demanda conseil et aide.....

Le mardi 22 août 1420, en vertu de lettres closes du Duc, le bailli se retrouva avec d'autres seigneurs du conseil de Hainaut à Bruxelles, où le Duc les consulta derechef sur le fait des personnages de son conseil, que ceux de Brabant et ceux de Louvain avaient fait bannir.

Rendage d'argent pour les messagers à cheval, envoyés tant hors du pays qu'au dedans.

A Jean Bridault, pour avoir, le 23 septembre, porté lettres, à Beaumont, à Guillaume de le Gliseul, qui revenait de Troyes et avait apporté les nouvelles du trépas de monseigneur le duc de Bourgogne. Le bailli le priait de lui faire savoir ce qu'il y avait de certain dans ces nouvelles, et aussi l'état des gens d'armes dudit seigneur.....

A Hectorin de Froimont, pour avoir, le 9 novembre, porté lettres au seigneur de Roubaix et à messire Hue de Lannoy, à Lille, par lesquelles le bailli les priait de lui mander où il pourrait trouver le duc de Bourgogne, près duquel le duc de Brabant l'avait chargé de se rendre.....

A Thiéri Regnault, pour avoir, le 28 décembre 1419, porté lettres à messire Hue de Lannoy, à Lille, par lesquelles le bailli lui écrivait qu'il avait appris que monseigneur de Bourgogne devait avoir les Flamands pour le servir en France, et que l'on disait aussi qu'un grand nombre de gens des compagnies arrivaient pour le combattre; que, si ces nouvelles étaient vraies, le pays de Hainaut pourrait en recevoir un grand préjudice; qu'il le priait donc de lui faire savoir ce qu'elles avaient de fondé : à quoi le sire de Lannoy répondit que monseigneur de Bourgogne n'aurait nul Flamand avec lui, et que ses gens d'armes étaient devant Roye.....

A Jean le Carpentier, pour avoir, le 24 janvier 1420, porté lettres à monseigneur le duc de Bourgogne, à Lille, par lesquelles les gens du conseil du duc de Brabant, à Mons, lui disaient avoir appris que son intention était de se mettre prochainement en armes, pour aller en France, en traversant le Hainaut; ce qui causerait de très-grands dommages à ce pays : ils le priaient d'avoir ledit pays pour recommandé, et ils écrivaient dans le même sens à messire Jean de Luxembourg, messire Hue de Lannoy et au seigneur de Roubaix. Le Duc leur répondit, comme le firent aussi ses conseillers, qu'il aurait égard à leur demande, et il remit à leur messager des lettres patentes par lesquelles il mandait à tous ses capitaines de n'entrer ni laisser entrer leurs gens au pays de Hainaut.....

A Jean Bredas, sergent, pour avoir, le 6 février 1420, porté lettres au duc de Brabant, par lesquelles le bailli lui mandait comment les gens du duc de Bourgogne étaient venus

loger au pays de Hainaut, les devoirs qu'il avait faits pour les en faire retirer, etc.....

A Bonespoir, poursuivant, pour avoir, le 21 mars 1420, porté au seigneur de Commines et aux autres capitaines flamands du duc de Bourgogne, lesquels, au nombre de 1,800 chevaux, retournaient de Troyes, où ils avaient laissé ce prince, des lettres par lesquelles le bailli les requérait et priait de vouloir passer paisiblement par le pays de Hainaut..... (Le 29 avril, le bailli écrivit, pour le même objet, au vidame d'Amiens et aux autres capitaines de Picardie, qui revenaient de Troyes au nombre d'environ 2,000 chevaux.)

A Jean Bredas, pour avoir, le 26 juillet 1420, porté lettres à monseigneur le duc de Brabant à Bruxelles, par lesquelles le bailli l'informait que madame la duchesse de Bavière, sa belle-mère, était venue à Binche, pour tenir journée à l'encontre de monseigneur de Liége et de monseigneur de Heinsbergh, son père, mais qu'il ne savait bien pour quelle matière.....

A Galleriau le messager, pour avoir, le lendemain 27 juillet, porté lettres à monseigneur le Duc, par lesquelles le bailli l'avertissait de ce qu'il avait appris de la journée de Binche.....

III. Sixième Compte rendu par Philippe de Croy, seigneur de Quiévrain, du 1er octobre 1461 au 30 septembre 1462.

DÉPENSE.

. . . . . .

Mises et délivrance d'argent pour les frais des messagers à pied envoyés dans le pays, ou au dehors.

Fol. 44 v°. A Colard Poisson, pour avoir, le 4 mai 1462, porté lettre du bailli aux abbesse et demoiselles de Maubeuge, contenant qu'on murmurait fort, au pays de Hainaut, du grand nombre de deniers de plomb qu'elles faisaient forger et

mettaient en circulation, et qu'en conséquence il leur interdisait, au nom du prince, d'en forger encore, jusqu'à ce qu'il eût vu le privilége qu'elles avaient de ce faire; car il avait appris que, si elles étaient autorisées à forger, ce n'était que pour un très-petit nombre de pièces, et seulement en menue monnaie, afin qu'elles pussent faire leurs distributions en leur église [1].

Fol. eod. A divers, pour avoir, le 20 mai 1462, porté lettres du bailli à mons^r^. de Boussu, mons^r^. de Lalaing, mons^r^. de Mastaing, mons^r^. de la Hamayde, mons^r^. de Haynin, châtelain d'Ath, mons^r^. de Ligne, mons^r^. de Ville, mons^r^. de Harchies, mons^r^. de Trivières, mons^r^. de Trazegnies, mons^r^. de Barbanson, mons^r^. le sénéchal de Hainaut, mons^r^. le prévôt de Maubeuge, mons^r^. le prévôt de Bavai, aux abbés de Crespin, de Saint-Jean à Valenciennes, de Vicogne, de Cambron, de Saint-Denis, de Saint-Feuillien, de Bonne-Espérance, etc., par lesquelles il leur mandait qu'il y avait à expédier, à la cour, à Mons, plusieurs grosses matières, qui touchaient beaucoup tant le prince que le pays; et en conséquence, au nom du duc, il les requérait très-sérieusement, et sur la *féauté* qu'ils devaient au prince, d'assister aux plaids qui se tiendraient en ladite cour le lundi 31 mai, pour y donner aide et conseil.

Mises et délivrances d'argent pour le fait des exécutions criminelles.

Fol. 48 v°. Le 18 décembre 1461, il vint à la connaissance du bailli qu'un nommé Fastre le Carlier, demeurant à Condé, avait autrefois été vêtu religieux en l'église des Carmes, à Valenciennes, mais qu'aussitôt qu'il était venu en âge d'homme, il avait abandonné son état, s'était livré au vagabondage, et que, comme il manquait d'argent, et que son père et sa mère ne lui en voulaient donner, il les avait menacés de mettre le feu en leur maison; en outre, que, avec plusieurs autres compagnons de mauvaise vie, il avait battu *et décoppé moult vilainement* le portier de la ville de Condé. Sur cela, le bailli ordonna à deux sergents de son office qu'ils fissent tant que ledit Fastre fût pris et conduit au château de Mons. Ceux-ci s'acquittèrent si bien de leur charge, que, le 21 décembre, Fastre le Carlier fut amené dans les prisons de Mons.

[1] Cette particularité sur les monnaies qui étaient forgées dans l'abbaye de Maubeuge sera recueillie avec intérêt par ceux qui s'occupent de l'histoire monétaire des Pays-Bas.

Le bailli l'ayant fait examiner, il ne voulut point confesser ses méfaits. A cette cause, *et de tant que on estoit acertenez que c'estoit ung très-mauvaix garchon*, il fut mis à la torture par trois fois, avant qu'on pût savoir de lui la vérité. Le bourreau de Mons reçut, pour cette opération, 18 sols.

Le prisonnier ayant reconnu la plupart des cas qu'on lui imputait, son affaire fut mise en délibération de conseil, et la résolution fut que, attendu qu'on le tenait pour religieux et moine profès, on le délivrerait à son ordinaire, c'est-à-dire au souverain de l'église à laquelle il avait appartenu : mais, quand on eut parlé à celui-ci, il répondit qu'il n'en voulait point; qu'il ne le regardait pas comme religieux ; que c'était un très-mauvais garçon, dont il abandonnait le sort à la justice. Il en fut de nouveau délibéré en conseil, et il fut conclu alors de faire mourir ledit Fastre, *et de nuit*, ce qui eut lieu le 11 décembre.

Payé pour cette exécution, savoir : aux frères mineurs de Mons, pour avoir confessé et tenu en foi le patient jusqu'à la mort, *eu regard que ce fut de nuit*, 12 sols ; au bourreau, pour l'avoir exécuté par l'épée, 20 sols; au même, pour son écuelle de viande, 3 sols; pour pain et vin fournis au patient, 3 sols ; pour le souper du prévôt de Mons, de son lieutenant, des clercs et sergents du bailliage et de la prévôté, qui assistèrent à l'exécution, ainsi qu'il est de coutume, 64 sols.

IV. Quatorzième Compte rendu par messire Antoine Rolin, chevalier, seigneur d'Aymeries, etc., du 1er octobre 1480 au dernier septembre 1481.

Mises et délivrances d'argent faites et payées pour les frais de messagers à pied envoyés dans le pays, ou dehors.

A divers messagers, pour avoir, le 13 novembre 1480, porté aux officiers des villes, ainsi qu'aux capitaines de Chimai, de Beaumont, de Trélon, de Solre-le-Château, d'Aymeries, de Berlaymont, d'Avesnes, de Sassogne, du Quesnoy, de Bou-

chain, du Bac-à-Wasnes et de Lalaing, copie d'une lettre que le bailli avait reçue des ambassadeurs du duc d'Autriche (Maximilien), ainsi que de la prolongation de la trève jusqu'au dernier mars 1481, afin qu'ils les fissent publier.....

A divers messagers, pour avoir, le 25 décembre 1480, porté lettres aux personnes des trois états [1], par lesquelles le bailli, en vertu des ordres qu'il avait reçus du Duc, leur écrivait qu'elles fussent en la ville de Mons le 2 janvier 1481, au gîte, afin d'entendre ce qui leur serait proposé le lendemain.....

A divers messagers, pour avoir, le 1er février 1481, porté lettres aux personnes des trois états, par lesquelles le bailli

[1] Les états étaient fort nombreux à cette époque, et des corporations étrangères à la province en faisaient même partie. On voit, par le compte, que les lettres de convocation furent adressées :

Aux abbés d'Alne, de Saint-Amand, d'Anchin, de Saint-Aubert à Cambrai, de Bonne-Espérance, de Cambron, de Crepin, de Saint-Feuillien, de Saint-Ghislain, de Hasnon, de Haumont, de Saint-Jean à Valenciennes, de Liessies, de Lobbes, de Marchienne, de Maroilles, de Saint-Martin à Tournai, de Saint-Nicolas des Prés-lez-Tournai, de Saint-Pierre-lez-Gand, du Saint-Sépulcre, de Vicogne;

Au prieur d'Aymeries, au prieur de Beaurepaire, au sous-prieur de Saint-Sauve;

Aux chapitres de Saint-Amé à Douai, d'Antoing, de Binche, de Chimai, de Condé, de Sainte-Croix à Cambrai, de Saint-Géry à Cambrai, de Saint-Géry à Valenciennes, de Leuze, de Notre-Dame à Cambrai, de Notre-Dame à Tournai, de Saint-Pierre à Douai, de Saint-Quentin à Maubeuge, de Renaix, de la Salle à Valenciennes, de Soignies;

Aux doyens de chrétienté d'Avesnes, de Bavai, de Binche, de Cateau-Cambraisis, de Chièvres, de Douai, de Hal, de Haspre, de Maubeuge, d'Ostrevant, de Valenciennes;

Aux seigneurs d'Angres, d'Antoing, d'Anvaing, de Barbanson, de Beaurieu, du Bois de Lessines, de Boussu, de Brueil, de Buillemont, de Carnières, de Condé, de Croy, du Chasteler, de Cordes, de Courcelles, de Donstienne, de Faucuwez, de Fiennes, de Fontaine, du Fosseteau, vicomte de Gand, de Ham, de la Hamayde, de La Haye, de Haynin, de Hembyze, de Hoves, d'Irchonwelz, de Ladeuze, Jean et Lyon de Léaucourt, de Lalaing, de Ligne, de Lombise, de Louvegnies, de Maingoval, du Maisnil, de Marquette, de Mastaing, de Molembais, de Monchaulx, de Montigny, de Moulbais, de Neufville, comte de Saint-Pol, de Ramerie, de Rance, de Roisin, de Sableux, de Sars, de Trazegnies, de Trivières, de Ville, de Villers, de Wargny;

Aux villes d'Ath, Avesnes, Bavai, Beaumont, Binche, Bouchain, Braine, Chièvres, Chimai, Condé, Enghien, Saint-Ghislain, Hal, Lessines, Leuze, Maubeuge, Mons, Le Quesnoy, Le Rœulx, Soignies, Valenciennes;

Aux prévôts, baillis ou châtelains d'Ath, d'Avesnes, de Bavai, de Binche, de Bouchain, de Braine, de Chièvres, d'Enghien, de Flobecq et Lessines, de Ghislenghien, de Hal, de Haspre, du Quesnoy, de Valenciennes.

les requérait d'être à Mons le 6, afin d'entendre le lendemain ce qui leur serait déclaré de la part du Duc.....

(Le 12 février, le bailli convoqua encore les états pour le vendredi suivant.)

A divers messagers, pour avoir, le 28 mars 1481, porté aux officiers des villes, ainsi qu'aux capitaines du Quesnoy, de Bouchain, du Bac-à-Wasnes, de Lalaing, de Chimai, de Beaumont, de Trélon, de Solre-le-Château, d'Aymeries, de Berlaymont, d'Avesnes et de Sassogne, copie d'une lettre close signée de la main du duc d'Autriche, contenant confirmation de la prolongation de la trève pour le terme de trois mois, commençant à l'expiration de la trève précédente.....

A divers messagers, pour avoir, le 2 avril 1481, porté aux gens des trois états de Hainaut des lettres que le bailli leur écrivait, afin qu'ils fussent à Mons le lundi suivant.....

Le 20 mai 1481, le bailli, par l'avis de plusieurs seigneurs et des gens du conseil de Hainaut, voulant pourvoir à la cherté des grains qui s'était inopinément manifestée dans le pays, fit publier la défense de mener des grains hors dudit pays, et fixa le prix de ceux qui s'y vendraient.

Le 26 du même mois, étant informé que, sous ombre de ce que la publication mentionnée ci-dessus fixait le prix du blé véreux à 36 sols la rasière, des marchands mêlaient du seigle avec du blé et le faisaient ainsi passer pour du blé véreux, au grand dommage du pauvre peuple, le bailli fit faire une nouvelle publication contenant que tous blés véreux, dont les deux tiers seraient du froment et l'autre du seigle, pourraient se vendre 36 sols, mais que les autres ne se vendraient que 32 sols.

A divers messagers, pour avoir, le 20 juin 1481, porté aux officiers des villes, afin de le publier, copie d'un mandement patent de mons^r. le duc d'Autriche, contenant les priviléges de ceux de l'ordre de la Toison-d'Or.

A divers messagers, pour avoir, le 25 juin, porté aux officiers des villes et capitaines des forteresses copie d'une lettre de mons^r. le duc, portant prolongation de la trève pour un an, à commencer le jour de son expiration.....

A divers messagers, pour avoir, le 10 juillet, porté aux personnes des trois états des lettres du bailli qui les convoquaient à Mons pour le 22.....

. . . . . .

V. Troisième Compte de Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, d'Arschot, etc., du 1er octobre 1499 au 1er octobre 1500.

DÉPENSE.

. . . . . .

Mises pour voyages et journées de plusieurs officiers, messagers et serviteurs de Monseigneur, envoyés dans le pays ou au dehors.

Fol. 37. A divers messagers, pour avoir, le 24 février 1500, porté des lettres de monseigneur à monsr. d'Aymeries, à monsr. de Melun, à monsr. de Molembais et à d'autres seigneurs du pays de Hainaut, afin qu'ils allassent à Cambrai, au devant de madame la princesse de Castille, qui retournait d'Espagne....

Fol. 37 vo. A un messager, pour avoir, le 15 mars, porté lettres à monsr. de Cambrai, afin qu'il donnât grâce d'user de beurre et de laitage à ceux qui le voudraient.....

Fol. 38. A divers messagers, pour avoir, le 26 mars, porté lettres du bailli aux officiers des villes, avec copie d'un mandement patent de l'archiduc, contenant défense de mettre ou de souffrir mettre à exécution, en ses pays et seigneuries, aucunes bulles ou provisions obtenues en cour de Rome, en révoquant tout placet qu'il pourrait avoir donné antérieurement, etc.

Fol. 39. A divers messagers, pour avoir, le 16 avril 1500, porté aux officiers des villes copie d'un mandement en placard du 12 avril, publié à Mons, par lequel l'archiduc, voulant soulager ses sujets de foules et d'oppressions, ordonnait qu'un certain nombre de gens, hommes, femmes et enfants, se disant de la nation d'Égypte, qui étaient logés au pays de Hainaut, en partissent dans les huit jours, sous peine de la hart.....

Fol. 42 vo. A divers messagers, pour avoir, le 29 septembre, porté aux officiers des villes copie d'un mandement publié à Mons, par lequel l'archiduc supprimait les conservatoreries existantes dans ses pays.

. . . . . .

VI. Dix-huitième Compte rendu par Jacques de Gavre, seigneur de Fresin, etc., du 1er octobre 1521 au 30 septembre 1522.

—

DÉPENSE.

. . . . . .

Mises payées pour frais et journées de plusieurs du conseil de l'Empereur, et de plusieurs officiers, sergents et autres serviteurs de justice.

Fol. 16 v°. A Colard Cantineau, sergent de l'office du bailliage, pour deux jours employés à avoir ajourné Baudouin, seigneur de Carnières, à comparoir par-devant le bailli et mesrs. du conseil à Mons, pour certaines insolences, foules et *outrageux maintiens* faits à l'encontre de ses manants dudit Carnières, à cause de quoi, ledit Cantineau, comme sergent, au nom de justice, lui a intenté procès, etc.

Mises payées pour frais et journées de plusieurs officiers, messagers et serviteurs de l'Empereur, envoyés tant hors du pays, qu'en icelui.

Fol. 23 v°. A divers messagers à pied et à cheval, pour avoir, le 25 novembre 1521, porté lettres du bailli aux officiers des villes, en chacune desquelles était incluse copie d'un mandement en placard, contenant que tous hommes, depuis l'âge de dix-huit jusqu'à cinquante ans, se tinssent prêts, armés et embâtonnés, pour aller au secours de Tournai, où était le siége, et même que, au son de la cloche, ils marchassent avec le capitaine général contre les Français, que l'on disait devoir venir secourir ladite ville.....

Fol. 24 v°. A divers messagers, pour avoir, le 6 décembre, porté lettres du bailli aux officiers des villes, afin de faire retirer et venir à Mons, au lieu de la *Borgne-Agache*, les religieux de Saint-Amand qui vagabondaient dans le pays; de recouvrer d'eux le sceau de l'abbaye qu'ils avaient entre leurs mains, et d'avertir que personne ne contractât avec eux.....

Fol. 25. A divers messagers, pour avoir, le 11 décembre, porté lettres aux officiers des villes et aux abbés, dans lesquelles était incluse copie de lettres de l'Empereur qui contenaient commandement exprès de faire prières et oraisons pour la victoire que les Espagnols avaient eue tant en Navarre, qu'à Milan et Tournai.....

Fol. 27. A divers messagers, pour avoir, le 31 décembre, porté lettres aux abbés, nobles et officiers des villes, par lesquelles le bailli leur mandait de comparaître à Mons à l'assemblée des états, pour entendre le rapport des députés qui avaient été à Gand à l'assemblée des états-généraux.....

Fol. 28. A divers messagers, pour avoir, le 19 janvier 1522, porté aux officiers des villes une publication du bailli touchant la tenue des plaids de la cour de Mons, qui n'avaient pas eu lieu depuis longtemps, *à cause de la peste et des Français*.....

Fol. 28 v°. A divers messagers, pour avoir, le 30 janvier, porté aux officiers des villes copie de lettres de l'Empereur faisant mention de l'élection de *maistre Andréan* (*sic*), nouveau pape, et ordonnant de faire, à ce propos, processions, dévotes prières et oraisons.....

Fol. 31. A divers messagers, pour avoir, le 2 mars 1522, porté aux abbés de Saint-Ghislain, de Crepin, de Vicogne, de Hasnon, de Saint-Jean en Valenciennes, de Saint-Denis, de Bonne-Espérance, de Saint-Feuillien, d'Alne, de Lobbes, de Cambron, de Liessies, de Maroilles, de Haumont; aux doyens et chapitres de la Salle à Valenciennes, de Binche, de Chimai, de Condé, de Leuze, d'Antoing, de Maubeuge, d'Avesnes, de Soignies, de Braine, de Hal et d'Enghien; aux doyens de chrétienté de Valenciennes, Bavai, Haspre, Chièvres; au prévôt d'Haspre, au prieur de Saint-Sauve; aux seigneurs de Boussu, de Roisin, de Maingoval, de Mastaing, de Frasnes, de Lalaing, de Bugnicourt, de Louvegnies, de Wargnies, au prince de Chimai, au marquis d'Arschot, aux seigneurs de Trivières, de Trazegnies, de Vertaing, de Sableus (?), de Carnières, de Beaurieu, du Rœulx, d'Antoing, de Léaucourt, de Follaix, de Ligne, au sénéchal de Hainaut, aux seigneurs de Lombise, de Ladeuze, d'Aymeries, de Trélon, de Jeumont, de Neufville et autres; aux officiers et gens de loi de Valenciennes, Bavai, Saint-Ghislain, Bouchain, le Quesnoy, le Rœulx, Binche, Beaumont, Chimai, Leuze, Condé, Chièvres, Ath, Lessines, Maubeuge, Avesnes, Landrecies, Soignies, Braine-le-Comte, Hal et Enghien, des lettres du bailli par lesquelles il leur man-

dait de comparaître, le 11 mars, à l'assemblée des états, à Mons, pour ouïr ce qui leur serait proposé de la part de l'Empereur....

Fol. 34. A divers messagers, pour avoir, le 19 juin 1522, porté aux abbés, chapitres, doyens de chrétienté, nobles et officiers des villes, des lettres du bailli par lesquelles il leur mandait de comparaître à Mons, à l'assemblée des États, le 24 juin, pour entendre ce qui leur serait exposé par madame la Régente, laquelle s'y trouverait en personne. Les mêmes messagers portèrent, mais aux officiers des villes seulement, copie des lettres de la régente, contenant ordre de faire processions, prières et oraisons, à l'occasion du mariage de l'Empereur avec la *fille d'Angleterre*, « lesquels roi d'Angleterre et » Empereur avaient défié le roi de France. » Dans lesdites lettres était inclus un billet faisant mention de la prise de Gênes par les gens de guerre de l'Empereur.....

Fol. 36. A divers messagers, pour avoir, le 12 août 1522, porté aux officiers et gens de loi des villes, des lettres dans lesquelles était incluse copie de celles de l'Empereur, contenant qu'il était arrivé en Espagne le 16 juillet, et que les Espagnols avaient eu victoire contre les Français, à cause de quoi il commandait de faire processions, dévotes prières et oraisons....

INDEX

DES NOMS DES PERSONNES.

A.

Abonnel, Jean, receveur général des finances, 45, 53, 54, 55, 266, 355.

Adant, Jacot, canonnier à [illegible] 266.

Adorne, Pierre, receveur général de Flandre, 68, 73.

Adrien IV, pape, 423.

Aerssens, député des états-généraux de Hollande, 216.

Ailly (Baujois d'), vidame d'Amiens, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 132.

Ailly (Pierre d'), évêque de Cambrai, 412.

Ailly (Raoul d'), vidame d'Amiens, 357, 358.

Aix (Sr d'), gouverneur de Béthune, 193.

Alava (Francès d'), ambassadeur à Paris, 196.

Albe (duc d'), 19, 20, 22, 23, 27, 28, 55, 56, 64, 195, 196, 197, 198, 199, 222, 223, 224, 225, 226, 252, 318, 319, 321, 335, 386, 402.

Albert d'Autriche, cardinal et archiduc, 37, 51, [illegible]

Albornoz, secrétaire du duc d'Albe, 320.

Albret (Jeanne d'), reine, 197, 199.

Albret (M. d'), 260.

Alençon (François, duc d'), 197, 198, 200, 239.

Alennes (Jean d'), écuyer, 279.

Alphus, Jean, marchand de joyaux, 269.

Amboise (George, cardinal d'), 11.

Amerot, Pierre, envoyé vers l'archevêque de Mayence, 342.

Amerstorff, agent diplomatique, 147, 157, 158, 161, 164, 166, 167, 171, 173, 174, 175, 178, 179, 181.

Amman, Hans, commandant de piétons allemands, 377.

Ancheman, Pierre, secrétaire de Philippe-le-Beau, 285.

Andelot (Claude-Ferdinand d'), chevalier, sire d'Ollans, 346.

Angleterre (Henri, cardinal d'), 54, 360, 362.
Angres (Sr d'), 419.
Anhalt (Christian, prince d'), 213, 296, 297.
Anhalt (Rolof, prince d'), 377, 378, 379.
Anjou (duc d'), 196, 197, 198, 203, 204, 205, 247, 248.
Antoing (Sr d'), 355, 358, 419, 423.
Anvaing (Sr d'), 419.
Anvers (Gui d'), faiseur d'orgues, 275.
Appezelders, Benedictus, maître de la chapelle de la reine Marie, 41.
Aquaviva (cardinal d'), 215.
[illegible] agent diplomatique, [illegible]
Arckel (Sr d'), 81.
Arenberg (Charles, prince-comte d'), baron de Zevenberghe, 319, 337, 338, 341, 343, 344.
Arenberg (Philippe-Charles, prince d'), duc d'Arschot, etc., 322.
Armagnac (cardinal d'), 197.
Armude ou Arnemude (Gilles d'), écuyer, 411, 412, 413.
Arschot (marquis et ducs d'). *Voyez* Croy.
Arschot (duchesse d'), 264.
Artus, Guillaume, avocat postulant au grand conseil, 225.
Asseliers, conseiller, 385.
Asset, Pierre, chevalier, président d'Artois, 87, 383.
Assonleville (Christophe d'), conseiller, 314, 318, 331, 333, 334, 340.
Aston, Richard, lieutenant-gouverneur de Calais, 125, 126, 130, 139.
Aubespine (Sr de l'), 197.
Aubesonne, Jean, marchand drapier, 277.
Aubigny (baron d'), seigr de Mansart, 200, 241.
Audregnies (le sire d'), grand bailli de Hainaut, 410.
Audregnies (Sr d'), 281.
Aula (Laurent d'), pensionnaire de Bruges, 242.
[illegible] (le duc d'), lieutenant général de Picardie, [illegible] 211, 212.
Aumont (maréchal d'), 204, 206.
Aumont (d'), 309.
Autriche (Frédéric, duc d'), 267.
Aux-Truyes, Jean, conseiller au grand conseil à Malines, 369, 333.
Auxy (Sr d'), chevalier, chambellan, 357, 359.
Avalos (César d'), gentilhomme espagnol, 320.
Avelus (Jean d'), chevalier, 267.
Avila (Sancho d'), gentilhomme espagnol, 320.
Ayala (Philippe d'), 343, 345.
Aymeries (Sr d'), 421, 423.

B.

Backer (Barthélemi de), 404.
Bade (Christophe, marquis de), 281, 282, 283, 285, 287, 288.
Bade (Bernard, marquis de), 302, 377.
Bade (Philippe, jeune marquis de), 294, 295.
Bade (Ernest-Fréd., marquis de), 215.
Baecx, gouverneur de Berg-op-Zoom, 216.

Bagot, Jean, chevalier, 136.
Baillet (Colart, Sr de), 288.
Bailleul (le Sr de), colonel, 203.
Bailleul (Pierre de), chevalier, seigneur de Saint-Martin, 392.
Bailleux (Robert de), receveur général des finances, 43, 44.
Bainguechin, Jacques, écuyer, 358.
Balançon (baron de), 325.
Balançon (de), capitaine d'une compagnie de chevau-légers, 205.
Baldin, Colinet, porteur d'orgues, 280.
Barbançon (Sr de), 281, 297, 417, 419.
Barbesieux, 196.
Barbet, Gérard, chantre, 280.
Barbry, Pierre, ténoriste, 280.
Barisel, Jean, 289.
Barnevelt, député des états de Hollande, 216.
Barra, Jacques, exécuteur des hautes œuvres, 87.
Barradot, Thiébaut, conseiller et trésorier, 285.
Barre (Fernand de la), seigneur de Mouscron, 392.
Barres (Guillaume des), 306.
Barreu (Tassin de), marchand de draps, 277.
Basdolf, Willaume, chevalier anglais, 136.
Bauffremez (Thomas de), chevalier, 123, 125, 126, 128, 129, 135.
Bave, Josse, secrétaire du conseil privé, 316.
Bavière (Albert, duc de), 196.
Bavière (Aubert, duc de) et comte de Hainaut, 80, 81, 96.
Bavière (Ernest de), évêque de Liége, 214.
Bavière (Ferdinand de), évêque de Liége, 350, 354.
Bavière (Frédéric, duc de), 302.
Bavière (Guillaume I, duc de), 149.
Bavière (Guillaume II, duc de), 196, 206.
Bavière (Sabine de), douairière d'Egmont, 58, 386, 388, 389, 390, 394, 395.
Baudrenghien (Hector de), 410.
Beaufort, Thomas, chancelier et amiral d'Angleterre, 136.
Beaurain (le Sr de), 175.
Beaurevoir (madame de), 270.
Beaurieu (le Sr de), 419, 423.
Beauvoir (le Sr de), chevalier, 356, 359.
Becberge (Jérôme de), peintre, 329.
Beccaria (Mattheus de), 146.
Beckman, Rombaut, armurier, 313.
Bedford (le duc de), 54.
Beeckman, Hugues, faiseur de rochets, 290.
Bélin, Claude, conseiller du Roi, 384.
Bellechière, Jean, conseiller, 403.
Bellefourière (Philippe de), écuyer, 380.
Bellegarde (de), 206.
Belot (Marie de), dame de Sorel, 270.
Benninck, Jean, président du conseil provincial de Luxembourg, 339, 340, 342, 343, 350.
Bentinck, Alexandre, 369, 372.
Bergh (Henri, comte de), 248.
Bergh (Frédéric, comte de), 350.
Berghe (Guillaume, comte de le), seigneur de Bylant, 371.
Berghes (Corneille de), seigneur de Zevenberghe, 283, 286, 293, 300, 371, 372, 376, 377.

Bergnes (Dinnas de), seigneur de Waterdyck, 306.
Bergnes (Jean de), seigneur de Walhain, écuyer, 380.
Bergnes (Henri de), évêque de Cambrai, chancelier de la Toison d'Or, 279.
Bergnes (Jean, Sr et marquis de), 56, 260, 280, 292, 302, 334.
Bergnes (Maximilien de), seigneur de Zevenberghe, 13, 15, 146, 147, 148, 151, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 174, 177, 179, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 307.
Berlaymont (Charles, baron de), chevalier de la Toison-d'Or, conseiller d'état, gouverneur de Namur, 201, 315, 317, 391, 394.
Berlaymont (Claire-Isabelle de), épouse de Philippe-Charles, prince d'Arenberg, 327.
Berlaymont (Lancelot de), seigneur de Beaurain, 392.
Berruyer, Michel, chantre, 280.
Berty (Baptiste de), secrétaire des conseils d'état et privé, 234, 235, 317, 393.
Berty (Edouard de), secrétaire du conseil privé, 323, 328.
Bethen, Christophe, capitaine, 236.
Bethléhem (évêque de), confesseur de Philippe-le-Bon, 272, 277.
Beufz (Claude de), chevalier, 386.
Beurs, Jean, receveur de l'octroi des laines, 68.
Beziers (évêque de), 204.
Biaumetiel (Jean de), vigneron, 81.
Bie (Guillaume de), chevalier, conseiller, 324.
Biest, Jean, chantre, 280.
Biraco, Lodovico, 199.
Biron, gouverneur de la Rochelle, 199.
Blampain, Jean, ingénieur du Roi, 325.
Blanchet, Pierre, conseiller, 396.
Blasere (Jean de), 388.
Blioul (Laurent du), secrétaire de Charles-Quint, 306, 309.
Blois (Louis de), seigneur de Trélon, 393.
Blondel, Jean, écuyer, 123, 126.
Bocxhoren, Guillaume, conseiller, 385.
Bocxhorn, Philippe, conseiller de Brabant, 339.
Boel, Pierre, orfévre, 327.
Boffles (Roland de), écuyer, 386.
Bohême (le haze de), 75.
Bois de Lessines (le Sr du), 419.
Bois (Antoine du), écuyer, 370, 384.
Bois (Jean du), procureur général du conseil des troubles, 388, 389, 390, 394.
Boisot, Charles, conseiller, 401.
Boisot, Didier, maître de la chambre aux deniers de l'archiduc Ferdinand, 39.
Boisot, Pierre, maître de la chambre aux deniers de Charles-Quint, 39, 254.
Boisschot (Ferdinand de), chevalier de l'ordre de St-Jacques de l'épée, 322.
Boisschot, Jean, pensionnaire de Bruxelles, 220.
Bolea, Jean, capitaine de la justice, 387, 389.

Bonespoir, poursuivant, 416.
Bonlers (le seigneur de), 297.
Bonne-Espérance (abbé de), 417, 419, 423.
Bonnier, Guillaume, agent diplomatique, 125.
Bonniers (Charles de), baron d'Anchy, 325.
Bonniers (Charles de), seigneur de Snastre, 326.
Boone, Jacques, conseiller, 385.
Borgne (Jean de le), agent diplomatique, 137.
Boschbercken, François, secrétaire de Bruxelles, 220.
Boschetti (le Sr Baloa), 205.
Bossart, Pierre, 381.
Bossche (Jacot de le), marchand pelletier, 269.
Boubais (Pierre de), écuyer, 307.
Bouchage (du), ambassadeur du roi de France, 280, 285.
Bouchain (le capitaine de), 420.
Bouchart, Jean, conseiller, avocat à Paris, 301, 313.
Bouchet, Antoine, employé au service du duc de Vendôme, 218.
Boudan, Antoine, bailli des bois, 410.
Bouillon (Henri-Robert, duc de), 179.
Boulin, Sylvin, ingénieur du Roi, 325.
Boulin, Alexandre, secrétaire du Roi, 223.
Boulin, Nicolas, greffier du grand conseil à Malines, 220.
Boulogne (Hue de), peintre du duc de Bourgogne, 268, 275.
Bourbon (André de), 200.
Bourbon (cardinal de), 206, 207.
Bourbon (François de), 199, 200 204.
Bourbon (Henri de), 200, 201.
Bourbon (Louis de), 201, 204.
Bourbon (Pierre de), 285, 286.
Bourdin, procureur, 194.
Bourgeois, Gobin, sellier, 291.
Bourgeois, Nicole, agent diplomatique, 140.
Bourgeois, Sébastien, secrétaire du conseil privé, 316.
Bourgogne (Antoine, bâtard de), 266, 269, 270, 276, 278.
Bourgogne (Baudouin, bâtard de), 278, 281, 282.
Bourgogne (le chancelier de), 142.
Bourgogne (Charles de), chevalier, seigneur de Bredain, 345, 346.
Bourgogne (Jeanne de), dame de Hooghstraeten, veuve du seigneur de Culembourg, 380.
Bourgogne (Philippe, bâtard de), 302, 365, 366, 372.
Bourgogne (Philippe de), seigneur de Beveren et de la Vère, 279, 281, 284, 297.
Bourgogne (Philippote, bâtarde de), 270.
Bourgogne (ducs de), 38, 43, 52, 85, 109.
Bourgogne (ducs de). *Voyez* leurs noms.
Bourgogne (le maréchal de), 74.
Bourgogne (maison de), 84, 177, 212.
Bournonville (Gaillot de), écuyer, 358.
Bournonville (Oudart de), vicomte de Barlin, 392, 319.
Bours (Willart de), agent diplomatique, 128.

Bousanton (Gilles de), dit le Veau, époux de la nourrice de l'archiduc Philippe, 288.
Bousanton (Philippe de), seigneur de Longpré, 314.
Bousanton, Robert, écuyer, dit le Diable, 368.
Bousies (Witasse de), chevalier, 363, 364.
Bousingne (le seigneur de), 297.
Boussu, auteur de l'histoire de Mons, 94.
Boussu (Maximilien, comte de), 26, 201, 315, 391.
Boussu (Sr de), 281, 297, 411, 417, 419, 423.
Bouton (Claude), seigneur de Courbaron, conseiller et maître d'hôtel du roi Charles, 179.
Bouverie (Bertrand de la), 413.
Brabant (Jean de), maître de la monnaie de Zevenberghe, 360.
Brabant (Jérôme de), conseiller, 404.
Brabant (Simon de), menuisier, 88.
Brabant (les ducs de), 77, 83.
Brabant (ducs de). *Voyez* leurs noms.
Brandebourg (évêque de), 153, 185, 189.
Brandebourg (Albert de), cardinal de Mayence, 14, 148, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 158, 161, 164, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 178, 180, 185, 188, 189, 196, 290, 304, 307.
Brandebourg (Casimir, marquis de), 142, 149, 151, 153, 157, 158, 159, 164, 169, 182, 185, 189.
Brandebourg (Ernest, marquis de), 197.
Brandebourg (Jean, marquis de), 154.
Brandebourg (Joachim, marquis de), 14, 15, 151, 153, 157, 160, 161, 166, 169, 170, 171, 172, 174, 176, 181, 184, 187, 188, 189, 179.
Bréauté (de), 207.
Bredas, Jean, sergent, 415, 416.
Brederode (le seigneur de), 386.
Bridault, Jean, messager, 415.
Brimeu (Charles de), comte de Meghem, 315, 391.
Brimeu (David de), seigneur de Ligny, 270, 273, 274.
Brimeu (Deppert de), écuyer, 358.
Brimeu (Eustache de), comte de Meghem, seigneur d'Humbercourt, 314.
Brimeu (Florimont de), chevalier, 358.
Brimeu (Gérard de), écuyer, 274, 359.
Brimeu (Jean de), écuyer banneret, seigneur d'Humbercourt, 356, 357, 358, 362.
Brimeu (Jacques de), chevalier, 355, 357, 358, 359.
Brion, préposé au triage des archives, 35.
Broederlain, Melchior, peintre de Philippe-le-Hardi, 73.
Bronckhorst (Jean de), maître verrier, 327.
Brueil (le Sr de), 419.
Bruges (André de), clerc et enluminieur, 313.
Bruges (évêque de), 24, 202.
Bruges (le doyen de St-Donat à), 63, 65.
Brummer, Jérôme, conseiller, 171.

Brun-Lavaine, archiviste de la ville de Lille, 108.
Brunswick (Éric, duc de), 197.
Brunswick (Henri, duc de), 152, 186.
Brunswick (les ducs de), 334.
Brunswick-Lunebourg (Guillaume, duc de), 204.
Bruyne (Jean de), procureur général, 385.
Bruxelles (Amand de), 282.
Bruxelles (Philibert de), chevalier, conseiller, 316, 402.
Bryas, Charles, chevalier, 326.
Bryas (Jacques de), gouverneur de Mariembourg, 392.
Bryas (la maison de), 97.
Bucho, prévôt de St-Bavon à Gand, 252, 244, 245.
Buckel, Jacques, haute-contre, 280.
Bucquet, Guillaume, général des monnaies, 335.
Bucquet, Jacques, organiste de la chapelle de la reine Marie, 41.
Bucquigny (Pierre de), 308.
Bugnicourt (le Sr de), 423.
Buillemont (le Sr de), 419.
Buisson (Olivier du), receveur des aides de Hainaut, 287.
Buleux (Hugues du), écuyer, 308.
Buquoy (comte de), chevalier de l'ordre, 352.
Buren (le comte de), 386.
Burghope, Jean-Baptiste, ambassadeur du roi d'Angleterre, 136.
Burgo (Andrieu de), ambassadeur de Charles-Quint, 160, 295, 299.
Burgos de Paz Salon, Didace, docteur ès lois, 206.
Buridan, Christophe, receveur général, 398.
Busleyden (François de), prévôt de Liége, 279.
Bye, Pierre, agent diplomatique, 140.

C.

Cahors (évêque de), 205.
Caillau, Jean, conducteur de la réduction de St-Omer, 259.
Calabre (Antoine, duc de), 314.
Camargo (Melchior de), gentilhomme, 386.
Cambge (du). *Voy.* Estiévenars.
Campbel, Jean, ambassadeur d'Écosse, 143.
Campt (le bailli de), 164.
Cambron (l'abbé de), 417, 419, 423.
Canart, Jean, chancelier du duc de Bourgogne, 142.
Cantecroix (comte de), 354.
Cantineau, Colard, sergent du bailliage de Hainaut, 422.
Carette (Jean), président de la chambre des comptes, à Lille, 192.
Carezol, protonotaire, 181.
Cariat, Sylvestre, écuyer, 358.
Carillo (Fernand de), 341.
Carlier, Louis, greffier, 385.
Carnières (Baudouin, Sr de), 419, 422, 423.
Carondelet, gouverneur de Bouchain, 248.
Carondelet, Charles, écuyer, seigneur de Pottelles, 305.
Carondelet, Guillaume, écuyer, 371.
Carondelet, Jean, écuyer, 286.
Casse, Jean, 381.

Castelnau (le sieur de), 196, 197, 198.
Castille (le connétable de), 343.
Castille (le grand commandeur de), 226.
Castille (Jeanne, princesse de), 103, 287, 290, 421.
Castro (Jacques de), secrétaire du Roi, 325.
Catherine, fille bâtarde de Philippe-le-Bon, 76.
Catherine, sœur de Charles-Quint, 15, 149, 151, 153, 161, 167, 169, 170, 174, 185.
Caulier, Jean, seigneur d'Aigny, 298, 306, 399.
Champagne (Mathuot de), chantre, 280.
Champagney (le seigneur de), 201, 242.
Chapelle (Jean, seigneur de la), 123.
Chappuis, Jean, secrétaire du duc de Bourgogne, 271.
Charles VI, roi de France, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 132, 133, 134, 135, 138, 139, 142.
Charles VII, roi de France, 54, 99.
Charles VIII, roi de France, 280, 281, 285, 286, 287.
Charles IX, roi de France, 18, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 217, 319, 334.
Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, 37, 59, 66, 100, 102, 288, 398.
Charles I, roi d'Angleterre, 328.
Charles I, roi de Naples, 181.
Charles, duc de Gueldre, 55.
Charles, Jean, procureur général en Frise, 385.
Charles-Quint, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 37, 38, 39, 40, 49, 50, 54, 60, 85, 93, 100, 104, 105, 143, 146, 148, 149, 150, 151, 157, 179, 180, 181, 190, 191, 227, 237, 254, 255, 256, 262, 265, 302, 310, 321, 373, 399, 400, 401, 403, 422, 423, 424.
Charny (le Sr de), 359.
Chassey (Philippe de), chevalier, 386.
Chasteler (le Sr du), 419.
Chastre (de la), 215.
Châtillon (le cardinal de), 197, 198, 262.
Châtillon (l'amiral de), 196.
Chaulx (le Sr de la), chevalier, 155.
Chaussée (David de la), écuyer, 355.
Chimai (le prince de), 423.
Chirche, Jean, lieutenant de l'estaple de Calais, 138.
Chousat, Jean, receveur général des finances, 43.
Chouvin, Pierre, fondeur de canons, 75.
Christiern II, roi de Danemarck, 170, 182, 184, 309.
Christiern IV, roi de Danemarck, 342.
Cilly (Claude de), envoyé en Espagne, 299.
Clairhoudt ou Claeroult (Jacques de), chevalier, seigneur de Maldeghem, 319, 335.
Clauwez, Godefroid, conseiller, 413, 412.
Claux, maître de *bolwerc*, 360.
Clément IV, pape, 181.
Clermont (comte de), 273.
Clervaux (cardinal de), 196, 197.

Clèves (Guillaume, dit le riche duc de), 191, 332, 334, 336.
Clèves (Jean II, duc de), 160, 297, 298, 304, 310, 311, 372.
Clèves (Jean, jeune duc de), 299.
Clèves (le damoiseau de), neveu de Philippe-le-Bon, 270, 274.
Clèves (Marie, duchesse de), 270.
Clèves (Philippe de), seigneur de Ravestein, 279, 285, 289, 302.
Clisson, gouverneur de Coquinet, nain du duc de Bourgogne, 269, 276, 277.
Clite (Colard de le), conseiller du comte de Flandre, 64, 65.
Clockart, Lambert, capitaine, 571.
Clout, Aert, marchand, 288, 289, 290, 292.
Clout, Franc, marchand, 287.
Clucqz, Artault, cheval. allem., 268.
Cobenem (Henri de), 116.
Coberger, Wensel, architecte et ingénieur du Roi, 326, 328.
Cocq (Jeronimus de), graveur, 320.
Coebel, Philippe, conseiller au conseil privé, 331, 334, 335.
Cockaert, Jaspar, chevalier, 324.
Cohem (Amieulx de), 358, 359.
Cohem (le Sr de), 358, 359.
Colard, fou de Bruges, 275.
Colas, Jacques, gouverneur de la Fère, 212, 213.
Colle, Jean, capitaine, 371.
Collein (Guillaume de), seigneur de Duras, 311.
Cologne (archev. de). *Voy.* Oberstein.
Coloma (don Carlos), gouverneur de Cambrai, 327.
Comminès (le bâtard de), 358.
Comminès (le seigneur de), 76, 356, 357, 358.
Condé (Henri, prince de), 197, 198, 204.
Condé (Louis I, prince de), 194, 196, 218, 319.
Condé (le Sr de), 419.
Contault, Richard, garde de la bibliothèque et des cabinets de la reine Marie, 41, 264.
Coquinet, nain du duc de Bourgogne, 269.
Cordes (le Sr de), 419.
Cornaro (cardinal de), 206.
Corneliszonne, Pietre, peintre, 289.
Corron (Rasse du), époux de Barbe Dannery, hérétique, 88.
Corselius, Gérard, chanoine de Tournai, conseill. au conseil privé, 323.
Cortenbach (Ivan de), seigneur de Keerberghe, 305.
Cortenbach (Jean de), écuyer et échanson de Philippe-le-Bon, 274.
Cortkene (le seigneur de), 297.
Cossé (Artus de), maréchal, 197, 204, 319.
Cotken, conseiller de l'archevêque de Cologne, 153.
Cottereau, Jean, physicien du duc de Bourgogne, 269, 272.
Cotteron, Philippe, aide-garde des joyaux du Roi, 290.
Coupignies (le comte de), baron de Pamele, chef des finances, 322, 323.
Courbaron (le seigneur de), 184, 264.
Courcelles (Philippe de), écuyer panetier du duc de Bourgogne, 269, 270, 274.
Courcelles (le Sr de), 419.
Courteheuse (le bâtard de), écuyer, 358.

Courtewille (Jean de), chambellan de l'empereur Maximilien, agent diplomatique, 14, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 164, 167, 170, 284, 886, 295, 298, 299.
Courtewille (Josse de), seigneur de Polinchove, secrétaire d'état, 19, 20, 224, 225, 316, 391.
Courtianble (Jacques de), chevalier, agent diplomatique, 123, 126, 129.
Courtigier, héraut d'armes, 197.
Cousins, Léonora, nièce de Denis Van Alsloot, 327.
Credo, Antoine, entrepreneur, 388.
Créquy (le cardinal de), 196.
Créquy (Jean, seigneur de), écuyer, 274, 355.
Créquy (Raoul de), écuyer, 356, 357, 359.
Créquy (le seigneur de), 359.
Crespin (l'abbé de), 417, 419, 423.
Cressonnière (Jacques de la), gouverneur et capitaine de Gravelines, 392.
Crèvecoeur (le seigneur de), chevalier, 356, 358.
Croes, Michel, commandant de troupes, 377.
Crohins, Robert, receveur de Hainaut, 80.
Crois (Gérard de), capitaine, 375.
Croisilles (le seigneur de), 297.
Croonendael (Henri de), greffier du conseil des finances, 324.
Crost, Jean, chevalier, 123.
Cruninghe (le seigneur de), 297.
Culembourg (le comte de), 56, 386, 288, 389, 390.
Cuvillon, Claude, 1er lieutenant du Roi en la gouvernance de Lille, 385.
Cymont, Gérard, conseiller et maître de la chambre des comptes, 340.
Croy (Antoine, seigneur de), 356, 357.
Croy (Charles de), prince de Chimai, comte de Limoges, 278, 280, 281, 285, 294, 296, 307, 308, 379.
Croy (Charles de), fils du duc d'Arschot, 238.
Croy (Charles-Philippe de), seigneur d'Havré, 319.
Croy (Eustache de), seigneur de Crecque, 392.
Croy (Ferry de), seigneur du Rœulx, chevalier, 55, 294, 303, 376.
Croy (François-Henri de), comte de Meghem, 347, 348, 349.
Croy (Guillaume de), marquis d'Arschot, seigneur de Chièvres, 146, 150, 172, 184, 278, 281, 299, 302, 308, 363, 364, 367, 368, 372, 421.
Croy (Jacques de), évêque de Cambrai, 282, 421.
Croy (Jean de), comte de Solre, etc., 349, 353.
Croy (Jean, seigneur de), 123, 125, 267, 270, 272, 277.
Croy (Jean de), comte du Rœulx, seigneur de Beaurain, 238, 391, 395.
Croy (Michel de), seigneur de Sempy, chevalier de l'ordre, 294.
Croy (Marguerite de), comtesse de Hornes, 373.
Croy (Philippe de), comte de Solre, 343, 344, 348.
Croy (Philippe I, sire de), 297, 419.

Croy (Philippe II, sire de), marquis, puis duc d'Arschot, 260, 423.
Croy (Philippe III, sire de), duc d'Arschot, 24, 202, 228, 229, 231, 232, 234, 235, 238, 239, 240, 242, 315, 332, 391.
Croy (Philippe de), seigneur de Quiévrain, 94, 416.

D.

Dacre, Léonard, gentilhomme anglais réfugié aux Pays-Bas, 394.
Dallemont, Antoine, seigneur de Malandry, gouverneur de Montmédy, 318.
Damhoudere (Josse de), conseiller au conseil privé, 317.
Damman, Guislein, hérétique, 218.
Damman, Jean, 404.
Damville (le maréchal de), 201.
Danemarck (la princesse de), 264.
Dannery, Barbe, veuve de Rasse du Corron, hérétique, 88.
Danres. *V.* Daures.
Dardenne, Remacle, secrétaire du conseil privé, 306, 311.
Darenas, Pascal, capitaine de l'artillerie, 324.
Daunois, Jean, seigneur d'Aubencourt, 326.
Daures ou Danres (Antoine de), seigneur de Miraumont, 373.
Dayne, Jean, chevalier, 356, 357, 358.
Deckere, Josse, bourgmestre de Bruges, 292.
Delayne, Louis, porteur d'orgues, 280.
Delewarde, auteur de l'Histoire de Hainaut, 94.
Dellafaille, Charles, chevalier, secrétaire des conseils d'état et privé, 323, 343.
Dellafaille, Étienne, orfévre, 328.
Del Rio, Louis, conseiller, 27, 28, 200, 252, 253, 384, 389, 390, 393, 394, 395, 402.
Dene, Denis, seigneur de Walsin, 330.
Denis, Antoine, procureur général, 337, 339, 341, 342.
Deportes, 213.
Desmet, François, cipier de la Steenporte, 387.
Despienne, Henri, chevalier, 123, 125, 126, 129.
Desprès, Jean, dit Salins, héraut d'armes, 312.
Desprez, Jehannin, poursuivant d'armes, 295.
Desprez, Pierre, 283.
Destain, Waoul, chevalier allemand, 268.
Deule (le seigneur de), 359.
Diericx, auteur des Mémoires sur Gand, 408.
Diertens, Jean, *armoyeur* du roi, 318.
Dixmude (le seigneur de), 297.
Dongnyes, Eustache, chevalier, seigneur de Gruson, 325.
Dongnyes, François, seigneur de Courrières, 325.
Donstienne (le Sr de), 419.
Dor, folle de la duchesse de Bourgogne, 274.
Doriac, Renaudin, conseiller des comptes à Lille, 43.

Dorothée, fille naturelle de l'empereur Maximilien, 261.
Doubs (le seigneur de), chevalier, 356, 357, 358, 359.
Draeck, Guillaume, chevalier, bourgmestre d'Anvers, 305.
Drap, Charles, conseiller d'Innspruck, 171.
Dubois, Pierre, héraut d'armes, 295.
Duchesne, 213.
Duchesne, Nicole, agent diplomatique, 137, 138, 140.
Dufay, Jean, conseiller de l'archiduc Philippe-le-Beau, 287.
Duffel (Florent, sire de), 63.
Dulin (le Sr), 205.
Dumens, Jean, frère prêcheur, 224.
Dumont, Rogier, hérétique, 88.
Dumortier, membre de la commission d'histoire de Belgique, 64.
Dupré, Victor, clerc, 287.
Durant de Donestable, agent diplomatique, 115.
Durant (le Sr), 204.
Duret, Pierre, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, 278.
Duret, Pierre, fourrier de Maximilien, 280.
Duviviier, Huart, marchand de joyaux, 269, 276.
Duwez, Pierre, prêtre, 280.

E.

Ecaussines (Gérard d'), 411, 413.
Édouard Ier, roi d'Angleterre, 114, 115, 119.
Édouard II, roi d'Angleterre, 116.
Édouard III, roi d'Angleterre, 117, 118, 119.
Édouard IV, roi d'Angleterre, 141.
Eecke (le seigneur d'), 297.
Essines (Montfrand de), souverain bailli de Flandre, 90.
Egmont (comtesse douairière d'). *Voy.* Bavière.
Egmont (Floris d'), seigneur d'Ysselstein et de St-Martynsdyck, 303, 310, 365.
Egmont (Frédéric d'), comte de Buren, seigneur d'Ysselstein, 278, 292, 372, 376, 377.
Egmont (Madeleine d'), fille du comte Lamoral, 390.
Egmont (Lamoral, comte d'), 28, 29, 56, 58, 59, 194, 243, 252, 332, 385, 386, 387, 389, 390, 394.
Egmont (comte d'), fils du précédent, 202.
Egmont (Charles, prince de Gavre, comte d'), gouverneur de Namur, 336, 337, 338.
Egmont (Christine d'), fille du comte Lamoral, 390.
Egmont (Philippe d'), 249.
Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, 149, 260, 301, 304, 305.
Élisabeth, épouse de Philippe II, 320.
Élisabeth, reine d'Angleterre, 331, 332.
Emershorff, agent diplomatique, 179.
Emmanuel, roi de Portugal, 149, 170, 184.

Ennersroven (George de), grand écuyer de Maximilien, 171.
Engelpart, Hans, commissaire allemand, 331, 334, 335.
Enghien (Engelbert, sire d'), 273, 410, 411, 413, 414.
Ennetières (Jean d'), commis des finances, 351.
Entragues (le seigneur d'), 196, 204.
Epinoi (le prince d'), chevalier de la Toison d'Or, 326.
Ernest, archiduc, 212, 213, 214.
Errembault, Louis, président et garde des chartes de Flandre, 72, 405, 406, 407.
Erst (Godefroi d'), chevalier, 326.
Escornaix (le Sr d'), témoin dans une charte, 117.
Escornaix (Guérard d'), chevalier, 356.
Escornaix (Pierre d'), chevalier, 356.
Escovedo, 201.
Esne (Michel d'), seigneur d'Evre, 393.
Espagne (don Carlos, prince d'), 320.
Esperney (Jean d'), secrétaire, 65.
Esquerdes (le seigneur d'), 285.
Este (Alphonse d'), 197, 199, 207.
Estiévenars, dit du Cambge, receveur de Hainaut, 83.
Estourmel (le Sr d'), commandant de soldats wallons, 227.
Everaerts, Liévin, conseiller, 385.
Everard, conseiller du grand conseil de Malines, 87.
Everardi. Nicolas, conseiller et maître des requêtes, 298.
Evrard, Martin, porteur d'orgues, 280.
Evre (le seigneur d'), colonel, 203, 234.
Eynatten, Jean, prévôt de Maestricht, 278.
Eystadt (évêque d'), 285.

F.

Faing (Gilles du), conseiller au conseil de Luxembourg, 337, 339, 340, 341, 344, 347.
Fallais, officier de la reine Marie, 192.
Fallais (Sr de), 296, 297, 423.
Farnèse, Alexandre, duc de Parme, 25, 37, 204, 207, 208, 209, 210, 212, 251.
Farnèse, cardinal, 204, 205, 206.
Faucrille, Jean, receveur, 74, 118.
Faucuwez (le sieur de), 419.
Ferdinand d'Autriche, archiduc, roi des Romains et empereur, 39, 156, 157, 165, 171, 175, 301, 307, 308, 310, 311, 312, 313, 330, 331, 332.
Ferdinand, roi d'Espagne, 100, 287, 288, 300, 301.
Ferdinand II, roi de Bohême, 353.
Ferette, Simon, 171.
Feria (duc de), 209, 210, 213.
Ferrailz (baron de), ambassadeur de France aux Pays-Bas, 197.
Ferrare (duc de), 197.
Ferrier (le président du), 197, 205.
Fienles (Jean, seigneur de), 116.
Fiennes (le sieur de), 419.
Fiesne, Mahieu, garde de la *feuillie* de l'hôtel du roi, 306.

Fillastre, Guillaume, doyen et chanoine, puis cardinal, 410.
Finia, Saxon, secrétaire du conseil privé, 323.
Flaminck, Jean, envoyé à Breda, 96.
Flandre (Henri de), 117.
Flandre (Louis de), écuyer, seigneur de Praet, 297, 305.
Flandre (Victor de), chevalier, 356.
Flandre (roi d'armes de), 266.
Fleccamer, Juan-Jacomo, secrétaire des archiducs, 348.
Florangers (le sieur de), 165.
Florence (le cardinal de), 215.
Florence (Côme, duc de), 197, 198, 199.
Florence (Ferdinand, duc de), 345.
Florence (François-Marie, duc de), 205.
Florence (Jean de), tapissier, 83.
Floyon (Jacques de), 411.
Fonck, conseiller au conseil d'état, 234, 319.
Fontaine (Jean de), roi d'armes d'Artois, 312.
Fontaine (le seigneur de), 296, 297, 419.
Forget (le sieur), 205, 206.
Formelles (Simon de), président de la chambre du conseil à Gand, 121, 137, 138, 140, 267.
Fosseteau (le sieur du), 419.
Fosseux (Jean de), chevalier, 355, 357, 358, 359.
Fosseux (le Borgne de), 357, 358, 359.
Foucquier, Jean, seigneur de Bellemaison, 354.
Fouler, Jean, anglais, 320.
Fourdin, Jean, capitaine, 379.
Fourmelles. *Voy.* Formelles.
Fox, Christophe, du gouvernement d'Innspruck, 177.
Fraenberg, Sigismond, ambassadeur du roi des Romains, 295.
Frasne (Jean de), receveur de Hainaut, 84.
France (Jérôme de), président du conseil d'Artois, 339, 340.
France (Renée de), 151.
France (le roi de), 142.
France (rois de). *Voy.* leurs noms.
Franck, Hans, capitaine, 376, 377.
Franckart, Jacques, architecte et ingénieur du roi, 325.
François Ier, roi de France, 8, 12, 15, 148, 149, 151, 157, 159, 161, 162, 165, 166, 169, 170, 171, 173, 174, 176, 177, 182, 183, 186, 188, 190, 260, 308, 424.
François II, roi de France, 330.
François, Antoine, sommelier de Maximilien, 280.
François, Louis, chevalier, 359.
François, Simon, écuyer, 369.
Fransberg (baron de), lieutenant-colonel, 236.
Frasnes (le sieur de), 423.
Frédéric (don), fils du duc d'Albe, 320.
Frédéric, duc d'Autriche, 267.
Frédéric II, roi de Danemarck, 333, 335.
Frevingeld (Jean de), agent diplomatique, 116.
Fremelle (Simon de). *Voy.* Formelles.
Fresin (seigneur de), 201, 202. *Voy.* Gavre.
Friedland (le duc de), 328.
Friscobaldi, Jérôme, marchand florentin, 70.

Froimont (Hect. de), messager, 415.
Froissart, historien, 276.
Fromont (le seigneur de), 242.
Fuentes (comte de), 214.
Furnes (Jacotin de), fourrier de Maximilien, 280.
Furst, Bernard, courrier, 328.
Furstenberg (le comte de), 149.
Furstenberg (Wratislaw, comte de), gentilhomme de l'archiduc Albert, 349, 350.

G.

Gaesbeke (le seigneur de), lieutenant du seigneur de Chièvres, 281, 296, 299. *Voy.* Hornes.
Galand, Sr de Maison-Blanche, 198.
Galeotto, comte de Nogarolles, 319. 336.
Galleriau, messager, 416.
Gallo (Alonso-Lopez), gentilhomme, 335.
Gand (vicomte de), 26, 201, 202, 419.
Gand (Gilbert de), dit Vilain, seigneur de Stein, gouverneur du chateau de Renty, 325.
Gand (Jacques-Philippe de), dit Vilain, comte d'Isenghien, 353.
Gastez (le seigneur de), 307.
Gattinaire (Mercurin de), chancelier de Charles-Quint, 12.
Gaudins, Adrien, procureur général au conseil de Luxembourg, 342, 343.
Gaudre, Jean, tailleur de pierres, 389.
Gavre (Baudouin de), seigneur d'Inchy, 393.
Gavre (Charles de), comte de Fresin, gouverneur du Quesnoy, 326.
Gavre (Jacques de), seigneur de Fresin, grand bailli de Hainaut, 303, 422.
George, joueur d'épée, 270.
Gerequin, canonnier du duc de Bourgogne, 272.
Gerlache (de), membre de l'académie de Bruxelles, 17.
Geubels, Melchior, marchand, 320.
Gèvre (Mr de), 206.
Gheldolf, traducteur de l'histoire de Flandre, 6.
Gherbode, Thiéri, garde des chartes de Flandre, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 140, 396, 397.
Ghevara (don Diégo de), envoyé vers le roi d'Angleterre,
Ghevara (don Ladron de), conseiller et chambellan de Maximilien, 279, 293.
Ghindertale (Antoine de), *armoyeur*, 312.
Ghistelles (le sire de), 74, 118, 120.
Ghistelles (Jean de), seigneur de Hellebecq, 267, 297.
Gheysberti, Henri, doyen de St-Rombaut à Malines, 284.
Gilles, Jean, greffier du conseil des finances, 318.
Gillis, Joachim, avocat fiscal en Brabant, 330, 333, 334.
Glajon (de), seigneur de Stavele, 192, 218.
Glajon (le seigneur de), 296.

Gliseul (Guillaume de le), 415.
Glocester (le duc de), 83, 273.
Godefroy, Denis, garde des archives de la chambre des comptes à Lille, 406.
Godefroy (Denis-Joseph), garde des mêmes archives, 2, 5.
Godefroy (Jean), garde des mêmes archives, 11.
Godefroy (les), 18.
Godin (Christophe), receveur général des finances, 336, 337, 338, 340, 341, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351.
Godrant (le président), à Dijon, 195.
Goethals (Henri), doyen de Liége, 75, 76, 132, 135 136, 137, 138, 140.
Goethals-Vercruysse, de Courtrai, 38, 39.
Goignies (Antoine de), gouverneur et prévôt du Quesnoy, 318.
Gombault, Jean, receveur du Tournaisis, 87.
Gonegnies (Eustache de), grand bailli des bois de Hainaut, 95, 96.
Gonicourt (Adrien de), envoyé par le duc de Parme au seigneur de St-Pol, 208.
Gongnies (Antoine de), seigneur de Vendegies, 392.
Gongnies (le Sr de), maréchal de camp, 202, 203.
Gonzaga, Octavio, gentilhomme, 203, 320.
Gonzalos, secrétaire, 320.
Gorrenod (Charles-Emmanuel de), marquis de Mornay, 345, 347.
Gossins, Jean, maître de la chapelle de la reine Marie, 41.
Gottegnies (Gilles de), prévôt de Maubeuge, 413.
Gottignies (Auguste de), secrétaire du conseil privé, 323.
Gottignies (le Sr), 234.
Grace (Richard de), agent diplomatique, 115.
Gracht (François de le), 297.
Gracht (Louis de le), 297.
Gracht (Martin de le), 297.
Gramaye, Jean-Baptiste, prévôt de Leuze et ensuite d'Arnhem, envoyé en Allemagne, 350, 352.
Grammont (Gauwan de), 366.
Grandchamp (Henri de), capitaine, 378.
Granvelle (le cardinal de), 19, 195, 219, 223, 224.
Greboval (Pierre de), receveur général de Flandre, 401.
Grenade, héraut d'armes du roi d'Espagne, 288.
Griboval (Nicaise de), dit de Limbourg, héraut d'armes, 282.
Grignard, Regnault, procureur général d'Artois, 190.
Grobbendoncq (Conrad de), 404.
Groes, Heindryk, capitaine, 369, 370.
Groesbeck (Gérard de), évêque de Liége, 200, 335.
Groesbeck (Zegher, seigneur de), 335, 392.
Groote (François de), secrétaire du conseil privé, 323.
Groote (Louis de), envoyé en Angleterre, 346.
Groube, Wilquin, voiturier, 276.
Gruthuse (le sire de la), 63.
Gryspère (Jean de), conseiller du duc Philippe-le-Hardi, 65.

Gualterotti, Philippe, marchand florentin, 70.
Gueldre (Charles, duc de), 55, 169, 170, 180, 186, 183, 284, 286, 308, 369, 370, 378.
Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, 114, 115.
Guideron, Marc, marchand lucquois à Bruges, 69.
Guilbaut, Gui, receveur général des finances, 268.
Guillaume I, comte de Hainaut, 79.
Guillaume IV, duc, comte de Hainaut, 81, 82, 410, 412, 413.
Guise (duc de), 207, 210.
Guise (maison de), 205.
Gurk (le cardinal de), 155, 159, 163, 164, 166, 170, 173, 183, 184, 188, 189, 304.
Guzman (don Martin de), 320, 325.
Gyn (Jean de), *penninckmaistre* de la reine Marie, 39, 40, 258, 263, 264.

H.

Habarc (Jean de), seigneur de Floremingezelle, capitaine, 375.
Haigne, Colard, receveur de Hainaut, 80.
Hainaut (comtes de). *Voyez* leurs noms, 78.
Hainaut (grand bailli de), 74.
Hainaut (le sénéchal de), 26, 417, 423.
Hal (le doyen de la chrétienté à), 419.
Halberstadt (Henri-Jules, évêque d'), 204.
Halewin (François de), chevalier, seigneur de Zweveghem, 242, 332, 334, 335, 336.
Halewin (George, seigneur de), conseiller et chambellan, 300.
Halewin (Guillaume de), 123, 124, 125, 126, 128, 129.
Halewin (Jean de), receveur du Tournaisis, 85.
Haller, officier de la reine Marie de Hongrie, 192.
Ham (le seigneur de), 419.
Hamayde (le Sr de la), 417, 419.
Hames, pensionnaire de Malines, 234.
Hames (le seigneur de), 297.
Hanart, artilleur, 268.
Hance, canonnier, 359.
Handenacke, Antoine, 300.
Haneton, Philippe, premier secrétaire et audiencier du roi et garde des chartes de Flandre, 306, 309, 310, 399.
Hannart, Jean, Toison d'Or, 322.
Hannart, Jean, secrétaire, 377.
Hanyn, fou de Gand, 271.
Harchies (Jacques de), écuyer, 274,
Harchies (Robert de), seigneur de Molain, 393.
Harchies (le Sr de), 417.
Harcker, Hans, secrétaire, 177.
Harnigh (Guillaume de), secrétaire du comte de Flandre, 63.
Hartius, Otto, conseiller et avocat fiscal, 337, 339.
Hasnon (l'abbé de), 419, 423.
Haspre (le doyen de la chrétienté de), 419, 423.
Haspre (le prévôt de), 423.
Hasselt (Jean de), peintre, 64, 65, 73.

Isabelle, reine d'Espagne, 104, 287, 298.
Isembart, Chrétien, cipier, 387.
Isembourg (le comte d'), 147.
Isenghien (Jean d'), 297.
Isenghien (le comte d'), baron de Rassenghien, 321.
Isenghien (le seigneur d'), 297.

J.

Jacqueline de Bavière, 82, 83, 84, 273, 413, 414.
Jacquelot, Josse, 388, 389, 390, 394, 395.
Jacques I, roi d'Angleterre et d'Écosse, 341.
Jacques V, roi d'Écosse, 143, 190.
Jacquet, Guillaume, marchand, 389.
Jaucourt (Philibert de), 270.
Jean, ermite dans la forêt de Mormal, 97.
Jean, roi d'Écosse, 115.
Jean IV, duc de Brabant, 273, 411, 413, 414, 415, 416.
Jean, fils naturel de Philippe-le-Bon, 76.
Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, 43, 69, 75, 121, 123, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 397, 411, 415.
Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, 79, 113.
Jeanne, reine de Naples, 149.
Jeannin, président au parlement de Paris, 214.
Jeumont (Jean de), 273.
Jeumont (le Sr de), 423.
Jonglet, Jean, seigneur des Maretz, conseiller au conseil privé, envoyé en Angleterre, 181, 306.
Journelli, Florio, gentilhomme de bouche de Marguerite de Parme, 333.
Joyeuse (M. de), 205.
Juan d'Autriche (don), 25, 26, 37, 201, 202, 203, 236, 237, 238, 245, 250, 402.
Juliers (duc de), 297, 337, 339, 342.
Juliers (duchesse de), 348.
Juliers (Jean le pacifique, duc de), et de Clèves, 159, 160, 304, 310, 311, 344.
Juliers (ducs de) et de Clèves. *Voy.* Clèves.

K.

Katelaere (Jacques de), canonnier de Philippe-le-Bon, 276.
Kaysinger, secrétaire de l'empereur Maximilien, 178, 179.
Keller, Jéronimus, prévôt des maréchaux, 376.
Kendale (Robert de), connétable de Douvres, 116.
Kerteman, Willaume, écoutète de Malines, 118.
Kesseler (Jean de), seigneur de Marquette, conseiller au conseil

des finances et superintendant général des ports, 324, 325.
Ketelboetre (Jacques de), receveur général de Flandre, 399.
Keytbulle (Jean de la), garde des chartes de Flandre, 397, 398.
Kickins, Célie, mère de Catherine, fille naturelle de Philippe-le-Bon, 76.
Kindsick (baron de), lieutenant colonel, 236.
Kinschot (François de), trésorier général des finances, 323.
Kirnmry, capitaine, 371.
Knibbere (François de), huissier d'armes, 386.
Knop, André, dit cleyn Anderlinc, capitaine, 367, 370, 373, 376, 377.
Koberge (Coppin de), 410.
Krull, Thomas, conseiller de l'archevêque de Mayence, 153.
Kuysten, Mathieu, secrétaire du comte de Hornes, 195.
Kyriel, Thomas, chevalier anglais, 360.

L.

Lacroix, archiviste à Mons, 107.
Lacroix (Jean de), receveur général de Hainaut, 190.
La Darelette, Marguerite, 274.
Ladeuze (le Sr de), 419, 423.
Lafontaine-Godard, 196.
Lahaye (Colard de), époux de Célie Kickins (*voyez* ce nom), 76.
Lalaing (les), 94.
Lalaing (Antoine de), comte de Hooghstraeten, 22, 147, 171, 303, 308, 310, 311, 333, 364, 381.
Lalaing (Artus de), seigneur de Hourdain, écuyer, capitaine, 375.
Lalaing (Charles, baron de), chevalier de l'ordre, chambellan du Roi, 303.
Lalaing (George de), seigneur de Ville, 392.
Lalaing (Philippe, comte de), baron d'Escornaix, 26, 201, 202, 203, 319, 393.
Lalaing (Pontus de), seigneur de Bugnicourt, 375.
Lalaing (Rodrigue de), capitaine, 379.
Lalaing (Simon de), grand bailli des bois de Hainaut, 96.
Lalaing (Simon de), chevalier et chambellan, 355, 357, 359.
Lalaing (le sire de), grand bailli du Hainaut, 409.
Lalaing (le comte de), 191, 192, 193, 194.
Lalaing (le Sr de), 297, 417, 419, 423.
Lalaing (comtesse de), 203.
Laloo (Alonse de), secrétaire du comte de Hornes, 195, 390.
Laloo (Jean-Louis de), protonotaire du St-Siége, 322.
La Maillette, Jeanne, gantière, 275.
La Marche (Olivier de), conseiller, etc., 76, 279.
Lanoignon, juge à Orléans, 196.
La Mothe-Fénélon (le Sr de), 204.
Lampugnano, Marcello, gentilhomme de Marguerite de Parme, 331.

Lancelotto, cardinal, 206.
Landas (Louis de), seigneur de Beaumanoir, écuyer, capitaine, 275.
Landas (Nicolas de), chevalier, seigneur de Heule, 386.
Landas (le Sr de), chevalier, 357.
Lanemersch (Sohier de), agent diplomatique, 63.
La Neuveforge (Engelbert de), conseiller procureur général, 350, 352, 353, 354.
Langhe (Jean de), secrétaire du conseil privé, 316.
Langeren (Arnould-Floris), spérographe du Roi, 325.
Langes (le Sr de), 205.
Lanier, Laurent, huissier d'armes, 280, 282.
Lannoy (le Bègue de), 358.
Lannoy (Fernando de), gouverneur d'Arras, 391.
Lannoy (Guilbert de), seigneur de Willerval, chevalier, 271, 274, 297, 356.
Lannoy (Hue de), seigneur de Santes, 272, 273, 415.
Lannoy (Jean de), seigneur de Molembais, grand bailli de Hainaut, 193, 194.
Lannoy (Pierre de), seigneur du Fresnoy, 294.
Lannoy (Philippe de), seigneur de Beauvoir, 391, 392.
Lannoy (Sidrac de), 281, 297.
Lannoy, Jean, tapissier, 87.
Lansac, ambassadeur au concile de Trente, 149.
Lanshiere (Jean de), marchand pelletier, 277.
Largilla (Charles, seigneur de), gouverneur de Landrecies, 392.
Latre (Cauwart de), écuyer, 359.
Lauttens, Jean, maître des comptes à Lille, 404.
Lauwrier, Jean, dit de Valenciennes, ténoriste, 280.
Lavantage, Jean, physicien du duc de Bourgogne, 272.
Léaucourt (Jean, Sr de), 419.
Léaucourt (Lyon de), 419.
Léaucourt (le Sr de), 423.
Le Bacre, Pierre, chanoine, 410.
Le Bailly, Renom, conseiller au conseil provincial d'Artois, 341, 342.
Le Bègne, Henri, écuyer du roi d'Espagne, 163, 171, 173.
Le Blanc, Jean, auditeur, 399.
Le Blanc, Guillaume, clerc, 399.
Le Cariat ou Chariat, Sylvestre, écuyer, 358, 359.
Le Carlier, Fastre, vagabond, 417, 418.
Le Carpentier, Jean, messager, 415.
Le Caucheteur, Guillaume, conducteur de la réduction de St-Omer, 289.
Leclerc, Charles, trésorier des guerres de Maximilien, 54, 55, 363, 382.
Leclerc, Gillequin, *poste* à Namur, 288.
Lecocq, André, avocat au grand conseil, 385.
Lecocq, Hugues, secrétaire de l'archiduc Philippe-le-Beau, 286.
Le Comte, Jean, secrétaire du conseil privé, 323.
Le Cupere, Jean, 410.
Le Derrain, Colin, drapier à Hesdin, 269.

Lefebvre, Guillaume, conseiller au conseil de Luxembourg, 340.
Lefèvre, Colard, changeur à Bruges, 276.
Le Fèvre, Colin, orfévre, 269.
Le Fèvre, Roland, receveur de Flandre, sous Maximilien, 76.
Leganez (don Diégo de Philippe et Guzman, marquis de), 325.
Le Glay, archiviste du département du Nord, à Lille, 4, 5, 6, 9, 11, 35, 79, 398, 399.
Le Glay, Edward, fils de l'archiviste, 12.
Le Grand, Nicolas, procureur à Lille, 385.
Legrans, Chrétien, bourgeois de Bruges, 113, 114.
Le Hardin, Colin, armateur, 275.
Le Leke (la demoiselle de), 410.
Le Lohaient, Perrin, ambassadeur d'Angleterre, 136.
Le Maech, Laurent, receveur général de Flandre, 398.
Le Maire, Raoul, prévôt de Saint-Donat à Bruges, 137, 267.
Le Mire, Aubert, licencié en théologie, 326.
Le Mire, Pierre, conseiller et receveur de l'artillerie, 324.
Le Normand, Guillaume, secrétaire du grand conseil, 223.
Lens (Gilles de), baron d'Aubigny, 392.
Lens (le Sr de), 281.
Léopold, archiduc, 37, 347, 352.
Le Portugalois, Martin, 270.
Le Roy, Thiéri, agent diplomatique, 125, 128, 137, 138.
Le Sage, Pierre, couturier à Hesdin, 269.
Le Saige, Gautier, chevaucheur, 266.
Le Sauvage, Godefroy, receveur général de Flandre, 68.
Le Sauvage, Jean, président du conseil de l'archiduc Philippe, 142, 283, 286, 294, 305.
Lescailler, Mathieu, fourrier de Maximilien, 280.
Lespault (Désiré de), écuyer, 355.
L'Espinoy, auteur des *Recherches sur les antiquités de Flandre*, 60, 90.
Lettin, Jean, secrétaire du graud conseil, 298, 299.
Le Veau de Bousanton, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche, 291.
Le Verse, Jacques, agent diplomatique, 138.
Le Voleur, Colard, peintre du duc de Bourgogne, 271.
Le Vooght, Barthélemi, receveur général de Flandre, 69, 397.
Leyns, Liévin, receveur général de Flandre. 399.
Le Wincle (Liévin de), procureur général de Flandre, 267.
Lichtervelde (Jacques de), seigneur de Coolscamp, 75, 76, 90, 137, 138, 140.
Liedekercke (Étienne de), 297.
Liedekercke (le Sr de), 237.
Liége (le chancelier de), 296.
Liénart, drapier, 277.
Liessies (l'abbé de), 419, 423.
Liévin (Jacques de) chevalier, 359.
Ligne (Antoine de), comte de Fauquemberghe, etc., 379.
Ligne (Charles de), comte d'Arenberg, 391.
Ligne (Jean de), comte d'Arenberg, 331.

Ligne (Lamoral, comte de) et de Fauquemberghe, 338, 352.
Ligne (Louis de), baron de Barbanson, 304.
Ligne (Robert de), fils du comte d'Arenberg, 391.
Ligne (le feld-maréchal prince de), 94.
Ligne (le sire de), 410, 412, 413, 417, 419, 423.
Ligne (Marguerite de), fille du comte d'Arenberg, 393.
Ligne (Marie de), dite de Barbanson, chanoinesse, 388, 390.
Ligny (Charles de), commandant de troupes, 368.
Lindet, Robert, ministre des finances, 35.
Lippin, Henri, receveur général de Flandre, 61, 63, 64, 65, 66, 74.
Lobbes (l'abbé de), 419, 423.
Lombise (le Sr de), 419, 423.
Longhespée, Bertrand, roi de Flandre, 312.
Longhespée, Bertrand, dit Charolais, héraut d'armes, 283.
Longhespée, Bertrand, dit Limbourg, héraut d'armes, 295.
Longin, Simon, receveur général des finances, 45, 278.
Longueval (Charles de), comte de Buquoy, 347, 357.
Loret, Jean, gouverneur de Coquinet (*voyez* ce mot), 276.
Lorraine (Antoine, duc de) et de Calabre, 314.
Lorraine (cardinal de), 195, 260, 344, 345.
Lorraine (Charles, duc de) et de Mayenne, 17, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215.
Lorraine (Charles II, duc de), 340, 344.
Lorraine (Charles III, duc de), 328.
Lorraine (Charles, duc de), gouverneur général des Pays-Bas, 408.
Lorraine (François de), 194.
Lorraine (Henri, duc de), 346, 347, 348, 349.
Lorraine (Renée, princesse de), 319.
Louis de Male, comte de Flandre, 6, 42, 65, 66, 73, 74, 117, 118, 119, 397.
Louis, roi de Bohême et de Hongrie, 14, 151, 160, 162, 170, 172, 187, 189, 265.
Louis XII, roi de France, 11, 298.
Louis XIII, roi de France, 354.
Louis XIV, roi de France, 6, 406.
Louvegnies (le Sr de), 419, 423.
Lucrèce (madame), 264, 265.
Ludemande (le comte de), 197.
Lüdling, Hubert, substitut-greffier du conseil de Luxembourg, 342, 343.
Luines (le Sr de), 334.
Lullier, Étienne, garde de la librairie et des cabinets de raretés de la reine Marie, 41, 263, 264.
Luxembourg (duc de), 186.
Luterell, Hugues, lieutenant de Calais, 142.
Luxembourg (Anne de), reine d'Angleterre, 64, 65.
Luxembourg (Françoise de), dame de Ravestein, 288.
Luxembourg (Jacques de), seigneur de Fiennes, comte de Gavre, etc., 100, 172, 296, 364, 365, 375, 376.
Luxembourg (Jean de), 415.
Luxembourg (Jean de), seigneur de Ville, 294.

Luxembourg (Jean de), seigneur de Beaurevoir, 54, 290, 355, 357, 358, 361, 362.
Luxembourg (Waleran de), comte de Ligny et de St-Pol, 124, 137.
Luxeul (Guillaume de), tapissier, 313.
Lymeul (le Sr de), 205.
Lyon (l'archevêque de), 205, 206.

M.

Macé, Pierre, receveur général des finances, 44.
Mache (Jean de), messager, 288.
Machefoing (Isabeau de), épouse d'Olivier de la Marche, 76.
Maes, de Hacfort, piéton, 369.
Maes, Engelbert, chevalier, conseiller, ensuite président, 322, 405.
Maes, Jean-Baptiste, chevalier, conseiller, garde des chartes de Flandre, 73, 323, 405.
Mailly (Colard de), chevalier, 356.
Mailly (Jean de), 359.
Maine (le Sr du), 207.
Maingoval (le seigneur de), 297, 419, 422.
Maire (Gérard de), charretier à Malines, 80.
Maisnil (le Sr de), 419.
Maldeghem (le Sr de), 118.
Maldeghem (Philippe de), seigneur de Leyschot, 241, 242, 297.
Maleghys, Martin, dit Lothier, héraut d'armes, 280, 295.
Malines (écoutète de), 219.
Malines (le procureur général au grand conseil de), 87, 232.
Malinéus, Charles, conseiller de l'amirauté, 339, 340, 341, 342, 344.
Mambour, Pierre, joueur d'épée, 289.
Mandelot (François de), 199, 205.
Manderscheit (comte de), conseiller de l'archevêque de Mayence, 153.
Manderscheit (Thiéri, comte de), justicier, 342.
Mansfelt (Albert, comte de), 152, 158, 160, 171, 181.
Mansfelt (Charles, comte de), 209, 210, 211, 212, 213.
Mansfelt (Ernest, comte de), 209, 210, 215, 320, 391.
Mansion, Colard, 30.
Mantoue (duc de), 346, 349.
Mantoue (Éléonore de), 206.
Maranches (Louis de), seigneur de St-Aubin, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, 305, 306.
Marcelis, Aert, 312.
Marchi (Francisco de), capitaine, 320.
Marchiennes (l'abbé de), 419.
Marcinelles, grand écuyer, capitaine, 379.
Marck (Érard de la), évêque de Liége, 160, 164, 182, 189, 305, 308, 310, 311.
Marck (Érard de la), comte d'Arenberg, grand maître de Liége, 305.
Marck (Marguerite de la), comtesse d'Arenberg, etc., 391.
Marck (Robert de la), vicomte de Bruxelles, 160, 299, 369, 371, 380.

Micault, Jean, receveur général des finances, 45, 294, 302.
Micault, Nicolas, chevalier, seigneur d'Indevelde, conseiller, 234, 316, 331.
Michel, Jean, alderman de Londres, 138.
Milan (Christine, duchesse de), 260, 264, 265.
Milan (Louis-Marie, duc de), 285.
Moerbeke (le Sr de), 297.
Mol (Pierre de), écuyer, grand fauconnier, 320, 333, 336.
Molembais (le Sr de), 192, 264, 419, 421.
Monchaulx (le Sr de), 419.
Mondoucet (le Sr de), envoyé de France à Bruxelles, 197, 199.
Mone, archiviste du grand duc de Bade, 11, 16, 17, 146.
Monluc (le Sr de), 197.
Montbertaut (Pierre de), conseiller des comptes à Lille, 43.
Monteil, auteur de l'histoire des Français, 30.
Montholon (de), président, 206.
Montigny (le Sr de), 419.
Montigny (Jacques de), seigneur de Noyelles, 368, 378.
Montjoie (le damoiseau de), 273, 409.
Montmorency (Floris de), seigneur de Montigny, 195, 332, 333, 334.
Montmorency (Philippe de), seigneur de Hachicourt, 334.
Montmorency (Philippe de), seigneur de Croisilles, 274.
Montmorency (Philippe de), comte de Hornes, 28, 29, 56, 58, 59, 221, 252, 386, 389.
Montmorency (le maréchal de), 195.
Montpensier (duc de), 194, 199.
Montpezat, commandant en Guyenne, 199.
Moralès (Francisco de), lieutenant du capitaine Bolea, 387.
Moretus, Balthazar, imprimeur à Anvers, 328.
Morgant, Philippe, docteur ès lois, agent diplomatique, 138.
Morlay (Jean de), chevaucheur, 266.
Morosini, cardinal, 207.
Morvilliers (le Sr de), garde des sceaux, 195, 197, 198.
Moslant (Philibert de), écuyer, 360, 361, 362.
Motte (Nicolas de la), écuyer, 381.
Moulbais (le Sr de), 222, 419.
Mouschet, Jacques, 280.
Mouscron (le Sr de), 297.
Mouwe, Gilles, greffier du bailliage de Hainaut, 385.
Muet, Vincent, conducteur de la réduction d'Arras, 289.
Mulart, Ghérardt, conseiller du Roi, 308.
Muelebeke (le Sr de), 297.
Mulder ou Muldre, Simon, commandant de troupes allemandes, 370, 367.
Munster (évêque de), 186.
Munster (Jean, évêque de), 196.

N.

NAMUR (le gouverneur de), 208, 297.
NAMUR (Henri de), 117.
NAMUR (l'évêque de), 226.
NASSAU (Adolphe, comte de), lieutenant général de Gueldre, 278.
NASSAU (Bernard de), 147, 148.
NASSAU (Engelbert, comte de) et de Vianden, seigneur de Breda, 282, 285, 286, 287, 292.
NASSAU (Guillaume, comte de), 147.
NASSAU (Guillaume de), prince d'Orange, 22, 27, 28, 56, 195, 196, 198, 200, 202, 203, 204, 226, 227, 238, 239, 240, 241, 250, 252, 260, 340, 385, 386.
NASSAU (Henri, comte de), seigneur de Vianden, de Breda, de Diest, etc., 103, 147, 148, 159, 160, 164, 166, 167, 169, 173, 174, 179, 180, 181, 183, 184, 187, 188, 189, 190, 296, 302, 307, 365.
NASSAU (Louis de), 198.
NASSAU (Maurice de), 211, 215, 216.
NASSAU (Philippe-Guillaume de), prince d'Orange, 338.
NATUREL, Philibert, abbé d'Esney et prévôt d'Utrecht, 12, 298, 304, 308, 309.
NAVES (Jean, de), chevalier, 385.
NÉNY (le comte de), 12, 405.
NENYL, Christophe, *alias* Neny, 394.
NENYL, Gutbert, 394.
NÉPOTIS, Gomar, organiste, 280.
NEUFVILLE (de), Sr de Villeroi, 204.
NEUFVILLE (les seigneurs de), 419, 423.
NEUFVILLE (Robert de), écuyer, 274, 357.
NICOLAÏ, Adrien, chevalier, chancelier de Gueldre, 383.
NIEULANT (Josse de), roi d'armes de Brabant, 295, 312.
NIEUPORT (bailli de), 117.
NIGRI, Philippe, 192.
NIVELLES (Guillaume de), chevalier, envoyé du comte de Flandre, 116.
NOCKART, Nicolas, clerc, 411.
NOIRCARMES (Coppin de), écuyer, 358.
NOIRCARMES (Joseph de), écuyer, 359.
NOIRTON, François, 394.
NOIRTON, Samson, 394.
NONNE, Jean, fermier du tonlieu de Gravelines, 71.
NOPPE, Amiot, valet de chambre de Philippe-le-Bon, 276.
NORTHUMBERLAND (Anne, comtesse de), 393.
NORTHVODE (Jean de), l'aîné, agent diplomatique, 116.
NOYELLES (Baudot de), chevalier, chambellan, 356, 359.
NOYELLES (Florent de), baron de Rossignol, 354.
NOYELLES (Hugues, comte de), 353.
NOYON (le maire de), 196.
NUMAN, Gérard, garde des chartes de Flandre, 399.
NUWENAER (Guillaume comte de), 154.
NYELLES (Jean de), agent diplomatique, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 132, 135.

Nyeuwerne (Josine de), *bercheresse* de l'archiduc, 294.

Nytkercke (Jean de), conseiller au conseil de Frise, 342, 345.

O.

Oberstein (Philippe d'), archevêque de Cologne, 151, 153, 154, 158, 160, 166, 167, 171, 174, 178, 180, 188.

Occors (Jean d'), chevalier et chambellan de Philippe-le-Bon, 274.

Octavien, empereur, 313.

Oderne, Hugues, prévôt de Soignies, 286.

Ogier, Olivier, chevalier, seigneur de la Rivière, 366.

Ohain (le Sr d'), 202.

Oignies (Adrien d'), chevalier, seigneur de Willerval, 392.

Olvardo Britto, Jean, chevalier, secrétaire d'état, 322.

Olzignanus, Jérôme, du conseil des troubles, 388, 389, 390, 394, 395.

Ooge, Paul, seigneur de Faucquewez, 287.

Oost-Frise (Christophe, comte et seigneur d'), 353.

Oost-Frise (comte Edzard d'), 211, 213.

Orléans (duc d'), 141, 262.

Orléans (Pucelle d'), 54.

Orange (Jean II, prince d'), 286.

Orange (Guillaume de Nassau, prince d'). *Voy.* Nassau.

Orges (Guyot d'), agent diplomatique, 123.

Orley (Bernard d'), peintre de la reine Marie, 264.

Orselay (Guillaume d'), 270.

Osnabruck (évêque d'), 335.

Ostende (George d'), garde des chartes de Flandre, 398.

Ostin (Jean d'), dit Hesdin, maître d'hôtel, 379.

Ostrevant (comte d'), 81, 84, 85, 409, 410.

Ostrevant (madame d'), 410.

Ostrevant (le doyen de la chrétienté d'), 419.

Oudart, Nicolas, chevalier, conseiller de Brabant, 385.

Overloepe (Pierre d'), premier secrétaire et audiencier, 393.

P.

Paceco, Jean, gentilhomme, 320.

Paeldonck, Jean, agent diplomatique, 140.

Palatin (Frédéric II, comte), 152, 153, 154, 169.

Palatin (Frédéric III, comte), 195, 196, 199.

Palatin (Frédéric IV, comte), 211, 213, 215.

Palatin (Frédéric V, comte), 350.

Palatin (George-Jean, comte), 206,

Palatin (Jean-Casimir, comte), 200.

Palatin (Louis, comte), 146, 150, 151, 152, 153, 154, 164, 169, 178, 180, 182, 188, 189.

Palatin (Wolfgang-Guill., comte), 197.

Pallant (Jean, seigneur de), 273

Pallant (Warnier, baron de), 338, 340, 342.
Pamele (le seigneur de), 297.
Pamele (Adolphe de), conseiller au conseil privé, 401.
Pamele (Guillaume de), conseiller du grand conseil, 222, 223, 385.
Paon, Jacquemart, sergent, 412.
Parent, le mineur, 268.
Paris (évêque de), 206, 255.
Paris (le second président de), 164.
Paroie, Guillaume, 64.
Parquer, Charles, docteur en droit, chevalier anglais, 394.
Pathie, Roger, *raccoutreur* d'orgues, 41.
Patie, Roger, contrôleur, 192.
Paulo (le sieur), cousin du pape Pie V, 320.
Pavant, 196.
Payen, Denis, marchand de draps à Mons, 80.
Péaige (le seigneur de), 297.
Pecquius, Pierre, 350, 351, 353, 354.
Penninck, Henri, prévôt de Clèves, 300, 304.
Pensen, Godefroid, capitaine, 358, 360.
Perche (Édouard de), prévôt de Namur, 279.
Perrenot, Thomas, chevalier, seigneur de Chantonay, 330, 331, 332.
Petit-Jean, l'allemand, dit Zambourg, capitaine, 373.
Petit-Keux, Jean, tapissier, 313.
Petit, Michel, hérétique, 88.
Pfeffel, Frédéric, commissaire du gouvernement français, 408.
Pful, Melchior, 153.
Phalaix (François de), conseiller et premier roi d'armes de la toison d'or, 191.
Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant, 75, 273, 277, 411.
Philippe-le-Beau, archiduc et duc de Bourgogne, etc., 37, 46, 55, 60, 69, 70, 76, 102, 103, 104, 107, 141, 288, 399, 421.
Philippe-le-Bon, 37, 44, 51, 53, 54, 69, 75, 76, 84, 94, 99, 101, 107, 108, 140, 141, 267, 268, 288, 360, 361, 362, 397, 398, 412, 415, 416.
Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, 37, 42, 65, 66, 73, 99, 119, 120, 121, 122, 123, 396, 397.
Philippe II, roi d'Espagne, 18, 19, 20, 23, 29, 48, 192, 200, 206, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 217, 219, 220, 224, 225, 227, 235, 236, 237, 241, 245, 248, 249, 250, 251, 252, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 391, 392, 404.
Philippe III, roi d'Espagne, 329, 340, 344.
Philippe IV, roi d'Espagne, 97.
Philippe de Valois, roi de France, 116.
Philippe-le-Bel, roi de France, 115.
Picavet, Jean, chantre, 280.
Picworth, Thomas, lieutenant à Calais, 136.
Piennes (le sire de), 65.
Piennes, 199.
Piennes (Charles de), dit de Halewin, capitaine, 375.
Pierre, clerc du receveur du Hainaut, 84.

Pierre (François de la), seigneur de Bousies, gouverneur de Landrecies, 325.
Pierre (Jean de le), roi de Hainaut, 312.
Pieters, Jean, chevalier, président du grand conseil à Malines, 295, 298, 304.
Pieterzonne, drapier, 277.
Pikering, Jean, agent diplomatique, 138.
Pipenpoy, Pierre, gentilhomme, 228, 386.
Pisson, Claude, écuyer et licencié ès lois, 239.
Pissonnier, Guillaume, marchand de laines, 114.
Planche (le seigneur de la), 208.
Plateaulx, fou du duc de Bourgogne, 270.
Pleine (Gérard de), seigneur de la Roche, 147, 148, 159, 169, 174, 179, 180, 181, 184, 187, 188, 307.
Pleine (Thomas de), seigneur de Maigny, président du grand conseil, 279, 282, 287.
Pochemon (le baron de), gentilhomme hongrois, 196.
Poisson, Colard, messager, 416.
Poix (David de), chevalier, 356, 359.
Pole (Jean de la), agent diplomatique, 115.
Pole (Baudouin de le), agent diplotique, 138, 140.
Pologne (prince de), 327.
Poncet, bâtard de Vergey, écuyer, 292.
Pons (le Sr de), 196.
Pontallier (Gui de), commis au gouvernement de la Flandre, 74.
Pontcarré (M. de), 206.
Poorteres (Nicolas de), hérétique, 88.
Porte (Jean de la), conseiller, 333, 384, 388, 389, 390.
Portinari, Folque, marchand florentin, 70.
Portinari, Thomas, marchand florentin, 70.
Pot (le sire Conrard), 381.
Pottelsberghe (Liévin de), receveur général, 399.
Pottier, Jean, religieux de Saint-Augustin, 88.
Poucke, témoin dans une charte de 1359, 117.
Poulain, Gautier, receveur général de Flandre, 69, 75, 267, 398.
Poupet (Charles de), seigneur de la Chaulx, chevalier, etc., 155.
Pouques (Eulard, sire de), agent diplomatique, 137.
Ponsenacq, président, 214.
Ponynck, Édouard, grand contrôleur d'Angleterre, 303.
Poyssieux (Gabrielle de), veuve du maréchal de St-Pol, 212.
Prado (Jean-Michel de), secrétaire du roi en langue espagnole, 317.
Praet (Jean de), écuyer, 294.
Praet, témoin dans une charte de 1359, 117.
Prant (Josse de), chevalier, seigneur de Blaesvelt, 294, 305.
Prats, Étienne, secrétaire du conseil privé, 317, 384, 389, 390, 394.
Prats, Philippe, secrétaire du conseil privé, 323.
Pret (Blaise du), tailleur de pierres, 389.
Provence (le 1er président du parlement de), 200.

Pumbereux (le sieur de), 218.
Puts, Bernard, conseiller des archiducs, 350.
Puy (l'évêque du), 206, 207.
Pype, Roland, garde des chartes de Flandre, 398.

Q.

Quaderebbe (Pierre de), chevalier, 392.
Quaetrebbe, Jacques, commandant de piétons allemands, 367, 370, 371, 374, 381.
Quarré, Charles, chevalier, conseiller au conseil de Brabant, 384.
Quarré, Louis, chevalier, seigneur de la Haye en Hainaut, trésorier de la Toison d'Or, 282, 305.
Quesnoy (le capitaine du), 420.
Quiévin, Josse, conseiller et maître des requêtes ordinaire, 278, 283, 286, 287.
Quingey (Simon, seigneur de), 304.

R.

Rabecque (Guillaume de), écuyer, agent diplomatique, 137, 138, 140.
Radcliff, Egremont, 394.
Raetgaert, Paul, garde des monnaies à Malines, 118.
Ramery (le Sr de), 419.
Ramusiel, Jean, de Binche, 409.
Ranst (Jean de), écuyer, 373, 419.
Rasoir, Jean, receveur de Hainaut, 82.
Rattalder, George, conseiller au grand conseil du Roi, 335.
Raveschot (Samson, bâtard de), 410.
Raville (Jacques de), seigneur d'Ansembourg, conseiller au conseil de Luxembourg, 336.
Réa (Jean de la), commissaire pour les troubles, 385.
Rebecke (Gilles de), dit roi de Hainaut, 301.
Recourt (Philippe de), baron de Licques, 393.
Refuge (le seigneur du), sénéchal de St-Pol, 218.
Regnault, Thiéri, messager, 415.
Reims (l'archevêque de), 273.
Reingout, Jacques, conseiller et commis des finances, 318.
Remacle, Jean, écuyer, 357.
Remacle, Jean, maître mineur, 360.
Remy, Jean, faiseur de lances, 291.
Renard, Simon, 200.
Renée de France, 151, 176, 185.
Rennenberg (le comte de), 297.
Rennebourg (Anna de), douairière de Hooghstraeten, 388.
Rennequin, le palfrenier, 267.
Renner, Hans, secrétaire de l'Empereur, 146, 148, 156, 159, 163, 164, 183, 189, 304.
Renty (Jacques de), 198.
Renty (Jean, bâtard de), 357, 359.
Renty (le marquis de), 208.
Requesens (don Louis de), grand commandeur de Castille, 199.

Ressneton, Nicolas, ambassadeur d'Angleterre, 123.
Retis, Fransquin, 280.
Reuss, George, agent diplomatique, 140.
Revol, 206.
Revol (de), secrétaire d'état de Henri IV, 213.
Rhodes (l'évêque de), 204, 205.
Richard II, roi d'Angleterre, 119, 120.
Richardot (Guillaume de), prévôt de St-Amé, 347.
Richardot, Jean, conseiller du grand conseil, puis conseiller du conseil d'état, chef-président du conseil privé et garde des chartes de Flandre, 72, 212, 233, 234, 235, 236, 341, 343, 402, 403, 404.
Ridolfi, François, fermier du tonlieu de Gravelines, 70.
Rifflart, Nicolas, argentier du Roi, 150, 163, 164.
Rigler, Vincent, joueur de viole, 41.
Riquier ou Ricquier, Jean, huissier d'armes du grand conseil, 221, 386.
Rivière (Olivier de la), écuyer, 305.
Robert I, roi d'Écosse, 116.
Robert III, roi d'Écosse, 140.
Robert, avoué de Béthune, 113.
Robert de Béthune, comte de Flandre, 116.
Robertet, 196.
Roberti, Guillaume, fauconnier, 328.
Robiano (Balthazar de), conseiller et trésorier général des finances, 351.
Robiano (Vincent de), secrétaire du conseil privé, 323.
Robillard, Michel, hérétique, 88.
Robins, Robert, aumônier du Roi, 309.
Robles (Gaspard de), chevalier, seigneur de Billy, 335.
Robrechts, Guillaume, fauconnier, 327.
Rocandolfe (le comte de), 196.
Rochebaron (Antoine de), écuyer, 270, 274.
Rochebaron (Philipote de), bâtarde de Bourgogne, 270.
Rode, Jean, clerc, 282.
Roda (Jérôme de), conseiller d'état, 23, 24, 228, 229, 230, 231, 232, 236, 388, 390, 394, 395.
Rodolphe II, empereur, 346, 347, 348.
Rœulx (le Sr du), 425.
Rognendorff (Guillaume, Sr de), conseiller du Roi, 310.
Roisin (les), 94.
Roisin (Baudry, seigneur de) et de Haucourt, 297, 380, 419.
Roisin (le Sr de), 423.
Roringen (le seigneur de), 297.
Roland, Louis, conseiller au conseil de Brabant, 287.
Rolin, Antoine, chevalier, seigneur d'Aymeries, 286, 295, 418.
Rolin, Louis, chevalier, seigneur d'Aymeries, 366, 368, 379.
Romero, Julien, mestre de camp du régiment de Sicile, 23, 24, 229, 230, 231.
Rongy (le seigneur de), commandant de Malines, 235.
Ronny (le Sr de), 281.
Roose, Pierre, docteur en droits, conseiller au conseil privé, 323.
Roquelaure (le Sr de), 215.

Rosimbos (le seigneur de), 297.
Rostaing (le Sr de), 205.
Roubaix (le Sr de), 268, 272, 273, 415.
Routart, Michel, secrétaire du conseil privé, 323.
Rovenius, Philippe, archevêque de Philippence, 325.
Roye (Guy de), écuyer, 359.
Roye (Ysabelle de), épouse du seigneur de Ternant, 275.
Roze (de la), marchand, 312.
Rubbens (Jean), 226.
Ruby, Guillaume, chapelain de Philippe-le-Bon, 274.
Rue (Jean de la), relieur, 275.
Rue (Pierchon de la), chantre, 280.
Ruffet (le sieur de), 205.
Rumanges, chevalier, 357.
Ryberra (Ambrosio de), commissaire des troubles, 385.
Ryckart, Lambert, capitaine, 370.
Ryn, Charles, conseiller au conseil de Luxembourg, 386.
Ryn, Simon, 74.
Ryssbelon (le sire de), agent diplomatique, 142.
Ryswick (Sibert de), prévôt de Wesel, 304.
Ryvo (Pierre de), chantre, 280.

S.

Sableux (le Sr de), 419, 423.
Sadron, Henri, écuyer, 286.
Saint-Aignan (vicomte de), préfet du département du Nord, 4.
Sainte-Aldegonde (Philippe de), et de Noircarmes, chef des finances, 315, 317.
Sainte-Aldegonde (le comte de), maître d'hôtel de l'infante, 322.
Saint-Andreu (Balthazar de), gouverneur d'Ostende, 327.
Saint-Bertin (l'abbé de), 279.
Saint-Chaumont (le Sr de), 204.
Sainte-Croix (le cardinal de), 206, 272, 275.
Saint-Denis (l'abbé de), 417, 423.
Saint-Feuillien (l'abbé de), 417, 419, 423.
Saint-Genois (de), conservateur des archives de la Flandre orientale, 7, 28.
Saint-Genois (de) de Grandbreucq, 5.
Saint-George (le cardinal de), 207, 215.
Saint-Ghislain (l'abbé de), 419, 423.
Saint-Jean (l'abbé de), à Valenciennes, 417, 419, 423.
Saint-Leu (le seigneur de), 297.
Saint-Martin (l'abbé de), à Tournai, 419.
Saint-Nicolas des Prés lez Tournai (l'abbé de), 419.
Saint-Pierre (l'abbé de), à Gand, 419.
Saint-Pol (le comte de), 419.
Saint-Pol (la maréchale de), 212, 213.
Saint-Pol (le seigneur de), lieutenant général de Champagne, 207, 208, 255.
Saint-Pol (le sénéchal de), 218.
Saint-Sauve (le prieur de), 423.
Saint-Sauve (le sous-prieur de), 419.

Saint-Sépulcre (l'abbé de), 419.
Saint-Simon (le Sr de), 357, 358.
Saint-Sixte (le cardin. de), 181, 189.
Saint-Sulpice (le Sr de), 206.
Salamanca (Gabriel de), secrétaire de don Fernand d'Autriche, 307.
Salazar (Jean de), seigneur de St-Martin, 287.
Salins (Claude de), *butinier*, 292.
Salm (la comtesse de), 264.
Sande (Pierre de), secrétaire du comte d'Ostrevant, 84.
Santes (le Sr de), 357, 358, 359.
Santoy (François de), écuyer, capitaine, 378.
Sars (le Sr de), 419.
Sasbout, président du conseil privé, 234.
Sassogne (le capitaine de), 420.
Sauch (Jean de le), secrétaire de Charles-Quint, 147, 172, 173.
Sauli, Bendinello, capitaine de galères, 194.
Saveuse (le bâtard de), 359.
Saveuse (Philippe, seigneur de), chevalier, conseiller, 355, 356, 357, 358, 359.
Saveuse (Robert de), écuyer, 357.
Savoie (le bâtard de), 160.
Savoie (Charles-Emmanuel, duc de), 346.
Savoie (Emmanuel-Philibert de), 193, 200.
Savoie (Philibert, duc de), 143, 264.
Saxe (Auguste, électeur de), 195, 196, 197.
Saxe (Christian II, duc de), 338.
Saxe (Frédéric, duc de), 149, 150, 151, 153, 154, 157, 158, 161, 170, 171, 176, 181, 186, 187, 188, 189, 185.
Saxe (George, duc de), 149, 314.
Scaffuser, Hans, écuyer, 367.
Scepperus, conseiller d'état, 264.
Schage (Jean de le), receveur général de Flandre, 76.
Scharemberger ou Scharberger, Urbain, secrétaire du Roi, 234, 317, 320, 333, 393.
Schelleberghe, Laurent, écuyer, 373.
Schetz, Gaspard, chevalier, seigneur de Grobbendoncq, trésorier général, 195, 234, 317.
Schinck, Oth, chevalier, seigneur de Walbeke, 374.
Schoenhove (Jean de), garde des chartes de Flandre, 398.
Schoof, bourgmestre, 234.
Schreynem (Jacques de), receveur général de Flandre, 61, 67, 74.
Scoorkin, Nicolas, député du duc de Bourgogne, 121.
Scorza, Nicolas, envoyé en Angleterre, 343.
Scrots, Guillaume, peintre de la reine Marie, 42.
Scupelins, mère de Jean, fils naturel de Philippe-le-Bon, 76.
Seckingen (Francisque de), général allemand, 146, 149, 158, 159, 160, 164, 165.
Sedan (Mr de), 159, 164, 179.
Seguier, 206.
Selles (le Sr de), 203.
Semerpont (Pierre de), conseiller du conseil privé, 323.
Sempy (le Sr de), 264, 265.
Senecy (le Sr de), conseiller d'état de Henri IV, 215.
Senzeille (les), 94.
Senzeille (le sire de), 312, 410, 413.

Serclaes, Charles, 381.
Seretein, chancelier de l'empire, 159, 163, 164, 189.
Sigismond Ier, roi de Pologne, 154, 171, 189, 313.
Sigismond III, roi de Pologne, 353.
Simon, Jean, chargé d'affaires à Paris, 345.
Simon, prêtre, 267.
Sion (le cardinal de), 146, 169, 177, 184.
Smet (Jean de), faiseur de lances, 290.
Snel, Bernard, capitaine, 374.
Sneyderhuysen, Hans, chargé d'une mission en Allemagne, 308.
Snouck, Léon, conseiller au conseil de Flandre, 388, 389, 390, 395.
Solier (Jean du), fou du duc de Bourgogne, 270.
Solre (comte de), seigneur de Molembais, 322.
Solre-le-Château (le capitaine de), 420.
Sommerive (le seigneur de), 209.
Sommerset (Jean, comte de), 124, 129.
Sommerset (duc de), 124.
Somogy (don Martin), gentilhomme des archiducs, envoyé vers le duc de Juliers, 342.
Sorel (la dame de), 270.
Spanoghe, Louis, conseiller au conseil de Flandre, 407.
Speybach ou Specbbach (Henri de), écuyer, 146, 307.
Spiering, Alexandre, souverain bailli de Flandre, 90.
Spierinck, Andrieu, fourrier du roi de Castille, 299.
Spinola (marquis de), 354.
Spontin (Jean, seigneur de), chevalier, 291, 378.
Stalins, conseiller, 407.
Stambruges (le seigneur de), fils d'Antoine de Ligne, comte de Fauquemberghe, 310.
Stavele (Guillaume de), châtelain de Furnes, 65, 137, 138, 140.
Steelant (Servaes de), receveur général d'Oost-Flandre, 402, 403.
Steenberghe, George ou Joris, dit Buusmester, 367. 370.
Steenhuyze (Félix, sire de) et d'Avelgem, 90.
Steenhuyze (Guillaume de), conseiller du conseil d'état, 322, 354, 356.
Steinkerque (le sire de), 411.
Stella, Jean-Martin, docteur en droit, 334.
Sterck, Jean, maître des comptes à Lille, 404.
Sterke, Henri, maître de la chambre aux deniers de Charles-Quint, 39, 254.
Sterker, Bernard, facteur des Fouckers à Anvers, 304.
Stolberg (le comte de), maître d'hôtel de l'archevêque de Mayence, 152, 153.
Stolberg (le comte de), ambassadeur de l'Empereur, 319.
Stralen (le comte de), 59, 386.
Strasbourg (Jean de), écuyer, 367.
Strenge (Juan de), dirigeant les papiers de la secrétairerie d'Allemagne, 328.
Strick, secrétaire, 402.
Strozzi, cardinal, 197.
Strozzi (le seigneur de), 197.
Stuer, Martin, envoyé en Suisse, 177.

Sucket, Antoine, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, 306, 308.
Sucket, Jean, envoyé vers le roi de Danemarck, 309.
Suedermusen, Herman, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, 305.
Suze (le comte de la), 206.
Swynbourne, Thomas, ambassadeur d'Angleterre, 123.

T.

Taffin, Jacques, receveur de Cassel, 238.
Taillevent, Michaux, joueur de farces à Bruxelles, 271.
Tannerie (Jacques de la), agent diplomatique, 128.
Tassis ou Taxis (Baptiste de), capitaine et maître des postes, 310, 319.
Tassis ou Taxis (Francisque de), capitaine et maître des postes, 295.
Tassis ou Taxis (Jean-Baptiste de), 212, 213.
Tassis ou Taxis (Léonard, comte de), ambassadeur, 326.
Tassis ou Taxis (Leonardo de) maître général des postes des Pays-Bas, 318.
Tavannes (le seigneur de), 196.
Taysne, ingénieur du Roi, 325.
Tayspil, Pierre, président de Flandre, 400.
Termonde (Jean de), écuyer, maître d'artillerie, 306, 313.
Ternant (Philippe, seigneur de), chevalier, conseiller, 271, 275, 277, 336, 362.
Terrant (Jean de) conseiller et maître des requêtes, 273.
Terride (le Sr de), 197.
Terry (Jean de), agent diplomatique, 128.
Terveren (la demoiselle de), 200.
Thermes (le Sr de), 205.
Theux (de), ministre, 3.
Thierry, Augustin, historien français, 107.
Thoisy (Geoffroy de), 270.
Thoisy (Jean de), archidiacre d'Ostrevant, 125, 129, 132, 135.
Thomasin (Adrien de), seigneur de Mercey, 322.
Thonnière (Jean de la), seigneur de Beauregard, écuyer, 366.
Thou (Christophe de), 197.
Thoulonjon (Claude, seigneur de) et de la Bastre, chevalier, 279.
Thoulonjon (Antoine de), seigneur de Traves et de la Bastre, 271.
Thoulongon (Audry de), seigneur de Mornay, 274.
Tinteville (de), gouverneur de Champagne, 204.
Tisnack (Charles de), chevalier, conseiller, 316.
Tisnack (Simon de), maître d'hôtel du prince de Chimai, 307.
Titelmanus, Pierre, inquisiteur, 218, 219.
Toirach (Bernard de), agent diplomatique, 140.
Tolède (Antoine de), agent diplomatique, 199, 320.
Tombe (Nicaise de le), hérétique, 88.
Torfs, 35.
Torre (Jacques de la), secrétaire surnuméraire, ensuite secrétaire

du conseil privé, 317, 319, 332, 333, 334, 384, 388.
Torres (Francisco de), capitaine de la *roquetta*, 387.
Tournai (l'évêque de), 137, 255, 271, 272, 273.
Tournaisis (le bailli du), 256.
Trazegnies (Robert de), chevalier, 281, 297, 392, 417, 419.
Trazegnies (le Sr de), 423.
Trélon (le capitaine de), 420, 423.
Trélon (le Sr de), 281.
Trémoille (Lancelot de la), écuyer, 356.
Trémoille (la dame de la), 196.
Trémoille (le seigneur de la), gouverneur de Bourgogne, 299.
Trèves (Jacques de Bade, archevêque de), 150, 151, 153, 158, 160, 171, 174, 178, 179, 180, 188, 189, 196, 276, 307.
Trèves (Jean V de la Pierre, archevêque de), 335, 336.
Trèves (Lothaire de Metternich, électeur de), 338.
Triest, Antoine, écuyer, 404.
Trivières (le Sr), 297, 417, 419, 423.
Trixhe (Jérôme de), receveur général d'Oost-Flandre, 405.
Trotin, Barthélemi, trésorier des guerres et garde des chartes de Flandre, 53, 398.
Trouillière (Louis de la), gentilhomme de bouche, 392.
Troyes (Henri de), chirurgien de Philippe-le-Bon, 271, 274.
T'Serraerts, Jean, peintre, 389, 390.
Tulle (l'évêque de), 204.
Turenne (le vicomte de), 205.
Turquant (M. de), 207.

U.

Uffle (Baudouin de), agent diplomatique, 138.
Uffle (Liévin de le), agent diplomatique, 140.
Urban, Jean, ambassadeur d'Angleterre, 142.
Ursel (Conrad d'), chevalier, baron d'Hoboke, etc., 323.
Ursins (Reginus, évêque des), 179, 181.
Utenhove, Claeis, conseiller et chambellan, bailli de Bruges, 267, 273.
Utenhove, Jean, receveur de Jean-sans-Peur, 75.
Uutkerke (Roland d'), chevalier, 76, 137, 138, 140.
Uzès (l'évêque d'), 204.

V.

Valence (l'évêque de), 197.
Valenciennes (le chapitre de St-Géry, à), 419.
Valenciennes (le doyen de la chrétienté de), 419, 423.
Valenciennes (le doyen du chapitre de la Salle à), 423.
Valenciennes (le prévôt-le-comte à), 280, 282.
Vallette (le Sr de la), 198.

Van Achelen, Folcart, conseiller au conseil de Brabant, 322, 347, 350, 351, 352.
Van Alsloot, Denis, peintre, 327.
Van Arten, Dierick, clerc, 299.
Van Assche, Antoine, écuyer, 380.
Van Assche, Jean, marchand, 291, 320.
Van Backem, Warnar, envoyé vers le duc de Clèves, 337.
Van Bazele, Ulric, capitaine, 371.
Van Corden, Simon, bourgeois de Bruges, 284.
Van Delft, Jean, capitaine, 374.
Vanden Berghe, Martin, conseiller des finances et receveur général des confiscations, 57, 318, 383, 388, 389, 390, 394, 395.
Vander Berghe, Antoine, frère du précédent, 395.
Vanden Berghe (le comte Frédéric), 386, 392.
Vanden Bossche, Pierre, président du conseil provincial de Namur, 337, 339, 341, 342, 343, 345, 346.
Vandenesse, auteur des *Voyages de Charles-Quint*, 39.
Vanden Heuvel, Jean, concierge de la maison du Roi à Paris, 320.
Vanden Zande, Evrard, receveur général, 300.
Vander Aa, écuyer et grand fauconnier de l'archiduc Charles, 294.
Vander Aa, Jean, fils d'Antoine, 381.
Vander Aa, Jean, secrétaire d'état, 316, 393.
Vander Aa, Jean, seigneur de Bouchove, 373, 381.
Vander Beken, chevalier, seigneur de Neufrue, 324.
Vander Blocquerien, 311.
Vander Borcht, Augustin, conseiller de Brabant, 385.
Vander Burch, conseiller au grand conseil, 233, 234.
Vander Dame, Bénédict, écuyer allemand, 293.
Vander Damme, Gillet, secrétaire du prince d'Anhalt, 377.
Vander Damme, Nicolas, secrétaire du Roi, 308.
Vander Ee, chevalier et conseiller, 278.
Vander Gracht, Dierich, capitaine, 376.
Vander Hagen, secrétaire du grand conseil, 220.
Vander Hagne, Gheerolf, garde des chartes de Flandre, 42. 43.
Vander Hagnen, Hans, capitaine, 380.
Vander Heyden, Willem, commandant de troupes, 377.
Vander Hoist, Guillaume, chevalier, grand maréchal de Clèves, 300.
Vander Noot, Guillaume, conseiller de Brabant, 385.
Vander Piet, Antoine, président de Flandre, 407.
Vander Ryt, Claes, *raccoutreur* d'orgues, 41.
Vander Sloot, Goessen, 368.
Vander Stegen, Nicolas, conseiller de Brabant, 385, 388, 389, 390, 394, 395.
Vander Vorst, chevalier, seigneur de Lombeke, 294.
Vande Wouvere, Jean, chevalier, conseiller des finances, 324, 328.
Van Diest, Guillaume, écuyer, 365.

Van Dietegheem, Ulric, capitaine, 370.
Van Driel, 215.
Van Eyck, Jean, peintre de Philippe-le-Bon, 268.
Van Eyck, Lambert, frère du précédent, 268.
Van Gavere, Antoine, relieur, 290.
Van Gelre, Jean, orfévre, 328.
Van Hall, Gilles, *escrignier*, 300.
Van Haron, Hans, capitaine, 369.
Van Huyssen, Hans, capitaine, 371.
Van Kessel, Elbert, dit Roffart, commandant de troupes, 377.
Van Hantwits, Hans, commandant de troupes, 377.
Van Haringen, Willaume, secrétaire, 118.
Van Hembyze, Jean, 24, 202, 242.
Van Langèren, Arnould-Florent, cosmographe du roi, 328.
Van Langeren, Michel-Florentius, mathématicien du roi, 328.
Van Liere, Clais, 280.
Van Liere ou Lyere, Jean, écoutète de Turnhout, 376, 379.
Van Loo, Albert, conseiller et commis des finances, 317, 335.
Van Male, Jean-Baptiste, conseiller du conseil privé, 324.
Van Mechelen, Rombaut, capitaine, 370.
Van Middelbourg, Thomas, capitaine, 369, 370.
Van Nyeulant, Josse, dit Luxembourg, 284.
Van Offricke, Thomas, capitaine, 369.
Van Oncle, Ambroise, receveur général des finances, 45, 321, 324, 351, 352, 353, 354.
Van Oremburck, Hans, capitaine, 370.
Van Outhuesden, Waultre, garde des joyaux de l'archiduc, 279.
Van Praet, bibliothécaire à Paris, 30.
Vax Ranst, Philippe, musicien, 327.
Van Ratheneau, Joachim, commandant de troupes, 377.
Van Ryswyck, Bibertus, prévôt de Noyssche, 300.
Van Scambourg, Rodolf, écuyer et capitaine, 283.
Van Scellebergne, Laurent, écuyer, 367.
Van Schauwenburg, Bertrand, capitaine, 371.
Van Schurendorf, Leenart, commandant de troupes, 377.
Van Thieuvinckel, Jean, capitaine, 380.
Van Utrecht, Aert, capitaine, 371.
Van Ulm, Gaspard, écuyer, 367.
Van Vive, Jean, époux de Marguerite Scupelins (*voyez* ce nom), 76.
Van Vuecht, Meaux, écuyer, 373.
Van Wynn, auteur des *Historische Avondstonden*, 30.
Van Zwete, Dierick, chevalier, 371.
Varewater, Michel, écuyer, 367, 370.
Vargas (Jean de), conseiller au conseil des troubles, 28, 383, 388, 389, 390, 394, 395.
Vaudemont (le comte de), 271.
Vauldrey (Jean, bâtard de), écuyer, 292.
Vechtere (Jean de), fermier du tonlieu de Gravelines, 70.
Velaines (Godefroid de), capitaine, 378.

Velasco (don Louis de), 215.
Vendôme (Antoine de Bourbon, duc de), 218.
Vendôme (Charles de Bourbon, duc de), 255.
Vendôme (la duchesse de), 190.
Vent, Jérôme, maître d'hôtel de la duchesse de Savoie, 298.
Ventadour (le comte de), 199.
Verde Rue (de la), secrét. du roi, 306.
Verey (Philibert de), dit la Mouche, 293, 301.
Verreycken, Louis, audiencier, 337, 343, 345.
Verreycken, Pierre, audiencier, garde des chartes de Flandre, 400, 401.
Vertaing (le Sr de), 410, 411, 413, 414, 423.
Vicogne (l'abbé de), 417, 419, 423.
Vicq (Henri de), chevalier, seigneur de Meulevelde, 323, 326.
Vienne (Guillaume de), seigneur de Bussy, chevalier, conseiller, 274.
Viesville (Lancelot de la), 358.
Viesville (Pierre, sire de la), capitaine général de Picardie, 129, 132, 135, 136, 139.
Vieuville (le maréchal de la), 196.
Viglius de Zwichem, chef et président du conseil privé, 58, 72, 221, 222, 315, 393, 401, 402.
Vilain, Maximilien, baron de Rassenghien, 24, 242, 243, 391.
Vilain (le Sr Jean), 63.
Vilain, seigneur de Stein, gouverneur du château de Renty, 324.
Villa-Hermosa (le duc de), 407.
Villanova (Ferdinand Lopez de), gouverneur et drossard de Kerpen, 339.
Ville (le baron de), 227, 229, 231, 232, 235.
Ville (Louis de), gouverneur et capitaine de Charlemont, 327.
Ville (le Sr de), 417, 419.
Villequier (le Sr de), 196.
Villeroi (le Sr de), 197, 204, 205, 206, 213, 215.
Villers (le Sr de), 419.
Villinger, Jacques, conseiller et trésorier de l'empereur Maximilien, 146, 148, 149, 150, 154, 155, 156, 158, 159, 160, 163, 164, 170, 171, 173, 178, 183, 187, 189, 304.
Villons (Jean de), bailli du Brabant wallon, 379.
Vincart, Jean-Antoine, secrétaire des avis secrets, 327.
Vincent, Jean, prévôt de Cassel, 280.
Vinchant, auteur des *Annales du Hainaut*, 94.
Vinrix ou Vivrix, Jeanne, nourrice de Marie d'Autriche, 294.
Violette (M. de la), 213.
Vismond, Ambroisy, conseiller de l'électeur de Cologne, 153.
Viron, Gérard, bourgmestre de Liége, 311.
Visconti, Octavio, comte de Gamelerio, 346, 347, 349, 350, 352.
Visen (Jean de), receveur général des finances, 44.
Visschere (Pierre de), conseiller, envoyé à la diète de Ratisbonne, 345, 346, 348, 349, 352, 355.
Vitelli, Chappin, envoyé vers la reine d'Angleterre, 319, 320.
Vivès, Jean-Baptiste, protonotaire du St-Siége, 325.

Vivonne (le Sr de), 205.
Vlées, Huchard, ambassadeur d'Angleterre, 136.
Vleringh, François, greffier du conseil des finances, 324.
Vlierden (Jean de), secrétaire, du conseil privé, 316, 384, 388, 389, 390, 394, 395.
Volkenstein (Michel de), 159, 163, 164.
Von Dyenham, Wynand, agent diplomatique, 171, 174, 178, 179.
Von Emersdorff (George), 187.
Von Prombach, Frédéric, conseiller de l'électeur de Cologne, 153, 154.
Von Schaumberg, George, 147.
Von Speth, Thiéri, agent diplomatique, 146.
Von Syebitz, Bernard, conseiller du marquis de Brandebourg, 153.
Vryese, Henri, capitaine, 371.
Vuchte (le seigneur de), 297.
Vuldere (Maillard de), conseiller du conseil privé, 325.
Vyer, Sigismond, organiste de la reine Marie, 41.

W.

Wable (Guillaume de), garde des chartes de Flandre, 399, 400, 401.
Waines (Baudouin de), capitaine, 378.
Waldeck (le comte de), lieutenant du duc de Juliers, 296, 304.
Waldeck (Philippe de), 147.
Walhain (le Sr de), 103.
Walle (Thierri de le), agent diplomatique, 138.
Walloncapelle (François de), capitaine, 375.
Warenghien (Jean de), maître des comptes à Lille, 190.
Warfuzée (le comte de), baron de Gaesbeke, 323.
Wargnies (le Sr de), 419, 423.
Warnkoenig, auteur de l'*Histoire de Flandre*, 6.
Waroux (le seigneur de), lieutenant du prince d'Orange, 22.
Warwick (le comte de), 75.
Wassenaer (Jean de), écuyer, 380.
Wassenaer (Jean, seigneur de), chevalier, etc., 303.
Wat, Jean, armurier, 289.
Wattines (Jacques des), hérétique. 88.
Waudripont (Antoine de), conseiller et maître des requêtes, 305.
Wavrin (Robert, Sr de), 128.
Wavrin (Waleran de), 359.
Wedemare, Michel, conducteur de la réduction de St-Omer, 289.
Weiz, Clais, drapier à St-Omer, 269.
Welsen, Jean-Jacques, capitaine, 236.
Wenceslas, duc de Brabant, 96.
Wedergrate (Charlekin de), 289.
Westmorelant (Charles, comte de), 394.
Wielant (Philippe), conseiller et maître des requêtes, 298.
Wiezinck, gentilhomme bohême, 333.
Wild (Guillaume, comte de), frère de l'archev. de Cologne, 153, 154.
Wild (Jean, comte de), frère de l'archevêque de Cologne, 153.
Willerval (le Sr de), 198, 234.
Wilthem, Jean, conseiller au conseil de Luxembourg, 340.

Wingarde (Thomas de), chevalier. 324.
Wingene (Henri de), conseiller du conseil privé, 316.
Wingene (Hermès de), garde des chartes de Flandre, 401, 402.
Wienenbergh (le seigneur de), agent diplomatique, 171.
Wissoucq (Frédéric de), seigneur de Bomy, 393.
Wittem (Antoine de), seigneur d'Yssche, 332.
Wittem (Henri de), seigneur de Beersele, 294.
Woerden, commissaire de Louis XIV à Gand, 406.
Wouters, Liévin, receveur général des finances, 45, 315, 318, 330, 331, 332, 334, 335.
Wurtemberg (Christophe, duc de), 195, 196.
Wurtemberg (Félix, comte de), 304.
Wurtemberg (Frédéric, duc de), 213.
Wurtemberg (Louis, duc de), 206.
Wurtemberg (Ulric, duc de), 169, 178, 182.
Wurtzbourg (l'évêque de), 320.
Wyde. *Voy.* Wild.
Wynants (le comte de), garde des chartes de Brabant, 408.
Wys. *Voy.* Wyssel.
Wysch (Henri-Jean, seigneur de), 371.
Wysch (Jean, vieux baron de), 372.
Wyssel (Henri-Jean, seigneur de), 367.
Wyts, Jean, watergrave de Flandre, 311.

Y.

Yode (Guillaume de), écuyer, 371.
Yorck (Marguerite, duchesse d'), 100.
Ypres (l'évêque d'), 24, 202.
Ysaac, Thomas, envoyé en Allemagne, 298.
Ysemberch, Walter, secrétaire allemand, 377.
Yssunca (Juan de), provéédor général, etc., 320, 388, 389, 390, 394, 395.

Z.

Zadelare, Guillaume, conseiller de Philippe-le-Bon, 267.
Zamed (le sieur), 210.
Zeelandre (Jacques de), envoyé en Allemagne, 350.
Zevenberge (le seigneur de). *Voyez* Berghes.
Zevenberge (Élisabeth de), abbesse de la Cambre, 264.
Ziegler, Nicolas, vice-chancelier de l'empire, 155, 158, 163, 164, 165, 166, 168, 170, 171, 172, 173, 178, 179, 184.
Zoete (Nicolas de), secrétaire, 385.
Zouburg (Wolf de), 177.
Zultz (le comte de), 177.
Zype (Pierre de le), agent diplomatique, 63, 65.
Zwane (Henri de), chevalier, capitaine, 374.

INDEX

DES NOMS DES LIEUX.

A.

Abbeville, 212, 281, 283, 285, 286.
Aire, 45, 100, 258, 266, 364, 375, 376.
Aix-la-Chapelle, 105, 256, 332, 339, 351.
Albi, 204, 206, 207.
Allemagne, 12, 13, 15, 41, 105, 121, 152, 156, 159, 160, 162, 164, 166, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 182, 183, 184, 188, 189, 192, 202, 225, 268, 277, 280, 285, 286, 290, 298, 300, 307, 319, 323, 328, 330, 332, 334, 335, 336, 337, 342, 349, 350, 352, 354, 401.
Alne, 419, 423.
Alost, 7, 229, 257, 262, 263.
Altenbourg, 148.
Amersfort, 261.
Amiens, 120, 211, 212, 213, 214, 286, 416.
Amsterdam, 141, 224, 255, 261, 263, 282, 385.
Anchin, 419.
Angleterre, 9, 10, 11, 16, 48, 63, 65, 69, 70, 84, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 180, 181, 192, 260, 284, 286, 293, 295, 298, 306, 319, 333, 334, 335, 337, 343, 344, 346.
Antoing, 419, 423.
Anvers, 67, 99, 104, 141, 151, 202, 203, 208, 211, 216, 218, 235, 239, 240, 241, 247, 251, 254, 255, 257, 261, 262, 263, 274, 279, 281, 282, 283, 284, 290, 291, 304, 321, 329, 336, 351, 380, 381, 382, 385, 403, 412, 413.
Anvers (château d'), 23, 201, 222, 229, 230, 252.
Aragon, 254, 339.
Arlon, 263.
Armentières, 385.

Arnhem, 365, 369, 370.
Arquennes, 388.
Arras, 100, 101, 122, 123, 140, 237, 239, 250, 256, 263, 266, 267, 271, 287, 289, 347, 375, 383, 411.
Arschot, 203, 381.
Artois, 6, 42, 45, 46, 47, 55, 59, 60, 100, 123, 124, 127, 131, 139, 191, 241, 247, 283, 287, 295, 364, 396, 397, 409, 410.
Aspa (vallée d'), 196.
Asperg (château d'), 187.
Ath, 257, 417, 419, 423.
Audenarde, 7, 59, 67, 250, 256, 258, 263.
Augsbourg, 14, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 154, 155, 156, 157, 158, 160, 162, 163, 164, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 176, 177, 179, 180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 196, 268, 318, 334.
Austricourt (bois d'), 218.
Autriche, 14, 158, 168, 169, 177, 186, 187, 354.
Autriche (Basse), 170.
Autriche (Haute), 160.
Avesnes, 260, 263, 267, 418, 419, 420, 423.
Aymeries, 203, 418, 419, 420.
Azincourt, 267.

B.

Bac-à-Wasnes, 419, 420.
Baelen, 379.
Bailleul, 60, 67, 118.
Bapaume, 62, 100.
Bar, 339, 344.
Barcelone, 164, 165, 172, 179, 180, 183, 307, 308, 309.
Barrois (le pays de), 271.
Bassée (la), 218.
Bastogne, 263.
Baudeloo, 258, 262.
Bavai, 62, 409, 417, 419, 423.
Bavière, 319.
Bayonne, 118, 119, 197.
Béarn, 197.
Beaulo (bois de), 314.
Beaumont, 203, 260, 263, 415, 418, 419, 420, 423.
Beaune, 276, 299.
Beaurepaire, 419.
Beauvais, 212.
Belgique, 1, 2, 3, 4, 8, 9, 17, 18, 25, 32, 33, 35, 36, 51, 53, 56, 77, 81, 93, 94, 97, 108, 109.
Beoisterschelt, 297.
Berchem, 254.
Berckem, 256.
Berghes, 67, 261, 262, 263, 282, 295.
Berg-op-Zoom, 202, 284, 286, 385.
Bergues-Saint-Winnock, 59, 117, 121, 250, 258.
Berlaymont, 203, 418, 420.
Berlin, 184.
Berwyck, 120.
Béthune, 62, 100, 113, 263, 375, 376.
Beveren, 262.
Bewesterschelt, 297.
Biervliet, 122, 261.
Binche, 203, 246, 256, 261, 401, 411, 412, 413, 416, 419, 423.

Blanckenberghe, 122.
Blaton (terre de), 60.
Blois, 200.
Boeschepper-lez-Steenvoorde, 218.
Bohême, 154, 189, 346, 347.
Bois-le-Duc, 106, 119, 255, 261, 281, 282, 283, 286, 296, 370, 380, 381, 385.
Bolsward, 385.
Bommel, 371.
Bonn, 147, 174.
Borcht, 371, 372.
Bordeaux, 205, 248.
Bornhem, 66.
Bouchain, 62, 82, 418, 419, 423.
Bouillon, 283.
Bouillon (duché de), 214.
Boulogne, 65, 195.
Boulonais, 123, 124, 131.
Bourbourg, 59, 67, 100, 117, 121, 218.
Bourges, 198, 205.
Bourgogne, 10, 30, 45, 46, 47, 53, 83, 212, 276, 286, 330.
Bouvigne, 203, 291.
Boxtel, 195.
Brabant, 23, 24, 28, 45, 46, 47, 77, 98, 128, 191, 195, 202, 227, 228, 229, 230, 243, 248, 266, 267, 273, 276, 277, 281, 283, 287, 301, 330, 363, 364, 365, 372, 376, 378, 379, 380, 385, 396, 397, 400, 412, 413, 414.
Baine-la-Leud, 259, 260, 261, 263.
Braine-le-Comte, 203, 259, 419, 423.
Brandebourg, 186.
Breda, 96, 159, 195, 227, 259, 261, 263, 298.
Bretagne, 133.
Broqueroye (forêt de), 95.
Bruges, 6, 7, 9, 21, 59, 64, 65, 67, 68, 70, 113, 114, 116, 117, 122, 128, 131, 132, 138, 139, 140, 142, 143, 250, 255, 258, 262, 268, 272, 273, 275, 276, 278, 282, 283, 284, 290, 295, 311, 319, 333, 334.
Bruges (Franc de), 24, 59, 60, 63, 66, 67, 131, 240, 241, 242, 244, 245, 250.
Bruxelles, 10, 19, 23, 24, 26, 27, 32, 43, 51, 53, 58, 95, 97, 101, 104, 187, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 208, 209, 210, 220, 221, 228, 232, 233, 234, 236, 337, 242, 245, 251, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 266, 269, 270, 272, 273, 274, 281, 284, 289, 290, 291, 293, 295, 298, 299, 300, 306, 308, 309, 312, 318, 319, 320, 327, 331, 332, 333, 334, 337, 338, 341, 345, 346, 348, 351, 380, 385, 388, 398, 399, 400, 402, 404, 405, 408, 413, 414, 416.
Buren, 261, 372.

C.

Calais, 69, 120, 121, 122, 123, 124, 127, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 142, 143, 284, 358.
Cambrai, 6, 190, 191, 193, 260, 285, 318, 416, 419, 421.
Campine, 381.
Caprycke, 59.

Cassel, 45, 60, 258, 266, 267.
Cassel (châtellenie de), 118.
Castille, 13, 105.
Catalogne, 184.
Cateau-Cambresis, 196, 214, 419.
Châlons, 215.
Chantilly, 260.
Charolois (le comté de), 354.
Château-Portien, 207.
Château-Sailly, 344.
Châtelet, 263.
Chevancy, 314.
Chièvres, 419, 423.
Chimai, 287, 418, 419, 423.
Chinon, 207.
Clermont, 207.
Clèves, 335, 339, 350.
Coblence, 147, 335.
Cognac, 197.
Cologne, 174, 256, 335.
Commines, 385.
Compiègne, 54, 196, 260, 317, 358, 359, 360, 362, 363.
Condé, 256, 272, 273, 417, 419, 423.
Conflans-lez-Paris, 120.
Constance, 182, 183, 295, 298.
Constantinople, 410.
Copenhague, 335.
Corbeil, 123, 207.
Corbie, 271, 363.
Coventry, 124.
Coucy, 260.
Courtrai, 7, 60, 67, 75, 250, 256, 258, 263.
Couvin, 214.
Crèvecœur, 260.
Cuik, 372.
Curange, 310.

D.

Daelhem, 203, 284, 372, 373.
Dam, 128, 129, 134, 135.
Damme, 67, 114, 268.
Damvillers, 314.
Danemarck, 308.
Dauphiné, 198.
Delft, 255, 282.
Deynze, 262.
Diest, 147, 174, 378, 379, 381.
Dijon, 37, 43, 109, 195, 196.
Dinant, 249, 412.
Dixmude, 250.
Doesburg, 371, 376.
Dôle, 388.
Dordrecht, 255, 261, 262, 281, 282, 284.
Dormael, 374.
Dortmund, 339.
Douai, 45, 60, 62, 66, 67, 241, 243, 256, 263, 281, 296, 375, 376, 385, 419.
Douvres, 124.
Drenthe, 47.
Dunkerque, 25, 59, 67, 100, 117, 122, 140, 218, 251, 258.
Dyle (département de la), 33.

E.

Écaussines, 203.
Écluse (l'), 59, 63, 116, 119, 120, 122, 132, 139, 141, 251, 255.
Écosse, 115, 116, 118, 119, 140, 143, 202.
Eecloo, 59, 255, 258.
Eenaeme, 65.
Egmond, 261.
Égypte, 421.
Elburg, 371.
Enghien, 190, 218, 255, 256, 257, 259, 419, 420, 423.
Ennery, 334.
Épinoi (château d'), 256.
Erfurt, 147.
Escaut, rivière, 86.
Espagne, 12, 27, 29, 100, 103, 104, 105, 156, 161, 162, 164, 166, 168, 173, 176, 192, 193, 200, 202, 203, 210, 211, 224, 252, 295, 299, 300, 303, 309, 311, 313, 330, 332, 333, 335, 338, 340, 341, 342, 348, 349, 352, 386, 421.
Esparlecques, 314.
Esslingen, 187, 188.
Europe, 32, 51, 53, 97.
Évergem, 262.
Eyndhove, 295.

F.

Fallais, 259, 374.
Fauquemont, 372, 373.
Feignies, 60.
Feluy, 259.
Fère (la), 260.
Flandre, 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 16, 20, 21, 24, 29, 42, 45, 46, 47, 48, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 76, 77, 85, 88, 89, 90, 92, 97, 98, 99, 100, 108, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 136, 137, 139, 140, 141, 142, 143, 202, 217, 218, 219, 224, 238, 239, 242, 243, 248, 249, 267, 273, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 294, 295, 297, 333, 364, 396, 401, 402, 403, 404, 406, 407, 408.
Flandre occidentale, 60, 62, 74, 123, 124.
Flandre orientale, 7, 60, 62, 401, 402, 404.
Flessingue, 321.
Fleurus, 260.
Flobecq, 419.
Floreffe, 259.
Florence, 69, 199, 347.
France, 1, 2, 8, 11, 12, 18, 54, 65, 70, 81, 85, 89, 97, 103, 113, 121, 128, 129, 131, 133, 135, 136, 137, 139, 142, 159, 162, 164, 170, 178, 182, 186, 193, 194, 209, 210, 212, 218, 225, 255, 286, 288, 293, 295, 297, 299, 309, 320, 338, 343, 345, 347, 351, 352, 353, 354, 415.
France (île de), 214.
Francfort, 152, 154, 157, 161,

165, 166, 170, 174, 177, 185, 186, 188, 189, 307, 308, 330, 353.
Franchimont, 307.
Franeker, 385.
Frise, 46, 47, 80, 149, 170, 187, 308, 310, 314, 331, 352, 385, 409.
Furnes, 7, 59, 117, 142.
Furnes (châtellenie de), 67.

G.

Galles (le marquisat de), 114.
Gand, 7, 9, 17, 28, 59, 60, 63, 65, 66, 67, 83, 84, 113, 117, 118, 119, 131, 138, 139, 141, 202, 209, 215, 218, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 250, 251, 254, 255, 257, 262, 263, 267, 271, 281, 282, 284, 287, 293, 295, 307, 310, 330, 351, 383, 396, 397, 399, 401, 402, 404, 405, 406, 407, 408, 410, 423.
Gembloux, 27, 202, 203, 259, 260, 378.
Genappe, 258, 260.
Gênes, 360.
Germanie, 182.
Germigney en Vermandois, 360.
Germolles, 276.
Gertruidenberg, 211.
Gévaudan, 207.
Ghislenghien, 419.
Gorcum, 261, 263.
Gosselies, 258.
Gouda, 84, 282.
Grammont, 258.
Grauw, 255.
Grave, 372.
Gravelines, 59, 65, 69, 70, 117, 119, 122, 123, 127, 129, 133, 135, 137, 141, 194, 218, 353.
Grenoble, 205, 341.
Groenendael, 255, 256, 257, 259, 260, 261, 262.
Groenlo, 369.
Groningue, 47, 225, 331.
Gueldre, 47, 104, 191, 201, 281, 296, 298, 315, 365, 366, 370, 372, 376, 378, 379, 380, 382.
Guines, 123, 124, 131.

H.

Haerlebeke, 60.
Hagestein, 81.
Haguenau, 149, 154, 158, 180.
Hainaut, 2, 6, 8, 36, 45, 46, 47, 62, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 87, 89, 91, 92, 93, 95, 97, 98, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 113, 190, 191, 192, 193, 198, 201, 204, 227, 229, 236, 270, 272, 273, 280, 281, 283, 286, 287, 295, 296, 297, 312, 379, 398, 400, 409, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 420, 421.
Hal, 381, 419, 423.
Hambourg, 345.
Harderwyk, 371.
Harlem, 226, 255, 261, 263, 282.
Hazebrouck, 266.

Haspre, 419.
Hasselt, 296.
Hattem, 365, 371.
Havré, 203, 259.
Haye (la), 195, 255, 261, 262, 308, 313.
Heeze, 381.
Heidelbergh, 146, 164, 188.
Helchin, 379.
Helmont, 295.
Hemaert, 373.
Hérenthals, 380, 381.
Herwynen, 372.
Hesdin, 100, 129, 267, 271, 375, 376.
Heusden, 255, 373.
Hever, 254, 255, 256, 258, 259, 261, 262.
Hoest, 188.
Hollande, 46, 79, 81, 82, 84, 128, 195, 201, 224, 227, 275, 280, 284, 295, 297, 308, 315, 335, 352, 372, 400, 401, 412.
Hollande méridionale, 47.
Hongrie, 99.
Hooghstraten, 255, 259.
Hornes, 368, 373.
Hornes (le pays de), 296.
Horrem, 256.
Hugheliet, 122.
Huy, 201, 214, 256, 259, 296.

I.

Innspruck, 146, 151, 155, 158, 162, 171, 172, 177, 186, 295.
Irlande, 114.
Italie, 105, 169, 320, 352.

J.

Jérusalem, 83.
Jodoigne, 203, 256, 378.
Juliers, 310, 347.

K.

Kaufbeuren, 150.
Kempmerlandt, 47, 66.
Kerpen, 147.
Kessel, 372.

L.

Lagny, 359, 363.
Lalaing, 256, 419, 420.
Landen, 203, 374, 380.
Landrecies, 203, 423.
Langhemarck, 258.
Languedoc, 30.
Lannoy, 263, 385.
Laon, 212, 214.
Léau, 203, 364, 374, 381.
Leende, 381.
Leerdam, 372.
Leeuwaerde, 385.
Lens, 266.
Lessines, 419, 423.

Leulinghen, 122.
Leuze, 419, 423.
Leyde, 255, 282, 298.
Leydschen-Dam, 261, 262.
Liége, 170, 214, 248, 256, 259, 272, 273, 282, 283, 331, 342, 351, 412.
Lierre, 229, 231, 380, 381, 385.
Ligne (château de), 256.
Lille, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 16, 18, 28, 29, 35, 36, 37, 40, 43, 45, 56, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 85, 86, 94, 97, 98, 99, 101, 106, 108, 109, 110, 113, 118, 119, 120, 122, 124, 127, 133, 137, 140, 190, 192, 200, 204, 215, 218, 243, 256, 258, 263, 266, 267, 268, 269, 270, 272, 276, 280, 281, 283, 285, 295, 296, 297, 298, 299, 360, 379, 385, 397, 398, 399, 400, 401, 403, 406, 407, 415.
Limbourg (duché), 47, 98, 201, 396, 397.
Limbourg (ville), 203, 372, 373.
Limoges, 199.
Lingen, 47, 331, 335.
Lobbes, 411, 412.
Loch, 184.
Lochem, 369.
Loevestein, 373, 374.
Logne, 283.
Lombartzyde, 67.
Londres, 9, 83, 116, 136, 138, 141, 161, 309.
Loo, 67, 254.
Loonen, 255.
Lorraine, 174, 347.
Louvain, 26, 58, 201, 203, 254, 256, 257, 262, 273, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 290, 291, 297, 319, 378, 379, 380, 381, 386, 393, 412, 413, 414.
Lubeke, 63, 117, 118, 190, 194, 345.
Lunebourg, 284, 338.
Luxembourg (duché), 46, 47, 55, 77, 98, 236, 281, 314.
Luxembourg (ville), 201, 297, 338.
Lys, 123.

M.

Madrid, 8, 12, 20, 97, 217, 245, 250, 319, 327.
Maestricht, 196, 201, 202, 203, 243, 256, 274, 278, 285, 388, 411.
Magdebourg, 338.
Maldeghem, 255, 262.
Male, 102, 113.
Malines, 6, 20, 21, 22, 23, 24, 41, 47, 67, 72, 81, 96, 99, 105, 118, 128, 146, 147, 151, 156, 164, 165, 169, 173, 175, 179, 180, 190, 196, 201, 218, 219, 220, 223, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 241, 244, 245, 247, 251, 254, 255, 256, 257, 259, 261, 262, 263, 264, 267, 272, 273, 279, 280, 281, 282, 284, 285, 286, 287, 292, 295, 298, 299, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 369, 380, 381, 386, 389.
Malines (seigneurie), 42, 59, 60.
Marche, 201, 263, 295, 374.

Marck (le pays de la), 339.
Marimont, 349.
Marles, 260.
Marseille, 343.
Marville, 340.
Maubert, 207.
Maubeuge, 203, 416, 419, 423.
Mayence, 147, 148, 178, 181, 189, 350.
Melun, 120.
Menin, 20, 60.
Mercq, 128, 129, 135.
Meshaghen en Brabant, 320.
Messines, 217.
Metz, 319.
Mexique, 16.
Mézières, 207, 208, 212, 213, 334.
Middelaer, 372.
Middelbourg, 144, 255, 281, 282, 284.
Milan, 423.
Mochon (seigneurie de), 334.
Moll, 379, 380.
Mons, 79, 80, 81, 82, 83, 93, 96, 107, 193, 198, 203, 229, 250, 256, 259, 262, 285, 286, 287, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424.
Montaigu, 328.
Montdidier, 212, 242, 244, 271, 356, 359.
Montfaucon, 207.
Montferrat, 158, 159, 162.
Montfort, 283, 373.
Montmédy, 318.
Montpellier, 184, 186, 188, 308, 309.
Morbecque, 266.
Mormal (forêt), 95, 97.
Mortagne, 272.
Motte-au-Bois (la), 263.
Moulins, 195.
Mue (la), 122.
Munau, 194.

N.

Namur (château de), 201.
Namur (comté de), 6, 8, 45, 46, 47, 55, 281, 283, 288, 315, 363, 364, 367, 372.
Namur (ville de), 201, 203, 256, 259, 263, 285, 287, 288, 378, 379.
Naples, 182, 184, 188, 327.
Navarre, 423.
Nederockeerzeele, 255.
Nevers, 42.
Newcastle, 120.
Nieuport, 7, 59, 67, 122, 141, 258.
Nimègue, 1, 199, 296, 407.
Nivelles, 203, 255, 256, 261, 262.
Nord (département du), 35, 36, 107, 108.
Normandie, 131, 133, 197, 210.
Northampton, 114.
Noyon, 260.
Nuremberg, 196.

O.

Offenbourg, 166.
Oostbourg, 59, 122.
Oostland, 331.
Orchies, 45, 60, 66, 67, 243, 296, 385.
Orléans, 197.
Ostende, 117, 122, 215, 216, 312, 341.
Othée, 413.
Oudenbosch, 255, 275.
Oudewater, 374.
Outre-Meuse (terre d'), 396.
Overyssel, 47.
Oyen, 372.

P.

Paris, 2, 8, 9, 33, 39, 45, 54, 109, 115, 116, 119, 120, 121, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 131, 132, 133, 134, 135, 139, 142, 194, 195, 196, 207, 208, 218, 274, 275, 285, 299, 301, 311, 313, 347, 351, 355, 356, 362, 397.
Pas-de-Calais (département du), 107.
Pays-Bas, 1, 2, 6, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 20, 23, 26, 46, 55, 70, 87, 103, 113, 134, 152, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 169, 172, 175, 179, 180, 182, 183, 184, 187, 190, 191, 193, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 208, 213, 218, 219, 232, 236, 237, 244, 245, 248, 286, 309, 313, 318, 327, 330, 335, 376, 382, 390, 408.
Pehine, 215.
Péronne, 212, 285, 344.
Persingen-lez-Nimègue, 374.
Pérwez, 259.
Phalempin (bois de), 218.
Philippeville, 203, 325.
Picardie, 54, 127, 131, 139, 287, 416.
Pierre-Encise, 398.
Pise, 410.
Poissy, 194.
Poitiers, 205.
Pologne, 199.
Ponderoyen, 373.
Ponthieu, 131, 411.
Poperinghe, 67.
Portugal, 248, 268.
Prague, 346, 349, 352.
Provinces-Unies, 215, 216, 251.

Q.

Quatre-Métiers, 59.
Quesnoy (le), 81, 203, 214, 263, 380, 413, 414, 418, 419, 423.

R.

Ratisbonne, 341, 342, 343, 345, 350.
Ravestein, 339.
Reims, 207, 210.
Renaix, 217, 419.
Rethel, 42, 207.
Réthelois, 207, 396, 397.
Reynsberg, 350.
Rhin, 160, 302, 368.
Rhodez, 215.
Rochelle (la), 196, 204.
Rocroy, 207.
Rœulx (le), 203, 419, 423.
Rombild, 147.
Rome, 83, 84, 160, 168, 169, 174, 179, 184, 325, 421.
Rosebeke, 313.
Rotterdam, 255, 261, 262.
Rouen, 140, 284, 396.
Roye, 212, 356, 359, 415.
Rudelstadt, 148.
Rupelmonde, 7, 72, 73, 396, 398, 399, 401, 402, 403, 407, 408.
Ruremonde, 295, 351.
Rymenant, 203.

S.

Saint-Amand, 422.
Saint-Dizier, 207.
Saint-Ghislain, 261, 419.
Saint-Hubert, 378.
Saint-Omer, 45, 100, 130, 137, 259, 263, 266, 267, 289, 364, 375, 376.
Saint-Pol, 354.
Saint-Quentin, 193, 203, 260.
Saint-Riquier, 340.
Saint-Trond, 296.
Saint-Vallery, 133, 134, 136.
Santen, 351.
Saragosse, 150, 309.
Sassogne, 418.
Savoie, 327.
Saxe, 184, 185, 331, 334.
Schoonhove, 255.
Sedan, 283, 288.
Senlis, 270, 281, 284, 285, 286, 287, 292.
Sept-Fontaines, 255, 256, 259, 260, 261, 262, 263.
Sichem, 203.
Sicile, 23.
Sittard, 310, 311.
Sneek, 385.
Soigne (forêt de), 300.
Soignies, 203, 211, 260, 419, 423.
Soissons, 209, 273.
Soleilmont, 260,
Solre-le-Château, 418.
Somme, rivière, 363.
Sotteghem, 256.
Souabe, 154, 170, 172, 182, 186, 187.
Spire, 336, 337, 338, 339, 343.
Steenberghe, 202.
Steenwoorde, 263.
Sterling (château de), 143.
Strasbourg, 196, 213, 215.
Stullers, 256.

Suisse, 151, 155, 158, 162, 168, 171, 172, 173, 176, 177, 178, 182, 183, 187.
Surène, 211.
Swynaerde, 254.

T.

Tamise, 254.
Teilingen, 255, 261.
Termonde, 242, 243, 251, 257, 258, 262, 282.
Termonde (le pays de), 59, 66.
Ternois (le pays de), 123.
Ter Veere, 255, 321.
Tervueren, 254, 255, 257, 259, 260, 261, 262, 263, 277.
Thérouanne, 191, 282.
Thielt, 296, 371.
Tirlemont, 203, 296, 378.
Tolle (la) 202.
Tongres, 296.
Tournai, 45, 47, 74, 85, 86, 87, 121, 122, 222, 236, 248, 250, 257, 263, 283, 332, 334, 343, 406, 419, 422, 423.
Tournaisis, 85, 87, 219, 222, 236, 343.
Tours, 198.
Trélon, 418.
Trente, 21, 152, 194, 195, 219, 318.
Trèves, 147, 174, 178, 344, 350, 352.
Triel. 206.
Tronchiennes, 262.
Troyes, 196, 415, 416.
Tulle, 205, 206.
Turnhout, 195, 299, 381.
Turquie, 288.
Tyrol, 186.

U.

Ulm, 151, 278.
Ursele, 59.
Utrecht, 47, 170, 182, 187, 217, 261, 263, 308.

V.

Valenciennes, 6, 82, 91, 107, 190, 218, 219, 248, 260, 262, 263, 288, 335, 417, 419, 423.
Val-le-Duc, 291.
Vaulx, 263.
Venlo, 11.
Verberie, 260.
Verdun, 343.
Vermandois, 356, 360, 363.
Vervins, 337, 339, 340, 341, 342.
Vianen, 261, 263.
Vicogne (forêt de), 95.
Vienne, 26, 170, 346, 348.
Villers, 259.
Vilvorde, 58, 254.
Virton, 314.
Vitry, 207.

W.

Wachtendonck, 374.
Waes (le pays de), 59, 66, 250.
Wageningen, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 372, 376.
Warneton, 67, 118.
Waterland, 66.
Wavre, 256, 259.
Weert ou Weerdt, 296, 301, 368, 373, 379, 381.
Weesp en Hollande, 366, 374.
Wels, 14, 158.
Werpt, 378.
Wervicq, 60.
Wesel, 178, 179, 180, 181, 184, 351.
Westland, 67.
Westminster, 116, 118, 121, 123, 127, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 141.
Westphalie, 335, 339.
Wildenberg, 372.
Willer, 372.
Winchelsea, 134, 136.
Winnendael, 258, 262.
Wirsele (?), 259.
Woerden, 372.
Worms, 149.
Wudestam, 113.
Wurtemberg, 187, 188.

Y.

Ypres (châtellenie d'), 21, 59, 60, 67.
Ypres (ville d'), 7, 9, 60, 113, 117, 118, 131, 218, 251, 258, 263, 282, 286.
Ysselsteyn, 372.

Z.

Zantvliet, 262.
Zélande, 46, 47, 84, 128, 201, 216, 227, 295, 296, 297, 298, 319, 386, 412.
Zevenberghe, 360.
Ziricsée, 255, 281, 282, 313.
Zurich, 146, 147, 168, 172, 177, 183.
Zutphen (comté de), 54, 191, 315, 365.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES 1

CHARTES, TRAITÉS, LETTRES PATENTES ET MISSIVES, INSTRUCTIONS, MÉMOIRES 5

COMPTES. 30

I. Comptes de l'hôtel des souverains et des princes de leur famille. 37

II. Comptes de la recette générale des finances. 42

III. Comptes de la trésorerie des guerres 52

IV. Comptes de la recette générale des confiscations, pour cause des troubles du XVIe siècle. 55

V. Comptes de la recette générale de Flandre 59

VI. Comptes de la recette générale de Hainaut 77

VII. Comptes de la recette générale de Tournai et Tournaisis. . . 85

VIII. Comptes du souverain bailliage de Flandre 88

IX. Comptes du grand bailliage de Hainaut 91

X. Comptes du grand bailliage des bois de Hainaut. 94

XI. Comptes des aides et subsides de Flandre. 97

XII. Comptes des aides et subsides de Hainaut 101

ANNEXES 111

A. Inventaire des pièces relatives aux négociations entre la Flandre et l'Angleterre, du XIIIe au XVIe siècle. 113

B. État sommaire du contenu des portefeuilles renfermant les lettres des XIVe, XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles 144

C. Liste analytique des pièces relatives à l'élection de Charles-Quint à l'empire 146

D. Sommaire du contenu des portefeuilles aux lettres missives des années 1531 à 1600 190

E. Inventaire chronologique et analytique de deux recueils de pièces intitulés *Troubles des Pays-Bas*, etc. 217

F. Inventaire d'un volume intitulé *Registre des traictez et accordz sur le faict des troubles derniers, commençant l'an* 1577, *et pour la réduction des villes ayant tenu parti contraire à S. M.* 250
G. Interrogatoire à faire de par monseigneur le prince d'Orange au conseiller del Rio, 1577. 252
H. Itinéraire de Charles-Quint pendant l'année 1515, les six premiers mois de 1516 et l'année 1531 254
I. Itinéraire de la reine Marie, douairière de Hongrie et de Bohême, régente des Pays-Bas, pendant les années 1537 à 1540, tiré des comptes rendus par Jean de Ghyn, son penninckmaître . . . 258
K. Extraits analytiques des comptes de la recette générale des finances des années 1431, 1495, 1507, 1519, 1569 et 1628. 266
L. Extrait analytique du chapitre intitulé *Ambassades et gros Voyages,* dans les comptes de la recette générale des finances des années 1562-1567 et 1599-1620 330
M. Extraits analytiques des comptes de la trésorerie des guerres. . 355
N. Extraits analytiques des comptes de la recette générale des confiscations pour cause des troubles, des années 1567-1573 . . . 383
O. Liste chronologique des trésoriers et gardes des chartes de Flandre 396
P. Extraits analytiques des comptes du grand bailliage du Hainaut. 409
INDEX DES NOMS DES PERSONNES 425
INDEX DES NOMS DES LIEUX 469

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.